



HAL
open science

La microfinance en Tunisie et en Egypte : un outil au service du développement local.

Pascal Kengue Mamayou Kengue Mayamou

► To cite this version:

Pascal Kengue Mamayou Kengue Mayamou. La microfinance en Tunisie et en Egypte : un outil au service du développement local.. Sociologie. Université Rennes 2, 2012. Français. NNT : 2012REN20012 . tel-00713847

HAL Id: tel-00713847

<https://theses.hal.science/tel-00713847>

Submitted on 2 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ EUROPEENNE DE BRETAGNE
UNIVERSITÉ RENNES 2

Ecole Doctorale - Sciences Humaines et Sociales

Laboratoires d'Anthropologies et de Sociologies (EA 2241)

Année 2012

N° attribué par la bibliothèque

! ! ! ! ! ! ! ! ! !

!

**LA MICROFINANCE EN TUNISIE ET EN EGYPTE : UN OUTIL AU
SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL ?**

Thèse de Doctorat

Discipline : ECONOMIE

Présentée par **Pascal KENGUE MAYAMOU**

Directeur de thèse : **Marc HUMBERT**

Soutenue le 25 Juin 2012.

Marc Humbert, Professeur à l'Université de Rennes 1, Chercheur au Ciaphs
(Directeur de la recherche)

Philippe Béraud, Professeur à l'Enst de Bretagne (Rapporteur)

Pascal Glémain, Maître de Conférences, HDR, responsable de la chaire économie
sociale à l'ESCA d'Angers (Rapporteur)

Michel Lelart, Directeur de recherche émérite au Centre National de la Recherche
Scientifique. Laboratoire d'Economie d'Orléans

**En la mémoire de tous
mes parents.**

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont apporté leur soutien, leurs conseils, et leurs encouragements dans la réalisation du présent travail de thèse.

Merci à Monsieur Marc HUMBERT, Professeur des Universités en Économie à l'Université de Rennes 1, ex-Directeur de l'Institut Français de Recherche sur le Japon à Tokyo, qui en dépit de ses lourdes responsabilités et ses nombreux engagements a bien voulu accepter la direction de cette thèse et a fait preuve d'une grande disponibilité dans la réalisation de ce travail. Merci à Monsieur Pascal GLEMAIN, Maître de conférences, HDR, responsable d'ESSCA CeRESS et associé au Ciaphs (EA2241) Rennes 2 Ueb, pour ses conseils, son soutien moral et ses différentes orientations qui nous ont été très utiles. Nous remercions aussi les membres du Jury qui malgré des emplois du temps très chargés ont accepté de participer à notre jury de thèse.

Nos remerciements vont aussi à Messieurs les Professeurs J. Michel SERVET, Michel LELART, Bruno AMOUSOGA qui nous ont conseillé et encouragé dans la conception de cette thèse à l'Université Senghor d'Alexandrie. Ainsi qu'à Monsieur Pierre MATOKO, Enseignant, Docteur en Sciences de Gestion pour ses conseils et son encadrement. Nous éprouvons également une sincère reconnaissance envers tous les enseignants et le personnel administratif de l'Ecole Doctorale de Rennes 2, du LAS et à toute la communauté Universitaire de Rennes. Et nous remercions également Mademoiselle Alice François étudiante en Master 2 de Droit Public à l'Université de Nantes pour son aide et ses conseils.

Enfin, nous adressons nos remerciements à toute notre famille et à nos amis pour leur soutien moral lors de la réalisation de cette thèse.

EXPLICATIONS DES SIGLES

ABA : Alexandria Businessman Association.
ADEW : Association Pour le Développement et la Promotion de la Femme.
AFD : Agence Française de Développement.
AELE : Association Européenne de Libre Echange.
AMC : Association du Microcrédit.
ATB : Arab Tunisian Bank.
AVFA : Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles.
ASFE : Autorité de Surveillance Financière Egyptienne.
BDS : Business Development Services.
BCE : Banque Centrale d’Egypte.
BCT : Banque Centrale Tunisienne.
BIAT : Banque Internationale Arabe de Tunisie.
BIT : Bureau international du travail.
BEI : Banque Européenne d’Investissement.
BH : Banque de l’Habitat.
BTS : Banque Tunisienne de Solidarité.
CEC : Caisse d’Epargne et de Crédit.
CIB : Commercial International Bank.
CGAP : Consultative Group to Assist the Poor.
COMESA : Marché commun pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique Australe
CRIEF : Centre de Recherche sur l’Intégration Economique et Financière.
DID : Développement International Desjardins.
DECODE : Base des Données de la Coopération au Développement pour l’Egypte.
DPG : Development Partners Group.
DT : Dinar Tunisien.
DSRP : Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté.
DSP : Document de Stratégie Pays.
ESF : Évaluation du secteur financier.
ESDF : Egyptian-Swiss Development Fund.
IBN : Initiative du Bassin du Nil.
IDH : Indice de Développement Humain.
IDE : Investissement Direct Etranger.
IEDDH : Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l’Homme.
IFD : Institution Financière Décentralisée.
IFM : Institution Financière Mutualiste.
IMB : Modèle d’impact du microcrédit sur les bénéficiaires.
IFNM : Institutions Financières Non Mutualistes.
IEVP : Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat.
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement.
UBCI : Union Bancaire pour le Commerce et l’Industrie.
UTICA : Union Tunisienne pour l’Industrie, le Commerce et l’Artisanat
UTAP : Union Tunisienne de l’Agriculture et de la Pêche.
UE : Union Européenne.
UIB : Union Internationale des Banques.
UNDG : Groupe des Nations Unies pour le développement.
USM : Unité Spéciale de Microfinance.

FNCE : Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.
 FENU : Fonds d'Équipement des Nations Unies.
 FES : Formation Economique et Sociale.
 FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
 FIDA : Fonds International de Développement Agricole.
 FINBI: Finance and Banking Consultants International.
 FNG : Fond National de Garantie.
 FMI : Fonds monétaire international.
 FEMIP : Facilité Euro-méditerranéen d'Investissement et de Partenariat.
 FMF : First Microfinance Fondation.
 FSD : Fond Social de Développement.
 FSRP : Programme Global de Réforme du Secteur Financier.
 FTA : Free Trade Agreement « Zone de libre échange d'Afrique ».
 GAD: Groupe d'Assistance Donateur.
 RDH : Rapport du Développement Humain.
 MAFFEPA: Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées.
 MFEF : Mécanisme de Financement Pour l'Envoi de Fonds.
 MBB : Micro Banking Bulletin.
 MDCI : Ministère du Développement et de la Coopération Internationale.
 MDG : Millenium Development Goals
 MENA : Moyen Orient et Afrique du Nord.
 MOFIB : Monnaie Finance et Banque.
 MIX : Microfinance Information Exchange.
 MSS : Ministère des Solidarités Sociales.
 NCW : Conseil National des Femmes
 NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.
 GAFTA : Grande Zone Arabe de Libre-échange
 PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.
 PDR : Programme de Développement Rural.
 PDRI : Programme de Développement Rural Intégré.
 PDUI : Programme de Développement Urbain Intégré.
 PEV : Politique Européenne de Voisinage.
 PIN : Programme Indicatif National.
 PPA : Parité du pouvoir d'achat.
 PPP : Partenariat Public-Privé
 SCM : Sociétés de Cautionnement Mutuel.
 SFI : Société Financière Internationale.
 SMF : Société de Microfinance.
 SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté.
 SPI : Système de Partage d'Information.
 TIFA: Trade and Investment Framework Agreement “accord de libre échange commercial et d'investissement”
 ZLE : Zone de libre-échange.

SOMMAIRE :

Introduction Générale.....	8
.	
I-Evolution de la notion de développement vers le développement local.....	9
.	
II-A quoi peut servir la microfinance ?.....	20
.	
III-Notre recherche.....	25
.	
Partie 1. De la microfinance et du développement de la Tunisie.....	36
.	
Chapitre I. L'analyse économique des modes et structures de développement en Tunisie..	39
.	
Section 1. Analyse historique, sociopolitique et socioéconomique de la Tunisie.....	43
.	
Section 2. La stratégie de développement utilisée en Tunisie.....	62
.	
Chapitre II. Analyse de l'organisation de la microfinance en Tunisie.....	92
.	
Section1. Présentation du paysage de la microfinance en Tunisie.....	93
.	
Section 2 Les principales Institutions de microfinance de la Tunisie et leurs rôles.....	108
.	
Chapitre III. L'impact de la microfinance sur le financement des entreprises privées et du secteur rural en Tunisie.....	146
.	
Section 1. L'analyse de l'impact économique et social de la microfinance en Tunisie.....	147
.	
Section 2. Politique d'accompagnement de la microfinance et dynamisation du marché du travail tunisien.....	180
.	
Partie 2. La microfinance comme outil d'intégration sociale et financière : Le cas du contexte Egyptien.....	198
.	
Chapitre IV. L'analyse macroéconomique des modes et structures de développement en Egypte	200
.	
Section 1. Analyse historique, sociopolitique et socioéconomique de l'Egypte.....	201
.	

Section2. La stratégie de développement utilisée par l’Egypte.....	215
.	
Chapitre V. Analyse de l’organisation de la microfinance en Egypte.....	240
.	
Section 1 Présentation du paysage de la microfinance en Egypte.....	241
.	
Section 2. Les principales Institutions de microfinance de l’Egypte et leurs rôles.....	267
.	
Chapitre VI. L’impact de la microfinance sur le développement en Egypte.....	295
.	
Section 1. L’analyse de l’impact économique et social de la microfinance en Egypte.....	296
.	
Section 2. Politique d’accompagnement de la microfinance et intégration sociale en Egypte	321
.	
Conclusion Générale : Les limites de la microfinance dans les pays en développement....	335
.	
Bibliographie.....	354
.	
Annexes.....	390
.	
.	

Introduction Générale

Bien que depuis le discours du président Truman de 1949 la communauté internationale n'ait pas cessé de lutter officiellement contre le mal-développement, ses efforts n'ont pas encore abouti. En témoigne le fait que l'ONU ait dû lancer, quelques cinquante ans plus tard, un formidable travail avec les objectifs du millénaire (MDG) afin de tenter d'endiguer la pauvreté d'ici 2015. Douze ans après ce lancement, le mal-développement ainsi que la pauvreté qui est associée, restent des réalités criantes en beaucoup de lieux comme en Tunisie et en Egypte, par exemple. Les modes et structures de développement engagés depuis soixante ans n'ont pas donné les résultats attendus.

C'est une des raisons pour lesquelles de nombreux chercheurs, experts et responsables politiques se sont tournés vers des mesures qui paraissent plus modestes mais qu'ils espèrent plus efficaces, pour réduire le sous-développement¹ général, dont la microfinance.

Ainsi peut-on se demander si, et en quoi, la microfinance servirait au développement local, et contribuerait à son niveau au développement en général ?

Avant de pouvoir présenter les réponses apportées par cette recherche, il convient de préciser les contours de la question étudiée. Nous revenons d'abord sur l'évolution de la notion même de développement depuis le discours de Truman de 1949 et le premier emploi de celle-ci (I). Ensuite, il faut expliciter ce qu'on entend par microfinance, un concept et une réalité bien

¹ Pour Alfred SAUVY(1952), la notion du sous développement est une situation à laquelle où les laissés pour compte de la croissance aspirent à un développement cohérent et autonome. Elle change en fonction des pays observés. Ces dimensions sont multiples : - Elles peuvent être économiques avec un faible PIB par habitant, un endettement important, un commerce spécialisé dans les produits agricoles, ou dans les produits à faible valeur ajoutée, des infrastructures insuffisantes ; - Elles peuvent être démographiques avec des taux de natalité et de mortalité qui sont très élevés et une faible espérance de vie ; - Elles peuvent être sociales avec des problèmes de sous nutrition ou de malnutrition, un accès aux soins difficile, un faible taux de scolarisation chez les filles, des conditions de vie qui sont rudes notamment par le manque d'accès à l'eau potable et aux logements ; - Elles peuvent être politiques avec des institutions politiques qui sont corrompues, l'absence des institutions démocratiques et un faible accès des femmes aux postes de responsabilités. L'Observateur, 14 août 1952, n°118, page 14.Tiers Monde Alfred Sauvy BA NDUNG.

postérieurs à ce discours (II). Il sera enfin possible de préciser l'objet de notre thèse et son organisation dans ce contexte (III).

I) Evolution de la notion de « développement » vers le développement local

Le concept de développement désigne, dans son usage courant, un processus de développement économique basé sur une évaluation monétaire de l'évolution du bien-être. Cependant, chacun va à la recherche d'un processus de changement social entendu au sens large, sans d'ailleurs toujours expliciter la logique et les finalités de ce dernier. Le développement recouvre également une dimension comparative (les pays développés/les pays sous-développés, puis richesse/pauvreté à l'intérieur des pays eux-mêmes), une frontière entre l'inclusion et l'exclusion (E. Assidon, 2000)².

Cette section aborde l'évolution de la notion du développement dans une perspective d'aller vers celle du développement local. Elle est subdivisée en cinq points qui seront abordés par la suite.

L'appréhension du développement a traditionnellement été présentée sous diverses formes théoriques : la forme d'une théorie du « rattrapage », celle d'une théorie de la « modernisation », d'une théorie dite de la « réduction d'écart », d'une théorie du « développement endogène » ou enfin d'une théorie du « développement autocentré » (GRELLET, 1996)³. Sans ambitionner une analyse exhaustive de ces théories, nous tenterons cependant de dégager leurs principaux apports, avant de formuler les remarques qu'elles suggèrent et de nous prononcer en faveur de l'une ou de l'autre relativement à nos terrains d'observations que sont l'Egypte et la Tunisie. Nous envisagerons ainsi les articulations qui peuvent exister entre ces différentes théories du développement et celles qui portent sur la microfinance.

L'idéologie prédominante du développement renvoie à la division internationale du travail. Cette idéologie s'est généralisée à partir des années 1950 et est fondée sur les théories suivantes : la théorie du rattrapage ou réduction des écarts de développement, la théorie de la

² Elsa Assidon, *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, 2^e ed. 2000 (Capítulo VI).

³ *Modes et structures de développement*. Paris, Thémis, PUF.

modernisation, la théorie du développement endogène et autocentré, la notion du développement soutenable, le développement local.

1) La théorie du rattrapage ou de réduction des écarts de développement

La théorie du rattrapage étudie le processus par lequel le PIB des pays « en retard » rattrape progressivement celui des pays où il est le plus élevé (ROSTOW, 1960). La question du « rattrapage » économique apparaît au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, afin d'étudier le redressement des économies européennes alors dévastées par le conflit et leur rattrapage progressif du nouveau leader international : les Etats-Unis d'Amérique (EUA). A la même époque, cette théorie commence également à s'intéresser au phénomène du développement économique des pays récemment décolonisés et au processus de leur « rattrapage » par rapport aux pays occidentaux. Pour ce faire, elle envisage plusieurs moyens. L'industrialisation et la spécialisation des pays « en retard » dans la production de biens à faible intensité capitalistique, mais à forte intensité en facteur de production de travail.

Pour Rostow, dans les années 1960, le développement devient un phénomène inéluctable. Certains pays ayant simplement débuté le processus avant d'autres, tout ne serait donc qu'une question de temps. Mais, sous certaines conditions, le développement pourrait être accéléré. Pour cet auteur, il serait possible de « dégager les caractéristiques uniformes de la modernisation des sociétés⁴ ». Selon lui, sans qu'il ne propose de diachronie précise, les sociétés parcourent au cours de leur développement cinq différentes étapes, selon une datation qui reste discutable : la société traditionnelle, les conditions préalables au décollage, le décollage, le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse.

La définition des stratégies de développement des pays sous développés (terminologie des années 1970) comme stratégies de « rattrapage » des pays développés ou de « réduction des écarts de développement » entre les uns et les autres, interroge l'économiste.

⁴ Rostow., (1963) *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Le Seuil, D'autres avant lui ont distingué des étapes dans l'évolution des sociétés, K. Marx et F. par exemple dans *Le système national d'économie politique* publié en 1841, distingue cinq stades dans l'évolution des nations : l'état sauvage, pastoral, agricole, agricole manufacturier, agricole-manufacturier-commercial.

- De prime abord, envisager le développement comme processus c'est assimiler le sous développement à un retard dans l'industrialisation et prétendre pouvoir y remédier en faisant franchir à l'économie sous développée aux moindres coûts et avec le maximum de rapidité – en « brûlant les étapes » - , la série uniforme et inévitable d'étapes conduisant toutes les sociétés vers une même situation, celle des sociétés industrielles contemporaines considérées comme modèle de référence (ROSTOW, 1963). Or, le développement réalisé par ces sociétés, en même temps qu'il accroît les possibilités de développement de l'homme et de la société, engendre certains problèmes qui précisément minent ce développement. En effet, les progrès considérables réalisés par les sciences et les techniques modernes dans la connaissance et la manipulation de la matière, au lieu de permettre un élargissement de la liberté humaine, ont abouti à la généralisation d'une situation caractérisée par trois phénomènes majeurs : la mécanisation croissante de la vie aux dépens des instruments conviviaux (Illich, 1973), la polarisation, centralisation et concentration du pouvoir de décision, l'homogénéisation socio culturelle, et, bien sûr, ces phénomènes sont plus sensibles dans le bas que dans le haut des pyramides sociales.

La mécanisation de la vie résulte aussi de la spécialisation accrue que l'on a imposée à ces pays, fondée sur le principe de la correspondance entre structure et fonction, et qui tend à affaiblir la formation globale de l'homme et son épanouissement dans plusieurs directions à la fois. Ainsi, le travailleur de base devient de plus en plus un être mécanisé, aux gestes et aux pensées professionnels stéréotypés, dont la richesse humaine n'est que très imparfaitement utilisée, voire de plus en plus instrumentalisée. Le même travailleur ne peut ni s'épanouir, ni se réaliser en dehors de son travail, parce qu'il retrouve un système politique qui ne repose plus sur sa capacité civique et aussi, parce que le système productif devient en voie de « mécanisation forcenée »⁵.

On assiste également à un développement de la centralisation, de la production et de la concentration du pouvoir de décision entre les mains d'une élite. C'est enfin une homogénéisation qui s'opère en ruinant les cultures locales, régionales et ethniques. Cette homogénéisation culturelle⁶ engendre au niveau individuel et dans le cas des ethnies laminées une crise d'identité et se traduit sur le plan collectif par l'imposition d'un modèle unique. Ces phénomènes ne sont pour autant pas absents des pays sous développés. En particulier, au lieu que leurs originalités s'expriment et se fortifient, au lieu qu'apparaissent les caractères singuliers des peuples et des cultures, c'est à l'uniformisation des formes d'organisation, de production, de

⁵ Y. BAREL, *Le rapport humain à la matière, Action concertée*, DGRST, IPEPS, CNRS, juillet 1976, Tome 1, p. 2.

⁶ Edgar. MORIN, *Développement, ouvrage collectif*, in la direction de Candido Mandès, Seuil, Paris, 1977, p.249.

consommation, de pensée qu'on assiste. Et la stratégie du « rattrapage » consiste à pousser plus loin cette uniformisation. Elle suppose aussi que l'approche quantitative ne laisse pas de place à une approche plus qualitative du développement.

- La « réduction de l'écart » comme premier objectif du développement ne présente à ce titre qu'un intérêt limité, la limite en question tenant à l'appréciation de cet écart et à la nature des moyens envisagés pour le réduire. La pratique la plus courante consiste à apprécier le processus du développement par le taux de croissance du produit national brut (PNB), à mesurer l'état atteint de développement par le PNB par tête et à évaluer le niveau de bien-être atteint par une société d'après le revenu national par habitant. Or, à condition de tenir compte de la répartition sociale du revenu et du PNB et du degré de participation des divers groupes sociaux aux fruits de la croissance, ces trois indicateurs ne reflètent au mieux que l'évolution des forces productives, condition nécessaire mais nullement suffisante du développement. De telles quantifications, si elles présentent quelque utilité ne peuvent cependant pas appréhender le développement dans son aspect qualitatif le plus essentiel : Celui d'un « processus d'apprentissage rendant les hommes de plus en plus maîtres de leurs destinées grâce à la réalisation des projets individuels et sociaux viables » nous dit Ignacy Sachs⁷.

A propos des moyens permettant la réduction de l'écart, nous avons observé qu'il s'agissait essentiellement de l'implication d'industries industrialisantes, en particulier dans le cas des pays qui optaient pour une stratégie de substitution aux importations, tels que : l'Algérie et le Maroc. Or, comme le montre le Destanne de Bennis⁸, les industries ayant une telle vocation ne sont pas les mêmes à toutes les époques historiques, et si on ajoute à cela l'avantage dont disposent les pays déjà fortement industrialisés par rapport aux pays sous développés dans la création de ces industries, la réduction de l'écart ne peut pas ne pas être considérée comme une course sans fin où le développement des pays sous développés apparaîtrait de plus en plus comme un mythe. Il convient juste, pour exemple, de considérer le cas de l'économie algérienne qui n'a pas pu se développer malgré un « noircissement de sa matrice industrielle » à partir de son industrie des hydrocarbures.

⁷ Ignacy SACHS, *Développement, Utopie, Projet de Société*, Tiers Monde, Tome XIX n° 75, juillet- Septembre 1978, p.646.

⁸ G. DESTANNE DE BENNIS, *art.cit.*, p.424

Les lignes qui précèdent avaient pour but de rendre compte des approches les plus en vogue dans les années 1970-1990 en matière de développement ainsi que les limites qui en ont découlé. Ni les stratégies de substitutions aux importations, ni celles reposant sur la seule révolution verte, n'ont abouti aux résultats attendus en termes de développement « socialement » soutenable.

Néanmoins, l'examen de ces approches, bien qu'introductif, a mis en évidence les dangers que recèlent la conceptualisation du développement des pays mal développement par référence au développement réalisé par l'occident, la subordination du développement à la croissance économique et le transfert mimétique des technologies. En fait, ce qui est en cause, c'est la définition mêmes des stratégies de développement à partir de concepts et critères n'ayant de signification que dans et par rapport à un système socio économique particulier, le système capitaliste en l'occurrence. C'est donc le problème du choix des critères et de la définition des concepts permettant de penser le développement des pays en mal développement qui se pose. Comprendre ce mal développement, est-ce envisager de mobiliser la théorie de la modernisation ?

2) La théorie de la modernisation

La théorie de la modernisation soutient que les différences qui existent entre pays du Nord et ceux du Sud sont liées principalement à des problèmes culturels (Peemans J.-Ph., 2002)⁹, (Frederic P Miller, Agnès F Vandome, John McBrewster, 2010)¹⁰. Elle comporte comme deux composantes : la politique d'import substitution et la révolution verte.

- La politique d'import –substitution peut-être définie comme « la substitution d'une production nationale à l'importation de biens industriels destinés à satisfaire les demandes intérieures existantes et suffisamment amples déjà pour justifier la rentabilité des investissements, ce qui signifie la production de biens de consommation manufacturés »¹¹. Les raisons de la mise

⁹ Peemans J.-Ph., (2002) *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Essai sur les rapports entre l'évolution des théories du développement et les histoires du développement réel dans la seconde moitié du XXe siècle*. Louvain-la-Neuve, Paris : Academia Bruylant, L'Harmattan.

¹⁰ Frederic P Miller, Agnes F Vandome, John McBrewster (2010) *Théorie de la modernisation*, VDM Publishing House Ltd., p.68

¹¹ C. PALLOIX, *L'économie mondiale capitaliste et les firmes multinationales*, Maspéro, PARIS, 1977, Tome 2, p. 306.

en œuvre de cette politique résident en premier lieu dans la supériorité des opportunités de gains offertes par l'implantation de ces industries dans les économies sous-développées¹² par rapport à celles offertes par leur implantation dans l'économie d'origine. Cependant, la demande des pays sous développés en bien manufacturés (tels les automobiles, appareils ménagers, téléviseurs, etc....), compte tenu de l'absence d'industries préexistantes et *in fine* de demande intermédiaire, porte essentiellement sur des consommations de luxe, émanant des bourgeoisies locales. La politique d'import –substitution ne peut donc concerner qu'un des stades de l'élaboration du produit, le dernier, c'est-à-dire l'assemblage ; ce qui revient à substituer une importation (les pièces détachées) à une autre (le produit fini).

Le développement économique fondé sur cette stratégie rencontre un blocage-constaté dans tous les pays qui l'ont adoptée lorsque l'import substitution remonte aux biens d'équipement et produits intermédiaires. L'impossibilité de remonter le processus de production est due, selon C. Palloix¹³ à l'épuisement rapide dans l'économie sous-développée, de la capacité d'absorption de capital et de secteurs de production dynamiques, c'est-à-dire ceux devant produire les pièces détachées importées ainsi que ceux produisant les machines servant à fabriquer les pièces¹⁴. De même, comme les bourgeoisies locales ne consomment qu'une part infime de la production, l'essor des industries d'import substitution dépend essentiellement de la demande intérieure des populations rurales et urbaines dont les revenus sont très bas. Aussi, le taux d'expansion de ces industries, après épuisement de la demande préalable, puisqu'elles n'agissent pas sur les facteurs déterminant cette demande, notamment sur le niveau du revenu agricole.

- La deuxième composante de la stratégie de la modernisation est la révolution verte. Celle-ci consiste essentiellement à généraliser l'usage des semences améliorées. Ici, également, l'échec a été inévitable et tient à deux raisons liées à la nature des rapports sociaux dans le cadre desquels cette pseudo-révolution a été menée. D'une part, la diffusion des semences nouvelles nécessite une utilisation plus intensive tant des engrais que des pesticides, ce qui, compte tenu de la faible capacité des populations rurales à se procurer ces deux éléments et du temps plus ou

¹² Le terme le plus approprié de nos jours est « en développement » au lieu de « sous-développés ».

¹³ C. PALLOIX, *op. cit.*, p. 310

¹⁴ C. PALLOIX, p. 205 précise que ce que l'import substitution épuise en fait, c'est « la capacité d'absorption des techniques simples dans l'économie sous développée, et elle se trouve alors bloquée par l'absence de secteurs dynamiques d'amont qu'elle n'a aucune vocation de susciter ».

moins long nécessaire à leur adoption systématique, restreint le rythme de leur diffusion. L'augmentation de la production enregistrée n'a pu se faire que par une popularisation sociale marquée ainsi que par l'accaparement des terres par les éléments les plus « perméables aux progrès » ; ce qui a occasionné l'exode rural et la famine. Nous pensons ici à l'échec de la révolution verte du milieu des années 1960 en Inde, en particulier (H. DIATA, 1979)¹⁵.

3) La théorie du développement endogène ou autocentré

Un courant de pensée d'inspiration marxiste, représenté par les adeptes de la théorie de la dépendance, a réagi contre cette idéologie en mettant en évidence l'impuissance de la croissance capitaliste à assurer le développement des pays sous développés. Ces auteurs insistent sur la nécessité pour ces pays sous développés de rompre avec le système capitaliste. Le développement indépendant ou développement « autocentré » (S. Amin) de même que le développement « endogène » (I. Sachs) sont conçus par eux comme une accélération du processus d'industrialisation par le secteur public. L'application de cette stratégie ne peut se faire que sous certaines conditions:

- Les industries à implanter doivent être « industrialisantes », c'est-à-dire « avoir pour fonction économique fondamentale d'entraîner dans leur environnement localisé et daté un noircissement systématique ou une modification structurelle de la matrice inter industrielle et des transformations des fonctions de production ». ¹⁶ Ces industries se situent dans le secteur des biens de production ; elles sont hautement capitalistiques et de grandes dimensions ¹⁷ ;

- Cette dernière caractéristique des industries industrialisantes exclut qu'elles puissent être construites dans le cadre de pays isolés. L'industrialisation doit donc se réaliser à une échelle régionale, voire continentale ;

- La dernière condition est l'intra version de ces industries, c'est-à-dire leur orientation vers les besoins internes des zones d'implantation.

¹⁵ *Système social. Technologie et développement : Application à l'agriculture congolaise* ». Université de Grenoble.

¹⁶ G. DESTANNE DE BERNIS : *Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale* . Economie Appliquée, Tome XIX, N°3-4, 1966, p.419.

¹⁷ G. DESTANNE DE BERNIS, art. cit. page 419.

L'option en faveur de l'industrialisation constitue également une réponse aux dilemmes opposant le développement par l'industrie au développement par l'agriculture, l'industrialisation à l'amélioration du niveau de vie de la population. L'argument mis en avant pour justifier cette option face à ces dilemmes est que l'agriculture ne peut se développer que par l'utilisation des inputs d'origine industrielle (machines, engrais, pesticides, etc...) et l'augmentation du niveau de vie n'est possible qu'avec l'accroissement de la productivité, elle –même liée à l'industrialisation. A l'intérieur de ce même courant, certains auteurs comme Samir Amin considèrent cependant que la priorité première est l'amélioration immédiate de la productivité et du niveau de vie de populations, notamment rurales¹⁸, car dans la perspective d'une rupture avec le marché capitaliste, le surplus paysan est le moyen le plus sûr de réaliser cette industrialisation.

Bien que cette seconde théorie parte d'une négation de l'idéologie d'import substitution, l'une et l'autre reposent cependant sur le paradigme productiviste de la libéralisation automatique par le progrès technologique.

L'idée centrale de ce paradigme est que la croissance économique, permise surtout par l'industrialisation et entretenue par le progrès technologique, est le moteur du développement socioéconomique qui assure épanouissement et progrès des virtualités, des libertés et des pouvoirs de domination de l'homme sur la nature et éventuellement sur la société. D'où la croyance que seule l'industrialisation libère, croyance renforcée par le développement réalisé par l'Occident tant capitaliste que socialiste. En supposant en outre que toute économie a vocation à s'industrialiser, on en vient à accorder le primat, dans la définition des stratégies de développement des pays sous développés, au transfert des technologies. La mise en œuvre d'une telle stratégie devrait permettre le « rattrapage » des pays développés en brûlant un certain nombre d'étapes¹⁹, ou « la réduction des écarts de développement »²⁰ entre les uns et les autres. Il faut remarquer en premier lieu que le rôle privilégié accordé au transfert des technologies suppose que ces technologies soient universelles, c'est-à-dire qu'elles soient les meilleures partout et pour tous.

¹⁸ S. AMIN : Préface à l'ouvrage de Pascal LISSOUBA : « *Conscience du développement et démocratie* », Nouvelles Editions Africaines, Dakar –Abidjan, 1975.

¹⁹ G. DESTANNE DE BERNIS, *art. cit.* p.426

²⁰ C. PALLOIX, *op. cit.* Tome 2, p. 328. Cf. aussi Paul BAIROCH : « *Les écarts des niveaux de développement économique entre pays développés et pays sous développés de 1770 à 2000* », Tiers Monde, Tome XII-N°47 Juillet Septembre 1971, p. 497 à 514.

4) La notion du développement soutenable

L'apparition de la notion de « développement soutenable » popularisée par Gro Harlem Brundtland en 1987, réconcilie les dynamiques économiques, sociales et écologiques, et remonte aux années 1980 (UICN, 1980). Son enjeu porte tant sur le contenu de la « soutenabilité » que sur celui de la notion de « développement ». En effet, il y a trois points essentiels qui déterminent la notion de soutenabilité :

- Le premier, qui exprime le point de vue de la théorie économique dominante, met en avant l'idée d'une croissance durable comme condition nécessaire et suffisante pour accéder à un développement soutenable ;

- Le deuxième, plus inspiré de la « pensée des limites » héritée de l'écologie, cherche à élaborer des contraintes socio-environnementales à l'intérieur desquelles le développement économique doit se poursuivre ;

- Le troisième, marqué par les expériences des Pays en Développement (PED), met l'accent sur les inégalités sociales et s'interroge sur le sens de la notion de développement. Pour chacune de ces visions du monde, il s'agit à chaque fois de s'interroger sur le contenu pris par l'objectif de soutenabilité et sur les politiques à même de répondre à ces enjeux.

Ainsi, même si la question du développement soutenable s'est construite en partie sur la critique de la croissance - une problématique centrale dans le corpus néoclassique - ce courant entend tout de même proposer des modèles de croissance qui sont censés répondre à cet enjeu. C'est le modèle de Solow, légèrement amendé, qui constitue aujourd'hui encore l'élément central de la réponse de la théorie néoclassique à la problématique du développement soutenable. D'autres types de travaux complètent ce dispositif doctrinal en insistant sur l'idée que la croissance durable va dans le sens du développement et de la protection de l'environnement. « W. ROSTOW, (1978, p.129).

L'objectif de la soutenabilité doit se traduire par la nécessité faite aux sociétés de transmettre à travers le temps une capacité à produire du bien-être économique et faire ainsi en sorte que celui des générations futures soit, au minimum, égal à celui des générations présentes. En d'autres termes, la soutenabilité est définie ici comme la « non décroissance » dans le temps

du bien-être individuel, lequel peut être mesuré, selon le type d'analyse, par le niveau d'utilité, le revenu ou la consommation individuelle. Pour atteindre cet objectif, disent les auteurs néoclassiques, il importe que, moyennant un taux d'épargne suffisamment élevé, le stock de capital à disposition de la société reste intact d'une génération à l'autre, permettant ainsi la production d'un flux constant de richesse à travers le temps. Les capacités de production d'une économie sont constituées par le stock d'équipements, les connaissances et les compétences, le niveau général d'éducation et de formation, ainsi que par le stock de ressources naturelles disponibles. Conformément à la tradition initiée par Harold Hotelling (1931), la nature est considérée comme une forme particulière de capital.

5) Le développement local

Le développement local est la contribution qu'un territoire apporte au mouvement général du développement, en termes de plus-value économique, sociale, culturelle, spatiale. C'est un produit de nature globale instrumenté par le projet de territoire d'une équipe, articulé autour d'initiatives économiques et écologiques (K. Kolosy, 2006). C'est vers la fin des années 1950 que prend forme la théorie du développement endogène, par John Friedmann et Walter Stöhr. C'est une approche volontariste, axée sur un territoire restreint, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes. Elle fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives.

Les profondes modifications de l'économie mondiale et notamment des formes que prend la compétitivité renversent les modes de production. C'est désormais la demande du marché qui est à l'origine de l'organisation de la chaîne productive. Le maître-mot n'est plus la programmation mais la flexibilité, que les réseaux souples de petites unités de production ou les pôles de développement intégré semblent mieux à même de porter que les macro-unités. Quand la crise touche des régions dont l'économie est caractérisée par la mono-activité, c'est tout le tissu social qui s'effondre. En réaction à la vulnérabilité des économies tunisienne et égyptienne, le développement local, c'est-à-dire la recherche d'un équilibre territorial par le biais d'une certaine auto-suffisance qui s'appuie sur la diversification et l'intégration des activités, peut-t-il être vu comme une réponse possible ? La crise amène à privilégier l'échelle locale par rapport au niveau national et rencontre sur le terrain des poussées sociales, culturelles et identitaires. Le local

s'approprié en quelque sorte le développement de proximités (sociale et géographique) pour en faire un concept et une pratique globale, une stratégie territoriale intégrée, solidaire, durable.

La décentralisation de l'économie est une notion capitale en matière de développement local, elle ne doit pas être l'occasion pour l'Etat d'abandonner ses responsabilités en matière économique. Il revient à l'Etat d'aider les populations locales à s'émanciper de son influence et de celle des grandes entreprises. En somme, l'Etat doit aider les gens à compter davantage sur eux-mêmes et, pour ce faire, aussi paradoxal que cela puisse paraître, il doit leur fournir les moyens d'y parvenir. L'un de ces moyens, et de loin le plus indispensable, c'est bien sûr, la présence d'un organisme qui assure les fonctions d'animateur et de dispensateur de l'information liée à l'essor d'initiatives locales de création d'emplois. Et en termes de création d'emplois indépendants, la microfinance à travers le microcrédit peut y contribuer durablement et significativement.

Le développement local est un processus qui crée des activités, répartit leurs effets de manière équitable et en reconstitue les ressources. Ses ressorts sont globaux et locaux. Les premiers sont en général assimilés à l'existence d'un environnement macroéconomique favorable ou d'un cadre réglementaire pertinent. Souvent laissés dans l'ombre, les seconds ressorts ont trait à la mobilisation des acteurs locaux, l'utilisation du partenariat, la capacité d'organisation de nouveaux services, l'amélioration de l'image d'un territoire.

Le développement local nécessite la conception d'outils de financement spécifiques, le crédit ne convenant généralement pas à la mise en œuvre d'équipements publics ou collectifs privés. Par ailleurs, avec les réformes de décentralisation au début des années 1990, de nouveaux acteurs sont apparus, les collectivités locales. Il devient alors nécessaire de concevoir des modalités de financement du développement local qui respectent la maîtrise d'ouvrage des collectivités, améliorent la transparence financière et permettent l'apprentissage collectif de la gestion des biens communs. Ces outils de financement doivent permettre la réalisation des investissements nécessaires au développement des collectivités et l'intervention concertée d'un grand nombre d'acteurs étatiques et locaux. Il s'agit d'une condition nécessaire à la réussite des processus de décentralisation²¹.

²¹ IRAM depuis 2000 Outil de financement du développement local.

Il n'y a pas de développement local sans organisation. Celle-ci doit prendre forme autour d'un organisme spécialement à la diversification de l'économie locale. Il peut s'agir d'un organisme déjà mis en place ou que l'on créera de toutes pièces. Il lui reviendra de bien définir la problématique à laquelle il doit faire face. Après quoi, il aura la responsabilité de faire l'inventaire des ressources disponibles. L'un de ces organismes serait-il la microfinance ?

II) A quoi peut servir la microfinance ?

Après avoir précisé le contenu du concept de la microfinance nous aborderons l'analyse de son impact sur le développement.

1) Définition et origine

La microfinance est la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel (CGAP²²). Parmi les produits financiers de la microfinance nous avons trois éléments.

- Le microcrédit représente une part assez substantielle de l'activité des Institutions de microfinance (IMF) et se définit comme un prêt de faible ampleur accordé à des personnes ayant un accès limité aux crédits bancaires afin qu'elles puissent créer leurs propres activités ;

- La micro-assurance est un système par lequel un individu, un commerce ou une autre organisation effectue un paiement pour partager le risque ;

- La micro-épargne concerne des services de dépôt qui permettent à un individu d'engranger de faibles sommes d'argent pour une utilisation future. Souvent dépourvus de crédit minimal, les comptes d'épargne permettent aux ménages de mettre de l'argent de côté afin de faire face à des dépenses imprévues ou de planifier de futurs investissements.

²²Consultative Group to Assist the Poor: un consortium de 27 Agences de développement publiques et deux fondations privées soutenant le développement de la microfinance (www.cgap.org).

Enfin, le terme de microfinancement recouvre les prêts, l'épargne, l'assurance, les services de transferts et d'autres produits financiers visant des clients à faibles revenu (J.M. SERVET 2006). Cette définition représente une synthèse pragmatique issue de la recherche d'une dynamique commune à la diversité des opérations de terrain. Cette diversité d'objectifs est tout à la fois la conséquence:

- de la pluralité des motivations initiales des opérations qui ont permis d'affranchir majoritairement les femmes d'un système informel contraignant dont les banquiers ambulants et des usuriers tiraient profit ;

- de la réussite de plus en plus médiatisée des méthodes mises au point par la microfinance au profit des populations pauvres ;

- de la mobilisation accrue de la communauté internationale qui a conduit à l'adoption d'un objectif universel de lutte contre les inégalités et les disparités économiques régionales rendant ainsi ces populations moins vulnérables ;

- de l'évolution concrète d'une activité de nature commerciale qui contribue à la diversification et l'approfondissement du secteur financier.

Les origines de la microfinance sont très anciennes, les Babyloniens la pratiquaient 1500 ans avant Jésus Christ de façon similaire à celle qui existe aujourd'hui. En Inde le microcrédit est apparu il y a 3000 ans, sous trois formes principales: les traditionnels usuriers, les chit funds (épargne et crédit rotatif par association), et les guides de marchands (les corporations). Ces trois formes existent encore aujourd'hui.

En Irlande, les grandes famines des XVIIe et XVIIIe siècles, ont permis à Jonathan Swift de prôner le principe du micro-prêt, qui permet de rompre le cycle de la pauvreté. Il a mis en place le Système Irlandais de Fonds pour Prêts, qui soutiendra jusqu'à 20% des familles irlandaises chaque année. En Allemagne, en 1848, le maire Friedrich Raiffeisen cherche à court-circuiter les usuriers. Ayant réalisé que l'épargne coopérative est plus efficace que la charité pour permettre aux pauvres de sortir de leur dépendance vis-à-vis des usuriers, il crée le premier

Syndicat du Crédit, qui finira par toucher 2 millions de paysans. L'idée se réplique rapidement en Europe et en Amérique du Nord, puis en Indonésie et en Amérique Latine.

Les Associations Rotatives d'Épargne et de Crédit (ECRA) désigne des groupes d'individus volontaires qui construisent un cycle d'épargne et de prêt. Régulièrement, les membres se rencontrent et chacun contribue de façon égale à un fonds. Ce fonds finance le crédit rotatif dont chaque membre bénéficiera au cours du cycle, chacun son tour. L'ECRA existe depuis des siècles dans différentes régions du monde: « tontines » dans l'Ouest africain, « tandas » au Mexique, « pasanaku » en Bolivie, « arisan » en Indonésie, « cheetu » au Sri Lanka, « esusu » au Nigeria. Les « susu » du Nigeria ont été importés aux Caraïbes par les esclaves noirs.

Au XIXe siècle l'Allemagne fut le berceau des premières coopératives d'épargne et de crédit où deux hommes, Schulze-Delitzsch (1808-1883) et Raffaisen (1818-1888) ont contribué à leur naissance. Ce modèle a été exporté partout dans le monde. Alfonse Desjardins (1854-1920) va initier plus tard au Canada en 1920 l'expérience canadienne des caisses populaires, cette expérience aussi va connaître du succès et sera exportée dans plusieurs continents. La réputation des caisses populaires « Desjardins » a pu s'étendre au delà du Canada et des USA.

En Afrique, l'émergence de la microfinance se situe dans la filiation des modèles occidentaux apparus à la fin du XIXe siècle. Les pratiques microfinancières sont plus anciennes en Afrique Anglophone: le Ghana en 1920, la Tanzanie en 1955, au Cameroun en 1964 mais leur développement se fait à partir de 1970. Elles sont plus récentes en Afrique francophone: le Togo en 1967, la Haute Volta en 1969 avec l'Union des caisses d'épargne et de crédit du Burkina Faso, au Cameroun zone francophone en 1971 avec l'Union des caisses populaires de Yaoundé, au Zaïre en 1972, la Côte d'Ivoire en 1975 etc. Dans la zone Franc CEMAC la microfinance a connu son émergence en 1990 avec la consolidation d'un texte réglementaire s'inspirant de la loi PARMEC²³ qui était déjà appliquée en Afrique de l'Ouest. L'Égypte et la Tunisie ont suivi la même évolution que nous allons présenter dans les chapitres structurant notre thèse.

²³ En 1993, une approche communautaire au cadre de réglementation sur les institutions de microfinance (IMF) fut développée par la Banque Centrale régionale (BCEAO) qui supervise tous les intermédiaires financiers dans les huit pays de l'UMOA. Le projet de réglementation de toutes les IMF dans la région a été financé par des fonds canadiens dans le cadre du Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Épargne et de Crédit (PARMEC) et a abouti à une loi réglementant toutes les IMF autorisées dans la zone de l'UMOA, loi communément appelée la Loi

Les différentes étapes de l'évolution de la microfinance : se résument en trois décennies de rayonnement de la microfinance (J.M. SERVET 2006):

- La première décennie (1975-1985) est celle de l'émergence des organisations modernes de microfinance avec l'apparition des premières organisations majoritairement de petite taille avec un taux élevé de remboursement des prêts. Ne disposant pas d'une véritable autonomie financière, leur charge de fonctionnement étant supérieure à leurs ressources propres. Le professeur Yunus, fondateur de la Grameen Bank (1976) est l'un des précurseurs de ces premières organisations.
- La deuxième décennie (1985-1995) est celle où un grand nombre des institutions les plus connues ont été formées à l'exemple de la BIRD en Indonésie et Bancasol en Bolivie. Cette période est marquée par l'autonomie et la taille de ces Institutions qui deviennent de plus en plus importantes et certaines nouent des relations de partenariat commerciales avec les banques commerciales.
- La troisième décennie (1995-2005) est caractérisée par l'intégration de la microfinance dans les programmes de développement économique et par la prolifération des modèles qui concourent tous à lutter efficacement contre la pauvreté et à l'autonomie financière des Institutions de microfinance.

La décennie ouverte en 2005 (déclaré année du microcrédit par les Nations Unies) est celle d'une diversification des services et d'une interrogation croissante sur la capacité de la microfinance à réaliser ses promesses et sur l'efficacité relative des institutions dans les contextes particuliers dans lesquels elles interviennent (J.M. Servet, 2006). Les interrogations croissantes sur la microfinance ont permis de développer un courant de pensée ou les chercheurs en sciences

PARMEC. Cette loi a été adoptée par tous les pays membres de l'UMOA, excepté la Guinée Bissau en raison de l'absence d'une industrie assez importante de la microfinance dans ce pays. La législation pour la mise en application de la Loi PARMEC a été décrétée au Bénin en août 1997 (loi N° 97-027) et suit très étroitement la loi modèle régionale. Toutes les organisations de microfinance sont soumises à cette loi bien qu'il ne peut être délivré de licence de plein droit qu'aux seules coopératives d'épargne et de crédit et à leur réseau de fédérations. D'autres IMF sont autorisées à fonctionner suivant des règles définies par un accord spécial ou convention-cadre avec le ministère des finances pendant cinq ans et renouvelable par consentement mutuel. Banque Mondiale, 2004.

financières et les techniciens de la finance internationale (M. LELART 2003, M. HUMBERT 2004, J.M. SERVET 2006, B. AMOUSOUGA 2006, P. GLEMAIN, 2005, 2010) traitent de ces questions avec toutes les règles de l'art. Dans un langage simple, ils décrivent les enseignements que certains acteurs du milieu de développement (M. YUNUS 1984, HALEY 2001, J. MORDUCH 2003...) ont pu tirer ces dix dernières années sur la construction de systèmes financiers accessibles à tous. A l'aide de multiples sources d'information, ils décrivent la situation du secteur de la microfinance dans son état actuel, les perspectives et les défis avenir.

Des nombreux travaux (M. LELART 1999, 2003 ; M. YUNUS 1984, 2006 ; J. M. SERVET 1999, 2006) ont été réalisés pour mettre en évidence le rôle de la microfinance dans les économies des pays en développement. Ceci afin d'identifier la relation qui existe entre la microfinance et le développement économique d'une nation. Il est aujourd'hui difficile d'identifier le niveau de développement microfinancier qui va favoriser le développement économique optimal et durable. Le contenu du débat n'est pas encore épuisé et de nombreuses interrogations subsistent encore sur le sujet, d'où l'abondance de la littérature.

C'est sur ce terreau qu'a pris le microcrédit et qu'il s'est développé, depuis la première initiative de M. YUNUS, à un rythme accéléré. Un siècle après les réseaux mutualistes de Raiffeisen en Allemagne vers 1860, le Professeur M. YUNUS, a été confronté aux mêmes problèmes de misère populaire et d'exploitation de celle-ci par des usuriers dans une région rurale du Bangladesh. Il a pris l'initiative de prêter de petites sommes à quelques villageois constitués en « groupes de prêt ». Se heurtant à l'insuffisance de ses ressources propres, il s'est tourné vers le système bancaire, le gouvernement, et l'épargne populaire. Le système se développa et, en 1984, naquit la Grameen Bank, détenue aujourd'hui par les bénéficiaires de ses services.

2) Microfinance et développement

Il n'existe que peu d'éléments sur la manière dont la microfinance agit au niveau local et sur la mesure de ses effets à la fois économique et sociaux. Cette question de mesure d'impact a pourtant donné lieu à de nombreuses discussions d'experts²⁴ notamment dans le cadre du projet

²⁴ * Susy Cheston, Directrice exécutive, Women's Opportunity Fund Larry Reed, Directeur général, Opportunity International Network et Vanessa Harper, Lauren Hill, Nancy Horn, Suzy Salib, Margaret Walen (1999), *Comment mesurer la transformation: Évaluation et amélioration de l'impact du Microcrédit*.

* Cristina Himes et Lisa J. Servon. « Évaluation de la réussite des clients : évaluation de l'impact d'ACCION sur les microentreprises aux États-Unis », *The U.S. Issues Series Document N° 2*, avril 1998.

AIMS (Assessing the Impact of Microenterprise Service - Évaluation de l'impact des prestations à la microentreprise) de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) et par le Groupe consultatif d'assistance aux plus défavorisés (GCAPD) de la Banque mondiale. Ces organismes travaillent pour améliorer les outils d'évaluation de l'impact de la microfinance. Le débat sur l'évaluation d'impact conduit à la question de savoir dans quel but doit se faire la mesure de l'impact. Ces experts voudraient voir adoptés des outils d'évaluation d'impact qui ne se limitent pas à incorporer les indicateurs d'évaluation financière mais qui puissent également indiquer la transformation chez les clients c'est-à-dire les modifications profondes dans la vie des personnes ainsi que celles de leur quartier ou région. L'objectif en est tout à la fois de mesurer les résultats et d'améliorer les programmes analysés.

. Le groupe formé par l'USAID, l'équipe du projet AIMS (Assessing the Impact of Microenterprise Services) et le réseau SEEP (Small Enterprise Education and Promotion), quoique assez hétérogène, s'est accordé sur l'idée que le secteur avait besoin d'une approche intermédiaire de l'analyse d'impact, qui soit à la fois utile, fiable et d'un coût raisonnable. A sa création en 1995, le projet AIMS de l'USAID était l'un des rares à défendre les vertus de l'étude d'impact en microfinance. D'autres thèmes dominants, notamment l'amélioration de la performance institutionnelle, l'accès aux marchés financiers et la recherche de la croissance, éclipsaient à l'époque la question de l'étude d'impact. Quelques années plus tard jusqu'à nos jours, l'intérêt porté à la mesure de l'impact réel des programmes de microfinance sur leurs clients est beaucoup plus marqué. Le projet AIMS a cultivé ce regain d'intérêt pour la clientèle des IMF à travers ses recherches sur les méthodes d'évaluation, couvrant un éventail d'approches très large (cf. tableau annexe 1).

III) Notre recherche

*Cohen, Monique. Septembre 1998. « Impact Assessment: The Evolving Agenda ». Washington, D.C. : Document USAID.

*Hulme, David. 1997. « Impact Assessment Methodologies for Microfinance: A Review ». Washington, D.C., *précis du projet AIMS* n° 14.

*Mayoux, Linda. 1997. « Impact Assessment and Women's Empowerment in Micro-finance Programs: Issues for a Participatory Action and Learning Approach ». Document de travail présenté à la réunion virtuelle de GCAP ayant pour thème les méthodes d'évaluation d'impact dans les programmes de microfinance.

La thèse que nous défendons ici est celle du rôle de la microfinance en tant qu' « un outil au service du développement soutenable local », en Tunisie et en Egypte. Ce choix ne constitue nullement une réponse aux concepts évoqués plus haut opposant « développement », « soutenabilité », bien au contraire. Il envisage une analyse des interrelations possibles entre ces concepts.

Le choix de ce thème est justifié par l'intérêt que nous portons sur les questions de développement en Afrique et sur la connaissance des deux pays choisis pour cette raison comme terrain d'études. La particularité de notre thèse est de pouvoir mener nos recherches en tenant compte de toute cette masse d'information sur la microfinance et les stages de plusieurs mois que nous avons effectués au Département du secteur privé et de la Microfinance de la Banque Africaine de Développement à Tunis, à l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte et au siège des Nations Unies à New York.

Nous verrons qu'en Tunisie et en Egypte, le milieu rural est celui où se manifeste le plus le phénomène d'un certain mal développement.

Les caractéristiques générales de ces pays sont bien connues en France, nous mettons cependant une fiche pour chaque pays (avec une carte) en appendice à cette introduction, les caractéristiques spécifiques à notre question de recherche sont quant à elles explicitées et analysées dans le corps du texte.

a) Caractéristiques de la Tunisie

La Tunisie est un pays de l'Afrique du Nord et le plus petit pays du Maghreb. Elle est située au bord de la Mer méditerranéenne. C'est un pays situé à l'extrême Nord-est de l'Afrique et au centre du bassin méditerranéen, un relief peu accidenté et un réseau hydrographique comprenant essentiellement l'Oued Medjerda et l'Oued Méliane (cf. appendice 1 : carte de la Tunisie fig. 1). La Tunisie, peu dotée en ressources naturelles, a axé son développement sur le capital humain. La capitale de la Tunisie est Tunis, son régime politique est la République. La superficie de la Tunisie est de 164 418 km², avec un découpage administratif de 24 gouvernorats. Pays à revenu intermédiaire avec une population estimée à 10.434.000 habitants en 2009 elle

atteindra 11.025.000 d'habitants en 2014²⁵. L'espérance de vie est de 74,4 ans et atteindra 75,2 en 2014 ce qui est une très bonne moyenne par rapport à d'autres pays du Maghreb et de l'Afrique. Le taux de couverture social est de 95% et atteindra 98% selon les projections en 2014.

La majorité de la population vit dans les villes (64,8%), notamment dans le grand Tunis (20%)²⁶. La structure par âge indique que la Tunisie a effectué sa transition démographique. Au niveau de l'administration territoriale, les 24 gouvernorats sont dirigés par un Gouverneur qui représente le Chef de l'Etat au niveau régional, et regroupe plusieurs communes (au total 1541 communes). Les Gouverneurs avaient, avant les récents événements, sous leur autorité des délégués, à la tête de Délégations (262 au total). La Tunisie est un Etat indépendant et souverain. Sa religion est l'islam, sa langue est l'arabe.

b) Caractéristiques de l'Egypte

Située en Afrique du Nord, en bordure de la Mer Méditerranée, avec ses 83 millions d'habitants²⁷ et un taux de croissance démographique de 1,7 % par an, il s'agit du pays arabe le plus peuplé. C'est la deuxième économie la plus puissante de l'Afrique et l'une des quatre meilleures économies du monde Arabe.

L'Egypte s'étend entre la Libye et la bande de Gaza à l'Ouest et la Mer Rouge à l'Est. Elle est limitée au Sud par le Soudan et constitue l'unique lien entre l'Afrique et l'hémisphère Est. Sa superficie totale est de 1001450 kilomètres carrés dont 995450 kilomètres carrés de terres et 6000 kilomètres carrés d'eau. Seules 2,85 % des terres sont arables.

Le pays est essentiellement constitué d'un vaste plateau désertique traversé par le Delta du Nil et la Vallée du Nil. Il baigne dans un climat méditerranéen, caractérisé par des étés très chauds et des hivers doux (cf. appendice 2 carte de l'Egypte fig. 2). Le Nil est l'un des plus longs fleuves du monde et représente le « poumon » de l'Égypte : c'est dans la vallée et dans le delta du Nil que se situe l'essentiel des richesses du pays. Seulement 10 % du territoire égyptien est habité

²⁵Selon les estimations du Centre National de la Statistique de la Tunisie dans son document « Développement Economique & Social en Tunisie 2010-2014 : Vers une croissance basée sur l'innovation et la créativité ».

²⁶ Source des données : Institut National de la statistique de Tunis, 2009.

²⁷ PNUD, 2010.

et cultivé, le reste du pays étant constitué de zones désertiques : 99 % de la population est concentrée sur moins de 4 % de la superficie totale.

La langue officielle est l'arabe. La capitale de l'Égypte est le Caire. C'est une ville immense qui forme un véritable labyrinthe. Elle rassemble à elle seule le quart de la population de l'Égypte. Elle attire aussi beaucoup de touristes, car tout près se trouvent les célèbres pyramides de Gizeh. Le Caire se trouve dans le nord-est de l'Égypte, sur la rive droite du Nil. Au plan juridique, l'Islam est la religion d'Etat, le droit égyptien a été influencé par plusieurs courants dont le droit européen et le droit de l'empire Ottoman.

L'objectif que nous visons consiste à mettre au point un ensemble d'analyses propres à penser la transformation de la microfinance dans les deux pays. La réalisation de cet objectif est liée à l'examen d'un certain nombre des questions d'ordre théorique qui vont constituer la problématique de cette recherche, à la définition d'un corps d'hypothèses sur lesquelles reposera l'analyse des problèmes ainsi qu'à celle d'une méthode d'approche de ces problèmes.

En effet, il semble utile dans ce travail de thèse d'identifier les traits spécifiques qui structurent l'identité de la microfinance et sa dynamique de construction. Cette dernière est, multiple et marquée par le tâtonnement. Son principal enjeu aujourd'hui est celui d'entrer dans une nouvelle phase de développement. Celui-ci devra prioritairement mettre l'accent sur la structuration et la régulation d'un secteur en pleine expansion tout en préservant une dynamique d'initiatives et d'expérimentation qui a été au cœur de sa réussite. Le secteur de la microfinance dans les PED peut désormais se donner des nouveaux défis qui pourraient être la diversification des produits et des cibles (par exemple le financement du monde rural plus particulièrement, de l'agriculture) et, plus globalement, le renforcement des impacts économiques et sociaux. Autant des priorités nouvelles qui impliquent une refonte des objectifs et des modes d'interventions des partenaires publics ainsi que l'intégration d'une dimension d'accompagnement, aujourd'hui possible et nécessaire, de l'investissement privé.

Cette thèse se situe au cœur du débat sur les apports de la microfinance et de son utilité dans le processus de développement des pays du Sud. Elle s'intéresse à un aspect particulier de la microfinance : l'émergence d'un outil au service du développement soutenable local en Tunisie et en Égypte. Elle questionne en premier lieu les populations vulnérables qui forment, les paysans ruraux avec ou sans terre et les citoyens sans emplois. Les questions de vulnérabilités, d'inégalités

socioéconomiques, de territorialités et de la microfinance dans les deux pays sont intimement liées et ont un regain d'intérêt en commun. Cet intérêt vient d'être ravivé par les révolutions du printemps arabes. Ces deux pays n'arrivent malheureusement pas à se démarquer de leur carcan qui n'est autre que le mal développement avec ces corollaires: les inégalités, la pauvreté donc les exclusions à la fois économiques et sociales, l'insécurité alimentaire, et le chômage de la jeunesse etc. ; A tel point qu'on a vu des milliers de Tunisiens fuyant la misère au péril de leur vie s'échouant dans des embarcations de fortune aux portes de l'Europe. En ces temps incertains pour ces deux pays, notre recherche participe à la compréhension de « l'avenir » de la Tunisie et de l'Egypte.

Face à la situation socioéconomique et politique que traversent la Tunisie et l'Egypte, il y a tout lieu à cet effet de formuler quelques interrogations:

- Quelle est la place de la microfinance dans la lutte contre les inégalités des populations?
- Permet-elle de pallier l'insuffisance des ressources des paysans ruraux sans terre, des citadins sans emplois et des populations rurales qui sont directement touchées par les variations climatiques ?
- Dans quelle mesure peut-elle lutter efficacement contre la précarité urbaine et rurale des jeunes dont le manque d'emploi résulte entre autres de la stagnation du développement rural et de la pression démographique élevée ?
- Enfin, quel est son impact sur le pouvoir d'achat de ces populations et en particulier celles qui ne sont pas propriétaires des terres cultivables ?

L'ensemble de ces questions illustre la diversité des enjeux que peut poser la microfinance et nous amène à formuler la question à laquelle cette thèse entend répondre à savoir:

En quoi la microfinance en Egypte et en Tunisie participe-t-elle à un autre mode de développement local, socialement soutenable?

1) Problématique

Pour répondre à notre question de recherche nous avons formulé des hypothèses dont nous chercherons à vérifier la validité.

a) les hypothèses

H1 : L'accès au microcrédit diminue le risque de vulnérabilité des ménages tunisiens et égyptiens d'être pauvres et constituent un facteur de réduction des inégalités. Ici, il est question de vérifier si le fait d'obtenir un crédit a permis aux ménages d'améliorer leurs conditions d'existences ou pas.

H2 : La microfinance contribue fortement au financement du secteur privé en Tunisie et en Egypte. Elle a des limites et des contraintes qui entravent son efficacité dans le financement des zones rurales et des zones périurbaines. Il s'agira de vérifier si la microfinance permet de financer le secteur privé et les zones rurales.

H3 : Les changements observés dans la vie des clients sont liés directement à l'IMF ou ils sont la conséquence d'autres facteurs. Cette hypothèse permet de vérifier le niveau d'implication du microcrédit envers les populations. Elle va consister à vérifier l'origine des changements observés au sein de la population qui peut être due à la microfinance ou à d'autres politiques étatiques.

H4 : La politique du taux d'intérêt est un obstacle pour la généralisation du microcrédit auprès des populations démunies. Nous allons vérifier si le taux d'intérêt peut constituer un frein ou une incitation à l'accession du microcrédit par les populations.

H5 : La microfinance contribue à la stabilisation de la Tunisie et de l'Egypte. Avec les révolutions Arabes et la crise économique, il est question de vérifier si la microfinance peut contribuer à la stabilisation de ces deux pays.

b) la méthodologie

Pour vérifier nos hypothèses nous avons adopté une méthode mixte qui associe à la fois la recherche documentaire et les techniques d'enquêtes (questionnaires, interviews), laissant à d'autres travaux futurs la mobilisation éventuelle de modèles plus mathématiques. En d'autres termes, la méthodologie utilisée pour traiter ce thème s'articule autour de deux principaux points à savoir les outils de recherche et le traitement des données. Il s'agit principalement :

- de la recherche documentaire qui consiste en l'analyse et l'interprétation des théories sur la microfinance et le développement, mais aussi de l'analyse des études antérieures qui traitent des mêmes questions sur lesquels nous appuyons notre propre analyse (cf. annexe N°16). Ces études sont réalisées dans le cadre des résultats de l'impact de la microfinance ;

- les entretiens directs et les questionnaires qui portent sur les entrevues avec des Responsables des Institutions de Microfinance, les autorités de tutelle et les bénéficiaires des services de la microfinance afin de comprendre la portée et les limites des IMF dans le processus du développement local de la Tunisie et de l'Egypte ;

- Enfin, le traitement des données recueillies à la phase d'investigation sont analysées et traitées par les méthodes des statistiques. Il consiste à utiliser et interpréter les données recueillies au cours de nos enquêtes.

L'approche retenue à cet égard est à la fois analytique (théorique) et factuelle. Il s'agit, en premier lieu, de mieux préciser la notion de microfinance et de développement qui lui est associé. Ces deux approches ont permis d'apprécier dans un premier temps l'importance de la microfinance dans le financement des services financiers à l'égard des populations tunisiennes et égyptiennes qui étaient jusque là exclues du système financier formel et dans un second de relever les déterminants de l'octroi de crédits par les IMF suivi de leur impact dans la lutte contre les inégalités. L'approche descriptive a reposé essentiellement sur la construction des tableaux croisés de fréquence pour apprécier non seulement l'importance du recours aux IMF par les ménages ou les microentreprises en fonction des caractéristiques socio-économiques et démographiques des microentrepreneurs mais également l'impact des microcrédits sur les activités de la microentreprise et des ménages.

2) Plan de la thèse

Notre thèse s'articule autour de six chapitres regroupés en deux grandes parties. La première partie concerne la microfinance et le développement de la Tunisie.

Elle est constituée de trois chapitres :

Le premier chapitre aborde l'analyse économique des modes et structures de développement. Il retrace la situation socioéconomique, historique et politique de la Tunisie. Les différentes stratégies de développement que la Tunisie a adoptées pour sortir de la pauvreté ainsi que les enjeux de la crise politique et économique actuelle.

Le deuxième chapitre fait l'analyse de l'organisation de la microfinance en Tunisie. Il permet de répondre à certains questionnements notamment, par rapport à l'évolution et à la réglementation du secteur de la microfinance. Et son degré de pénétration en Tunisie ?

Le troisième chapitre analyse l'impact de la microfinance sur le financement des entreprises privées et du secteur rural en Tunisie. Il est consacré à l'analyse des résultats de nos enquêtes sur le terrain afin de vérifier et de démontrer l'impact du microcrédit sur les populations : Le microcrédit améliore-t-il les activités des populations ? Permet-il de financer les microentreprises et les zones rurales ? Sans le microcrédit que devient la population sans ressources ? Quelles sont les mesures souhaitables pour renforcer le secteur de la microfinance en Tunisie afin qu'il puisse toucher ces pauvres ?

La seconde partie traite la microfinance comme un outil d'intégration sociale et financière : Le cas du contexte égyptien.

Elle est également constituée de trois chapitres :

Le quatrième chapitre fait l'analyse économique des modes et structures de développement de l'Égypte. Il retrace la situation socioéconomique, historique et politique du pays et ces différentes stratégies de développement. Il est question ici de présenter des différentes stratégies de développement que l'Égypte a adoptées depuis les indépendances jusqu'à nos jours. Et de voir comment ces stratégies ont permis à l'Égypte de se retrouver dans la situation socioéconomique et politique actuelle.

Le cinquième chapitre va faire un état de lieux de la microfinance en Égypte, son évolution et la manière dont elle a évolué jusqu'à nos jours. Il sera question d'aborder la réglementation et le principal rôle des Institutions de microfinance dans ce pays.

Le sixième chapitre est consacré à l'impact de la microfinance sur le développement en Égypte. La microfinance cible-t-elle les exclus du système bancaire classique en leur proposant

des services financiers adaptés ? Peut-elle être un instrument de lutte contre les inégalités ? Son rôle comme levier du développement et l'engouement qu'elle suscite conduisent à s'interroger sur son impact, tout particulièrement auprès des populations pauvres. Cette question est centrale car les programmes de microfinance ont généralement revendiqué l'objectif d'avoir un impact sur leurs clients et sur le développement comme, par exemple²⁸ : La réduction des situations de pauvreté ; Le renforcement de la position sociale de la femme ou de groupes de population défavorisés ; L'encouragement à la création d'entreprise ; Le soutien à la croissance et à la diversification d'entreprises existantes. Ainsi, qu'en est-il en Egypte ?

Notre travail soulève de nombreuses questions restées pendant longtemps peu ou pas traitées de la microfinance en tant qu'outils au service du développement local en Tunisie et en Egypte. Nous allons présenter dans notre conclusion une analyse comparée de deux systèmes. Cette analyse nous permettra de faire des interrelations avec les différentes théories économiques que nous avons présentées précédemment. Enfin quel enseignement tirer de cette recherche ? Cela nous permettra de montrer les tensions qui existent entre les modèles économiques tunisiens et égyptiens avec les missions sociales du développement local.

²⁸ Joanna Ledgerwood, Manuel de microfinance, Éditions Banque Mondiale, 1998.

Appendice 1 Figure N°1 : Carte de la Tunisie



Source : Lexilogos, librairie en ligne. Carte d'identité de la Tunisie : - **Superficie** : 163 610 km², dont 25 000 km² de désert. **Population** : 10,4 millions d'habitants, dont 98,2 % 'Arabes, 1,2 % de Berbères et 0,6 % autres (Français, Italiens). - **Densité** : 65 habitants au km², dont 63 % en zone urbaine - **Capitale** : Tunis (730 000 habitants, 2 000 000

avec l'agglomération). - **Religions** : islam, religion officielle. On compte 98 % de musulmans, 1 % de juifs et 1 % de chrétiens. - **Langue officielle** : arabe. - **Monnaie** : dinar tunisien. (http://www.lexilogos.com/tunisie_carte.htm).

Appendice2 Figure N° 2: Carte de l'Égypte.



Source : Lexilogos, librairie en ligne. Carte d'identité de la Egypte : - **Population** : 83 millions d'habitants (estimation 2010). - **Superficie** : 1 001 449 km² (le territoire est composé à 97 % de désert !). - **Densité** : 74,10 hab./km². **Capitale** : Le Caire (presque 20 millions d'habitants en 2011). **Langue** : arabe. - **Monnaie** : livre égyptienne.- **Régime** : présidentiel.- **Revenu mensuel moyen** : autour de 600 LE (70 €). (http://www.lexilogos.com/Egypte_carte.htm)

Première partie

De la Microfinance et du développement en Tunisie

.

Dans quelle mesure la microfinance contribue –t-elle à la dynamisation du marché du travail (dynamique économique) et dans la lutte contre la pauvreté (cohésion sociale), donc au développement, en Tunisie ?

A l'observation, il semble que la pauvreté progresse en Tunisie comme le montre les statistiques officielles indiquant un pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 24,7% en 2011. Ce taux a connu une augmentation considérable en raison des mouvements sociaux de protestations observés qui revendiquent l'amélioration des conditions de vie, la promotion des services sociaux, le renforcement des libertés individuelles et de la démocratie. Le nombre des chômeurs est estimé, actuellement, à 700 mille sans emplois dont 69% sont âgés de moins de 30 ans, alors que le nombre des chômeurs parmi les diplômés du supérieur est estimé à 170 mille (M. Mohamed, 2011)²⁹.

Dans ce contexte, l'objet de cette première partie est précisément de dresser un premier état des lieux théorique et empirique des fondements de l'expansion de la microfinance en Tunisie. Pour ce faire, nous cherchons à comprendre le contexte de la Tunisie afin d'expliquer en quoi la microfinance peut apparaître comme l'un des instruments de son développement socialement soutenable local.

Le premier chapitre aborde l'analyse macroéconomique des modes et structures de développement de la Tunisie. Il est constitué de deux sections dont la première traite l'Analyse historique, socio politique et socio économique de la Tunisie. Et la deuxième de la stratégie de développement utilisée par la Tunisie.

Le deuxième chapitre aborde l'analyse de la situation de la microfinance en Tunisie. Il est constitué de deux sections dont la première section fait la présentation du paysage de la

²⁹ D'après M. Mohamed En Nacer, ministre des Affaires sociales qui s'exprimait, vendredi, lors d'une rencontre avec les membres de la haute instance pour la réalisation des objectifs de la Révolution, la réforme politique et la transition démocratique a expliqué que la pauvreté, le chômage et l'emploi constituent les principales revendications des habitants de ces régions en cette période transitoire.

microfinance en Tunisie. Et la deuxième section du rôle des institutions de microfinance en Tunisie.

Et enfin le troisième chapitre analyse l'impact de la microfinance sur le financement des entreprises privées et du secteur rural en Tunisie. Il est constitué de deux sections dont la première section analyse l'impact économique et social de la microfinance en Tunisie. Et la deuxième section la politique d'accompagnement de la microfinance et la dynamisation du marché du travail tunisien.

A l'issue de cette première partie nous devrions être en mesure de montrer le degré d'implication de la microfinance et les différents aspects du développement local qu'elle a servi en Tunisie.

Chapitre I. L'analyse macroéconomique des modes et structures de développement en Tunisie

Depuis son indépendance en 1956 jusqu'à ce jour, les politiques macroéconomiques de la Tunisie ont connu des mutations considérables, conséquences de ses objectifs politiques, de ses stratégies de développement et de ses conjonctures financières. À cela, il faut ajouter le poids des acteurs régionaux (l'Union européenne) et internationaux, en particulier les principales institutions économiques internationales (Fond monétaire international (FMI), Banque mondiale et GATT/Organisation mondiale du commerce). Cet ensemble d'objectifs politiques et de stratégies de développement, de conjonctures financières et d'influences extérieures s'inscrit dans des phases qui peuvent être regroupées en quatre grandes périodes historiques³⁰:

- la période 1956-1969, est celle de la conquête de la souveraineté et de la tunisification de l'économie et du commerce extérieur;

- la période 1969-1986, est celle de la promotion des industries exportatrices, de la valorisation des matières premières et de la poursuite des industries de substitution aux importations;

- la troisième période, celle qui s'ouvre en 1986 et se poursuit jusqu'au milieu des années 1990 avec l'ajustement structurel et, enfin, la période actuelle, fortement marquée par la multiplication des accords régionaux notamment avec l'Union européenne et les pays arabes.

En tant que membre à part entière au GATT depuis 1990, la Tunisie a signé plusieurs accords commerciaux préférentiels régionaux, avec des pays qui représentent l'essentiel de ses partenaires commerciaux. Le plus important est l'Accord d'association avec l'Union Européenne (UE), instauré le 15 novembre 1995 et ayant pour objectif d'établir une zone de libre-échange

³⁰ Rapport Institut de statistique de Tunis : Mahamoud BEN ROMDHAME « CAPC: Centre Africain des politiques commerciales. Commission économique pour l'Afrique N° 3 » travail en cours. Commerce et stratégies de développement: Cas de la Tunisie. Janvier 2007. Réaliser avec le soutien du PNUD.

(ZLE)³¹ pour les produits manufacturés à l'horizon 2008. Il fait suite à un accord de libre-échange avec l'Union du Maghreb, décidé par le Conseil de la Présidence de cette institution en 1994 et il a été suivi par deux autres accords: la grande Zone arabe de libre-échange (GAFTA), entrée en vigueur en janvier 2005 et l'Accord arabo-méditerranéen de libre-échange signé le 25 février 2004 et prévoyant l'instauration d'une ZLE regroupant, dans une première étape, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et la Jordanie, tout en restant ouverte à l'adhésion des autres pays arabes méditerranéens, signataires d'Accords d'Association avec l'UE.

Ainsi, l'accord d'association avec l'Union européenne qui s'est établi dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Barcelone, dont l'un des principaux axes consistait en l'instauration d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010, a permis à la Tunisie de bénéficier de l'accès privilégié de ses marchandises sur les marchés européens. Par exemple, les droits en douane ont été démantelés à partir de 2001, comprenant des produits non fabriqués localement, surtout des matières premières et des consommations intermédiaires. L'Accord contient également des dispositions en matière non tarifaire. Il prohibe le maintien de restrictions quantitatives et de mesures d'effet équivalent sur les échanges entre la Tunisie et l'UE.

Par contre l'objectif de la grande zone arabe de libre-échange (GAFTA), a été de créer une grande zone arabe de libre-échange dans un délai de dix ans, à travers le démantèlement des droits de douane au rythme de 10% par an. Le 1er janvier 2005, quinze pays avaient achevé le démantèlement accéléré de leurs barrières tarifaires. Il s'agit de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Irak, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Libye, du Maroc, d'Oman, de la Palestine, du Qatar, de la Syrie, et de la Tunisie (le Soudan et le Yémen, en tant que PMA disposent d'un délai plus long). Par conséquent, la Tunisie accorde la franchise de droits de douane sur tous les produits originaires des 17 pays.

Il y a eu d'autres accords que la Tunisie a signés avec des partenaires au développement :

³¹ Espace économique dans lequel plusieurs pays décident d'éliminer les barrières douanières faisant obstacle au commerce de biens et/ou de services. A la différence d'une union douanière, chaque pays reste maître de ses relations commerciales vis-à-vis des pays extérieurs à la zone. L'objectif d'une zone de libre-échange est de favoriser le commerce (un commerce loyal) entre pays le plus souvent proches du point de vue géographique, de favoriser la spécialisation des économies et la croissance économique.

- L'Accord arabo-méditerranéen de libre-échange (dit «Accord d'Agadir»), signé le 25 février 2004 avec l'Égypte, la Jordanie et le Maroc. Cet accord prévoit l'élimination de la quasi-totalité des droits de douane et des taxes d'effet équivalent sur le commerce bilatéral. Son principal objectif est de permettre le cumul pan-euro-méditerranéen en matière de règles d'origine et d'engager une coopération accrue en matière de procédures douanières et de normes techniques. Il couvre également les marchés publics, les services financiers, les mesures commerciales de circonstance, la propriété intellectuelle, et prévoit une procédure de règlement des différends.

- L'Accord de libre-échange avec l'AELE, signé en décembre 2004 avec les États membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse. Cet accord couvre les échanges de biens non-agricoles, mais également des dispositions relatives à la propriété intellectuelle, la concurrence et le règlement de différends. Il concerne la libéralisation progressive et réciproque de certains services, de l'investissement et des marchés publics.

- L'Union du Maghreb arabe (UMA), créée en 1989. Elle a pour objectifs la libre circulation des biens et des personnes ainsi que l'harmonisation des législations en vue de la création d'une zone de libre-échange. Le différend algéromarocain sur le Sahara occidental n'a pas permis à ce projet de progresser, bien au contraire.

- La Tunisie a signé un ensemble d'accords bilatéraux prévoyant des préférences tarifaires (démantèlement immédiat pour certains produits, démantèlement accéléré pour d'autres) notamment avec l'Égypte (1998), la Jordanie (1998), le Maroc (1999), la Libye (2001), l'Irak (2001) et la Syrie (2003). Elle a également signé, le 25 novembre 2004, un Accord d'association portant création d'une zone de libre-échange avec la Turquie prévoyant l'exonération tarifaire pour des produits originaires non agricoles et des préférences tarifaires à certains produits agricoles ainsi que ceux de la pêche. L'accord contient également des dispositions en matière de protection de la propriété intellectuelle, des services, de règlement des différends, de droits antidumping, de droits compensateurs, et de sauvegarde.

Enfin, La Tunisie bénéficie, sur une base non réciproque, des avantages procurés dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP) par des pays tels que l'Australie, la Biélorussie, la Bulgarie, le Canada, les États-Unis, la Hongrie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la Russie, la Suisse, l'Union européenne, et les Républiques tchèque et slovaque. À ce

titre, les exportations tunisiennes de produits couverts par le SGP bénéficient d'une exonération totale ou partielle des droits de douane. La Tunisie a ratifié, en février 1989, l'accord relatif au Système global de préférences commerciales (SGPC) entre pays en développement. Les produits originaires des 48 pays signataires de l'accord bénéficient de préférences tarifaires sur une base réciproque, tandis que les pays les moins avancés bénéficient d'un traitement spécial.

L'idée consiste ici à chercher à mieux comprendre le contexte socio économiques et politique de la Tunisie, en interrogeant l'histoire de ses faits économiques et politiques. Pour ce faire, nous allons procéder en deux temps. D'une part, l'analyse historique, socio politique et socio économique de la Tunisie. D'autre part, l'évolution économique et potentielle de croissance de la Tunisie.

Ainsi pour aborder ce chapitre, nous présentons les grandes périodes historiques que la Tunisie a connues suivi des différents accords que la Tunisie a conclus avec plusieurs partenaires (UE, UMA,...) au développement. La prise en compte de ces accords est très déterminante car elle permet de montrer les efforts que la Tunisie a fournis pour rompre son isolement économique et la stratégie de développement qu'elle a adoptée depuis plusieurs décennies afin de promouvoir sa croissance. Il existe un lien étroit entre l'évolution de la croissance avec les différents accords. Car sans ces accords, la Tunisie ne pouvait pas connaître le même niveau de développement. La présentation de ces accords nous éclaire sur la trajectoire de croissance de la Tunisie au cours des vingt dernières années et cela rejoint les différentes théories de développement que nous venons d'évoquer précédemment sur les étapes de croissance de Rostow et la théorie du rattrapage.

Section1 : Analyse historique, socio politique et socio économique de la Tunisie

Cette section retrace la genèse des faits historiques, politiques, économiques et sociaux de la Tunisie. Elle rappelle la dimension historique et sociopolitique de ce pays. L'analyse de ces interactions au travers des problèmes posés par l'évolution de la problématique de développement en Tunisie dans la période récente, l'économie s'est en effet progressivement libéralisée depuis une dizaine d'année, la politique affichée étant de réduire l'intervention économique directe de l'Etat Tunisien et de fonder le développement sur l'initiative privée. L'économie tunisienne s'est également ouverte à la concurrence internationale. L'analyse de ces interactions sur les faits historiques, socio politique et socio économique de la Tunisie nous permet d'aborder cette section en deux phases. La première permet de faire une analyse historique et politique de la Tunisie et la deuxième traitera de la situation socio économique de la Tunisie.

1.1. Analyse historique et sociopolitique de la Tunisie

L'histoire de la Tunisie est celle d'une nation d'Afrique du Nord indépendante depuis 1956. Cette histoire contemporaine s'inscrit aussi dans une histoire qui commence avec la période préhistorique du Capsien et la civilisation antique des Punique, avant que le pays ne passe sous la domination des Romains, des Vandales puis des Byzantins. Le VII^e siècle marque un tournant décisif dans l'itinéraire d'une population qui s'islamise et s'arabise peu à peu sous le règne de diverses dynasties qui font face à la résistance des populations berbères. Par son emplacement géographique stratégique au cœur du bassin méditerranéen (cf. fig.1), la Tunisie devient l'enjeu de la rivalité des puissances successives, l'Espagne de Charles Quint, le jeune Empire ottoman puis de la France, qui prend le contrôle de la province ottomane pour devancer sa rivale italienne. Marquée par de profondes transformations structurelles et culturelles, la Tunisie voit s'affirmer rapidement un mouvement nationaliste qui conclut avec la puissance

tutélaire les accords aboutissant à l'indépendance en 1956. Depuis, le pays est conduit à marche forcée vers la modernisation et l'intégration économique sous l'impulsion d'un parti politique resté dominant.

Depuis l'Indépendance, la Tunisie a adopté une démarche favorisant le progrès et la modernité. Ainsi, dès 1956, un Code du Statut Personnel a été promulgué, abolissant la polygamie et établissant le principe de l'égalité entre l'homme et la femme devant la loi. Sur la période 1956-1986, la Tunisie a engagé une action de développement global et planifié par la mise en place d'une infrastructure économique et sociale et l'extension massive de l'enseignement et de la santé publique. Une impulsion a été donnée à la croissance économique et à l'emploi. La part des salariés dans la population active est passée de « 38% en 1956 à 64,5% en 1984 »³². Une croissance économique soutenue permet de réduire le chômage des jeunes et le retour à l'emploi d'un jeune à un impact positif au niveau de la cellule familiale.

Au milieu des années 1980, l'économie tunisienne subit les contrecoups d'un environnement international difficile. Le pays est en proie à de sérieux problèmes liés notamment à l'état de santé du Président Bourguiba et à la déliquescence du pouvoir. Le 7 novembre 1987, la Tunisie entame une nouvelle ère de son histoire avec l'accession de M. Zine El Ben Ali à la présidence de la République, dans le strict respect de la légalité républicaine et en conformité avec l'esprit et la lettre de la Constitution alors en vigueur.

Plusieurs réformes politiques ont été introduites pour consolider l'Etat de droit et promouvoir le pluralisme démocratique. Le 7 novembre 2001, le Président de la République a annoncé une réforme constitutionnelle fondamentale visant à consacrer l'ancrage de la Tunisie à la démocratie moderne : le pouvoir législatif a été renforcé par la création d'une deuxième chambre (la Chambre des conseillers). Les droits de l'Homme et les libertés publiques, ainsi que les valeurs de solidarité, d'entraide et de tolérance ont reçu une protection constitutionnelle. L'alternance démocratique a été consolidée notamment à travers la pluralité de candidatures à l'élection présidentielle et le maintien de l'option contre la présidence à vie. Le résultat de ces réformes, sur lesquelles le peuple tunisien a été amené à se prononcer par référendum, a été l'émergence d'une société politique plus évoluée assise sur des institutions stables, une économie

³² Fathi CHAMKHI: «La dette extérieure dans la stratégie du développement en Tunisie». *Observatoire international de la dette (OID)* - Séminaire de formation économique et historique Bruxelles, 12-14 octobre 2005

a priori plus solide et une société apparemment plus équilibrée par rapport aux pays de l'Afrique du Nord.

1.1.1. L'indice du développement humain de la Tunisie

Chaque année depuis 1990 le Rapport sur le développement humain a publié l'IDH qui a été lancé comme alternative aux mesures conventionnelles de développement, telles que le niveau de revenus et le taux de croissance économique. L'IDH représente une volonté de définition plus large du bien-être et fournit une mesure composite de trois dimensions de base du développement humain : la santé, l'éducation et le revenu. L'Indice de développement humain (Idh), est calculé sur la base d'une combinaison de plusieurs indicateurs, notamment l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation ou encore le produit intérieur brut par habitant.

L'édition du 20ème anniversaire du Rapport sur le Développement Humain du Programme des Nations Unies pour le Développement a été lancée le 4 novembre 2010. Ce dernier rapport a mis en évidence les pays qui ont réalisé les progrès les plus significatifs au cours des dernières décennies, progrès mesurés par l'Indice de Développement Humain (IDH). Cinq pays Arabes, dont la Tunisie, se placent parmi les dix meilleures progressions du monde. Le rapport de 2010, intitulé « la Vraie Richesse des Nations : Les chemins du développement humain » examine les gains réalisés au cours des 40 dernières années en matière de santé, d'éducation et de revenu, mesurés par l'IDH, pour les 135 pays dont des données complètes, fiables et comparables sont disponibles. Ces pays représentent plus de 90% de la population mondiale.

D'après le classement de 169 pays selon l'IDH, La Tunisie est désormais classée 81ème avec un IDH de 0,683 pour devenir ainsi en 2010 un pays à développement humain élevé (PNUD, 2010). Elle enregistre ainsi des succès dans les trois dimensions de l'IDH, et l'éducation a fait l'objet de nombreuses mesures politiques. Le taux de scolarisation y a considérablement augmenté, spécialement depuis que le pays a promulgué en 1991 une loi rendant la scolarité obligatoire pendant 10 ans. Le déclin rapide de la fécondité et des taux élevés de vaccination

contre la rougeole et la tuberculose représentent cependant des succès dans le domaine de la santé, tout comme l'éradication de la polio, du choléra, de la diphtérie et de la malaria (cf. tab.1).

Tableau N° 1 : La Tunisie, un pays à développement humain moyen

	Espérance de vie à la naissance (EV)	Taux d'alphabétisation des adultes > 15 ans	Tx scolaris %	PIB/hab PPA	Indice EV	Indice niveau instruction	Indice PIB	Valeur IDH en 2010
Tunisie	74,3	74,4	73,3	82 226	0,75	0,71	0,68	0,714
Pays Arabes	69,4	61,3	63	4550	0,69	0,62	0,64	0,648
Développement humain moyen	66,8	78,5	67	3850	0,70	0,75	0,61	0,684

Source : PNUD, 2010.

Entre 1980 et 2010 l'IDH de la Tunisie a augmenté de 1.5% par an comme le montre le tableau 4, passant de 0.436 à 0.683 aujourd'hui. Cette dynamique de croissance et de développement par rapport aux autres pays Arabes a permis en une décennie à la Tunisie d'améliorer ces performances économiques et sociales.

Tableau N°2: Indice de développement humain Tunisie (81° Rang), Pays Arabes et monde

Year	Tunisie	États arabes (BR)	World
1980	0.436	0.398	0.455
1985	n.d.	0.442	0.486
1990	0.526	0.477	0.526
1995	n.d.	0.509	0.554
2000	0.613	0.530	0.570
2001	n.d.	0.536	0.575
2002	n.d.	0.545	0.581
2003	n.d.	0.549	0.587

2004	n.d.	0.556	0.594
2005	0.650	0.563	0.598
2006	0.658	0.570	0.604
2007	0.665	0.576	0.611
2008	0.671	0.580	0.615
2009	0.677	0.585	0.619
2010	0.683	0.590	0.624

Source PNUD 2010

L'Idh moyens des pays arabes pris comme région est passé, quant à lui, de 0.398 en 1980 à 0.590 de nos jours et la moyenne mondiale, durant la même période, de 0,455 à 0,624. Ce qui place la Tunisie au-dessus de la moyenne régionale et mondiale, avec une évolution assez spectaculaire. Ce succès a permis un allongement conséquent de l'espérance de vie. L'éducation a fait l'objet, elle aussi, de nombreuses mesures politiques. Le taux de scolarisation a considérablement augmenté, spécialement depuis que le pays a promulgué en 1991 une loi rendant la scolarité obligatoire pendant 10 ans.

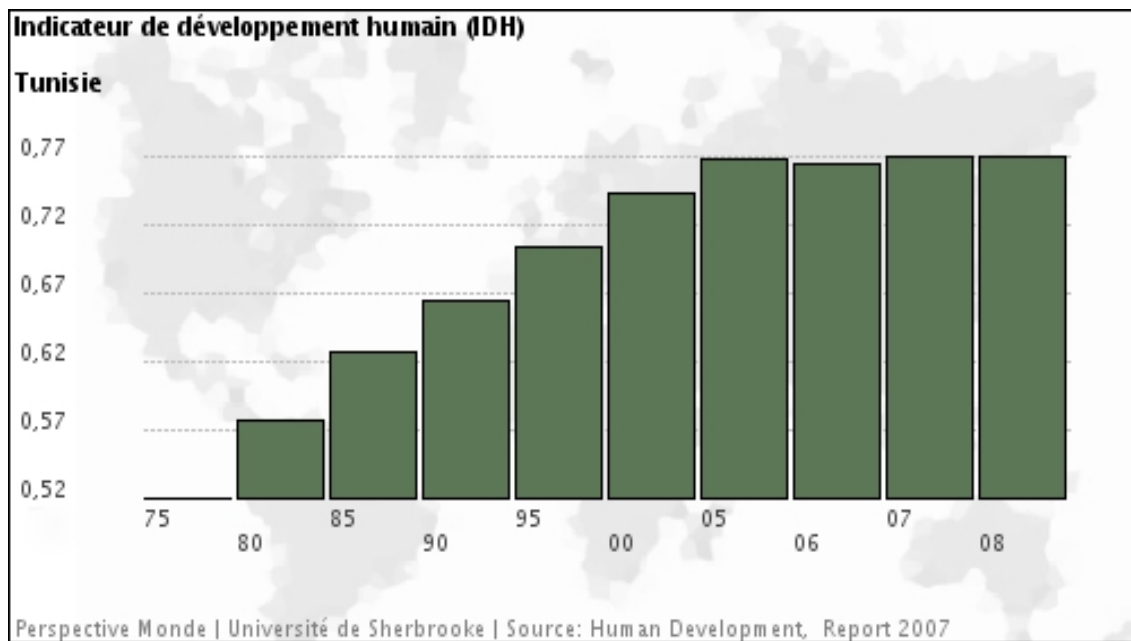
Cette loi a modifié les structures du système éducatif et a affecté aussi bien les programmes que les méthodes d'enseignement. Elle s'est caractérisée par l'instauration du système de l'enseignement de base, par la réforme de l'enseignement secondaire et professionnelle. Elle a encouragé la scolarisation des jeunes filles et a rendu la scolarisation des enfants obligatoires. Cela a eu un impact positif sur l'amélioration du niveau de vie de la population et sur l'indice du développement humain de la Tunisie. En effet, comme le montre le tableau n° 4, de 1980 à 2010, l'IDH de la Tunisie est passée de 0,526 à 0,683. La croissance du revenu annuel par habitant est d'environ 3% en 40 ans, correspondant à une politique fiscale et monétaire prudente ainsi qu'à des investissements dans les infrastructures de transport, de santé et de communication (PNUD, 2010). Le rapport établit une comparaison entre la Chine et la Tunisie, deux pays très différents de tout point de vue et que peu d'experts auraient osé comparer.

La comparaison, scientifiquement assez hardie, révèle qu'en 1970, une petite fille naissant en Tunisie avait une espérance de vie de 55 ans, contre 63 pour une petite chinoise. Pourtant, une petite fille naissant aujourd'hui en Tunisie a une espérance de vie de 76 ans un an de plus qu'une petite chinoise. La deuxième comparaison est plutôt favorable au Chinois, visiblement plus

productifs et plus travailleurs que les Tunisiens, puisque, en 40 ans, le PIB de la Chine a bondi de 8% par an, tandis que celui de la Tunisie n'a augmenté qu'à un rythme annuel de 3%. On sait, donc, ce qui reste à faire à la Tunisie.

Concernant l'évolution pour l'ensemble de la période 1975-2007, on enregistre une moyenne annuelle de 0,7. C'est en 2007 qu'on enregistre le plus haut niveau (0,8) et c'est en 1975 qu'on enregistre le plus bas niveau (0,5). Le changement enregistré entre la première et la dernière année est de 48% comme indiqué ci-après (fig. 3).

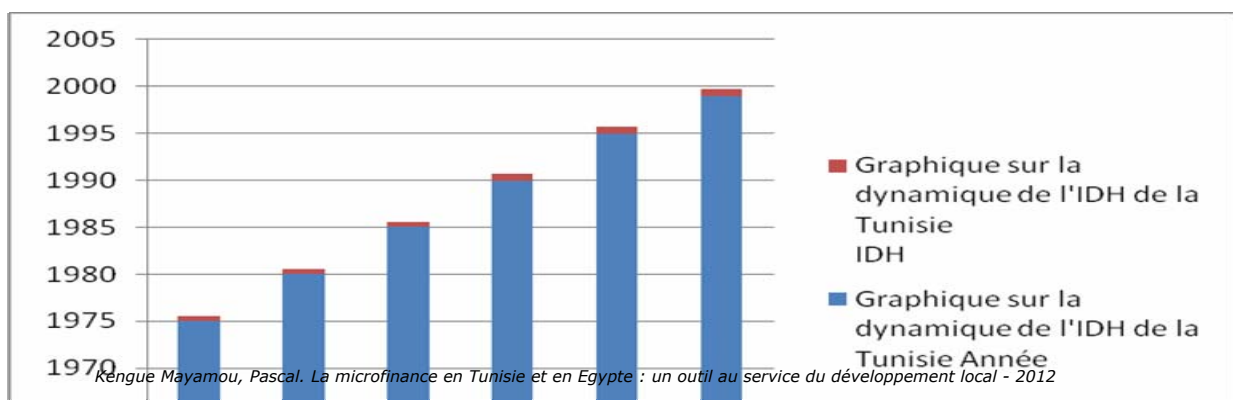
Figure N°3 : Rapport IDH 2010: la Tunisie fait l'une des meilleures progressions au monde.



Source : Banque Mondiale (2007).

La dynamique de la Tunisie à travers son IDH : 1975 : 0,512 ; 1980 : 0,564 ; 1985 : 0,611 ; 1990 : 0,644 ; 1995 : 0,680 ; 1999 : 0,714 etc... Cela prouve une évolution des performances économiques de la Tunisie comme l'indique le rapport de l'IDH 2010 du PNUD. Cette dynamique se traduit par le graphique (fig. 4).

Figure N°4: graphique sur la dynamique de l'IDH en Tunisie.



Source : d'après les données ci-dessus du PNUD (2010).

Ce graphique traduit l'évolution de l'IDH en Tunisie de 1975 jusqu'en 2000 et cette évolution de l'IDH a permis à la Tunisie en 2010 d'être classé au 81ème rang mondial comme indiqué précédemment. En effet, il y a une nette progression de l'IDH de la Tunisie de 1975 à 2000. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 2010 (cf. tab. 2) classant la Tunisie au 81ème rang, sur un total de 169 pays, enregistrant une progression de 5 places par rapport à 2009 pour s'installer au second rang à l'échelle du continent africain. La valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) de la Tunisie, en 2010, est de 0,683, contre 0,436, dans les années 80, soit une augmentation de 56% et une évolution annuelle moyenne de 1,5%. Au regard de ces performances, la Tunisie occupe la 2ème place, aux échelles africaine et maghrébine, respectivement après l'Ile Maurice et la Libye, et la 5ème, au niveau du monde arabe, après le Qatar, les Emirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite et le Koweït. Ceci témoigne clairement d'une avancée remarquable, au cours des dernières décennies. Ainsi, nous allons aborder les performances de l'Idh des pays arabes.

1.1.2. La haute performance des pays arabes

Le rapport de l'Idh, justement intitulé «Les individus sont la vraie richesse d'une nation », indique que les progrès les plus spectaculaires en 40 ans ont été enregistrés dans dix pays. Il s'agit, par ordre d'importance, d'Oman, de la Chine, du Népal, de l'Indonésie, de l'Arabie Saoudite, du Laos, de la Tunisie, de la Corée du Sud, de l'Algérie et le Maroc. On constatera, non sans quelque fierté, la présence de 5 pays arabes parmi ce Top 10 des pays qui ont le plus progressé. Ce qui nous change un peu de la série du feuilleton des mauvaises nouvelles auquel nous sommes habitués dans la région.

«Ce progrès n'est pas dû, comme on peut à tort le présumer, aux rentes du pétrole et du gaz», estime Klugman (2010), auteur principal du rapport. Elle explique: «La haute performance

des pays arabes est largement attribuée aux impressionnantes réformes menées sur le long terme en matière de santé et d'éducation, les dimensions non monétaires de l'IDH». L'espérance de vie dans les pays arabes a généralement augmenté de 51 ans en 1970 à presque 70 ans aujourd'hui (74.3 pour la Tunisie), la plus haute progression dans le monde, alors que la mortalité infantile a chuté de 98 décès pour 1.000 naissances vivantes en 1970 à 38 en 2008, en-dessous de la moyenne mondiale actuelle de 44 pour 1.000. Le taux de scolarisation dans les pays arabes a presque doublé en termes de pourcentage au cours des quatre dernières décennies, passant de 34% en 1970 à 64% aujourd'hui.

Le nombre moyen d'années d'éducation pour la population adulte actuelle des pays arabes est désormais estimé à 5,7 années, moins que la moyenne mondiale de 7,4 ans, mais nettement au-dessus du niveau de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud, avec 4,5 et 4,6 ans, respectivement. En résumé : qu'il s'agisse de la Tunisie ou du monde arabe dans son ensemble, on peut dire que les progrès en terme de développement humain ont été considérables, mais la région doit encore faire un effort pour réduire l'écart qui la sépare du peloton de tête des pays développés.

Rappelant l'importance d'évaluer le développement humain, à moyen et long termes, notamment en matière de durée de scolarisation et d'espérance de vie à la naissance, le rapport fait état des progrès accomplis par la Tunisie, au cours des dernières décennies, dans chacun des indicateurs du développement humain. Aussi, entre 1980 et 2010, l'espérance de vie à la naissance a-t-elle augmenté de 12 ans, la moyenne d'année de scolarité, de plus de 4 ans et les années de scolarisation prévues ont augmenté de plus de six ans. Par ailleurs, le RNB par habitant a augmenté de 11%, pour la même période. Avec ces résultats, la valeur de l'IDH de la Tunisie (0,683) est supérieure à la moyenne des pays arabes.

Le rapport relève que «les voisins en IDH de la Tunisie en 2010, (pays proches en taille de population et en IDH), sont la Libye et l'Algérie, qui étaient classées respectivement, au 53ème et 84ème rang. Le rapport indique, également, que la Tunisie est comparable aux Emirats Arabes Unis (EAU), au développement humain très élevé. Afin d'aller plus loin dans l'interprétation, nous analysons la situation socioéconomiques de la Tunisie.

1.2. La situation de l'économie Tunisienne au lendemain des indépendances

Quand, en 1956, la Tunisie accède à l'indépendance, son économie et son commerce extérieur étaient entre les mains d'intérêts étrangers, français pour l'essentiel. Ainsi en était-il de ces principales ressources:

- l'agriculture, dont le cinquième des superficies cultivables, soit 800 à 850 000 hectares parmi les plus fertiles et donnant lieu à plus du tiers de la production agricole du pays, étaient possédés par des exploitants européens et par quatre sociétés financières anonymes;

- des mines de phosphate (dont la Tunisie est le deuxième producteur mondial), entièrement sous le contrôle de quatre grandes sociétés françaises, des gisements de minerai de fer, de plomb et de zinc ainsi que des salines qui sont tous propriété de grandes sociétés françaises;

- de la production et de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau potable, dominées aux trois-quarts par deux grandes sociétés métropolitaines;

- de l'industrie des matériaux de construction, dont la production de ciment et de chaux hydraulique est contrôlée par deux puissantes sociétés métropolitaines (Lafarge et la Société Bonna, filiale de la Compagnie Générale des Eaux), dont la production de briques, de tuiles, de plâtre et de carreaux de ciment est entre les mains de filiales de Schwich et Baizeau et dont la fabrication de tuyaux de béton et de verrerie est également assurée par deux puissantes sociétés françaises;

- de l'industrie chimique qui, à l'exception de la savonnerie et de la fabrication des huiles essentielles, est le fait de groupes financiers métropolitains. La transformation du phosphate est monopolisée par trois grandes sociétés françaises et la production d'oxygène et d'acétylène dissous est réalisée par «Air Liquide», tandis que la fabrication de bitumeux routiers est effectuée par trois usines, filiales des Compagnies Shell et Standard Oil;

- de l'industrie métallurgique qui, réserve faite de quelques fonderies et ateliers de constructions métalliques aux mains de Tunisiens, est contrôlée par des sociétés minières, en tête desquelles se trouvent Pennaroya et la Société Carnaud et Forges de Basse Indre; des bâtiments et travaux publics qui, à l'exception des petites et moyennes entreprises, sont dominés par de grandes entreprises métropolitaines (Fourré et Rhodes, Grands Travaux de l'Est, Entreprises Campenon Bernard, Entreprises Boussiron, Entreprises Léon Ballot, Travaux souterrains,...);

- du transport ferroviaire, d'une longueur de 2 012 kilomètres, sous le contrôle exclusif de trois grandes sociétés métropolitaines;

- du transport routier, dominé par deux grandes entreprises françaises (la Société Tunisienne Automobile des Transports et la Société Tunisienne des Transports Automobiles du Sahel);

- du transport maritime, assuré par des compagnies françaises de navigation;

- du système bancaire, totalement contrôlé par des succursales et des filiales d'établissements métropolitains et coloniaux.

Cette liste d'avantages comparatifs révélés plus ou moins indirectement permet de montrer les différentes phases de l'évolution socio économique de la Tunisie qui est passée d'une économie qui dépendait à presque 100% de la métropole avant l'indépendance. Et après son indépendance elle s'est démarquée de cette économie qui dépendait de la métropole par un processus de décolonisation. Et cela ne s'est pas fait aussi facilement car le pays ne disposait pas de toutes les ressources humaines qui pouvaient prendre la relève lorsqu'une industrie ou une entreprise occidentale était nationalisée et que ces dirigeants expatriés rentraient à l'hexagone la transition ne se faisait pas aussi facilement car la Tunisie manquait des cadres formés qui pouvaient assurer la relève. Cela a eu des répercussions très néfastes sur la bonne marche de ces entreprises et ces industries.

1.2.1. Le processus de décolonisation

Dans le processus de décolonisation des premières années de l'indépendance (1956-1961), l'État tunisien va prendre un certain nombre de mesures:

- il procédera à la nationalisation des services de base: chemins de fer, ports, production et distribution d'eau, d'électricité et de gaz qui faisaient auparavant l'objet de concession;
- il rachètera une part (la moitié) du capital des entreprises minières et, à travers elle, exercera un contrôle sur les sociétés de transformation;
- il créera un Institut d'émission tunisien (la Banque centrale de Tunisie) et une monnaie nationale (le dinar) en remplacement du franc français, ainsi que trois grandes banques

tunisiennes et procédera à la tunisification juridique de la plupart des agences ou succursales de banques métropolitaines.

Cela a eu une des répercussions positives sur l'économie tunisienne et sur la population car la tunification juridique de la plupart des agences ou succursales des banques métropolitaines a permis à la Tunisie de se prémunir contre tous les risques politico judiciaires qui pouvaient en découler. Il a été plus judicieux comme la Tunisie la fait de se prémunir avec un ensemble de textes juridiques contre le risque des éventuelles poursuites judiciaires des maisons mères de certaines grandes banques de la métropole. Il est important de savoir jusqu'à qu'elle limite un Etat peut se permettre de nationaliser ou pas une entreprise étrangère qui à des succursales chez lui.

D'autres part la création d'une Institution d'émission tunisienne, la Banque Centrale de Tunisie a permis à la Tunisie d'assurer son autonomie et son indépendance financière car un pays sans une monnaie propre à elle ou une monnaie sous régionale ne peut pas facilement assurer son développement. Donc l'impact est positif tant sur la stabilité économique que sur la création de l'emploi permettant ainsi à la population de s'insérer dans la vie économique.

Dans ce nouveau contexte, un grand nombre de colons quittèrent le pays, les exploitants agricoles revendant leurs terres et leurs propriétés immobilières, et certains cessèrent progressivement leurs activités. Des mesures sont prises (comme celles annoncées dans le processus de décolonisation par exemple il rachètera une part (la moitié) du capital des entreprises minières et, à travers elle, exercera un contrôle sur les sociétés de transformation) pour encourager l'investissement, en particulier privé, mais le départ des colons et la tunisification des entreprises ou succursales d'entreprises étrangères ne sont pas compensés par un investissement national suffisant: le pays ne pouvait créer, ex nihilo, une classe d'entrepreneurs schumpétériens suffisamment dynamique et forte pour contre balancer le départ des étrangers. Cette dynamique d'autonomie a permis des nouvelles évolutions socioéconomiques en Tunisie.

1.2.2. Evolution économique et sociale récente

Depuis le milieu des années 1990, la Tunisie enregistre de bonnes performances économiques, à savoir un taux de croissance annuel moyen supérieur à 4%³³ et des déséquilibres internes et externes contenus. C'est-à-dire sur le plan interne l'accélération de la croissance permet la création de l'emploi et de résorber le chômage des jeunes. La priorité donnée au XIème plan sur l'accélération de la croissance à une moyenne de 6% par an et par la création de l'emploi des jeunes diplômés avec pour objectif une réduction sensible du taux de chômage de 13,9% en 2006 à 10-11% en 2011 permettent de contenir les d'équilibres internes. De même au cours des années 90, le pays a augmenté ses exportations de 5,1 % (BAD doc pays 2007-2011) par an, ce qui a entraîné une croissance rapide du produit intérieur brut (PIB) de 4,6 %. Avec une diminution significative du taux de croissance de la population, cette situation se traduit par une amélioration marquée des revenus par habitant et une réduction de la pauvreté, bien que le taux de chômage soit resté très élevé. Cette politique commerciale s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Dans le même temps, grâce aux succès rencontrés par la politique de planification familiale mise en place, le taux de croissance démographique a été ramené en 2005 à 1,1%. La conjugaison de ces deux phénomènes s'est traduite par une augmentation sensible et continue du revenu par habitant, qui s'établit en 2005 à 2.713 dollars EU. Ces progrès économiques et sociaux de la Tunisie sont le fruit des politiques macroéconomiques prudentes et des réformes structurelles initiées dès le début des années 1990 et mises en œuvre par une administration de qualité. Ils s'expliquent également par le souci constant d'un équilibre entre croissance économique et développement social, qui caractérise le pays et en fait un candidat à la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM).

C'est également ce souci de cohésion sociale qui a ralenti le rythme et la portée des réformes, notamment en matière de distorsions économiques, d'ouverture sur l'extérieur et de développement de certains secteurs. En Tunisie comme dans la plupart des pays africains les réformes économiques sont souvent suivies de la réduction des dépenses publiques (coupe budgétaire, réduction des dépenses de santé et de l'éducation...) cela entraîne souvent des tensions sociales suivies d'une réaction violente des populations qui peuvent entraîner la chute des gouvernements. Les gouvernements sont conscients de cet état de fait et souvent ils ralentissent ou arrêtent les réformes face aux mécontentements des populations et cela ne fait que

³³ Banque Africain de Développement Tunisie: Document de Stratégie Pays 2007-2011. Département des opérations Région Nord ORNA.

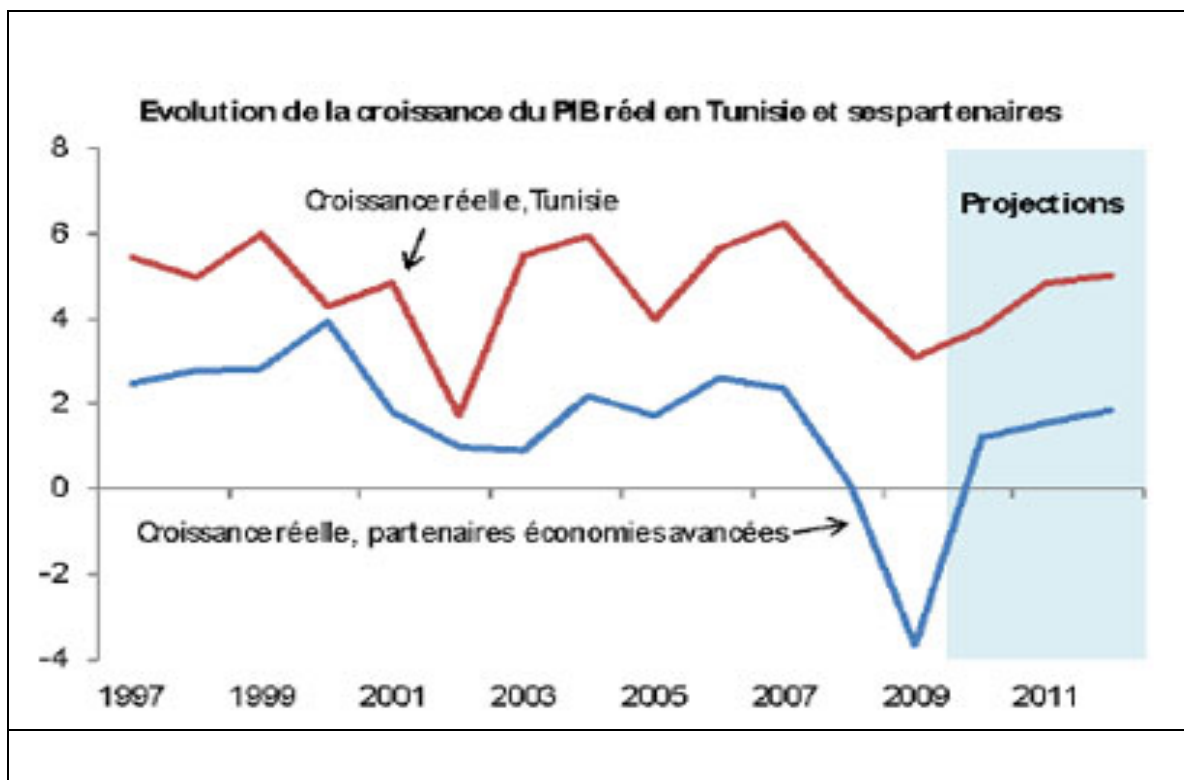
repousser les échéances car sans des réformes sérieuses aucun développement économique soutenu ne peut se faire.

1.2.3. Le potentiel de croissance et les perspectives économiques en Tunisie

La croissance tunisienne est tirée par le secteur des services, qui représente plus de 40%³⁴ du PIB et enregistre un taux moyen de croissance d'environ 9% avec des bonnes perspectives de croissances en 2011 comme indiqué ci après (fig. 5).

Du côté de la demande, la consommation des ménages est dynamique, et dans une moindre mesure les exportations. Par contre, les investissements privés restent insuffisants, notamment compte tenu de l'accès difficile aux financements, des restrictions et lourdeurs administratives, de l'étroitesse du marché et de la forte concurrence étrangère.

Figure N°5 : Evolution de la croissance du PIB réel de la Tunisie et ses performances



Source FMI, 2010

³⁴ Développement Economique & Social en Tunisie 2010-2014 : « Vers une croissance basée sur l'innovation et la créativité ».

En Tunisie, comme dans la plupart des pays en développement le secteur informel a pris de l'ampleur au point de concurrencer le secteur formel dans les années 80 qui marque le début de la crise économique et la mise du continent africain (en proie à des difficultés sans équivalents) sous administration du F.M.I. et de la Banque Mondiale. « Le secteur informel est l'ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de législation pénale, sociale et fiscale ou qui échappent à la comptabilité Nationale. Autrement dit, c'est l'ensemble des activités qui échappent à la politique économique et sociale, et donc à toute régulation de l'Etat » (BIT, 2006). Les activités du secteur informel jouent un rôle dynamique dans les économies africaines souligne le BIT qui, pour la première fois, a mis l'accent sur les aspects positifs de ce secteur qui s'avère rentable, productif et créatif. D'où l'idée de repenser le processus évolutif spécifique du secteur informel qui est un facteur de développement de l'Afrique. D'après le BIT le vrai problème qui se pose est celui de l'articulation des deux secteurs formel et informel.

Le secteur informel tient sa force de l'utilisation maximale, par l'artisan, de ses moyens, de son sens de l'adaptation et de son effort d'innovation. Sa part dans la production est notable. Ainsi, la situation du système de financement local entre l'informel et le formel en Tunisie obéit à une même approche dualiste qui pose a priori l'existence des deux systèmes de financement local le formel et l'informel, malgré les échanges qui peuvent se produire entre eux.

Le premier secteur dit " moderne ", doté d'une organisation efficace, régi par la rationalité économique, respectueux de la légalité et de la réglementation, atteint un niveau appréciable de productivité. Sa transparence, son homogénéité ainsi que sa conformité au modèle régissant l'appareil statistique des recensements, permettent d'établir une nomenclature claire et en font l'objet d'étude privilégié, si ce n'est exclusif, de l'appareil d'État et des planificateurs. Les exemples des institutions de microfinance telle que Enda inter-arabe à Tunis ou la Banque Tunisienne de solidarité viennent renforcer cette approche que nous analyserons dans les détails dans le chapitre 2.

Le second secteur dit " informel " serait son négatif : faiblement organisé, dominé par les relations familiales, enfreignant à la légalité et peu productif. Opaque, fluide, instable, il échappe aux circuits officiels et cadre mal avec les concepts classiques et les outils de mesure. L'autorité tolère son existence mais le néglige, l'exclut de sa politique économique; les planificateurs le délaissent et l'ignorent. Mais c'est un secteur qui contribue à lutter contre la pauvreté car le

Le système des tontines ou des prêts entre familles et amis permet de combler le manque de financement formel que pourrait bénéficier les populations plus défavorisées en Tunisie.

Au niveau des grands équilibres, le déficit budgétaire a pu être maîtrisé, dans un contexte difficile de hausse des prix du pétrole et d'augmentation des salaires dans la fonction publique. Quant au déficit du compte courant, il a diminué sous l'effet conjugué de la bonne tenue des exportations, due en partie à la dépréciation du taux de change et à la contraction des importations. Toutefois, le niveau d'endettement du pays reste très élevé comme indiqué dans le tableau n°3 qui suit. Le taux d'endettement entre 2007-2009 est de 38,1% et ce taux sera réduit de (38,1-29,5)% et passera entre 2010-2014 à 29,5%.

Tableau N°3 : Les différents indicateurs traduisant le niveau d'endettement de la Tunisie.

Paiements extérieurs (%)		
Indicateurs	2007-2009	2010-2014
Accroissement Exportations biens et services (Prix courant)	7.9	10.4
Accroissement Importations biens et services (Prix courant)	8.7	10.4
Taux du déficit courant % PIB (Fin de période)	2.7	2.8
Taux d'endettement extérieur % revenu disponible (Fin de période)	38.1	29.5

Besoins de financement extérieur (MD)	15616	32040
Investissements directs et participations (MD)	8120.8	17200.0
Dons	459.3	765
Emprunts publics	5287.0	7850
Crédits commerciaux et financiers	1749.2	6225
Finances publiques (%)		
Indicateur	2009	2014
Taux de pression fiscale	19.9	17.4
Taux de déficit budgétaire % PIB	3.0	2.7

Source : Développement économique & Social en Tunisie 2010-2014. Vers une croissance basée sur l'innovation et la créativité.

Ainsi, le schéma de développement pour le prochain quinquennat en Tunisie prévoit une évolution des besoins de financement pour atteindre 120574 MD durant la période 2010-2014, compte tenu de la reprise prévisible du rythme normal de l'activité économique nationale et l'accroissement du rythme de l'investissement ainsi que le renforcement du niveau des réserves en devises. La couverture de ces besoins sera assurée à travers la poursuite des efforts afin de consolider les ressources de l'épargne pour atteindre 88534 MD au titre de la période, soit 23.7% du RNDB en 2014 contre 22% en 2009, ce qui permettra de hisser la contribution de l'épargne nationale à la couverture des besoins de financement (tab. 4) durant le prochain quinquennat à 73.4% contre 69.7% durant la période 2007-2009.

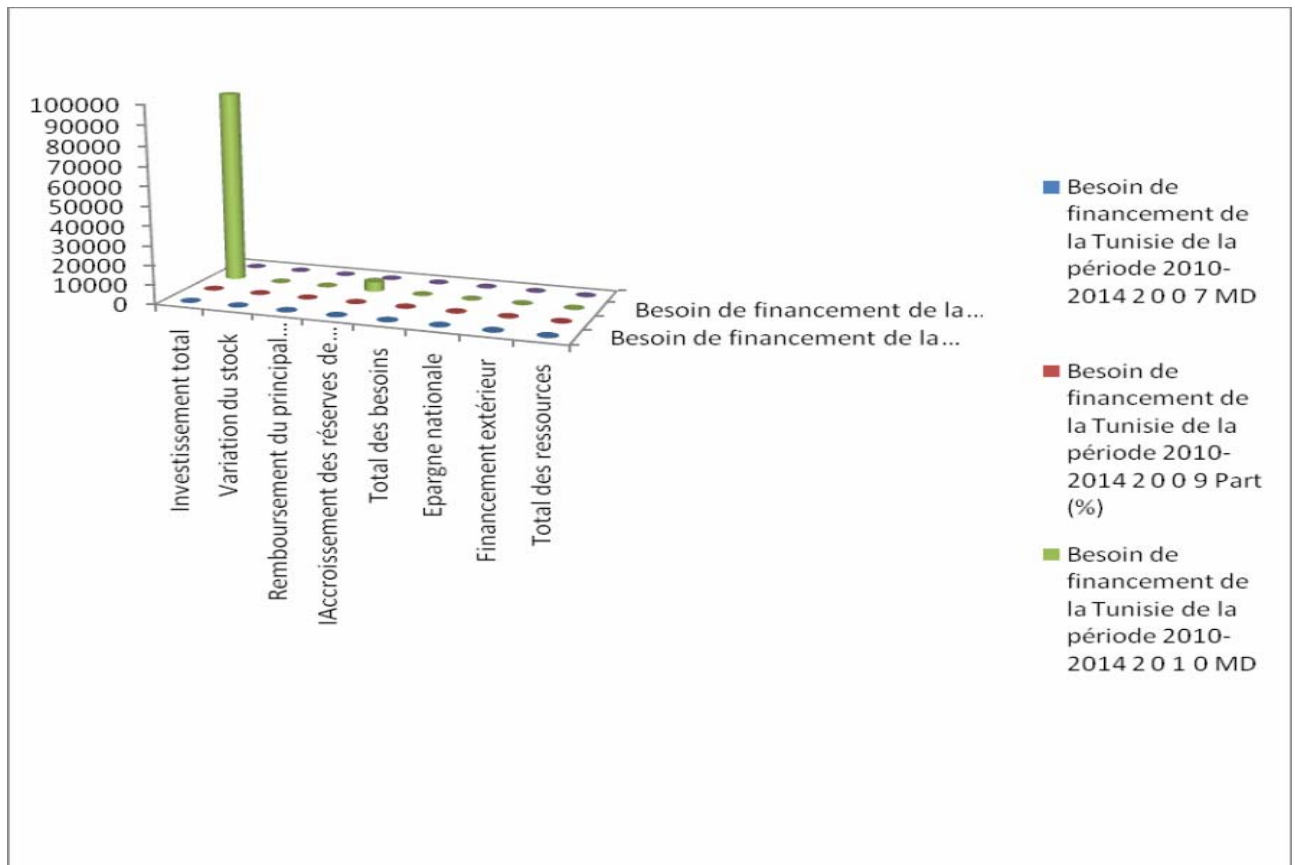
Tableau N°4: Besoin de financement de la Tunisie de la période 2010-2014

Tableau	Besoin de financement de la Tunisie de la période 2010-2014			
	2 0 0 7 - 2 0 0 9		2 0 1 0 - 2 0 1 4	
Année	MD	Part (%)	MD	Part (%)
Investissement total	38543.0	74.8	98321	81.5
Variation du stock	2232.9	4.4	3696.0	3.1
Remboursement du principal de la dette et autres dépenses	5579.7	10.8	13627.0	11.3

Accroissement des réserves de change	5139.7	10.0	4930	4.1
Total des besoins	51494.7	100.0	120574.0	100.0
Épargne nationale	35878.4	69.7	88534.0	73.4
Financement extérieur	15616.3	30.3	32040.0	26.6
Total des ressources	51494.7	100.0	120574.0	100.0

Source : Institut de la statistique de Tunisie Développement économique et social 2010

Figure N°6 : Besoin de financement de la Tunisie de la période 2010-2014



Source : construction à partir des données du développement économiques et sociales ci-dessus.

Le développement économique et social a permis une augmentation des revenus du travail en Tunisie. Mais les salaires tunisiens sont de loin inférieurs à ceux des partenaires stratégiques du Nord. C'est une manne pour les investisseurs étrangers, qui peuvent profiter, en plus des incitations fiscales mises à leur disposition, d'une main d'œuvre qualifiée et moins chère. Mais cette situation a pour corollaire la fuite des cerveaux tunisiens dans les disciplines les plus sollicitées.

A l'échelle nationale, les salaires sont déterminés selon les conventions collectives sectorielles pour le secteur privé ou librement négociés entre employeurs et employés. Les salaires du secteur public sont quant à eux régis par des grilles, et sont largement en dessous des montants perçus dans le privé, malgré les nombreuses augmentations depuis la fin des années 1980. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et le salaire minimum agricole garanti (SMAG) sont également régulièrement réajustés. Aussi, le dynamisme de l'économie tunisienne a un impact positif sur les systèmes de financement locaux formels et informels de la Tunisie.

Les besoins de financement extérieur pour le XIIème plan ont été fixés dans la limite de 32040 MD, soit 26,6% des besoins de financement total de l'économie, contre 30.3% au cours de la période 2007-2009. La couverture des besoins de financement extérieur sera assurée à travers :

La poursuite de la consolidation des investissements étrangers et des participations qui devront atteindre au cours du XIIème Plan 17200 milliards de dollars (Mrd USD) soit 53,7% du total des flux de capitaux étrangers contre 52.0% au cours de la période 2007-2009 et ce, grâce aux efforts déployés pour renforcer davantage le climat des affaires et améliorer l'attractivité de la Tunisie comme site privilégié pour l'investissement. La mobilisation de ressources d'emprunt sous forme de prêts commerciaux et financiers aux alentours de 6225 MD, ce qui représente 19.4% du total des besoins de financement extérieur et ce, à travers la préparation des institutions qui possèdent une notation financière à exploiter les possibilités existantes compte tenu du redressement progressif des conditions sur les marchés financiers internationaux dans la prochaine période après la crise économique mondiale. La mobilisation de ressources de financement sous forme de dons d'un montant de 765 MD dans le cadre du financement du programme d'appui à la compétitivité de l'économie et le programme d'appui à l'intégration économique outre le financement des programmes de réformes structurelles et de certains projets sectoriels.

La mobilisation de ressources sous forme de crédits d'origine publique dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale d'un montant estimé à 7850 MD à travers l'allocation idoine des crédits disponibles, ainsi que le développement des mécanismes de coopération internationale et leur adaptation aux exigences de la prochaine étape.

L'amélioration du niveau de vie des tunisiens s'est accompagnée de progrès sociaux notables, en matière d'espérance de vie, de santé, d'analphabétisme, etc., plaçant la Tunisie parmi les pays qui réussiront à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (cf. tab. 2 sur les Principaux indicateurs démographiques et sociaux à la page 43 et l'IDH de la Tunisie). Mais ces bons résultats en termes de développement social et de réduction de la pauvreté ne doivent pas masquer la subsistance de poches de pauvreté, notamment les régions continentales, et plus particulièrement le Nord Ouest, qui enregistrent des performances au dessous de la moyenne.

Les perspectives économiques à moyen terme de la Tunisie sont optimistes, avec des taux de croissance de 6% pour la période 2006-2010, une inflation maîtrisée, de 2% par an, et une amélioration du déficit budgétaire et de la position extérieure.

Le tableau (n°5) ci après montre clairement l'évolution de la croissance économique de la Tunisie et les perspectives économiques avenir.

Tableau N° 5 : Les différents indicateurs et Perspective de croissance du PIB de la Tunisie.

Croissance du produit intérieur brut aux prix constants(%)		
Indicateurs	2007-2009	2010-2014
Agriculture et pêche	2.0	2.7
Industries manufacturières	2.4	4.2
Textile, habillement et cuir	-3.2	2.0
Industries mécaniques et électriques	6.0	6.4
Industries non manufacturières	5.7	6.1
Services	5.8	6.8
Tourisme	2.4	5.1
Technologies de communication	15.1	13.0
Produit intérieur brut	4.6	5.5
Epargne, consommation et investissement (%)		
Indicateurs	2007-2009	2010-2014
Taux d'épargne % revenu disponible (fin de période)	22.0	23.7
Accroissement de la consommation	4.7	5.3
Taux d'investissement % PIB (fin de période)	23.9	26.0
Part de l'investissement privé dans l'investissement global	60.3	60.8
Total investissement (MD)	38543	98321

Source : Développement économique & Social en Tunisie 2010-2014. Vers une croissance basée sur l'innovation et la créativité.

Toutefois la Tunisie reste confrontée à deux grands défis. Avec l'ouverture des marchés européens dès le 1er janvier 2008, le premier défi fut la compétitivité de l'économie tunisienne. En effet, malgré les acquis réalisés à travers les réformes mises en œuvre au cours de la période du plan précédent, certaines protections et rigidités subsistent. Le secteur productif reste très

encadré par l'Etat. Et la concurrence s'intensifie, que ce soit avec les pays de l'Europe de l'Est, ou encore l'Asie, notamment pour le secteur textile. Le deuxième défi concernait l'emploi, avec un taux de chômage élevé et l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre important de femmes et de diplômés de l'enseignement supérieur. Or, en dépit des nombreuses avancées économiques et sociales, et notamment d'un niveau de croissance relativement élevé, l'économie tunisienne présente encore des vulnérabilités, qu'ils s'agissent de la faible élasticité de l'emploi, de l'insuffisance des investissements privés ou de la dépendance aux conditions climatiques. Ainsi, ces vulnérabilités constituent un terreau pour la microfinance et les projets d'activités génératrices de revenu. Depuis plusieurs décennies le gouvernement tunisien a permis au secteur de la microfinance de se développer à travers l'adoption d'une réglementation et la création de la Banque Tunisienne de Solidarité (cf. chap.2). Malgré tous ces efforts de croissance, la Tunisie connaît un chômage de masse de sa jeunesse.

1.3. Déséquilibre entre la croissance et l'emploi

La croissance n'a pas entraîné de poussée inflationniste et a permis de contribuer à la réduction du taux de chômage et du déficit du compte courant. Toutefois, cette représentation met en exergue le déséquilibre entre la croissance et l'emploi, soit une croissance reposant sur la demande et sur des investissements très capitalistiques, donc peu pourvoyeur d'emplois, qui par ailleurs affectent négativement la balance extérieure, les biens d'équipement étant en grande partie importés. Les objectifs du XIème plan visaient à rééquilibrer les quatre agrégats, notamment une croissance plus soutenue pour réduire le chômage, une inflation maîtrisée et des déséquilibres soutenables.

Sur la période 2001-2005 le taux de croissance économique s'élevait à 4,5% en moyenne par an. Suite à la bonne tenue des performances dans le secteur agricole et à la forte croissance des services, notamment le tourisme, la Tunisie a enregistré un taux de croissance record de 6% en 2004. Le léger recul estimé en 2005, avec un taux de croissance de 4%, s'explique par l'infléchissement des taux de croissance des entreprises manufacturières qui représentent environ 20% du PIB, et par les faibles performances du secteur agricole, dont la part dans le PIB est stabilisée à hauteur de 12%.

Par contre, le secteur des services, qui représente plus de 40% du PIB, a continué sa progression et enregistré un taux de croissance moyen d'environ 9%, tiré par les transports et communications, et par la bonne tenue des activités touristiques. Les contributions respectives de

chacun des secteurs à la croissance mettent en exergue le rôle prépondérant des services, suivis des industries manufacturières et enfin de l'agriculture. Pour ce qui est des services, la contribution des activités liées au tourisme enregistre une tendance décroissante, au profit des transports et communications. Au niveau du secteur industriel s'opère une diversification progressive du secteur textile par celui des industries mécaniques et électriques. Les évolutions erratiques de la contribution du secteur agricole s'expliquent par sa forte dépendance aux conditions climatiques. Ces risques covariants sont essentiels pour souligner l'inefficacité de certains programmes de microfinance que nous allons développer dans le deuxième chapitre. Ainsi, c'est grâce aux différentes stratégies de développement adoptées par la Tunisie que l'économie tunisienne a connue des évolutions. La croissance reste au centre des préoccupations des acteurs politiques et économiques du pays afin de lutter contre le chômage des jeunes.

Section .2. La stratégie de développement utilisée par la Tunisie

La Tunisie comme la plupart des pays africains pour sortir de leur mal développement ont adopté des stratégies de développement diverses. Ces stratégies ont permis à plusieurs pays africains d'accélérer leur niveau de développement en ayant des croissances fortes. Ainsi cette section nous permet de présenter les différentes approches de développement de la Tunisie.

2.1. Les approches de développements utilisées par la Tunisie

Depuis les indépendances jusqu'à nos jours, la Tunisie a adopté différentes étapes de développement afin de dynamiser son économie. Comme nous l'avons souligné précédemment, la Tunisie est passée par plusieurs étapes de son développement économique et social. Les plus importantes sont celles de la nationalisation de ces moyens de production et aussi par l'adoption d'une stratégie de développement socialiste des années soixante avec une présence forte du rôle de l'Etat pour aboutir enfin à l'ouverture de son économie vers le secteur privé et l'extérieur (le marché régional avec l'intégration régionale des économies et le marché européen en 2008). Plusieurs approches ont été développées afin de permettre à l'économie Tunisienne de prospérer dans la sous région. Il y a eu des grands programmes de réalisation sur 5 ans qui fixaient les grandes orientations et les objectifs à atteindre sur le plan économique et sociale. Ces programmes constituent en quelques sortes une feuille de route tracer par le gouvernement et soutenu aussi par les bailleurs de fonds. Ces programmes sont différents des programmes de planifications instaurés pendant l'ère communiste à l'ex URSS qui avaient une connotation idéologique forte par contre en Tunisie c'est un dosage entre la stratégie progressiste et la stratégie capitaliste de développement. D'où l'implication de l'Union Européenne et d'autres bailleurs qui soutenaient l'exécutions de certains grands projets annoncés dans ces programmes.

Dans les années 70 et la première moitié des années 80, il ya eu la promotion des industries exportatrices et la valorisation des matières premières. L'État intervenait en tant qu'associé du secteur privé, c'est-à-dire les projets n'appelaient pas précisément, par leur nature, une prise en charge par l'État, l'intervention de celui-ci se justifiait cependant par la nécessité d'en promouvoir la réalisation à travers la fourniture d'une partie du capital nécessaire ou de l'assistance technique. La période qui s'ouvre, après l'abandon de la politique «socialiste» des années soixante, est celle de la promotion du secteur privé, mais également, à la faveur d'une conjoncture particulièrement favorable des finances publiques, celle d'un investissement massif du secteur public dans les infrastructures et dans la création de nouvelles industries de valorisation des matières premières. Quant aux industries de substitution aux importations, fortement protégées, elles continueront de bénéficier de protections continues, malgré un discours prônant la fin des rentes.

Par contre l'ajustement structurel en 1986 et au milieu des années 1990 dû au surendettement de la Tunisie et de son asphyxie financière, l'a poussée à s'adresser au FMI et à la

Banque mondiale en tant que prêteurs en dernier ressort et elle fut soumise, en conséquence, à un plan d'ajustement structurel, qui comportait une nouvelle stratégie de croissance, conforme à celle prônée par le «consensus de Washington» partout dans le monde et une refonte de la politique commerciale. Un élément notable de cette période est constitué par la décision de mettre fin au montage, en Tunisie, des véhicules automobiles en raison de leur coût devenu supérieur à leur importation et d'exiger des fournisseurs d'effectuer des achats de produits des industries mécaniques et électriques à hauteur de 50% du chiffre d'affaires qu'ils réalisent en Tunisie. Le développement de l'industrie des composants automobiles a connu une croissance spectaculaire.

La deuxième moitié des années 90 a ouvert une ère caractérisée par une multiplication des accords régionaux portant création de zones de libre-échange, avec leurs obligations en matière de politique commerciale tarifaire et non tarifaire. Les pressions en vue d'une inflexion de la politique de «préservation du marché tunisien» deviennent sensiblement plus fortes, notamment à la faveur des privatisations remportées par des groupes étrangers, mais il n'y a pas, pour ainsi dire, de nouvelle politique industrielle. Tout au plus, y a-t-il une occasion saisie - celle de l'accord d'association avec l'Union européenne pour lever des financements européens, contribuant à la mise à niveau de l'industrie tunisienne appelée à être totalement déprotégée et obligée, ce faisant, de faire face à la concurrence extérieure. Quant à la formulation de la politique commerciale, elle continue d'être fortement centralisée et elle est ouverte aux économies de la sous région. Cette intégration régionale apporte des avantages comparatifs à l'économie du pays. Elle permet à la Tunisie de resserrer des liens commerciaux avec ces voisins et l'Union Européenne. Ceci a pour conséquence, de surmonter les obstacles que représente la relative exigüité du marché tunisien en permettant à ces producteurs de réaliser de plus grandes économies d'échelle et de bénéficier de la mise en place d'infrastructures au niveau régional. Mais cette intégration régionale pose aussi un certain nombre des problèmes.

2.2. L'intégration régionale

La politique d'intégration régionale de la Tunisie est marquée par plusieurs accords bilatéraux avec ces voisins que nous avons présentés dans la partie introductive de ce chapitre. Cette politique d'intégration a été renforcée par l'UE. Le financement de l'UE en Tunisie et dans le Maghreb a été lancé dans le cadre de son premier programme MEDA I (1995-1999) pour un totale de €164 millions. Le programme MEDA est un instrument de prospérité économique il est

le principal instrument financier du Partenariat euro-méditerranéen inauguré en 1995 à Barcelone. Il comprend un volet bilatéral regroupant huit pays du Maghreb et du Machrek : l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, la Jordanie, la Syrie, le Liban et les territoires Palestiniens et un volet régional impliquant également les pays Israël et la Turquie.

Le programme MEDA II (2000-2006) est le successeur du programme MEDA I (1995-1999) et s'inscrit dans la continuité stratégique des objectifs définis à Barcelone. Au-delà de l'enveloppe MEDA, d'autres sources financières irriguent les relations entre l'UE et les pays méditerranéens. Mises à part les contributions bilatérales des États Membres, qui ne rentrent pas dans le cadre des politiques communautaires, des aides sont allouées au nom des initiatives thématiques de la Commission, inscrites au budget de l'UE : l'aide humanitaire, le programme Life Tiers, l'initiative européenne pour les droits de l'homme et la démocratie, le programme pour la recherche et le développement du programme cadre 2. Il apparaît aujourd'hui relativement délicat de dresser un bilan objectif du partenariat euro-méditerranéen. Par exemple l'UE s'est engagée à financer et soutenir les efforts la transition démocratique en Tunisie et le financement des élections présidentielles de la Tunisie en 2011.

Depuis sa mise en place en 1995, le programme a financé 2200³⁵ projets d'investissement d'un coût de 3375 millions de dinars auxquels ont été octroyés 483 millions de dinars de subventions. Le bilan de l'apport technologique du programme, présenté par les pouvoirs publics, relatif aux niveaux des équipements, des moyens de production comme les nouveaux produits et les bureaux méthodes est le passage du nombre de ces derniers de 3 en 1997 à 106 en 2005, ainsi que le passage du nombre des équipements et des systèmes de création et de conception par ordinateur CAO/DAO, de 2 en 1996 à 589 en 2005. En outre, le nombre d'entreprises qui ont reçu la certification (ISO), ou les certifications du système d'analyse des risques, et les entreprises équipées de laboratoires d'analyses est passé de 19 en 1996 à 505 en 2005. À la fin de 2004, le nombre des entreprises industrielles ayant un effectif supérieur ou égal à dix employés était de 5 468, dont 2 360 sont totalement exportatrices.

2.3. La mise en œuvre des politiques commerciales

La politique commerciale étant une composante de la politique macroéconomique, plusieurs économistes ont développé des théories commerciales stratégiques telles que nous

³⁵ Développement Economique & Social en Tunisie 2010-2014 : « Vers une croissance basée sur l'innovation et la créativité »

l'avions parcouru dans les écrits de Brander et Spencer (1985) et Brander-Spencer et Krugman (1992). Cela nous a permis d'avoir une vision globale de la mise en œuvre des politiques commerciales et des enjeux de cette mise en œuvre par rapport à la Tunisie. La mise en œuvre de la politique commerciale d'extraversion tunisienne s'est faite à partir de ses grandes orientations qui sont formulées à travers le processus d'élaboration du plan. Plusieurs ministères interviennent dans l'élaboration de la politique commerciale. Le Ministère du commerce et de l'artisanat a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines se rapportant au commerce, à l'artisanat, à la protection du consommateur, à la coopération économique et commerciale, aux petits métiers, et aux services connexes au commerce.

Par exemple, dans le IV^e Plan de développement économique et social 1972-1976, l'orientation était affirmée avec clarté: «Pendant la première décennie, y est-il dit, le secteur public-État et entreprises publiques- a réalisé les $\frac{3}{4}$ du total des investissements. Cette prédominance du secteur public peut s'expliquer pendant cette phase d'apprentissage où le manque de cadres et d'entrepreneurs dans le secteur privé est évident. Elle ne se justifie plus aujourd'hui. «... La correction qui sera introduite pendant la Seconde décennie (les années soixante-dix) était d'arriver à une répartition moyenne mettant 60% (au lieu de 72% pour la Première Décennie) des investissements à la charge du secteur public et 40% à la charge du secteur privé»³⁶.

Ainsi, les grandes orientations du développement économique et social de la Tunisie sont énoncées dans une série de plans quinquennaux de développement; le 10^e Plan a pris fin en 2006. Le plan fixait des objectifs de développement macroéconomique (croissance du PIB, emploi, investissement, épargne, comptes extérieurs) et de développement sectoriel (production, investissement, exportations), et établissait des programmes de développement social (éducation, sécurité sociale). Le plan tunisien n'a toutefois pas force obligatoire. Le processus de planification est conçu de manière centralisée, même si des «consultations» plus formelles que réelles sont organisées pour recueillir les commentaires des partenaires économiques et sociaux, et des représentants des régions, des entreprises publiques, et du secteur privé souvent représenté par des associations professionnelles telles que l'Union tunisienne pour l'industrie, le commerce et l'artisanat (UTICA), l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP), et les instituts de recherche.

³⁶ IV^e Plan de développement économique et social 1973-1976. Ministère du Plan, 1972, p. 8 et 9.

En effet, les conseils représentant la société civile et les corps intermédiaires qui sont composés des représentants des entreprises, des travailleurs, ont pour rôle de percevoir les mutations qui caractérisent la société tunisienne et d'apporter des conseils et des suggestions qui pourront être pris en considération lors de la prise de décisions politiques par les gouvernements. Selon ces associations tunisiennes, les gouvernements devraient se fixer comme priorités la bonne gouvernance, l'amélioration de la compétitivité des entreprises économiques, l'intégration des jeunes sur le marché du travail ainsi que de celle des femmes dans la société productive. L'un des principaux soucis de la société civile est la bonne gouvernance. Un autre point important dont doivent tenir compte les gouvernements concerne la cohésion sociale. Il ne peut y avoir de compétitivité sans cohésion sociale.

2.4. Schéma de développement de la période 2010-2014

La Tunisie entame une étape décisive de son processus de développement, elle doit pérenniser les réalisations économiques qui ont été faites à l'époque du Président Ben Ali et corriger en même temps les faiblesses de cette économie à travers une politique de dynamisation de son économie. Cela permettra de créer les emplois et d'apaiser les tensions sociales et politiques qui sont à l'origine de la chute du pouvoir de l'ex Président Ben Ali.

Cette politique de dynamisation favoriserait à coup sûr le développement économique du pays afin de lui permettre de se hisser au rang des pays émergents et de gagner la confiance de la communauté internationale. Elle aspire à réaliser davantage de progrès économique et de bien être social, assurer le rayonnement du développement sur toutes les catégories et les régions et instaurer les fondements du développement soutenable. C'est dans ce cadre, que le schéma de développement ainsi que les politiques, projets et programmes ont été arrêtés pour le quinquennat 2010 - 2014.

La nouvelle stratégie de développement vise à faire accéder la Tunisie à un palier plus élevé dans le processus de rattrapage des pays avancés. La théorie du rattrapage étudie le processus par lequel le PIB de pays « en retard » rattrape progressivement celui des pays où il est le plus élevé. La question du « rattrapage » économique apparaît au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, afin d'étudier le redressement des économies européennes dévastées par le conflit et leur rattrapage progressif du leader Etats-Unis. A la même époque, cette théorie commence également à s'intéresser au phénomène du développement économique des pays fraîchement décolonisés et au processus de leur « rattrapage » par rapport aux pays occidentaux.

Pour ce faire, elle envisage plusieurs moyens. L'industrialisation et la spécialisation des pays « en retard » dans la production de biens à faible intensité capitaliste sont souvent considérées comme étant la base du processus de rattrapage. Certains points de vue insistent sur le rôle majeur que doivent jouer les transferts de technologies utilisées dans les pays leaders. Enfin, Gerschenkron souligne l'importance des diverses institutions, et notamment de l'Etat, dans le processus de rattrapage.

- **L'exemple des banques Centrales**

Prenons l'exemple des banques centrales. Si les pays développés ont connu plusieurs siècles de crise financière avant de les mettre en place, les PED ont créé les leurs à un stade de développement plus avancé par rapport aux pays occidentaux. Ils bénéficient ainsi de « meilleures institutions sans en payer le même prix ». L'économie insiste sur le fait que les institutions doivent évoluer en fonction du niveau de rattrapage atteint par le pays. En effet, tant que ce dernier croit grâce à l'imitation des technologies inventées dans les pays développés, ses institutions doivent favoriser le rattrapage économique.

La Tunisie se base sur une série d'objectifs qui ont trait à La mise en place d'un nouveau contenu de croissance basé sur l'innovation. En effet la Tunisie comme la plupart des pays du Maghreb a développé une stratégie de développement qui tient compte de toutes les ressources dont elle dispose que ça soit venant de l'extérieur tel que l'apport des nouvelles technologies que de l'intérieur à travers les ressources propres de la Tunisie notamment sur l'apport de l'éducation et de la valorisation des ressources humaines cela a eu des répercussions positives sur le plan socioéconomique. Cette croissance basée sur l'innovation a permis l'accroissement du revenu par habitant et la réduction du taux de pauvreté au plus bas niveau. L'exploitation de toutes les potentialités existantes pour intensifier le rythme de création d'emploi et réduire le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur. L'adaptation du système d'éducation et d'enseignement aux exigences de l'économie de savoir. La consolidation des acquis sociaux. L'intégration de toutes les régions et le renforcement de leurs complémentarités. L'instauration d'une économie environnementale et l'amélioration de la qualité de vie.

Pour la réalisation de ces objectifs, le douzième plan prévoit une nouvelle génération de réformes reposant sur l'approfondissement du contenu des politiques et programmes de développement susceptibles de jeter les bases d'une économie à fort contenu technologique, amie de l'environnement, économisant l'énergie et innovante. Le modèle de croissance endogène qui

tienne compte des développements des ressources internes propres comme la développée Sala Martin (1995) et R-J-Barro permet à la Tunisie et aux pays du Maghreb d'avoir un développement local soutenu et endogène.

Les principaux objectifs de développement pour le prochain quinquennat ont été fixés sur une projection d'une moyenne de croissance avoisinant 5,5% du PIB ce qui permettrait de hisser le revenu par tête d'habitant de la Tunisie pour atteindre 8371 dinars en 2014 et par la suite d'améliorer l'indicateur de rattrapage aux environs de 36,2% en 2014 contre 30,1% en 2009.

2.4.1. Modernisation de la Structure de l'économie tunisienne

La politique économique définie pour la prochaine période est axée sur l'instauration d'un nouveau modèle de croissance reposant sur l'innovation, l'emploi intensif en technologie dans l'objectif de gagner le pari de l'intelligence, l'édification de l'économie de savoir et le positionnement sur la carte technologique mondiale. Ce modèle prévoit la revue des politiques sectorielles dans le sens d'augmenter la part des secteurs prometteurs, à haute valeur ajoutée et à fort contenu en savoir dans la structure du PIB, ce qui permettra d'ouvrir des perspectives plus larges à l'emploi et à l'exportation. Dans ce cadre, la Tunisie veille à l'établissement de zones technologiques multiples afin d'attirer les investissements dans les activités à forte valeur technologique telles que l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et biotechnologie, les TIC, l'industrie électronique, l'aéronautique, le textile et habillement, l'environnement, la santé et les énergies renouvelables.

Les efforts seront intensifiés, par ailleurs, pour valoriser les programmes de mise à niveau et de modernisation industrielle à travers le renforcement des investissements d'innovation et de développement technologique au sein de l'entreprise ainsi que la modernisation de l'infrastructure industrielle conformément aux normes internationales dans le cadre de la concrétisation du plan d'action consistant à créer un pôle de développement et un centre technologique et industriel dans chaque gouvernorat du pays. Les efforts porteront, également, sur l'encouragement des entreprises à intégrer davantage les nouvelles technologies et le progrès technique dans leurs systèmes de production et accroître leurs capacités à développer les technologies utilisées tout en s'adaptant aux nouvelles évolutions techniques afin d'augmenter davantage la compétitivité dans les domaines industriels avancés.

Le développement du secteur des services constitue l'une des grandes priorités des réformes sectorielles envisagées au vu des potentialités qu'il recèle. Ces potentialités sont susceptibles de créer de nouvelles sources de croissance durable. En l'occurrence, l'action se concentre sur l'exécution d'un programme exhaustif pour la mise à niveau du secteur en procédant par la mise en œuvre d'un programme pilote de mise à niveau de 100 unités de services.

Ce programme porte sur l'instauration d'une méthodologie d'innovation, la libéralisation des activités de services et le renforcement des services prometteurs à l'instar des TIC, de la logistique, de la santé et des services orientés à l'entreprise. En parallèle, l'action se poursuivra pour la modernisation des secteurs traditionnels afin d'exploiter toutes les potentialités existantes et améliorer leurs rentabilités.

Dans ce contexte, l'action sera orientée principalement vers le développement de la compétitivité du secteur agricole à travers l'amélioration de la qualité, l'instauration de normes tunisiennes et la promotion de l'agriculture biologique ainsi que le soutien des programmes de mise à niveau des secteurs du tourisme, de l'artisanat et du commerce afin de déboucher sur un commerce moderne qui s'adapte aux évolutions de l'économie nationale et appuie le système de production. Toutes ces actions contribuent au renforcement de la politique macroéconomique de la Tunisie. La poursuite de politiques macroéconomiques solides est bien évidemment un premier pas, mais il est insuffisant. L'expérience récente démontre que la stabilité macroéconomique ne suffit pas à garantir des résultats et une croissance durables. Pour assurer une croissance durable, il faut mettre en place des actions favorisant plusieurs politiques de développement locales.

Les réformes retenues pour la période à venir visent la mise en place d'un climat plus attractif et incitatif à la pratique des affaires et l'encouragement à l'investissement et ce, à travers l'adoption d'une approche moderne de promotion de l'investissement et de création d'entreprises reposant sur une révision approfondie du système d'incitations. En l'occurrence, les priorités du système d'encouragement à l'investissement privé seront revues dans le sens de favoriser davantage l'investissement dans les activités à forte valeur ajoutée, à fort contenu en technologie et l'investissement dans les zones de développement régional.

De surcroît, les actions de réformes se poursuivront dans l'objectif d'améliorer davantage le climat des affaires et renforcer la compétitivité de l'entreprise et ce, à travers la simplification des procédures d'investissement et de création d'entreprises ainsi que le développement des

mécanismes d'encadrement et de soutien. Dans ce cadre, les actions porteront sur l'adoption d'une procédure unique et un document uniforme au titre des prestations administratives régissant la création d'entreprises, la généralisation de l'espace de l'entreprise à toutes les régions du pays, la réduction du nombre de procédures de création d'entreprises à 5 procédures seulement contre 10 auparavant, le renforcement de l'administration électronique et l'abaissement des autorisations administratives. Les efforts seront intensifiés pour la modernisation de l'infrastructure à travers l'adoption d'un programme national de mise à niveau des zones industrielles et la création de nouvelles zones, l'élargissement du réseau de transport et la création de zones logistiques conformément aux standards internationaux. L'action portera, également, sur la promotion de la qualité du produit national dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme national de qualité et l'adoption des normes internationales, l'amorce d'un nouveau programme pour la mise à niveau des services et la poursuite de la modernisation des secteurs traditionnels ainsi que l'exploitation des potentialités s'y rattachant.

Par ailleurs, il sera procédé à l'intensification du rythme des réformes législatives et organisationnelles conformément aux standards pratiqués dans les pays développés, à la consécration de la bonne gouvernance et la transparence au sein des entreprises et au renforcement de la protection de l'investisseur.

2.4.2. Consolidation du développement social

Les efforts se poursuivront durant le prochain quinquennat pour consolider les acquis sociaux et rehausser le niveau et la qualité de vie du citoyen dans le cadre d'une approche solidaire reposant sur la cohésion sociale, l'égalité des chances, l'enrayement de l'exclusion et de la marginalisation, en consécration des dimensions économique et sociale de la stratégie nationale de développement. Sur cette base, les réformes se baseront sur le soutien des politiques de transferts sociaux et la maîtrise de leur affectation et leur ciblage à leurs bénéficiaires pour se rapprocher de la couverture sociale complète dans le but de ne pas avoir aucune profession en dehors du système de couverture sociale, en plus de l'intensification des réseaux de sécurité sociale pour protéger les couches vulnérables contre le risque de basculement dans la sphère de l'extrême pauvreté. Les réformes porteront sur le développement du système d'alerte sociale ainsi que les fonctions d'encadrement et d'assistance ; à cette fin près de 20% du PIB seront alloués aux transferts sociaux. Toutes ces mesures contribueront à la consolidation du développement social et au renforcement du capital humain.

2.4.3. Investissement dans le capital humain

Le concept de capital humain a deux approches différentes sur le plan économique et sociologique.

Sur le plan économique, en reprenant une partie des travaux d'Aurélien PEROUCHIER,³⁷ l'approche du capital humain proposée par Gary Becker qui n'est pas le seul auteur qui ait écrit sur le sujet, loin s'en faut, mais il est néanmoins l'auteur de *Human capital* (1ère édition parue en 1964), qui demeure une référence en la matière. Toutes les analyses proposées par cet auteur au cours de sa carrière s'inscrivent en effet dans une même volonté d'établir une « approche économique du comportement humain ».

La théorie du capital humain naît des interrogations survenues dans le domaine de la théorie de la croissance montre d'après Becker que les facteurs travail et capital ne suffisent pas à rendre compte de la croissance du produit intérieur brut. En s'intéressant à la croissance des Etats-Unis, Edward Denison est parvenu à la conclusion que l'augmentation des quantités de travail et de capital ne pouvait expliquer, au mieux, que la moitié de la croissance réalisée. Ce constat était susceptible de remettre en cause l'analyse néo-classique de la croissance économique. On s'est alors intéressé de plus près au rôle de l'éducation : en améliorant la qualité du facteur travail, et donc sa productivité, celle-ci était susceptible d'expliquer une partie du « résidu » de croissance inexplicé. Par analogie avec le capital physique, on a alors forgé l'expression « capital humain » pour désigner cette ressource dans laquelle il apparaissait possible d'investir : les connaissances des travailleurs.

Human capital de Gary Becker, paru en 1964, est généralement considéré comme l'un des ouvrages fondateurs de la théorie du capital humain. Becker part de considérations macroéconomiques, pour élaborer ensuite une théorie essentiellement microéconomique. Comme l'explique clairement Jean-Claude Eicher (1990), la théorie du capital humain a deux composantes : c'est une théorie de la répartition des revenus, et une théorie de la demande d'éducation.

Au cœur de la théorie se trouve la corrélation entre niveau d'éducation et salaire. Il est possible de lire cette corrélation dans les deux sens. On peut considérer que les différences

³⁷ Aurélien PEROUCHIER(2005) : Thèse : Investir dans une thèse : *capital humain ou capital culturel ?*, Université de Bourgogne.

d'éducation expliquent les différences de salaires, et élaborer une théorie de la distribution des revenus. Si l'on considère au contraire que les différences de salaires expliquent et motivent les différences de niveaux d'éducation, on obtient alors une théorie de la demande d'éducation. L'éducation augmente la productivité du salarié, et donc sa rémunération. La théorie s'inscrit ainsi dans le cadre général de la théorie néo-classique, qui affirme que les facteurs de production sont rémunérés à leur productivité marginale. Elle « remonte un cran » supplémentaire dans l'explication des salaires, en reliant en amont les différences de productivité à des différences de niveaux d'éducation.

2.4.3.1. Les critiques de la conception économique du capital humain

On peut évoquer ici un certain nombre de critiques qui ont été adressées à la théorie du capital humain. La théorie du capital humain se résume finalement à un enchaînement logique que l'on pourrait schématiser comme suit : Éducation -Capital humain -Productivité- Salaires. Les deux maillons centraux fournissent une « explication » de la corrélation observée entre éducation et salaires. Le problème est qu'il s'agit de termes théoriques, sans contrepartie directement observable. On ne peut mesurer sans ambiguïté ni le capital humain, ni la productivité. Pour ce qui est du capital humain, on a tenté diverses mesures, qui passent en général par la quantité ou la qualité de l'éducation reçue par l'individu. Une autre piste de recherche consiste à tenter une mesure directe des compétences (Paul, 2002).

Les économistes ont rarement mené une réflexion approfondie sur la notion même de capital humain. Trop souvent, on se contente d'utiliser ce terme à propos de toute dépense de formation qui semble avoir comme conséquence une augmentation des salaires, sans s'interroger réellement sur les mécanismes sous-jacents, ou sur la signification précise du concept.

Pour Bernard Gazier, « on peut définir le capital humain comme l'ensemble des capacités productives d'un individu (ou d'un groupe), incluant ses aptitudes opératoires au sens le plus large : connaissances générales ou spécifiques, savoir-faire, expérience... » (Gazier, 1992, p. 193). Cette définition insiste donc sur le contenu du capital humain, en passant sous silence les conditions de son acquisition et de sa valorisation. Pourtant, l'auteur précise que « le capital humain n'existe que s'il est valorisé sur le marché du travail » La notion de capital humain apparaît donc d'emblée comme complexe : il s'agit d'un contenu (des aptitudes productives),

mais ce contenu n'existe réellement comme capital humain que s'il est reconnu, sanctionné, par l'attribution d'une valeur (le salaire) sur le marché du travail.

Selon Jean-Claude Eicher, l'hypothèse centrale de la théorie du capital humain est que « l'éducation augmente la productivité de celui qui la reçoit » (Eicher, 1990, p. 130). Et de préciser : « en fait, l'hypothèse est un peu différente au départ car le « capital humain » peut être en effet défini comme toute mobilisation volontaire de ressources rares dans le but d'augmenter la capacité productive d'un individu. Certaines dépenses de santé et d'information en particulier sur la situation du marché du travail constituent donc des investissements en capital humain, mais la formation est toujours considérée comme la forme principale de cet investissement. ».

Le capital humain se définit donc d'abord et avant tout par un effet sur la productivité. On retrouve là ce qui a motivé la naissance de cette théorie : il s'agissait au départ d'expliquer une augmentation de la production qui ne pouvait être reliée aux traditionnels facteurs travail et capital. On apprend ensuite qu'il s'agit plus précisément d'une « mobilisation volontaire de ressources rares » : ainsi, l'augmentation de la productivité doit résulter d'une décision, dont l'auteur ne précise pas cependant si elle doit être prise par l'investisseur lui-même ou si d'autres (parents, Etat...) peuvent la prendre pour lui. Cette définition nous amène au cœur même de la théorie économique, qui est souvent définie comme l'étude des choix en situation de rareté.

Pour Joop Hartog, le capital humain est « un concept-enveloppe, une valorisation des compétences des individus. Une définition simple le décrit comme la valeur des compétences productives, marchandables d'une personne » (Hartog, 2000, p. 7). Hartog se réfère ici à la conception du capital mise en avant par Irving Fischer, qui a effectivement ouvert la voie aux travaux sur le capital humain.

Rappelons que pour Fischer, est capital tout stock de ressources permettant de donner naissance à des flux de revenus futurs. Le capital se définit alors par ce qui est attendu de lui. Sa valeur est déterminée par les services qu'il va fournir dans l'avenir. Selon la définition d'Hartog, ce qui définit la valeur du capital humain est sa capacité à participer à la production, et donc à être valorisé sur le marché. Joop Hartog évoque ensuite deux autres définitions possibles, l'une plus restreinte et l'autre plus large : « le concept de capital humain est parfois restreint à la valeur des compétences et capacités productives qui ont dû être acquises à un coût, comme un investissement. Cela exclurait toutes les qualités innées. Il est aussi possible d'utiliser un concept large de capital humain, en ne considérant pas nécessairement le prix de vente des compétences

améliorées, mais en incluant aussi la valeur privée accordée à une consommation plus grande. Le capital humain dans ce sens large pourrait alors être évalué comme le coût de toutes les actions entreprises pour augmenter le bien-être futur. » (Hartog, 2000, p. 8).

La définition restreinte se rapproche de la définition donnée par Eicher, qui insistait sur l'aspect volontaire de l'investissement en capital humain. Cette définition est en un sens plus logique, puisque l'analyse économique s'intéresse d'abord aux situations impliquant des choix. Mais on se trouve par contre face à un problème d'opérationnalisation du concept : comment séparer dans les capacités productives ce qui est inné de ce qui est acquis ? Ce problème a depuis longtemps été reconnu dans les études portant sur la mesure de la rentabilité de l'éducation, où on le désigne généralement sous le nom de biais d'aptitude.

On passe avec la définition large dans une autre dimension : on ne s'en tient plus à des éléments matériels, quantifiables, tels que la production ou les salaires, mais on prend en compte un élément éminemment subjectif, le bien-être. Il nous semble que le passage à cette définition large introduit un hiatus entre les utilisations micro et macroéconomiques de la notion de capital humain. Du point de vue du décideur individuel, il est logique de penser que sa décision d'investir ou non en capital humain ne dépendra pas que de ses futures capacités productives, c'est-à-dire de son point de vue du salaire qu'il percevra en échange. L'individu rationnel prendra aussi en considération tout ce qui peut influencer sur son bien-être futur.

En revanche, au niveau macroéconomique, seul importe le capital humain qui débouche réellement sur une augmentation de la production (sauf à s'intéresser à une notion plus qualitative de développement, et non plus seulement à la croissance). Ainsi, « l'ouverture » du concept de capital humain à une dimension plus subjective se fait au prix d'un éloignement du problème qui en était à l'origine. La notion de capital humain est une métaphore, dont le degré de pertinence se mesure à l'aune des rapprochements possibles avec le capital tel qu'il était connu jusque-là, à savoir le capital physique. Le rapprochement est plus direct dans le cas de la définition restreinte que dans le cas de la définition large. Ce qui semble permanent dans toutes ses définitions est l'idée d'une dépense présente effectuée en vue d'une rentabilité future, quelle que soit la nature de celle-ci.

La théorie du capital humain a pu être perçue comme une « réification de l'homme ». Cette théorie donne en effet l'impression que les hommes sont mis au même plan que les machines, capital physique et capital humain étant finalement deux notions analogues. Ces

critiques idéologiques ont été quelque peu abandonnées aujourd'hui. Elles n'ont en tout cas pas réussi à empêché la diffusion très importante du concept de capital humain, dont l'usage est aujourd'hui tout à fait courant.

- **Sur le plan sociologique**

A peu près à la même époque que Becker, un autre auteur, sociologue celui-là, a proposé une analyse du système éducatif ayant recours à la notion de capital humain: il s'agit de Pierre Bourdieu (en collaboration avec Jean-Claude Passeron). Il apparaît intéressant de mettre en regard son approche avec celle de Becker, dans la mesure où de nombreux commentateurs ont constaté une certaine parenté entre les deux analyses. Bourdieu lui-même a souvent manifesté son rejet d'un tel rapprochement, le traitant avec un certain dédain : « certains adeptes du fast reading s'obstinent à rapprocher mes analyses de celles des économistes et des sociologues qui, dans la lignée de Becker, ne veulent connaître d'autre principe des pratiques que le calcul intéressé et qui, avec l'aide de quelques « philosophes », remettent aujourd'hui en scène le vieux fantôme de l'homo economicus. » (Bourdieu, 1989, p. 392).

Le rapprochement serait ainsi le résultat d'une lecture superficielle des deux auteurs. Les conventionnalistes accordent une grande importance aux représentations des agents. Ainsi, le produit éducatif n'est pas une grandeur objectivement mesurable, mais sa valeur est fondamentalement liée à l'évaluation qui en est faite par les différentes catégories d'agents concernées. Il devient dès lors possible de proposer une nouvelle interprétation de la notion de capital humain, celle-ci se situant au niveau des représentations des agents. Le produit éducatif ne pourrait être analysé de manière pertinente et légitime comme capital humain que dans la mesure où il est pensé et vécu comme tel par les individus.

De la même manière que pour Becker, les analyses de Bourdieu sur l'éducation, et en particulier son usage de la notion de capital, s'inscrivent dans un projet global cohérent. La plupart des analyses de Bourdieu se construisent autour des trois notions-clés d'habitus, de champ et de capital.

L'habitus est un produit de l'histoire de l'individu, et définit ses dispositions à agir. Olivier Favereau le décrit comme « le modèle d'un « moi » raisonnable, inculqué, ou plutôt incorporé, par l'effet de la pratique » (Favereau, 2001, p. 260). Il s'agit de contraintes et de représentations sociales que l'individu a intériorisées et qui guident son action. C'est

principalement par ce concept que Bourdieu rend compte de l'influence du social sur les comportements individuels, une influence qu'il veut partielle et non totale : « les agents sociaux, élèves qui choisissent une filière ou une discipline, familles qui choisissent un établissement pour leurs enfants, etc., ne sont pas des particules soumises à des forces mécaniques et agissant sous la contraintes de causes ; ils ne sont pas davantage des sujets conscients et connaissant obéissant à des raisons et agissant en pleine connaissance de causes. » (Bourdieu, 1994, p. 45).

Il existe comme nous l'avons dit différentes sortes de capital, dont on peut distinguer quatre sortes principales. Le capital économique fait référence à la richesse matérielle : patrimoine, revenus, etc. Il est le plus proche de la notion habituelle de capital, bien que Bourdieu y inclue les revenus. Le capital social est lié au réseau de relations de l'individu. Plus exactement, Bourdieu le définit comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées de connaissance et de reconnaissance mutuelle. Le volume du capital social possédé par un agent donné dépend donc de la taille du réseau de connections qu'il peut effectivement mobiliser et du volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est connecté. » (Bourdieu, 1986, p. 248-249). Le capital culturel est sans doute une des notions qui a le plus fait pour la popularité de Bourdieu, et qui a été la plus vulgarisée. Bourdieu a initialement forgé ce concept pour rendre compte des inégalités de réussite à l'école des enfants de classes sociales différentes.

2.4.3.2. Les critiques de la conception sociologique du capital humain

Le capital humain est opaque car son incorporation le rend « difficilement perceptible par autrui. Les échanges qui le concernent s'effectuent alors dans une relative incertitude qui confère une place importante à l'émission de signaux et à leur description par les individus qui y sont impliqués. » . Ceci montre bien que théorie du capital humain et théorie du filtre peuvent être vues comme complémentaires plutôt que contradictoires. Bourdieu est très proche ici de la

théorie du capital humain, et de son explication de la demande d'éducation en fonction de la rentabilité économique de celle-ci.

L'avis de Favereau sur une éventuelle proximité entre Bourdieu et Becker est nuancé. Si selon lui « aucun doute n'est permis sur la posture critique affichée par Pierre Bourdieu », il n'en reste pas moins que « l'économiste hétérodoxe, qui a suivi jusqu'au bout le cheminement argumentatif de Pierre Bourdieu, est en droit de se demander s'il ne retrouve pas à l'arrivée, ce qu'il a cru abjurer au départ. » (Favereau, 2001, p. 269-270). Plus précisément, partant de la notion de capital humain, Bourdieu « étend spectaculairement la notion primitive, en intégrant un capital social, culturel, symbolique, etc., toutes formes de capital qui découlent de l'inscription dans un espace structuré, plutôt que d'une ressource intrinsèquement individuelle.

Toutefois, si l'extension est indéniable, non seulement elle n'est pas incompatible avec la théorie (à défaut du modèle) initiale, mais elle en augmente le pouvoir explicatif, à partir du moment où le profit associé à une certaine position structurelle est individuellement appropriable. » Pour Bourdieu, l'usage de la notion de capital est fondamentalement lié à l'importance qu'il accorde à l'histoire dans sa vision de la société : « le monde social est de l'histoire accumulée, et si on ne veut pas le réduire à une série discontinue d'équilibres mécaniques instantanés entre des agents traités comme des particules interchangeable, on doit réintroduire en son sein la notion de capital et avec elle, l'accumulation et tous ses effets.

Le capital est du travail accumulé (dans sa forme matérialisée ou dans sa forme « incorporée ») qui, lorsqu'il est approprié sur une base privée, c'est-à-dire exclusive, par des agents ou des groupes d'agents, leur permet de s'approprier de l'énergie sociale sous la forme de travail réifié ou vivant. » (Bourdieu, 1986, p. 241). On comprend que la notion de capital ait un rôle à jouer dans une sociologie qui accorde une large place à l'étude des phénomènes de reproduction et d'héritage. Le capital est quelque chose qui s'accumule, se transmet et produit des effets durables dans le temps : ce concept est dès lors bien adapté à une vision du monde social où les pesanteurs sont fortes et la mobilité sociale difficile.

Dans la théorie économique, la notion de capital est également le moyen d'introduire le temps dans l'analyse : ce qui oppose fondamentalement l'investissement à la consommation est que les bénéfices de l'investissement ne seront perçus que dans l'avenir. Il y a dissociation entre le moment où la décision est prise et le moment où les effets en seront perçus. Néanmoins, la perspective est différente : Bourdieu insiste sur l'importance du passé dans la détermination des

conduites présentes. La théorie du capital humain met l'accent sur l'importance de l'anticipation de l'avenir sur les comportements actuels, semblant justifier l'assertion de Frédéric Lebaron selon laquelle « les acteurs rationnels sont des acteurs sans passé, orientés vers le futur, ajustant en permanence leurs actions à leurs objectifs sans référence à leur expérience sociale antérieure. (Cette capacité est liée à l'idée d' « ajustement » utilisée au sujet des marchés.) » (Lebaron, 2004, p. 124). De plus, on peut se demander si le temps auquel fait référence la théorie du capital humain est réellement un temps historique. La décision de la durée optimale de formation semble être prise une fois pour toute, et l'avenir est entièrement rabattu sur sa rentabilité présente, par le biais de l'actualisation (Béret, 1983).

La notion de capital telle que l'emploie Bourdieu est intrinsèquement liée à la notion de pouvoir : le capital distingue un individu, définit sa position dans le champ, contribue à le classer du côté des dominants ou des dominés. Cette notion de pouvoir est bien évidemment présente dans l'usage que fait Marx du concept de capital. Mais elle est aussi présente dans le concept de capital humain entendu au sens étroit. Les compétences productives accumulées par l'individu porteur du capital lui permettent une participation accrue à l'activité de production des richesses, et par conséquent lui donnent le droit d'exiger une plus grande rémunération. On remarquera qu'il s'agit d'un pouvoir au sein de ce lieu abstrait qu'est le marché du travail, et non plus d'un pouvoir définissant des relations de domination entre personnes. Cette notion de pouvoir n'est plus présente dans les notions de capital personnel et de capital social. Ces deux stocks de capitaux viennent seulement transformer l'utilité subjectivement ressentie par l'individu. Dans la mesure où ils peuvent l'influencer à la hausse comme à la baisse, on s'éloigne des notions de rentabilité et de profit traditionnellement associées à l'idée de capital (et qui sont liées à la notion de pouvoir). On pourrait dire aussi que capital culturel et capital humain définissent la valeur de l'individu qui les possède (dans les champs où ce capital est efficient, chez Bourdieu, sur le marché du travail chez Becker). Cette idée de valeur n'est plus présente dans les concepts de capital personnel et de capital social, sauf à considérer qu'il s'agit d'une valeur purement subjective, ressentie par l'individu en son for intérieur.

Ainsi, la stratégie du développement humain en Tunisie vise à fournir les compétences et les qualifications requises et mettre en place l'infrastructure adéquate au développement de l'économie de savoir dans le cadre d'un plan d'actions national consistant à renforcer les politiques d'enseignement, de formation et de recherche scientifique et technologique. Les réformes prévues dans ce domaine seront axées sur l'amélioration de la qualité du système

d'éducation et de formation conformément aux standards internationaux et ce à travers le développement et la généralisation des fonctions d'évaluation et de certification dans le système éducatif, l'adaptation des spécialités aux besoins de l'économie tout en se concentrant sur les spécialités prometteuses afin de fournir des compétences humaines spécialisées répondant aux besoins des entreprises et des grands projets.

Les réformes porteront aussi sur le renforcement de l'ouverture de l'université sur son environnement et le développement de partenariats avec des universités étrangères ainsi que la réalisation d'un taux plus élevé de co-diplômes entre l'université tunisienne et ses homologues dans les pays développés. Par ailleurs, l'accent sera mis sur l'accroissement de la rentabilité du système de la formation professionnelle à travers la mise en vigueur du système de formation appliquée des étudiants, le développement des fonctions de vulgarisation, d'orientation et d'encadrement, l'ancrage de la culture du volontariat, de l'initiative et du travail associatif dans toutes étapes de l'enseignement ainsi que le relèvement des divers indicateurs de l'éducation et la réduction du taux d'analphabétisme.

Ces réformes ont pour objectif l'accroissement du nombre des qualifications techniques et des compétences scientifiques à travers le renforcement de la formation des ingénieurs et l'augmentation graduelle du nombre des diplômés de 450 actuellement à 7000 ingénieurs en 2011 pour atteindre 9000 ingénieurs en 2014 de manière à relever le nombre des diplômés dans les filières scientifiques et d'ingénierie de 26 mille à 37 mille en 2014.

Les efforts se concentreront, dans le cadre du développement du système de recherche et de technologie, sur la mobilisation des financements nécessaires à la recherche et développement et ce, à travers la dynamisation des interventions du Fonds de l'innovation et de développement technologique au titre de la participation au capital des entreprises industrielles innovantes qui développent un nouveau produit ou fournissent un nouveau service dans les activités prometteuses et les projets innovants. Les efforts seront focalisés sur l'incitation des entreprises nationales à affecter 1% de leurs chiffres d'affaires au financement de la recherche et développement ce qui hissera la part de la recherche scientifique et de la technologie dans le PIB de 1.25% actuellement à 1.5% à l'horizon 2014, permettant de rendre la Tunisie une plateforme technologique avancée.

L'action portera, aussi, sur la promotion et l'encouragement des contrats de partenariat dans le domaine de la recherche et développement entre les entreprises de production, les

institutions universitaires et les centres de recherches ainsi que le lancement des réseaux sectoriels pour l'innovation, l'instauration de système de qualité au sein des centres de recherches, l'encouragement du secteur privé à l'utilisation intensive des nouvelles technologies outre l'élargissement du réseau de pépinières autour des établissements de l'enseignement supérieur et leur généralisation aux écoles d'ingénieurs, aux instituts des études technologiques et aux pôles de développement.

L'investissement massif dans le secteur de l'éducation suscite des interrogations, est-ce en diplômant plus que la Tunisie accédera à un meilleur niveau de développement ?

Il existe un lien étroit entre l'éducation et le développement, car une population éduquée et scolarisée est plus à même de comprendre les enjeux du développement local et de la mondialisation que celle qui n'a pas reçue d'éducation. Mais dans le contexte tunisien ou africain, il est plus judicieux d'adapter la formation par rapport au monde de l'entreprise. Car ce n'est pas en diplômant plus que le pays accédera à un meilleur niveau de développement, plus tôt il faut trouver une adéquation entre la formation et le marché du travail afin d'éviter le chômage de masse. La microfinance contribue à la création de l'emploi sur le plan local et elle concerne les diplômés et les populations qui n'ont aucune formation universitaire. Pourvue qu'elles soient prêtes à exercer une activité génératrice de revenus. Une bonne adéquation entre les différentes politiques d'éducation, de l'emploi et le développement du secteur de la microfinance contribuerait-elle à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement d'ici à 2015 ?

2.5. Les Objectifs de développement pour le millénaire

De quoi parle-t-on ?

Les dirigeants du monde entier ont placé le développement au cœur de l'ordre du jour mondial en souscrivant à la Déclaration du Millénaire dans laquelle ils ont fixé les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), cibles clairement définies des efforts de lutte contre la pauvreté, la maladie, la faim, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la

discrimination à l'égard des femmes. Le texte de la Déclaration trace dans son ensemble un itinéraire à suivre qui met l'accent sur les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la démocratie. Les ODM constituent un cadre au sein duquel toutes les entités du système des Nations Unies peuvent déployer des efforts concertés pour atteindre des buts communs.

En partenariat avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG), à savoir le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme alimentaire mondial, le PNUD et son réseau de développement mondial se situent au cœur de ces efforts. Présent sur le terrain dans la quasi totalité des pays en développement, le PNUD est positionné de manière privilégiée pour plaider en faveur du changement, relier les pays aux sources de connaissances et aux ressources, et aider à coordonner les efforts généraux des Nations Unies au niveau des pays.

Le monde accomplit des progrès sur la voie de la réalisation des ODM. Toutefois ces progrès sont lents et inégaux. La grande majorité des pays ne parviendra à atteindre ces objectifs qu'à condition de bénéficier d'un appui substantiel de l'extérieur sous forme de plaidoyer, d'expertise et de ressources. Il s'agit donc pour la communauté mondiale, du Nord et du Sud, de mobiliser les appuis financiers et la volonté politique, d'assurer le réengagement des instances gouvernementales, de réorienter les priorités en matière de développement et de forger des partenariats élargis avec la société civile et le secteur privé.

En son temps, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, avait demandé à Mark Malloch Brown en tant que président de l'UNDG de coordonner les campagnes mondiales et nationales menées pour intensifier les efforts de recherche, de plaidoyer et d'organisation aux fins de relever ces défis. Le PNUD intervient dans cette initiative sur :

- La mise en œuvre dans le cadre de l'UNDG, le PNUD mène les efforts visant à intégrer la prise en compte des ODM dans tous les aspects du travail du système des Nations Unies au niveau des pays. Il emploie son personnel et son cercle de partenaires pour appuyer les pays en développement qui définissent leurs politiques et forment des alliances selon qu'il est nécessaire pour atteindre les objectifs.

- Le suivi, le PNUD œuvre avec tout le système des Nations Unies, et souvent avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, pour appuyer la production de rapports sur les ODM pour chacun des pays en développement. Ces rapports indiqueront les domaines où les

pays réalisent les progrès voulus pour atteindre les objectifs et ceux où des efforts urgents s'avèrent nécessaires.

C'est dans ce cadre que la Tunisie a pu aussi de se mettre à l'ère des OMD que nous allons vous présenter par la suite afin de réduire ces disparités régionales et d'amorcer son développement régional et national.

2.5.1. Les progrès accomplis pour atteindre les OMD en Tunisie

Trois piliers ont été sélectionnés, au regard de leur pertinence en matière de contribution aux ODM, aux objectifs de long terme de la Tunisie :

- Le premier concerne le renforcement des politiques macroéconomiques et l'accélération des réformes. Il s'inscrit dans le soutien aux efforts de réformes structurelles entrepris par le Gouvernement depuis les années 1990 ;

- Le deuxième pilier se concentre sur la modernisation des infrastructures et le renforcement du secteur productif. Il participe à la création de richesses et l'accélération de la croissance économique, priorité du Gouvernement ;

- Le troisième pilier s'intéresse à la consolidation du capital humain. Il convient désormais de renforcer les passerelles entre le monde éducatif et le monde du travail pour assurer une plus grande adéquation formation/emploi et contribuer ainsi à la réduction du chômage.

-

2.6. Renforcement des politiques macroéconomiques et accélération des réformes

Compte tenu de l'étroitesse du marché tunisien, l'investissement et la croissance sont tributaires d'une amélioration de la compétitivité et d'une intégration renforcée au marché mondial. L'approche prudente et graduelle suivie jusqu'ici par les autorités semble avoir atteint ses limites, et l'entrée en vigueur dès le début de 2008 de l'Accord UE impose l'accélération des réformes et la poursuite du désengagement de l'Etat des activités de production, pour en tirer le plus grand bénéfice. Pour cela un certain nombre d'objectifs s'avèrent nécessaire :

Le premier objectif stratégique est l'amélioration de l'environnement des affaires, afin de promouvoir les investissements et de renforcer le secteur privé, principal moteur de croissance et de création d'emplois. L'appui aux réformes économiques notamment la consolidation du cadre macroéconomique, l'amélioration de la prévisibilité et la transparence du cadre réglementaire, s'effectuera principalement par le biais des programmes d'appui à la compétitivité.

Le second objectif stratégique est la modernisation du secteur financier, secteur appelé à accroître sa contribution au financement de l'économie et à renforcer sa capacité de réponse à la demande de financement de l'investissement privé. Un important volet des programmes d'appui à la compétitivité répond aux préoccupations relatives à l'assainissement du secteur financier, notamment une réduction sensible du niveau des prêts non performants, l'amélioration de l'efficacité de l'intermédiation financière dans le secteur bancaire, la dynamisation du marché des capitaux et le renforcement du secteur des assurances. D'autres interventions plus ciblées seront nécessaires, par exemple par voie d'assistance technique.

Enfin, l'amélioration de l'administration publique, troisième objectif stratégique, s'avère importante pour la mise en œuvre et l'accélération des réformes, ainsi que la maîtrise des dépenses budgétaires. La mise en œuvre d'une budgétisation par objectif (au stade pilote pour la santé, l'éducation et l'agriculture), l'instauration de glissements annuels dans le suivi des Plans et autres initiatives en cours montrent la volonté du Gouvernement d'optimiser le rôle de l'administration.

L'ouverture de l'économie tunisienne vers l'extérieur nécessite la mise en place d'infrastructures de qualité. Dans ce contexte, les infrastructures revêtent un caractère stratégique pour atteindre les objectifs d'accélération de croissance économique et d'amélioration du bien-être des populations tunisiennes. D'une part elles permettent de promouvoir les échanges, en donnant l'accès aux marchés mondiaux. D'autre part, c'est un énorme potentiel pour la création d'emplois productifs et un moyen de mettre la technologie au service du développement. Cette ouverture de l'économie devra également s'accompagner d'une diversification et d'un renforcement de la base productive, dans un souci de gestion rationnelle des ressources naturelles.

Ainsi, la modernisation des infrastructures vise à la fois à développer les opportunités de création de richesses dans les secteurs des infrastructures et à fournir aux autres secteurs des commodités performantes et au meilleur coût. La réalisation de projets d'infrastructures

(création/réhabilitation), dans le domaine des équipements collectifs, des transports et des télécommunications, sera un axe important. Le renforcement du secteur productif se concentre les PME, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. Le développement du secteur privé repose sur la création d'un tissu d'entreprises concurrentielles et dynamiques. Enfin la consolidation du capital humain.

La Tunisie a déjà enregistré d'impressionnants résultats en matière de réduction de la pauvreté, faisant reculer l'incidence globale de 40% en 1970 à 4% en 2005 et de développement humain (éducation et santé). Les efforts en matière d'équilibre régional ont également permis d'assurer un développement minimal sur l'ensemble du territoire. Face à la forte concurrence internationale et à l'ouverture en combinant la création d'emplois et de richesses au développement régional a été retenu par la Tunisie.

En effet, les technopoles sont des espaces intégrés spécialisés dans des secteurs déterminés à partir des spécificités des différentes régions du pays et qui visent à réaliser les objectifs suivants :

- établir le lien entre la formation, la recherche et la production ;
- favoriser l'incubation et la création d'entreprises innovantes par la valorisation des résultats de la recherche ;
- stimuler la création de l'emploi notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur ;
- améliorer la capacité compétitive de l'industrie nationale; et
- favoriser l'investissement étranger en Tunisie.

Le tableau (n°6) résume les progrès accomplis par la Tunisie afin d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement qui sont ceux de réduire de moitié la pauvreté d'ici à l'an 2015. Ces objectifs ont été fixés par les Nations Unies.

Tableau N°6: Réalisation des OMD en Tunisie jusqu'en 2015

	1990	2001	2005	But 2015
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim				
Population vivant avec moins de 1 dollar par jour	-	<2	4.0	<2

(%)				
Prévalence de la malnutrition chez les enfants (% enfants de moins de 5ans)	10.3	4.0	1.0	0.5
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous				
Taux net de scolarisation dans le primaire	93.5	99.2	99.2	100
Taux d'alphabétisme (15-24 ans)	84.1	93.4	95.6	100
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes				
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	81.9	99.9	100	100
Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement national (%)	4.0	12.0	20.0	-
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants				
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1000)	52.0	27.0	25.0	17.6
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissance vivante)	37.3	21.0	21.0	12.3
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle				
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	-	70.0	50	40
Proportion d'accouchement assistés par du personnel de santé (% du total)	69.0	89.9	90	100
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies				
Prévalence du VIH/SIDA	-	-	-	
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 individus)	-	36.9	-	
Objectif 7 : Assurer un environnement durable				
Accès à une source d'eau meilleure (% population)	75.0	80.0	95.8	98
Accès à un meilleur système d'assainissement (% population)	76.0	84.0	85.0	88
Sources : Banque Mondiale Unicef « Document stratégique pays 2007-2011 de la BAD Tunis P.17				

Ce tableau résume les actions menées par la Tunisie afin d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement que l'ONU s'est fixée d'ici à l'an 2015.

2.6.1. Perspectives économiques à moyen terme et environnement externe

Les perspectives économiques de la Tunisie bien qu'étant promoteurs et encourageant comme l'a souligné l'ancien Directeur du FMI (D. STRAUS-KAHN, 2010) suscitent plusieurs interrogations qui sont liées à des contraintes internes et externes que nous allons vous présenter par la suite.

- **Principales contraintes à la croissance durable**

En dépit de nombreuses avancées économiques et sociales, l'économie tunisienne présente encore des vulnérabilités. Les principales insuffisances relevées s'articulent autour du

niveau de la dette extérieure, de la faiblesse du système financier, de la faible élasticité de l'emploi, de l'insuffisance des investissements privés et de la dépendance aux aléas climatiques. Le taux d'endettement public de 58,4%, de même que le poids de la dette publique extérieure affectent l'économie tunisienne, aussi bien en termes de ressources (coût global des engagements) que de risque (volatilité des engagements). Les efforts en matière de consolidation de la dette et l'utilisation d'une partie des recettes de privatisation pour effectuer des remboursements anticipés devraient permettre de réduire ce fardeau.

La faiblesse du système financier tunisien constitue un frein à la croissance à travers le renchérissement des coûts du capital et une allocation non efficiente des ressources. L'intégration du secteur financier tunisien au marché international ne pourra être envisagée qu'après avoir remédié à ses faiblesses, principalement le niveau élevé des prêts non performants. Les réformes doivent être accélérées et approfondies. Les tests de vulnérabilité de la dette indiquent que le service de la dette est sensible aux fluctuations des monnaies. La Tunisie est confrontée à un enjeu majeur, à savoir la réalisation d'une croissance forte et durable entraînant la création d'emplois, dans un contexte d'augmentation rapide de la population active. Sur la période 2001-2005, la croissance économique, relativement soutenue (4,5% par an en moyenne) n'a pas généré suffisamment d'emplois pour résorber sensiblement le chômage. Le nombre de création d'emplois est resté relativement stable sur la période (67.825 en moyenne par an), tandis que la croissance enregistrait une évolution plus erratique, reflétant celle de l'investissement.

L'évolution de l'investissement au cours du X^{ème} plan a montré les limites des réformes mises en place, avec une contribution de l'investissement privé en deçà des objectifs et un niveau d'investissement sensiblement constant sur la période. La hausse de 2005 s'explique par celle des services et dans une moindre mesure des équipements collectifs. Cette évolution qui confirme la transition économique de la Tunisie en faveur du secteur tertiaire reste modérée au regard de ses atouts, notamment le niveau élevé de qualification de la main d'œuvre. L'amélioration de la qualité du cadre réglementaire régissant les affaires et de manière générale de l'environnement des affaires est indispensable.

Les perspectives économiques à moyen terme de la Tunisie sont optimistes et confirment les bonnes performances enregistrées au cours des années 2006-2010. Comme on l'avait déjà indiqué précédemment pendant cette période le taux de croissance avoisinait 6% avec une inflation maîtrisée autour de 3% par an.

- **Conclusion**

Malgré la situation politique instable qui est due à la chute du régime de Ben Ali car la jeunesse Tunisienne sortie des grandes écoles et des Universités n'arrivaient pas à s'insérer professionnellement sur le marché de l'emploi. Cela a déclenché une crise sans précédent et un soulèvement populaire, la Tunisie reste une référence de modèle économique de réussite dans la sous région et en Afrique. Comme la souligné dans son rapport, le Fonds monétaire international (FMI) en publiant les conclusions préliminaires de la mission de consultation au titre de l'article IV effectuée en Tunisie, au mois de juin 2010.

Le principal constat qui s'en dégage est que « malgré un contexte international difficile, la Tunisie a enregistré une bonne performance économique en 2009. Bien que la crise internationale ait affecté négativement les exportations, le taux de croissance du PIB réel a dépassé 3% en 2009 et il a été accompagné par une nouvelle amélioration des indicateurs de solidité financière. Grâce au programme de réformes entreprises au cours des dernières années ainsi qu'à l'adoption de politiques macroéconomiques prudentes, les autorités ont été en mesure d'atténuer l'impact de la crise avec des politiques d'appui judicieuses ». Au demeurant, la mission relève que « les politiques macroéconomiques continuent d'être adaptées. La bonne performance économique a également été rendue possible grâce à la conduite de politiques monétaire et budgétaire appropriées, ainsi qu'à la poursuite d'une politique de taux de change flexible permettant au taux de change réel de rester en ligne avec ses fondamentaux. De plus, le secteur financier n'a pas ressenti les effets de la crise financière mondiale ce qui lui a permis de continuer à assurer le financement normal de l'économie ».

Cependant, l'objectif principal de la Tunisie dans le moyen terme est la réduction du chômage et le renforcement de la résilience de l'économie tunisienne pour faire face aux chocs externes, notamment à travers la diversification des marchés des exportations, estime le Fond qui note que le taux de chômage, déjà relativement élevé, a augmenté légèrement en 2009 en raison du ralentissement économique. Le chômage est particulièrement élevé chez les jeunes diplômés et représente le défi le plus pressant pour les autorités. Une augmentation du potentiel de croissance de l'économie à travers la diversification des marchés des exportations sera nécessaire afin de réduire le chômage à moyen terme.

La stratégie de la Tunisie pour atteindre ces objectifs se centre sur une amélioration de la compétitivité, en appuyant l'émergence de nouvelles sources de croissance et le maintien de

politiques macroéconomiques saines. Face aux perspectives de faible croissance sur les marchés traditionnels des exportations de la Tunisie, notamment l'Union Européenne, les autorités envisagent de renforcer l'accès à de nouveaux marchés par une diversification géographique et de produits. Dans ce contexte, le programme présidentiel pour 2010-14 vise à mettre en place d'importantes réformes structurelles dans les domaines économiques et financiers, y compris la réforme de la sécurité sociale, du marché du travail, le renforcement et développement du secteur financier et la libéralisation du secteur des services. Dressant l'état des lieux de l'économie tunisienne, chiffres à l'appui, la mission du FMI relève que la croissance du PIB réel s'est sensiblement accélérée depuis la mi-2009. Après avoir chuté à 1,8 % (en glissement annuel) au premier trimestre de 2009, la croissance en termes réels s'est progressivement accélérée pour atteindre 4,5 % (en glissement annuel) au premier trimestre de 2010.

Quant à l'inflation, elle a augmenté d'une moyenne de 3,7 % en 2009 à 5,0 % en mai 2010 (glissement annuel) en raison d'une hausse des prix alimentaires. Cette hausse a été contenue par une politique monétaire appropriée et une modération de l'augmentation des prix dans les autres secteurs comme l'habitat, les transports et les services. Au cours des quatre premiers mois de 2010, une bonne performance des recettes budgétaires, conjuguée à une maîtrise des dépenses (en particulier des dépenses en capital), ont conduit à un excédent budgétaire important. Dans ce contexte, les amortissements des bons du Trésor ont été supérieurs aux nouvelles souscriptions.

Après une forte croissance des importations de biens d'équipement au cours des premier mois de 2010, la reprise des exportations et investissements directs de l'étranger devrait se poursuivre également. De plus, contrairement à des destinations touristiques concurrentes et à certains pays de la région, la Tunisie a connu une stabilité de ses recettes touristiques et des transferts des tunisiens à l'étranger. Néanmoins, le déficit du compte courant devrait s'est creusé en 2010, alors que de nombreuses économies émergentes devraient connaître une réduction des déficits du compte courant en 2010 et 2011.

La croissance tunisienne pourrait atteindre une moyenne d'environ 5 % sur 2010-14, à condition que les politiques et réformes programmées par les autorités visant au développement de nouveaux marchés et à l'émergence de nouvelles sources de croissance dans des secteurs à haute valeur ajoutée puissent porter leurs fruits rapidement. L'environnement international très incertain fait peser des risques sur ces projections. D'une part, il ne peut être exclu que la

récession mondiale et la dégradation du chômage chez les partenaires européens pourraient entraîner une baisse des recettes touristiques au cours des mois de haute et arrière saison et des transferts des tunisiens à l'étranger. D'autre part, une chute de la demande intérieure au sein des partenaires européens pourrait réduire la demande d'exportations tunisiennes.

Face à la crise internationale et aux manques des financements nécessaires qui permettraient à la Tunisie d'investir massivement dans les projets permettant ainsi de lutter efficacement contre le chômage des jeunes. La réduction du seuil de pauvreté d'ici à 2015 est un objectif de développement du millénaire décrété par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les autorités de la Tunisie veulent faire de la microfinance un puissant moyen de réalisation de cet objectif. Mais la réalisation de cet objectif nécessite au préalable de mesurer l'impact de la microfinance sur le développement de la Tunisie. C'est à cette analyse sur la situation de la microfinance en Tunisie que s'attache le deuxième chapitre.

Chapitre II. L'analyse de l'organisation de la microfinance en Tunisie

« Dans les pays en développement, plus de 80% de la population n'a pas accès aux banques. Les institutions de microfinance ont donc de l'avenir et on comprend l'intérêt des prêteurs de fonds pour les populations pauvres du Sud. Mais qu'en est-il des bénéficiaires des microcrédits? Parviennent-ils à sortir de la pauvreté? En réalité, les effets du microcrédit sont insuffisants, la microfinance est un apport incontestable aux politiques sociales et de développement, ce nouvel instrument financier serait-il devenu la seule solution de lutte contre la pauvreté ? »³⁸.

³⁸Jean-Michel Servet. « Les limites de l'utilisation du microcrédit dans les pays du Sud ». Mercredi 18 juillet 2007. *Dossier bimensuel n°2.928* Microfinance.

Ainsi, la microfinance s'est développée dans les pays du Sud à un rythme très rapide, plusieurs associations et organisations non gouvernementales en ont appliqué les principes dans les pays du Nord. Notamment dans les zones urbaines sensibles, où le taux de chômage des jeunes est particulièrement important. Elle s'est ainsi développée pour combler le « creux bancaire » laissé vide par les banques commerciales, les banques d'affaires et d'investissement. Dans les pays du Sud les banques commerciales sont majoritairement concentrées dans les grandes agglomérations et elles desservent essentiellement les plus riches. Le manque d'accès aux produits financiers (crédits bancaires, assurance etc.) par les populations pauvres a favorisé depuis plusieurs décennies le développement du secteur informel qui échappe à tout contrôle étatique, c'est-à-dire le développement des économies parallèles avec des pratiques financières douteuses.

L'idée consiste ici à s'interroger sur le degré d'implication de la microfinance et de sa contribution comme l'un des éléments de la lutte pour un développement socialement soutenable et économiquement viable en Tunisie. Nous allons procéder d'une part par la présentation du paysage de la microfinance en Tunisie et d'autre part par la présentation des principales Institutions de microfinance de la Tunisie et leurs rôles.

Section 1. Présentation du paysage de la microfinance en Tunisie

Le développement du secteur de la microfinance en général et en particulier en Tunisie a été complexe, multiple et marquée par le tâtonnement. En effet, de façon générale, le secteur de la microfinance est issu de l'intervention d'une pluralité d'acteurs en réponse à des problèmes et des contextes variés. Son objectif, loin d'être défini en amont, a progressivement évolué. Fondé sur des motivations telles que celles d'affranchir les populations d'un système informel qui échappe à tout contrôle étatique dont certaines populations pauvres ne s'y retrouvent pas. Le secteur de la microfinance contribue à l'émancipation d'une catégorie de population, en leur fournissant des services financiers indispensables à la réussite de programmes plus large de développement. Il s'est ensuite structuré et intégré dans une ambition très vaste d'être parmi les

outils sur lesquels le monde peut compter dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement d'ici à l'an 2015.

La microfinance a connu en quelques années de grandes réussites, son recours principalement dans les pays en développement, s'est accru au cours des trente dernières années, faisant la preuve de son efficacité. Sa composante la plus emblématique, le microcrédit, est considérée comme un instrument majeur au service de la paix et du développement au point que l'Organisation des Nations Unies a décrété en 2005 « Année internationale du microcrédit ». Dans ce contexte les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie ont exprimé, lors du sommet de Ouagadougou en 2004 leur souhait que la Francophonie développe les actions dans le domaine de la microfinance. C'est dans cette perspective que l'Organisation internationale de la Francophonie a organisé les journées Francophones de la microfinance à Tunis du 27 au 28 Octobre 2005 qui ont permis de dresser un état des lieux du secteur dans l'espace francophone et de formuler des pistes d'engagement dont l'Organisation a pris acte.

Ainsi, l'appui au développement des institutions de microfinance (IMF) est désormais considéré comme un domaine prioritaire d'intervention de la Francophonie, compte tenu des effets multiplicateurs tant sur l'emploi que sur la réduction de la pauvreté. Au cours des dernières années, cet appui aux IMF s'est traduit sur le terrain par deux partenariats stratégiques : l'un dénommé TANDEM avec le Développement International Desjardins (DID), l'autre avec la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE).

Il existe aujourd'hui de nombreuses institutions viables ou en voie de l'être. Ces institutions apportent des services financiers diversifiés à des dizaines de millions de clients qui n'y avaient pas accès. Elle est en outre un secteur qui a su mobiliser, sur une longue période, différents types d'acteurs publics et privés. La microfinance, dans son acception la plus simple, permet des financements spécifiques, des microcrédits, en faveur de personnes démunies et en vue d'activités génératrices de revenus. Dans les pays en développement, elle concerne des populations exclues du secteur bancaire (80 % de la population n'a pas accès aux services financiers formels), en leur offrant la possibilité de disposer d'un compte en banque pour y déposer leurs économies et servir de support à des opérations de crédit.

De plus, les institutions de microfinance offrent de plus en plus souvent des moyens de paiement et en premier lieu des virements de fonds, nationaux ou internationaux (par exemple au sein de l'UEMOA ou de la CEMAC ou UMA), dont Nord-Sud (rapatriement des fonds des travailleurs migrants). La microfinance peut ainsi contribuer au développement des pays en développement en permettant l'acheminement des fonds jusque dans les villages et les quartiers, ce que les banques "classiques" ne font pas ou mal. Sa proximité et sa capacité à gérer les risques non couverts par des garanties traditionnelles expliquent son intérêt dans la lutte contre la pauvreté et pour l'insertion dans les circuits économiques. Tout comme les technologies de l'information et de la communication, la microfinance bien encadrée peut avoir des effets multiplicateurs permettant, notamment aux femmes et aux jeunes, de monter leurs propres projets ou de trouver plus facilement un emploi. Elle est, à ce titre, un des rares phénomènes actuels de dimension mondiale qui mobilise à la fois le débat et peut se prévaloir d'avancées concrètes sur le terrain (Forestier, 2005).

S'interroger sur les moyens de rendre le crédit accessible aux pauvres n'est pas complètement inédit (Adams et Pischke, 1992). Au XIXe siècle, en Europe et en Amérique du Nord, le crédit dit « populaire » semble une voie possible d'autonomisation des classes paysannes et ouvrières. Les caisses Raffeisen en Allemagne et Desjardins au Canada font progressivement figure de modèle (Vallat, 1999 ; Fontaine 2009). Aux lendemains des indépendances dans les pays du Sud, ce sont ces mêmes expériences qui tentent de remédier à la pauvreté paysanne et aux échecs des banques de développement (Gentil et Fournier, 1993). Les succès ont été variables selon les pays.

Si la microfinance a donc déjà une histoire, elle suscite un regain d'intérêt depuis la fin des années soixante-dix. L'échec des politiques d'ajustement structurel initié par le FMI et la Banque Mondiale dans les pays du Sud, la défaillance des banques de développement et commerciales, la mauvaise gouvernance et la corruption, la prise de conscience du dynamisme du secteur informel, et enfin la très forte médiatisation de la Grameen Bank ont relancé les débats. Avec la remise du prix Nobel de la Paix au Professeur Yunus, qui a eu le mérite de faire un pari au début des années soixante-dix de prêter un peu d'argent à quelques femmes trop pauvres en s'inspirant des pratiques financières informelles locales. Il propose de substituer la confiance à des garanties matérielles à travers le principe du cautionnement mutuel, qui avait fait ses premiers pas avec le crédit populaire et agricole au siècle dernier.

En effet, « la relation ne s'établit donc pas à partir de la gestion du risque et de l'asymétrie d'information, mais bien à partir de la confiance accordée au porteur de projet conceptualisée dans la relation d'accompagnement » (Taupin et Glemain, 2007). En souscrivant dans la lignée des travaux de Servet (1994, 1995, 1998), de Servet et Vallat (1998) et de Vallat et Guérin (1999) relatifs à la confiance, ces auteurs démontrent bien la véritable médiation sociale à vocation socioéconomique d'insertion qui constitue ainsi une relation solidaire émergente. De cette première initiative naîtra la Grameen Bank, devenue aujourd'hui le symbole du crédit aux pauvres qui révolutionna le monde de la finance en montrant qu'il est possible d'octroyer du crédit à des pauvres dépourvus de tous biens.

L'offre de service financier ne se limite pas seulement au microcrédit, car il ya aussi le besoin d'épargne qui est très élevé au sein des populations pauvres car elles s'inquiètent souvent du lendemain compte tenue de leur situation. En cas des problèmes familiaux graves liés soit à la santé des enfants ou à la destruction d'une récolte ou d'un cheptel le pauvre a toujours tendance de se couvrir contre ces risques à travers une épargne quelque soit son niveau de revenu. Il est donc fréquent que l'offre de crédit soit couplée avec l'offre de produits d'épargne spécifiques et adaptés aux plus pauvres (montants faibles, retrait possible à tout moment, épargne « forcé » couplée au remboursement du crédit) ; d'où le terme microfinance, plus large que celui du microcrédit.

La microfinance a démontré après deux décennies qu'elle pouvait intéresser de nombreux pays. Elle a commercialement prouvé son intérêt pour les populations et les économies en soutenant des taux de croissance importants sur les longues périodes. Elle agit sur le mécanisme de croissance endogène avec un double objectif : d'abord favoriser l'accès des petits producteurs exclus du circuit bancaire à des services financiers de proximité et adaptés à la taille de leurs activités (microentreprises/microcrédits) et ensuite, réaliser une meilleure collecte de l'épargne des ménages et des petits entrepreneurs pour la réinjecter dans le circuit économique. Cette activité de microfinance est exercée par des sociétés de droit privé ayant titre d'Institutions Financières Décentralisées (IFD) qui se divisent en trois catégories : les Institutions Financières Mutualistes (IFM), les Institutions Financières Non Mutualistes (IFNM) et les autres structures de la Microfinance principalement la BTS, les associations et Enda Inter Arabes en Tunisie. La

microfinance a réussi à s'implanter dans divers contextes économiques, démographiques et sociaux.

En fin de compte, l'intérêt de la microfinance est d'être un vecteur d'espérance pour une vie meilleure (vivre mieux) en réduisant la vulnérabilité économique, en accroissant les "capabilities" et l'esprit d'initiative des individus et en fédérant autour d'eux l'impératif du resserrement des liens. La contribution des IMFs dans le développement économique se fait au niveau politique, économique et social. Elle a surtout démontré qu'il était possible de bâtir des institutions pérennes et viables, gérées de manière professionnelle, dans des conditions d'exploitation et sous des formes institutionnelles très diverses. Par exemple, le CMS au Sénégal sous une forme mutualiste, ADEFI à Madagascar sous une forme associative, les CVECA de l'Office du Niger ou du pays Dogon au Mali sous une forme de caisses villageoises, CERUDEB en Ouganda sous une forme bancaire etc...

Même si les résultats quantitatifs à ce niveau sont encore insuffisants, la démonstration de ce potentiel est une avancée considérable, la construction de ce secteur d'activité a été complexe, multiple et marquée par le tâtonnement. Le secteur est, en effet, issu de l'intervention d'une pluralité d'acteurs (cf. tableau 7) en réponse à des besoins et des contextes variés.

Tableau N° 7 récapitulatif des acteurs

Nom	Date de création	Zone d'implantation	Activités	Forces	Faiblesses
Développement International Desjardins (DID)	1900	Québec, Afrique, Asie	Coopérative d'épargne et de crédit. Groupe financier aide les pays en développement	Financement des microprojets et des IMF en Asie et en Afrique,	Couvertures insuffisantes dans les pays en développement
Fédération Nationale des Caisses d'Epargnes (FNCE)	1999	France	Instance de représentation des Caisses d'Épargne et garant des	Coordination nationale de toutes les caisses d'Epargnes. Aide au	Investissement limité dans le financement des IMF en Afrique.

			intérêts des sociétaires, des Caisses d'Épargne,	développement des IMF en Afrique.	
UEMOA (Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest)	1963	Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger...)	Intégration économique des États, marché ouvert, environnement juridique rationalisé et harmonisé. Monnaie unique	Outil d'intégration régionale	Manque de volonté politique sur la promotion de la démocratie et sur le développement économique et social
CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale)	1994	Afrique Centrale (Congo, Gabon RCA...)	Les mêmes activités que l'UEMOA	Outils d'intégration régionale	Retard dans l'intégration régionale par rapport à l'UEMOA
UMA (Union du Maghreb Arabe)	1989	Afrique du Nord (Tunisie, Égypte, Algérie, Lybie...)	Intégration régionale et politique	Outil d'intégration régionale	Obstacle sur le règlement du problème du Sahara Occidental entre l'Algérie et le Maroc
Les caisses Raiffeisen en Allemagne	1862	Allemagne	Naissance à des caisses de crédit, ou caisses rurales, où les prêts sont permis grâce à la solidarité de tous les sociétaires..	Ces caisses sont à l'origine de différents organismes bancaires, comme le Crédit mutuel en France, ou le groupe Raiffeisen en Suisse, Autriche et Allemagne	N'arrivent pas à lutter efficacement contre la crise de l'euro.
Nom	Date de création	Zone d'implantation	Activités	Forces	Faiblesses
FMI	1944	Washington USA et dans tous les pays membres du FMI	Garantir la stabilité financière internationale, aider les pays en crise.	Intervention dans tous les pays membres en difficultés économiques	Mesure d'austérité mal acceptée par les populations.
Banque Mondiale	1945	Washington New York et dans tous les pays membres	Encourager la croissance économique des pays en voie de développement.	Lutte contre la pauvreté, favorise la création des très petites entreprises et les politique	Intervention dans les pays en développement en deçà des besoins.

				d'éducation.	
BTS	1997	Tunisie	Offre des moyens de financement pour les personnes qui n'arrivent pas à réunir les ressources nécessaires ou à offrir les garanties suffisantes	Alternative au système bancaire classique en finançant les microprojets et micro-entreprises de jeunes promoteurs. Elle travaille en concert avec des associations et des ONG .	Couverture des activités limitées
Enda Inter Arabes en Tunisie	1995	Tunisie	Accès des populations pauvres à des services financiers adaptés à leurs besoins.	Travail avec des associations et intervient dans les zones rurales et dans les zones périurbaines de la Tunisie.	Action limitée sur le plan local
CMS au Sénégal Crédit Mutuel du Sénégal	1998	Sénégal	Aide les populations par le microcrédit et la micro assurance	Proximité avec les populations	Action très limitée
ADEFI à Madagascar	1996	Madagascar	Microcrédit, microassurance	Proximité avec les populations	Action limitée
CVECA de l'Office du Niger ou du pays Dogon au Mali	1997	Mali et Niger Caisses villageoises d'épargne et de crédits autogérés	Microcrédit et microassurance	Activité dans les zones rurales	Activité limitée
CERUDEB (Centenary Rural Development Bank) en Ouganda	1995	Kampala Ouganda	Microcrédit	Activité dans les zones urbaines et périurbaines	Insuffisance des crédits

Source : construction à partir des informations de la section 1 ci-dessus.

En Tunisie, la microfinance a connu des évolutions positives qui se sont traduites par les performances du secteur que nous allons vous présenter par la suite.

1.1. Contexte et évolution de la microfinance en Tunisie

D'après M. Sboui KHALIFA³⁹, malgré la diversité des programmes de financement, une frange de la population demeure toujours en marge et à l'écart des différents instruments de financement. Cette population ne pouvait pas s'adresser aux banques commerciales pour absence de garanties et de qualification. De plus, il fallait créer un instrument de financement qui

³⁹ M. Sboui KHALIFA (Directeur Adjoint), Banque Tunisienne de Solidarité : Document remis en 2006, au Séminaire des bonnes pratiques de la micro finance à l'Université Senghor en Egypte.

permettrait aux plus pauvres de se prendre en charge et d'avoir une source de revenus tout en se fixant sur la terre de leurs ancêtres. C'est ainsi qu'est né le système du microcrédit en Tunisie qui a permis à la couche sociale la plus démunie de lutter contre la pauvreté et de bannir la mentalité d'assister.

En Tunisie, le microcrédit est un instrument de lutte contre la pauvreté, à court terme, il contribue à la création de sources de revenus grâce à une intervention sur tout le territoire national, en milieu urbain et rural et notamment dans les zones prioritaires (en matière d'emploi, à faible tissu économique) les microcrédits permettent de créer le plus de sources de revenus possibles. En Tunisie la microfinance a pour objectif de contribuer à :

- l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres grâce aux revenus dégagés par les activités des bénéficiaires du microcrédit;
- lutter contre l'exode rural et la désertification humaine des régions en stimulant le contre exode rural, en poussant les citoyens à rester chez eux pour y mener des activités permanentes ;
- la diffusion de l'esprit d'initiative de la prise en charge de soi même et de la valeur du travail qui constitue les impératifs de tout développement durable ;
- la formation et l'encadrement des bénéficiaires du microcrédit.
- la création d'un mode de financement approprié à la couche la plus démunie et qui, jusque là, était exclue des systèmes de financement des banques ; c'est un important instrument de dé-marginalisation par la création de poste d'emplois permanents parmi les sources de revenus dégagées;
- favoriser l'intégration économique et sociale des populations les plus pauvres si bien qu'elles bénéficient aujourd'hui en Tunisie d'une protection sociale.

L'importance de la microfinance se précise au fur des ans en Tunisie, le secteur contribue dans le financement de l'économie nationale. Les institutions de microfinance (BTS, ENDA Inter Arabe et les Associations...) contribuent à hauteur de 10 à 15% de l'économie nationale en Tunisie. La microfinance a des répercussions positives au sein des populations (cf. ch.3 sur l'analyse des résultats de nos enquêtes). Les populations bénéficiaires du microcrédit et d'autres produits financiers ont pu améliorer leurs conditions de vie (cf. ch. 3). La microfinance, qui permet de bancariser les « non bancables » et lutter ainsi contre la pauvreté, pourrait constituer une solution pour développer les régions de la Tunisie (Abdelhedi, 2011).

Que l'on se situe à une échelle micro ou macro, le crédit demeure le moteur du développement et de la croissance économique. Une réalité dont les organismes de financement nationaux et internationaux sont bien conscients. Il est clair que dans le domaine de la microfinance, la Tunisie n'en est pas à ses balbutiements. Les pouvoirs publics tunisiens sont pleinement conscients qu'il s'agit là d'un outil particulièrement utile et efficace pour rencontrer des objectifs nationaux de développement. Ils semblent aussi convaincus de la portée sociale de la microfinance à travers le rôle qu'elle peut jouer dans la réduction de la pauvreté. Depuis déjà de nombreuses années, la Tunisie a mis en place des programmes de développement et de support à la micro-finance, par l'intermédiaire du réseau des associations de développement (AD), supportées par la Banque tunisienne de solidarité (BTS).

Parallèlement à cette structure, une ONG internationale, Enda Interarabe, s'est progressivement développée pour former avec la BTS et son réseau d'AD un paysage singulier qui a permis, depuis leurs installations, d'octroyer conjointement un nombre considérable de microcrédits. La pénétration territoriale de la microfinance s'observe dans la quasi-totalité du pays, notamment grâce à la présence des AD sur presque l'ensemble des 264 délégations administratives, mais aussi à la fourniture de certains services traditionnellement liés à la microfinance par le système financier formel (banques et réseau postal).

1.1.1. Contexte de la microfinance en Tunisie

Le contexte tunisien ou l'exception tunisienne en matière de microfinance souvent méconnue est l'un des modèles qui a permis à la Tunisie de disposer d'un secteur de microfinance qui est l'un des meilleurs de l'Afrique du nord après celui du Maroc. La microfinance contribue à lutter contre la pauvreté. Nous avons, durant notre séjour de 3 mois à Tunis en qualité de stagiaire au Département du Secteur Privé et de la Microfinance de la Banque Africaine de Développement, expérimenté le quotidien et les pratiques microfinancières de la Tunisie. Notamment auprès des bénéficiaires des microcrédits, des ONG, et des responsables de la Banque Tunisienne de solidarité (BTS).

Le concept de crédits de faibles montants accordés par des institutions non bancaires n'est pas nouveau en Tunisie, mais l'apparition de véritables Institutions spécialisées en microfinances ne remonte qu'en 1995 avec la création d'ENDA Interarabe et le lancement du système de

microcrédits à travers les associations de développement par la Banque Tunisienne de Solidarité en 1997. Les premières tentatives institutionnelles se sont concentrées dans le secteur agricole et ont accompagné l'expérience collectiviste durant la période 1962-1969 avec l'apparition des Caisses d'épargne et de crédit (CEC) qui ont été chargées du financement des unités coopératives de production agricoles. Les CEC sont comparables à des intermédiaires financiers car elles devaient drainer les capacités de financement disponibles pour couvrir les besoins de financement des coopérateurs ; leur tâche consistait à collecter les épargnes individuelles des membres qui servaient à l'octroi de prêts aux adhérents coopératives. L'expérience n'a pas trop duré et elle a été abandonnée concomitamment à l'avortement ou à l'échec de l'expérience collectiviste en 1969.

Au début des années 1970, et dans le cadre de la nouvelle politique libérale amorcée au cours de cette période, un autre système de financement des microprojets agricoles s'est instauré: il s'agit des Sociétés de cautionnement mutuel (SCM) qui se chargeaient de cautionner les adhérents, qui étaient des petits exploitants agricoles, auprès des établissements de crédit pour l'obtention des financements. Elles s'engageaient à couvrir 25% des prêts octroyés. Cette couverture était assurée grâce à un fonctionnement mutualiste: chaque membre était appelé à verser une commission, dite d'aval, au taux variant entre 0.25% et 1% du crédit obtenu. Toutes ces expériences avaient pour objectif de promouvoir le secteur agricole, les autres indépendants opérant dans les autres secteurs d'activités restaient encore marginalisés, et exclus du marché du crédit institutionnel.

Cependant, il convient de signaler, également, que certaines autres expériences d'aide à la création d'emploi indépendant et des sources de revenus ont été mises en place dans le cadre, soit des programmes régionaux de développement, tels que le Programme de Développement Rural (PDR) lancé en 1973, ou les Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) et le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUI) qui l'ont remplacé, le programme de la Famille Productive, le Programme de l'Emploi des Jeunes (1983-1984) et le Programme d'aide à la création de sources de revenus par les Handicapés. Ces programmes comportaient tous une composante microcrédit pour aider à la création ou l'extension de petits projets dans les milieux rural et urbain de la Tunisie. Mais la caractéristique commune à tous ces instruments, qui ont certes contribué à l'éclosion d'une multitude de petits projets dans les différentes régions du pays, est que les crédits qui ont été octroyés par les pouvoirs publics dans ce cadre, n'ont pas fait l'objet de suivi, ni d'une politique rigoureuse de recouvrement. Ils sont donc à exclure du champ d'étude

du concept actuel du microcrédit où la composante remboursement constitue une caractéristique essentielle.

1.1.2. Les spécificités de l'expérience Tunisienne en matière de microcrédits

Malgré l'importance du nombre d'emprunteurs actifs, le paysage tunisien de microcrédit se limite essentiellement à deux types d'institutions; d'une part la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et les Associations de Développement, qui ont été créées suite à l'instauration du système du microcrédit par cette banque, et l'organisation non gouvernementale « ENDA interarabe ». La Tunisie a pu, à travers la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et les associations qui lui sont affiliées, réussir une bonne politique de lutte contre la pauvreté en octroyant des microcrédits aux populations les plus démunies. Si bien que dans le séminaire des bonnes pratiques de la microfinance que nous avons suivie en mars 2006 dans le cadre de la francophonie à l'Université Senghor d'Alexandrie, le modèle Tunisien était au centre des débats montrant ainsi les différentes réalisations de la BTS sur le terrain que nous avons détaillé par la suite.

En effet, la stratégie nationale de développement de la microfinance en Tunisie a été réalisée⁴⁰ par le Ministère des Finances de la Tunisie, à travers la Direction Générale du Financement sur les problématiques de la conception et le suivi des mesures et instruments de politique de financement de l'Economie (notamment PME/PMI). Cela a contribué à l'élaboration des textes à caractère économique monétaire et financiers, et de mener une étude approfondie sur la gestion des affaires relatives à l'octroi de l'aide financière de l'Etat en faisant des propositions au gouvernement de toutes mesures susceptibles d'améliorer les conditions d'exercice du microcrédit.

Ainsi, lors de l'introduction de la microfinance en Tunisie en Mars 1999, le Ministère a piloté une commission de réflexion regroupant les partenaires concernés permettant ainsi de proposer le cadre juridique mis en place. De plus, le Ministère préside la commission nationale d'agrément des associations accordant les microcrédits et supervise leurs activités à travers la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS).

⁴⁰ D'après le Résumé de la présentation de Mme Souhir TAKTAK : Directrice du Financement, Ministère des Finances de la République de Tunisie : Journées francophones de la micro finance-Tunis, 27-28 Octobre 2005.

Les spécificités suivantes peuvent être dégagées en Tunisie dans le secteur de la microfinance:

- Sur le plan réglementaire : une législation en la matière a vu le jour depuis juillet 1999 en matière de modalités, d'instauration d'une commission au sein du Ministère des Finances, de prise en charge du risque d'impayés, de normes comptables spécifiques aux associations de microcrédits ;

- Sur le plan financement : depuis l'instauration du système du microcrédit, la BTS est devenue pratiquement le seul bailleur de fonds et l'intervention des autres partenaires (FAO, FIDA, programmes régionaux...) se fait sous forme d'appui institutionnel (équipement, formation...);

- Sur le plan coût : Le taux d'intérêt effectif est en fait supérieur à 5% vu le coût de la ligne (0%), la prime d'installation est de 15 000 mD, la prime d'exploitation (20 D par dossier avec un plafond de 15000 D) ; la prise en charge par le Fonds National de l'Emploi d'une partie des charges des salariés ; le risque limité supporté par l'association (10%) en cas d'impayé avec prise en charge de 90% par le Fonds National de Garantie. La BTS assure toutes les tâches découlant de cette déclaration ; la formation effectuée gratuitement ; l'assistance et l'encadrement connu de la Banque Tunisienne de Solidarité en matière informatique ;

- Sur le plan orientation : les axes d'orientation sont essentiellement: le souci de couverture de tout le territoire national notamment les zones prioritaires ; l'instrument d'aide à l'intégration socio-économique des couches les plus défavorisées ; ce système de microcrédit vient boucler la chaîne des instruments de financement déjà existants en Tunisie ; le microcrédit est une composante de l'activité des associations de développement ;

- Sur le plan action d'accompagnement outre la gestion des microcrédits, diverses mesures d'accompagnement ont été menées par la Banque notamment : l'organisation de cycles de formation pour les agents de crédit des associations ; la mise à la disposition des associations d'un logiciel informatique pour la gestion des microcrédits ; la coordination entre le système de microcrédit et les autres programmes de développement.

1.1.3. Le cadre réglementaire de la microfinance en Tunisie

En Tunisie, l'activité de microcrédit est régie par la loi organique n° 99-67 du 15 juillet 1999⁴¹. Cette loi définit le microcrédit comme tout crédit visant l'aide à l'intégration économique et sociale. Ces microcrédits sont accordés pour financer l'acquisition de petits matériels d'intrants nécessaires à la production, ou sous la forme de fonds de roulement. Ces crédits peuvent être accordés également pour financer les besoins visant l'amélioration des conditions de vie.

Selon cette loi, sont éligibles aux micros crédits les personnes physiques qui appartiennent aux familles nécessiteuses ainsi qu'aux catégories vulnérables ayant la capacité d'exercer une activité ou les personnes qui ont une qualification pour exercer une profession, un métier ou une activité dans l'agriculture ou les services et qui n'exercent pas un travail salarié. Ce sont les associations créées dans le cadre de la loi n° 59 -154 du 7.11.59 et qui ont obtenu l'agrément du Ministère des Finances et ce après avis d'une commission consultative. Ces associations ne peuvent être dirigées ou gérées que par des personnes capables d'exercer une activité conforme à la législation tunisienne en vigueur c'est-à-dire ces personnes ne doivent pas être condamnées pour faux ou usage de faux, ni d'escroquerie, ni de faillite.

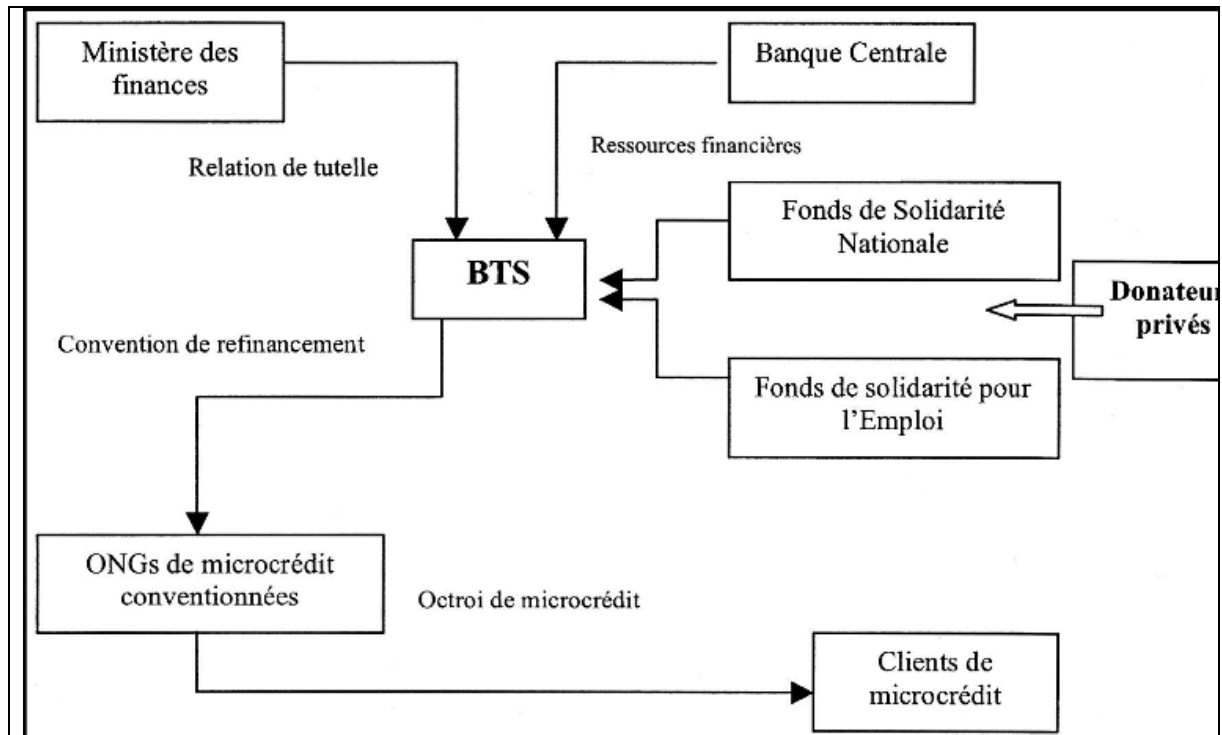
Les ressources de ces associations affectées aux microcrédits sont composées essentiellement des fonds mis à leurs dispositions dans le cadre de conventions de partenariat, des dons ou aides financières, le suivi des ressources dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale. Ces ressources sont aussi composées des produits provenant des remboursements des microcrédits et des produits provenant des placements des fonds. Ces ressources peuvent être affectées pour l'octroi des microcrédits et le financement des actions d'encadrement, de formation et de suivi.

Ces associations n'ont pas le droit de distribuer des bénéfices. Le remboursement par les bénéficiaires s'effectue auprès des associations qui gardent le produit des intérêts et restituent le principal à la BTS. Elles sont sous le contrôle du Ministère des Finances (cf. fig.7) et doivent tenir une comptabilité régulière. Elles sont aussi soumises à un contrôle externe des comptes si cela est jugé nécessaire. Au cas où une association manque à ses obligations elle pourra subir le retrait de son agrément et éventuellement sa liquidation. La loi n° 99-70 prévoit une exonération des droits d'enregistrement pour les contrats de prêts accordés par les associations aussi qu'une

⁴¹ Document intern Banque Tunisienne de Solidarité BTS-Tunis année 2008.

exonération de la taxe sur la valeur ajoutée des commissions et intérêts afférents aux microcrédits.

Figure N° 7 : Les acteurs du système de la BTS.



Source : Missaoui, BTS (2008)

Ce graphique (fig. 7) résume les fonctionnalités de toutes les parties prenantes qui interviennent sur le fonctionnement de la Banque Tunisienne de solidarité et il explique clairement la relation qui existe entre la BTS, les Associations ou ONG et les clients bénéficiaires des microcrédits. L'adoption du cadre réglementaire a permis un bon fonctionnement du secteur de la microfinance en Tunisie. Ce secteur est bien structuré, le cadre opérationnel permet de le démontrer.

1.1.4. Le cadre opérationnel

Après l'élaboration du cadre juridique du microcrédit, la BTS a été chargée de mettre en place le cadre opérationnel. Ce cadre opérationnel a tenu compte du cadre réglementaire déjà en vigueur. Les intervenants sont la BTS et les associations de développement. Ces associations doivent être créées selon la loi 59-154 et avoir l'agrément du Ministère des Finances pour

l'exercice du microcrédit. Pour obtenir cet agrément, l'association devra être en mesure de prouver à la commission consultative des agréments (relevant du Ministère des Finances) que son microcrédit est assez ambitieux et en conformité avec les programmes locaux et régionaux, qu'elle a suffisamment de moyens pour le mener et qu'elle est capable d'atteindre ses objectifs.

Les associations ont été chargées de l'octroi de ces microcrédits au vu de leur expérience dans les actions de développement et d'encadrement des couches sociales les plus démunies et aussi à partir des moyens dont elles disposent. Une association pour être agréementée doit être en contact permanent avec ses clients ce qui leur permet de les encadrer et de les suivre. L'approche participative suivie d'une minimisation des coûts d'intervention sont des actions qui permettent à une association d'être crédible. Les ressources de ces associations proviennent des fonds mis à leur disposition pour l'octroi des microcrédits par la BTS, des dons et aides financières. Les intérêts perçus sur les crédits et les revenus provenant des placements des fonds permettent aussi aux associations d'avoir des financements nécessaires.

L'utilité sociale des associations pour la BTS n'est plus à démontrer car elles jouent un rôle important dans les zones les plus défavorisées de la Tunisie. Ces actions de proximité auprès des populations s'organisent selon la méthode de fidélisation de ses clients et des groupes solidaires. Il s'agit d'une solidarité, non plus institutionnalisée par l'Etat, mais directement fondée sur la proximité avec les populations concernées. Les actions des associations se caractérisent principalement par l'appui aux femmes et à la mixité familiale. Leurs statuts comme des opérateurs de structuration sociale et des acteurs de développement locaux par le bas visent l'auto-organisation des populations comme des acteurs d'un développement solidaire. La BTS fonctionne sur le modèle associatif, mais dans une forme de solidarité instituée par l'Etat Tunisien, créant parfois une confusion avec l'action des ONG, plutôt inscrites dans une forme de solidarité consentie avec les populations.

Les associations inspirent leurs légitimités de l'utilité de leurs actions sociales et matérielles pour les personnes les plus démunies de la société tunisienne. Elles se veulent transparente, dynamique et prônent un programme d'action clair et efficace afin d'accompagner et d'aider les plus défavorisés. Elles poursuivent des buts essentiels, en accord avec leurs statuts qui leur permettent d'identifier les catégories des personnes qui se trouvent dans la précarité et de déterminer les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans leur vie

quotidienne. Cela passe par la compréhension des causes de l'exclusion dont sont victimes les personnes en difficultés. Ces causes peuvent être la perte d'un emploi, les problèmes d'ordre personnel ou familial, etc... Les associations adaptent et assurent leurs aides ou accompagnement par l'octroi des microcrédits en tenant compte de chaque cas et en prenant en compte les principales difficultés de chacun. Enfin, elles cherchent à accueillir et accompagner les personnes dans leurs combats et démarches afin de les soutenir dans leur vie quotidienne sans faire de l'assistanat. Tout cela, pour que les crédits qu'elles distribuent soient gérés au mieux.

Après avoir présenté le contexte et la réglementation de la microfinance en Tunisie, il est question dans la deuxième section d'aborder ces principales institutions et les différents rôles qu'elles jouent en tant que outils du développement local.

Section .2. Les principales Institutions de microfinance de la Tunisie et leurs rôles

L'exception tunisienne dans le secteur de la microfinance suscite parfois des interrogations par rapport au rôle joué par les pouvoirs publics. Cette section nous permet de vous présenter d'une part les principales institutions de microfinance de la Tunisie et d'autres part leurs rôles.

2.1. Les principales Institutions de Microfinance de la Tunisie

Le secteur de la microfinance en Tunisie est marqué par la Banque Tunisienne de Solidarité et Enda-Interarabes. Ces deux grandes institutions ont permis à la Tunisie avec l'aide des pouvoirs publics l'adoption d'une bonne stratégie de développement de la microfinance dans toute la Tunisie en augmentant le nombre des bénéficiaires du microcrédit. Comme le montre le tableau 8 ci après.

Tableau N°8 : Données chiffrées sur le secteur concernant Enda IA et la BTS

Enda inter-arabe	Au 30.08.2008
Nombre d'antennes	50
Nombre d'agents de crédit	220
Nombre de clients actifs	80 964
Encours de crédits (DT)	36 971 899
Encours de crédit par client (DT)	457
Banque Tunisienne de Solidarité	Cumul 200-2008
Nombre de crédits	288 000
Encours de crédits (DT)	236 millions
Nombre de bénéficiaires	200 000
Montant moyen de crédit (DT)	820

Source : Enda – Département du crédit et BTS (2008)

Même si le modèle Tunisien a ses détracteurs, car la politique des subventions du secteur de la microfinance instaurée par l'Etat afin d'aider le secteur n'est pas du tout bien perçue par certains bailleurs de fonds et certaines institutions privées (BAD, PNUD...) qui trouvent que cela maintient le secteur dans une situation de dépendance. Et cette situation ne permet pas à une dynamisation ou à une autonomisation des institutions de microfinance en Tunisie. Par ailleurs sur le terrain, ce mode de fonctionnement permet au secteur de vivre et d'étendre l'accès au crédit à plusieurs bénéficiaires comme indiqué par la suite.

2.1.1. La Banque Tunisienne de Solidarité

La Banque Tunisienne de Solidarité est une banque de dépôt à caractère parapublic régie par la loi bancaire tunisienne, elle est placée sous la cotutelle du ministère des finances et de la Banque Centrale Tunisienne(BCT). Elle a été créée en 1997 et a commencé son activité en1998. Son capital initial s'élevait, lors de sa création, à 30 millions de Dinars tunisiens. Il était détenu par le secteur public à concurrence de 62%, et le reste, soit 38% était détenu par plus de 220 milles actionnaires privés. Il s'élève aujourd'hui à 40 millions DT, la part de l'Etat et des entreprises publique y est passée à 54%.

Ses objectifs consistent à :

- Permettre à la population à capacité financière modeste de monter des petites activités génératrices de revenus dans tous les secteurs économiques et dans les milieux aussi bien ruraux qu'urbains ;

- Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur et professionnel ;

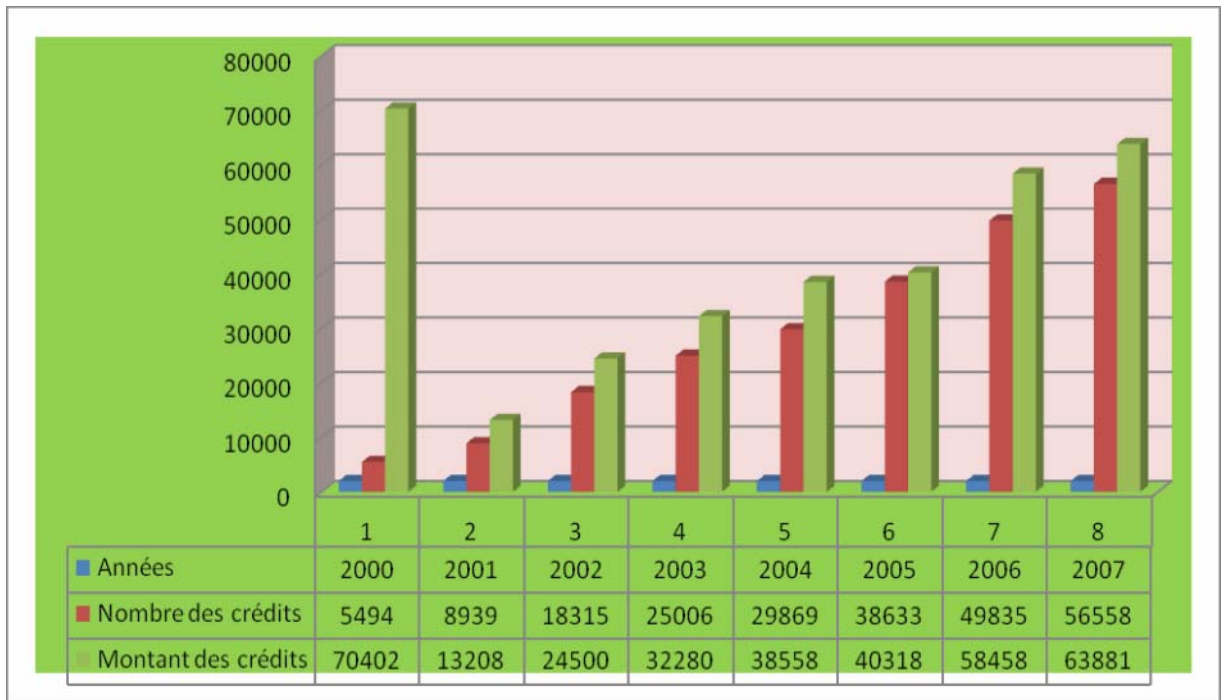
- Mener des programmes d'intervention dans les régions les plus démunies et les zones d'ombre en appui aux efforts du Fonds de solidarité nationale et promouvoir l'initiative privée.

Pour la réalisation de ses objectifs, elle a mis en place deux programmes à savoir le programme de financement des micro entreprises et le programme d'octroi des microcrédits qui a été lancé en 1999 après la promulgation de la loi organique n° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations. Pour ses activités de microcrédit et pour les montants inférieurs à 4000 DT, la BTS, opère à travers un large réseau d'associations tunisiennes, dénommées associations de développement associations de microcrédits (AMC) et dont la majorité ont été créées suite au lancement du système de microcrédits gérés par cette banque. Le nombre total de ces associations, pour lesquels la banque octroie des lignes de crédit à un taux d'intérêt de 0%, est passé de 6 en 1999 à 271 actuellement.

2.1.1.1. Les caractéristiques de la BTS et ses associations

La BTS a servi depuis son lancement et jusqu'au 31 décembre 2007 un nombre important de microcrédit, qui s'élève à 284 700 dont le montant total a atteint 232,660 millions des dinars. On remarque une nette évolution entre 2000 à 2007 comme le montre le graphique (fig. 8).

Figure N°8 : Evolution des crédits de 2000 à 2007 à la BTS.



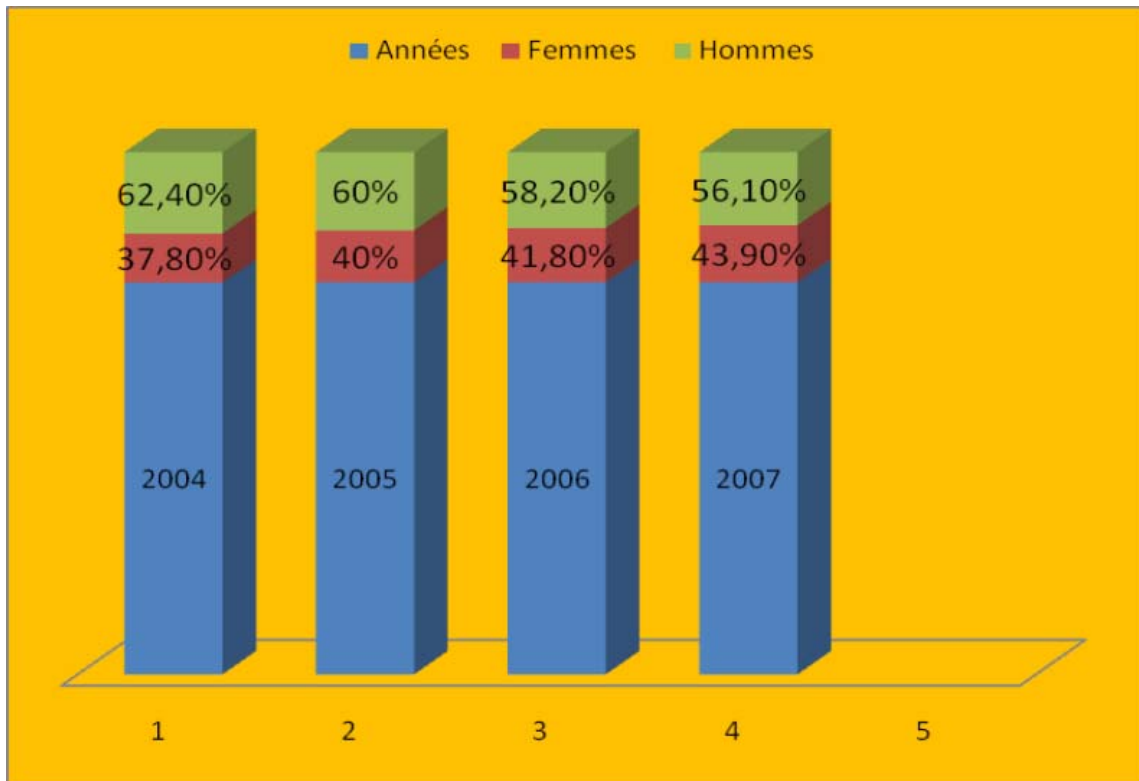
Source : BTS (2008)

Ce graphique nous montre l'importance et l'évolution des prêts accordés par la BTS sous forme de microcrédits aux associations tunisiennes de microfinance.

2.1.1.2. La clientèle de la BTS

S'inscrivant dans le cadre de l'effort des pouvoirs publics pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le travail indépendant, l'intervention de la BTS en matière de microcrédit vise les personnes physiques qui disposent de qualifications requises pour exercer une activité dans l'agriculture, les petits métiers ou les services et qui n'exercent pas de travail salarié ainsi que les personnes appartenant aux familles nécessiteuses et les catégories vulnérables ayant la capacité d'exercer une activité. Contrairement aux programmes traditionnels de microcrédit ciblant principalement si ce n'est exclusivement les femmes, les emprunteurs de la BTS sont majoritairement des hommes jusqu'en 2007 (Voir fig. 9).

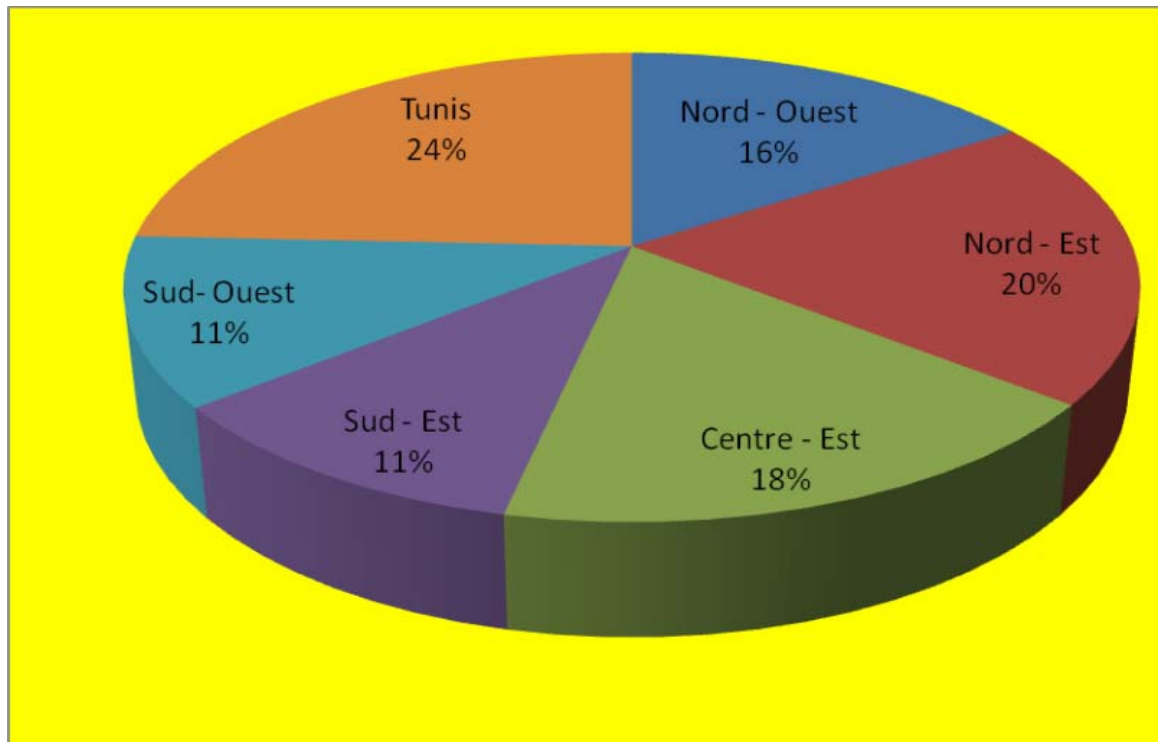
Figure N°9 : Répartition des clients par genre.



Source : BTS (2008)

Comme indiqué dans ce graphique ci dessus, la BTS accorde plus des prêts aux hommes qu'aux femmes cela s'explique par le fait qu'elle traite avec les associations qui sont souvent majoritairement constituées d'hommes que des femmes. En plus elle encourage et finance à 40,6% (BTS, 2008) des crédits agricoles. Les hommes sont largement majoritaires dans les activités agricoles. Dans le souci de couvrir tout le territoire national et notamment les régions et zones jugées défavorisées, l'accent a été mis sur les délégations prioritaires qui ont bénéficié de 65.9% des microcrédits octroyés par la banque. Les régions de l'intérieur et de l'ouest ont bénéficié de 51.6% de ces microcrédits. Ces clients sont répartis dans la figure 10.

Figure N°10 : Répartition régionale des clients de la BTS.



Source : BTS (2008)

L'agglomération de Tunis et du Nord –Est arrivent en première position par rapport à la répartition des clients. La BTS a instauré un certain équilibre régional dans toute la Tunisie. La répartition par secteur d'activité des microcrédits octroyés par la BTS montre que 40.6%⁴² des projets financés relèvent du secteur agricole, le commerce arrive en deuxième position avec 22.7% des projets. Les petits métiers ont bénéficié de 14.8% des prêts.

2.1.1.3. Le mode de fonctionnement de la BTS

Une ligne de crédit a été mise à la disposition de la BTS conformément à une convention qui a été signée entre cette dernière et le Ministère des Finances. Cette ligne est répartie entre les associations en fonction de certains critères qui tiennent compte des besoins en financement par gouvernorat et des programmes déjà engagés dans la lutte contre le chômage et la pauvreté. Le nombre d'associations actives par région avec leurs ressources appropriées leurs moyens matériels et humains ainsi que leurs réalisations antérieures.

La relation de la BTS par rapport aux associations va se situer à trois niveaux :

⁴² BTS 2008.

- Avant l'octroi des microcrédits par les associations agréées les agents de crédit sont formés sur les procédures et le logiciel informatique élaboré par cette banque. Suivi de la discussion du contrat programme et du déblocage des fonds.

- Au fur à mesure de l'octroi des microcrédits, le déblocage des fonds se fait par tranche en fonction des réalisations effectives de chaque association et du taux de recouvrement suivi d'une assistance des associations.

- A la clôture de chaque programme, il y a une mise au point sur l'état des réalisations du programme à clôturer (avant d'entamer la discussion d'un nouveau programme).

En effet, la BTS et l'association signent tout d'abord une convention cadre (une seule fois pour tout l'exercice de cette activité de microcrédits). Elles signeront chaque année un contrat programme relatif à l'année.

A travers eux, les obligations des deux parties vont être clairement définies notamment :

- Pour l'association, elle devra réaliser le programme convenu (par délégation et par secteur d'activité) en assurant le recouvrement et le suivi des bénéficiaires. Elle prend en charge 10% des impayés et communique mensuellement des états à la BTS. L'association ouvre également un compte courant sur les livres de la BTS et assure l'encadrement des bénéficiaires.

- Pour la BTS, elle vire les quatre tranches convenues dans le contrat programmes. La 1^{ère} tranche (25%) sera virée dans le délai d'un mois maximum Les 3 autres tranches (25% chacune) ne seront virées que si l'association a un taux d'utilisation de la tranche précédente de 80% minimum, un taux de recouvrement minimum de 80% et que si les délais de grâce accordés n'ont pas dépassé les maximum tels que prévu par la convention.

En matière de gestion financière, d'étude, de recouvrement d'informatique la BTS assure la formation des agents de crédits des associations et prête son assistance technique aux cadres et agents de l'association. Elle suit et contrôle l'exécution du programme en transmettant les déclarations au FNG. La BTS veille à l'application rigoureuse de la loi réglementant les

microcrédits et assure la coordination entre les différents intervenants dans le domaine des microcrédits. Elle veille à la promotion du système des microcrédits et oriente la population vers les associations actives dans les régions.

Ainsi la réglementation juridique d'une part et le dispositif opérationnel d'autre part ont permis d'assurer l'assise de ce système. Un logiciel informatique a été conçu par la BTS et mis gratuitement à la disposition des associations. Ce logiciel permet la gestion du programme de microcrédits, l'édition des états (demandes, accords, débloques, recouvrement...). Elle permet à la BTS de suivre les associations et d'avoir un droit de regard sur leur activité (connexion par ligne téléphonique) et l'utilisation des fonds.

Il est à noter que la BTS ne se contente pas du rôle de bailleur de fonds. Elle assure également la formation et oblige les agents de crédit des associations à suivre des cycles de formation gratuits, avant le déblocage des fonds. De plus, elle met à leur disposition une application informatique qui leur permet de gérer facilement le programme de microcrédit. Elle assure également l'assistance de ces agents sur le plan informatique et technique. Elle effectue régulièrement des visites de suivi et de contrôle auprès des associations ce qui lui permet de remédier le cas échéant aux difficultés rencontrées. Elle essaie également de trouver des créneaux pour l'écoulement des produits des bénéficiaires (grandes surfaces, expositions, foire-ventes,...).

Ce n'est que par un suivi rigoureux et une assistance continue que des résultats performants pourraient être obtenus. L'objectif est d'atteindre le maximum de bénéficiaires grâce à un taux de recouvrement appréciable. L'action des associations est bien entendu primordiale vu qu'elle se base sur les principes de la proximité par une présence continue sur le terrain et un contact direct avec les bénéficiaires et de la souplesse des conditions d'octroi du microcrédit. L'identification et la sélection des bénéficiaires sur la base de critères simples et transparents dont notamment l'appartenance à la population cible, la bonne moralité, la solvabilité et le sérieux du demandeur de crédit suivi, de l'encadrement et de l'assistance des bénéficiaires de microcrédit pour assurer un taux de recouvrement maximum avec la simplicité des procédures avec un degré de rapidité maximum garantissent la pérennité des projets financés et élargi le nombre de bénéficiaires.

- **La relation entre la BTS et les Associations**

Outre le financement à taux 0 %, la BTS accorde aux associations, une prime d'installation lors du démarrage d'une valeur de 15000 DT, et une prime d'exploitation de 20 DT pour chaque dossier. La BTS délègue l'opération d'octroi et de recouvrement des microcrédits aux associations AMCs. La banque finance les associations, qui disposent de toute l'autonomie de gestion ; c'est au sein de l'association que se traitent les demandes de crédit, et la prise de décision revient à l'AMC indépendamment de la banque. Les associations sont également responsabilisées face aux problèmes de contentieux et de recouvrement. La relation qui relie la BTS à ses associations est assimilable à une relation de sous-traitance. La banque fixe les modalités d'action et les conditions d'éligibilité, et c'est l'association qui doit décider des crédits, veiller au bon recouvrement, et assurer l'encadrement et le suivi de l'emprunteur tout le long de la période du crédit, et c'est à elle qu'échoit la responsabilité de veiller au recouvrement des remboursements.

Les taux d'intérêt que les associations fixent pour les emprunteurs, en taux dégressif, sont plafonnés à 5% (hors commissions éventuelles). Ces AMCs qui sont tenues de participer à un fonds national de garantie (FNG), garantissant 90% des montants prêtés ne peuvent bénéficier d'autres lignes de crédit que si elles remboursent au moins 80% de la somme empruntée l'année précédente.

Les associations BTS proposent deux types de prêt pour une durée maximale de 3 ans: un microcrédit à la consommation pour un montant maximum de 700 DT pour les personnes vulnérables, et un microcrédit pour celles qui veulent s'engager dans une activité génératrice de revenus et dont le montant ne dépasse pas les 4000 DT.

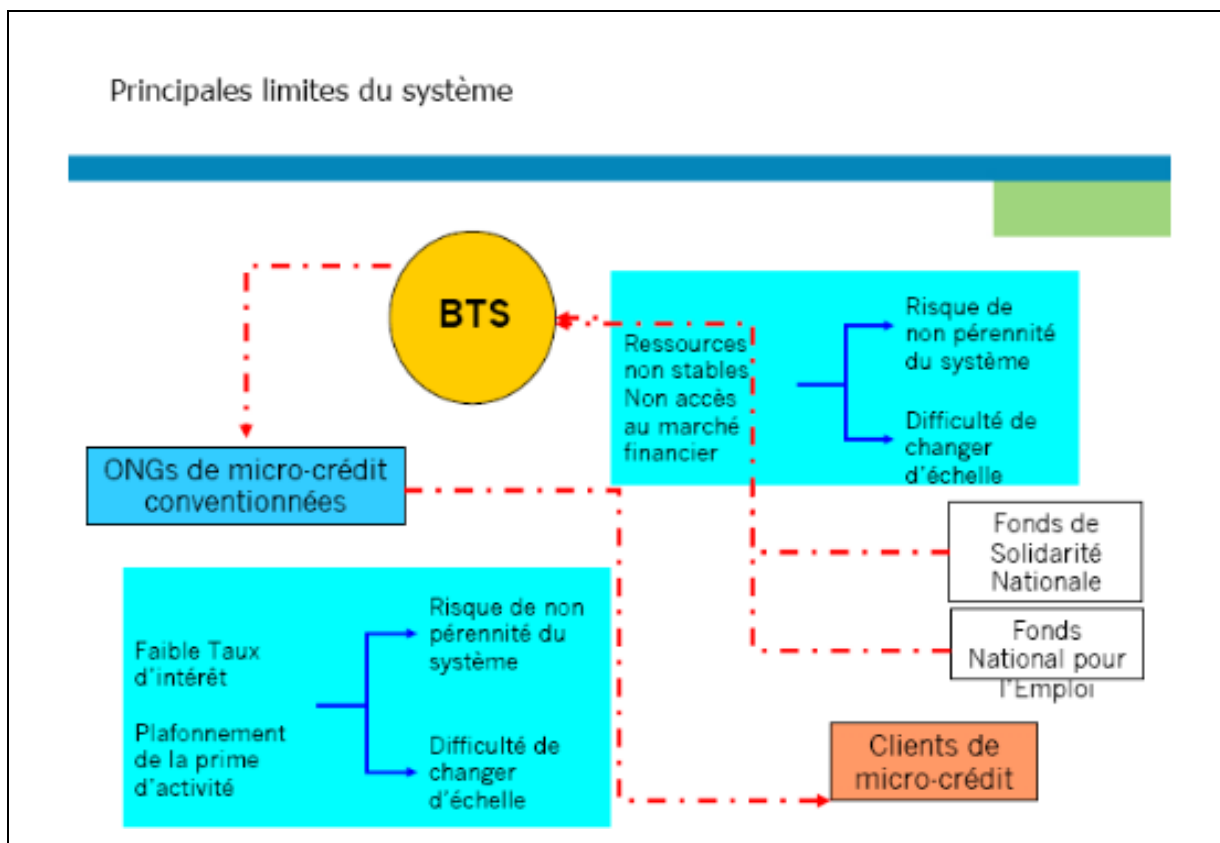
- **Les conditions d'éligibilité au crédit**

La BTS fixe les conditions d'éligibilité des bénéficiaires du programme de microcrédit sur les critères qui concernent l'âge (de 18 à 59 ans), le projet soumis par le client devrait être de qualité dont le client se consacrerait exclusivement à la gestion du projet. C'est un projet qui devrait prouver sa viabilité et sa rentabilité. Entre 18 et 59 ans la personne est plus responsable et elle est apte à exercer une activité productrice de revenu.

2.1.1.4. Les faiblesses du système de la BTS

Plusieurs institutions relèvent le fait que la BTS perçoit chaque année des subventions de l'Etat Tunisien et elles trouvent que cela fausse en quelque sorte la concurrence. Nous avons des tels débats au département du secteur privé et de la microfinance à la Banque Africaine de Développement à Tunis. Rafik Missaoui -à l'instar d'autres auteurs à la conférence annuel de la Sanabel- évalue le système de microcrédit géré par la BTS, et présente ses différentes limites comme le montre la figure 11.

Figure N°11 : Principales limites du système de la BTS



Source BTS (2008) :

Il constate que puisque le système est incapable de se référer au marché financier pour se refinancer, il reste tributaire des subventions et des crédits prélevés sur les fonds nationaux de solidarité et de l'emploi. La dépendance du système de ces seules sources de financement ainsi que le plafonnement du taux d'intérêt à un bas niveau sont de nature à entraîner la fragilité d'un tel dispositif et mettent en cause à long terme son équilibre et sa pérennité. Plusieurs institutions comme le CGAP en septembre 2004 et d'autres ont fait remarqué que les subventions accordées

par l'Etat Tunisien à la BTS et le plafonnement du taux d'intérêts à 5% constituent plus des freins que d'avantages suivis du manque des données fiables.

2.1.1.4.1. Le plafonnement du taux d'intérêt

Le plafond du taux d'intérêt annuel situé à un niveau de 5% est trop faible pour pouvoir assurer un développement durable de la microfinance. Ce taux ne permet pas de couvrir les charges de fonctionnement des associations et de répondre à la demande croissante de la population. De plus, il limite l'accessibilité au refinancement auprès des banques commerciales tunisiennes ou étrangères. Ce taux ne permet pas la réalisation de l'autosuffisance opérationnelle et financière, ce qui menace la pérennité des associations et peut conduire à l'effondrement total de toute la politique de microcrédit mise en place.

Le rapport du CGAP précise que « Les associations BTS souffrent toutes d'un manque cruel de ressources à la fois pour leur fonctionnement actuel et pour leur croissance, principalement à cause du plafond à 5% du taux d'intérêt, conjugué à un faible niveau de subventions externes. Malgré les lignes de crédit à 0%, une participation étatique aux salaires des employés et un bonus non rentables, à cause du produit financier (les intérêts du crédit) largement inférieur aux charges associées, les associations BTS et la BTS elle-même ne peuvent que s'enfoncer progressivement dans la dépendance subventionnelle. Versé par prêt octroyé, elles sont en perpétuelle recherche de fonds pour subsister ».

Cette dépendance a des répercussions sur le fonctionnement de la BTS et des associations car avec la crise que traverse la Tunisie les subventions tendent à se réduire. Les associations et les bénéficiaires du microcrédit sont conscients de cet état de fait. Et, c'est pour cette raison que beaucoup des voies s'élèvent pour dénoncer cette situation. A la Banque africaine de Développement nous avons eu plusieurs échanges avec les responsables du département de la Microfinance et du Secteur Privé qui nous signifiaient que: « *Cet état de fait ne peut pas perdurer dans le temps, il faut que les associations ou la BTS trouvent des formules qui vont leur permettre de ne pas trop dépendre des financements de l'Etat, mais plutôt d'arriver à s'autofinancer soit en relevant les taux d'intérêt ou de s'ouvrir vers les financements privés* ». La dépendance aux subventions est nécessaire mais elle peut avoir des répercussions néfastes dans le long terme.

2.1.1.4.2. La forte dépendance envers les subventions

Tout le système étatique de microcrédit géré par la BTS étant largement subventionné ; aussi bien la banque, que les associations ou le fonds de garantie sont tributaires des subventions. Ainsi, toute abstention ou retard des subventions pour une cause ou une autre peut avoir des conséquences néfastes sur leur équilibre. Cette dépendance fragilise l'assise financière du système et ne peut que menacer sa viabilité et sa pérennité à long terme. Elle peut, également, décourager les banques et autres bailleurs de fonds à s'y engager et investir.

En effet la question que l'on se pose est celle de savoir :

Pourquoi devrait-on subventionner les IMF?

Les institutions de microfinance sont en effet receveuses de subventions publiques qui sont ensuite distribuées par des opérateurs privés. Cette position intermédiaire entre la sphère publique non marchande (État, collectivités locales, etc.) et la sphère privée marchande (secteur bancaire, organisations privées lucratives, etc.) modifie considérablement les moyens de lutte contre les inégalités sociales.

On passe ainsi d'une politique redistributive étatique, opérant une gestion macroéconomique de la solidarité sociale, à un ensemble d'initiatives privées soutenues par les aides de l'État, déterminant une gestion localisée combinant actions publiques et initiatives privées de solidarité. La question de subvention des IMF doit être appréhendée avec délicatesse et de manière circonspecte. La subvention structurelle peut, certes, faire du tort à la pérennité du programme de la microfinance. Si les donateurs devenaient versatiles, cela porterait des coups durs aux institutions dépendantes de la subvention. Beaucoup d'entre ces dernières convergeront vers le seuil de fermeture. En outre, s'il arrivait que le budget des donateurs ne leur permettrait plus d'apporter suffisamment des appuis aux IMF comme ils le faisaient, beaucoup de ces institutions vont commencer par battre des ailes, signe annonciateur de la faillite. Et là, la microfinance dont on vante tant les mérites et qui fait l'objet de convoitises multiples entrerait dans l'histoire et ne laisserait comme souvenir que des échecs. Cela serait de surcroît un

argument pour ceux qui doutent encore d'un service de crédit à l'endroit des populations démunies.

Par ailleurs, ce serait un désarroi total pour ceux dont tout l'espoir repose aujourd'hui sur la microfinance. De milliers de gens ayant pu améliorer leur niveau de vie grâce à ce programme seraient totalement désorientés car ils seront contraints à l'autofinancement des projets générateurs de revenus. De fait, on reviendrait au phénomène du départ qui est à la source de l'émergence du programme de microfinance. Mais voir la subvention des IMF uniquement sous cet angle, ci-dessus présenté, c'est négligé, voire ignoré, la place qu'elle occupe dans la portée du programme de la microfinance et les raisons qui fondent ce dernier. La subvention des IMF en Tunisie -bien qu'elle soit nécessaire pour inscrire la microfinance dans la durée- peut avoir des coûts exorbitants sur son maintien au niveau de l'Etat car en période de crise les Etats ont tendance à réduire la dépense publique ainsi que les bailleurs des fonds qui accordent des subventions.

Au delà de son aspect économique, la subvention des IMF revêt un caractère moral qui conduit l'Etat ou les donateurs à répondre à un devoir, à un engagement : celui de contribuer à la lutte contre la pauvreté. Elle est comparable aux appuis apportés par l'Etat dans le cadre du service public. Qui plus est, la subvention des IMF peut contribuer au bien être global des membres de la collectivité ou de la nation dans la mesure où d'une part elle peut réduire le rapport de dépendance et les dépenses de l'Etat en matière de revenu d' « assistance », et d'autre part, elle peut accroître la matière imposable des autorités.

La subvention peut constituer donc un investissement de long terme pour l'Etat. Cependant, on ne doit pas perdre de vue les inquiétudes soulevées par les acteurs qui s'opposent à la subvention. C'est pourquoi, la subvention doit être accompagnée d'un appui technique et logistique devant permettre aux IMF d'évoluer vers plus de professionnalisme. Cela aura pour effet de rendre les employés qualitativement plus productifs et, ceci, avec moins de coûts. Donc à long terme moins dépendantes, voire totalement indépendantes des subventions.

Corollairement, les IMF auront de moins en moins besoin de subvention au point d'être, à long terme, totalement indépendante. La subvention des IMF constitue à cet effet un support au programme de la microfinance et devient dès lors un outil au service de la société qui fait son

devoir envers ses membres. Implicitement la microfinance et la subvention des IMF (sous certains points de vue) apparaissent comme un devoir de l'état envers ses citoyens ou celui de la collectivité envers ses membres ou encore celui de certains membres envers d'autres membres de la société, si bien que tacitement le droit au crédit peut être revendiqué par les populations qui sont exclues des systèmes bancaires formelles.

2.1.1.4.3. Manques des données fiables

Une des limites du système de la BTS soulevées par l'étude du CGAP, réside dans l'absence des données pour procéder à une analyse objective ; ce qui ne permet pas de détecter les faiblesses du système et y apporter les rectifications nécessaires pour les corriger. Sur ce point, le groupe consultatif affirme que « le système MIS de la BTS est encore trop limité et les données indépendantes et publiquement disponibles ne sont pas assez nombreuses pour analyser objectivement les performances des associations. De plus, aucun mécanisme de contrôle n'existe pour vérifier si les 80% qui doivent être remboursés par les associations à la BTS proviennent effectivement du remboursement des prêts et non d'éventuelles subventions externes ».

2.1.1.4.4. Les restrictions législatives

Le cadre réglementaire peut présenter une entrave à l'essor de la microfinance en Tunisie. En effet, les restrictions légales concernant les taux d'intérêts limitent les possibilités des associations à devenir des entreprises commerciales, comme elles constituent une barrière devant l'intervention des banques dans le créneau de la microfinance. En termes de recommandations, le CGAP envisage, par ailleurs, deux actions qui pourraient être mises en place avec la BTS, à savoir une assistance technique pour plusieurs associations BTS afin d'identifier leurs problèmes et leurs potentiels d'amélioration en termes de performance, et une assistance pour la formation et la remise à niveau de formateurs.

2.1.2. L'expérience d'ENDA interarabe

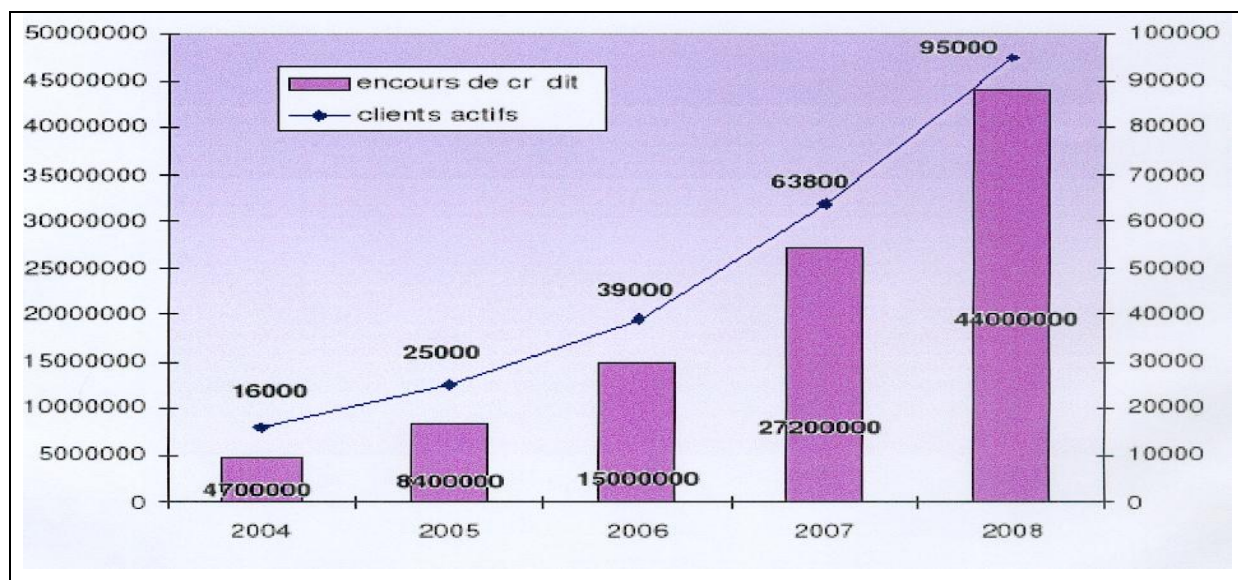
Enda inter-arabe, membre autonome d'Enda-tiers monde basée à Dakar au Sénégal, est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif, fondée en 1990 en Tunisie par le couple co-fondateur ; Essma Ben Hamida et Michael Cracknell avec un capital de départ de 20 000 DT. L'organisation a débuté par l'exercice d'activités dans le domaine écologique, avant de se lancer dans le développement urbain. Elle ne s'est lancée dans le programme de microcrédit que cinq ans après sa création. C'est en 1995, avec le soutien de la Fondation « Ford » que le programme de microcrédit a été mis en place. Au début, ce programme était mené en parallèle avec les programmes d'insertion professionnelle, de socialisation des jeunes et de sensibilisation des femmes en matière de santé. En 2000, le créneau microcrédit devenait si important que les capacités de gestion de l'organisation ne parvenaient plus à couvrir à la fois des activités de développement urbain général et son intervention dans le domaine du microcrédit.

Ainsi, depuis 2001, Enda Inter-Arabe s'est spécialisée dans le soutien aux micro-entrepreneurs en termes de microcrédits et d'activités non financières de soutien et d'accompagnement. Elle a atteint son autonomie financière depuis 2003. Et c'est en 2005 qu'elle a obtenu l'autorisation du ministère des finances et celle du Président de la République pour l'opération d'octroi de crédit.

2.1.2.1. Les réalisations d'Enda

A travers son réseau qui comporte 51 antennes dispersées sur tout le territoire national et son équipe jeune comportant 450 membres qualifiés, et depuis le lancement de son activité, jusqu'à 2008, Enda inter-arabe a octroyé 408 000 prêts d'une valeur de 211 millions DT au profit de 135 000 clients. L'encours des crédits est passé de 27,230 MDT en 2007 à 44,000 MDT en 2008, et le nombre de clients actifs a atteint 95 000 contre 63 800 en 2007 comme le montre le graphique (fig. 12).

Figure 12: Evolution de l'activité d'Enda



Source : ENDA (2008)

Cette tendance haussière régulière a marqué l'évolution de l'activité de l'organisation qui a connu une croissance annuelle supérieure à 50% depuis 11 ans. Enda Inter-Arabe projette avoir 350 000 clients actifs en 2012, et un encours de crédit estimé à 241 500 MDT.

2.1.2.2. La répartition des clients par genre

La question de genre à Enda est au cœur du dispositif de ses activités microfinancières. Enda, à l'instar de la majorité des organismes de microcrédit, cible plutôt les femmes, elle vise de la sorte l'élément central de la cellule familiale.

En 2008 les femmes représentaient 81% des clients actifs de l'institution. En permettant à la femme de monter une petite activité génératrice de revenus grâce au microcrédit octroyé, elle a contribué à la promotion du bien être collectif des ménages concernés, étant donné que la femme est plus soucieuse de l'éducation des enfants, de l'hygiène du foyer, de l'amélioration de l'habitat et de l'alimentation de la famille. Les prêts sollicités auprès d'Enda ont permis à ces femmes longtemps marginalisées de renforcer leur pouvoir de décision ainsi que leur statut au sein de la famille et de la communauté.

L'attention particulière qu'accordait Enda pour la femme tunisienne, et sa contribution à l'amélioration des conditions de vie de sa famille a été reconnue et couronnée, en 2005, par le prix du président de la république Tunisienne pour la promotion de la famille. De nombreux faits

existant prouvent que les femmes font face à des graves contraintes socioculturelles pour accéder à la microfinance et en tirer avantage. Ces faits sont imputables, entre autres, à l'accès inégal aux facteurs de production, compte tenu des inégalités au sein du ménage et de la non possession de propriété, en particulier la terre, qui peuvent servir de garantie pour les prêts et pour générer un capital. Les niveaux d'éducation bas, empêchant les femmes de participer à la formation -pour laquelle un certain niveau d'instruction ou des compétences professionnelles est requis- de même que le manque de temps ainsi que l'inégale division du travail entravant les femmes au moment de se lancer dans des activités économiques font parti de ces faits. Il en est de même pour la faible mobilité due aux facteurs culturels ainsi que l'absence de moyens de transport appropriés, qui limite la capacité d'entreprendre des activités économiques, de participer aux programmes de formation ou de rechercher des débouchés et d'éventuels fournisseurs.

La microfinance a la capacité de transformer, dans la mesure où elle peut offrir aux femmes l'opportunité de s'engager dans un processus d'autonomisation. Elle peut renforcer toute une gamme de « spirales vertueuses » liées les unes aux autres et se renforçant mutuellement, à travers lesquelles les femmes peuvent disposer de revenus et d'actifs, les contrôler et contribuer aux revenus des ménages, ce qui peut à son tour renforcer leur rôle dans la prise de décisions au sein du ménage, améliorant ainsi leur bien-être ainsi que celui des enfants et des hommes. En outre, le renforcement de leur rôle économique peut entraîner le changement de rôles entre les hommes et femmes et améliorer leur statut au sein des ménages et des communautés.

La conception des projets ou des volets autonomes liés à la microfinance devraient adopter les stratégies des projets devant définir les sous-objectifs liés au genre en proposant des objectifs à atteindre en matière de genre tout en incluant des montants dans les tableaux de coûts pour la réalisation d'un plus grand impact en matière de genre. Ceci permet de s'assurer que les actions qui s'imposent sont entreprises pour l'intégration de la dimension genre dans le projet. Les rapports de supervision évalueront l'efficacité des stratégies adoptées et indiqueront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des buts définis dans le projet en ce qui concerne les questions de genre. La Banque Africaine de Développement apporte son concours aux pays africains pour créer un environnement favorable permettant la promotion des systèmes financiers inclusifs.

En particulier, l'appui à fournir sous ce pilier inclut : la réforme de la loi, les réformes juridiques et politiques, qui contribuent à l'élimination des inégalités en matière de genre dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de l'information, des droits à la propriété, du plaidoyer, ainsi qu'à l'accès et au contrôle des ressources par les femmes.

Contrairement à la BTS 81% (Enda 2008) des crédits d'Enda sont destinés aux femmes cela s'explique par le fait que Enda est très pointilleuse sur la question du genre et tout le monde sait qu' « *Eduquer une femme, c'est éduquée toute une nation* » (*chanson congolaise des années 80*). Une femme qui travaille permet de nourrir décemment la famille qu'un homme qui aura tendance à dilapider les économies familiales pour ses intérêts personnels (entretien d'une deuxième épouse, sortie nocturnes et boissons, etc.). En sus, 60% des interventions d'Enda est basée sur l'activité commerciale. Les femmes Tunisiennes sont plus présentes dans le secteur commercial que dans le secteur agricole dans les grandes agglomérations.

2.1.2.3. L'intervention d'Enda par Secteur d'activité

Près de 60% des clients d'Enda exercent dans le secteur du commerce. Ils bénéficient de la part de l'organisation de formation en comptabilité pour les initier aux bonnes pratiques du métier de manière à ne pas confondre capital, charges et besoins personnels. Le reste de la clientèle opère dans les secteurs des services, de l'élevage, de l'artisanat et des petits métiers. Pour ces catégories une formation spécifique est assurée afin d'améliorer la qualité de leurs productions ou prestations.

La clientèle d'Enda inter –Arabe est constituée majoritairement des femmes, cela explique un pourcentage élevé du microcrédit qui est destiné à l'activité commerciale. Car dans les marchés de Tunis (le grand Souk » ainsi qu'à l'intérieur de la Tunisie les femmes sont majoritairement représentées. Les femmes exercent plus les activités commerciales par rapport aux hommes qui sont plus présents dans l'agriculture intensives et motorisées.

2.1.2.4. Les problèmes concernant le rôle des femmes

La microfinance apparaît de nos jours comme un outil d'émancipation et de promotion de la condition féminine. Ces objectifs sont multiples, ils visent essentiellement l'augmentation de leurs revenus en facilitant leur indépendance financière qui permet par la suite de stabiliser leur activité entrepreneuriale. La microfinance a amélioré le statut des femmes au sein de la famille ; elle apparaît en quelque sorte comme un moyen d'augmenter leur autonomie et leur liberté. Cependant, nous devons reconnaître que les femmes ont joué un rôle important dans la naissance et le développement de la microfinance. Yunus qui est l'un des précurseurs de cet outil de développement, a développé le système de petit crédit à caution solidaire en s'appuyant sur le vécu d'un groupe de femmes pauvres vivant dans le voisinage de l'Université de Chittagong au Bangladesh. Ensuite le système des tontines des femmes en Afrique et en Asie ont inspiré un certain nombre des chercheurs sur ces pratiques et cela a permis aux femmes et à la population de s'approprier un système de microfinancement sans difficulté.

L'importance du rôle de la femme étant globalement reconnue dans les discours des gouvernements, des bailleurs de fonds et des chercheurs si bien que cette reconnaissance s'est traduite par des systèmes de microfinancement, qui se sont construits sur la base d'une clientèle féminine. Mais les observations sur le terrain et certaines études mettent en évidence un fossé entre le discours et la réalité sur le sujet. Les femmes jouent un grand rôle dans les activités informelles en Tunisie. Il est très difficile de voir une femme en inactivité, la plupart de temps elles sont soit aux champs soit au marché en train d'exercer une activité commerciale. Dans les zones urbaines elles mènent des activités commerciales et arrivent parfois à s'autofinancer à partir des systèmes des tontines.

En effet, dans toutes les régions du monde en général et en Tunisie en particulier les femmes constituent la frange de la population la plus pauvre malgré le rôle essentiel qu'elles jouent dans la satisfaction des besoins de base des ménages. Si bien que face à de telles inégalités et au rôle des femmes dans la société les bailleurs des fonds à travers certains programmes de développement ont intégré la question des inégalités des sexes dans la conception des programmes de microfinance. Enda Inter –Arabe a fait le pari de travailler plus avec les femmes qu'avec les hommes. La microfinance a la capacité de transformer, dans la mesure où elle peut offrir aux femmes l'opportunité de s'engager dans un processus d'autonomisation. Elle peut

renforcer toute une gamme de « spirales vertueuses »⁴³ liées les unes aux autres et se renforçant mutuellement, à travers lesquelles les femmes peuvent disposer de revenus et d'actifs, les contrôler et contribuer aux revenus des ménages ; ce qui peut à son tour renforcer leur rôle dans la prise de décisions au sein du ménage, améliorant ainsi leur bien-être ainsi que celui des enfants et des hommes.

En sus, plusieurs IMF travaillent avec les femmes car leur taux de remboursement de crédits est supérieur à celui des hommes, la priorité donnée aux femmes a permis aux IMF de comprendre les contraintes subies par les femmes lorsqu'elles veulent accéder aux services financiers traditionnels. Dans certaines parties du monde, les femmes continuent à rester marginalisées en tant que cliente de la microfinance, même là où elles ont facilement accès aux produits de la microfinance leur autonomie n'est pas automatique. Si bien qu'à fin de donner un rôle sociale et économique aux femmes une stratégie bien définie et ciblée a été nécessaire à mettre en œuvre par Enda Inter Arabe Tunis. Enda a adopté une stratégie commune sur la conception des projets types ceux de microfinance qui intègre la dimension genre dans le projet (cela renforce l'implication des femmes et leur permet de jouer jeu égale avec les hommes en microfinance). Les projets doivent définir les sous-objectifs liés au genre, les rapports de supervision évalueront l'efficacité des stratégies adoptées et indiqueront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des buts définis dans le projet en ce qui concerne les questions de genre.

D'autres institutions de développement contribuent également à promouvoir l'accès des femmes dans la microfinance. Dans la pratique, cette reconnaissance s'est traduite comme l'explique Geneviève NGUYEN⁴⁴, par des systèmes de microcrédits, qui se sont construits uniquement sur la base d'une clientèle féminine, et d'autres qui ont plus ou moins essayé d'intégrer des clientes femmes. Nous avons assisté sur le terrain en Tunisie à un renforcement des activités de microfinance à destination des femmes. La lutte contre la pauvreté passe beaucoup par les femmes. Elles sont très impliquées dans les activités génératrices de revenu. Ce sont elles qui déterminent les conditions dans lesquelles vit la famille (M. LELART, 2006). Les femmes sont plus souvent les clientes des IMF et que l'argent dont elles disposent ainsi leur permet souvent, non seulement d'améliorer leur situation matérielle et celle de leur famille, mais de

⁴³Mayoux, Linda. 2001. « Microfinance and Women empowerment : Rethinking Best practices », Development bulletin, N° 57.

⁴⁴BIM n° 32-17 août 1999

renforcer leur position à la fois dans leur couple ainsi que dans leur milieu social. Toutes les Institutions nationales et internationales partagent la même conviction : il n'y a pas de développement possible et durable sans la participation des femmes en qualité d'acteur. D'où la place importante qu'elles occupent dans les activités de la microfinance. Cet engouement pour les pratiques microfinancières a pu se faire grâce à la maîtrise que les femmes ont acquise depuis des décennies sur les pratiques tontinières.

2.1.2.5. Répartition des clients par situation familiale et par tranche d'âge

La répartition de la clientèle d'Enda selon l'état civil montre clairement que l'institution privilégie, lors de la sélection de ses clients, ceux qui sont considérés comme familialement stables. Les célibataires représentent 20 %, et l'institution n'opère que rarement avec les veufs et les divorcés ; ces dernières catégories ne représentent donc que, respectivement, 3% et 2% des clients.

En examinant les caractéristiques démographiques des clients de l'institution, on remarque que les clients de la tranche d'âge « 31 et 50 ans », représentent 60% (Enda 2009) du total de l'ensemble des clients, le reste étant partagé à parts presque égales entre ceux d'âge inférieur à 30 ans et ceux âgés de plus de 50 ans. Cette caractéristique confirme l'idée que l'institution privilégie les catégories stables étant donné que l'octroi des crédits est risqué pour les jeunes qui ne sont pas trop expérimentés ni trop avertis aux risques.

2.1.2.6. Les sources de financement

Enda Inter-Arabe dispose d'un bon nombre de partenaires nationaux et internationaux. Sur le plan international, l'organisation a été financée par plusieurs partenaires : l'Union Européenne, la Coopération Espagnole, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Société Financière Internationale (SFI), Oikocredit, le principal investisseur privé en microcrédit, et L'Agence Française de Développement (AFD). Ces partenaires, dans le cadre de la solidarité internationale, supportent le risque de change.

Sur le plan national, l'autorisation formelle d'exercer des activités de microfinance en Tunisie, obtenue en 2005, a permis à Enda d'obtenir plusieurs financements par emprunt auprès des banques tunisiennes. L'institution se refinance auprès de sept banques à savoir : la Banque de

l'Habitat (BH), l'Union Internationale des Banques (UIB), la BIAT, l'Arab Tunisian Bank (ATB), l'Amen Bank, Attijeri Bank et l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI). Ce refinancement s'effectue aux conditions du marché, même si l'organisation a réussi à négocier quelques conditions favorables. Ainsi, Enda Inter-Arabe sert d'interface entre les banques n'opérant pas directement avec les pauvres, et ses clients micro entrepreneurs.

Enda profite également de certains mécanismes mis en place par l'Etat tunisien, en particulier, les interventions en matière de formations des micro entrepreneurs assurées par l'Agence Tunisienne de l'Emploi et du Travail indépendant (structure gérant les Bureaux de l'emploi), l'Office de l'Artisanat, le Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées (MAFFEPA), l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles (AVFA), l'Office National de la Famille et de la Population. Mais étant donné la croissance appréciable réalisée par Enda, cette dernière doit être en mesure d'attirer beaucoup plus d'autres sources de financement pour pouvoir maintenir le même rythme de croissance. Pour ce faire, l'objectif actuel de l'organisation consiste à se transformer en une véritable institution financière (banque) comme l'a affirmé Mme Essma Ben Hamida, sa présidente, en déclarant lors d'un entretien avec Altime -un groupe de conseil en organisation et systèmes d'information- en décembre 2008: « *La prochaine étape sera donc la création d'une banque, à l'instar d'une cinquantaine d'ONG qui ont déjà entrepris cette transformation, de droit tunisien d'ici trois ou quatre ans.* »

2.1.2.7. Les performances d'Enda Tunis

Enda I-A est la seule institution tunisienne appliquant les bonnes pratiques du microcrédit. Elle a réalisé sur une courte période de grandes avancées dans le domaine du microcrédit. Ces avancées apparaissent notamment à travers son classement, en 2008, au 18^{ème} rang mondial parmi les IMF du monde entier. Enda Inter-Arabe enregistre des performances impressionnantes comme le montre le tableau 9.

Tableau N°9 : Le portefeuille d'Enda Tunisie

Désignations	2007	Au 30 septembre 2008
Réalisations		
Clients actifs	63 794	86 118
Encours de crédit	27 230 939	40 063 282
Montant des prêts accordés	53 200 700	56 247 450
Nombre de prêts accordés	99 887	93 649
Montant du prêt moyen	533	601
Nouveaux emprunteurs	32 769	32 156
Nombre d'agents de crédit	152	235
Effectif	287	415
Nombre d'antennes / bureaux	41	51
Qualité du portefeuille		
Portefeuille à risque > 30 jours (%)	0,51%	0,61%
Taux de remboursement à l'échéance	95%	95%
Efficienc e / Productivité		
Ratio des charges d'exploitation	20%	15%
Coût par client actif	80	62
Nombre d'emprunteurs par agent de crédit	420	366
Pérennité / Rentabilité		
Autosuffisance opérationnelle	143%	157%
Autosuffisance financière	127%	135%
AROA	7,0%	7,7%
AROE	15,8%	21,0%

Source : Enda (2008)

L'observation de l'évolution des réalisations de l'institution, l'analyse de ses ratios de gestion et les rapports d'évaluations externes des spécialistes de la microfinance, attestent de l'importance de ces performances. L'ONG enregistre un haut niveau de performance grâce à une rentabilité élevée de même qu'à une excellente qualité de portefeuille et dont le tableau suivant permet d'en rendre compte.

2.1.2.8. La qualité du portefeuille

La qualité du portefeuille de crédit en microfinance peut être appréciée par le calcul des deux ratios. Il s'agit du ratio du portefeuille à risque (ratio PAR) et du ratio de recouvrement à l'échéance.

Le portefeuille à risque est le meilleur indicateur de la qualité du portefeuille d'une institution de microfinance, il s'obtient en divisant le total de l'encours des prêts présentant un retard sur le total des prêts en cours. Le calcul de ce ratio ne tient pas compte, seulement, de la partie du prêt présentant le retard, mais il prend également en considération la totalité de son solde du crédit. Le principe étant qu'un prêt affichant un retard indique que les autres paiements à venir pourront aussi présenter des retards et que par la suite, c'est l'ensemble de la créance qui est en danger.

Encadré N° 2 : Formule 1 : Ratio PAR

<p>PAR = Total de l'encours des produits présentant un retard / Total de l'encours de l'ensemble des produits</p>
--

Source : ENDA, 2008

Enda bénéficie d'un PAR très faible (0,51 % en 2007 et 0,61 % en 2006) en prenant comme période de retard tolérable 30 jours, ce qui traduit une très bonne qualité du portefeuille (voir tab. 8).

Une des performances d'Enda réside dans son taux élevé de remboursement à l'échéance qui s'élève à 95%. Quant à son taux général de remboursement il dépasse les 99%. Ces indicateurs prouvent qu'Enda dispose d'un portefeuille d'activité de qualité exceptionnelle. Il résulte de la rigueur de ses procédures de crédit et d'une véritable culture de remboursement à l'échéance instaurée chez ses emprunteurs. Le ratio de charges d'exploitation est en baisse régulière. Cette diminution est le fruit de la croissance soutenue du portefeuille (supérieure à 50%) ayant permis à l'institution de bénéficier des économies d'échelle et de diminuer le coût par emprunteur. Une meilleure maîtrise des charges d'exploitation est de nature à augmenter la productivité et l'efficacité de l'institution.

Avec un ratio d'autosuffisance opérationnelle aussi important (157%), Enda a réussi non seulement à couvrir ses charges d'exploitation par ses activités, mais aussi, à en dégager du bénéfice.

Encadré N° 3: Formule 2 :

Autosuffisance opérationnelle = (Valeur du chiffre d'affaires cumulé de la période) / (Valeur des charges d'exploitation cumulées sur la période).

Source ENDA, 2008

De même, l'autosuffisance financière d'Enda (135%) est importante. Ses produits financiers sont capables de couvrir toutes les charges de l'organisation. Son autosuffisance est le meilleur garant de la viabilité financière d'Enda. Le rendement des fonds propres (AROE) est passé de 15,8% à 21% en une période inférieure à un an (entre 31 Décembre 2007 et 30 Septembre 2008), réalisant une croissance de l'ordre de 33%. Le taux de rendement des actifs (AROA) augmente aussi d'une année à l'autre mais dans des proportions plus faibles que le rendement des fonds propres, avec un taux de croissance de 10% réalisé sur la même période. L'importance de la croissance des rendements des fonds propres par rapport aux rendements du total d'actif découle de l'effet de levier qui joue favorablement pour l'institution : il amplifie le rendement des fonds propres puisque la formule des deux rendements s'établit comme suit :

Encadré N° 4: formule 3:

ROE = ROA * L

Bénéfice net / Fonds propres = Bénéfice net / Total des actifs x Total des actifs / Fonds propres

Source : ENDA, 2008.

L'effet de levier favorable laisse apparaître un autre type de performance d'Enda, à savoir sa rigoureuse politique de financement et de dette. Avec un taux de remboursement dépassant 99% depuis 14 ans, et un taux de remboursement à l'échéance de 95%, l'institution a réussi à devenir pérenne depuis 2003, à pouvoir se refinancer auprès des banques et à ne plus dépendre des donateurs. La directrice d'Enda Assema Ben Hamida attribue les performances en matière de rentabilité de son institution à la performance de remboursement de ses clients : « *le plus gros de nos actifs a été constitué par les efforts des micros entrepreneurs tunisiens que nous servons. En*

remboursant sans faille leurs prêts. En fait, ils ont été, et sont encore, très solidaires entre eux et avec leur institution, Enda Inter-Arabe » (Assema, 2007).

Enda depuis sa création a opté pour une politique de transparence en faisant recours aux agences de notation dans le secteur de la microfinance comme cela est indiqué dans l'encadré dans l'annexe 2. Alors qu'en 2007, elle a été classée 30^{ème} avec une mention « honorable » pour la transparence de ses données financières, Enda Inter-Arabe s'est hissée en 2008 à la 18^{ème} place parmi les 100 IMF les plus performantes du monde et 3^{ème} des IMF arabes, sur un total de 971 institutions étudiées, avec une moyenne sur l'ensemble des indicateurs de 78,38%, selon le dernier rapport du « Microfinance Information Exchange » (MIX).

Un autre classement établi par le Microbanking bulletin vient confirmer les performances de l'institution à tous les niveaux. Sur un échantillon global de 704 IMF mondiales, le tableau ci-joint fournit les différents indicateurs d'Enda comparés aux moyennes des institutions mondiales et celles de la zone MENA.

Tableau N°10 : Comparaison des performances d'Enda avec celles des IMF du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et des IMF du monde en 2006

Indicateurs		Toutes les IMF (n=704)	MENA (n=37)	enda 2006
		Moyenne	Moyenne	
Age de l'institution	(années)	9	7	11
Nombre de bureaux (antennes/agences)	(nombre)	11	12	30
Personnel (effectif total)	(nombre)	94	90	207
Total des actifs	(US \$)	6 169 918	7 313 705	13 969 970
Encours de crédit	(US\$)	4 438 677	4 579 609	11 523 881
Nombre de clients actifs	(nombre)	10 102	13 796	39 030
Pourcentage de femmes	(%)	65,7	68,9	85
Portefeuille moyen	(US\$)	456	263	295
Rendement nominal du portefeuille	(%)	30,2	30,0	44,8
Ratio de ch. d'exploitation	(%)	20,1	21,1	23,6
Rendement de l'actif	(%)	0,9	-0,5	12,0
Rendement des fonds propres	(%)	4	-0,6	21,0
Autosuffisance opérationnelle	(%)	115,4	126,0	156,2
Autosuffisance financière	(%)	105,7	96,0	144,7
Portefeuille à risque > 30 jours	(%)	2,8	1,4	0,4
Productivité du personnel	(nombre)	112	162	189
Clients actifs par agent de crédit	(nombre)	216	245	379

Source : Micro Banking Bulletin (MBB) [Bulletin n°15 / Automne 2007] et le rapport de performance personnalisé Enda I-A 2006

Les montants sont exprimés en US dollar, le taux de change étant de \$1 = 1.297 TND et les ratios sont calculés sur la base des chiffres en monnaie locale. Ce tableau permet de montrer les performances d'Enda inter-arabe.

2.1.2.9. Les facteurs de succès d'Enda

La stratégie d'Enda est une stratégie intégrée. Elle a fait preuve d'un modèle général d'excellence, toutes ses activités étant bâties sur des logiques et des valeurs garantissant le bon fonctionnement. Grâce à un taux d'intérêt bien étudié, une politique de crédit rigoureuse, une

diversification des produits offerts, une bonne gouvernance et un système de gestion efficace, l'institution pratiquant les best practices de la microfinance mérite d'être nommée « IMF performante ».

2.1.2.9.1. La politique du crédit et du taux d'intérêt pratiqués par ENDA

- **La politique du crédit d'Enda**

Elle se base sur le principe du prêt progressif. Les micros entrepreneurs répondant aux conditions exigées par l'institution peuvent accéder à une ligne de crédit progressive allant de 150 à 5000 dinars. Chaque fois que l'emprunteur rembourse son ancien crédit à l'échéance, il peut demander un renouvellement du prêt pour un montant plus élevé. La méthode de prêt progressif est privilégiée par l'institution en raison des avantages qu'elle procure, puisqu'elle permet d'initier progressivement les emprunteurs à la gestion de la dette, et en même temps, diminuer les risques de non remboursement des clients en les motivant et incitant au remboursement.

La rapidité d'octroi de crédit constitue un record pour Enda. Pour une nouvelle demande de crédit, l'analyse du projet, l'engagement des formalités et le décaissement du prêt ne prennent, au maximum, que 15 jours de délais, alors que pour le renouvellement des prêts, cette période ne dépasse pas les 2 jours. L'institution travaille dans une logique de diversification de ses produits, offrant ainsi une gamme de services financiers différents selon les besoins de ses clients et la destination du prêt sollicité. Chaque catégorie de service dispose de ses propres caractéristiques. La diversification permet à Enda de pouvoir d'une part satisfaire les besoins spécifiques à chaque catégorie de clients, et d'autre part améliorer ses prestations, et minimiser ses risques de crédits, en évitant de concentrer ses activités dans un nombre de secteurs très restreints. Elle offre donc une panoplie de formules de microcrédits (Cf. encadré en annexe 2) adaptés à chaque type de projets et à chaque catégorie de clients.

- **Les services non financiers**

Enda i-a adopté une approche intégrée, elle ne se contente pas dans ses programmes de microcrédit à la fourniture du service financier en tant que tel, mais elle le complète par d'autres services non financiers offerts à ses clients. A travers ses activités de Business Development

Services (BDS), Enda accompagne ses micro-entrepreneurs dans le développement de leurs activités en leur proposant une série de formations et de conseils.

- **L'amélioration de la gouvernance d'Enda i-a**

La gouvernance de l'organisation, en perpétuelle amélioration, est l'un de ses points fort. L'organe de pilotage d'Enda i-a est composé :

- D'un conseil d'administration qui comporte des personnalités tunisiennes aux compétences et expériences diverses. Ces personnalités possèdent une bonne connaissance de l'environnement légal et politique tunisien, des compétences appréciables en gestion d'entreprise, gestion bancaire, sociologie et économie, et ont occupé des postes stratégiques et sensibles dans le pays.

- D'une direction générale constituée de deux coresponsables (une directrice exécutive et un secrétaire général). La direction générale se réfère au Conseil d'Administration, pour la mise en place des grandes lignes stratégiques de croissance de l'institution, la formalisation du processus de planification, l'évolution de la situation réglementaire, la recherche de partenaires locaux et l'identification de candidats aux postes de direction. La volonté de combiner la réalisation de la mission sociale et celle de l'autonomie financière est partagée à tous les niveaux de l'institution et en particulier, par les membres du conseil de pilotage.

Pour ce faire, toute l'équipe travaille dans l'objectif d'assurer et combiner performance financière, impact social, transparence et bonne gouvernance, en se partageant des valeurs communes à l'institution, à savoir être à l'écoute du client ; respecter les clients ; être intègre ; travailler dans la transparence, encourager l'esprit d'initiative, respecter l'environnement. La qualité de portefeuille reflète la méthode de gestion de crédit mise en place. Enda a articulé sa politique de gestion autour de deux points essentiels qui sont : la sélection des clients avant l'octroi des crédits et la détection rapide des défauts de remboursement.

La méthode de sélection des clients dépend des montants des prêts et des modes de crédits octroyés. Pour les groupes solidaires, l'institution organise des réunions de sensibilisation en vue de les inciter au bon choix des candidats et au respect des termes du contrat : tandis que pour les

clients individuels, elle recourt aux visites à domicile pour apprécier la réputation des emprunteurs potentiels et procède à l'analyse de la viabilité de chaque projet. Cette analyse est d'autant plus développée et approfondie que le montant demandé est élevé.

Lors de la sélection, l'agent de crédit se réfère souvent à l'historique de crédit du client pour décider de l'opportunité de tout octroi, du type du prêt et du montant à accorder. Les retards sont rapidement détectés et traités ; les mesures de relance s'intensifient dès le départ. Au 15^{ème} jour de retard, le dossier est transféré au contentieux. Ce processus solide est complété par un système de primes de motivation pour les agents de crédit dépendant de la qualité des portefeuilles qu'ils détiennent. Les agents de crédits sont motivés et disposent des compétences importantes pour la réalisation de leurs tâches, appuyées par un processus de formation mis en place par l'organisation. Toutefois, et selon l'agence de notation Planet Rating, ces agents sont invités, à renforcer leurs compétences en analyse de crédit, si Enda veut s'engager dans l'optique des microcrédits aux montants relativement importants. « Leurs compétences en analyse de crédits devraient cependant être renforcées si l'offre de crédits de montants élevés se généralise ».

- **Le taux d'intérêt pratiqué par ENDA**

Il tient compte de dépenses effectives associées à l'opération d'octroi de microcrédit, à savoir le coût des ressources, les charges d'exploitation et les dépenses liées aux programmes d'accompagnement et de formation. Le TEG varie selon le montant du prêt octroyé et le type du microcrédit, et il englobe les frais et commissions des crédits pour permettre à l'institution de couvrir les coûts de fonctionnement ainsi que les coûts financiers et d'assurer la pérennité de ses programmes. La politique de crédit d'Enda est bien étudiée. Elle est élaborée autour d'une certaine méthodologie d'octroi qui garantit sa réussite. En effet, les procédures d'octroi de crédits sont simples, souples et rapides ; les prêts sont de court terme (8 mois en moyenne) permettant une circulation rapide des fonds, avec un remboursement mensuel régulier de montants fixes, et des pénalités prévues pour tout retard de remboursement.

La relation de proximité est assurée par la dispersion des 51 antennes d'Enda i-a dans 21 gouvernorats de la République Tunisienne (La Tunisie comptant 24 gouvernorats). Les opérations de crédit sont décentralisées. En plus des déboursements et des remboursements qui s'effectuent à la caisse de l'antenne -sans que le client ne se trouve obligé de se déplacer vers le

siège- la décision d'octroi est elle-même du ressort du comité de crédit de chaque antenne. Ceci conformément aux procédures établies par le siège, qui se charge de l'édition de tous les documents contractuels ainsi que de leur envoi par mail aux antennes. Chaque client étant pris en charge par un seul agent de crédit qui constitue son interlocuteur privilégié avec lequel il se familiarise. Le micro entrepreneur est accompagné tout au long de son parcours par des formations, des diagnostics ainsi que des conseils assurés et/ou offerts par l'institution.

Ainsi, bien que soumise à la forte concurrence du système de la BTS, tarifant ses services à des prix trop bas, l'ONG Enda Inter-Arabe a réussi à s'imposer et à prouver ses performances en microcrédit. Cette institution à double objectif, a bien accompli ses missions en combinant rentabilité et performances sociales grâce aux best practices quelle utilise, à des valeurs partagées au sein de l'organisation et à une recherche perpétuelle de nouvelles pistes pour son développement. La mise en place d'un système de crédit scoring serait un plus que l'institution pourrait mettre à profit pour améliorer davantage son efficacité et mieux gérer ses risques au vu de ses développements futurs.

2.2. Le rôle des institutions de microfinance de la Tunisie

La mission principale d'une institution de microfinance est sociale tout en s'efforçant d'atteindre l'autosuffisance financière pour devenir pérenne. Les microcrédits sont des petits prêts permettant à des emprunteurs défavorisés d'entrer sur le marché financier formel à un niveau correspondant à leurs capacités. Ces crédits sont suffisants pour permettre à une personne de lancer un petit projet générateur de revenus, mais suffisamment limités pour permettre à l'emprunteur de les rembourser sans devoir faire face à une charge insupportable l'empêchant de subvenir à ses besoins et/ou à ceux de sa famille. Des institutions financières spécialisées dans les microcrédits et autres services de micro-financement tels que des dépôts, des transferts et des assurances, ont fait leur apparition dans le monde arabe. Mais malgré des niveaux de pauvreté et de chômage élevés dans la région, la répartition des institutions de microcrédit et de leurs filiales dans des réseaux régionaux tels que Sanabel et le Réseau de Microfinance reste inégale.

Ainsi, que ce soit pour un nouvel outil, une machine, une échoppe dans un marché, des millions de pauvres et de personnes disposant d'un faible revenu ont profité d'un petit prêt pour améliorer leur vie. Au cours des trente dernières années, ces personnes ont utilisé ces prêts, connus sous le nom de microcrédit, pour lancer de nouvelles entreprises, ce qui a permis de créer des emplois et de rendre l'économie tunisienne plus prospère. Grâce à l'accès au crédit et à cet éventail d'outils financiers, que l'on recouvre sous le terme de microfinance, les ménages peuvent investir en suivant leurs propres priorités: frais scolaires, soins de santé, nourriture ou logement. Au lieu de se concentrer sur la survie au jour le jour, les gens peuvent planifier l'avenir.

Le concept moderne de microfinance part de cette primauté du crédit sur l'épargne, de l'investissement sur la thésaurisation. Il a connu un immense et rapide succès parce qu'il a pu s'appuyer sur un volume important de ressources exogènes publiques et privées, ce que n'avaient pu (ou su) faire les systèmes mutualistes il y a un siècle. Le même phénomène d'apport extérieur de ressources publiques à la création, au développement ou à la restructuration de réseaux de coopératives d'épargne et de crédit en Afrique francophone vers la fin de la décennie 1980 a lui aussi permis un développement accéléré de quelques grands réseaux fondés sur les concepts plus classiques des pères fondateurs du mutualisme. Ainsi, dans son acception la plus simple la microfinance consiste en la mise en place des financements spécifiques, à savoir des microcrédits, en faveur de personnes non « bancables » et pour des activités génératrices de revenus. Le plus souvent, dans les pays du Sud, elle vise à l'extension de la bancarisation des populations exclues du secteur bancaire, en leur offrant la possibilité de disposer d'un compte en banque pour y déposer leurs économies et servir de support à des opérations de crédit.

Toutefois, dans la plupart des cas, elle ne profite pas aux groupes de population « les plus pauvres » qui se trouvent tout en bas de l'échelle socioéconomique. La couverture des plus démunis par les services de microfinance fait actuellement l'objet de fortes controverses. Plusieurs millions de personnes ayant moins d'un dollar par jour pour vivre (les très pauvres) bénéficient déjà de services des institutions de microfinance (IMF). Pourtant, rares sont les IMF qui servent les clients « les plus pauvres », c'est-à-dire ceux qui se trouvent tout en bas de l'échelle de pauvreté de leur pays. Même lorsqu'elles visent une clientèle très pauvre, ces

institutions laissent pour compte un nombre élevé de personnes qui sont trop pauvres pour pouvoir accéder à leurs services. Par exemple, au Bangladesh, où les IMF cherchent résolument à fournir leurs services aux très pauvres, c'est essentiellement l'avant-dernier quintile de la population qui bénéficie le plus de leurs services et le quintile inférieur qui en bénéficie le moins. Les services de microfinance ne couvrent pas les communautés les plus pauvres. Les Institutions de microfinance offrent de plus en plus souvent des moyens de paiement et en premier lieu des virements de fonds, nationaux ou internationaux (par exemple le rapatriement des fonds des travailleurs migrants). Elles ont parfois un rôle de fourniture d'autres services non bancaires, financiers (micro-assurance) ou non.

En Tunisie les IMF contribuent au développement en permettant l'acheminement des fonds jusque dans les villages et les quartiers, ce que les banques « classiques » ne font pas ou mal. La plupart des IMF ont abouti à la conclusion, après plusieurs années d'expérience, qu'elles sont davantage en mesure de fournir des services financiers efficaces et durables lorsqu'elles se concentrent exclusivement sur les services financiers. Soit les IMF s'abstiennent d'offrir des services non financiers tels que des services de nutrition, de santé et de formation soit, à tout le moins, les IMF offrent ces services indépendamment de leurs activités de microcrédit en constituant à cet effet un département distinct doté de son propre personnel. Abstraction faite des questions d'efficacité et de ciblage, les clients pourraient ne pas comprendre qu'un même service lui donne accès gratuitement à un soutien social tout en insistant pour qu'il rembourse le prêt qu'il lui consent par ailleurs. Enfin, la BTS et Inda interarabe, comme nous l'avons développés précédemment, jouent un rôle de premier plan et dans le développement du secteur de la microfinance en Tunisie.

2.3. L'expérience de la Banque Africaine de Développement en Tunisie sur la microfinance

Depuis les années 1970⁴⁵, la BAD effectue des opérations de microfinance allant du financement de volets de microcrédit liés aux projets agricoles et sociaux, à l'intégration actuelle de la microfinance dans les opérations bancaires, conformément aux principes et aux normes de bonnes pratiques. L'un des principaux défis, relevé par la BAD à la fin des années 1990, était de trouver le moyen de rendre ses interventions de microfinance plus efficaces. En 1999, la BAD a reconnu que ses opérations de microfinance devaient répondre aux normes de bonnes pratiques acceptables au plan international, de manière à s'intégrer réellement dans le secteur financier formel des pays africains en général et de la Tunisie en particulier.

Pour ce faire, elle a entrepris d'intégrer la microfinance dans ses opérations. Ce processus est toujours en cours, mettant en lumière l'utilité de cette politique et cette stratégie, visant à élargir et renforcer la place de la microfinance dans les opérations de la Banque, conformément aux bonnes pratiques. La Banque s'emploie de plus en plus à développer les capacités des institutions, afin de promouvoir l'intermédiation financière durable et adaptée aux pauvres, plutôt que de promouvoir des volets de crédit ponctuels et non durables à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché, faisant uniquement office de transferts temporaires de revenus.

2.3.1. Politique et stratégie du groupe de la BAD en matière de microfinance

La pauvreté est un problème généralisé et persistant dans les pays africains. De nombreuses interventions menées par des agences de financement du développement bien intentionnées n'ont pas atteint leurs objectifs de développement. L'une des solutions pour éliminer la pauvreté consiste à donner plus d'autonomie aux pauvres, pour qu'ils puissent trouver des solutions à leurs propres problèmes. La microfinance assure cette habilitation. La microfinance est viable au plan commercial, ce qui signifie qu'elle peut être étendue à une plus grande échelle pour atteindre les familles pauvres en établissant des liens avec les marchés de capitaux formels. La BAD aidera les pays à réduire la pauvreté en soutenant leur aptitude à exploiter le pouvoir des marchés financiers par le biais d'IMF bien gérées.

⁴⁵ Document ADF/BD/WP/2001/97/Add.5 approuvé le 1^{er} mars 2002.

L'implication de la BAD dans la microfinance se justifie principalement par les raisons suivantes : il existe une corrélation directe entre la microfinance d'une part, et l'efficacité du développement et la réalisation des ODM d'autre part (en faisant reculer la pauvreté et en accroissant la prospérité de la majorité des populations desservies) ; les PMR ont expressément identifié la microfinance comme un besoin de développement et sollicitent l'appui de la Banque pour la développer ; la collaboration avec les pays dans la microfinance donne aux activités de la BAD plus d'impact sur le développement (la BAD possède l'avantage comparatif d'être proche des pays africains et de la Tunisie où est localisé le siège de la BAD, de jouir de leur confiance et de leur appartenir) ; l'implication de la BAD dans la microfinance donne confiance et sécurité aux autres investisseurs, accroissant ainsi la possibilité pour un nombre plus important de personnes d'avoir accès à des services financiers de qualité ; la microfinance est une opportunité d'investissement rentable pour la BAD.

Enfin, cette politique permet entre autre à la BAD de donner une orientation stratégique au moment où elle apporte un appui plus important à ses PMR pour la mise en place de systèmes financiers inclusifs, systèmes devant fournir un éventail plus vaste de produits et services financiers à une grande partie de leurs populations respectives ; fournir les moyens de rechercher des objectifs précis dans la cadre de ses activités de microfinance, afin d'obtenir le plus grand impact dans les meilleurs délais, compte tenu de l'échéance de 2015 pour la réalisation des ODM ; et enfin de préciser aux PMR ce qu'ils peuvent attendre d'elle en termes de concours pour la mise en place de systèmes financiers inclusifs⁴⁶.

⁴⁶Les pays africains sollicitent de plus en plus l'appui de la Banque pour la mise en place de systèmes financiers durables inclusifs qui offrent un large éventail de produits financiers à une grande partie de la population. Ces demandes ont été exprimées lors de manifestations comme la célébration de l'année internationale du microcrédit en 2005, le séminaire sur la situation et les perspectives du microcrédit en Afrique (Cotonou, avril 2005), la Conférence internationale de haut niveau sur la microfinance (Paris, juin 2005), la Conférence africaine sur la microfinance (Le Cap, Afrique du Sud, septembre 2005), et à l'occasion d'autres événements internationaux.

2.3.2. L'intégration de la microfinance dans les opérations du Groupe de la Banque

Au terme du projet AMINA au début de 2002, la BAD a approuvé deux mesures visant à intégrer la microfinance dans ses opérations, dans l'intérêt de tous les pays. L'initiative d'intégrer la microfinance partait du constat que tous les pays africains, pas simplement les dix pays pilotes couverts par le projet AMINA, devaient développer la microfinance conformément aux bonnes pratiques de microfinance. Par ailleurs, la microfinance doit être traitée comme partie intégrante du secteur financier. La BAD s'est inspirée des enseignements tirés du projet AMINA pour privilégier le développement des capacités des IMF de détail. Le premier pas dans cette direction a été l'adoption de la « Stratégie et assistance du FAD aux pays membres régionaux en matière de microfinance » en 2002⁴⁷.

Le second a été l'élaboration d'un Plan d'action pour la microfinance. Ces deux mesures visaient à assurer une conception et une mise en œuvre de qualité des opérations de microfinance, conformément aux bonnes pratiques. Deux opérations de microfinance autonomes ont été approuvées par la suite, chacune ciblant les besoins de développement institutionnel des intermédiaires financiers ruraux. Le Département du secteur privé (OPSD) s'est également impliqué dans la microfinance. Il a pris une participation de 1 million de dollars EU dans l'une des rares IMF africaines devenue une banque commerciale, à savoir la K-Rep Bank du Kenya. Etant donné que ces opérations autonomes sont toujours en cours, aucun enseignement définitif ne peut encore être tiré. Néanmoins, selon les indications, leurs résultats seront plus efficaces et conformes aux bonnes pratiques que ceux des volets microfinance des projets conçus pour d'autres secteurs.

⁴⁷ Document ADF/BD/WP/2001/97/Add.5 approuvé le 1^{er} mars 2002.

2.3.3. Le but et les résultats attendus de la politique de la microfinance de la BAD

Cette politique a pour but de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de développement et de prospérité socioéconomiques, en aidant les pays africains à mettre en place des systèmes financiers inclusifs. Elle entend accroître le nombre de personnes pouvant accéder aux services financiers, particulièrement les populations des zones rurales, et le volume des investissements et des interventions dans le domaine de la microfinance dans les pays. Le résultat attendu à moyen terme est l'existence de secteurs financiers plus inclusifs et l'offre par diverses institutions d'une gamme des services et produits financiers adaptés aux besoins des clients finals. En outre, la mobilisation de l'épargne intérieure devrait augmenter, tout comme les ressources provenant de sources commerciales. Ces deux facteurs réduiront la dépendance des intermédiaires de microfinance vis-à-vis des subventions. Les micros et petites entreprises se développeront et les envois de fonds se feront avec plus d'efficacité et seront utilisés de façon plus rationnelle.

Le résultat à long terme sera la réduction de la pauvreté ainsi que la croissance économique étendue en faveur des pauvres. Ce résultat se manifeste par l'augmentation du PNB par habitant des personnes extrêmement pauvres ; de même que par leur participation accrue aux secteurs financiers et privés formels.

2.3.4. Les partenaires au développement dans le domaine de la microfinance

Les partenaires actuels et potentiels de la BAD dans le domaine de la microfinance sont, notamment, les agences de financement multilatérales et bilatérales comme l'Union européenne, le Département du développement international (DID) du Royaume-Uni, l'USAID, la GTZ allemande, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (GCAP) et le NEPAD. La BAD et ses partenaires ont élaboré des principes et critères pour des normes de bonnes pratiques qui ont recueilli le consensus des bailleurs de fonds, y compris la Banque mondiale. Les principes de consensus à l'intention des agences de financement définissent trois niveaux d'appui à la microfinance, complétant sans les remplacer, les capitaux privés et les projets internationaux à projet social (capital social international). Cet appui vise à trouver des solutions de marché pour que la microfinance touche davantage les pauvres.

2.4. Les expériences du PNUD et du FENU en matière de microfinance

Créé en 1966 sous forme de fonds spécial destiné principalement aux investissements à faible échelle dans les pays les plus pauvres, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a traversé une série de changements profonds, nécessaires et de grande portée au cours des dernières années. Aujourd'hui, le FENU œuvre à l'éradication de la pauvreté à travers des programmes de développement local et des opérations de microfinance. Par la priorité accordée à deux domaines de concentration (les institutions de gouvernement local et la microfinance), le FENU a renforcé son identité et sa compétence. C'était là la conclusion principale de l'évaluation externe du Fonds en 1999, par la suite entérinée par son Conseil d'administration en septembre 1999. Le FENU est membre du groupe du PNUD, et dépend du conseil d'administration du PNUD. En tant que tel, le FENU travaille en partenariat étroit avec le PNUD dans des domaines allant de la programmation conjointe à l'assistance administrative et logistique. Le représentant résident du PNUD représente le FENU au niveau national. Le FENU, à travers ses programmes de microfinance, apporte son soutien à un large éventail d'initiatives facilitant la fourniture de services financiers aux plus pauvres. Ces initiatives comprennent des investissements dans des institutions de microfinance (IMF), des services techniques tels que des évaluations des IMF et des formulations de projet, des programmes d'apprentissage et de renforcement des capacités.

2.4.1. Réorientation de la politique du FENU

Les réorientations majeures de la politique du FENU sont basées sur son soutien aux IMF dignes de confiance confrontées à la difficulté d'apporter des services de microfinance viables dans des zones rurales, ensuite le FENU continuera à concentrer la plupart de ses ressources en Afrique. La pérennité financière restera un objectif central des projets du FENU et, le cas échéant, le Fonds prolongera son soutien afin de refléter le délai plus important nécessaire à la réalisation de cet objectif dans des contextes plus difficiles. Le FENU reconnaît le besoin d'une prise de risque dans l'appui à des mécanismes novateurs lorsque les IMF s'efforcent d'atteindre la pérennité dans des environnements ruraux. Le choix de zones d'intervention pour la microfinance sera guidé non seulement par le potentiel de ces zones, mais aussi par l'intérêt de partenaires IMF de confiance afin de consolider ou d'étendre leurs activités à cet endroit. Le FENU entreprendra les démarches appropriées pour estimer si les conditions minimales existent pour des activités de microfinance viables avant la conception d'un projet de microfinance dans un pays.

On a souvent reproché à la recherche de la viabilité financière, sous la forme de sa mise en œuvre par le CGAP de faire du microcrédit une fin en soi, en essayant principalement de rendre la microfinance attractive pour le secteur bancaire privé au lieu de se concentrer sur la création de crédits abordables pour les pauvres. Ce type de critique, comme la recherche de la viabilité financière, ne peut être appliqué sans discernement à toutes les circonstances et situations. Néanmoins, le FENU devrait apprécier avec soin, au cas par cas, la recherche de la viabilité financière en fonction du mandat dévolu à l'organisation de réduction de la pauvreté. Le FENU ne devrait donc pas perdre de vue son orientation institutionnelle visant à aider les plus pauvres parmi les pauvres dans la recherche d'une viabilité financière définie au sens strict du terme. Enfin, les institutions internationales (la Banque Africaine de Développement, le PNUD et le programme FNU) et certaines organisations non gouvernementales (ONG, IMF...) contribuent à l'essor et à la promotion de la microfinance en Afrique. Cette contribution se traduit à travers plusieurs actions (accessibilité des microcrédits aux populations qui n'avaient pas droit aux crédits bancaires, accompagnement, lutte contre les exclusions sociales etc...) menées par ces institutions en Tunisie. Toutes les actions, conduites par ces institutions ainsi que leurs impacts socio économique sur les populations en Tunisie, devront être détaillées dans le troisième chapitre consacré à l'analyse économique de la microfinance en Tunisie.

Chapitre III. L'impact de la microfinance sur le financement des entreprises privées et du secteur rural en Tunisie

L'objectif principal de ce chapitre est d'analyser l'effet économique de la microfinance sur les populations. Nos travaux de recherche menés sur ce terrain « de la finance informelle » vont nous permettre d'élucider les apports du microcrédit dans la lutte contre les inégalités et dans le financement des entreprises privées en Tunisie. Pour y parvenir, nous allons d'abord partir sur la base de la vérification de nos hypothèses de départ, pour analyser ensuite si la microfinance peut-t-elle-être considérée comme un outil au service du développement local en Tunisie ? Au stade actuel du développement du secteur de la microfinance en Tunisie tel que nous l'avons présenté dans le chapitre 2, les principaux acteurs (Etat, ONG, Décideurs et Clients) s'accordent, pour les années à venir, sur la vision suivante : disposer d'un secteur de la microfinance professionnel, viable et pérenne, diversifié et innovant, intégré au secteur financier, assurant une couverture satisfaisante de la demande du territoire tunisien et opérant dans un cadre légal, réglementaire, fiscal et institutionnel adapté.

Ce troisième chapitre est constitué de deux sections. La première section aborde l'analyse de l'impact économique et social de la microfinance (en intégrant la démarche que nous avons suivie pour réaliser ce travail de recherche) et dans la deuxième section la proposition des politiques d'accompagnement en Tunisie ainsi que des politiques de dynamisation du secteur de la microfinance qui ont été mises en place, la confrontation à la réalité du terrain et les enseignements.

Section 1. L'analyse de l'impact économique et social de la microfinance en Tunisie

Cette section nous permet d'analyser les résultats de nos travaux et de vérifier nos hypothèses de départ. Nous allons démontrer l'impact que le microcrédit peut avoir sur les clients de la microfinance en Tunisie en nous servant de nos travaux sur le terrain. L'impact est généralement défini comme l'ensemble des changements attribuables à l'action de l'IMF, souhaités ou non⁴⁸. Il porte sur le client, le groupe auquel il appartient (famille, communauté) et son environnement socio-économique. L'impact se situe en bout de la chaîne d'activité d'une IMF, comme élément final des performances globales. L'analyse de l'impact consiste à comprendre, mesurer et évaluer les effets d'une action. Elle nécessite des informations externes à l'IMF (situation des clients, des non clients, de la communauté, etc...). Cette analyse permet de déterminer les performances sociales de l'action des IMF sur les populations.

Les performances sociales d'une institution de microfinance sont la traduction effective de sa mission sociale en pratique (actions, mesures correctives, suivi des résultats). Les performances sociales, traduisant le processus de mise en œuvre des principes sociaux de l'IMF, se situent en amont de la chaîne d'activité d'une IMF, comme élément concourant à l'impact final de l'IMF. Le début des années 2000 est marqué par des améliorations méthodologiques combinant les aspects économiques et sociaux dans l'évaluation des impacts. Des modèles de plus en plus rigoureux sont élaborés avec les nouvelles techniques statistiques et économétriques (Morduch et al. 2007). La pérennité des institutions n'est pas considérée comme incompatible avec l'impact social sur les clients. L'implication de plus en plus grande des IMF dans les études d'impact s'explique par leur volonté d'améliorer les services aux clients. Dans une logique de pérennisation, la compréhension des besoins des clients préoccupe de plus en plus les acteurs.

- **Quelques outils d'analyse d'impact**

De nouveaux outils d'analyse d'impact ont été développés. Parmi ces outils il y a l'initiative SPI « *Social Performance Indicators* » qui a pour objectif de définir, parallèlement à l'évaluation des performances financières, un outil de mesure des performances sociales ainsi que

⁴⁸ Article CERISE pour Techniques Financières et Développement N° 70, mars 2003. « L'évolution récente des enjeux et outils de l'analyse d'impact en microfinance ». www.esf.asso.fr

de promouvoir et renforcer les performances sociales dans le secteur de la microfinance. Le principe général repose sur l'idée que pour renforcer son impact social, une institution doit pouvoir clarifier sa mission et s'assurer que ses actions sont en cohérence avec sa mission. Ainsi, plutôt que d'observer simplement ses effets en bout de chaîne, l'IMF peut vérifier qu'elle se donne les moyens d'atteindre son objectif social (Lapenu & Alii, 2004).

Le fonctionnement d'une IMF suit une chaîne logique : « intention/mission => action => effet/impact » (Doligez, Lapenu, 2006). On définit les performances globales d'une institution comme les résultats obtenus à chacune de ces étapes en fonction de l'impact recherché et des moyens mis en œuvre par l'IMF pour atteindre ses objectifs. Les performances globales peuvent se décliner en performances économiques et financières ainsi qu'en performances sociales. Sur la base de cette chaîne, on peut distinguer l'organisation interne de l'institution (principes et action, en amont de la chaîne) et les effets, en bout de chaîne, sur l'environnement de l'IMF (clients, non clients, communauté locale, etc...).

En matière de mesure des performances sociales, la conception de l'outil SPI-CERISE est destinée à apprécier la pertinence ainsi que l'efficacité des actions et des moyens que l'institution consacre à ses objectifs sociaux. L'analyse repose sur un questionnaire mobilisant des informations internes à l'IMF (principes fondateurs, plan d'affaires, rapports d'activités, déclaration de la direction, informations du SIG, etc...). La mesure des performances sociales autour de l'outil SPI-CERISE est alors complémentaire de la mesure d'impact.

L'outil SPI-CERISE est construit autour de quatre grandes dimensions des performances sociales⁴⁹ (Cf. l'Encadré annexe 4).

⁴⁹ François Doligez, & Cécile Lapenu, CERISE IRAM-Université de Rennes 1. CERISE : Comité d'Echanges, de Réflexion et d'Information sur les systèmes d'Epargne- Crédit. IRAM Cnearc. N°1 , *Les enjeux de la mesure des performances sociales*, Novembre 2006.

- **Synthèse et perspectives sur la mesure d'impact**

Schématiquement, on peut distinguer les trois approches des études sur les impacts et les performances sociales selon les axes présentés dans le tableau 11 :

Tableau N° 11: Approche des études sur impact et performances sociales

	Impact 1ère génération	Impact 2e génération	Performance sociale
Question	Quels changements l'action de l'IMF produit sur les clients ?	Comment améliorer les services aux clients ?	L'IMF se donne-t-elle les moyens d'atteindre ses objectifs sociaux
Mise en œuvre	Plutôt externe	Plutôt interne	Plutôt interne et évaluation externe
Sources d'informations	Surtout enquêtes quantitatives et groupes de contrôle	Surtout enquêtes qualitatives sur les clients	Surtout données quantitatives et qualitatives au niveau de l'IMF

« Source : Van Bastelaer, Zeller M. 2006 ».

Ainsi, cette approche permet de mettre les praticiens et les clients au cœur de l'analyse d'impact :

- Elle permet de centrer l'analyse de l'impact de l'IMF sur les clients ; ce qui améliore la connaissance de la clientèle et permet une meilleure adaptation des produits et des services à la demande;
- Elle permet aux praticiens de faire eux-mêmes l'analyse de l'impact de leurs activités par une analyse approfondie de leur clientèle et cette étude peut alors être utilisée comme un outil de pilotage interne, améliorant leurs capacités managériales.

En effet, les IMF ayant comme objectif de toucher les populations pauvres, ont besoin de savoir si elles touchent bien leur public cible. Plus largement, au-delà de la simple offre de services financiers, il est important pour ces IMF de savoir si leurs clients tirent des bénéfices de leurs services et si l'impact est positif, au-delà même des individus, pour la cohésion de la communauté ou encore l'élargissement des opportunités socio-économiques locales. Pour les financeurs des IMF ou les bailleurs, la mesure de l'impact a d'abord été promue afin de connaître la situation des IMF, mais de plus en plus, les IMF réalisent que leur pérennité dépend non seulement de la performance financière, mais aussi de l'adéquation de leurs services à une demande en évolution, à une clientèle de plus en plus diversifiée. Ce tableau fait la synthèse du processus interne et externe de l'analyse de l'impact.

Tableau N°12: Processus interne et externe sur l'analyse de l'impact

	Processus externe	Processus interne
Quand l'étude d'impact est-elle faite ?	Etude transversale ponctuelle	Processus sur le long terme: étude longitudinale et contrôle de l'impact
Qui y participe ?	Consultants externes	Clients, personnel et tous les autres acteurs directs
Méthodologie	Enquête quantitative	Processus participatif – essentiellement qualitatif ou données quantitatives simples
Couverture	Individu, ménage, entreprise, communauté, impact plus large	Client et son ménage, son entreprise ; enquêtes qualitatives sur la communauté, impact plus large
Finalité des résultats	Justifier le financement des bailleurs	Information sur la gestion afin d'améliorer la pratique

Source : (Van Bastelaer, Zeller M. 2006).

La plupart des IMF choisissent une combinaison de ces deux méthodes, souvent complémentaires. Par exemple, comprendre quels sont les clients qui partent de l'IMF peut être déterminant pour l'analyse des faiblesses de l'IMF. En sus, comprendre la diversité des besoins de type de clients et si les produits et services offerts sont-ils en adéquation avec les besoins des clients ? Enfin, les IMF recherchent de plus en plus à pouvoir s'appuyer sur un outil de pilotage interne qui les renseigne régulièrement sur la réalisation de leurs objectifs sociaux et qui leur permette aussi de rendre des comptes à leurs clients de même qu'à leurs financeurs.

Cette section est constituée de deux sous sections : la première présente la méthodologie que nous avons utilisée ; suivie de l'analyse des résultats de nos recherches et la deuxième traite des difficultés rencontrées par le secteur de la microfinance en Tunisie.

1.1. La méthodologie utilisée par rapport à notre travail de recherche

Nous avons utilisé une méthode mixte pour mener notre travail de recherche. Cette démarche associée à la fois le travail de terrain (stage, enquêtes, interviews, questionnaires) et la revue de la littérature à partir d'une recherche documentaire des différents travaux existants. Nous avons utilisé l'approche empirique.

- **L'approche empirique de la microfinance**

Elle est constituée des approches qualitative et quantitative :

- L'approche qualitative apprécie les impacts auprès des individus et des institutions. Elle consiste à apprécier les changements et les bouleversements dus à la présence des institutions de microfinance. A ce stade de l'enquête on cherche à recueillir l'opinion des principaux clients et

non clients de l'importance des institutions de microfinance, de même que l'opinion des IMF. Cette phase d'enquête est exploratoire et elle est basée sur le qualitatif ainsi que sur le descriptif. Les principaux objectifs visés dans cette approche se situent dans l'appréciation par les personnes impliquées ou pas dans l'enquête qualitative de l'impact de la présence des institutions de microfinance sur leur quotidien. Ensuite par la validation de cette enquête par tous les gens impliqués dans cette recherche.

- L'approche quantitative mesure les impacts micro et macro économiques sur les populations. On peut mesurer les impacts sur la richesse de la population, la diminution de la pauvreté, sur l'autonomie des femmes, etc... Il s'agit de voir comment tous les bénéficiaires de microcrédits arrivent à satisfaire leurs besoins de financement. Elle est utilisée pour mesurer et analyser les effets produits par la microfinance. On utilise dans ce genre d'études les indicateurs tels que le niveau d'emploi, le PIB et cela exige une analyse des données sur la microfinance avant son implantation comme après. Cela nous a permis aussi d'avoir la connaissance sur la gestion des IMF, leurs niveau de rentabilité et le rôle sociale qu'elles jouent.

1.1.1. L'information recherchée par rapport à notre travail de recherche

A ce stade, il est question dans notre travail de pouvoir obtenir des informations adéquates qui seront utiles pour notre recherche. Les informations recherchées sont celles pouvant nous permettre de répondre à nos hypothèses de départ que nous avons posé dans notre introduction générale. Ces hypothèses s'articulent autour des questionnements suivants : Quels changements a produit l'IMF auprès de la population cible, ou par rapport aux objectifs fixés au programme (amélioration de la production agricole, diversification ou au contraire spécialisation de l'activité économique, etc.) ? Combien « rapporte » un dinar tunisien ou une livre égyptienne investi dans la microfinance ? Quelle augmentation de revenus chez les clients pour un dinar ou une livre de prêt octroyé ? Quel est l'impact des actions de l'IMF au-delà de ses clients : fonctionnement des marchés locaux, organisation de la communauté, impact macroéconomique ? Quelles sont les politiques de dynamisation qui permettent d'améliorer cet outil de développement afin d'atteindre un nombre de plus en plus élevé de ces bénéficiaires surtout dans les zones rurales et les bidons villes ?

Répondre à ces questions exige des enquêtes lourdes sur le terrain et une méthodologie bien appropriée. Nous avons adopté, dans le cadre de notre thèse, une démarche mixte (recours à la recherche documentaire, aux interviews et à l'administration de questionnaire).

Un échantillon représentatif des bénéficiaires des produits de la microfinance a été sélectionné dans les deux pays (l'Égypte et la Tunisie) du champ de recherche. Les institutions, ainsi que leurs principaux clients, ont été consultés à l'aide d'un questionnaire (cf. annexe 8).

1.1.2. Les précisions sur l'échantillonnage

Nous avons constitué notre échantillonnage à partir des contacts que nous avons eus pendant le séminaire des bonnes pratiques de la microfinance en Mars 2006 à l'Université Senghor d'Alexandrie en Égypte avec le Directeur Adjoint et le chargé de missions de la Banque Tunisienne de Solidarité (Monsieur Khalifa et Monsieur Ryad Ayadi). Ces deux contacts nous ont permis de rencontrer plusieurs partenaires au développement du secteur de la microfinance en Tunisie notamment, les associations, les ONG, les responsables d'Enda Inter – Arabe. Pendant deux semaines nous avons participé à des journées nationales de solidarité à Tunis. Ces journées sont réservées à la récolte des fonds qui serviront à financer la Banque Tunisienne de Solidarité et les associations de microfinance en Tunisie. Tous ont été très coopératifs et nous ont accompagnés dans nos recherches sur le terrain (les interviews, la récolte d'informations à partir des questionnaires que nous avons mis à la disposition des bénéficiaires et les non bénéficiaires du microcrédit).

En Égypte, nous avons suivi deux années d'études de 3^{ème} cycle en Gestion de Projet et participé en 2006 et 2008 à deux séminaires d'une durée de quatre semaines sur la microfinance et les NTCl. En sus, de 2008 à 2010 nous avons assuré l'encadrement en tant que Tuteur pédagogique des étudiants en Master à distance de la Gestion du système éducatif de l'Université Senghor. Cette proximité avec l'Égypte a été un atout sur le terrain où il n'y avait aucune difficulté au niveau des interviews dans les différents souks du Caire et d'Alexandrie. La pratique de l'Arabe égyptien aussi peu soit –t-elle nous a beaucoup servi car pendant notre cursus universitaire en Égypte l'Université Senghor nous a dispensé les cours d'Arabe égyptien.

Ainsi, le questionnaire a été testé auprès des praticiens et des bénéficiaires de la microfinance dans les deux pays. Sur les 1500 questionnaires que nous avons soumis à l'enquête

dans les deux pays, nous avons reçu au terme de l'enquête 1052 questionnaires qui ont été renseignés et saisis comme l'indique le tableau n° 13 qui suit :

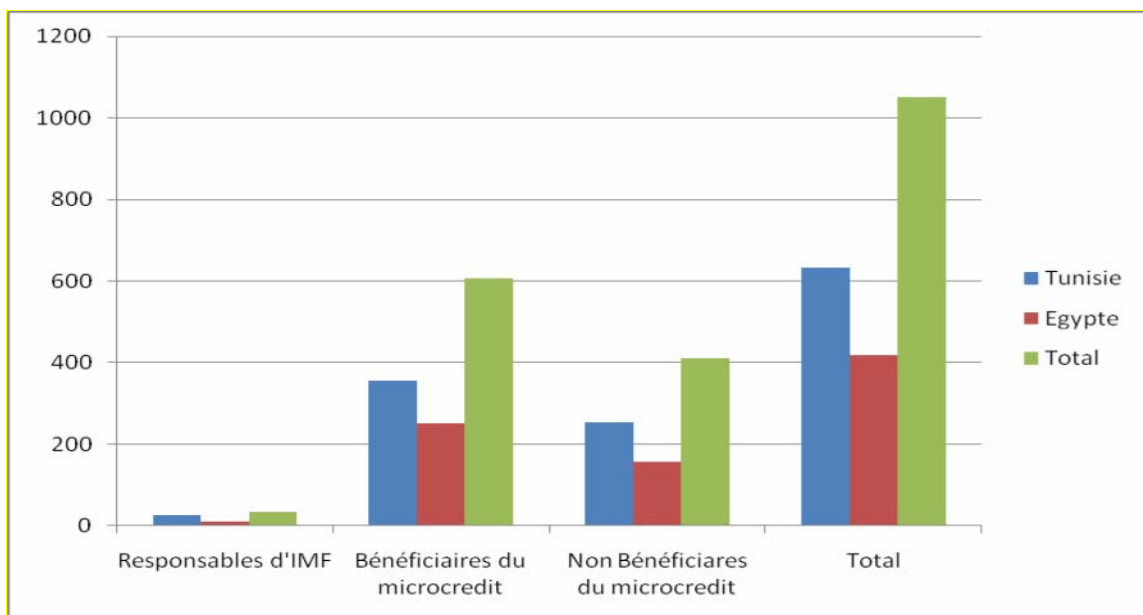
Tableau N°13: Données de base et échantillon de l'enquête qualitative de la Tunisie et de l'Egypte.

Type d'enquêtes	Tunisie	Egypte	Total
Responsables d'IMF	25	10	35
Bénéficiaires du microcrédit	355	252	607
Non Bénéficiaires du microcrédit	254	156	410
Total	634	418	1052

Source d'après les enquêtes menées sur le terrain

Le graphique N° 13 permet de bien illustrer les données du tableau N°13 qui est notre effectif de base sur les deux enquêtes menées en Tunisie et en Egypte.

Figure N°13 : Effectifs de la population de notre échantillon.



Source : d'après les enquêtes menées en Tunisie et en Egypte.

Le taux satisfaisant des réponses (1052/1500) peut s'expliquer par les deux familles des raisons suivantes:

- La présentation préalable et individualisée de l'enquête aux répondants potentiels, un engagement bilatéral, d'un côté sur la participation à l'enquête et de l'autre, sur la diffusion dans les 12 mois d'un retour d'enquête concis et commenté,

- L'intérêt manifesté a priori par les populations dans le pays, les Institutions internationales et les ménages face à cet outil de gestion qui est un moyen de lutte contre la pauvreté ;

- L'aide que les anciens collègues nous ont apportée et les différents stages et séminaires en microfinance que nous avons suivis dans les deux pays africains.

Nous remarquons qu'il ne s'agit pas, d'un échantillon de type aléatoire puisqu'il n'y eut pas de tirage aléatoire des individus le constituant.

1.2. La démarche suivie

Il était question dans notre démarche de recueillir les opinions des ménages, des marchands ambulants et tous les petits commerçants qui menaient des activités commerciales ce que l'on appelle les micro-vendeurs sur la participation ou non des IMF au financement de leurs activités économiques. La Tunisie représente l'effectif le plus élevé grâce à la langue car c'est un pays francophone. En Egypte en revanche, il fallait s'exprimer en anglais ou en dialecte égyptien que nous avons heureusement appris durant notre formation de Master en deux ans à l'Université Senghor d'Alexandrie. Les retours des questionnaires ont permis, non seulement de collecter les données requises pour tester le modèle théorique, mais aussi de s'imprégner de l'impact de la microfinance dans chaque pays. Les résultats ont été ensuite analysés à l'aide des techniques usuelles de traitement des données statistiques. Tels que la conception d'une base des données de toutes les informations collectées pendant nos entretiens et le retour des questionnaires que nous avons reçus des répondants de notre enquête.

Après la conception et la formalisation de notre base des données nous avons procédé à des croisements utiles et une analyse par items suivi des tris croisés et des tris à plat. Cette phase de l'analyse des données nous a permis de comprendre les tendances générales par rapport aux ressentis des bénéficiaires des produits de la microfinance. Cette analyse permet de mieux éclairer le problème de la microfinance à travers divers aspects : la typologie d'institutions de microfinance, la nature de la clientèle ou des bénéficiaires des services de la microfinance ; les effets sur les bénéficiaires et sur leurs activités économiques, son impact sur la pauvreté. L'aspect qualitatif provient du choix de la technique appropriée à même de révéler cette incidence. Les données statistiques recueillies et leurs mises en évidence sont donc d'une importance capitale pour l'explication et la réponse à des questionnements qui nous préoccupent par rapport à cette recherche.

- **L'information sur les personnes enquêtées**

Les données sur les ménages concernent leurs caractéristiques socio-économiques, leur profil, l'utilisation des crédits, l'utilisation des revenus et des profits induits des crédits. Au-delà de l'analyse quantitative, la mesure d'impact des crédits obtenus auprès des institutions financières utilise les données qualitatives pour rendre l'analyse beaucoup plus complète. Pour la partie quantitative, les caractéristiques des emprunteurs sont analysées. Leurs données portent sur les aspects socio-économiques et leur profil.

Le type d'utilisation des crédits obtenus permet de montrer dans quelle mesure le prêt a servi à améliorer les conditions de vie des populations. Le niveau de prêt et l'utilisation sont comparés par pays. La recherche questionne également les répondants sur leur capacité de remboursement des crédits obtenus ainsi que les difficultés de remboursements. L'enquête étudie par ailleurs les améliorations et les nouveaux produits d'épargne que les emprunteurs souhaitent obtenir des institutions financières.

- **Organisation de l'enquête**

Elle précise la phase préparatoire de la recherche suivie des différentes étapes de la collecte des informations sur le terrain. Nos enquêtes ont été menées en élaborant au préalable un protocole de recherche qui comportait un certain nombre d'éléments clés indispensables à la bonne marche de notre travail. On y retrouvait dans ce protocole la démarche d'élaboration du

contrôle d'exhaustivité des questionnaires renseignés, le dépouillement, la programmation informatique de la saisie ainsi que le traitement de ces données. Nous avons eu recours aussi à des personnes extérieures que nous avons formées en dehors des anciens collègues qui avaient déjà des connaissances sur les techniques d'enquêtes et sur la microfinance.

Ce personnel était chargé de collecter les informations nécessaires pour la recherche auprès des différents enquêtés retenus dans les zones géographiques qui se situaient autour des marchés centraux, car dans ces marchés on y trouve en même temps les femmes commerçantes, les micro-vendeurs et quelques agents des IMF qui viennent récolter les recettes pour l'épargne de leur client. Ce personnel de terrain a été formé pour la circonstance. Cette formation s'est faite sous forme d'exposés théoriques, d'exercices pratiques et des jeux de simulation afin de faciliter l'enregistrement des réponses et le contrôle des questionnaires sur le terrain. Notre base des données a été constituée au fur et à mesure que nous recevions nos questionnaires. Dans le souci d'atteindre les objectifs de l'enquête, nous avons conçu quatre types de questionnaires et la manière dont nous avons procédé pour le traitement des données de nos enquêtes. Ils sont résumés dans l'avant dernière page de l'annexe. Cette brève présentation sur les différentes étapes de notre intervention nous permet de vous présenter les résultats de notre recherche.

1.3. L'analyse de nos résultats et des effets induits de la microfinance en Tunisie

La présente sous section nous permet de démontrer les effets directs du microcrédit sur les populations et de vérifier nos hypothèses. Pour cela, sur un effectif total de 609 personnes enquêtées dans les différents souks de Tunis et dans les zones périphériques de la Tunisie. Nous avons pu atteindre 355 bénéficiaires du microcrédit qui exercent une activité commerciale soit un pourcentage de $355/609*100 = 58\%$ et 254 non bénéficiaires du microcrédit qui exercent une activité commerciale soit un pourcentage de $254/609*100= 42\%$. Le tableau 14 représente les données sur la Tunisie.

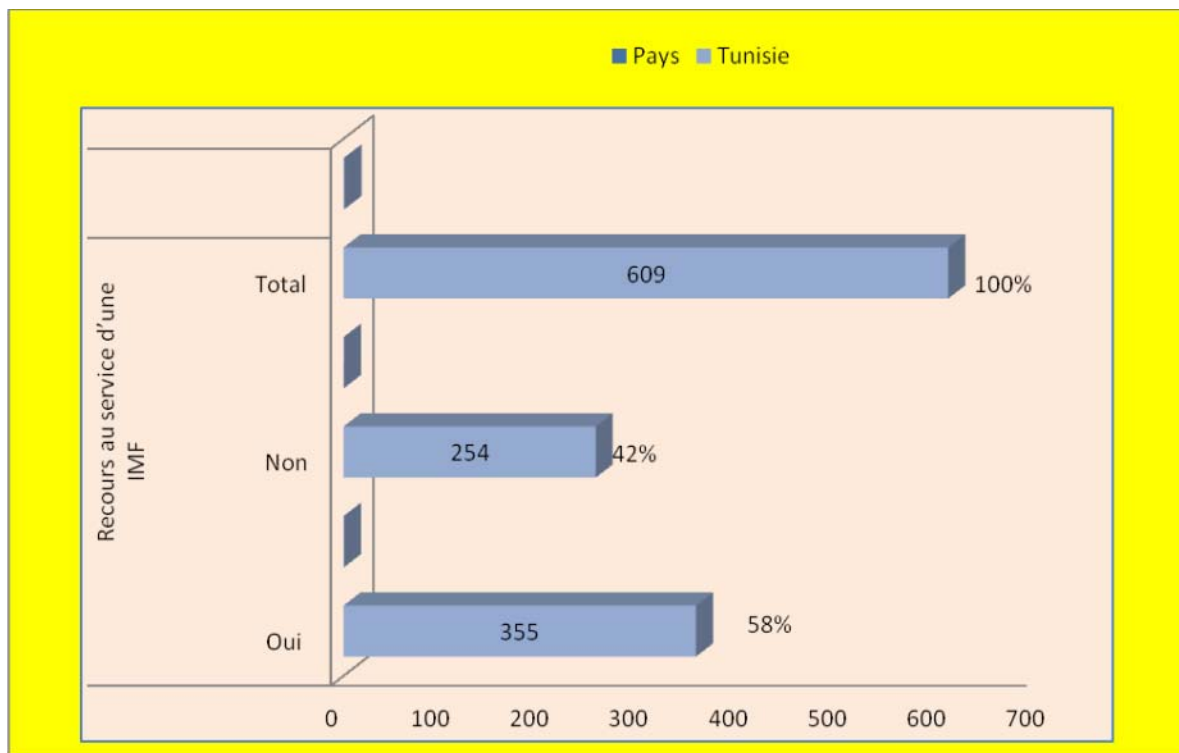
Tableau N°14: Répartition des micro-vendeurs enquêtés en Tunisie selon le recours ou non au service d'une IMF.

	Recours au service d'une IMF				Total	
	Oui		Non			
Pays	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Tunisie	355	58%	254	42%	609	100%

Source d'après les données du tableau de base sur les enquêtes.

Ainsi, ces données sont représentées par le graphique de la Figure N°14.

Figure 14 : Nombre des bénéficiaires et non bénéficiaires du microcrédit en Tunisie.



Source selon le tableau des données de notre enquête en Tunisie.

Ce graphique montre bien le nombre des personnes bénéficiaires du microcrédit et les non bénéficiaires que nous avons eu à interroger durant nos enquêtes sur le terrain. L'analyse des pratiques de la microfinance en Tunisie est aujourd'hui au cœur des débats du secteur, dans une optique d'amélioration des services et de participation plus efficace dans la lutte contre les inégalités. Le développement rapide de la microfinance, l'espoir qu'elle suscite comme outil au service du développement local, mais aussi l'ampleur des ressources investies, nous permet de faire une analyse tenant compte de tous ces aspects.

1.3.1. Impact direct du crédit sur les activités des clients des IMF en Tunisie

Pour mesurer l'impact direct du crédit sur les activités des clients des IMF nous allons démontrer à partir de nos travaux de recherche, l'usage qui est fait du microcrédit par les populations. Les emprunteurs des Institutions de microfinance et des Caisses féminines d'épargne

ou de crédits sont constitués pour la plupart de micro-entrepreneurs/micro-vendeurs et particulièrement de femmes vendeuses des marchés. Cette population est exclue du système bancaire formel, leur seule source de crédit réside dans le recours au marché informel qui reste insuffisant pour le financement de grande envergure. Ces femmes pratiquent plusieurs activités. A cet effet, les modalités de crédit mises en place dans les institutions de microfinance s'adaptent bien aux caractéristiques de la pluriactivité rurale pratiquée par de nombreuses familles de micro-entrepreneurs/micro-vendeurs dont les perspectives d'élargissement des marchés semblent rapidement saturées.

- **Modèle d'impact du microcrédit sur les bénéficiaires (IMB)**

Il s'agit de regrouper, dans une formulation fonctionnelle et synthétique, les idées et observations que nous avons relevées concernant les impacts directs de la microfinance sur les activités économiques et sur les conditions de vie des populations en Tunisie. Comment ces impacts ou changements -apportés suite à l'introduction dans ce système social et économique d'une nouvelle activité en fonction des objectifs et des stratégies initiaux- sont qualitativement et quantitativement perceptibles ?

La nouvelle activité est le financement de micro-entreprise par de microcrédits. Les objectifs et stratégies initiaux sont de trois ordres : social, économique et de pérennisation. Dans l'objectif social visé, les IMF doivent permettre aux populations de subvenir elles-mêmes à leurs besoins fondamentaux. C'est un objectif de dignité via l'auto-organisation. La population marginalisée concernée met en œuvre ses capacités de production, luttant ainsi contre la pauvreté.

Le modèle doit pouvoir traduire cet aspect du phénomène. Dans l'objectif économique, la microfinance est un support en soi à l'économie nationale en créant des richesses et en développant l'emploi. C'est un objectif de développement économique. D'où l'importance accordée, dans cet objectif, à la rentabilité de l'institution elle-même. C'est plus qu'un comportement de maximisation classique du profit. Cet objectif transparait dans le modèle IMB à travers une variable appelée « couverture de charges ». Il s'agit en fait de la capacité des IMF à prendre en charge une certaine catégorie de populations à travers l'octroi du microcrédit permettant ainsi le développement de l'emploi du côté de l'IMF que des populations bénéficiaires du microcrédit (NDONGO, 2007).

Le troisième objectif ; à savoir celui de la pérennisation de l'IMF, se préoccupe de l'intégration de la sécurité financière des bénéficiaires du microcrédit en particulier et de l'IMF en général, dans un cadre réglementaire national ou régional. Aussi, nous allons procéder à la vérification de principales hypothèses.

- **Vérification de nos deux premières hypothèses**

Pour approfondir notre analyse, nous allons procéder ci-après à la vérification de nos deux premières hypothèses :

H1 : L'accès au microcrédit diminue le risque des ménages tunisiens et égyptiens d'être pauvres et constitue un facteur de réduction des inégalités.

H2 : La microfinance contribue fortement au financement du secteur privé en Tunisie et en Egypte. Elle a des limites et des contraintes qui entravent son efficacité dans le financement des zones rurales ainsi que des zones périurbaines.

Notre démonstration va se faire à partir de l'usage du crédit, son impact sur les activités des emprunteurs et la manière dont il agit sur les conditions de vies des populations.

1.3.1.1. Usage du crédit par les emprunteurs

Les enquêtes menées auprès des emprunteurs du microcrédit, majoritairement les femmes tunisiennes dans les différents Souks et la périphérie de Tunis par rapport à l'utilisation du microcrédit ont donné les informations⁵⁰ représentées dans le tableau 15.

⁵⁰ Ces informations ont été obtenues par rapport aux questionnaires N°1 et N° 2 qui se trouvent en annexe 1.

Tableau N°15 : Usage du microcrédit par ses bénéficiaires dans les différents marchés (Tunis et sa périphérie).

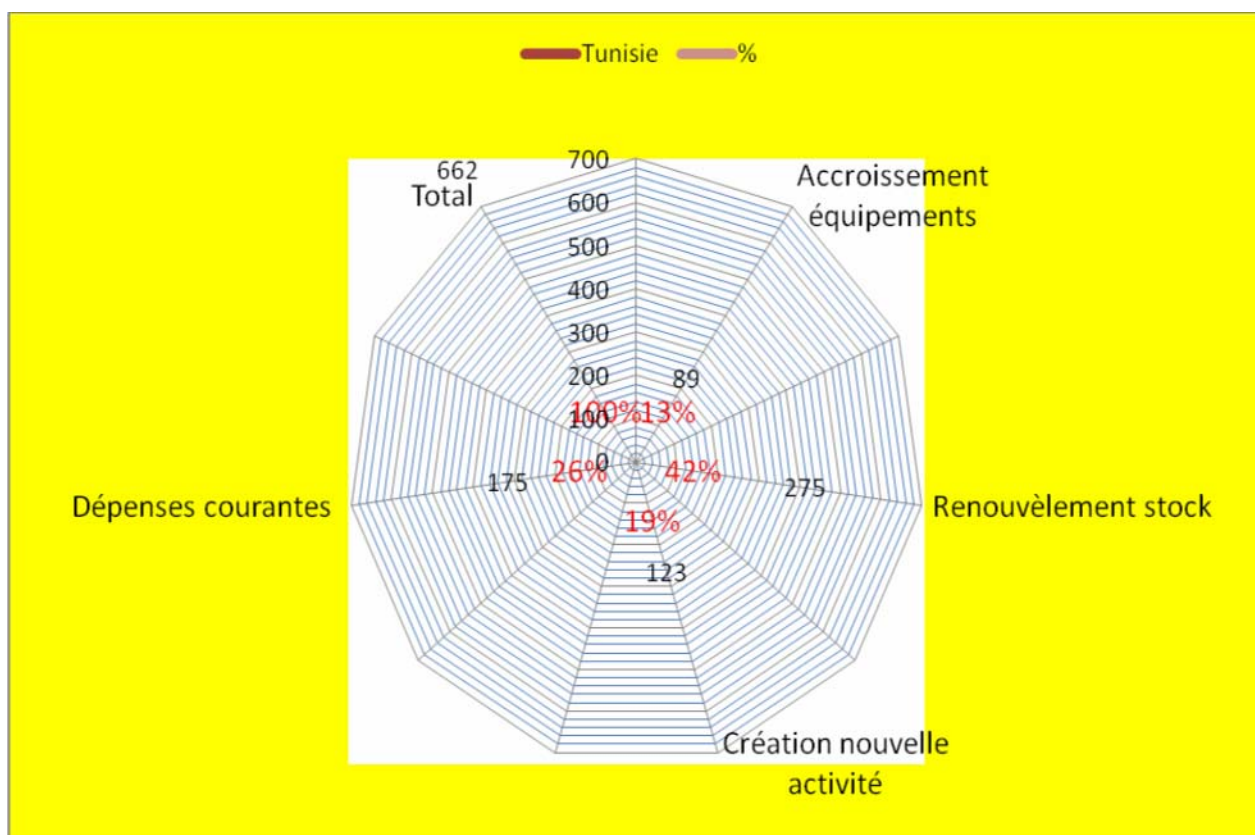
Utilisations des crédits obtenus	Tunisie	%
Accroissement équipements	89	13%
Renouvellement stock	275	42%
Création nouvelle activité	123	19%
Dépenses courantes	175	26%
Total	662	100%

Source : Selon nos enquêtes sur le terrain.

L'importance du renouvellement des stocks qui est de 42% (fig. 14), nous montre bien que le secteur commercial est la première activité des bénéficiaires du microcrédit, majoritairement les femmes. Cette importance du renouvellement des stocks traduit aussi l'affranchissement des micro-vendeurs du crédit fournisseur qui grève généralement la rentabilité de leur activité. L'amélioration des profits qui s'ensuit est un facteur de diversification des activités et de constitution d'un véritable capital commercial.

Une part non négligeable du crédit est utilisée au financement de la consommation. C'est ainsi que 26% des clients déclarent avoir affecté le crédit à des dépenses courantes. Cela traduit bien la difficulté que les femmes tunisiennes ont sur l'utilisation du crédit dès lors que plusieurs ménages utilisent le microcrédit pour satisfaire les besoins du foyer ; d'où la difficulté parfois de mesurer l'impact réel du crédit par rapport aux activités productrices de revenus. Dans la plus part des cas le crédit est rendu fongible, il est à la fois utilisé pour les activités commerciales et ménagères d'où la difficulté de mesurer les effets sur l'amélioration de la vie quotidienne des ménages. Ce graphique présente bien cette utilisation du crédit par les bénéficiaires du microcrédit majoritairement les femmes (cf. fig. 15.).

Figure N°15: Utilisation du crédit par les emprunteurs.



Source d'après les informations récoltées sur le terrain.

Cette phrase revenait au cours de nos entretiens par les bénéficiaires du microcrédit « Sans le microcrédit, il nous était impossible d'exercer une activité commerciale ou d'augmenter notre activité commerciale, mais la cherté de la vie fait qu'on utilise parfois une bonne partie du crédit dans l'alimentaire, soit pour les frais médicaux ou des petites aides que l'on peut donner à la famille... Donc le microcrédit n'est pas toujours utilisé aux activités commerciales, mais c'est la cuisine interne... nous ne sommes pas obligés de le signaler lorsque nous constituons le dossier de demande de financement auprès d'une Association ou d'une IMF... Malgré les mises en garde et les contrôles suivis de l'encadrement des associations une bonne partie du crédit est utilisée à d'autres fins... »⁵¹.

Ainsi, 19% des bénéficiaires du microcrédit affectent le crédit à la création des nouvelles activités. Dans cette ventilation, notons que le crédit a permis à des nombreuses femmes de se redéployer vers les activités plus rentables ou de démarrer une nouvelle activité afin de compléter un salaire ou un revenu insuffisant. Par contre l'accroissement des équipements occupe 13% dans

⁵¹ Entretiens que nous avons eu avec plusieurs bénéficiaires du microcrédit à Tunis (cf : questionnaire en annexe).

l'affectation du crédit dans l'ensemble. Ce sont surtout les opérateurs du secteur primaire qui sont concernés par l'accroissement des équipements pour la réalisation de leurs activités agricoles et commerciales.

1.3.1.2. Impact des crédits sur les micro-vendeurs

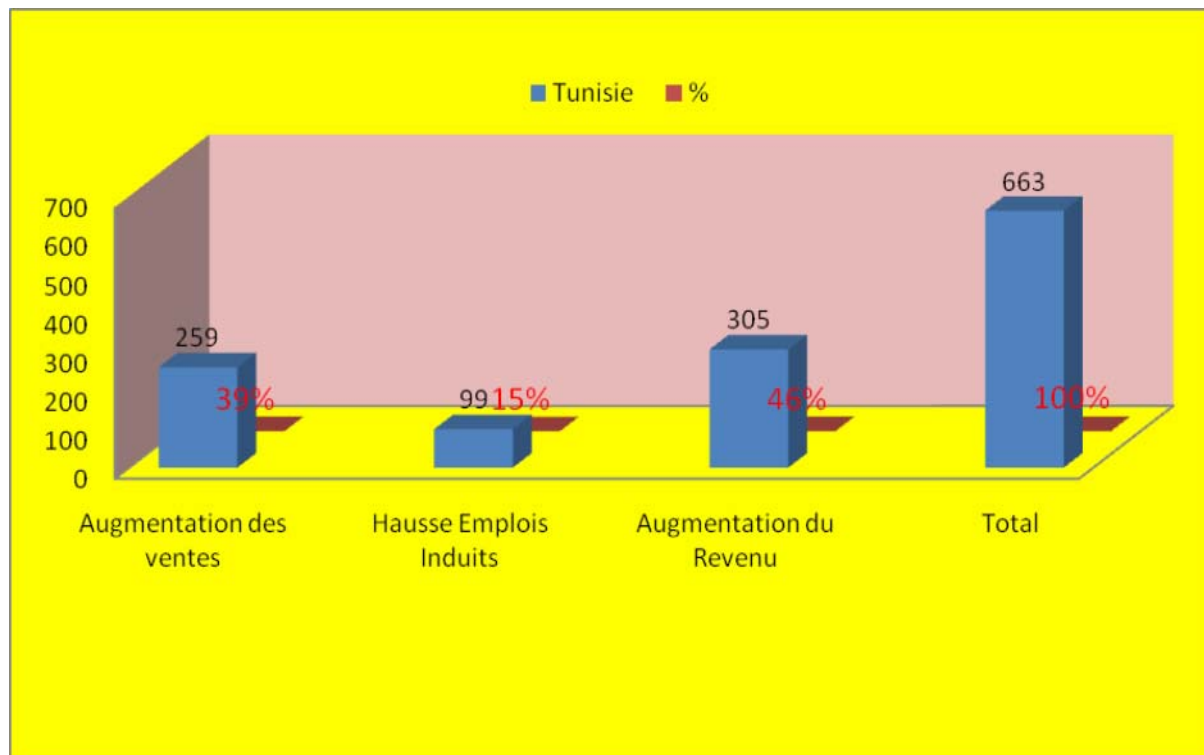
Le fait d'obtenir un microcrédit a un impact positif sur les activités de ces bénéficiaires comme le montre le tableau 16.

Tableau N° 16: Impact des crédits obtenus par les micro-vendeurs

Impact des Crédits obtenus	Tunisie	%
Augmentation des ventes	259	39%
Hausse Emplois Induits	99	15%
Augmentation du Revenu	305	46%
Total	663	100%

Source : d'après les statistiques de nos enquêtes.

Figure N°16 Impact des crédits obtenus par les micro-vendeurs



Source d'après nos enquêtes.

La croissance induite du crédit sur l'activité des micro-entreprises est saisie dans le tableau N°15. Ce tableau relatif à l'impact des crédits sur le niveau d'activité des bénéficiaires du microcrédit, majoritairement les femmes, montre que 39% des micro-entreprises déclarent avoir obtenu, après l'obtention du crédit, une variation positive de leur vente. 46% déclarent avoir obtenu une augmentation du revenu et 15% déclarent avoir une hausse des emplois induits⁵². Ceci nous permet de vérifier nos deux hypothèses de départ. Car le fait de disposer d'un crédit même de faible niveau a permis aux femmes tunisiennes ou aux micro vendeurs d'accroître leurs activités commerciales.

1.3.1.3. Effets directs du crédit sur les conditions de vie

Nous voulons savoir si les revenus générés par le crédit des IMF et des différentes ONG ou autres institutions ont amélioré les conditions de vie des femmes et des hommes tunisiens bénéficiaires du microcrédit. Cela nous permet de vérifier notre troisième hypothèse, H3 : Les changements observés dans la vie des clients sont liés directement à l'IMF ou ils sont la conséquence d'autres facteurs. Cette hypothèse permet de vérifier le niveau d'implication du microcrédit envers les populations. Elle va consister à vérifier l'origine des changements observés au sein de la population qui peut être due à la microfinance ou à d'autres politiques étatiques.

Le tableau ci-après montre que l'augmentation du revenu a permis d'améliorer le niveau de vie des populations. L'accessibilité aux microcrédits a permis aux populations d'augmenter leur achat de stock de marchandises à raison de 83%, l'éducation et la nutrition arrivant en deuxième et troisième position soit 52% consacré à l'éducation et 39% sur la santé. Le tableau 17, présente bien la manière dont le crédit est réparti.

⁵² Ces statistiques ont été obtenues à partir des réponses du questionnaire N°4 qui se trouve en annexe 1.

Tableau N° 17 : Principales affectations du microcrédit des clients en Tunisie		
Affectation du microcrédit	Tunisie	
Achat stock Mse	296	83% ⁵³
Alimentation	137	39%
Habillement	15	4%
Thésaurisation	0	0%
Education	185	52%
Achat terrain	15	4%
Santé	70	20%
Décès	38	11%
Construction maison	12	3%
Accroissement équipement	98	28%
Autres affectations	10	3%

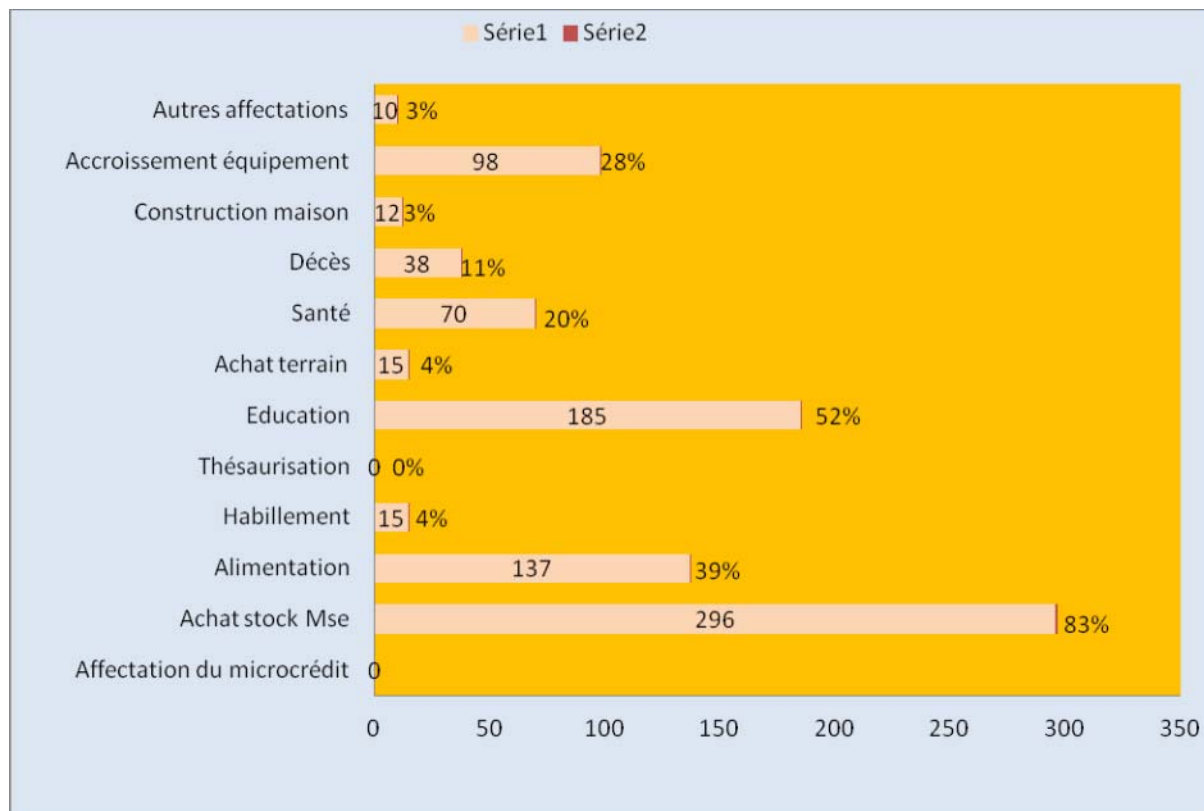
Source d'après nos enquêtes sur le terrain

Ce graphique confirme bien que le microcrédit est bien utilisé afin d'exercer une activité commerciale. Cela permet effectivement au niveau familial d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires du microcrédit.

Cette figure illustre bien cette amélioration relative du niveau de vie des femmes et des hommes tunisiens bénéficiaires du microcrédit.

⁵³ (83%) = [296/355 (Total bénéficiaire microcrédit Tunisie)]%. Ces pourcentages sont calculés par item. Un seul client pouvait donner une ou plusieurs réponses par item.

Figure N°17 : Principales affectations des bénéficiaires du microcrédit en Tunisie.



Source d'après les résultats de nos enquêtes.

Une femme ou un ménage qui accède au microcrédit utilise ce financement pour exercer une activité commerciale. Et cette activité produit des revenus et c'est à partir de dits revenus que les ménages améliorent leur condition de vie par la scolarisation des enfants, la santé etc. Mais le problème posé au niveau des ménages est celui de la limitation de cet impact du fait que les petits montants des emprunteurs ne peuvent que leur permettre de développer les activités à faible valeur ajoutée. Le microcrédit ne résous pas tous les problèmes des ménages, même si le constat est clair que le microcrédit permet tout juste au ménage de se retrouver dans une économie de subsistance.

Plusieurs femmes interrogées nous ont signifié que « *Sans le microcrédit, on ne pouvait pas exercer une activité commerciale qui nous aurait procurer des tels revenus, car avant l'obtention du microcrédit, on arrivait malheureusement pas à s'en sortir...La seule source de financement qu'on avait c'était des petits revenus au niveau familial...et les revenus que nous*

obtenions à partir des tontines de groupe...Mais souvent l'attente était très long avant que ton tour n'arrive afin de toucher l'argent des cotisants et entre temps il fallait survivre... »⁵⁴.

Nos travaux de recherches menés sur le terrain nous ont permis de vérifier nos trois premières hypothèses sur l'utilisation du microcrédit et de ces effets sur les activités et les conditions de vie des populations. Notre analyse a permis de montrer que lorsqu'une femme ou un homme –n'ayant pas accès au crédit bancaire et pauvre- arrive à obtenir un petit prêt ; ce dernier lui permet de développer une petite activité génératrice de revenu et lui permet aussi d'améliorer ces conditions de vie. Même si ce prêt ne va pas sortir le pauvre de sa situation mais comme le démontre nos travaux, l'accès au microcrédit constitue un bon outil de réduction des inégalités sur le plan local.

Ainsi, les produits et services de microfinance entraînent notamment par le crédit un effet de levier sur l'activité économique des ménages. De façon générale, ces services financiers (crédit, épargne, assurance...) constituent des outils de gestion, de réduction et de partage de risques. Ils contribuent également au renforcement des liens sociaux. L'accès permanent des populations pauvres à des services financiers les aide à réduire leur vulnérabilité. Mais la microfinance n'est pas une panacée. Elle n'est pas la solution miracle capable à elle seule d'éliminer la pauvreté. Pascal GLEMAIN aborde dans le même sens en précisant que : [Pour ceux-là (Servet, Guérin, Lapenu, Doligez, entre autres), le microcrédit n'est pas « l'outil » de lutte contre la pauvreté.»]⁵⁵.

Ainsi le microcrédit est pour Jean-Michel Servet (2006) un outil qui permet d'attirer l'attention sur les exclus des services financiers dans un monde qui se financiarise. Il sert à améliorer le budget des familles ou à stabiliser des activités professionnelles, pas forcément à des investissements productifs. Pour lui, le vrai moteur de la croissance, donc du développement c'est l'emploi salarié, pas l'entrepreneur pauvre.

Les auteurs comme Isabelle Guérin (2002), Jean-Luc Camilleri (2005); estiment que la microfinance recouvre une réalité très hétérogène. Au-delà des objectifs poursuivis (soutien à l'entrepreneuriat, développement local, lutte contre la pauvreté, émancipation des femmes, etc.),

⁵⁴ Réponses des femmes pendant les enquêtes que nous avons réalisées en Tunisie.

⁵⁵ Pascal GLEMAIN. L'économie des finances solidaires : De l'épargne solidaire au microcrédit social, synthèse des travaux du HDR 2010.

on distingue microfinance de type «entrepreneuriale», destinée à des entreprises de petite taille certes, mais promises à un certain développement, et une microfinance de type «insertion sociale» pour laquelle la finance n'est alors qu'un outil au service de la lutte contre l'exclusion économique et la marginalité sociale.

Nous pouvons le souligner, les bénéficiaires du microcrédit, majoritairement les femmes, reconnaissent tous les difficultés consistant à assurer un bon investissement car une partie du crédit est affecté souvent à la consommation. Cette fongibilité du crédit peut entraîner des risques de non remboursement.

1.3.1.4. La fongibilité du crédit

La fongibilité du crédit soulève quelques préoccupations. Un emprunteur qui contractant un crédit en vue de démarrer ou de financer une activité économique, peut affecter le crédit à cette fin ou s'en servir pour financer l'éducation de son enfant par exemple, ou l'alimentation de sa famille, et utiliser d'autres revenus du ménage pour financer son entreprise ou ses activités productives. Si le client estime qu'un prochain crédit pourra lui être refusé du fait que le crédit actuel n'a pas été affecté pour l'emploi annoncé, il pourrait faire une déclaration inexacte sur l'emploi du crédit, et nuire ainsi à la fiabilité de l'étude. Enfin, les bénéfices issus d'une activité financée à crédit, seront eux-mêmes affectés par la suite à une diversité d'objets. Les ressources du crédit se « fondent » dans le budget familial (A-C. Creusot, 2001).

Autrement dit, la fongibilité du crédit se définit par la difficulté d'affecter directement un emploi à la ressource que constitue le crédit. Il signifie que la consommation du crédit se répercute et se dilue dans divers postes d'activités productives et de consommation, à tel point que l'on ne parvient plus à identifier sa destination finale. Il n'y a pas de « traçabilité » des fonds octroyés. L'absence de délimitation claire entre l'exploitation agricole ou la micro-entreprise et les besoins familiaux renforce cet effet de dilution et donc la difficulté de mesure d'impact. Il est donc nécessaire de s'intéresser non seulement à la rentabilité de l'activité que le crédit est censé financer, mais aussi à ce que l'on appelle l'effet de substitution du crédit en cherchant à répondre à la question suivante : qu'aurait fait l'emprunteur s'il n'avait pas eu accès au crédit ? Aurait-il quand même engagé la dépense considérée ? On cherche ainsi à identifier les contraintes que le crédit a permis d'éviter.

Par exemple, il est fréquent que le crédit ne change rien à l'activité mais se substitue au crédit fournisseur ou à un crédit informel, permettant ainsi de faire des économies d'intérêt et éventuellement de diminuer certaines formes de dépendance. Enfin, il est bien souvent nécessaire de faire porter l'analyse sur l'ensemble des activités du ménage emprunteur en étudiant l'intégration du prêt au sein du budget familial. « Un crédit a priori improductif peut contribuer indirectement à accroître les revenus, ne serait-ce qu'en évitant le recours à l'usurier ou en libérant du temps de travail.

1.3.1.5. Attribution et changement observé

Les changements observés dans la vie des clients sont-ils liés directement à l'IMF ou sont-ils la conséquence d'autres facteurs ? Cette hypothèse se vérifie à partir des résultats des nos enquêtes.

Attribuer un changement intervenu dans les revenus d'un client au crédit auparavant octroyé suppose d'avoir connaissance des autres événements survenus au cours de la période de crédit, ce afin de les distinguer de l'impact spécifique du programme de l'IMF. Autrement dit, il est difficile d'attribuer à l'IMF l'origine des changements positifs ou négatifs ayant lieu dans la vie de ses clients. En effet, en Tunisie les ménages ne font souvent aucune distinction entre leurs revenus personnels et les revenus de leurs activités commerciales si bien que la frontière n'est vraiment pas visible entre ce que les ménages ont pu obtenir avec l'octroi du crédit et leurs revenus habituels.

A titre d'exemple: dans quelle proportion une plus forte scolarisation des enfants, dans les familles clientes d'une IMF, peut-elle être due à l'accès aux services financiers ; n'est-elle pas liée plutôt aux politiques publiques locales qui ont favorisé le développement des écoles ? Il faut en outre connaître dans le détail la provenance et l'utilisation des fonds du client (ce qui pose à nouveau la question de la fongibilité du crédit). Or, la recherche des sources de financements et des affectations du crédit est rendue difficile par des stratégies de survie complexes des clients, une forte diversification des activités, la dissimulation, parfois, du détail réel de l'utilisation des prêts (CGAP, 2006).

Il ne faut pas faire l'erreur d'associer systématiquement les bénéfices observés dans la vie des clients au programme étudié. Inversement, les effets observés sont parfois nuls voire négatifs, or ce n'est pas nécessairement la responsabilité de l'IMF mais d'autres facteurs.

Dans certains cas où l'effet est apparemment nul, sans l'IMF la situation de la personne ne serait pire : l'IMF permet déjà de stabiliser une situation et d'éviter qu'elle ne s'aggrave. Se pose également la question des services non financiers (ex formation), parfois proposés en complément des services financiers : est-ce que l'impact observé est dû aux services financiers, non financiers, ou à la combinaison des deux ?

Ainsi deux types d'approches de base cherchent à contourner la difficulté de l'attribution :

- l'approche « avant/après » : dans le meilleur des cas, elle repose sur une étude réalisée une première fois au démarrage de l'IMF, puis reprise sur le même échantillon de population après une période de fonctionnement de l'IMF ; le plus souvent cependant, faute d'une étude préalable, on essaie de comparer des situations avant et après crédit en reconstituant les situations de mémoire avec les personnes enquêtées.

- une approche « avec/sans » services financiers : dans une même zone géographique, on peut choisir un village où l'IMF est présente et un village proche où l'IMF n'est pas présente (ou bien suivre au sein d'une même zone des clients et des non-clients au cours du temps). Cela doit permettre d'obtenir des résultats plus facilement attribuables au programme. Pourtant, la difficulté est de raisonner « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire de trouver des villages ou des ménages dont la situation est aussi proche que possible et que seul le facteur « accès aux services de l'IMF » différencierait.

En Tunisie, la microfinance permet aux populations pauvres de bénéficier des microfinancements afin d'accroître leurs activités comme nous venons de le voir dans nos différentes analyses. Même si le crédit ne résout pas tous les problèmes mais il permet néanmoins d'atténuer certaines souffrances aux bénéficiaires. Mais qu'en est-t-il des non bénéficiaires ?

C'est ce que nous allons analyser dans le sous paragraphe suivant.

1.3.2. Les non bénéficiaires du microcrédit en Tunisie

Nous avons aussi mené nos recherches en questionnant les non bénéficiaires du microcrédit en Tunisie qui exercent des activités commerciales et certains micro-vendeurs. Soit un effectif de 254 sur 609 (42%) de notre échantillon. Ici il est question de mesurer comment les ménages arrivent à s'en sortir sans le microcrédit. Les personnes interrogées ont manifesté leur intérêt au microcrédit mais elles soulèvent le fait que le microcrédit n'est pas accessible à tout le monde dès lors qu'il faut réunir un certain nombre des conditions pour en bénéficier ; notamment des gages afin de prouver qu'ils seront prêts à rembourser.

Les non bénéficiaires se sont exprimés en ce terme : « *Le crédit est destiné aux moins pauvres, il est difficile aux plus pauvres de fournir des garanties nécessaires afin de bénéficier du microcrédit, cet inaccessibilité au crédit nous pénalise si bien que c'est à partir des pratiques tontinières qu'on arrive à financer nos différentes activités commerciales ...C'est avec les tontines qu'on arrive à s'en sortir mais n'empêche que si on pouvait bénéficier du microcrédit on devrait investir plus dans nos activités commerciales...* »⁵⁶.

Des commerçants du marché de Tunis ainsi que ceux des zones rurales en Tunisie souhaiteraient bien bénéficier du microcrédit malheureusement pour plusieurs raisons ces personnes n'arrivent pas à accéder aux microcrédits. Elles considèrent que leur niveau de pauvreté constitue un handicap insurmontable car le crédit ne s'adresse pas au plus pauvre. En sus, dans les zones rurales il est difficile de trouver des IMF ou des ONG qui seraient prêtes à accorder du microcrédit sans garantie. La majorité des non bénéficiaires ont émis le souhait de bénéficier du microcrédit. Mais ils trouvent qu'ils n'arriveront jamais à réunir des garanties nécessaires pour bénéficier des prêts. Par ailleurs, les taux d'intérêt selon eux sont très élevés malgré l'intervention de l'Etat Tunisien imposant un taux à environs 5%. Ils trouvent que ce taux est élevé par rapport à leur niveau de revenu actuel. Ceci permet de vérifier l'hypothèse « H4 : La politique du taux d'intérêt est un obstacle pour la généralisation du microcrédit auprès des populations démunies ».

Par contre, les non bénéficiaires du microcrédit ce sont organisés sur le plan local au développant des activités tontinières. Les bénéficiaires du microcrédit trouvent que le crédit n'est

⁵⁶ D'après les interviews que nous avons réalisées sur le terrain au marché de Tunis cf. questionnaire N°2.

pas aussi élevé. Ils complètent leurs revenus par des pratiques tontinières. Les tontines occupent une place dans l'augmentation des revenus des populations et cette place est plus prépondérante pour des personnes n'ayant pas accès aux microcrédits.

De quoi parle-t-on lors de l'évocation du système des tontines ?

1.4. Le système des tontines

D'innombrables termes locaux désignent les multiples regroupements d'épargnants dont les membres versent à périodicité connue une somme fixée à l'avance et reçoivent à tour de rôle le produit des versements de l'ensemble des participants. Ces termes peuvent être très répandus, comme le mot français tontine, en anglais rotating saving and credit associations parfois abrégé en rosca, ou des expressions locales parfois connues d'un nombre très limité de personnes appartenant à un milieu social très restreint. Le groupe lui-même peut porter un nom particulier que ces membres lui donnent (Servet, 2006)⁵⁷.

J.M. Servet va plus loin dans son analyse des systèmes tontiniers, il soulève la question selon laquelle, même si on a la preuve que dès le XVIII^e siècle les africains noirs ont apporté avec eux des pratiques tontinières, il est impossible de savoir si les africains ont introduit ce modèle ou s'ils ont empruntés ce modèle aux indiens des Caraïbes. En effet, la tontine est pratiquée depuis des siècles dans les quatre coins du monde. C'est un système qui est spécialisé dans le financement de la survie des populations africaines. Pour faire face à cette précarité, les agents économiques ont réagi en se tournant vers le secteur informel qui leur a permis de développer les activités réelles et financières informelles à l'exemple des tontines. L'extension et l'adaptation des activités informelles s'expliqueraient aussi par la faillite du système bancaire (Lelart, 2000).

Face à une telle précarité on assiste à un renforcement des pratiques tontinières sous toutes les formes en tenant compte de la spécificité et des coutumes de chaque pays. Mais malgré cette mosaïque culturelle on rencontre des similitudes. Chaque membre du groupe cotise une somme fixée pendant une réunion ayant lieu chaque semaine ou chaque mois. Chacun reçoit à son tour, le total des cotisations de la réunion. Le tour est déterminé de deux façons selon les cas :

⁵⁷ J. M. SERVET (2006) *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*, Odile Jacob.

par tirage au sort ou par mise aux enchères. Dans certaines tontines, le montant des cotisations n'est pas fixe mais est fonction de la capacité à contribuer de chaque membre. Dans ce cas, chacun reçoit en proportion de ce qu'il a donné. Il annonce donc dès le début du cycle, le maximum qu'il souhaite recevoir.

1.4.1. Typologie des tontines

La démarche typologique est importante dans la mesure où elle nous permet d'essayer d'élucider certains points essentiels par rapport aux contextes différents car le système tontinier est très différent d'une association à l'autre et d'un pays ou continent à l'autre. Une typologie sert à identifier des groupes de familles qui sont homogènes sur la base d'un certain nombre de critères de différenciation (Nguyen et al. 1999). Il apparaît que l'exercice typologique est peut-être le plus délicat. L'approche typologique des tontines se heurte par un nombre quasi infini de variantes. Comme le souligne M. Lelart, « *il n'existe pas de cadre préétabli s'imposant comme un modèle [...]. Ce ne sont pas les personnes qui s'adaptent à un schéma, c'est la tontine qui s'adapte aux besoins de ses membres* »⁵⁸, si bien que tous semblent s'accorder sur l'impossibilité de dresser un inventaire exhaustif des formes connues de tontines.

Le constat que nous avons fait est celui-ci : Dans le seul cas des tontines en Tunisie et en Egypte, il est impossible de décrire un modèle résumant la diversité des formes existantes. En effet, chaque système de tontine varie d'une région à l'autre, d'un quartier à un autre, d'une ville à une autre...si bien qu'il y a une multitude de systèmes tontiniers même dans un seul pays. Ce que nous pouvons retenir, c'est le fait que l'environnement social détermine la constitution d'une tontine si bien que les adhérents se retrouvent très souvent par rapport à l'appartenance à un groupe social, à une communauté ou au mode de fonctionnement dont dépendent aussi des adhérents.

Cette très grande diversité vient du fait qu'il n'existe généralement pas de cadre établi par les lois et règlements, qui imposeraient une forme unique. L'Inde l'a institué pour les Chit funds, mais on doit remarquer que même dans ce cas un grand nombre des tontines ne sont pas déclarées. La tontine paraît s'adapter aux besoins particuliers de ses membres, ce qui explique la

⁵⁸D'après l'article BIM n° 86 d'octobre 2000

très grande souplesse de cette forme d'organisation »⁵⁹. L'appartenance à un groupe social est très important et détermine en même temps la composition des adhérents si bien qu'on assiste à des tontines sous la base de la catégorisation sociale. Il existe des tontines de femmes, des tontines mixtes, d'hommes, de groupe d'étudiants etc. L'absence de législation et de réglementation font que les engagements des membres peuvent se faire oralement ou par écrit. Au cas où un membre n'arrivait pas à rembourser ses dettes les sanctions diffèrent d'une tontine à l'autre. Finalement à chaque tontine son système de fonctionnement.

1.4.2. Les caractéristiques et le fonctionnement des associations tontinières

Les tontines sont des mutuelles qui dans leur forme sont « des moyens de centralisation des épargnes (forcées) et leur redistribution tour à tour » (Dirat J-R. 1985 P. 358-359)⁶⁰. On rencontre plusieurs types des associations tontinières en milieu urbain. Les principaux types sont :

- Les Associations de proximité, type membres d'un quartier, d'un sous-quartier ou d'un bloc. Il s'agit d'associations interethniques ;
- Les Associations d'appartenance, type association de ressortissants du même village, du même district voire de la même région.

Par exemple, dans une tontine mutuelle, chaque participant reçoit autant qu'il verse. Dans une tontine commerciale, l'organisateur est rémunéré que ce soit sous la forme de rétention du premier versement fait à chaque renouvellement du cycle de la tontine ou comme pourcentage du lot remis périodiquement à chaque membre bénéficiaire de la tontine. Une deuxième distinction peut opposer les tontines à caractère associatif (pour lesquelles le principe mutualiste d'entraide joue un rôle essentiel) aux tontines proprement dites où l'objectif financier domine. Certaines tontines à enchères ont pour objet des bouteilles d'huile et d'autres distinctions des tontines peuvent être établies au sein des villes, des quartiers et des villages.

⁵⁹P, 191 J.M. Servet, Banquier aux pieds nus: 2006

⁶⁰Dirat Jean Raymond : Thèse. *La microfinance et la promotion de l'entrepreneuriat* : le cas du Congo. Mai 2001. Université D'Orléans.

Le caractère monétaire n'est donc pas la forme primaire de la tontine. A l'origine, la pratique des tontines consistait en la mise en commun de la force de travail disponible dans les villages pour différents travaux : habitation, travaux champêtres, etc. (Balandier, 1955 ; Desjeux D, 1987 ; Henry A., Tchente G-H., Guillerme-Dieumegard., 1991). Cette pratique de la tontine est encore courante et connaît beaucoup de succès en Tunisie. Avec l'urbanisation et le progrès, la tontine est devenue une réponse à des besoins nouveaux : acquisition des biens d'investissements (immobilier, démarrage d'un petit commerce...); faire face à des dépenses importantes (dot, préparation de la rentrée scolaire des enfants..). Par rapport à la tradition, la tontine monétaire est donc une innovation. La mise en commun de la force de travail a été remplacée par celle de la liquidité. Compte tenu des contraintes réglementaires et administratives lourdes empêchant certains ménages d'avoir accès aux crédits bancaires, en raison de leur souplesse, les tontines constituent de puissants instruments pour satisfaire les demandes de services non-satisfaites par les banques officielles.

La tontine mutuelle est un intermédiaire financier qui allouant de manière rotative l'épargne qu'elle collecte à chacun de ses membres. Ces derniers sont les uns par rapport aux autres dans une relation de prêteur et d'emprunteur. L'épargne ainsi rassemblée n'est pas rémunérée. Bien au contraire, compte tenu de l'érosion monétaire, les épargnes des adhérents qui au cours du cycle de fonctionnement de la tontine sont classés dans les derniers tours, subissent une perte de pouvoir d'achat. On peut en effet distinguer dans le fonctionnement de la tontine deux catégories d'adhérents dont la position de prêteur net ou d'emprunteur net se dégage en fin de cycle :

Les emprunteurs nets : Les participants qui touchent la « cagnotte » au cours des premiers tours s'endettent pour le reste de la période allant jusqu'à la fin du cycle sans payer d'intérêt. Ce crédit leur permet d'avancer leurs plans de dépenses dans le temps. Ils réalisent ainsi un gain qui est l'équivalent du taux de dépréciation du futur.

Les épargnants nets : Ce sont les adhérents (participants) touchant la cagnotte en fin du cycle. Ils renoncent à dépenser leur argent en début du cycle. Au lieu de le thésauriser, ils le font bénéficier à d'autres personnes (les emprunteurs). En compensation à cette renonciation à la consommation. En raison de l'érosion monétaire, c'est un manque à gagner qui est enregistré.

Ce prix à payer pour mieux épargner compense-t-il les délais d'attente et le coût d'opportunité qui y sont associés?

En début de cycle de tontine, chacun cotise en plus de la cotisation ordinaire (tontine) une somme fixe qui sert à constituer la caisse. Cette caisse est conservée par le trésorier ou président de l'association. En cas de survenance d'un événement heureux (mariage, baptême, communion) ou d'un événement malheureux (décès dans la famille), la caisse vient en aide à la personne concernée selon un barème prévu dans le règlement intérieur de la tontine. Parfois en plus de cette caisse, il peut y avoir un système de cotisation à main levée : dans ce cas, les membres cotisent au moment même où le malheur ou bonheur survient (toujours selon un barème prévu dans le règlement intérieur). En fin de cycle, si la caisse n'est pas totalement dépensée, il peut y avoir redistribution du solde aux membres (en espèces ou en nature : vaisselle). Dans certaines caisses, toute dépense effectuée en cours de cycle est totalement reconstituée immédiatement après la dépense par un appel à cotisation exceptionnelle, de façon à maintenir toujours égal le solde en caisse. Certaines caisses réalisent des crédits à court terme sur la base de ce fonds. Les modalités de crédit sont alors les mêmes que celles définies dans le cadre de la caisse d'épargne.

A chaque réunion, les membres peuvent, en marge de la cotisation ordinaire, décider de mettre de côté une somme (montant libre) pour se constituer une épargne. Les sommes épargnées par chaque membre sont consignées dans un cahier et l'argent est confié au trésorier ou président. La caisse d'épargne sert à faire des crédits. Les conditions de crédits sont variables d'une caisse à l'autre mais il s'agit généralement de crédit court terme (maximum 3 mois, le plus souvent 1 mois). L'emprunteur doit avoir un avaliste (membre ou non de la tontine selon les cas) et dans presque tous les cas, laisser une partie de son épargne en garantie. Le taux d'intérêt appliqué varie entre 5 et 10 % par mois. Si, au cours d'une réunion, l'offre en crédits est supérieure à la demande, l'argent est conservé à domicile ou placé dans un compte de l'association à la banque. Parfois les membres de la tontine font en plus de la caisse d'épargne ordinaire, d'autres caisses d'épargne pour des occasions très précises : rentrée scolaire, paiement des impôts.

Cette caisse peut également servir à effectuer des investissements collectifs : construction d'un foyer au bénéfice des membres de l'association, ressortissants du même village. Dans certaines associations, des crédits peuvent être accordés à des non membres de l'association. Dans ce cas, les taux d'intérêt peuvent fluctuer jusqu'à 50 % par mois. Parfois, un membre de

l'association peut présenter son projet à financer à l'association. L'association le discute et si elle l'accepte, une caisse spéciale pour le projet de la personne en question est créée et un prêt lui est accordé.

1.5. Les difficultés rencontrées du secteur de la microfinance en Tunisie

Nous allons démontrer dans cette sous section la vision idéaliste de la microfinance et les problèmes de commercialisation auxquelles elle est confrontée. La microfinance est le seul outil de développement qui a pu au cours de ces vingt dernières années produire des résultats qu'aucun autre outil de développement ou programme de lutte contre la pauvreté ne l'a fait (SERVET, 2006). Si bien qu'avec la crise internationale ce sentiment a été renforcé. On assiste, dans les médias, à des conférences des grands économistes et des politiques affirmant que « *la microfinance peut aider à la résolution de la crise (ATTALI, 2010)*».

Mais à l'approche de l'horizon que s'est fixé la communauté internationale pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, et en particulier celui de l'extrême pauvreté, il convient de s'interroger sur les succès et les échecs rencontrés par les politiques de lutte contre la pauvreté. Parmi ces politiques, la microfinance est mise en avant.

Et si c'est le cas, quelles sont ces politiques?

Ces politiques sont multiples et diverses. Un certain nombre d'institutions telles que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, le FMI et d'autres pratiquent la politique de ciblage. Le terme de ciblage désigne la concentration des ressources des programmes de lutte contre la pauvreté sur les populations les plus pauvres ou les plus vulnérables. Le recours aux politiques ciblées a débuté dans les années 1980 dans le but de compenser les effets sur les conditions de vie des plans d'ajustement structurel. Dans les années 1990, l'aide aux pays en développement connaît un changement de paradigme ayant abouti à l'affichage de la réduction de la pauvreté comme l'un des principaux objectifs de la communauté internationale. Dans ce contexte, le ciblage n'est plus un outil d'accompagnement mais un instrument pour la recherche d'une plus grande efficacité de la lutte contre la pauvreté.

Dans un contexte de rareté des ressources, le ciblage peut en effet apparaître comme particulièrement attrayante puisque la réduction de la pauvreté est à priori plus importante si les ressources sont concentrées sur les ménages pauvres plutôt que distribuées à l'ensemble de la population à travers une politique universelle. La microfinance constitue un bon outil de gestion par rapport à cette politique de ciblage car elle cible effectivement les pauvres et les plus pauvres même si la réalité sur le terrain est tout à fait différente.

Ces dix dernières années l'engouement pour la microfinance a été tel que tous les efforts des Etats et de la communauté internationale se sont concentrés sur cet outil de développement. Les Etats Africains en ont profité pour délaissier des politiques d'éducation, de lutte contre les inégalités et la pauvreté en confiant toute la responsabilité à la microfinance. Cela a eu des répercussions très néfastes et a noyé les efforts de la microfinance. D'où les difficultés qu'elle traverse.

1.5.1. La vision idéaliste de l'impact de la microfinance

La vision idéaliste de l'impact de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté en Tunisie comme évoquée précédemment a conduit plusieurs gouvernements africains en général et plusieurs Institutions nationales à délaissier des politiques de développement en concentrant leurs efforts sur la microfinance. D'autres se sont servis tout simplement de la microfinance pour justifier le manque d'investissement dans des projets sociaux ou communautaires. Leur rôle s'est cantonné sur l'assainissement du secteur et à la mise en place des moyens nécessaires au bon fonctionnement et au bon développement de la microfinance, pour targuer d'avoir fait le nécessaire en matière de lutte contre la pauvreté. C'est donc le risque de voir les Etats et les bailleurs de fonds concentrer leurs efforts sur la microfinance au détriments des autres actions nécessaires à la lutte contre la pauvreté sous le prétexte que la microfinance est l'outil miracle capable de résoudre les problèmes de pauvreté (CGAP,2008).

La microfinance pour être plus efficace doit s'accompagner d'autres politiques de développement et de lutte contre la pauvreté initiée par les Etats ainsi que par certaines Institutions internationales. En effet, elle ne répond pas à tous les besoins dont un Etat peut avoir besoin pour son développement ; à savoir que le développement de l'infrastructure sociale, de celui de l'éducation, de la santé etc. est plutôt dévolu aux Etats. Il faut un développement intégré

associant la microfinance à d'autres politiques de développement ciblées. La crise tunisienne et les tensions sociales perdurant en Tunisie permettent de montrer les limites des différentes politiques de développement qui ont été mises en place de même que de l'incapacité de la microfinance dans la lutte contre les inégalités. Le système de la microfinance étant tributaire des subventions de l'Etat tunisien cela pose aussi des problèmes au niveau de la commercialisation de la microfinance et de l'essor de la microfinance et son essor.

1.5.2. Les problèmes de la commercialisation de la microfinance en Tunisie

La Tunisie connaît des difficultés de commercialisation de la microfinance comme dans la plupart des pays africains. Les subventions du secteur par l'Etat n'encouragent pas le secteur privé à s'investir dans le microcrédit d'où le retard pris par la Tunisie par rapport au pays comme le Maroc et les pays de l'Amérique latine (Mexique, Pérou, etc.), de l'Asie (Bangladesh, Inde, etc.) qui sont très avancés dans la commercialisation de la microfinance. La microfinance, en tant qu'approche du développement économique et social par l'offre de services financiers des populations pauvres, a connu ses trois dernières décennies un succès remarquable (CGAP, 2009).

En effet, depuis que des pionniers comme la Grameen Bank du Bangladesh, la Banco do Nordeste du Brésil et la Bank Rakyat de l'Indonésie ont prouvé la solvabilité éventuelle des pauvres ainsi que les potentialités de rentabilisation de la microfinance en tant qu'activité, le concept de microfinancement ne cesse de susciter de l'intérêt et de l'engouement auprès des instances internationales et des bailleurs de fonds intervenant dans le domaine du développement. Le succès de cette innovation majeure, semble-t-il, repose essentiellement sur sa double efficacité financière et sociale. Les institutions de microfinance font face à deux défis : lutter contre la pauvreté et rester viables sur le plan financier. Cependant ces deux dernières années, on a remarqué un peu partout dans le monde, une commercialisation grandissante dans le secteur de la microfinance.

Ce phénomène, désigné sous le terme de « dérive de mission », a atteint son apogée en Amérique latine (Mexique) où de grandes structures de microfinance se sont transformées en banques, et plusieurs établissements bancaires sont entrés dans la microfinance (SERVET, 2006). Par contre, en Tunisie et en Afrique sub-saharienne, la commercialisation des services de la microfinance est moins répandue, du fait notamment que cette industrie y est encore récente et en

quête de maturité. Néanmoins, tout comme dans les zones à forte maturité de la microfinance, on constate un changement de profil dans cette industrie, où de plus en plus, l'action sociale cède le pas à des ambitions commerciales sous l'effet du retrait progressif des subventions. En effet, la conjugaison de ces deux objectifs est souvent difficile pour les IMF.

Les Institutions de microfinance ont montré leur limite à vouloir à la fois combattre la pauvreté et assurer leur rentabilité. La plupart des programmes de microfinance (Tunisie, Maroc...) qui ont réussi sans difficulté à atteindre ces deux objectifs ont été largement soutenus par les bailleurs à travers les subventions.

Par ailleurs, l'expérience de terrain, à travers les enquêtes effectuées en Tunisie et en Egypte, a montré que dans les systèmes où les subventions sont abondantes et les pouvoirs publics fortement impliqués dans la promotion du secteur de la microfinance, l'action sociale y est plus conséquente. En revanche, dans les systèmes où ces subventions sont rares et les pouvoirs publics moins impliqués, la tendance à la commercialisation est plus accentuée.

La microfinance doit-elle se commercialiser au risque d'être détournée de ses objectifs initiaux ? Cette question a été longuement abordée dans le chapitre 5. En effet, l'Egypte connaît les mêmes problèmes de commercialisation de la microfinance.

Section .2. Politique d'accompagnement de la microfinance et dynamisation du marché du travail tunisien

Cette section va nous permettre d'exposer les propositions des différentes politiques d'accompagnement que la Tunisie devra adopter afin de rendre plus performant le secteur de la microfinance et de dynamiser le marché du travail. L'accès aux services financiers, l'amélioration des revenus et plus généralement l'amélioration des conditions de vie, la lutte pour la réduction de la pauvreté sont des critères souvent utilisés pour suivre et évaluer l'impact des programmes de microcrédit sur les populations (cf. section 1). Pour atteindre ces objectifs il est nécessaire que les politiques accompagnants la microfinance en Tunisie soient dynamiques. Quelles sont les politiques d'accompagnement observées afin d'accroître l'efficacité de la microfinance en Tunisie ? L'efficacité du secteur de la microfinance permettra de dynamiser le marché du travail.

Cette section est consacrée au rôle fondamental de la microfinance dans le développement socio économique de la Tunisie ainsi qu'aux différentes politiques d'accompagnement envisagées dans le développement du secteur de la microfinance. Il est question de montrer la relation existant entre le développement du secteur de la microfinance et le marché de l'emploi en Tunisie. Cette section est composée de deux sous sections :

- La première aborde les politiques d'accompagnement de la microfinance en Tunisie ;
- La deuxième est consacrée aux perspectives et aux enseignements.

2.1. La relation entre la microfinance et l'emploi en Tunisie

En effet, les résultats de nos enquêtes sur la Tunisie tel exposés précédemment montrent bien que le microcrédit permet aux femmes et aux hommes exclus du système financier formel d'améliorer leur condition de vie à travers des activités commerciales et agricoles exercées. Le microcrédit favorise la création de l'activité dans les zones périurbaines et rurales de la Tunisie. En effet, sans le microcrédit les populations pauvres devraient basculer dans l'extrême pauvreté. La détention d'un petit crédit permet à une femme d'exercer une petite activité commerciale. Ainsi, le crédit permet la création de l'emploi (cf. section 1). Ces résultats rejoignent bien ceux

des études réalisées par l'Union Européenne en 2009/2010 sur la situation de la microfinance en Tunisie. Ces études ont permis de faire une analyse de l'impact de la microfinance en Tunisie en faisant des recommandations allant dans le sens de l'amélioration du secteur (cf. annexe 9).

Pour renforcer notre argumentation, nous avons pris quelques exemples des études réalisées par certains chercheurs dans le passé, études se rapprochant de nos analyses. Les premières études effectuées par Hulme et Mosley, entre 1989 et 1993, ont interrogé 150 emprunteurs dans sept pays sur les trois continents. Ils ont constaté que l'octroi de ces crédits avait eu un impact positif sur le revenu des emprunteurs pauvres, mais cet impact était d'autant plus important qu'ils étaient moins pauvres.

A Madagascar une enquête menée en 2001 et 2004 a montré que les clients d'une IMF ont considéré à cette époque que 85% des prêts obtenus ont entraîné un changement positif dans leur entreprise. Buckley, après des enquêtes menées en 1992 et 1994 dans trois pays africains (Ghana, Kenya et Malawi)⁶¹ est critique sur la contribution de la microfinance considérée comme réelle mais cependant limitée (M. LELART, 2005).

De ce qui précède, malgré les résultats encourageants, beaucoup reste encore à faire afin de promouvoir le secteur de la microfinance en Tunisie. Avec la crise internationale qui perdure, les pays développés ainsi que ceux en voie de développement face à cette crise optent pour la grande majorité au développement des services financiers locaux. Beaucoup d'économiste de renom dans l'hexagone à l'exemple de J.M. Servet et d'autres affirmeraient que le développement de la microfinance serait une partie de la solution à la crise financière internationale. D'où l'engouement et l'adhésion à cet ancien concept de microfinance devenu en quelque sorte un outil incontournable permettant à certaines catégories des populations africaines et occidentales défavorisées de bénéficier des financements dont elles ne pouvaient prétendre dans les systèmes financiers traditionnels.

Les résultats de notre enquête porte sur les effets directs puis indirects du crédit sur les exploitations (activités) des sociétaires des IMF (y compris les caisses féminines d'épargne et de crédits) ainsi que sur les conditions de vie des micro-entrepreneurs/micro-vendeurs et enfin les

⁶¹ G. Burkley, « Microfinance in Africa : Is it either the problem or the solution ? », *World Development*, n° 7, 1997, p.1081-1093.

ménages. La Tunisie étant un grand ensemble d'environ 13 millions d'habitants, un très grand nombre des gens et des petites entreprises, y compris les populations des zones rurales et des bidons villes, sont exclus du système bancaire formel. Seul un pourcentage infime a accès aux systèmes financier formel constitué des nombreuses banques privées et d'un certain nombre des banques régionales. Les résultats décevants de nombreux programmes de la microfinance dans les années 1980 (par exemple, le cas Humberto au Congo Brazzaville qui a détourné les milliards des francs Cfa de ses clients et du jour au lendemain a disparu dans la nature sans informer ces clients) dans d'autres régions de l'Afrique ont permis de réglementer ce secteur. Tous les pays ont adopté la réglementation en la matière.

Dans le cadre de la promotion de la microfinance en Afrique, plusieurs mesures incitatives ont été adoptées par exemple, l'instauration d'un taux d'intérêt et d'une réglementation unique dans la zone CEMAC-UEMOA avec la loi Parmec ou dans d'autres pays africains ; permettant ainsi les bonnes pratiques de la microfinance qui tiennent compte des intérêts des bénéficiaires des produits de la microfinance et à leur élargissement à un maximum des gens. Face à tous ces enjeux, le renforcement des politiques d'accompagnement de la microfinance permettra d'améliorer les pratiques microfinancières en Tunisie afin d'élargir son intervention jusque dans les zones les plus éloignées et les zones rurales de la Tunisie afin de pouvoir touché les plus pauvres.

2.1.1. Les innovations de la microfinance en Tunisie

Plusieurs innovations financières sont particulièrement importantes dans la fourniture de services financiers, aux taux du marché et selon les conditions acceptables par les pauvres :

- La première innovation est un programme basé sur une politique de financement des différents acteurs économiques dans la microfinance. En Tunisie, les bailleurs de fonds et certaines ONG subventionnent les IMF. Par exemple le PNUD a développé des outils d'aide et au financement de la microfinance dans tout pays africain qui sollicite son appui. De même la Banque Africaine de Développement a créé, depuis plusieurs années, un fond d'aide à la microfinance dans les pays africains sous l'appellation du projet AMINA.

- La deuxième innovation est une prolifération des IMF de petites tailles dans toute la Tunisie plus précisément dans les grandes villes et les zones périurbaines, jusque dans les zones rurales. Cependant, plusieurs de ces institutions connaissent des limites car certaines ne sont pas reconnues et disparaissent parfois avec les économies des épargnants. Malgré l'adoption de la réglementation, le pays n'arrive malheureusement pas à lutter contre les mauvaises pratiques persistant surtout dans le secteur informel. Ces pratiques font perdre des marchés énormes aux IMF au profit des Banques commerciales. En effet, s'installe parfois un manque de confiance.

- La troisième innovation est un marché tunisien informel hautement diversifié qu'on peut trouver dans n'importe quel coin ou recoin du pays. Ce marché s'occupe de dépôts et prêts informels, de transactions financières entre individus ou groupes. Ces transactions ont lieu autant dans les régions urbaines que rurales, aussi bien entre pauvres qu'entre personnes aisées.

- La quatrième innovation est la plus récente. Il s'agit de la création et le développement des petites structures de collecte d'épargne dans les marchés, les quartiers et les zones rurales. Cette collecte quotidienne d'épargne à domicile est l'une des innovations les plus intéressantes de la mobilisation des ressources domestiques et est de plus en plus répandue dans certaines IMF tunisiennes. Certaines petites banques commerciales tunisiennes s'y intéressent. Bien que certains agents du système financier formel tunisien offrent des services financiers de qualité à un nombre croissant de pauvres, pour ne pas laisser tout ce grand marché entre les mains des IMF le rythme est lent à cause du problème des coûts de transaction que la microfinance n'a pas encore résolu. Il est aussi probable que jusqu'à ce jour une grande partie des populations pauvres tunisiennes sont encore exclus des systèmes financiers formels. Elles adhèrent toutes aux IMF s'occupant des prêts et des dépôts.

Cet accompagnement permet de rendre le secteur de la microfinance plus performant et pourrait contribuer à la création de l'emploi afin d'éviter les tensions sociales qui perdurent par le manque d'emploi des jeunes.

2.1.2. La microfinance face aux tensions sociales de la Tunisie

La Tunisie vient de connaître des révoltes sociales pendant plusieurs mois qui ont entraîné le départ de l'ancien Président de la République Ben Ali. Ces révoltes ont été déclenchées par la situation socio économique des jeunes tunisiens. Ces manifestations ont éclaté un peu partout

dans le pays, pour dénoncer une situation socio-économique invivable. Ces manifestants sont pour la plupart des jeunes réclaments des autorités de leur pays, du travail et dénoncent la pénurie d'emplois ainsi que le manque de perspectives économiques et sociales pour l'avenir.

Ces mouvements ont éclaté lorsqu'un jeune homme âgé de 26 ans s'est immolé par le feu vers mi décembre devant la préfecture de Sidi Bouzid et est décédé des suites de ses brûlures le 4 janvier 2011. Son geste désespéré faisait suite à une intervention plutôt musclée de la police qui avait opéré la saisie de son étal de fruits et légumes qu'il vendait sans permis pour faire vivre sa famille. On compte de nombreuses victimes parmi les personnes ayant manifesté leur mécontentement et leur colère un peu partout en Tunisie. Parmi les pays arabes, (notamment ceux du Maghreb occidental), la Tunisie semblait bénéficier d'un régime stable et pouvoir s'orienter vers un standard démocratique qui lui permettait d'entretenir des relations privilégiées avec l'Europe. Le voile s'est déchiré sur la réalité.

Face à ces tensions sociales qui n'ont pas cessé, dès lors qu'on observe des milliers des Tunisiens risquant leurs vies dans des bateaux de fortunes pour atteindre les côtes européennes de l'île de Lampedusa. La microfinance –un dispositif permettant de bancariser les «non bancables» et lutter ainsi contre la pauvreté- pourrait constituer une solution pour développer les régions en Tunisie (Abdelhedi, 2011) afin de permettre aux jeunes tunisiens de rester dans leur pays. Est-ce que cela sera suffisant pour relancer l'économie tunisienne par l'emploi des jeunes et tous ceux qui n'ont pas la possibilité d'exercer une activité productrice leur procurant des revenus, et surtout, est-ce que la microfinance saura absorber le chômage dont le taux atteint actuellement des sommets?

Il est clair que dans le domaine de la microfinance, la Tunisie n'en est pas à ses balbutiements. Les pouvoirs publics tunisiens sont pleinement conscients qu'il s'agit là d'un outil particulièrement utile et efficace pour rencontrer des objectifs nationaux de développement. Ils semblent aussi convaincus de la portée sociale de la microfinance à travers le rôle qu'elle peut jouer dans la réduction de la pauvreté. Mais nous devons reconnaître que la seule microfinance ne peut résoudre tous les problèmes ; elle doit être accompagnée d'autres politiques publiques.

2.1.3. Formulations des mesures d'accompagnement souhaitables

La légitimité de la microfinance ne fait aucun doute dans un contexte de financiarisation croissante, les pauvres plus que quiconque ont besoin de services financiers. En pratique toutefois, les effets sont, pour deux raisons principales, beaucoup plus limités que ne le clament les discours actuels sur la microfinance:

- La première est une vision naïve, simpliste de l'offre de microfinance, caractérisée par des services encore peu adéquats, un nombre croissant d'acteurs non seulement inexpérimentés en Tunisie mais dont les motivations sont parfois douteuses et des inégalités territoriales extrêmement fortes.
- Par ailleurs, on observe bel et bien des effets positifs, mais ils sont souvent inattendus. Les services de microfinance traduisent, interprètent et ensuite utilisent de manière souvent subtile et stratégique en empruntant des voies parfois contradictoires avec les objectifs des promoteurs de ces services.

Ainsi, le secteur de la microfinance est en pleine expansion. L'émergence de la microfinance en Tunisie répond alors d'un besoin urgent de mettre à la disposition d'une masse considérable d'exclus du système de financement classique un outil souple et adapté à leur situation de pauvreté afin de les accompagner dans le processus de création de revenus stables. Depuis une décennie la Tunisie a connu des évolutions encourageantes dans les domaines de la réglementation, du financement, de la croissance et des performances du secteur de la microfinance. On compte un nombre croissant d'emprunteurs et d'épargnants et on enregistre des encours croissants de crédit et d'épargne depuis l'année 2007 en Tunisie. Les financements des bailleurs de fonds publics ont cependant décliné de 12%⁶². Avec la crise financière mondiale, démarrée en 2008, il est probable que les financements internationaux continuent de diminuer ; ce qui, néanmoins, devrait avoir un impact mitigé du fait de la forte mobilisation de l'épargne d'ENDA Inter Arabe Tunis et de la BTS.

⁶² Jennifer Isern, Analyste principale, CGAP • Estelle Lahaye, Analyste microfinance, CGAP • Audrey Linthorst, Analyste Afrique, MIX. « Microfinance Afrique 2009 ».

La microfinance en Tunisie est toujours confrontée à de nombreux défis avec de faibles taux de pénétration et des coûts opérationnels élevés. Cependant, avec l'intégration croissante des systèmes financiers, l'importance de la mobilisation de l'épargne ainsi que la croissance prometteuse des récentes IMF start-up, la Tunisie et d'autres pays africains se donnent progressivement les moyens d'atteindre une portée plus importante et une meilleure rentabilité.

Les programmes de microfinance sont maintenant un élément clé des stratégies de lutte contre la pauvreté en Tunisie et en Afrique. Les innovations financières qu'ils utilisent, par exemple des prêts groupés, l'utilisation de services non financiers ou de mécanismes incitatifs dynamiques ont accru l'intérêt des gouvernements et des bailleurs de fonds en tant que moyens de lutte contre la pauvreté, de façon viable financièrement. Dans cette recherche, nous avons analysé un certain nombre d'informations notamment sur les données obtenues auprès des ménages bénéficiaires ou pas du microcrédit.

2.1.3.1. Les mesures qui visent à toucher les plus pauvres

A la différence de l'Amérique Latine où la population urbaine et rurale s'équilibrent, en Tunisie, la très grande majorité des habitants vit dans la périphérie des grandes villes comme Tunis. La ligne de partage des richesses, qui paraît pertinente, se trouve plutôt entre les zones rurales à production de rente et les zones rurales à production vivrière ou agropastorales. Les zones à production de rente bénéficient généralement d'une infrastructure routière bien entretenue (ne serait-ce que pour faciliter l'évacuation des produits). Elles ne représentent qu'une petite partie des territoires nationaux et la population y vit.

Par contre, les zones vivrières et agropastorales, couvrant la majeure partie des pays sont souvent enclavées, éloignées des capitales et des principaux marchés. Les infrastructures générales sont très insuffisantes, les niveaux de scolarisation et d'alphabétisation sont dérisoires. De plus, ce sont des zones soumises aux aléas climatiques chroniques, créant une situation générale de précarité. Les pouvoirs d'achat locaux sont faibles et tributaires de l'état des récoltes.

En relation avec la configuration géographique de la fertilité des sols et des superficies cultivables de ces zones, les villages y sont généralement assez petits (400 à 1000 habitants) et distants les uns des autres, reliés par de mauvaises pistes. A l'évidence, en Tunisie, pour toucher le plus grand nombre de populations très pauvres, c'est dans ces zones là qu'il convient de

s'implanter. Tous les pays africains ont fini par mettre en place un dispositif leur permettant d'aller au plus près de cette clientèle. Mais la réalité du terrain n'a pas beaucoup évolué car plusieurs villages africains n'ont pas encore bénéficié d'un tel dispositif.

2.1.3.2. Les mesures qui visent à viabiliser les services financiers dans les zones rurales

De nombreuses contraintes induisant des surcoûts importants et l'atteinte de l'équilibre financier sont des véritables défis que doivent relever les IMF afin de pouvoir viabiliser leurs activités. Pour atteindre des tels objectifs cela exige un savoir faire et une adoption de certaines pratiques.

Intégrer le système dans le paysage financier local. Ceci implique une bonne connaissance de l'offre et de la demande financière, formelle et informelle dans le milieu, les expériences (bonnes ou mauvaises) et les savoir-faire locaux en la matière, ainsi qu'une bonne compréhension des stratégies économiques des individus, des familles et des groupes. Elles sont à la base d'une définition, avec les clients concernés, du système et des produits financiers à mettre en place, produits susceptibles de compléter, d'élargir et d'améliorer l'offre globale, sans détruire les organisations et les solidarités préexistantes. Dans une zone reculée, un système financier pour être pérenne, doit être culturellement proche des gens, trouver sa place parmi les institutions et les organisations du village ou de la localité et apporter des services supplémentaires justifiant son utilité.

- **Encourager l'appropriation et la participation**

En milieu rural défavorisé, un système de microfinance ne peut réussir que s'il parvient à mobiliser une participation forte, un sentiment fort d'appropriation ou d'identification, se traduisant par une prise en charge de fonctions et de tâches, à un niveau significatif et à titre non salarial. Cette participation est une condition incontournable de réductions de coûts, dans un contexte où les bases salariales sont élevées. Ceci est d'autant plus pertinent que certaines tâches sont mieux accomplies par les villageois ou par des " techniciens paysans ", que par le personnel salarié et ne nécessitent pas de déplacements : analyse des demandes de crédits pour les petites activités économiques villageoises, connaissance des emprunteurs et de la réalité de leurs

situations, suivi et recouvrement des crédits, tenue de documents administratifs et comptables simples. La participation et l'appropriation des clients sont des éléments essentiels de fidélisation, qui dans une situation de concurrence forte, jouent un rôle déterminant tant pour préserver un niveau élevé de remboursement que pour stabiliser et consolider le portefeuille.

- **Introduire des innovations**

L'innovation est vitale. Elle peut s'appliquer dans tous les domaines : gestion, organisation, produits, institutionnalisation, mode d'appui. Ensuite, introduire un mécanisme de rémunération des gestionnaires et des membres de comité de gestion en fonction des résultats de fin d'année. Dans le domaine de l'organisation, l'expérimentation du concept de " techniciens paysans ", permet de mettre en place des " superviseurs villageois " pour assurer un contrôle " croisé ", premier niveau de contrôle externe au village, allégeant la tâche des certains IMF. La création des caisses villageoises favorise des synergies financières et accélère la rentabilité.

Enfin encourager la pluralité des produits dans l'adaptation des produits aux clients, certaines IMF ont mis au point plusieurs produits de crédit (le crédit rural solidaire, le crédit agricole solidaire, le crédit agricole de contre-saison, le crédit moyen terme, et le crédit commercial). Cette diversification favorise l'accès des femmes au crédit, sans épargne en bénéficiant des tout petits crédits.

- **Transférer des tâches pour alléger au maximum la structure technique**

Il apparaît essentiel de procéder à un transfert progressif, tout en veillant à transférer aux responsables villageois les tâches pour lesquelles ils ont un avantage comparatif réel. Des formations adaptées devront accompagner ces transferts. La formation, dans ce cas, sera considérée comme un investissement de nature à induire des réductions de coûts récurrents, une fois le système autonomisé.

A titre d'exemple, les Caisses Villageoises au Mali du Pays Dogon, la MUCODEC au Congo Brazzaville, la FECECAM au Benin, sont parvenus, par ce mécanisme, à transférer des fonctions, assurées auparavant par des cadres salariés, à des agents villageois, prenant ainsi en charge, efficacement, des tâches de contrôles primaires de formation initiale, d'études préalables

pour l'implantation de nouvelles caisses. D'ordre général, l'expérience de plusieurs systèmes montre qu'il n'est pas souhaitable de recruter des salariés de bas niveau scolaire. Toutes fonctions et tâches pouvant être prise en charge par les clients après formation, devront leur être transférées. La structure technique finale sera ainsi assez légère, constituée de fonctions et tâches qu'il n'est pas possible ou pas souhaitable de transférer aux clients.

Au sein de cette structure technique, le personnel devra être recruté à un bon niveau de formation générale et technique, pour être capable d'évoluer et de progresser avec l'institution, d'innover et de proposer des changements. Ces cadres devront être sélectionnés sur des critères d'intégrité, d'engagement professionnel et personnel, si possible issus de la région. Ils seront performants et devront être rémunérés à un niveau de salaire incitatif.

- **Avoir un accès durable au refinancement à un niveau suffisant**

Les pauvres épargnent et même proportionnellement davantage que les plus riches. Cependant, ce constat ne doit pas amener à penser que le volume d'épargne mobilisable en zone défavorisée pourrait être élevé et à la hauteur des besoins en crédits pour le développement économique de la zone. L'épargne est faible et difficilement mobilisable dans ces zones où il y a une longue tradition d'épargne en nature et en animaux. Ainsi, il n'est pas possible de s'appuyer uniquement sur l'épargne pour les crédits. Des ressources externes sont nécessaires et très rapidement. Ces ressources complémentaires peuvent provenir de dotations en capital ou de prêts, provenant de bailleurs de fonds ou de banques.

- **Former les bénéficiaires à la création de micro-entreprises**

La formation et la sensibilisation des bénéficiaires du microcrédit à la création des microentreprises devraient figurer dans tous les programmes de développement de la microfinance en Afrique. En effet, cela permet aux clients des IMF de pouvoir mieux gérer leurs crédits et un bon investissement favorise non seulement les remboursements des prêts mais aussi permet d'améliorer la situation socioéconomique des populations.

Enfin, il est plus judicieux dès l'implantation d'une structure de microfinance de l'intégrer dans la culture de l'entreprise et dans le contrat de collaboration avec les clients, dès le

commencement. Pour parvenir à couvrir les différents coûts du système, il est indispensable de mettre en œuvre un plan de prise en charge progressif, un plan respectant à la fois les capacités des unités de base, qui augmente au fur et à mesure que l'impact économique s'accroît et qui soit suffisamment pédagogique pour permettre aux clients et aux structures de maîtriser le mécanisme et la gestion d'une entreprise de microfinance. La formation constitue le socle de la réussite d'une activité de microfinance tant du côté des clients sur la connaissance de l'institution et de la création de la microentreprise que du côté des praticiens de la microfinance dans l'accompagnement de leurs clients.

2.1.4. Politique d'appui et de financement du secteur de la microfinance en Tunisie

Les bailleurs de fonds et l'Etat Tunisien pourraient définir une politique d'appui et de financement de façon dégressive, en accompagnement à une prise en charge progressive des coûts par l'institution de microfinance. Un exemple de financement dégressif, pour un système mobilisant l'épargne comme ressource de prêt, serait :

- Une première phase où les villageois et leur caisse couvrent leurs charges directes, c'est à dire les coûts de fonctionnement de la caisse, ainsi que les charges financières. Les autres coûts, en particulier la formation, le suivi et le contrôle, sont entièrement pris en charge par subvention. C'est une phase d'investissement intensif pour créer les conditions d'une viabilité future de la microfinance.
- Une seconde phase où les caisses couvrent leurs coûts directs et prennent en charge les coûts de fonctionnement de leurs associations régionales. Elles participent à la prise en charge de certains coûts de formation et de contrôle.
- Une dernière phase où le réseau couvre toutes les charges directes et commence à prendre en charge les coûts de prestation des services d'appui (le " service commun ").

En matière de politique d'appui et de financement, les exemples de la Tunisie et du Maroc sont très édifiants en la matière. Bien que notre travail de recherche ne concerne pas le Maroc nous pouvons néanmoins nous inspirer de son modèle en matière d'appui et de financement de la microfinance que nous avons présenté dans l'annexe 2 Encadré N°. Au Maroc comme en Tunisie

Enda –Inter Arabe et Planète Finance (Maroc) assurent la formation des praticiens de la microfinance. Dans ces deux pays le secteur de la microfinance est très développé.

2.2. Les perspectives et les enseignements de l'expérience tunisienne de la microfinance

Nous constatons que l'accès aux services non financiers a un impact positif sur la performance de remboursement ; ce qui plaide en faveur de stratégies de développement intégrées associant les services financiers et non financiers. L'accompagnement des bénéficiaires du microcrédit dans la formation et la gestion des microprojets est indispensable. Dispenser de tels services est cependant coûteux et des recherches complémentaires sont nécessaires pour évaluer les coûts et bénéfices associés aux différents services non financiers. Des études sont également nécessaires pour définir quelle est la meilleure structure institutionnelle dans l'optique de fournir ces services. Ainsi, le prêt de groupe est à encourager car il permet à une large population, étant même très pauvres et ne disposant des garanties nécessaires, de bénéficier du microcrédit. En effet, le prêt de groupe a un avantage comparatif considérable qui dépasse de loin le prêt individuel.

Les IMF attribuent des prêts plus élevés lorsque l'ancienneté des groupes de prêt augmente. Cela peut être justifié par l'usage des mécanismes incitatifs dynamiques dans la mesure où le nombre de prêts attribués croit en général avec l'âge du groupe. Cela nous conduit à penser que les IMF doivent mettre en place de nouveaux mécanismes incitatifs pour leurs emprunteurs expérimentés. Les IMF ont tendance à attribuer des prêts plus importants aux groupes les plus homogènes en termes d'âge. Cependant, comme l'homogénéité est recherchée lors de la formation des groupes de prêt par de nombreux programmes de microfinance, des recherches complémentaires doivent être entreprises pour définir le type d'homogénéité pouvant influencer de manière positive la performance de remboursement des emprunteurs. Le succès des programmes de microfinance sur la mise en place des prêts aux populations pauvres tient en grande partie à une méthodologie appropriée. L'influence négative du montant du prêt et de l'ancienneté des groupes de prêts sur le taux de remboursement nous incite à penser que cette méthodologie devient incomplète pour une clientèle expérimentée (Marie G., 2006).

2.2.1. Performance des groupes de crédit

Au lieu de consentir des prêts individuels, la plupart des IMF choisissent de prêter à des groupes pauvres conjointement responsables du prêt octroyé. Chaque membre reçoit un prêt, de façon individuelle, à la condition d'accepter la responsabilité du remboursement des crédits accordés aux membres. Si le groupe n'arrive pas à rembourser totalement les prêts, il est pénalisé et perd l'accès au crédit futur. Nous avons conseillé tous les acteurs du secteur de la microfinance en Tunisie d'encourager et de renforcer les prêts de groupes car cela permettra aux populations les plus pauvres d'être intégré dans des groupes et de bénéficier du microcrédit. Car ce sont ces populations les plus pauvres qui sont souvent exclus en grande partie de ces microfinancements qui devraient plutôt leur servir.

Ce choix de crédit de groupe avec coresponsabilité permet de pallier les problèmes que rencontrent les banques commerciales. Le crédit de groupe⁶³ utilise en effet le capital social des communautés pour avoir les informations sur les emprunteurs ; ce qui lui confère la capacité de réduire les problèmes traditionnels d'asymétries informationnelles (Narajan et Pritchett, 1999). Ce capital social permet une meilleure circulation de l'information entre le prêteur et l'emprunteur ; il réduit les problèmes de sélection adverse et de hasard moral dans le marché du crédit. A partir de ce capital social, le crédit de groupe avec coresponsabilité devient une garantie de remboursement pour le prêteur.

La formation du groupe revient aux membres, et permet l'utilisation de l'information locale afin de connaître le type (niveau de risque) de chaque emprunteur. Cette auto sélection peut aboutir soit à des groupes homogènes de même type (Ghatak, 1999), soit à des groupes hétérogènes et homogènes (Sadoulet et Carpenter, 2001). Après la signature du contrat, pour éviter l'opportunisme, c'est-à-dire le hasard moral, la responsabilité conjointe autorise une surveillance mutuelle et une pression des pairs facilitant le respect de l'arrangement contractuel (Stiglitz, 1990 ; Besley et Coate, 1995 ; Diagne, 1998). Enfin, la responsabilité conjointe rend possible des actions d'entraide mutuelle auprès des membres rencontrant des difficultés de remboursement. Ces différents facteurs de la coresponsabilité permettent d'améliorer la

⁶³ (Le crédit de groupe ne permet pas seulement l'accès des pauvres au crédit afin de pouvoir financer des activités génératrices de revenus, mais est un facteur de cohésion sociale dans les communautés rurales, Rhyne et Otero, 1994 ; Bhatt et Tang, 1998)

performance de remboursement, ce qui pérennise l'activité de crédit et lui confère la capacité de réduire la pauvreté.

2.2.2. L'intérêt du crédit de groupes

Les principes sous-tendant le mécanisme de crédit de groupe avec coresponsabilité aboutissent à une performance très importante en matière de remboursement (Morduch, 1999). L'intérêt accordé au crédit de groupe s'explique en grande partie par le succès du programme de crédit mis en place par la Grameen Bank au Bangladesh. A la suite de ces expériences, les programmes de prêts de groupe avec coresponsabilité ont été mis en place de façon relativement satisfaisante au Cameroun, en Corée du Sud et en Malaisie. Dans ces pays, les taux de remboursement avoisinent 95%. Cependant, des systèmes similaires d'offre de crédit aux populations pauvres ont rencontré de nombreuses difficultés de remboursement en Egypte, au Kenya, au Lesotho et au Malawi (Pitt et Khandar 1996).

Toutefois, on a constaté que les principaux éléments de la coresponsabilité, éléments agissant positivement sur le comportement des groupes issus de l'échantillon, sont la pression des pairs, la surveillance et l'entraide mutuelle. Nous remarquons également que la pression des pairs agit en amont et en aval des problèmes de remboursement. Il en est de même de la surveillance mutuelle. Cela confirme l'analyse selon laquelle la surveillance mutuelle et la pression des pairs permettent de réduire le problème de l'aléa moral et améliorent la performance du groupe. L'entraide mutuelle reste l'ultime recours lorsque la pression des pairs se trouve incapable de contraindre les défaillants à rembourser après l'échéance du contrat du crédit.

Ainsi, toutes les parties prenantes de la microfinance en Tunisie devraient encourager les prêts de groupes afin de minimiser les risques des crédits individuels. En effet, plusieurs responsables des IMF nous ont affirmés « *que certains de leurs clients avaient du mal à rembourser des prêts individuels* »⁶⁴. Pour réduire l'asymétrie informationnelle il convient, dans un premier temps d'éviter des groupes de taille trop importante. En sus, il faut souligner l'importance de la formation des groupes. En outre, il faut éviter d'avoir des groupes se constituant autour d'emprunteurs exerçant la même activité (risque covariant). Afin de faire face

⁶⁴ Interview que nous avons réalisée en 2007 auprès de plusieurs ONG et les responsables de la BTS pendant la journée de solidarité organisée par le gouvernement Tunisien à Tunis pour récolter les dons et les financements destinés au secteur de la microfinance.

au problème de défaillance stratégique, et de protéger les bons emprunteurs, c'est-à-dire ceux accordant une grande importance au crédit futur, nous suggérons le relâchement d'une règle de coresponsabilité, c'est-à-dire la perte du crédit futur de tous les membres du groupe si au moins un membre est défaillant.

2.3. Conclusion de la première partie

Nous avons pu vérifier nos hypothèses de départ sur la microfinance en Tunisie en démontrant comment elle est considérée comme un nouvel outil au service du développement local en Tunisie.

- **Les enseignements tirés des différentes expériences de la microfinance en Tunisie**

Les enseignements que nous avons pu tirer de ce travail de recherche sont de plusieurs ordres :

Le secteur de la microfinance tunisien, malgré des balbutiements, a connu des évolutions même si beaucoup reste encore à faire. C'est un secteur qui demeure encore tributaire des subventions de l'Etat à travers la BTS, les Institutions comme Enda Inter- Arabe et des associations contribuant à l'essor de la microfinance en Tunisie. L'exemple de la microfinance au Maroc peut servir de repère en Tunisie surtout qu'après que la révolution tunisienne l'Etat tunisien a réduit les dépenses publiques et cela a eu des répercussions sur les subventions qu'il accordait à la BTS. D'où il est vraiment intéressant de s'intéresser ou de s'inspirer de l'organisation du secteur de la microfinance marocain.

La crise que connaît la Tunisie peut être une opportunité pour le secteur de la microfinance par le renforcement des mesures qui tendraient à l'essor du secteur de la microfinance. Il s'agit du renforcement de l'environnement légal et réglementaire afin d'améliorer et de maîtriser dans un sens favorable au développement sécurisé du secteur. De pouvoir articuler le secteur de la microfinance au secteur bancaire afin que les IMF répondent de façon adaptée aux besoins des MPE et PME en Tunisie. Enfin, les IMF devraient être plus professionnelles en assurant de façon viable et pérenne une offre de produits et services de

microfinance, adaptée, diversifiée et en augmentation, notamment dans les zones non encore couvertes en Tunisie.

Les résultats de nos travaux de recherche sur les conditions de vie des ménages établissent que la pauvreté rurale (incidence, profondeur et sévérité) est plus forte et s'est accrue sur les cinq dernières années en Tunisie, alors même que la pauvreté urbaine est plus faible et a, de plus, régressé. Même si les associations de microfinance vont jusque dans les zones rurales de la Tunisie leurs interventions sont plus accentuées dans les zones périurbaines. En mettant en place de véritables politiques favorisant l'essor d'activités génératrices de revenus, de pôles de développement et de services de proximité dans le milieu rural, un ralentissement de la migration des pauvres vers les villes est attendu. En outre, on espère qu'un reflux migratoire désengorgera les villes (soulageant un tant soi peu les problèmes de promiscuité, de délinquance et de criminalité) et créera dans les campagnes une dynamique de croissance avec la création d'emploi dans les zones rurales. La microfinance est l'un des outils au service du développement local pouvant permettre à la Tunisie de lutter contre la pauvreté dans les zones rurales. Aujourd'hui, il est de plus en plus admis au sein de la communauté des bailleurs de fonds que l'intégration de la microfinance au secteur financier global est une condition nécessaire de sa contribution efficace au développement et à la réduction de la pauvreté.

Nos travaux de recherche sur la Tunisie, rejoignent à certains égards les études⁶⁵ menées par l'Union Européenne sur le marché de la microfinance en Tunisie comme nous l'avons annoncé précédemment. Cette étude s'est déroulée d'octobre 2009 à avril 2010. Son objectif général est le développement du marché de la microfinance en Tunisie. Son but s'est d'apporter aux décideurs du gouvernement tunisien une liste de recommandations socioéconomiques et techniques liées à un calendrier des activités à réaliser pour mettre en œuvre ces recommandations. L'étude menée par l'Union Européenne a montré de manière générale que la microfinance est en pleine évolution en Tunisie et que les pouvoirs publics sont pleinement

⁶⁵ EUROPEAID/119860/C/SV/multi: IBM. Rapport final. P. 203. Etude sur le marché de la microfinance en Tunisie: Contexte réglementaire, offre, demande et conditions de développement. Bénéficiaire de l'étude: Ministère des finances Direction générale du financement Délégation de l'Union Européenne à Tunis. Ordonnateur: Délégation de l'Union Européenne à Tunis. Consultant :IBM Belgium SA. Contrat-cadre bénéficiaires Lot n°10, Lettre de marché contrat 2009/216690. IBM Belgium s.a., Avenue du Bourget / Bourgetlaan, 42, 1130 Bruxelles / Brussel. RCB 84.472 - VAT405 912 336 - ((02) 225.21.11.

conscients qu'il s'agit d'un outil particulièrement utile et efficace pour rencontrer des objectifs nationaux de développement.

L'aspect social « par exemple : le financement des frais universitaires pour étudiants pauvres, le financement des frais médicaux pour femmes enceintes, le financement des frais de scolarité des enfants de micro-entrepreneurs.» de la microfinance ainsi que l'importance de l'implication pertinente des autorités publiques ont été des sujets soulevés à plusieurs reprises dans cette étude de l'UE.

La problématique de la politique des taux d'intérêt à été abordée selon plusieurs axes (expériences étrangères, bonnes pratiques) et il est tout à fait clair que son analyse doit tenir compte dans le contexte tunisien du fait que les associations sont financées à taux zéro par la BTS. Il semble qu'un certain consensus ait été atteint dans les comités de pilotage sur le fait qu'il fallait définir un taux de marché pour les microcrédits qui soit adapté aux différentes catégories d'institutions. Une réglementation prudentielle spécifique concerne de manière générale l'ouverture du secteur et son développement, par l'entrée d'acteurs privés ou publics, ce qui était bien l'objet principal de l'étude réalisée. L'étude de l'Union Européenne a fait aussi des recommandations sur les *Services non-financiers* (formation de base à la gestion & accompagnement professionnel) et le *micro-leasing* « L'introduction de certains prêts ruraux : (prêt petit entrepreneur rural, prêt équipement agricole d'irrigation, prêt micro-entrepreneur rural « environnement ») doit amener à poser la question de l'intérêt de recourir au "micro-leasing" pour certains d'entre eux compte tenu du montant octroyé ».

- **Liens entre l'approche macroéconomique et l'analyse microéconomique**

En effet, notre recherche a montré des actions spécifiques à l'endroit des femmes et des hommes bénéficiaires des produits de la microfinance en Tunisie. Nous avons assisté au développement de micro-entreprises, de microprojets (activités génératrices de revenu), à l'octroi des microcrédits, ainsi qu'à la promotion de la microfinance. L'Etat tunisien ou des institutions internationales (BAD, Banque Mondiale, PNUD...) encouragent les approches visant à la satisfaction des besoins fondamentaux des plus défavorisés. D'où cette approche microéconomique, dirigée essentiellement vers l'individu. Mais, force est de constater que le « micro » semble avoir atteint ses limites. Les femmes et les jeunes diplômés (filles et garçons)

sont toujours victimes d'inégalités criantes et l'intégration transversale du genre dans les politiques économiques est loin d'être une réalité. De même, les modes de production dans lesquels elles sont investies et par lesquels elles créent de la richesse ne sont pas valorisés : économie sociale et solidaire, réseaux économiques alternatifs, économie reproductive, etc... Cela a entraîné les révolutions en Tunisie et en Egypte. Face à la crise tunisienne où le taux de chômage est très élevé, le manque des débouchés des hommes et des femmes tunisiennes la microéconomie n'est-elle pas obsolète ? N'est-il pas grand temps de se tourner vers la macroéconomie ?

La macroéconomie élabore et analyse les agrégats économiques tels que le Produit National, le revenu, la consommation, l'investissement, les finances publiques, la balance des paiements, etc. Ces agrégats reflètent les fondamentaux d'une économie. Le gouvernement tunisien a toujours tenté d'influer ces indicateurs en mettant en œuvre des politiques macroéconomiques visant la stabilité des prix, le plein emploi et l'équilibre entre importations et exportations comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 1. Malheureusement, les politiques économiques n'arrivent pas à résoudre et à améliorer la situation socioéconomique des gens.

Ainsi, malgré les difficultés, l'analyse microéconomique montre que les populations bénéficiaires du microcrédit en Tunisie, nonobstant les difficultés ont pu améliorer leur niveau de vie. Et la microfinance constitue un bon outil du développement local dans les zones périurbaines de la Tunisie. Les répercussions sur le plan macroéconomique -même minimes- ne sont pas visibles. Elles existent toutefois à petite échelle ; il suffit de renforcer le secteur de la microfinance pour que ces répercussions soient plus visibles sur le plan macroéconomique à travers la création d'emploi de masse.

Au terme de cette première partie sur l'analyse de la situation en Tunisie, nous allons par la suite aborder cette deuxième partie comme nous l'avons annoncé précédemment sur l'analyse de la situation de la microfinance en Egypte.

Deuxième partie

La microfinance comme outil d'intégration sociale et financière : Le cas du contexte Egyptien

Cette deuxième partie aborde la microfinance comme « un outil d'intégration sociale et financière dans le contexte égyptien ». La connaissance de ce pays sur le plan socio politique et l'impact de la microfinance sur les populations sont des questions que nous allons traiter dans cette deuxième partie. Elle est constituée de trois chapitres.

Le premier chapitre aborde l'analyse macroéconomique des modes et structures de développement de l'Egypte. Il est constitué de deux sections : La première traite l'Analyse historique, socio politique et socio économique de l'Egypte et la deuxième la stratégie de développement utilisée par l'Egypte.

Le deuxième chapitre aborde l'analyse de la situation de la microfinance en Tunisie. Il est constitué de deux sections : La première section fait la présentation du paysage de la microfinance en Egypte et la deuxième le rôle des institutions de microfinance en Egypte.

Et enfin le troisième chapitre analyse l'impact de la microfinance sur le développement en Egypte. Il est constitué de deux sections : La première analyse l'impact économique et social de la microfinance en Egypte et la deuxième les politiques d'accompagnement de la microfinance et l'intégration sociale en Egypte.

Chapitre IV. L'analyse macroéconomique des modes et structures de développement en Egypte

L'économie de l'Égypte est la 2^e d'Afrique et son influence est importante dans le Proche-Orient. Longtemps planifiée par l'État, elle est aujourd'hui en voie de privatisation et de libéralisation. L'agriculture est le principal secteur d'activité économique de l'Égypte. Le pétrole et le gaz naturel sont des sources de revenus importantes, de même que le tourisme, grâce à d'exceptionnels sites historiques (les pyramides). Au début des années 70 au milieu des années 80, l'Égypte a réussi à s'approprier des rentes liées à la rente pétrolière circulant dans le monde arabe ou puisées dans d'autres régions du monde. Malgré la diminution récente de ces revenus, l'attitude rentière continue de caractériser la politique économique égyptienne, sur les plans extérieur et intérieur. Or, le règlement en cours du conflit israélo-arabe peut modifier les conditions de cette appropriation.

La dynamique de l'économie égyptienne repose, en partie au moins, sur la perception de devises en provenance du monde arabe et des pays occidentaux. Moins commerciales que financières, les relations égypto-arabes, dominées par les aides financières et les revenus des travailleurs émigrés, révèlent la faible intégration économique du Moyen-Orient et son hétérogénéité. La libéralisation économique en cours en Égypte peut bénéficier de la fin du conflit, une accélération conséquente des échanges commerciaux et financiers dans la région étant susceptible d'alléger la contrainte extérieure. La fin de l'état de belligérance entre Israël et ses voisins, en favorisant une stabilisation politique de la région, permettra aux Etats de penser puis d'établir des relations entre eux dans une optique de long terme. Il s'agira alors d'encourager une intégration économique et financière. L'analyse socioéconomique, historique et politique du contexte Egyptien et les stratégies de développements différents que l'Égypte a adopté depuis les indépendances jusqu'à nos jours.

Voici le thème sur lequel nous allons nous baser pour mieux approfondir nos connaissances sur ce pays comme nous l'avons fait précédemment sur la Tunisie (cf. chap. 1). Notre analyse nous permettra de vous présenter les différentes stratégies de développement que l'Égypte a mis en place pour assurer son développement socio économique. Pour ce faire nous allons bâtir notre argumentation en deux sections dont la première aborde l'analyse socio politique, économique et historique de l'Égypte. Et la deuxième les différentes stratégies de développement utilisées par l'Égypte.

Section 1. Analyse historique, socio politique et socio économique de l’Egypte

L’Egypte, de par sa situation centrale dans le monde arabe et le contrôle qu’elle exerce sur le canal de Suez, joue un rôle central dans les relations politiques en Afrique, en Méditerranée, au Moyen-Orient, voire sur la scène mondiale.

A la suite de l’assassinat du président Anouar el-Sadate en 1981, l’ancien suppléant du ministre de la Défense et vice-président Hosni Moubarak est devenu président, et chef du Parti national démocratique. Son mandat a été reconduit de six ans lors des élections présidentielles de septembre 2005, tandis que les élections législatives de novembre 2005 ont été largement favorables aux candidats de l’association des Frères Musulmans, affaiblissant les partis d’opposition laïques. Les forces armées égyptiennes sont les plus importantes, en nombre, du continent africain, et occupent le 11e rang mondial. Elles soutiennent la stabilité politique de la région et participent au forum de l’OTAN sur le dialogue dans la zone méditerranéenne. La révolution Egyptienne a entraîné la chute du Président Moubarak. Une nouvelle constitution a été adoptée en 2011 renforçant ainsi la démocratie. Cette section aborde la situation sociopolitique historique et socioéconomique de l’Egypte.

1.1. Situation historique de l’Egypte au xx^e siècle

Au début du xx^e siècle, l’Egypte est placée sous l’autorité de la Grande-Bretagne : c’est le protectorat britannique. L’Egypte est mise sous protectorat anglais. De nouveaux colons s’installent sur les terres ancestrales des Égyptiens. Le pays devient alors une plaque tournante du commerce anglais. La langue anglaise et les coutumes occidentales envahissent le pays. Le 1er juillet 1798, Bonaparte débarque à Alexandrie et prend la ville en un jour. La France veut alors un contrôle total de la mer Rouge. Le projet militaire s’accompagne également d’une expédition scientifique. Le 21 juillet de la même année, sa victoire des Pyramides lui donne une voie vers le Caire.

Mais les 1ers et 2 août, la flotte française est détruite par les Anglais. Bonaparte quitte son armée qui résistera un an avant que l’Angleterre ne reprenne le contrôle total de l’Egypte. Mais l’Egypte, fatiguée de vivre sous le pouvoir incessant d’autrui se rebelle. Le peuple gronde. De tous les conquérants qu’il a connu, l’Angleterre est le dernier maillon d’une chaîne de colère. Las, criant à l’indépendance, les Egyptiens se rebellent. En 1953, ils obtiennent enfin ce qu’ils

méritaient depuis des siècles : l'indépendance. La monarchie est abolie et la république est proclamée. S'ensuivent plusieurs conflits avec Israël. Depuis lors, l'Égypte n'a de cesse de se redresser, pour redevenir ce qu'elle était au temps des Pharaons. Un pays prospère, riche d'une culture et d'un peuple unique.

L'Égypte ancienne est la période historique de l'Antiquité durant laquelle s'est développée la civilisation antique de l'Égypte. L'histoire du pays est ensuite marquée par la domination des Arabes musulmans. En 1869, le canal de Suez est ouvert : il permet de relier la mer Méditerranée à la mer Rouge et constitue une route commerciale stratégique entre l'Occident et le Proche-Orient.

1.2. L'Indice de développement humain de l'Égypte

Chaque année depuis 1990 le Rapport sur le développement humain a publié l'Indice de développement humain (IDH) qui a été lancé comme alternative aux mesures conventionnelles de développement, telles que le niveau de revenus et le taux de croissance économique. L'IDH représente une volonté de définition plus large du bien-être et fournit une mesure composite de trois dimensions de base du développement humain : la santé, l'éducation et le revenu. Entre 1980 et 2010 l'IDH de Égypte a augmenté de 1.5% par an, passant de 0.393 à 0.620 aujourd'hui, ce qui place aujourd'hui ce pays 101 de 169 pays disposant de données comparables (cf. Tableau 18).

Tableau N° 18 : Indice de développement humain de l’Egypte

Rang mondial de l’Egypte : 101 Indice de développement Humain			
Year	Égypte	États arabes (BR)	World
1980	0.393	0.398	0.455
1985	n.d.	0.442	0.486
1990	0.484	0.477	0.526
1995	n.d.	0.509	0.554
2000	0.566	0.530	0.570
2001	n.d.	0.536	0.575
2002	n.d.	0.545	0.581
2003	n.d.	0.549	0.587
2004	n.d.	0.556	0.594
2005	0.587	0.563	0.598
2006	0.594	0.570	0.604
2007	0.601	0.576	0.611
2008	0.608	0.580	0.615
2009	0.614	0.585	0.619
2010	0.620	0.590	0.624

Source: « Rapports 2010 nationaux pour Égypte Bureau de pays du PNUD Explication des données_ (Source PNUD 2010) ».

L’IDH des Etats arabes (BR) en tant que région est passé de 0.398 en 1980 à 0.590 aujourd’hui, plaçant l’Egypte en-dessous de la moyenne régionale. Les tendances de l’IDH dressent un tableau important à la fois aux niveaux national et régional et soulignent les écarts très conséquents en matière de bien-être et de potentialités qui continuent à diviser notre monde interconnecté.

Pour mieux comprendre les composantes de la croissance démographique pour ce pays, au choix de l’année on se réfère aux données suivantes (cf. Tableau 19).

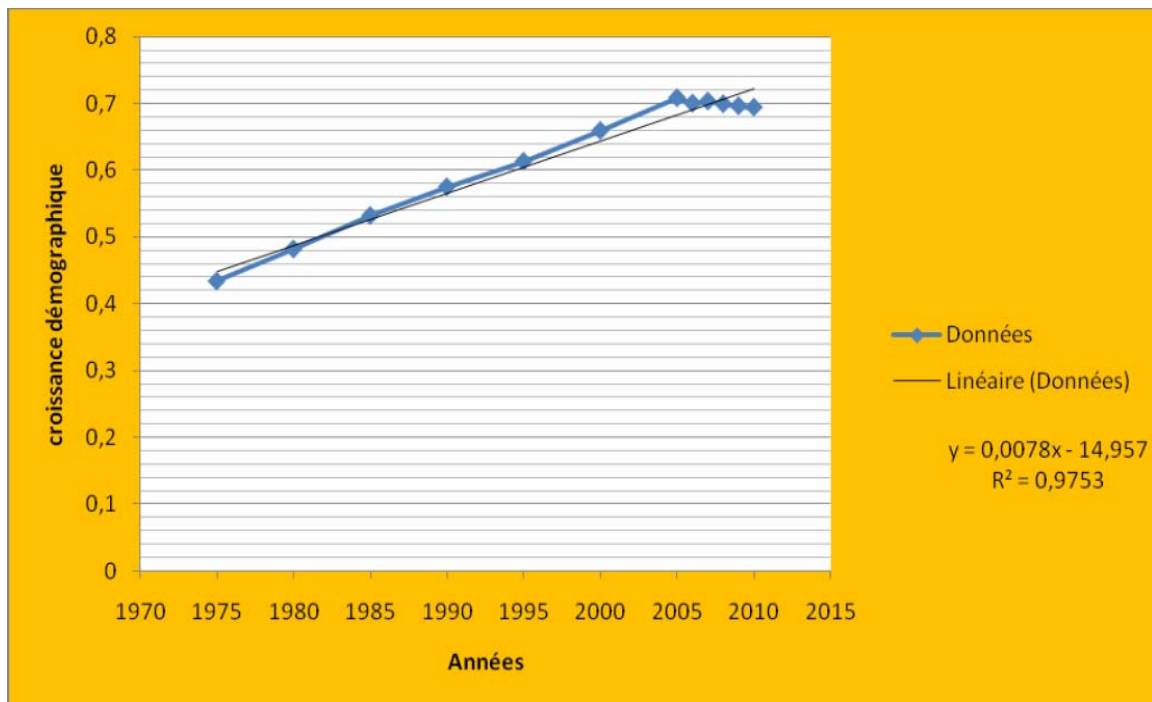
Tableau N° 19 : croissance démographique de l’Egypte

Années	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Données	0,434	0,482	0,532	0,575	0,613	0,659	0,708	0,7	0,703	0,699	0,696	0,694

Source : PNUD 2010.

Pour l'ensemble de la période 1975-2007, on enregistre une moyenne annuelle de 0,6. C'est en 2005 qu'on enregistre le plus haut niveau (0,7) et c'est en 1975 qu'on enregistre le plus bas niveau (0,4). Le changement enregistré entre la première et la dernière année est de 62%. Pour effectuer ce calcul, on prend en considération les résultats pour 9 années de la période 1975-2007. Sur la base de ces informations, on a estimé qu'en 2010 ces données sont de l'ordre de 0,7. Cela c'est traduit dans les faits. Ce graphique de la figure N° 18 illustre bien cette évolution.

Figure N°18: Les composantes de la croissance démographique de l'Egypte.

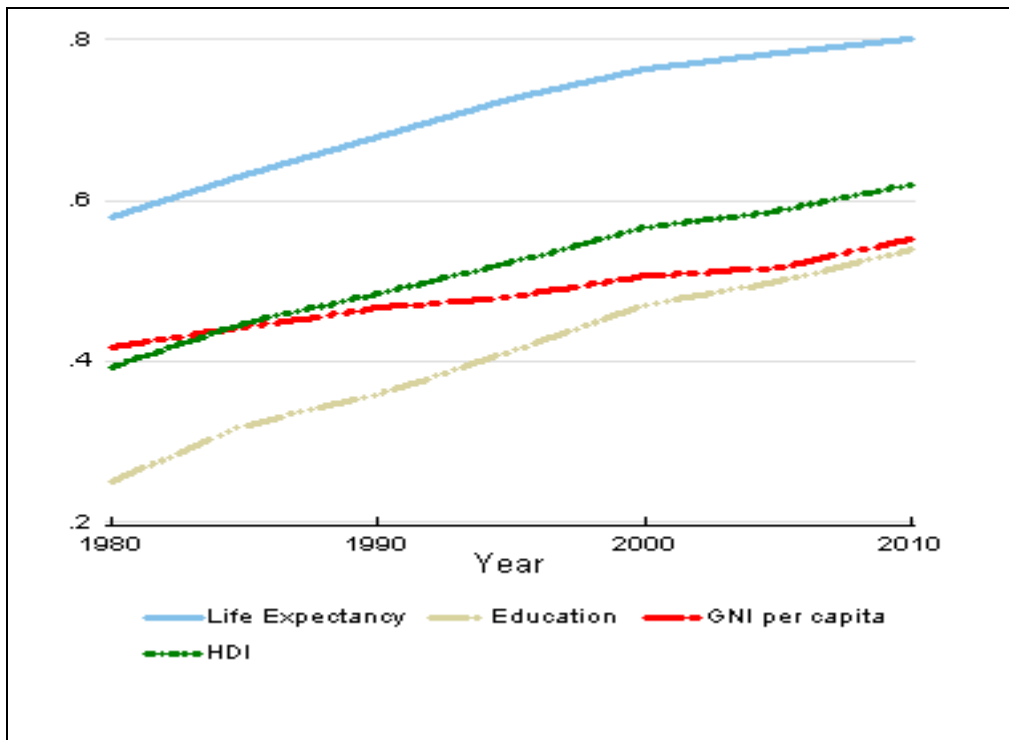


Source : selon les données du tableau N° 18

On constate une nette évolution de la croissance démographique en Egypte de 1975 jusqu'en 2010. Construite selon un modèle statistique fort simple, cette prévision présente un niveau de fiabilité élevé puisque les variations des 32 années présentent une structure relativement simple.

Il s'agit d'un indice composé qui mesure la qualité de vie moyenne de la population d'un pays. Théoriquement, l'indice va de 0 à 1. Il tient compte de trois dimensions du développement humain. D'abord, la possibilité d'avoir une vie longue et en santé en se fondant sur l'espérance de vie à la naissance comme le montre ce graphique figure N° 19.

Figure N° 19: Trends in Egypt's HDI component indices 1980-2010



Source : PNUD, 2010

Ensuite, le niveau de scolarisation, évalué à partir du taux d'analphabétisme et de la fréquentation des différents niveaux du système scolaire. Enfin, le standard de vie, calculé à partir du Produit intérieur brut par capital en tenant compte de la Parité du pouvoir d'achat (PPA).

La PPA sert « à mesurer le pouvoir d'achat relatif des monnaies de différents pays pour les mêmes types de biens et de services. Étant donné que le prix des biens et des services peut varier d'un pays à l'autre, la PPA permet de comparer plus exactement le niveau de vie de différents pays. Pour estimer la PPA, on compare le prix d'articles analogues mais, comme les articles disponibles dans les différents pays et à différentes périodes ne sont pas strictement identiques, ces estimations ne sont pas toujours solides.»

Dans le Rapport de 2009 sur le Développement humain, l'Égypte occupait la 82ème position sur les 135 pays évalués. L'indice de pauvreté mesure les privations graves dans le domaine de la santé pour les personnes qui n'atteindraient pas l'âge de 40 ans. L'éducation est mesurée par le taux d'analphabétisme chez les adultes, et un niveau de vie digne est mesuré par la moyenne non pondérée des personnes qui n'ont pas accès à une source d'eau potable et par le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont le poids est inférieur au poids normal pour leur

âge. Le tableau 20 montre les valeurs de ces variables pour l'Égypte et les compare avec celles correspondant à d'autres pays.

Tableau N° 20: Quelques indicateurs de pauvreté humaine.

Quelques indicateurs de pauvreté humaine :				
Indice de pauvreté humaine (IPH-1)	Probabilité de ne pas atteindre l'âge de 40 ans (%)	Taux d'analphabétisme chez les adultes (âgés de 15 ans ou plus)	Population n'ayant pas accès à des sources d'eau améliorées (%)	Enfants dont le poids corporel est inférieur à la normale pour cet âge (% d'enfants de moins de 5 ans)
1. République tchèque (1,5)	1. Hong-Kong, Chine (RAS) (1,4)	1. Géorgie (0)	1. La Barbade (0)	1. Croatie (1)
80. Îles Salomon (21,8)	68. Géorgie (6,7)	117. Angola (32,6)	28. Costa Rica (2)	40. Macédoine (6)
81. Botswana (22,9)	69. Vanuatu (7,1)	118. Congo (République démocratique du) (32,8)	29. Arménie (2)	41. La Barbade (6)
82. Égypte (23,4)	70. Égypte (7,2)	119. Égypte (33,6)	30. Égypte (2)	42. Égypte (6)
83. Vanuatu (23,6)	71. Équateur (7,3)	120. Inde (34)	31. Jordanie (2)	43. Mongolie (6)
84. Congo (24,3)	72. Bahamas (7,3)	121. Ghana (35)	32. Monténégro (2)	44. Panama (7)
135. Afghanistan (59,8)	153. Lesotho (47,4)	151. Mali (73,8)	150. Afghanistan (78)	138. Bangladesh (48)

Source: Rapport sur le développement humain 2010.

Ce tableau présente bien la situation du développement humain de l'Égypte par rapport à d'autres pays que le PNUD a pris en considération. On remarque que l'Égypte s'en sort bien que mal par rapport aux pays que le PNUD a pris pour cette étude. Ainsi, face à cette amélioration du niveau de vie, qu'en est-il de la question de genre en Égypte ?

1.3. La question du genre en Égypte

L'Égypte a réalisé des progrès dans la résolution de certaines questions de genre à travers, la réduction des taux d'analphabétisme, de fécondité et de mortalité maternelle. Un certain nombre de facteurs expliquent la baisse de la mortalité, notamment : l'amélioration de la couverture vaccinale ; la diminution de l'incidence des maladies diarrhéiques grâce aux mesures de santé publique appliquées ; et une certaine amélioration des niveaux de vie. Les changements observés concernant les taux de fécondité paraissent résulter des facteurs suivants : l'évolution

dans l'âge du mariage, lequel est en hausse ces 25 dernières années, entre 18 et 23 ans, mais qui reste constant à 18 ans dans les zones rurales. Un désintérêt croissant pour la famille nombreuse ; l'urbanisation ; l'éducation ; et une utilisation accrue des contraceptifs. La population égyptienne est majoritairement jeune, composée de 33,3 % de moins de 15 ans et ne comptant que 4,8 % de personnes ayant 65 ans ou plus⁶⁶.

En Egypte, les femmes n'occupaient que 2,4 % des sièges au Parlement, contre 6 % en moyenne dans les Etats arabes et 11,5 % en Tunisie. En 2004/05, le ratio de scolarisation dans l'enseignement primaire était de 100 %, mais de 98 % pour les filles ; cependant, l'écart se resserre au niveau de l'enseignement secondaire, avec des taux respectifs de 87 % et 84 %. En 2006, le taux national d'analphabétisme des adultes était de 28,6 %, contre 40,6 pour les femmes. S'agissant de l'inscription dans l'enseignement universitaire et supérieur, le taux d'inscription des femmes a globalement progressé, passant de 44 % en 1996/97 à 47% en 2000/2001. Le taux de mortalité maternelle a régressé de plus de 50 %, passant en 1993 de 170 décès pour 100 000 naissances vivantes à 75 pour 100 000 en 2002 d'après la Banque mondiale.

L'espérance de vie des femmes s'est améliorée, passant de 66,5 ans en 1996 à 73,1 % en 2006. La proportion de femmes travailleuses reste faible 31 % en 2001. Les femmes ont peu d'accès aux crédits et aux propriétés foncières. La plupart des femmes chefs de famille sont veuves. Les opportunités d'emplois qui s'offrent à elles sont limitées et elles souffrent cruellement de la pauvreté. Selon les estimations, les revenus en termes de parité de pouvoir d'achat étaient, en 2002, de 1,963 dollar pour les femmes contre 5,216 dollars pour les hommes, soit 37,6 % des revenus des hommes⁶⁷. Sur l'ensemble des emplois professionnels et techniques disponibles en 2001, les femmes occupaient 30 % des postes de cadres et de directeurs, pourcentage se rapprochant du taux de participation aux activités économiques (35,7 %) en 2002. Cependant, elles sont disproportionnellement représentées dans les emplois agricoles et ceux liés aux services où les taux étaient respectivement de 144% et 112 % par rapport aux hommes.

Afin d'intégrer les questions féminines au niveau institutionnel, le gouvernement Egyptien a mis sur pied en 2000, le Conseil national des femmes (NCW) qui a été doté de bureaux dans les 26 gouvernorats d'Egypte, ce qui institutionnalise la prise en compte de la problématique homme-femme. Le NCW possède des points locaux de promotion de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes au sein du Département de la planification et dans

⁶⁶ Banque mondiale, 2009.

⁶⁷ Banque mondiale / Evaluation de la situation de la femme par le CNB, 2003.

chaque ministère. Le NCW a créé en 2000 et ce, en partenariat avec l'USAID, le Centre féminin de développement des entreprises ; il a entrepris en 2003, en collaboration avec la Banque mondiale, une évaluation nationale des questions de genre.

Le gouvernement Egyptien a mis également en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté axés sur les femmes, comme par exemple, le Programme d'appui à l'autonomisation financière des femmes dans les Nouvelles Terres financé par le FAD. Au travers du Programme de réforme du secteur de la santé qui bénéficie également de ressources FAD, le module de prestations de soins de base du modèle de santé familiale, introduit pour la première fois en Egypte, promeut l'accroissement de l'accès à la santé maternelle et à la santé reproductive, et l'amélioration de sa qualité et de sa portée. Le Projet d'appui aux micros et petites entreprises, approuvé par la Banque en 2006, est axé sur la promotion de la création d'emplois et du développement économique communautaire, et sur la lutte contre la pauvreté. Les femmes ont constituées environ 60 % des bénéficiaires de ce projet. Toutes ces mesures ont permis une nette amélioration de la situation de la femme Egyptienne entre 2000 à 2010. Mais la situation sociale des femmes est toujours fragile.

1.4. Pauvreté et contexte social en Egypte

Depuis 1990, le nombre et la proportion de pauvres dans le pays ont régressé. La rapide croissance économique de la deuxième moitié des années 90 et des premières années du nouveau millénaire ont entraîné une hausse des revenus et de la consommation, accru le nombre d'emplois disponibles et facilité leur acquisition. C'est ainsi qu'entre 1995/96 et 1999/2000, environ 0,6 million de personnes ont quitté les rangs des pauvres. Cette baisse s'est justifiée par la rapide augmentation des revenus et de l'emploi pendant la période. Cependant, l'incidence des facteurs géographiques sur la pauvreté a également changé. Tandis qu'au début de la période, la structure de la pauvreté variait selon qu'on se trouvait en zone urbaine ou rurale, à la fin de cette période, les variations observées reposaient également sur des considérations géographiques ou régionales.

- **Accroissement de la pauvreté dans les zones rurales**

La pauvreté était non seulement plus sensible dans les zones rurales, mais elle était en fait plus marquée en Haute-Egypte. Ceci implique l'existence d'une étroite corrélation entre la faiblesse du niveau d'éducation et la pauvreté. L'étude réalisée par le gouvernement/la Banque

mondiale a conclu qu'en Egypte le pourcentage de pauvreté était de 16,7 % en 1999/2000. Elle a en outre relevé que la répartition des pauvres était inégale d'une région à une autre. Dans les zones rurales, le pourcentage de pauvreté atteignait 22,1 % et la plupart des pauvres 34,9 % étaient concentrés dans les zones rurales de la Haute-Egypte.

- **Progrès réalisés dans le domaine de la santé**

La réforme du secteur de la santé mise en œuvre de manière graduelle, a commencé à porter des fruits en termes d'amélioration de l'état de santé, bien qu'il soit indispensable de se pencher davantage sur la question de la viabilité du financement de la santé. Pour l'ensemble des antigènes, la couverture vaccinale a dépassé les 98 % en 2005, avec pour corollaire une baisse du taux de mortalité. Le taux de mortalité infantile a enregistré une baisse, passant de 65 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1992 à 31,4 pour 1 000 en 2006. Le taux de mortalité des moins de 5 ans a régressé de 42,8 % entre 1992 et 2002, passant de 84 à 36,4 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2006 ; tandis que le taux de mortalité maternelle a baissé, passant de 174 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1993 à 75 décès en 2002 (PNUD, Banque Mondiale, 2007). Cela montre bien les progrès consentis par l'Egypte et la situation s'est nettement améliorée en 2010.

Le Programme de réforme du secteur de la santé a mis l'accent sur les améliorations précédemment enregistrées dans le secteur et s'emploie actuellement à résoudre le problème de la viabilité de ressources par le biais d'un modèle de santé familial structuré centré sur le nouveau régime d'assurance maladie élargie. Le programme vise essentiellement à assurer l'accès de tous les égyptiens à un ensemble élémentaire de soins de santé primaire (SSP) et à des services de santé publique de qualité.

- **Progrès réalisés dans le domaine de l'éducation**

Au cours de la période que couvre le plan, à savoir 1997-2002, les ressources allouées par le gouvernement à l'éducation ont considérablement augmenté (multiplié par 13), passant de 1,2 milliards à 15,6 milliards de livres égyptiennes pendant la période du plan quinquennal (1982-1987). Ce chiffre a doublé à la fin de la période du Plan de développement quinquennal (2007), passant à 32,2 milliards de livres sterling. De fait, les indicateurs de performance se sont sensiblement améliorés. La scolarisation au primaire a progressé, passant de 63,2 % en 1960 à 100 % en 2004/2005. Le taux d'alphabétisation a crû, passant de 25,8 % en 1960 à 71,4 % en 2006, même s'il demeure relativement faible chez les femmes : 59,4 %. Le gouvernement, le

secteur privé et Al Azhar (organisation religieuse) ont fourni respectivement 85,8%, 7 % et 8,2 % des établissements d'éducation primaire et secondaire.

Au niveau de l'éducation universitaire, le taux de scolarisation féminine a enregistré une hausse, passant de 44 % en 1996/97 à 47% en 2000/2001. A compter de l'exercice 2003/2004, la densité des classes au niveau de l'éducation primaire et secondaire a été respectivement de 40,85 et 40.95 élèves par classe, tandis que le ratio étudiant/enseignant était respectivement de 22,19 et 13,66. Toutefois, des aménagements structurels et fonctionnels s'imposent au niveau du système éducatif afin d'harmoniser bases de connaissances économiques et quête de modernisation économique.

L'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système éducation et la fourniture de matériels TI furent par conséquent l'une des principales réalisations pendant la période du plan (1997-2002). Par ailleurs, 78,5 % des établissements scolaires ont été dotés de laboratoires scientifiques. En août 2003, a démarré la mise en œuvre des cinq volets dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'éducation, à savoir : le renforcement du système éducatif par l'amélioration de la politique et des programmes ; la gestion des établissements scolaires ; l'éveil chez les étudiants du sens critique et développement des capacités à résoudre les problèmes ; - la dotation d'enseignants et de matériels pédagogiques ; la poursuite de la formation des enseignants en vue d'améliorer le savoir et les compétences ; et la promotion de la participation des collectivités, des ONG et du secteur privé.

Sur la période que couvre le plan action (2002-2007), le gouvernement a porté une attention particulière aux services éducatifs en fournissant les infrastructures requises pour renforcer l'accès à l'éducation et faire face à la poussée démographique. Le gouvernement s'emploie à : porter le niveau du taux brut de scolarisation au primaire à 100 % et ramener le taux d'analphabétisme des adultes de 30,6 % dans une fourchette de 3 % à 7 % d'ici à l'an 2020 ; améliorer les programmes ; promouvoir une éducation de qualité. Le cinquième Plan quinquennal de développement socioéconomique (2002 - 2007) a encouragé l'enseignement technique en atténuant davantage les disparités dans les taux de scolarisation garçons/filles, d'une part, et zones urbaines/rurales, d'autre part. Cela a permis de réduire le taux d'abandon et d'intensifier l'alphabétisation fonctionnelle des adultes.

1.5. L'analyse socioéconomique de l'Égypte

L'Égypte est un pays à revenu moyen, doté d'un fort potentiel économique et d'un important marché émergent. Elle a réalisé des progrès considérables en termes de stabilisation et de réformes structurelles sur le plan macroéconomique depuis qu'elle a lancé son programme d'ajustement structurel en 1991, programme visant la déréglementation, la libéralisation des échanges commerciaux et la promotion des initiatives privées et de l'investissement. A la fin des années 1990, toutefois, la performance économique a faibli et la situation a continué de se détériorer entre 2000 et 2003, à la suite des difficultés liées à la guerre d'Irak. Au cours de cette période, la croissance du PIB réel a chuté jusqu'à 3,2 % en 2003. L'Égypte est un pays à revenu intermédiaire qui est doté d'une économie diversifiée, dont la contribution du secteur privé au PIB était estimée à 61,5 % en 2005/06. En 2004/05, les services se sont taillés la part du lion (33 % du PIB), suivis de l'industrie et des mines (18 %), de l'agriculture, la pêche comprise (15 %), des produits pétroliers (12 %) (PNUD, 2006).

Au début des années 90, le gouvernement a adopté la Vision 2022, une vision à long terme qui énonce les politiques envisagées en matière de réforme et de libéralisation économiques. La gestion par le gouvernement des questions économiques s'est poursuivie dans la droite ligne de la Vision à travers les plans quinquennaux de développement qui ont été complétés par les plans annuels, ce qui a permis d'obtenir des résultats très positifs, en termes notamment d'accélération de la croissance économique.

Depuis, elle a crû régulièrement pour atteindre un maximum de 7,2 % en 2008, s'approchant de l'objectif que l'Égypte s'est fixé dans son plan quinquennal, soit une croissance du PIB réel de 8 % par an. L'économie égyptienne est relativement petite (elle n'occupe que la quatrième place du monde arabe, après l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis et l'Algérie). Il n'en reste pas moins que l'Égypte est un centre névralgique important qui connecte l'Afrique, l'Europe et l'Asie, et dont l'économie est largement diversifiée. Le secteur des services génère près de la moitié du PIB. Cette part comprend la contribution du secteur public (administration et canal de Suez), qui s'élève à environ 33 %. Le secteur industriel génère 38 % du PIB, la branche la plus importante étant l'industrie textile. Bien que la part de l'agriculture au PIB ait considérablement diminué ces dernières années (passant de 20 % en 1982 à 13,8 % en 2007), ce

⁶⁸ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Rapport sur les investissements mondiaux 2008, <http://www.unctad.org>. Arab Republic of Egypt – Poverty Reduction in Egypt, World Bank.

secteur demeure important.

- **Les effets de la crise financière internationale**

L'économie égyptienne demeure par ailleurs très vulnérable aux chocs exogènes. La crise financière internationale et son impact sur les grands marchés comme l'UE ou les Etats-Unis provoquent un ralentissement de la croissance économique au niveau international. Le secteur des exportations et l'industrie touristique égyptiens en ressentent les effets. Le gouvernement a approuvé plusieurs mesures en vue de prévenir un ralentissement de la croissance du PIB, notamment la promotion des exportations et l'annulation de l'augmentation des prix de l'énergie (très bas) pour l'industrie.

La politique économique appliquée par le gouvernement souligne par ailleurs l'importance de conserver une approche macroéconomique saine et prudente et d'encourager le secteur privé à jouer un rôle plus important dans le processus de développement. Le gouvernement a en outre réagi à la crise financière en débloquant 15 milliards⁶⁸ de livres égyptiennes (1,7 % du PIB) en décembre 2008 en faveur d'un programme d'impulsion et d'allègement fiscal ; le programme vise notamment à financer de nouveaux projets d'infrastructure, en particulier dans les transports. Un second programme de la même ampleur a été lancé en mars 2009 pour soutenir l'économie.

- **Les perspectives de croissance à moyen terme**

Elles sont bonnes, mais elles pourraient être renforcées par l'accélération des réformes structurelles. Le pays est doté d'immenses ressources naturelles, pétrole et gaz notamment, qui génèrent des devises importantes. En outre, l'agriculture et l'industrie égyptiennes sont suffisamment diversifiées pour permettre au pays d'accroître sa production dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie légère. Par ailleurs, l'Egypte peut tirer un meilleur parti, d'une part, de sa situation stratégique pour accroître les revenus générés par le Canal de Suez et, d'autre part, de ses richesses culturelles et géographiques pour attirer les touristes.

1.5.1. Aperçu économique à moyen terme et défis

Au niveau macroéconomique, les principaux défis à la viabilité de la croissance et à la réduction de la pauvreté sont notamment la faiblesse et la stagnation des ratios d'épargne et d'investissement, la vulnérabilité aux chocs extérieurs, le creusement des déficits budgétaires, l'accroissement de la dette intérieure, et l'absence d'opportunités d'emplois. Au niveau sectoriel, les principaux défis en ce qui concerne le secteur agricole sont la pénurie d'eau et de terres. Bien que la rareté de l'eau soit une préoccupation et un problème croissant en Egypte, l'eau d'irrigation est fournie gratuitement aux exploitants agricoles, ce qui constitue un exemple.

La tarification de l'eau et autres mesures d'encouragement pourraient permettre d'assurer la conservation des ressources en eau, la mobilisation de ressources pour l'entretien et le développement des infrastructures d'irrigation, et la répartition de l'eau entre les besoins concurrentiels. Les piliers de la croissance de l'économie égyptienne sont l'industrie de fabrication (principalement les textiles et les manufactures), l'agriculture et le tourisme, des secteurs tous confrontés à des difficultés de court et moyen terme, et externes comme internes. L'Egypte doit faire face à une contrainte de taille, notamment les problèmes d'ordre technologique et sa capacité à soutenir efficacement, la concurrence avec les producteurs de textiles à moindre coût des pays asiatiques également présents sur le marché.

Pour promouvoir la productivité et réduire les coûts, une modernisation des techniques de production s'impose. Les autres contraintes sont, entre autres, les déséquilibres au niveau des compétences, la faiblesse du niveau de recouvrement des coûts de maintenance, l'expansion et la modernisation des infrastructures et des services publics et l'insuffisance des crédits accordés au secteur des PME. Le pays devrait par ailleurs améliorer ses technologies et son système de production, suffisamment pour soutenir la concurrence, d'une part, avec les producteurs locaux sur les marchés européens et américains de produits manufacturés sur lesquels il évolue et, d'autre part, avec les produits importés de ces pays en Egypte.

- **Le programme de modernisation industrielle**

Le programme de modernisation industrielle contribue à résoudre le retard sur le plan technologique. Il importe en outre d'améliorer les technologies agricoles pour espérer accroître la productivité dans le secteur. En Egypte, le taux élevé de chômage coexiste avec le déficit de main d'œuvre qualifiée pour la manufacture des produits dont le pays encourage l'exportation. Cette situation se trouve exacerbée par le décalage entre création d'emplois, d'une part, et croissance démographique et augmentation de la population active, d'autre part. Pire, l'Egypte est fortement

urbanisée ; en d'autres termes, les zones urbaines offrent peu d'opportunités d'emploi et l'insuffisance de terres agricoles peut décourager l'engagement des chômeurs dans les activités agricoles.

L'accroissement des ressources allouées à des programmes d'éducation/de formation professionnelle pertinents, la récupération de terres et la diversification spatiale contribueront à atténuer ce problème, en plus d'actions ciblant les pauvres au chômage et les groupes marginalisés. Le niveau des dépenses déjà effectuées au titre de l'éducation et du bien-être est suffisamment élevé. Ce qu'il faut, c'est une utilisation judicieuse des allocations éducatives, ainsi qu'un ciblage approprié des programmes de filet de sécurité en direction des personnes effectivement pauvres et au chômage.

La vulnérabilité aux chocs extérieurs, principalement dans le secteur touristique, crée au niveau de la balance des paiements, des déséquilibres qui affectent la performance économique. Par ailleurs, la faiblesse du taux de l'épargne révèle combien le développement du pays est tributaire des ressources extérieures. En d'autres termes, les chocs extérieurs sont susceptibles de compromettre la viabilité de la croissance et du développement. Le secteur touristique subit de fréquentes contractions du fait de l'instabilité régionale et autres cas d'instabilité externes, étant donné que l'affluence touristique évolue au gré des troubles, principalement ceux survenant chez les voisins de l'Égypte. Après la présentation de cette première section nous allons aborder dans la deuxième section la stratégie de développement utilisée par l'Égypte.

Section .2. La stratégie de développement utilisée par l'Égypte

Au lendemain des indépendances, l’Egypte et plusieurs pays africains (Congo, Gabon, Algérie, Tunisie, RDC...) ont adopté des stratégies de développement dont les principales sont : la stratégie capitaliste de développement basée sur l’aide et la stratégie autocentrée d’inspiration socialiste. Cependant, dans leurs applications, tous les pays africains utilisaient les mêmes recettes économiques en associant à de degrés divers les deux stratégies de développement. Quelques décennies plus tard elles n’ont pas entraînés les résultats escomptés.

Malgré leurs différentes ressources (minières, pétrolières, forestières, etc.), l’Egypte ainsi que la plupart des pays africains n’arrivent malheureusement pas à sortir du sous développement comme ont su le faire les pays asiatiques. La pauvreté poursuit son ascension dans les zones périurbaines et rurales de l’Egypte. Même si l’Egypte a réalisé d’énormes progrès sur le plan économique et social ces deux dernières décennies mais beaucoup reste encore à faire.

Les raisons de cet échec des politiques économiques sont de plusieurs ordres. Et tous ces pays ne connaissent pas le même rythme de développement. En Afrique du Nord, l’Egypte, le Maroc, la Tunisie et la Libye ont connu un essor économique plus rapide que les pays de l’Afrique Centrale et de l’Ouest. En Afrique francophone la Côte d’Ivoire a pris une place de premier plan par rapport aux autres pays de l’Afrique de l’Ouest et du Centre sur le plan économique. L’Afrique du Sud connaît la même prospérité par rapport aux autres pays de la SADEC.

Cette évolution économique qui diffère selon les pays africains à des rythmes de croissance et de développement différent depuis les indépendances jusqu’à nos jours a été abordé par les travaux de G.GRELLET (1986). Il tente de répondre aux trois questions suivantes⁶⁹ :

- Comment expliquer l’évolution divergente des pays anciennement colonisés depuis leur indépendance ?
- Quelles stratégies adopter pour lutter contre la pauvreté et la stagnation économique de ces pays ?
- Comment réaliser ces stratégies dans un contexte d’interdépendance économique mondiale ?

⁶⁹ Gérard Grellet (1986), *Structures Et Stratégies Du Développement Economique.*; Editeur : Puf. Date de parution : janvier.

Ces trois questions fondamentales visent les enjeux de la problématique du développement en Egypte et dans d'autres pays Africains. La présentation réalisée par Gérard GRELLET que l'on peut qualifier de « modèles historiques du développement » et des différentes dynamiques attachées à ces modèles constitue une contribution importante à la compréhension de l'évolution de l'économie de l'Egypte et des économies des pays en développement. Notre but ici n'est pas de réaliser une analyse exhaustive du travail de G.GRELLET, mais plus tôt de chercher à comprendre ces thèses afin de mieux nous éclairer sur le cas qui nous intéresse dans notre recherche. Tout ceci nous éclaire sur le cheminement de l'économie égyptienne depuis les indépendances jusqu'à nos jours.

Même si un pays a connu un développement plus rapide que son voisin, ceci n'implique pas nécessairement que la stratégie du premier doit être adoptée par le second. D'une part les conditions socio-économiques sont rarement transposables d'un pays à l'autre ; d'autre part les conditions passées dans lesquelles les stratégies ont été mises en œuvre ne se reproduiront sans doute pas. Nombre de pays ont ainsi appris à leurs dépens qu'il ne suffisait pas pendant les années 80 de suivre la stratégie que la Corée du Sud a mis en œuvre dans les années 60 pour connaître un développement similaire⁷⁰.

Ainsi, l'économie égyptienne est passée par plusieurs phases dont celle des programmes d'ajustement structurel (PAS) que le gouvernement égyptien et la plus part des gouvernements africains ont adoptés sous l'impulsion des bailleurs de fonds (FMI, Banque Mondiale, Institution de Bretonwood, etc.) suivi des politiques de privatisation. Ces politiques ont été longtemps critiqués en Afrique car elles ne prenaient pas en compte le côté social des populations. Les grandes Institutions telles que le FMI et la Banque Mondiale pendant plusieurs décennies n'avaient plus la côte au niveau des populations africaines. Car les gouvernements africains étaient dans l'obligation d'appliquer les mesures que ces institutions leurs imposaient afin de pouvoir bénéficier des prêts.

Les gouvernements africains se dédouanaient et accusaient le FMI et la Banque Mondiale comme les seules responsables de ses mesures. Certains sont arrivés à critiqués publiquement les PAS, alors que si, dans l'ensemble, les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont échoué, ce

⁷⁰ Gérard Grellet (1992). *Les Structures Économiques De L'Afrique Noire* . Presses Universitaires De France - Puff - 01/11/1992

constat devra être atténué par le fait que, dans nombre de pays, ils ont permis une stabilisation financière et une reprise de la croissance qui n'auraient certainement pas eu lieu autrement.

Afin d'éviter l'instabilité sociale des Etats, les nouvelles politiques de lutte contre la pauvreté ont vu le jour après les PAS, ces politiques tiennent compte de la situation socioéconomique des populations dans les différents pays africains. Elles intègrent la dimension sociale afin que les populations africaines ne puissent plus subir les effets néfastes de ces mesures. Mais qu'elles puissent être plutôt au centre des préoccupations des bailleurs de fond et des Gouvernements. Toute une panoplie des mesures ont été mis en place par les bailleurs de fonds et les Gouvernements servant d'amortisseurs sociaux afin d'éviter les erreurs du passé. L'homme a été mis au cœur et au centre de toute politique économique. Parmi ces mesures il y a la démarche participative qui permet d'associer la société civile, les gouvernements et les bailleurs de fonds pour mieux construire des politiques économiques africaines qui tiennent compte de la fragilité des populations. Cette section est constituée de deux sous sections dont la première aborde l'évolution économique et le potentiel de croissance de l'Egypte et la deuxième le schéma de développement de l'Egypte de 2010 à 2014.

2.1. Evolution économique et potentiel de croissance

En Egypte, les perspectives de croissance à moyen terme et de réduction de la pauvreté sont bonnes et seront en effet meilleures avec l'intensification des réformes économiques et structurelles en cours. La relance par le gouvernement des réformes politiques qui étaient en veilleuse avant la chute du Président Moubarak, a permis d'améliorer l'environnement des affaires et de renforcer la confiance, favorisant ainsi l'instauration d'un cadre propice à une croissance économique soutenue. Même si la période de transition peut susciter des inquiétudes la tendance actuelle est vers la stabilisation de l'Egypte avec une nouvelle donne favorisée par l'arrivée de la démocratie.

Les réformes douanières, les barrières non tarifaires, les réformes relatives à l'impôt sur le revenu, la redynamisation du processus de privatisation des sociétés d'Etat, sont autant de facteurs ayant contribué à l'accroissement de l'investissement du secteur privé. Le pays est doté d'immenses ressources naturelles, pétrole et gaz notamment, pouvant constituer d'importantes sources de devises. Il possède une agriculture bien irriguée et évolue vers des productions de grande valeur, notamment l'horticulture, qui peut lui permettre d'approvisionner quotidiennement

le marché européen en fruits et en fleurs. L'agriculture peut largement contribuer à réduire la pauvreté en créant des emplois et en générant des revenus dans les zones rurales.

L'Égypte possède aussi un réseau de ZTE et peut, par ailleurs, profiter de sa situation géographique pour accroître les revenus tirés du Canal de Suez, importante voie d'eau qui dessert l'Océan indien. Le pays occupe également une position stratégique, de par son histoire, sa culture et sa situation géographique, ce qui devrait lui permettre d'attirer les touristes. Le pays est en passe d'adopter plusieurs mesures tendant à renforcer la gestion économique, améliorer les recettes fiscales et leur perception, rationaliser les dépenses et en assurer une planification objective. L'agriculture et l'industrie du pays sont suffisamment diversifiées. Il existe en outre des possibilités d'élargissement de la base de production agricole et de renforcement du développement de l'industrie légère.

La série d'accords de coopération économique conclus par le pays lui procurent à la fois avantages et ressources pour assurer la réalisation des objectifs de développement. L'un des principaux avantages est l'accès préférentiel dont bénéficient les produits égyptiens sur ces marchés mais, parallèlement, il lui faut renoncer à certaines recettes, en application du principe de réciprocité. Au regard de cet ensemble de circonstances, le pays prendra des mesures indirectes qui seront, de manière générale, axées sur la pauvreté et, plus particulièrement, sur les personnes très pauvres et les personnes les plus vulnérables de la société.

2.1.1. L'ouverture de l'économie égyptienne vers les marchés internationaux

Après des décennies de socialisme, l'Égypte s'est engagée, depuis 1991, dans un ambitieux programme de réformes économiques et structurelles, et a pris de façon radicale le virage de l'économie de marché et de l'ouverture internationale après le remaniement ministériel de juillet 2004. La nouvelle équipe constituée autour de l'ancien premier ministre Ahmed Nazif s'était attaché à réaliser un programme libéral, jusqu'à obtenir que l'Égypte soit sacrée meilleur réformateur au monde par la Banque mondiale dans son rapport Doing Business 2008 mesurant le climat des affaires dans 178 pays.

Les réformes de la fiscalité, de l'investissement et du commerce extérieur sont de véritables révolutions silencieuses dont les opérateurs économiques étrangers commencent à peine à prendre la mesure. Pays à revenu intermédiaire, l'Égypte accorde une place importante au

secteur privé, qui emploie 77% de la population active et contribue à 62,9% du PIB. Le programme de privatisation est bien avancé, de même que le développement des partenariats publics-privés pour la mise à niveau des infrastructures du pays. Le gouvernement garde néanmoins le contrôle de larges pans de l'économie, au travers notamment des différentes holdings publiques (hydrocarbures, extraction minière, industries lourdes, banque, textile, etc.).

Les importantes ressources naturelles dont est doté le pays, notamment le pétrole et le gaz, sont une source appréciable de recettes en devises. Représentant respectivement 13,2% et 38,7%⁷¹ du PIB en 2008, l'agriculture et l'industrie sont relativement diversifiées.

Malgré la crise mondiale, l'Égypte a enregistré une croissance annuelle d'environ 7% entre 2005 et 2008. Les perspectives encourageantes pour les années à venir pourraient être renforcées par l'accélération des réformes structurelles. Le 6ème Plan quinquennal de développement économique et social, qui court sur la période 2008-2012, devrait y contribuer. Il repose sur 3 grands piliers : le programme présidentiel (volet économique), les Objectifs du millénaire pour le développement (santé publique, éducation) et le Nouveau contrat social (réformes politiques). Le programme présidentiel vise à « maximiser la croissance économique et à garantir un niveau acceptable d'emploi en réduisant le taux de chômage à 5,5% d'ici la fin du plan, et enfin à assurer des conditions de vie décentes aux groupes à faible revenu ». Le plan cible un taux de croissance annuel de 8%, une progression du revenu réel par habitant de 6%, un taux d'investissement de 24%, un progrès annuel des exportations de 12%, et taux d'intégration à l'économie mondiale à 67% (vs 60%).

Dans cette perspective, le plan envisage de : donner la priorité aux secteurs à forte croissance (industries manufacturières, BTP, tourisme, TIC) ; encourager les exportations de biens et services, sans créer de tensions inflationnistes sur le marché local et en assurant une gestion durable des ressources non renouvelables ; miser sur les petites et très petites entreprises comme vecteur principal de la création d'emplois ; ouvrir toute activité économique à la participation du secteur privé, en renforçant les fonctions de régulation de l'Etat ; améliorer les conditions de vie des groupes à faible revenu en agissant sur la distribution primaire des revenus (politiques d'emplois, accès à la propriété foncière agricole, politique du logement et soutien à l'entrepreneuriat) et la redistribution ; réduire l'écart entre régions rurales (notamment la haute Égypte et le désert) et urbaines ; etc.

⁷¹ Document de stratégie par pays. Union Européenne 2007-2013

La crise politique de 2010/2011 et les résultats de l'année 2010 ont ralenti la progression de l'Égypte vers la réalisation des OMD d'ici 2015. Il est question d'accroître les capacités de l'Égypte et de renforcer la coopération avec les pays donateurs. Cette coopération permettra de faciliter un espace pour adopter des politiques d'emploi plus orientées vers la croissance et veiller à leur application. Il faudra aussi renforcer les partenariats avec le secteur privé et la société civile en Égypte.

2.1.2. L'amélioration du climat des affaires du secteur privé

Les actions d'amélioration du climat des affaires du secteur privé se sont poursuivies au fil des ans, conférant au secteur une position dominante au sein de l'économie. Outre l'amélioration de l'environnement macroéconomique et des infrastructures juridiques, plusieurs amendements ont été apportés aux lois régissant les investissements étrangers, la cotation des titres, les fusions et acquisitions, la banque et l'assurance, l'investissement dans les télécommunications et l'énergie, et l'allègement des procédures bureaucratiques d'enregistrement d'entreprise.

De même, la Loi sur les investissements No. 8, loi habilitante de l'Administration générale des investissements (GAFI), portant réglementation et administration des investissements en Égypte, offre de multiples garanties, privilèges et exonérations favorables aux investisseurs du secteur privé. Le secteur privé a réagi positivement aux réformes économiques, devenant au fil du temps la locomotive de la croissance économique. La contribution du secteur privé au PIB pour l'exercice 2005/06 était de 61,5 %. Les investissements étrangers directs pour le même exercice se chiffraient à 6,1 milliards de dollars (5,8 % du PIB) contre 3,9 milliards de dollars (4,3 % du PIB) en 2004/05. Toutefois, les faiblesses dans la prestation des services publics compromettent l'attrait de l'environnement des affaires.

Dans le rapport « La pratique des affaires 2006 de la Banque mondiale », l'Égypte occupait le 141^e rang sur les 155 pays dont le climat favorable des affaires a été évalué, ce qui traduit la persistance de contraintes majeures dans des domaines tels que : l'exécution des contrats, les droits légaux, la rigidité de l'emploi, les coûts de financement, etc. L'Égypte fait néanmoins partie des 12 premiers pays réformateurs, ayant enregistré des améliorations en 2004.

L'environnement des affaires s'est considérablement amélioré en Égypte ces dix dernières années du fait de la relance des réformes par le nouveau gouvernement. Il y a lieu de renforcer les

compétences du secteur privé et de moderniser les technologies afin d'assurer la compétitivité des prix et de la qualité des produits mis sur les marchés internationaux, particulièrement le marché européen. Selon l'Indice de l'environnement des affaires de l'Economist Intelligence Unit, l'Égypte est classée 10e sur 17 pays du Moyen- Orient/d'Afrique en terme d'attractivité, pour la période 2001-2005. Le pays est passé 8e pendant la période 2006-2010.

L'Égypte a orienté sa stratégie vers des objectifs prioritaires qui sont : l'approfondissement du processus d'industrialisation ; la réduction du chômage en privilégiant la création d'emplois et les activités et techniques à forte intensité de main d'œuvre ; les efforts de développement sur les terres désertiques et les zones non encombrées et corriger les déséquilibres spatiaux ; Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes par une participation accrue des femmes au développement.

2.1.2.1. Les actions menées en faveur de la promotion des entreprises

L'Égypte a pris d'impressionnantes initiatives pour améliorer l'environnement des entreprises au cours des cinq dernières années. Mais de profondes réformes restent nécessaires pour attirer davantage d'investissements étrangers et tirer pleinement parti du potentiel économique du pays, selon une nouvelle étude de l'OCDE présentée le 7 novembre 2010 au Caire. Pour attirer les investisseurs, l'Égypte devrait d'urgence actualiser sa réglementation des entreprises, trouver des financements pour les infrastructures industrielles dont elle a grand besoin, renforcer l'application de ses lois anticorruption et assurer aux travailleurs de la prochaine génération un meilleur niveau d'instruction et de qualification.

La Stratégie de Développement du Climat des Affaires en Égypte a été présentée au ministère de l'Investissement, Nasr City, au Caire, en présence du ministre égyptien du commerce et de l'industrie, M. Rachid Mahmoud Rachid, et du Directeur général de la Banque Mondiale, M. Mahmoud Mohieldin, qui a lancé le projet de Stratégie de développement du climat des affaires alors qu'il était ministre de l'investissement en Égypte.

- **La stratégie de l'OCDE**

La Stratégie de l'OCDE de Développement du Climat des affaires en Égypte dresse un bilan dans 12 domaines clés, qui vont de la politique de l'investissement et de la politique fiscale

aux mesures anticorruption, aux infrastructures et au développement du capital humain. Elle recense les domaines où des progrès ont été accomplis en soulignant tout particulièrement l'amélioration du cadre de la politique d'investissement, une réforme efficace de l'impôt sur le revenu, des réductions de droits de douane, des services douaniers de meilleure qualité et de profondes réformes bancaires.

L'examen des politiques d'investissement qui a été réalisé en 2009 par une équipe composée de fonctionnaires égyptiens, d'experts du secteur privé et de spécialistes de l'OCDE s'attache également aux domaines où la réforme reste incomplète ; il faut en particulier : - rendre plus transparentes et plus prévisibles les décisions administratives concernant les entreprises ; - rationaliser les procédures d'autorisation ; - assurer aux petites et moyennes entreprises un meilleur accès aux financements ; - améliorer l'accès au foncier.

Ce rapport contient un ensemble de recommandations précises pour l'amélioration des politiques, des institutions et des réglementations, afin que l'Égypte soit une destination plus attrayante pour les investisseurs nationaux et étrangers. Il encourage les autorités égyptiennes à appliquer plus efficacement la politique de la concurrence récemment adoptée et à mettre fin au quasi monopoles pour certains produits et services nationaux. Après avoir préconisé un certain nombre d'actions prioritaires, l'OCDE s'engage à poursuivre sa coopération avec les autorités égyptiennes pour soutenir les initiatives de réforme en cours. Ce nouveau rapport concernant l'Égypte constitue la première Stratégie de Développement du Climat des Affaires élaborée dans le cadre plus large du Programme MENA - OCDE⁷² pour l'investissement, qui couvre 18 économies du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord.

Ces rapports reposent sur une nouvelle méthodologie spécialement conçue et s'appuient sur les instruments de base de l'OCDE, notamment le Cadre d'action pour l'investissement, qui a été appliqués avec succès à d'autres pays. En aidant les pays à hiérarchiser leurs actions et à dégager un consensus, le mécanisme de la Stratégie de développement pour l'amélioration de l'environnement des entreprises contribue à la bonne mise en œuvre des réformes qui ont pour but de développer le secteur privé dans l'ensemble de la région MENA.

2.2. Schéma de développement de la période 2010-2014

⁷²Ania Thiemann, économiste principale à l'OCDE 2010, www.oecd.org/mena/investment.

Les troubles causés par les manifestations contre le régime de Hosni Moubarak ne remettent pas en cause le potentiel de l'Égypte, deuxième puissance économique de l'Afrique du Nord. L'Égypte n'a pas été affectée par la crise financière mondiale, et affiche une croissance annuelle de 5 à 6 %⁷³, notamment grâce à une démographie dynamique. Toutefois, le gestionnaire d'actifs sous-pondère les actions égyptiennes en raison de la forte intervention de l'Etat dans l'économie.

A plus long terme, les événements actuels pourraient conduire à des relations politiques plus stables dans la région, ce qui est de nature à stimuler la croissance. Les observateurs espèrent en effet que les pays de la région prendront la même voie que la Turquie. Ce pays a montré comment un régime autocratique soutenu par l'armée pouvait évoluer en direction d'une plus grande démocratie. Il n'empêche que l'incertitude est grande tant à court terme qu'à long terme. Il est clair que la hausse des prix alimentaires, la pauvreté d'une large partie de la population et les régimes autocratiques sont devenus des sources de turbulences. En supposant que les troubles en Égypte ne prennent pas un caractère structurel, l'important potentiel économique du pays demeure cependant intact.

L'Égypte est l'un des rares pays au monde à n'avoir guère été pénalisé par la crise du crédit, constate ING Investment Management. Même en l'absence d'une solide croissance mondiale, le pays est en mesure d'afficher une croissance de 5 à 6 % par an grâce à ses puissants moteurs domestiques de croissance. L'évolution démographique reste une importante force motrice pour l'économie grâce à la très grande proportion d'habitants de moins de vingt ans. Chaque année, 650.000 jeunes Égyptiens (ING, 2010) font ainsi leur entrée sur le marché du travail, tandis que le nombre de ménages augmente annuellement de 250.000 unités. Avec le Canal de Suez, qui revêt une importance cruciale pour le transport du pétrole brut, l'Égypte occupe aussi une position géopolitique stratégique.

Mais la vulnérabilité du pays provient du fait qu'en dépit du delta fertile du Nil, l'Égypte doit importer de grandes quantités de denrées alimentaires. Tout comme en Tunisie, c'est dès lors la hausse des prix alimentaires qui a été le détonateur des protestations. Une grande partie de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La hausse des prix alimentaires a donc un effet immédiat sur sa capacité à répondre à ses besoins vitaux. Jusqu'à présent, les pouvoirs publics ont tenté de limiter l'impact de la hausse des prix alimentaires via des subsides, mais le déficit

⁷³ ING Investment Management, 2010.

budgétaire élevé limite la marge de manœuvre. En raison de sa dépendance des importations alimentaires, l'Égypte connaît une inflation de près de 10 %, de grandes disparités entre les riches et les pauvres, un chômage élevé.

2.2.1. Modernisation de la Structure de l'économie égyptienne (2010-2014)

En Égypte, des institutions publiques comme les ministères et l'armée possèdent traditionnellement d'importants intérêts dans l'économie. Les troubles actuels pèsent sur la croissance économique égyptienne, mais il est improbable que le pays ne puisse plus rembourser ses dettes vis-à-vis de l'étranger. La balance des paiements a été saine au cours de la décennie écoulée, avec des recettes en devises étrangères provenant des taxes de passage du Canal de Suez, des exportations pétrolières et du tourisme. La contraction attendue des recettes touristiques ne posera pas de problèmes immédiats.

L'Égypte affiche une dette extérieure relativement limitée et ses réserves de devises étrangères sont importantes par rapport à sa dette totale. En raison des risques politiques accrus, les primes de risque sont passées de « 200 points de base à 400 points de base »⁷⁴. Eu égard à la bonne solvabilité avant l'éclatement de la crise politique, il est très improbable que les incertitudes se traduisent par des problèmes de paiement. L'Égypte possède l'un des profils de croissance économique menés par des causes endogènes les plus forts du monde.

- **La situation du marché égyptien**

Le marché égyptien est considéré comme le marché des pays émergents sur lequel il convient d'investir par excellence, compte-tenu des perspectives de croissance à long terme qui se détériorent, et des taux d'intérêts très bas dans les pays développés. Avec 650 000⁷⁵ nouveaux venus sur le marché du travail et 250 000 nouveaux ménages créés chaque année, l'Égypte offre un des profils démographiques les plus intéressants du monde. Étant donné que le PIB par habitant n'est que de 2 500 USD et que les réformes économiques ont fait passer la croissance potentielle du PIB de 4-5% dans les années 1990 à 6-7% aujourd'hui, l'Égypte est considéré comme l'un des pays à plus forte croissance des marchés émergents.

⁷⁴ [Sur le fonds obligations des marchés émergents en monnaies fortes ING (L) 2010 Renta Fund Emerging Markets Debt (Hard Currency)].

⁷⁵ Mondialisation par Maarten-Jan Bakkum, stratégeste Global Emerging Markets d'ING IM 21 avril 2010 Dans notre dernière édition d'Emerging Equity Markets Monthly (EEMM) du mois de mars.

Mais la grande base démographique de l'Égypte n'est pas forcément synonyme d'une grande économie ou d'un grand marché boursier. Le processus de libéralisation économique, la situation politique, la qualité du système bancaire, le solde extérieur et le climat d'investissement sont autant d'éléments qui déterminent si la forte croissance démographique peut se traduire par une forte croissance économique et de bons rendements des actions.

Avec la Chine, l'Inde, l'Indonésie et la Pologne, l'Égypte a été l'une des rares économies mondiales ayant évité une récession durant la crise de 2008-2009. Au cours du 4^e trimestre de 2008, la croissance du PIB égyptien est descendue à 4,1% (d'une année à l'autre), un plancher record depuis plusieurs années. Aujourd'hui, l'Égypte se sent un peu comme l'Inde juste après le tournant du siècle. L'Inde qui avait alors un taux de croissance de seulement 4% a connu une accélération soudaine de la croissance de son PIB en 2002 lorsque les investissements étrangers ont commencé à affluer et les autorités ont lancé des programmes d'investissement publics plus ambitieux. En 2003, la croissance du PIB atteignait 8% et ce rythme s'est maintenu jusqu'en 2008, lorsque la crise mondiale a fortement ébranlé la croissance indienne. Mais l'Égypte peut s'inspirer de la démarche suivie par l'Inde qui a atteint aisément des niveaux de croissance de 8%. Un système éducatif moins développé rend irréaliste la possibilité que l'Égypte rivalise avec l'Inde sur le plan de la croissance de la productivité. L'économie égyptienne devrait toutefois être en mesure de maintenir un rythme de croissance plus soutenu.

- **Croissance des investissements et baisses des taux d'intérêts**

Les réformes fiscales mises en œuvre entre 2004 et 2008, qui se sont soldées par une chute de 3 points de pourcentage du déficit financier et une réduction du stock de la dette publique de 90 à 60%, reflètent la baisse de l'interférence de l'État dans l'économie. Il reste beaucoup à faire, notamment du côté des subventions, mais un pas important a été effectué. La croissance des investissements privés grâce à la baisse des taux d'intérêt, a été facilitée par l'assainissement des finances publiques. La réduction du taux d'imposition des sociétés de 42 à 20% en 2005 a également joué, en l'espèce, un rôle positif. La croissance des investissements devrait rester proche de 10% dans les prochaines années. L'environnement de baisse des taux d'intérêt facilite les choses, mais la santé du système bancaire égyptien est également déterminante. Depuis le début des années 2000, le secteur a été consolidé et est constitué aujourd'hui d'un total de 38 banques, la plupart d'entre elles dans des mains étrangères.

Une réglementation stricte a fait chuter le ratio prêt/dépôt à 55%, ce qui devrait indiquer que les entreprises égyptiennes disposeront de suffisamment de crédit lorsque leur demande de prêts retrouvera le niveau d'avant la crise. Entre-temps, les autorités sont devenues plus ambitieuses sur le plan des investissements dans les infrastructures et les logements. De grandes quantités de terres agricoles ont été consacrées au développement urbain, une initiative qui a été un stimulant essentiel pour la croissance du logement et de la construction.

La croissance de l'activité de construction a atteint près de 20% ces dernières années. Au Caire et à Alexandrie un nombre impressionnant de chantiers de construction de logement à petite et grande échelle sont en cours. La croissance rapide du nombre de nouveaux ménages et la disponibilité de nouvelles terres expliquent le boom de la construction. Et cette tendance devrait se poursuivre. Sur le plan des infrastructures, le gouvernement a lancé de nouveaux projets d'investissement d'une valeur totale de 60 milliards USD pour les quatre années à venir. Un tiers sera directement financé par l'État, un tiers doit être couvert par des investissements étrangers directs et un tiers par des Partenariats Public-Privé (PPP).

L'accent est mis sur l'éducation, les soins de santé, le traitement des eaux usées et les transports. Ces initiatives suscitent un grand intérêt chez les investisseurs tant nationaux qu'étrangers. Le programme semble prometteur et devrait devenir de plus en plus important s'il veut répondre aux énormes besoins en investissements fixes de l'Égypte. Dans ce domaine particulier, l'Égypte a été capable d'évoluer beaucoup plus vite que la plupart des autres marchés émergents. Le Brésil, par exemple, parle de PPP depuis de nombreuses années et a fait des progrès limités. Comme les niveaux d'ambition augmentent et que la qualité de financement des investissements dans les infrastructures et les logements s'améliore, les perspectives de croissance de la demande intérieure égyptienne inspirent davantage de confiance.

- **Croissance de la consommation des ménages**

La croissance de la consommation privée est encore bridée par des niveaux élevés de chômage et par un accès limité au crédit bancaire. Néanmoins, le rythme de croissance de la consommation des ménages s'est accéléré depuis l'amorce du processus de réforme. Avant la crise de 2008, la croissance de la consommation réelle atteignait 8%. Une large part du succès futur de l'économie égyptienne dépendra de l'évolution du climat d'investissement et de la nouvelle donne sociopolitique actuelle. Les prévisions en matière d'investissements étrangers dépendent, dans une large mesure, des perspectives politiques. La croissance devrait continuer à

bénéficiaire des réformes déjà menées. Entre-temps, de nouvelles réformes sont en cours de préparation pour les années 2011-2017. Étant donné la proximité des élections, il ne faut pas s'attendre à des initiatives en matière d'orientation politique dans les prochains trimestres. Cela devrait favoriser les perspectives immédiates de croissance.

Les subventions énergétiques et alimentaires, qui représentent au total 8% du PIB, ne devraient pas être réduites prochainement. Cette situation devrait protéger le pouvoir d'achat des ménages égyptiens dans un contexte global de hausse des prix alimentaires et énergétiques. Les comptes financiers devront être assainis par le nouveau gouvernement. Quelques dérapages budgétaires ne provoqueraient pas nécessairement une augmentation des taux d'intérêt. La balance des paiements semble saine, grâce aux fortes rentrées sur opérations de change du Canal de Suez et des secteurs de l'énergie et du tourisme. Les flux d'investissements étrangers directs couvrent aisément le léger déficit courant pour 2010 et 2011.

Comme les flux d'investissements étrangers, tant directs que de portefeuille, auront tendance à gonfler dans les prochaines années, la balance extérieure devrait même s'améliorer. C'est pourquoi la livre égyptienne devrait continuer à se renforcer. Cette situation devrait faire descendre l'inflation dans la fourchette des taux à un chiffre. Dans cet environnement, les taux d'intérêt actuels de 8,25%⁷⁶ devraient être majorés. La combinaison d'une croissance forte et durable due essentiellement à des données démographiques favorables et à un changement structurel et des taux d'intérêt locaux élevés, fait de l'Égypte une destination évidente pour les investisseurs. La morosité des perspectives de croissance mondiale et le très bas niveau des taux d'intérêt aux États-Unis et en Europe peuvent pousser les investisseurs mondiaux à se tourner davantage vers les marchés qui allient une bonne croissance de la demande intérieure et un portage élevé des taux d'intérêt. L'Égypte est l'un des marchés préférés.

2.2.2. L'intégration régionale

⁷⁶ Évolution économique récente. Document de stratégie pays 2007-2011, BAD Janvier 2007, Département pays, Région nord 1 (ORNA)

L’Egypte fut un champion de l’intégration régionale, tant en Afrique que dans le monde arabe. Dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD), l’Egypte est chargée du volet agriculture. Elle a conclu des accords d’intégration avec les pays arabes, le Maghreb, le Marché commun pour l’Afrique de l’Est et l’Afrique australe (COMESA), l’UE, l’Union africaine (UA), l’Initiative du Bassin du Nil (IBN). En juin 1998, le pays a rejoint les 21 membres de la COMESA et réduit de 90 % le niveau des tarifs appliqués à ces pays. L’Egypte fait partie des 9 membres de la COMESA qui ont lancé la première Zone de libre échange d’Afrique (FTA) le 31 octobre 2000. Cette initiative garantit la libre circulation des biens et des services produits au sein de la COMESA et supprime toutes les barrières tarifaires et non tarifaires entre Etats membres, dans la perspective de la création d’une union douanière et d’une union monétaire.

Toutefois, le niveau réel des échanges reste modeste. En juillet 1999, l’Egypte a conclu avec les Etats-Unis d’Amérique un accord de libre échange commercial et d’investissement (TIFA) visant à renforcer la coopération entre les deux pays et à faciliter l’accès à leurs marchés respectifs, par la suppression des barrières non tarifaires et autres entraves au commerce et à l’investissement. En juin 2001, l’Egypte a signé avec l’Union européenne un accord de partenariat, que le Parlement égyptien a ratifié en mars 2004. La conception de l’accord a permis l’établissement de la Zone de libre échange euro-méditerranéenne en 2010. Il est prévu, dans le cadre de l’accord entre l’Egypte et les Etats-Unis, une période de transition de 12 ans pendant laquelle les barrières tarifaires et non tarifaires entre les deux parties seront progressivement levées. Outre les questions commerciales et compte tenu de l’écart qui subsiste entre les économies des deux pays, l’accord prévoit des engagements de coopération technique visant à assurer la modernisation de l’industrie égyptienne.

Le 14 décembre 2004, le gouvernement égyptien a conclu avec Israël et les Etats-Unis d’Amérique, un accord de libre échange créant sept zones industrielles admissibles (QIZ) au Caire, à Alexandrie et à Port Saïd. Aux termes de l’accord QIZ, les produits manufacturés dans ces zones industrielles de libre échange peuvent être exportés hors douane et hors quota vers les Etats-Unis, pourvu qu’ils contiennent au moins 11,7 % de matières premières en provenance d’Israël. L’accord devrait avoir un impact majeur sur l’industrie textile égyptienne. L’Egypte entend donc tirer le meilleur parti de ces accords de coopération pour promouvoir une croissance tirée par les exportations. Les autres pays sont : Djibouti, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice,

Soudan, Zambie et Zimbabwe. Au cours de la période 1981-1992, l’Egypte a conclu des accords de coopération commerciale et économique avec 29 pays africains.

En juin 1995, le pays a adhéré à l’Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle a participé activement au round de négociations de Doha, et particulièrement aux volets agriculture, accès au marché des produits non agricoles et lutte contre le dumping. L’Egypte a constitué un bloc avec le Nigeria et l’Afrique du Sud en vue de renforcer la présence de l’Afrique dans les négociations commerciales multilatérales. L’Egypte a en outre entrepris, conjointement avec la République démocratique du Congo (RDC), un projet de production et de transport de l’électricité à partir du barrage d’Inga en RDC. L’Egypte entretient par ailleurs de bonnes relations avec ses voisins, en particulier le Soudan et la Libye. Elle a négocié avec succès des accords de libre échange avec la Jordanie et le Liban, et signé un traité d’intégration économique avec le Soudan en 1974.

Bien que cet accord n’ait connu qu’un succès limité, le thème est resté à l’ordre du jour de nombreux comités et structures légères d’intégration dans chaque pays. En décembre 1990, l’Egypte a signé avec la Libye dix protocoles séparés, portant notamment sur l’intégration économique, la promotion des investissements, la libre circulation des travailleurs entre les deux pays et, un autre sur la douane. Il existe également un projet conjoint entre les deux pays concernant les réseaux d’énergie électrique.

L’Egypte est membre de l’initiative du Bassin du Nil, un accord global de coopération entre l’ensemble des Etats du bassin, dont le principal objectif est d’assurer le développement socioéconomique durable grâce à l’utilisation équitable des ressources en eau communes du Bassin du Nil afin d’en tirer le meilleur parti. L’Egypte, en sa qualité de plus grand pays arabe, est au cœur des initiatives économiques régionales.

Plus important encore, l’Egypte a abrité en novembre 1996, la Conférence économique du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord (MENA) qui a fait suite aux réunions d’Amman de 1995 et de Casablanca de 1994, et qui visait à encourager la participation du secteur privé de la région aux activités économiques. Le 1er janvier 1998, l’Egypte a lancé en collaboration avec les autres pays arabes, la mise en œuvre de l’Accord panarabe de libre échange (PAFTA). En janvier 2003, l’Egypte a initié l’Accord Agadir visant l’établissement d’une zone de libre échange avec la Tunisie, le Maroc et la Jordanie. L’Egypte a conclu des accords de coopération commerciale et

économique bilatéraux séparés avec de nombreux voisins, notamment le Liban, la Syrie, le Maroc, la Tunisie, la Libye, la Jordanie et l'Irak.

2.2.3. Relation économique bilatérale

L'Egypte, qui en 2008 a importé pour 626 millions de francs de biens et services suisses, est le second marché d'exportation de la Suisse en Afrique, après l'Afrique du Sud (775 millions de francs). Les importations de la Suisse depuis l'Egypte, par contre, sont relativement modestes, puisqu'elles s'élèvent à 28,2 millions de francs. L'Egypte est un marché émergent important avec lequel la Suisse pourrait fortement renforcer ses relations d'affaires. L'Egypte et l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont signé un accord de libre-échange en janvier 2007 (entré en vigueur le 1er août 2007). Pour la Suisse, cette démarche résultait de deux motivations principales : améliorer les relations commerciales entre la Suisse et l'Egypte, et réagir aux progrès réalisés dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

L'accord de libre-échange prévoit la libéralisation des échanges de produits industriels et des produits de la pêche et vise à améliorer l'accès au marché des produits agricoles. Il contient aussi des clauses relatives aux droits de la propriété intellectuelle et de la concurrence, ainsi que des clauses évolutives relatives aux services, aux investissements et aux marchés publics. Ceci permet à l'Egypte de devenir plus concurrentielle et plus intéressante pour les investisseurs des Etats membres de l'AELE. Les membres de l'AELE sont : la Norvège, l'Islande, la Principauté de Liechtenstein et la Suisse.

2.2.4. Les Bailleurs de fonds et la politique de développement en Egypte

Les objectifs de développement actuels du gouvernement égyptien, tels qu'exprimés dans le 6e plan quinquennal (2007/2008 à 2011/2012), visent à réconcilier les intérêts des générations passées et futures au sein d'un concept de développement durable, afin de développer une économie nationale capable de soutenir la concurrence internationale et de réduire la pauvreté. Le gouvernement souhaite notamment : atteindre des taux de croissance économique plus élevés, atteindre un équilibre entre les exigences du développement et la préservation de l'environnement, mettre en place une économie efficiente et compétente (créer une économie fondée sur la connaissance, développer les exportations égyptiennes, promouvoir le rôle du secteur privé), éradiquer la pauvreté et le chômage.

L'Égypte reçoit une aide au développement considérable. La coordination des bailleurs de fonds incombe au Ministère de la coopération Internationale. La communauté internationale de bailleurs de fonds se réunit par ailleurs régulièrement dans le cadre du Development Partners Group des Nations Unies (DPG), qui compte actuellement 21 partenaires bilatéraux et 13 organismes multilatéraux. Le DPG opère à deux niveaux : des réunions plénières et des sous-groupes thématiques (santé et population, ressources naturelles renouvelables, environnement et énergie, et micro-entreprises et PME). La Suisse est présente dans tous ces groupes.

- **Contribution de l'action de l'UE en Égypte**

L'action de l'Union européenne a contribué à préserver la stabilité économique, sociale et politique du pays. Les progrès ont été proportionnels à la lenteur des réformes économiques. La situation a changé lors du lancement du programme de réformes du nouveau gouvernement en juillet 2004. Depuis cette date, les projets d'assistance de la Commission lui ont permis d'entamer un dialogue avec les autorités sur plusieurs réformes majeures, notamment dans les secteurs des finances, des douanes, de la promotion du commerce, ou dans les secteurs sociaux, de santé, d'éducation ou de formation.

Le projet de document de stratégie par pays (DSP) élaboré au titre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) constitue un cadre stratégique pour la coopération entre l'Union européenne (UE) et l'Égypte au cours de la période 2007-2013. Ce document énonce les objectifs de la coopération et de la politique de l'Union européenne, ainsi que sa proposition de réponse stratégique, et identifie les objectifs prioritaires qui s'imposent. C'est dans ce contexte que le programme indicatif national (PIN) détaille la réponse de l'Union européenne en termes d'assistance financière et les opérations spécifiques prévues, ainsi que les résultats escomptés pour la période 2007-2010. La base juridique des relations entre l'Égypte et l'Union européenne est l'accord d'association signé en 2001 et entré en vigueur en 2004. L'Égypte a entamé des négociations avec l'Union européenne en vue de conclure un plan d'action dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV). Au total, une enveloppe de 558 millions d'euros a été allouée au programme indicatif national 2007-2010 pour soutenir ces trois priorités.

- **Coopération entre l'USAID et l'Égypte**

Depuis 25 ans, à la suite de l'accord conclu à Camp David entre l'Égypte et Israël, les États-Unis sont de loin les principaux bailleurs de fonds de l'Égypte, avec quelque 2 milliards de dollars par an (dont 1,3 milliard de dollars d'aide militaire). L'aide militaire a été maintenue au niveau actuel, mais l'aide financière d'USAID à l'Égypte a été réduite de moitié en 2009. Les priorités de l'action d'USAID couvrent l'éducation, la croissance économique, la protection de l'environnement et les infrastructures. USAID gère des programmes dans les domaines de la santé, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

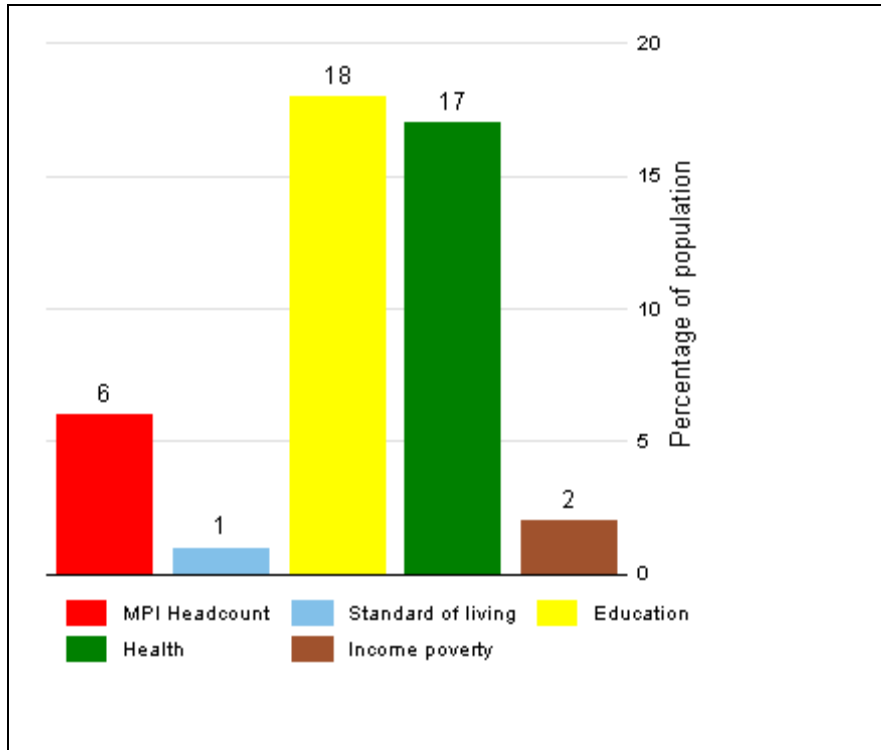
- **Coopération de la Banque mondiale et de l'Égypte**

Le portefeuille de prêts actuel de la Banque mondiale en Égypte s'élève à environ 1 milliard de dollars, se répartissant comme suit : agriculture (essentiellement développement rural et irrigation): 38 %; infrastructures (développement des aéroports du Caire et de Charm el cheikh); 31 %, éducation (petite enfance, enseignement secondaire et supérieur et développement des compétences): 18 %; protection de la santé – secteur social (assurances santé, soins de santé primaire et services de santé publique):13 %.

2.3. Perspectives de réalisation des OMD

L'Égypte devrait parvenir à la réalisation de tous les buts des OMD d'ici à 2015 (Rapport PNUD, 2007). Les progrès sont rapides et soutenus dans des domaines tels que la mortalité infantile, la santé maternelle, la couverture en eau et en assainissement, mais ils sont plus lents en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et la viabilité écologique. La situation, en ce qui concerne la pauvreté et l'éducation, est acceptable (cf. Figure N° 20).

Figure N°20 : Egypt's Multidimensional deprivations compared to income poverty



Source : PNUD, 2007

Il ressort également que l'écart entre les niveaux d'éducation des hommes et des femmes s'est réduit. Toutefois, l'Égypte ne peut consolider intensifier ses efforts et accroître les investissements.

Pour atteindre les objectifs de développement du millénaire (ODM), l'Égypte doit relever entre autres, le défi de la croissance démographique. Si la population continue de croître au rythme de 2 %, elle devrait atteindre 85 millions d'habitants d'ici à 2015, ce qui compromettra les progrès du pays vers la réalisation des ODM. Les pouvoirs publics sont préoccupés de l'augmentation de la population active qui devrait accompagner une telle croissance, car elle pourrait imposer des investissements correspondants dans le développement des ressources humaines, notamment : éducation, santé et fourniture d'emplois rémunérateurs. En outre, un décalage subsiste entre le rythme de la croissance démographique et les étendues de terres inhabitables et arables et ce, en dépit des projets de récupération de terre mis en œuvre par le gouvernement en vue de réduire la pression démographique le long de la Vallée du Nil.

Le gouvernement Égyptien a donc élaboré une Politique démographique nationale afin de définir des buts et stratégies susceptibles de faire baisser le taux de fécondité actuel de 3,29 à

2,1 enfants par femme d'ici à 2017. Un Plan d'action démographique a également été élaboré. Les buts fixés par le gouvernement sont de ramener : (entre 2002 – année de référence – et 2007) le taux de mortalité de 6,2 à 5,9 décès pour 1 000, et le taux de croissance démographique de 2 % à 1,75 % en 2007 ; puis à 1 % d'ici à 2022. Ces buts sont en bonne voie d'exécution.

Certes, l'économie égyptienne a suivi la croissance réelle du PIB, qui était de 5,8 % durant le premier trimestre de l'exercice fiscal 2008-2009, par rapport au 6,5 % atteint pendant le premier trimestre de l'exercice 2007 -2008⁷⁷. Toutefois, il convient de noter que le Gouvernement a fixé un objectif plus faible de croissance du PIB (de 5,5 %) pour l'exercice financier 2008-2009, après avoir atteint une croissance de 7,2 % en 2007-2008. Pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010, la Banque mondiale avait prévu des taux de croissance du PIB de 4,5 % et 6 %, respectivement. Ce qui s'est avéré juste.

Cependant, la question que l'on devra se poser est celle de savoir si la crise mondiale affecte-t-elle le progrès du pays pour la réalisation des OMD?

Malgré la crise mondiale, l'Égypte « est sur la bonne voie pour atteindre la plupart des Objectifs du millénaire pour la date prévue de 2015 »⁷⁸. La focalisation géographique et d'autres politiques sociales intégrées promettent de réduire les retards et les lacunes régionales et assurent également la pleine réalisation des OMD nationaux dans toute l'Égypte (Mohamed, 2010)⁷⁹. Quant à la réduction de la pauvreté, selon le ministre Mohamed Ohman en 2010 « le taux de pauvreté a chuté de 31 à 26 % dans les zones rurales et de 13 à 8,6 % dans les zones urbaines ».

Ces chiffres ont toutefois été rejetés par Gawdat el-Malt, président de l'Agence centrale d'audit égyptienne, qui a déclaré que « le taux de pauvreté est de l'ordre de 40 % dans les zones rurales et de 18 % dans les zones urbaines ». Cette contradiction traduit le fait que la pauvreté ne se définit pas seulement sur la base du revenu. Ces deux estimations contradictoires sont basées sur les niveaux de revenu. Toutefois, la pauvreté n'est pas seulement une question de revenu ; il y a d'autres aspects importants à considérer comme la santé, l'hygiène et l'exclusion sociale. Ainsi, les indicateurs combinés, tels que l'Indice de développement humain (IDH) et l'Indice de

⁷⁷ Société d'investissement koweïtienne Global Investment House 2011.

⁷⁸ Rapport (2010) d'évaluation à mi-chemin de la réalisation des OMD publié par le ministère du Développement économique de l'Égypte.

⁷⁹ Accueil SOCIAL WATCH RAPPORT 2010 - RAPPORTS NATIONAUX_The Egyptian Association for Community Participation Enhancement (EACPE) Nawara Magdy Belal Yasmine Sherif Ismail

pauvreté humaine (IPH), basés sur la proportion de personnes vivant au-dessous de seuils déterminés dans chacune des dimensions de l'IDH, devraient aussi être pris en compte.

2.3.1. Les Objectifs de développement pour le Millénaire et le rôle du PNUD

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est une organisation des Nations Unies qui apporte son expertise dans la lutte contre la pauvreté dans les pays du Sud. Dans son Rapport national pour l'Égypte en 2008, le PNUD a mis en exergue les sept lignes directrices que le Gouvernement égyptien devrait prendre en considération pour atteindre une croissance économique contribuant à réduire la pauvreté et à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à l'an 2015.

Ces lignes directrices sont les suivantes: - La vulnérabilité des pauvres face au risque et le manque de protection sociale réduisent le rythme de croissance. - L'inégalité des ressources et des possibilités limite la capacité des pauvres à participer à la croissance et à y contribuer. La différence de genre est un aspect particulièrement important de l'inégalité. - Les politiques doivent s'attaquer aux causes de défaillance du marché et améliorer l'accès à celui-ci.

La défaillance du marché affecte les pauvres de manière disproportionnée. Des programmes s'avèrent nécessaires pour garantir un meilleur fonctionnement des marchés qui sont importants pour contribuer au soutien des plus démunis. - Autant le rythme que le modèle de croissance sont essentiels pour réduire durablement la pauvreté dans le long terme. - La croissance qui favorise les pauvres requiert leur participation dans le processus.- Les politiques visant à aborder les multiples aspects de la pauvreté devraient aller de pair ; il faut éviter les dichotomies (par exemple, des politiques économiques qui vont à l'encontre des politiques sociales). - Les pauvres ont besoin de participer et d'influencer le processus de réforme politique qui accompagne les stratégies de réduction de la pauvreté.

2.3.2. Les progrès dans la réalisation des OMD

L'évaluation à mi-chemin de l'accomplissement des OMD pour l'Égypte en 2010 montre que le pays « n'est pas sur la bonne voie », que les enjeux sont toujours très importants et que, dans certains domaines et notamment en ce qui concerne la différence de genre, la performance du pays est très faible. Pour cela les efforts considérables devront être menés par le gouvernement égyptien afin d'atteindre ces objectifs :

- Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim : il y a quelques enjeux à relever dans le futur, tels que le chômage chez les femmes et les jeunes et le faible poids chez les enfants.

- Assurer l'éducation primaire universelle : comme une manifestation visible des progrès de la scolarisation, le pays est proche de 100 % de scolarité pour la tranche d'âge des 15-24 ans.

- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : bien que le pays ait démontré son engagement à travers des mécanismes institutionnels, des changements législatifs et plusieurs initiatives et actions, il reste encore un long chemin à parcourir, notamment dans l'enseignement technique, l'autonomisation et la participation des femmes en politique.

- Réduire la mortalité infantile : des progrès dans ce domaine ont été effectués ; cependant, les données officielles montrent que les inégalités géographiques, de genre et de développement social restent élevées.

En outre, le taux élevé de mortalité néonatale continue à être préoccupant :

- Améliorer la santé maternelle : l'efficacité des programmes nationaux qui ont permis d'augmenter le nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié se manifeste par l'extraordinaire rapidité avec laquelle la mortalité maternelle a baissé.

- Combattre le VIH/sida, *le paludisme et d'autres maladies* : l'infection par le VIH ne se limite pas à un groupe social particulier et au cours de ces dernières années elle a augmenté chez les femmes. Les hépatites B et C sont également devenues une menace. Il est nécessaire de réorganiser le système de santé selon une perspective multisectorielle qui tienne compte du contexte social dans le traitement des épidémies.

- Assurer un environnement durable : la demande croissante de ressources naturelles exige l'adoption de mesures plus rigoureuses de contrôle et des stratégies adéquates de gestion de l'environnement.

- Promouvoir un partenariat mondial pour le développement : selon le ministère du Développement économique, au cours de ces dernières années l'Égypte a connu une tendance à la hausse des versements de l'APD de la part de plusieurs pays riches et des organisations internationales, et cette aide a été assignée pour répondre aux besoins de développement des différents secteurs.

En outre, l'Égypte a également bénéficié d'une série d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux. La part du PIB correspondant aux exportations de biens et de services a augmenté au cours de ces dernières années.

2.3.3. Impact de la crise financière mondiale par rapport à la réalisation des OMD

Bien que le chiffre net d'Investissements directs étrangers (IDE) n'ait pas dépassé USD 3,9 milliards pour l'exercice 2004-2005, pendant la période 2007-2008, cet indicateur a atteint USD 13,2 milliards⁸⁰. Toutefois, dans le dernier exercice fiscal alors que l'économie mondiale était en pleine crise les IDE nets sont tombés à USD 8,1 milliards, selon la Banque centrale d'Égypte. En outre, un rapport sur la performance économique du deuxième trimestre de l'exercice fiscal 2009-2010 publié par le ministère du Développement économique montre que le nombre de chômeurs a atteint 2,37 millions de personnes.

Comme le montrent ces chiffres, les résultats de l'année 2010 ont ralenti la progression de l'Égypte vers la réalisation des OMD d'ici 2015. Il est question d'accroître les capacités de l'Égypte et de renforcer la coopération avec les pays donateurs. Cette coopération permettra de faciliter un espace pour adopter des politiques d'emploi plus orientées vers la croissance et veiller à leur application. Il faudra aussi renforcer les partenariats avec le secteur privé et la société civile en Égypte.

⁸⁰ « Global Investment House, Rapport annuel 2009..Ministère du Développement économique, Rapport 2008 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement - Égypte, pour atteindre les OMD : Évaluation passé le mi-chemin, 2008.. Egypt.com News, 10 avril 2010. PNUD, Rapport 2008 sur le Développement humain - Égypte. Egypt.com News, 10 avril 2010. Millennium Development Goals Report 2008. Egypt, New, 21 Février 2010.

2.3.4. Le rôle de l'UE et les partenaires pour la réalisation des OMD en Egypte

L'Union Européenne et les partenaires pour le développement installés en Egypte depuis plusieurs décennies contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement dans ce pays. Le gouvernement Egyptien a lancé, avec l'aide de l'UE, un programme de modernisation de la production industrielle qui devrait permettre d'accroître la productivité. Le gouvernement continue de privilégier des domaines critiques de développement, tels que la santé et l'éducation, l'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à l'amélioration des moyens de subsistance des franges les plus défavorisées de la population contribuant ainsi à l'atteinte des OMD d'ici à l'an 2015.

En raison de la faiblesse des taux actuels d'épargne et d'investissement, le but en termes de croissance ne pourra être atteint que si ces taux augmentent nettement. Le programme de réforme du secteur financier devrait permettre l'amélioration du système financier et assurer l'intermédiation effective de l'épargne, ainsi que l'accès des PME aux crédits.

- **Coordination des activités des partenaires au développement**

Cette coordination est assurée au travers du GAD, ce qui en facilite l'harmonisation et en renforce l'impact. Le PNUD apporte actuellement un appui au Ministère de la Coopération internationale en vue de la création d'une base de données sur l'aide extérieure à l'Egypte. La Base de données de la Coopération au développement pour l'Egypte (DECODE) est un outil clé de planification et de gestion censé maximiser les bénéfices de l'aide accordée par les bailleurs de fonds au pays. L'Egypte est un partenaire solide du Groupe d'assistance donateurs (GAD) en ce qui concerne les questions de développement. Elle fait en outre partie des plus grands bénéficiaires de l'aide publique au développement.

Actuellement certains projets et programmes sont financés conjointement avec plusieurs partenaires au développement, notamment le projet de Fonds social de développement (avec l'UE, la Banque mondiale, KfW, le PNUD, la Banque japonaise de coopération internationale, les Fonds arabes) et le Programme de réforme du secteur de la santé (UE, Banque mondiale, Italie et USAID). Aussi, la Banque mondiale, l'UE et l'USAID ont cofinancé certains volets du Programme de réforme du secteur financier. Les financements de l'UE se font souvent via la BEI (Banque Européenne d'Investissement). Les enjeux politiques sous régionaux, font de l'Egypte le

pays central pour la résolution des crises et la stabilité sous régionale. Sans oublier l'épineux conflit israélo Arabe la communauté internationale a intérêt que l'Egypte soit stable sur le plan politique économique et sociale d'où les interventions de plusieurs bailleurs de fonds dans tous les secteurs de la vie économique de l'Egypte.

Les principaux bailleurs de fonds intervenant en Egypte : Banque mondiale, Fonds monétaire arabe, USAID, Allemagne, CE et BAD interviennent dans tous les secteurs par exemple au niveau du secteur agricole. L'acquisition d'intrants agricoles, aménagement des ressources en eau en vue des activités agricoles, politique agricole et gestion administrative, services financiers agricoles et recherche agricole. Ces principaux donateurs sont: BAD, USAID, Allemagne, Japon, Banque mondiale, Banque islamique de développement et France.

Au niveau industriel l'industrie métallurgique de base, développement des petites et moyennes entreprises, recherche et développement technologique. Principaux donateurs du secteur USAID, Fonds arabe, UE, Japon et CIDA, USAID, Fonds Abu Dhabi, France, Fonds européen d'investissement, Pays-Bas, Fonds koweïtien et Fonds arabe. Les lignes de crédits accordées par la BAD ont également contribué à la promotion du développement des PME.

L'intervention des différentes institutions internationales permet à l'Egypte de maintenir ces équilibres macroéconomiques malgré le ralentissement de sa croissance qui est due à la crise politique et économique. Les élections législatives qui viennent de se dérouler qui seront suivies des élections communales et présidentielles vers la fin de l'année 2012 contribueront à la stabilité socioéconomique et politique de l'Egypte. Dans cette perspective qu'elle peut être la place de la microfinance et son rôle dans le développement économique et social de l'Egypte? Ainsi, nous allons faire une analyse de la situation de la microfinance en Egypte dans le chapitre suivant.

Chapitre V. L'analyse de la situation de la microfinance en Egypte

Que ce soit pour un nouvel outil, une machine, une échoppe dans un marché du Caire ou d'Alexandrie, des millions de pauvres et de personnes disposant d'un faible revenu ont profité d'un petit prêt pour améliorer leur vie en Egypte. Au cours des trente dernières années, ils ont utilisé ces prêts, connus sous le nom de microcrédit, pour lancer de nouvelles entreprises, ce qui a permis de créer des emplois et de rendre l'économie plus prospère.

Grâce à l'accès au crédit et à cet éventail d'outils financiers, que l'on appréhende sous le terme de microfinance, les ménages égyptiens peuvent investir en suivant leurs propres priorités: frais scolaires, soins de santé, nourriture ou logement. Au lieu de se concentrer sur la survie au jour le jour, les gens peuvent planifier l'avenir. Le concept moderne de microfinance part de cette primauté du crédit sur l'épargne, de l'investissement sur la thésaurisation. Il a connu un immense et rapide succès parce qu'il a pu s'appuyer sur un volume important de ressources exogènes publiques et privée en Egypte.

Ce chapitre fait l'analyse de la situation de la microfinance en Egypte. Il est constitué de deux sections dont la première aborde le paysage de la microfinance en Egypte et la deuxième présente les principales institutions de microfinance en Egypte et leur rôle.

Section 1. Présentation du paysage de la microfinance en Egypte

Dans son acception la plus simple en Egypte, la microfinance consiste en la mise en place des financements spécifiques, à savoir des microcrédits, en faveur de personnes non « bancables » et pour des activités génératrices de revenus. Le plus souvent, dans les pays du Sud en général et en Egypte en particulier, elle vise à l'extension de la bancarisation des populations exclues du secteur bancaire, en leur offrant la possibilité de disposer d'un compte en banque pour y déposer leurs économies et servir de support à des opérations de crédit.

Les Institutions de microfinance offrent de plus en plus souvent des moyens de paiement et en premier lieu des virements de fonds, nationaux ou internationaux (par exemple le rapatriement des fonds des travailleurs migrants). Elles ont parfois un rôle de fourniture d'autres services non bancaires, financiers (micro-assurance) ou non. La microfinance peut ainsi contribuer au développement de l'Egypte en permettant l'acheminement des fonds jusque dans les villages et les quartiers, ce que les banques « classiques » ne font pas ou mal. En Egypte, la microfinance a pris le relai en comblant l'absence des services publics. Cette section nous permet de montrer dans quel contexte et avec quelle évolution se déroulent les activités du secteur de la microfinance en Egypte.

1.1. Contexte et évolution de la microfinance en Egypte

La microfinance permet à de nombreux égyptiens de développer les activités commerciales et aide à la création des micros entreprises, notamment aux marchés du Caire et d'Alexandrie qui sont les principaux grands marchés du monde Arabe ainsi que dans les différents quartiers du Caire et d'Alexandrie.

Le marché de la microfinance existe en Egypte depuis 20 à 30 ans. Il y a actuellement 1,5⁸¹ millions d'égyptiens ayant contracté un microcrédit. Ils empruntent de l'argent à trois institutions particulièrement les ONG représentent 86% des crédits obtenus, les banques 14% et deux entreprises fournissant déjà des microcrédits en collaborations avec les banques (Tanmiya et Reefy). Cependant, la demande est plus importante que l'offre compte tenue du nombre assez

⁸¹ Ghada Waly, Conseillère pour la Microfinance auprès du Président de l'EFSA (Egyptian Financial Supervisory Authority). L'Antenne N° 61 Septembre 2010. P20.

élevé de la population et de la crise qui perdure dans le pays malgré la prospérité économique enregistrée ces 20 dernières années.

La demande de services de microfinance en Egypte est considérable et les types de services sollicités par les clients pauvres et ceux à faible revenu varient selon les régions de l’Egypte. Cette forte demande et la diversité des clients de la microfinance ont créé la nécessité de mettre en place de systèmes financiers adaptés aux pauvres. Les personnes pauvres et à faible revenu nécessitent une gamme de produits et services financiers pour constituer des revenus et de la richesse, régulariser les modes de dépenses sains et réduire le risque (dépôts, prêts, services de paiement, envoi et transfert d’argent, pensions et assurance par exemple).

Au cours des vingt dernières années, la microfinance a connu un développement amenant les populations exclues des crédits bancaires de bénéficier des microcrédits en Egypte. Comme par ailleurs, la microfinance a enregistré dans le même temps des résultats que nombre d’autres politiques de développement pourraient lui envier. On a vu apparaître une présentation mythique de la microfinance, considérée comme peu contestable. Même si beaucoup reste à faire en Egypte, les crises socio politiques et socio économiques traversées par ce pays témoignent de cet état de fait.

1.1. 1. Aperçu du marché Egyptien de la microfinance

La microfinance a trouvé un terrain idéal en Egypte. Environ 30 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, le chômage touche près de 10% de la population active, et la majorité des Égyptiens travaillent dans le secteur informel. Malgré ces conditions « favorables », le marché du microcrédit n’en est encore qu’à ses débuts : certes, le nombre d’emprunteurs est passé de 550 000 en 2005 à 1,3 million en 2008 et de nos jours à 1,5 millions, soit le nombre le plus important dans le monde arabe ; ils ne représentent toujours qu’entre 10 et 20% des clients potentiels (Sanabel, 2010).

« L’offre actuelle est très loin de satisfaire la demande », confirme Ranya Abdel Baki, directrice de Sanabel, un réseau de recherche et de formation au service des acteurs de la microfinance des pays arabes. Et même si des dérives ont été dénoncées ces dernières années, la microfinance reste un moyen souvent efficace de lutte contre la pauvreté endémique en Egypte. Implantée depuis plusieurs décennies en Egypte, elle joue un rôle essentiel dans le développement socio économique du pays et dans l’apaisement des tensions sociales.

Le marché égyptien de la microfinance a montré des signes de maturité ces dernières années. Il est caractérisé par les évolutions suivantes:

- Une diversité accrue des prestataires de services financiers (banques, Institutions de microfinance, Institutions Financières non Bancaires, sociétés de service, et ONG) ;
- Des taux de pénétration supérieurs ;
- Un plus grand nombre de départements des ressources humaines expérimentés ;
- Une amélioration des systèmes de risque-crédit ;
- Une prolifération des prestataires de service non financiers au niveau méso et des infrastructures de soutien (tel que: les services de développement commerciaux, les bureaux de crédit, les agences de notation, les réseaux régionaux et nationaux) ;
- l'introduction de cadres juridiques et réglementaires et un niveau de commercialisation plus élevé avec un financement moins dépendant des bailleurs de fonds.

Toutefois, au sein de la région MENA les marchés de la microfinance sont à différents stades de développement avec le Maroc, l'Egypte, la Jordanie et le Yémen présentant des niveaux de maturité plus élevés que les jeunes marchés d'Irak, du Soudan et de Syrie. Le Maroc, en particulier, se distingue comme le marché de la microfinance le plus mature de la région avec les niveaux d'infrastructures les plus hauts en termes de dotation en personnel ainsi que des réseaux de succursales et la plus grande base de l'actif et du portefeuille de prêts.

En outre, le marché marocain a été parmi les premiers dans la région à introduire une loi réglementant le secteur en 2000. D'où l'Egypte pourrait s'inspirer du modèle Marocain. Bien que la grande majorité des IMF de la région soient des ONG à but non lucratif, deux IMF en Egypte, Reefy et Tanmeyah, opèrent désormais sous un modèle de société de services à but lucratif où ils agissent comme agents de banques locales du secteur privé désirant atteindre le marché de la microfinance.

1.1.2. Offres de produits de la microfinance en Egypte

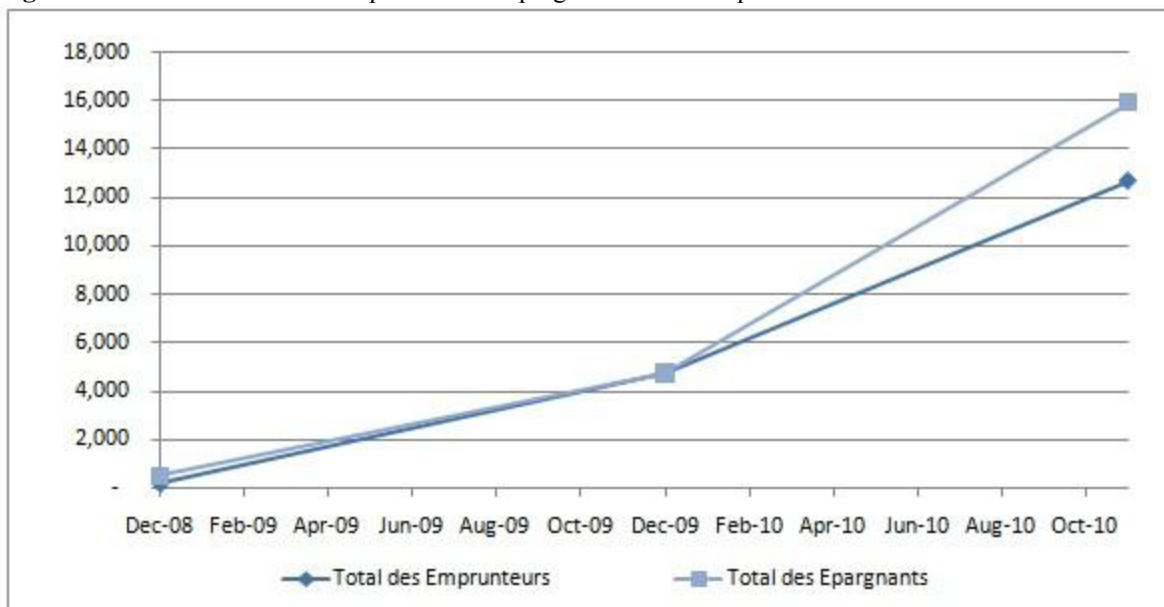
La plupart des IMF arabes en général et égyptiennes en particulier ne sont pas réglementées comme des intermédiaires financiers par les autorités financières dans leurs pays respectifs et sont donc limitées dans les produits qu'elles peuvent offrir. En conséquence, l'offre de produits de microfinance dans la région est continuellement limitée presque uniquement au

crédit. Les prêts aux micro-entreprises constituent d'ailleurs généralement la majorité des portefeuilles de prêts. Cependant, ces dernières années les IMF ont commencé à offrir une variété de produits de prêts supplémentaires, y compris des prêts à la consommation, prêts immobiliers, prêts étudiants, prêts saisonniers, et les prêts islamiques, pour répondre aux besoins de leurs populations cibles.

Bien qu'il existe des difficultés administratives et des coûts associés à la fourniture de finance islamique au niveau « micro », la mise à disposition de services financiers conformes à la charia (loi islamique) peut être un puissant moyen d'atteindre des populations autrement exclues. Il s'agit principalement de produits d'assurances crédit d'assurance vie et d'assurance d'invalidité permanente.

En plus du microcrédit, le marché égyptien offre également des produits de micro-assurance à une échelle limitée à leurs clients. En raison de l'environnement réglementaire, la plupart des IMF des pays arabes sont incapables d'offrir des produits d'épargne (cf. fig. 21) pour le grand public ou des services de transferts de fonds et de paiement. La fourniture de produits d'épargne est souvent réservée aux banques ou aux réseaux postaux en vertu d'un mandat spécial.

Figure N° 21 : Croissance des Emprunteurs et Epargnants de la Banque Al Amal



Source: MIX Market 2007-2009.

Ce graphique montre bien l'évolution du nombre des épargnants et des emprunteurs qui sont dans une nette augmentation entre Déc.-2008 et Oct.-2010 ; les taux d'emprunts et d'épargnes des clients ont considérablement augmenté. Les emprunteurs recourent plus aux

crédits que les épargnants, ce qui s'explique par le fait que ce sont les épargnants qui participent plus aux microcrédits. Ainsi, la distance qui s'installe entre le total des épargnants et celui des emprunteurs comme le présente ce graphique traduit des fuites dans le circuit du financement du développement local.

- **L'environnement de l'emprunteur**

Un emprunteur est une personne qui contracte un prêt sous certaines conditions auprès d'une IMF ou d'une banque. Ce prêt contracté sous forme de microcrédit permet s'il est bien investit à une amélioration du niveau de revenus de l'emprunteur. Mais en Egypte, cette augmentation reste souvent modeste dans la limite d'une économie de subsistance. Les IMF financent bien souvent le tout-venant. Elles se soucient principalement que le remboursement se déroule correctement. Elles externalisent ainsi sur l'emprunteur le choix de l'activité économique. Dès lors, dans certains cas, l'emprunteur voit ses espérances de revenus stagner ou diminuer.

Ainsi au bout de 4 à 5 ans de petits crédits, on observe chez certains emprunteurs un véritable cycle d'accumulation, alors que d'autres se cantonnent dans « l'abonnement » au crédit, reproduisant chaque année sensiblement les mêmes activités à la même échelle, ce qui leur permet une simple amélioration (de l'ordre de 20 à 30%) de leurs conditions de vie » (GENTIL, 2001).

Dans la majorité des cas, les prêts sont destinés à des activités polymorphes (avec ou sans statut, dans une boutique, « une cantine », ou dans la rue), productives (crédits sociaux). Dans un second cas, les prêts sont destinés à un investissement pour la croissance de l'activité de l'entreprise (de type très petite entreprise – TPE), que celle-ci soit agricole, artisanale ou commerciale. Cette structure générale des prêts correspond à deux formes de comportements économiques. Le premier est composé de la majorité des emprunteurs et il se situe dans une économie de subsistance. Le second est constitué de peu d'entrepreneurs ; il se situe dans la perspective d'une croissance de l'activité, d'une perspective économique (VALLAT, 1999).

Dans chaque forme de comportement économique il y a une logique propre dans laquelle s'insère le prêt de l'institution de microfinance. Dans le premier cas, le comportement économique des personnes s'inscrit dans une stratégie de diversification du risque dans un

environnement incertain : elles préfèrent disperser leur emprunt en plusieurs fonds alimentant divers petits investissements. Leurs activités sont pratiquées dans un monde où les règles sont variables, opaques et où la régulation se fait par le recours à des médiations personnelles. L'objectif est sans doute d'obtenir un rapide retour sur investissement.

Par contre dans le deuxième cas, les personnes développent leur entreprise régulièrement par des investissements dans une activité de transformation qu'elles maîtrisent. Au fur et à mesure de sa croissance, elles sont amenées à embaucher et à former du personnel. Elles privilégient une forme d'action où les règles et les modes de régulation sont transparents et peuvent être extérieurs à l'individu. Cependant, ces cas restent rares car la difficulté majeure réside dans le fait que peu de personnes sont de véritables porteurs de projets au sens de créateur d'une activité qui va croître régulièrement. Pour cela, il faut non seulement des investissements financiers, mais surtout, il faut des compétences de la part de l'entrepreneur et des conditions environnementales sécurisantes. Les deux principales qualités de cet entrepreneur sont d'assumer la prise de risque et de développer les compétences techniques nécessaires à la croissance régulière de l'activité, que ces compétences soient du ressort du chef d'entreprise ou qu'elles soient déléguées à des membres de l'entreprise ou encore à des spécialistes mandatés.

Pour que la microfinance réponde aux espoirs qu'elle a suscités de contribuer au développement des zones qu'elle touche, un maillage plus dense des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries est nécessaire. Il existe en effet peu d'intermédiaires entre les entreprises de taille nationale et les petites activités de proximité pratiquées par la majeure partie de la population. Cela a pour conséquence de maintenir les économies locales dans une forme proche de la subsistance pour une large partie de la population.

Enfin, le problème du recouvrement des crédits est fondamental pour la viabilité des institutions » (MERSLAND, 2007), une relation de confiance doit s'établir entre l'IMF et l'emprunteur. Car si les institutions de microfinance ne prennent pas des mesures très strictes en ce qui concerne le recouvrement des crédits, elles peuvent s'empêtrer dans un cercle vicieux. Celui-ci commence par une détérioration de la qualité de leur portefeuille jusqu'à la fermeture de l'institution au cas où les mesures efficaces ne sont pas prises à temps afin d'éviter les risques de non remboursement. En termes de crédits, la microfinance rencontre les mêmes difficultés que les banques traditionnelles : les asymétries d'information et les problèmes de sélection adverse et

d'aléa moral qui leur sont liés. Comment l'institution de microfinance va-t-elle s'assurer que l'emprunteur ne prendra pas de risques excessifs avec le crédit qu'il reçoit ou ne mentira pas sur l'utilisation du crédit ? Ce qui, naturellement, augmente le risque que le crédit ne soit pas remboursé. D'où l'importance d'une étroite collaboration entre les IMF et les emprunteurs.

- **L'environnement de l'épargnant**

Un épargnant est une personne qui apporte son épargne c'est-à-dire son argent à l'IMF. Cette épargne est une source importante de financement pour les institutions de microfinance. Elle répond à un besoin fondamental au sein des populations des pays en développement. En effet, plus une personne est pauvre, plus il est vital pour elle d'épargner ce qu'elle possède. On rencontre plus d'épargnants chez les populations à faible niveau de revenus. Car cette épargne constitue une forme d'assurance vie afin d'y faire face dans les moments les plus difficiles.

Dans le but d'assurer la poursuite de sa mission sociale, l'institution de microfinance doit inspirer la confiance de ses clients, en d'autres termes elle doit assurer aux clients que leur argent est en sécurité et disponible aux moments et aux conditions convenus au départ. Par ailleurs, les produits d'épargne doivent être adaptés aux besoins des clients en termes de flexibilité, de disponibilité et de sécurité de l'argent. Les coûts d'agence supportés par l'institution de microfinance sur le développement des infrastructures et des produits permettent de rassurer les clients sur la fiabilité de l'IMF.

- **Les insuffisances dans le financement du développement**

On distingue en règle générale trois problèmes auxquels se heurte le secteur financier informel dans le financement du développement (D.W. ADAM et D.A. FITCHETT, 1994).

L'absence de réelle intermédiation financière dans le secteur financier informel : On ne peut pas, en effet, comparer le secteur financier informel aux banques dans ce domaine. Il semble que les organisations financières informelles ne soient pas en mesure de remplir en même temps les deux fonctions qui caractérisent un intermédiaire financier c'est-à-dire collecter des ressources courtes et les transformer en emplois longs pour financer les besoins de financement. En effet, le secteur financier informel semble pouvoir acquérir de l'information sur les emprunteurs à moindres coûts et maintenir la confiance des déposants, principalement pour les zones rurales, il ne semble pas pouvoir supporter le coût lié à la défaillance éventuelle des emprunteurs (bien que ceci arrive rarement du fait de la pression sociale exercée par le groupe).

Ainsi les prêts accordés dans le secteur informel seront surtout des prêts à court terme et de petits montants limitant ce risque de défaillance de l'emprunteur.

La finance informelle ne finance que très peu l'acquisition des biens d'investissement : Le fait que les prêts dans cette finance informelle soient de courte durée, et souvent de faible montant ne favorise pas les opérations de long terme ;

Le caractère usuraire des taux d'intérêt pratiqués : Le fort taux d'intérêt dans le secteur financier informel proviendrait de ce que le risque pris par les prêteurs soit plus élevé par rapport au risque dans le secteur formel. Il pourrait également venir du fait d'une disponibilité quasi-immédiate des fonds dans le secteur informel. Mais d'autres facteurs semblent pouvoir expliquer le phénomène (mobilité géographique des emprunteurs et des prêteurs, répression financière, renforcement de la concurrence des institutions informelles, etc.)

1.2. Les spécificités de l'expérience Egyptienne en matière de microcrédits

L'Egypte est le pays de la région qui a le plus grand nombre d'emprunteurs : 45% des clients des IMF des pays arabes sont Egyptiens. Mais le volume financier des microcrédits contractés en Egypte reste réduit environ 330 millions de dollars en 2008, il ne représente que 23% de la somme totale des microcrédits dans la région. C'est très inférieur au volume de microcrédits du Maroc, qui a le plus important portefeuille de la région. Cela montre que la microfinance en Egypte est largement concentrée sur les emprunteurs les plus pauvres. De plus, le montant du microcrédit moyen en Egypte est très bas entre 150 et 200 dollars, soit beaucoup moins que dans d'autres pays de la région.

D'autre part plus de 60%⁸² des emprunteurs égyptiens sont des femmes : c'est la plus forte proportion dans le monde arabe. Les femmes qui empruntent sont en général plus pauvres que les hommes. Ces deux données viennent donc confirmer que les IMF égyptiennes sont tournées vers les plus pauvres des pauvres. Le taux de pénétration du microcrédit est assez bas, si l'on compare le nombre d'Egyptiens détenteurs d'un microcrédit [1,3 million en 2008] avec le nombre d'emprunteurs potentiels [entre 2 et 20 millions selon les estimations]. La demande est très élevée et que l'offre actuelle ne la satisfait pas.

⁸² SANABEL, 2009.

Il y a plusieurs raisons à cela : tout d'abord les IMF n'ont pas les capacités de s'étendre, notamment parce qu'elles ont des difficultés d'obtenir des prêts de la part des banques. Historiquement, les IMF égyptiennes sont des ONG, et c'est très difficile pour elles d'aller voir les banques et de leur expliquer ce qu'elles font, ce qu'est la microfinance, pour obtenir des crédits. Et même lorsqu'elles parviennent à en obtenir, elles doivent toujours garantir 100% du prêt, parfois plus. Ce n'est pas le cas au Maroc, où les banques prêtent plus facilement aux IMF, et c'est une des raisons pour lesquelles le secteur de la microfinance s'est beaucoup plus développé au Maroc qu'en Egypte.

Mais la situation égyptienne s'est un peu améliorée ces trois dernières années. Quelques IMF, comme Ahli ou Al Tadamun ont commencé à négocier avec les banques et à obtenir des crédits. D'autre part, les IMF en Egypte sont trop conservatrices dans leur management, elles ne prennent pas assez de risques, elles se contentent de faire les marges dont elles ont besoin pour subsister, sans essayer d'ouvrir de nouveaux marchés, de rechercher de nouvelles opportunités.

1.2.1. La multitude des associations informelles dans le secteur

On assiste à une prolifération des petites associations informelles dont les activités sont liées aux microcrédits. De nombreux systèmes financiers informels répondent aux besoins des services financiers du secteur informel. Ces systèmes se présentent sous la forme de petits clubs rotatifs d'épargne et de crédit, de prêteurs privés tels que les commerçants et les boutiquiers, de différents types de systèmes de prêt fondés sur la proximité sociale et des systèmes informels de transfert et d'envoi d'argent.

Parmi les nombreux exemples de systèmes de services financiers informels, il y a lieu de citer plusieurs : les tontines et « les banques ambulantes » de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale francophone, à l'instar de celles du Cameroun, les susus au Ghana et au Nigeria.etc.

1.2.2. L'importance du secteur informel égyptien

Il permet à l'Etat Egyptien de maintenir une certaine stabilité économique et une paix durable dans le pays car plusieurs millions d'Egyptiens vivent grâce à ce secteur, l'Etat ne pouvant pas s'occuper de tout le monde. Le secteur informel égyptien, étant l'un des plus développés du continent africain au point que l'absence des financements décentralisés pourraient

entraîner une crise sociale majeure d'où l'importance du microcrédit. Ce secteur est le premier pourvoyeur d'emploi en Egypte. Et le microcrédit trouve là un terreau sur lequel il a prospéré durant ces deux dernières décennies et où il continue à prospérer malgré l'inorganisation de ce secteur dont parfois les règles sont peu connues d'une ville à l'autre.

Aussi, comme dans la plupart des pays du Sud le secteur informel égyptien est un véritable paradoxe. D'une part c'est un système de 'nuisance' inorganisée dont les membres ne paient pas d'impôts, et d'autre part, c'est un système qui crée des emplois et accroît les revenus des groupes les plus défavorisés d'une ville à l'autre. L'une des principales caractéristiques des économies africaines est la place accordée au secteur informel par rapport au secteur financier formel, réglementé et reconnu par la loi.

La microfinance vise, dans une large mesure, à aider ce secteur à lutter contre la pauvreté. Cette économie informelle où « de l'ombre » dispose de ses propres canaux de financement qui sont également informels. Le secteur informel égyptien peut être considéré comme le secteur privé naissant, dans la mesure où les activités exercées par les promoteurs du secteur le sont pour un gain privé. Bien qu'elle soit importante, la contribution du secteur informel à l'ensemble de l'économie ne peut pas être facilement mesurée en termes d'approfondissement du secteur financier, d'effectifs de main-d'œuvre ou de produit national brut.

En Egypte, le secteur informel comble un vide qui se caractérise par l'absence d'une activité économique formelle et d'opportunités du marché de l'emploi. Les populations doivent trouver les moyens de survivre et de gagner leur vie, que l'économie du secteur formel existe et fonctionne ou non. Dans la plupart des pays au sud du Sahara, l'essentiel de l'activité économique intervient dans le secteur informel, des pays comme le Togo indiquant que le secteur informel représente plus de 90 % de l'ensemble de leur activité économique. En général, plus le secteur informel est important, plus les populations vivent dans la pauvreté, et plus la performance économique du pays est faible.

Les environnements propices pour la microfinance dans les pays ayant des secteurs informels importants n'existent pas ou bien sont mal adaptés pour promouvoir la croissance et la pérennité des intermédiaires économiques et financiers des secteurs formels. Mais compte tenu de la prolifération des petites structures privées de prêts on a assisté depuis plusieurs décennies à des

dérappages. Finalement l'adoption de la loi réglementant ce secteur permet à l'Égypte d'organiser et de réglementer ce secteur qui est un vivier prometteur de la microfinance.

1.2.3. Nécessité d'une réglementation et son évolution en Égypte

L'activité de microfinance étant en perpétuelle évolution en Égypte, on assiste çà et là à des pratiques parfois douteuses de certains responsables des institutions de microfinance. Il y a parfois des Institutions qui naissent et qui disparaissent en quelques mois privant ainsi leurs clients de leurs « épargnes ». D'autres responsables des IMF continuent à imposer des taux d'intérêt qui sont assez élevés notamment dans les zones rurales ainsi que dans les marchés urbains et périurbains. Au niveau des recouvrements des créances clients on assiste aussi à des drames humains.

Dans le souci d'assainir cette activité afin de la rendre plus performante et plus crédible au service de tous, l'État Égyptien vient de proposer et adopter en 2010 la réglementation qui faisait défaut dans ce pays et causait du tort à des populations car on assistait à tous les dérapages possibles. C'est la nécessité d'une réglementation adaptée qui contribuera à intégrer ces IMF dans les systèmes financiers égyptiens; c'est enfin le souci de soumettre ces institutions à une bonne gouvernance. En effet, beaucoup des institutions de finance informelle se sont développées sans support juridique et à l'écart de la réglementation en Égypte. Pour combler ce vide juridique, l'Égypte a proposé une loi qui a été adoptée en fin 2010.

Face à la multitude des établissements financiers, un certain nombre des règles ont été nécessaires afin de se couvrir contre tous les risques tant du côté des clients pour sécuriser leurs dépôts (cf. le cas Humberto au Congo Brazzaville : le Directeur d'une Institution de microfinance a disparu du jour au lendemain avec plusieurs millions des FCFA de ces clients ; d'autres situations de fermeture d'établissements financiers dans certains pays africains ce sont produits sans rembourser les clients) que du côté des IMF car même si le taux de remboursement est très élevé du côté des pauvres il est plus judicieux de prévoir des textes régissant le cadre dans lequel cette activité peut être exercée. L'État doit réglementer la profession afin d'éviter tous les risques de dérapages. L'un des principaux objectifs de cette réglementation est d'élargir l'offre de microcrédits. Accéder à des services financiers est un droit pour les pauvres comme pour le reste de la population.

La réglementation va aussi organiser le secteur, autoriser de nouvelles entreprises à proposer des crédits et des services financiers aux clients potentiels ; ce qui est traditionnellement le travail des banques, protéger les consommateurs, assurer la transparence des opérations, et encourager le développement de nouveaux produits de microfinance. Parmi ces produits financiers en dehors du microcrédit qui est le premier produit de la microfinance, il y a la micro-assurance, l'épargne et d'autres gammes des services financiers. Cette diversification a permis la relance de l'activité de la microfinance en Asie et en Afrique.

1.2.3.1. Les objectifs de la loi

La loi sur la microfinance en Egypte adoptée en 2010⁸³ est une chance pour le développement du secteur de la microfinance. L'Autorité des marchés financiers (EFSA) a rédigé un projet de loi autorisant les entreprises à investir sur le marché égyptien de la microfinance, où seules les ONG et quelques banques opéraient jusqu'avant l'adoption de la loi en 2010. La nouvelle loi est une aubaine pour un secteur au fort potentiel de croissance, dans un pays où près de 40% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Mais certains acteurs mettent en garde contre le risque de perdre de vue la mission sociale du microcrédit.

L'ouverture du marché du secteur de la microfinance va permettre plus de compétition, et cette compétition devrait faire baisser les taux d'intérêt. De nombreuses entreprises égyptiennes, moyen-orientales ou internationales oeuvrant dans le domaine de la microfinance ont déjà manifesté leur intérêt. La plupart des micro-entrepreneurs en Egypte appartiennent au secteur informel, l'élargissement de l'offre de microcrédits va être une aubaine pour eux. Les nouvelles entreprises autorisées à entrer sur le marché de la microfinance égyptien seront des entreprises par actions du secteur privé, semblables à n'importe quelle autre entreprise opérant en Egypte. Elles seront régulées par l'EFSA, qui est l'autorité encadrant toute institution non bancaire. Les entreprises étrangères désirant investir sur le marché de la microfinance devront créer une société égyptienne pour le faire.

⁸³ La loi de 2010 que l'Egypte a adopté sur la microfinance permet une ouverture du marché de la microfinance. Mais compte tenu de la révolution égyptienne de 2010, cette loi qui a été voté n'est pas publiée dans le journal officiel. D'où la difficulté que nous avons eu pour vous présenter dans les détails les articles de cette loi. Mais dès que nous seront en possession de cette loi nous allons l'intégrer dans notre travail de recherche que nous comptons poursuivre.

1.2.3.2. Les buts et les préventions de la loi sur la microfinance

L'un des buts de la loi est de superviser le secteur. Elle va introduire des éléments de protection des consommateurs : les entreprises de microfinance devront satisfaire certaines exigences alignées sur les normes internationales pour être enregistrées. Pour qu'un permis leur soit délivré, toutes leurs activités et les produits financiers proposés devront être approuvés. Des rapports d'activité mensuels, trimestriels et annuels seront exigés. Les sociétés autorisées à entrer sur le marché devront disposer de l'expérience dans la microfinance mais aussi en matière de management des entreprises, afin de professionnaliser le secteur. Des agents de l'EFSA iront également visiter régulièrement les entreprises en question pour contrôler ce qu'elles font. D'autre part, les permis délivrés aux entreprises de microfinance ne seront pas illimités : il s'agira de permis temporaires, qui devront être renouvelés tous les deux ou trois ans. Si ces entreprises ne respectent pas la loi, leur permis leur sera retiré. Un mécanisme permettant aux clients de se plaindre sera également mis en place.

La loi a prévu des dispositions pour éviter les situations de surendettement, qui sont parfois la conséquence d'une offre trop abondante. Une base de données regroupant les informations sur les emprunteurs sera créée : toutes les institutions de microfinance qui seront enregistrées auprès de l'EFSA devront entrer les informations concernant leurs clients dans cette base de données, et les autres entreprises pourront ainsi vérifier si leur nouveau client n'a pas déjà un ou plusieurs crédits en cours. Ce type de « crédit bureau », qui existe déjà en Egypte pour les banques traditionnelles, est très important : il permet d'éviter ou de limiter les cas de surendettement.

La loi a aussi mis l'accent sur la transparence et sur l'éducation des consommateurs, qui doivent être conscients du taux d'intérêt du crédit, de leurs obligations et des règles du contrat qu'ils signent, en fait de leurs responsabilités et de leurs droits. Le développement de nouveaux produits financiers, adaptés aux clients, est encouragé par la loi. Le texte permet en effet aux institutions de microfinance de proposer des services financiers autres que le simple crédit.

Dans un souci de protection des consommateurs, la loi n'autorise pas aux entreprises de microfinance de collecter l'épargne et l'argent envoyé par les travailleurs égyptiens à l'étranger. La collecte de l'épargne est réservée aux établissements bancaires, qui sont sous l'autorité de la Banque centrale, alors que les futures entreprises de microfinance vont être régulées par l'EFSA.

Il y a un risque important à laisser les économies des plus pauvres entre les mains d'entreprises privées. L'activité d'épargne reste interdite pour les institutions de microfinance non-bancaires dans la loi votée en 2010. L'un des acteurs du secteur s'exprima en ces termes : « *Je pense qu'il est logique que seules les banques soient autorisées à récolter l'épargne des citoyens, et tout dépôt d'argent. Il est plus sain que ce soit l'activité des banques, pour pouvoir appliquer les régulations nécessaires à l'épargne et contrôler ce qui est fait avec l'argent des Egyptiens. Il faut garder les économies des gens dans le système bancaire, afin de les protéger au mieux. (Nina Hubinet.2010)* ».

D'après la loi votée en 2010, les entreprises et futures entreprises de microfinance ne pourront toujours pas proposer de produits d'épargne à leurs clients, comme c'est le cas dans d'autres pays. Car il y a eu dans le passé des escrocs qui ont convaincu des Egyptiens modestes de leur confier leurs économies, puis ont quitté le pays avec des milliards de LE. L'Etat ne veut plus autoriser des organisations privées autres que les banques régulées par la Banque centrale à collecter l'épargne des Egyptiens. Mais peut-être que l'installation durable d'acteurs internationaux de la microfinance en Egypte, après le vote de la loi, va permettre d'instaurer une certaine confiance. A ce moment-là le gouvernement pourrait être amené à reconsidérer la question, et envisager que l'ensemble des institutions ou entreprises de microfinance soient régulées par la Banque centrale et autorisées à faire de l'épargne.

C'est ce que l'on espère, parce que l'épargne est l'un des seuls moyens de développer l'activité de la microfinance. Les IMF égyptiennes ne peuvent pas continuer à le faire en empruntant. Mais si les banques scellent des partenariats avec les IMF, il y a aussi de vrais succès à la clé. La microfinance est une activité lucrative, et les banques perdront moins d'argent qu'avec le crédit traditionnel: le retour sur les intérêts d'emprunts est de 99% pour le microcrédit en Egypte, alors qu'une banque traditionnelle ne collecte en général pas plus de 60% de l'argent qu'elle prête. En microfinance, le risque est beaucoup plus diffus, puisque les sommes prêtées sont plus petites.

La loi vise en définitive à développer, dans un cadre réglementaire incitatif, un système financier mutualiste, privé et autonome, à la fois propriété de ses adhérents et offrant toutes les garanties d'efficacité. L'option d'une législation spécifique pour réglementer le secteur de la microfinance en Egypte part du principe que ce secteur possède des spécificités qui échappent au

secteur bancaire et donc à la loi bancaire. Ces particularités résident dans la nature des fonds, le nombre de personnes impliquées et l'importance des fonds en jeu dans le secteur. La nature des fonds tient à leur provenance qui est soit de la petite épargne des déposants, soit des emprunts bancaires et le plus souvent de subventions de bailleurs (État, Bailleurs de fonds étrangers, organisations non gouvernementales internationales, etc.).

Un environnement réglementaire semble donc indispensable pour l'encadrement des activités et l'innovation. Même si l'absence de réglementation est susceptible d'avoir favorisé la croissance et un développement rapide dans le secteur (Carpenter, 1997), l'absence de statistiques qui en résulte pose aux autorités monétaires deux difficultés : La première, l'influence sur la masse monétaire du fait de l'existence de la finance informelle laquelle nourrit une économie souterraine, échappe complètement aux instruments directs de politique monétaire. Deuxièmement, le caractère informel résultant d'une absence de réglementation fait de la microfinance un financement risqué pour des déposants peu informés et insuffisamment protégés. Aussi, la réglementation est supposée faciliter l'émergence et le développement rapide d'un système d'institutions de microfinance efficace et offrant des garanties d'une gestion saine.

Il existe en général dans les pays en développement des coûts et contraintes limitant l'effet des incitations attendues d'une loi. Aussi, la présence d'attitudes aussi variées des IMF envers la loi pose la question majeure d'évaluation des freins et incitations à l'efficacité engendrés par la loi sur les systèmes financiers décentralisés.

1.2.3.3. Les limites du cadre réglementaire

En Afrique et en Egypte les différentes lois adoptées sur la microfinance comportent beaucoup d'insuffisances susceptibles de limiter les incitations et de freiner l'efficacité qui en est attendue. Ces insuffisances portent sur l'organisation que la loi fait du secteur, les contradictions internes de la loi elle-même et les dérives qu'elle est susceptible d'entraîner. La supervision est nécessaire pour s'assurer que les IMF agréées remplissent effectivement leur objectif social. Si non, l'avantage compétitif (exonérations fiscales par exemple) conféré par la loi peut se révéler anticoncurrentiel en permettant à certains propriétaires d'IMF de se distribuer des « dividendes » occultes (Honlonkou et al., 2001).

L'absence de réglementation des lignes de ressources affectées qui peuvent s'avérer très importantes dans les ressources totales montre que sous la loi peuvent se cacher de véritables institutions quasi-bancaires, même si leur volume d'activités reste lié au montant de leurs dépôts (L'Héritau, 1994). De plus, si la mise à disposition des IMF des ressources affectées, non réglementées, leur permet potentiellement de financer des prêts longs, les circuits qu'elles empruntent et le peu d'exigence en matière d'intérêt peuvent être sources de distorsion sur les marchés financiers.

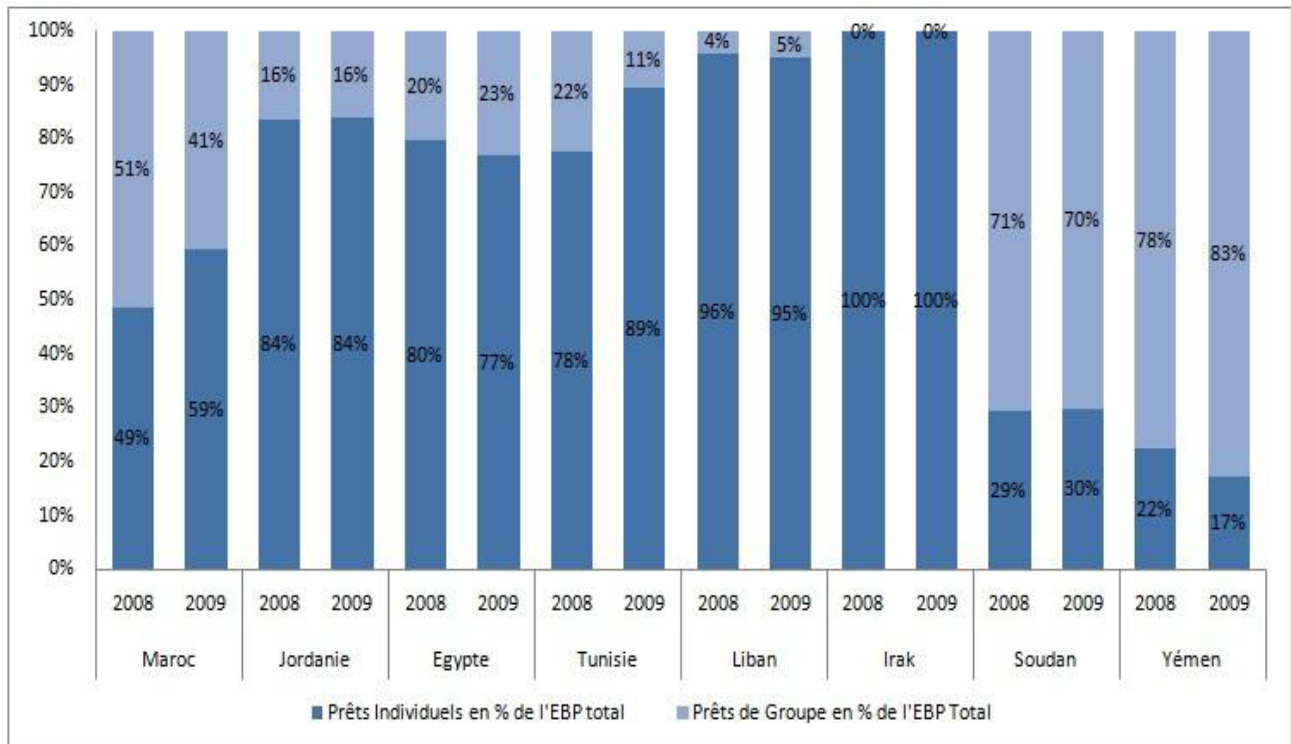
Toutefois, et selon Jansson (1987), un plafonnement trop rigide du taux d'intérêt défavorise les petits emprunts qui reviennent à peu près deux fois plus chers. Le risque d'une mauvaise législation ne peut être écarté dans ces conditions. Or une mauvaise législation est socialement très coûteuse dans les pays en développement, d'où l'option pour l'inaction du régulateur dans certains pays. Malgré les différentes législations et des lois adoptées dans tous les pays, on assiste toujours à un secteur informel qui n'est pas contrôlé dans les pays africains en général et en Egypte en particulier dont beaucoup des petites Institutions financières prolifères échappant à tout contrôle étatique avec des conséquences très néfastes sur les emprunteurs. L'une des limites de la loi 2010 sur la microfinance est l'interdiction de collecter de l'épargne des IMF égyptiennes. Sans la collecte de l'épargne il est plus difficile à une IMF de prospérer.

1.2.3.4. Le cadre opérationnel

Les IMF arabes en général et d'Egypte en particulier offrent des crédits à leurs clients en utilisant deux méthodes spécifiques de prêt, à savoir les prêts solidaires et prêts individuels. Le choix d'une méthodologie par une IMF est souvent sujet à un certain nombre de facteurs, dont la mission sociale de l'IMF, les canaux de distribution disponibles, les prix des produits et facteurs de risque et les besoins des clients. Similairement à d'autres régions du monde au cours des dernières années, les IMF arabes en général et particulièrement d'Egypte ont accordé plus de crédit à travers la méthodologie de prêts individuels.

Malgré l'existence d'une offre supérieure de prêts de groupe dans le passé, servant généralement des femmes disposant de petites entreprises autonomes, la figure 22 montre que les IMF arabes tournent de plus en plus leur attention vers les micro-entrepreneurs plus établis, visant l'extrémité supérieure du marché. La majorité des marchés de la région ont maintenu ou augmenté leurs portefeuilles de prêts individuels en 2009, à l'exception du Yémen.

Figure N° 22 : Répartition des EBP par méthodologie des prêts (2008-2009)



Source: MIX Market 2007-2009.

D'autre part, les portefeuilles de prêts de groupe ont continué à augmenter dans les marchés les plus jeunes (Soudan et Yémen). Il est à noter que le marché égyptien a connu la plus forte croissance du portefeuille de prêts de groupe dans la région (48% d'augmentation par rapport à 2008), confirmant l'engagement du marché à servir les segments de clientèle les plus bas.

Comme preuve supplémentaire, la figure N°22 montre que le marché égyptien a vu le pourcentage de femmes emprunteurs (recourant généralement aux prêts de groupe et qui appartiennent à des segments de revenu inférieurs du marché) augmenter en 2009 tandis que le solde moyen des prêts en pourcentage du RNB par habitant a diminué, signifiant une pénétration plus profonde à l'extrémité inférieure du marché. D'autre part, le marché jordanien a vu un net changement d'orientation de la méthodologie de prêt de groupe vers celle de prêts individuels qui est dominée par les hommes et caractérisée par un solde moyen des prêts plus élevé.

1.3. Les problèmes de commercialisation et de gouvernance des IMF en Egypte

Les principales questions et défis auxquels les IMF égyptiennes continuent à faire face sont la nécessité d'introduire des dispositions législatives spécifiques à la microfinance. Le cadre réglementaire que nous avons présenté précédemment permet de clarifier le processus de transformation pour les IMF qui ont été initialement créées comme ONG et qui cherchent à se transformer en de nouvelles entités à but lucratif. La ratification du règlement des marchés et instruments financiers non-bancaires (communément appelée la "Loi unique de réglementation») par le Parlement égyptien en 2010 a donné à l'Autorité de Surveillance Financière Egyptienne (ASFE) le pouvoir de régulation et de contrôle sur tous les marchés et instruments financiers non-bancaires (y compris la microfinance).

Suite à cela, une loi sur la microfinance a été rédigée pour permettre la création de sociétés de microfinance (SMF). L'ASFE a décidé de changer de cap et d'introduire des clauses spécifiques à la microfinance dans la réglementation générale régissant les activités financières non-bancaires.

1.3.1. La commercialisation de la microfinance

La microfinance en tant qu'approche du développement économique et social par l'offre de services financiers des populations pauvres, a connu ses trois dernières décennies un succès remarquable qu'attestent plusieurs études d'impact. En effet, depuis que des pionniers comme la Grameen Bank du Bangladesh, la Banco do Nordeste du Brésil et la Bank Rakyat de l'Indonésie ont prouvé que les pauvres étaient solvables et que la microfinance peut être une activité rentable, le concept de microfinancement ne cesse de susciter de l'intérêt et de l'engouement auprès des instances internationales et des bailleurs de fonds intervenant dans le domaine du développement.

Le succès de cette innovation majeure, semble-t-il, repose essentiellement sur sa double efficacité financière et sociale. Les institutions de microfinance font face à deux défis : lutter contre la pauvreté et rester viables sur le plan financier. Cependant ces deux dernières années, on a remarqué un peu partout dans le monde, une commercialisation grandissante dans le secteur de la microfinance.

Ce phénomène, est considéré comme une dérive de mission, et plusieurs établissements bancaires sont entrés dans la microfinance. En Afrique et en Egypte la commercialisation des services de la microfinance est moins répandue, du fait notamment que cette industrie y est encore récente et en quête de maturité. Néanmoins, tous comme dans les zones à forte maturité de la microfinance, on constate un changement de profil dans cette industrie, où de plus en plus, l'action sociale cède le pas à des ambitions commerciales, sous l'effet du retrait progressif des subventions.

Et, c'est ce que craignent les Egyptiens avec l'introduction de la nouvelle loi est ce que les plus pauvres pourront continuer à bénéficier des petits prêts ou l'aspect commercial va prendre le dessus empêchant ainsi les plus pauvres de bénéficiers du microcrédit qui jusque là pouvaient en bénéficier. La conjugaison de ces deux objectifs est souvent difficile pour les IMF. Beaucoup des structures de microfinances ont montré leur limite à vouloir à la fois combattre la pauvreté et assurer leur rentabilité. La plupart des programmes de microfinance (par exemple en Amérique latine et en Asie) qui ont réussi sans difficulté à atteindre ces deux objectifs ont été largement soutenus par les bailleurs à travers les subventions.

Par ailleurs, l'expérience de terrain (à travers les enquêtes effectuées en Tunisie et en Egypte.) a montré que dans les systèmes où les subventions sont abondantes et les pouvoirs publics fortement impliqués dans la promotion du secteur de la microfinance, l'action sociale y est plus conséquente. En revanche, dans les systèmes où ces subventions sont rares et les pouvoirs publics moins impliqués, la tendance à la commercialisation est plus accentuée.

1.3.2. Les caractéristiques de la commercialisation

La microfinance doit-elle se commercialiser au risque d'être détournée de ses objectifs initiaux⁸⁴ ?

C'est ce que craignent les bénéficiaires des microcrédits en Egypte par rapport à la loi réglementant le secteur de la microfinance en Egypte. L'approche commerciale, qui s'est imposée ces dix dernières années, laisse croire qu'elle est la meilleure voie pour développer la microfinance. Elle se caractérise avant tout par la volonté des institutions de couvrir tous les coûts, voire de chercher à générer du profit. Cette commercialisation de la microfinance présente au moins deux aspects évolutifs (J.M. SERVET, 2006):

La croissance forte de l'offre de services : lorsqu'une organisation est financièrement autonome et pérenne, son accès aux marchés des capitaux est plus aisé. Ce qui lui permet de mettre en place des programmes de mobilisation de l'épargne sans risque déraisonnable pour les épargnants. Considérant, au niveau mondial, l'importance de la demande encore insatisfaite de services microfinanciers ;

S'il s'avère possible de faire de la microfinance pérenne sur un marché, il y aura tôt ou tard apparition de concurrence. Supervisée et régulée dans un cadre adapté et vigilant, une concurrence saine peut induire une amélioration de la qualité et du prix des services.

Quant aux aspects non évolutifs de la commercialisation, retenons-en trois :

- risque d'exclusion de certains bénéficiaires, souvent les plus pauvres ;
- tendance à généraliser un type unique de « meilleures pratiques » au détriment d'adaptations fines et d'innovations locales;
- risque de tarification excessive dans les cas de monopoles ou d'oligopoles locaux ;

Ainsi, le terme de commercialisation en microfinance est très important car il constitue la clé de voute de cet outil de gestion. Ces vingt dernières années, la microfinance (c'est-à-dire l'octroi de services financiers à petite échelle à des clients ayant de faibles revenus), en tant que

⁸⁴ Les caractéristiques de la commercialisation : cette question a été traitée en s'inspirant des thèses de JM. SERVET et de M.LELART...).

moyen de réduire la pauvreté en milieu rural et périurbain, a attiré l'attention croissante des bailleurs de fonds.

Par exemple, sur un nombre de 1500 institutions de microfinance connues et sélectionnées en 2001, seules 60 étaient financièrement pérennes (Lapenu & Zeller (2001)). Ces statistiques sont en nette évolution bien que la tendance reste la même. L'enjeu de la pérennisation a alimenté les discussions sur la « commercialisation » de la microfinance.

Ce terme renferme deux notions qui sont les suivantes :

- Les IMF formelles « à but lucratif » telles que les banques peuvent et devraient s'impliquer davantage dans la prestation de services de microfinance pour les pauvres ;
- Tout type d'IMF afin d'être pérenne, devrait adopter une « approche de marché » et gérer son fonctionnement selon des bases commerciales (Drake & Rhyne, 2002).

L'expérience de la Grameen Bank au Bangladesh est à la base du développement de l'industrie de la microfinance dans le monde. A titre de rappel, le « modèle Grameen » est basé sur l'octroi de petits groupes de cinq emprunteurs (essentiellement les femmes : si ces derniers remboursent en temps voulu. Ils peuvent recevoir un prêt plus important. Les prêts sont déboursés sans exigence de garantie et les taux de remboursement sont typiquement élevés (au-dessus de 90%). Cependant dans des nombreux pays en développement, le modèle Grameen n'a pas réussi à atteindre un nombre significatif des pauvres ruraux.

1.3.2.1. Les avantages de la commercialisation

La commercialisation de la microfinance est présentée comme une tendance double, caractérisée par deux mouvements d'une certaine manière symétriquement opposés :

D'une part la tendance à l'institutionnalisation des IMF existantes, jusqu'ici caractérisées par leur nature non lucrative, et d'autre part l'entrée dans le secteur des institutions financières réglementées traditionnelles (banques, compagnies financières, etc.), attirées par le potentiel de profit de ce créneau.

La « commercialisation de la microfinance » se définit donc comme l'augmentation du nombre d'institutions financières au profil commercial et à but lucratif se positionnant sur le créneau du financement de la microentreprise. L'accent étant mis sur les performances financières des institutions, le processus s'accompagne de la multiplication des instruments de mesure des performances, et d'outils d'évaluation mis en place par les bailleurs de fonds.

Des études de terrain réalisées par le FIDA⁸⁵ en 2002, ont montré que l'octroi de prêts de faibles montants a bénéficié aux pauvres, en termes d'amélioration des revenus, d'augmentation et de diversification des actifs, de lissage de la consommation, de réduction de la variation saisonnière des revenus, et donc de la consommation, et en terme de meilleures opportunités de gestion de risques. Cela était vérifié pour tous les types d'IMF. Cependant, les recherches sur le terrain ont également montré que tant l'augmentation que la réduction d'échelle avait pour résultats une plus grande attention portée aux produits financiers et aux besoins des emprunteurs. Il a été observé que les banques rurales et les ONG commercialisées ont été capables d'introduire des produits innovants, qui incluaient (J.M. SERVET, 2006) :

- Des produits d'épargne spécifiques, tels que des dépôts volontaires de groupes, des dépôts individuels et des comptes courants, en plus des dépôts obligatoires ;
- Différents types de prêts, tels que des prêts pour le commerce, des prêts d'éducation, d'urgence, d'habitation, etc. avec différents termes ;
- L'opportunité pour les meilleurs clients de passer de prêts à des groupes à des prêts individuels, pour des investissements plus importants ;
- Des services supplémentaires, non financiers, tels que la formation à la gestion de la trésorerie.

Les deux premières catégories d'innovations font partie des enjeux qui ont été largement débattus dans la littérature sur la microfinance (Zeller & Meyer, 2002). Les populations sont capables d'épargner et accordent une grande valeur à la possibilité de recourir à des services d'épargne sûrs et pratiques. Elles peuvent rembourser et bénéficier de prêts modestes pour des buts non professionnels, tels que les cérémonies, l'éducation des enfants, ou d'autres besoins

⁸⁵ Chao-Béroff R. Stratégie régionale du FIDA en finance rurale en Afrique Centrale et de l'Ouest. Bilan de la microfinance en Afrique de l'Ouest et Centrale. 2002.

d'urgence. De tels services peuvent aider les populations pauvres à gérer les chocs temporaires ou des problèmes de liquidité, et protègent le remboursement des prêts professionnels, plus élevés.

L'opportunité d'accéder aux prêts individuels (troisième catégories) est importante pour les microentreprises qui ont un espace de développement futur, et pour le développement des petites entreprises en général. Ainsi, la commercialisation de la microfinance a impliqué l'émergence d'institutions financières formelles et rentables (les banques rurales). Ces institutions mobilisent l'épargne et ne sont pas dépendantes des dons des bailleurs de fonds. La commercialisation a également apporté une augmentation du nombre de produits financiers mis à la disposition des populations pauvres. Les IMF commerciales n'appliquent pas nécessairement des taux d'intérêts plus élevés.

1.3.2.2. Inconvénients de la commercialisation

Une question intéressante est celle de savoir si la commercialisation de la microfinance est associée à une offre de services financiers plus efficace, et, en dernier ressort, avec des taux d'intérêt plus bas pour les emprunteurs finaux ou si cela entraîne des taux d'intérêts plus élevés ?

Notre recherche sur le terrain a montré que trois principaux facteurs contribuent à maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé. En effet:

Premièrement l'approche Grameen Bank occasionne des coûts élevés pour les IMF, étant donné qu'elles doivent rendre visite aux clients et collecter les versements chaque semaine : les visites aux clients sont une activité intense, et afin de se développer les IMF doivent embaucher davantage. Ces pratiques sont monnaie courante dans les différents marchés du Caire et de Tunis où il y a des équipes qui viennent récolter les recettes des femmes dans les marchés en fin de journée. Pour des raisons de sécurité ces équipes sont constituées de 3 à 4 personnes. Cela nécessite des coûts supplémentaires, les IMF sont parfois dans l'obligation de renforcer leurs équipes sur le terrain en procédant au recrutement du personnel.

Deuxièmement, les conditions de refinancement du projet pour les IMF sont très élevées.

Troisièmement, la raison la plus importante réside dans le fait que les IMF agissent souvent comme si elles étaient en situation de monopole local, et le pouvoir du marché leur a permis d'appliquer le taux d'intérêt élevés.

Face aux inquiétudes des uns et des autres (clients et responsables des IMF) sur la nouvelle réglementation que l'Egypte vient d'adopter cette loi serait nécessaire car comme nous l'avions précisé précédemment la loi même si elle favoriserait la commercialisation des IMF elle est nécessaire et permet d'encadrer le secteur de la microfinance en Egypte afin d'éviter les dérapages. Car la microfinance c'est aussi l'évitement des coûts liés à une disqualification monétaire, donc sociale, pour la collectivité. Le but est de raisonner en termes de coût de production qu'il faut minimiser afin de permettre à cet outil de gestion de jouer son rôle qui est celui de la réduction des inégalités.

1.3.2.3. Les problèmes posés par la gouvernance des IMF

La gouvernance est défini comme « le processus par lequel le conseil d'administration, à travers la direction, aide l'institution à remplir sa mission et protège ses actifs au cours du temps » (R. Rock, M. Otero et S. Saltzman, 1998). Cette définition s'inspire de la notion de "gouvernement d'entreprise" qui désigne la séparation des fonctions relatives, d'une part, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie, dévolue à la direction générale, et, d'autre part, au contrôle, qui incombe au conseil d'administration.

Elle apparaît cependant trop restrictive. Toutes les IMF, en effet, ne se constituent pas en société avec conseil d'administration. Une telle définition semble, par ailleurs, ignorer le rôle de l'assemblée générale que ce soit celle des actionnaires ou celle des sociétaires (Selon que la forme juridique est commerciale, mutualiste ou associative) et qui sont les propriétaires de l'institution. Le rôle des salariés, des clients et de certains partenaires tels que les bailleurs de fonds, les opérateurs ou les autorités de tutelle n'est pas plus pris en compte. En s'appuyant sur d'autres définitions qui, certes s'inscrivent à une échelle et dans un contexte différent, il est ainsi possible de voir que la gouvernance se place dans une dimension plus large : " la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publiques et privés, gèrent leurs affaires communes.

C'est un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires

tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt " Le PNUD évoque pour sa part : "L'exercice de l'autorité dans la gestion d'un pays de telle sorte que les affaires du pays soient gérées dans l'intérêt de sa population et d'une manière qui respecte les principes de justice, d'équité et de responsabilité." Le concept de gouvernance est très important dans le monde qu'il s'agisse de la gouvernance des États ou de la gouvernance des entreprises. En effet, une mauvaise gouvernance tant sur le plan politique ou privé au sein des entreprises par exemple peut entraîner des conséquences qui sont néfastes pour la bonne marche de l'organisation. En ce qui nous concerne, nous allons limiter notre étude sur la gouvernance des Institutions de microfinance.

La bonne gouvernance est sans doute le problème le plus important. Elle restera une préoccupation pour ces institutions lorsqu'elles auront toutes trouvé un statut et une réglementation qui leur conviennent, et qu'elles auront atteint l'autonomie financière dans le cadre d'une intégration aux systèmes financiers nationaux. La bonne gouvernance permet de se poser la question de savoir comment les décisions sont prises, par quel processus. Cela revient surtout à examiner le rôle du Conseil d'administration, qui représente les actionnaires, face à la Direction. Au sens large, ce concept considère l'ensemble des partenaires de l'entreprise, les 'parties prenantes', que sont les actionnaires les dirigeants, mais aussi les salariés, les clients, la société civile. Il s'agit alors d'examiner à qui ou à quoi sert l'entreprise', en considérant tous les aspects de l'organisation, la transparence des comptes, les procédures de contrôle, la réglementation du travail. Il est conseillé d'associer les clients au fonctionnement des IMF, cette proximité est nécessaire car elle permet d'établir la confiance. Les populations locales peuvent être associées dans la gestion de l'IMF à travers le recrutement du personnel local.

Cette gouvernance qui prend une autre dimension au fur et à mesure que les IMF grandissent doit aussi tenir compte du respect des objectifs que l'IMF s'est fixée par exemple atteint-elle les plus pauvres ? Se soucie-t-elle de ne pas gaspiller les subventions et que fait-elle pour atteindre l'équilibre opérationnelle?

En effet, l'institution devenant autonome se compare à une entreprise qui devient rentable. Le secteur de la microfinance se modernise et il est important de l'inscrire dans son contexte. Mais beaucoup de ces institutions échappent à la bonne gouvernance et cela pose des problèmes sur la bonne marche de ces institutions. Toutes ces insuffisances devraient être

corrigées. D'où le renforcement de la réglementation qui doit permettre à la microfinance de se couvrir contre toutes les mauvaises pratiques.

De nos jours l'accent est mis vers les bonnes pratiques de la microfinance. La bonne gouvernance exige une certaine rigueur et l'application des principes d'équités afin de permettre aux IMF de bien assumer leur rôle qui est celui de venir en aide à la population pauvre. Pour éviter tous dérapages vers les pratiques des banques commerciales qui ont connus des échecs, les bailleurs de fonds et certains Etats (Tunisie, Togo...) subventionnent les IMF.

Section .2. Les principales Institutions de microfinance de l’Egypte et leurs rôles

En Egypte plusieurs associations et ONG y compris certaines banques sont impliquées dans le secteur de la microfinance. Toutes ces institutions jouent un rôle important dans le développement de la microfinance en Egypte à travers des services qu’elles rendent aux populations les plus démunies. Notamment, les petits prêts accordés aux populations les plus démunies sous forme des microcrédits.

Les services de microfinance en Egypte continuent d’être délivrés, pour la plupart, à travers les canaux conventionnels (réseaux d’agences fixes). Toutefois, des progrès ont été réalisés sur plusieurs canaux innovants. Des Mini-fourgonnettes et motos ont été introduites par les prestataires de services égyptiens pour servir d’agences mobiles afin d’atteindre des clients potentiels dans les banlieues et les régions éloignées. Au cours de l'année 2009, l'Egypte et la Tunisie ont été en discussions continues concernant l'introduction de services bancaires mobiles pour le marché financier traditionnel.

En Egypte, pays comptant plus de 50 millions d'abonnés à la téléphonie mobile et moins de 8 millions de personnes disposant d’un compte bancaire, la banque mobile est considérée très en retard.

La Banque centrale d'Egypte a mis en place des règlements pour les services bancaires mobiles en 2010. Cela va avoir des implications importantes pour le secteur de la microfinance en Egypte à la fois en termes de portée et d'efficacité, d'autant plus que le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile disposant d’un faible revenu est en hausse dans le pays depuis plusieurs années. Pendant ce temps, le premier système de paiement par téléphonie mobile en Afrique du Nord a été lancé en Tunisie par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) en partenariat avec Tunisiana, le premier opérateur de téléphonie mobile tunisien, et Enda, l’IMF tunisienne pionnière qui a atteint plus de 123.000 clients et plus de 41 millions de dollars à la fin de 2009.

Cette nouvelle technologie (développé par l’opérateur français “Creova, BIAT et Tunisiana ont lancé Mdinar© le premier service de paiement mobile en Afrique du Nord”, de

systèmes de paiement mobile Creova) permettra à Enda d'étendre sa portée dans les prochaines années. L'Egypte encourage aussi cette technologique.

2.1. Les principales Institutions de Microfinance de l'Egypte :

Le secteur de la microfinance égyptien est en perpétuelle évolution avec l'adoption de la loi sur la microfinance en 2010. Plusieurs institutions nationales et internationales sont implantées depuis plusieurs décennies en Egypte dans le secteur de la microfinance.

En Egypte jusqu'en 2005, le seul bureau de crédit servant les banques était détenu et opéré par la Banque Centrale d'Egypte (BCE). En 2005, I-score, le premier bureau de crédit du secteur privé fut créé par 25 banques et le Fonds social de développement (FSD). Cependant, les IMF Égyptiennes sous statut d'ONG ne participent pas à I-score en raison du coût élevé de l'obtention d'informations relativement à la taille des prêts. Cela a créé un manque d'information sur le marché, en particulier en raison de la concurrence accrue et concentrée dans la région Métropole du Caire.

En réponse à cette situation persistante, le Réseau de Microfinance Egyptien (RMFE), avec le soutien financier apporté par le Fonds social de développement (FSD), a signé un accord avec PlaNet Finance Egypte pour la mise en place d'un système de partage d'information (SPI) pour les membres du réseau.

Cinq IMF égyptiennes, à savoir ABA, DBACD, SBACD, El Mobadara et Lead Foundation, ont participé à la phase pilote du SPI. Toutefois, compte tenu du chevauchement limité en termes de portée géographique parmi les IMF pilotes, et du manque de participation d'institutions de microfinance supplémentaires dans le nouveau SPI, le système reste d'une pertinence et d'une valeur limitée. Le RMFE est actuellement en négociation avec I-score pour l'intégration du SPI avec le système d'I-score à un coût par enquête compétitif.

- **ABA (Alexandria Business Association)**

Alexandria Business Association est une fondation à but non lucratif. Elle a démarré ses activités à la Chambre de Commerce de la ville d'Alexandrie en 1983. Ces principales missions

sont celles de fournir un appui au secteur privé, de promouvoir les intérêts des entrepreneurs, de consolider les activités du secteur privé et leurs liens sociaux et de représenter le secteur auprès du gouvernement. En 1988, l'USAID a doté ABA d'un fonds de garantie de 8.000.000 \$ avec lequel elle pouvait consentir des prêts aux clients, et lui a fourni une subvention de 2.000.000 dollars pour ces frais d'exploitation. ABA a adapté sa méthodologie afin de mieux répondre aux besoins des PME. Elle offre des prêts avec une certaine flexibilité notamment sur les modalités de remboursement suivie d'une assistance technique aux clients.

En 1990, ABA qui est devenue une ONG a mis en place avec l'appui de l'USAID un programme de crédit destiné aux PME. Ce programme, " projet MPE " a pour objectif d'accorder des financements aux petites et microentreprises dans la ville d'Alexandrie, qui n'avaient pas accès aux crédits bancaires. ABA offre également une gamme de services de consultation pour les organismes impliqués dans la promotion des PME. Depuis 1997, elle étend ses activités à un nouveau gouvernorat où elle a ouvert deux succursales et cherche également à diversifier sa clientèle en proposant des microcrédits spécifiquement conçus pour les activités des femmes microentrepreneurs. Le projet MPE de ABA détenait déjà 9 succursales dans la ville d'Alexandrie et touchait près de 14 500 entrepreneurs.

Les actions menées par ABA sont de plusieurs ordres⁸⁶: Les prêts sont accordés à titre individuel pour une période de 4 à 12 mois pour du capital circulant et jusqu'à 24 mois pour du capital fixe. Ils sont destinés aux petites (6 à 15 employés) et microentreprises (1 à 5 employés) engagées dans des activités de manufacture, de services ou de commerce de détail. Les montants octroyés vont de 300 à 900\$ US pour les micro-entreprises et de 1500 à 7500\$ US pour les petites entreprises. Le projet MPE comporte également un volet de services de formation et d'assistance technique destinés aux emprunteurs et dispensés par le Centre du Petit Secteur Privé d'Alexandrie (ASBC). Ces prestations sont les services de microfinancement, les appuis techniques et les actions d'accompagnements (éducation, santé...).

Grâce au soutien des PME à travers le microcrédit et l'assistance technique, ABA a apporté une contribution importante au développement socioéconomique d'Alexandrie. Car les PME

⁸⁶ Microfinance network, 2009. <http://www.dataxprs.com.eg/aba-sme>

représentent une part importante de l'activité du secteur privé dans cette ville, en les soutenant elle a contribué à renforcer le tissu économique et social des populations. Elle a permis la création de nombreuses nouvelles possibilités d'emploi. En raison de son programme, 59580 nouveaux emplois ont été créés. Ce programme a contribué à réduire les inégalités et à améliorer les conditions de vie des populations à faible revenu. ABA est autosuffisant car elle couvre ces frais à partir des revenus générés par le recouvrement des prêts.

L'association a développé cette capacité à partir d'un taux d'intérêt approprié et raisonnable, elle accorde des prêts avec une certaine flexibilité en sélectionnant les emprunteurs qu'elle juge crédible. Cela permet de réaliser des taux de remboursement de 99%. Le niveau de satisfaction des clients et le taux de remboursement très élevé garantissent le niveau de revenu de l'association si bien que le nombre de client s'accroît d'année en année. Ainsi, sa méthodologie a été reprise par un certain nombre de fondations à travers l'Egypte qui ont également adopté la prestation de services de microfinance et de l'assistance technique. Au Caire, à Port Saïd et à Assiout, les fondations sont déjà opérationnelles et montrent des signes importants de réussite. Il est prévu de créer des fondations similaires à Zagazig et Mansoura. Le nombre d'emplois créés est de 59 580, le montant du prêt est fixé à 2048 LE à Alexandrie.

- **Lead Foundation**

La Lead Foundation est une ONG fondée en 2003, grâce à des contributions individuelles émanant de personnalités du secteur privé égyptien, et avec le soutien de l'USAID. Sa mission principale est celle d'offrir des services de microfinance de qualité à des entrepreneuses égyptiennes ayant de très faibles revenus. Elle a connu une croissance rapide. Après 7 ans d'existence, elle est devenue la deuxième IMF d'Egypte. Elle comptait, en décembre 2010, 194 392 emprunteurs actifs pour un portefeuille de crédits de 20,8 millions d'euros. La Lead Foundation a développé ses services dans la région du Grand Caire à travers un réseau de 18 agences.

L'IMF étend peu à peu ses activités dans des zones rurales et agricoles voisines, en commençant par la région de Menoufeya (Nord), puis de Fayoum (Sud-Est). Les services de microfinance sont très peu développés dans ces régions et ne touchent qu'environ 5 % de la demande potentielle. 82,25 % des clients de Lead sont des femmes.

Tableau N°21 : Situation de la Lead Foundation en 2010.

LEAD FOUNDATION	12/2010*
Portefeuille de prêts	20,8 M€
Emprunteurs actifs	194 392
Emprunteurs féminins	82,25 %
Emprunteurs ruraux	46 %
Emprunt moyen	107 €

* Données de l'institution

Source : Lead Fondation 2010.

Elle offre des prêts individuels et de groupe qui permettent aux emprunteurs de poursuivre, et de développer leurs activités. Les prêts de groupe représentent 84 % des clients et 48 % du portefeuille de crédits de Lead. Leur maturité s'échelonne de 10 à 40 semaines pour des montants allant de 7 à 210 euros. La Lead Foundation propose aussi des crédits individuels d'une durée maximale de 12 mois. Elle est soutenue par la Fondation Grameen Crédit Agricole. La Fondation, a accepté de soutenir la Lead Foundation, par le biais d'une garantie. Celle-ci représente 25% d'un crédit en livres égyptiennes équivalent à 6 millions de dollars US pendant une durée de 3 ans, octroyé par la Grameen Foundation (US)⁸⁷.

- **DBACD (Association des Hommes d'affaires Dakahlya pour le Développement Communautaire)**

L'association des Hommes d'affaires Dakahlya pour le Développement Communautaire est une ONG qui a été créée en mars 1995 par le Ministère des Affaires Sociales. Après la signature d'un accord coopératif avec l'USAID en octobre 1997, DBACD a déboursé son premier prêt individuel en décembre 1998 et son premier prêt de groupe en 2001. En décembre 2009 son portefeuille était fixé à 131.7 m EGP (soit 23.2 m USD), servant 104,175 clients dans tous les quartiers du gouvernorat Dakahlya, avec une proportion de 49 % de prêts individuels et 51 % de prêts de groupe.

DBACD a la vision "d'une société Dakahlya sans pauvreté avec des individus jouissant d'une meilleure qualité de vie". Sa mission est "de fournir des services financiers aux familles à

⁸⁷ <http://www.grameen-credit-agricole.org> ; Lea Foundation- Moyen Orient et Afrique du Nord // Egypte, 2010.

faible niveau de revenu de façon durable et de bonne qualité afin de contribuer à l'amélioration de leur niveau de vie." Elle sert des clients surtout situés dans le gouvernorat Dakahlya, où la plupart des individus sont privés d'accès aux services financiers formels. Le taux de pauvreté moyen est de 46,7% dans les quartiers où DBACD intervient. Ce taux est de 49% dans le gouvernorat Dakahlya, il est plus élevé par rapport au taux national de pauvreté qui est de 40.5 %.

DBACD a adapté de façon satisfaisante ses services de prêt afin d'atteindre un maximum des clients. Cependant, l'institution doit s'assurer avant d'accorder un prêt que toutes les analyses de capacité de remboursement sont correctement faites afin de lutter contre le surendettement de ces clients. Cette rigueur a permis à l'Institution d'atténuer les risques de dérapages. Même si dans la pratique les clients expriment leurs préoccupations sur les conditions des prêts afin de garantir un niveau minimal de transparence. DBACD a offert des services financiers et non-financiers pendant plusieurs années, mais la proportion de clients recevant les deux services est toujours très limitée. En décembre 2009 il y avait 104175 emprunteurs dont 50,7% par groupe de prêtant et 49,3% des prêts individuels⁸⁸. DBACD cible les femmes par son produit de Prêt de Groupe, mais n'a pas fourni de services encore spécifiques liés à l'autonomisation de femmes.

Ainsi, 72.9 % de la clientèle de DBACD est localisé dans des secteurs ruraux et semi-urbains. Les zones rurales représentent 57.4 % de la Population égyptienne. 56.3 % des clients de DBACD sont des femmes. Comme dans beaucoup de pays, les groupes désavantagés sont principalement les femmes, la jeunesse et les paysans situés dans les zones rurales. Les femmes font face à plusieurs difficultés notamment sur l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi. Les clients doivent fournir des garanties pour bénéficier d'un prêt. Principalement il faut avoir un garant qui est prêt à s'engager pour rembourser le prêt au cas où il y a un défaut de remboursement. Des critères supplémentaires sont exigés selon la valeur du prêt incluent une facture d'électricité, une licence d'affaires, un enregistrement commercial et une carte de taxation de revenu. Les clients payent un taux d'intérêt plat de 16 %.

⁸⁸ Social Performance Rating – DBACD, Egypt – March 2010

- **SBACD (L'association des Hommes d'affaires Sharkia pour le Développement Communautaire)**

L'association des Hommes d'affaires Sharkia pour le Développement Communautaire (SBACD) est une ONG qui a été fondée en 1996. Après la signature de l'Accord Coopératif avec USAID en novembre 1996, SBACD a déboursé son premier prêt de PME à la fin de 1997 et son premier prêt de groupe en 2001. La SBACD a suivi les mêmes procédures de fonctionnement que celles de la DBACD. En mars 2004, son portefeuille était constitué de 2.7 millions d'USD, elle a accordé 10300 prêts à des individuels et 3650 prêts à des groupes de clients et des PME dans le gouvernorat de Sharkia.

La SBACD a mis en place une bonne organisation administrative et comptable qui lui permet de bien suivre sa clientèle et d'adapter les petits prêts destinés à des clients très pauvres. Elle a diversifié ses méthodes d'interventions par catégorie des populations et par quartiers. Par contre la gouvernance du SBACD souffre d'un problème commun à toutes les ONG en Egypte notamment sur les questions de pouvoir et de partage de responsabilité. La direction intervient dans tous les services de l'ONG en accomplissant parfois des tâches qui ne lui sont pas dévolue et cela créé souvent des dysfonctionnements organisationnels et fonctionnels au sein de l'ONG. Le manque de délégation de pouvoir envers les subordonnés crée souvent des problèmes de gestion et parfois des doubles emplois.

SBACD a ouvert quatre agences dans le gouvernorat de Sharkia et elle a conçu un logiciel comptable qui suit toutes les opérations comptables de ces quatre agences. Une telle organisation permet d'éviter des doubles emplois au niveau de la clientèle car sans ce logiciel qui est mis à jour instantanément et cette suivie, une même cliente pouvait s'adresser à deux ou trois Agences différentes pour obtenir plusieurs prêts. Les informations comptables dans les quatre agences sont précises et mis à jour de façon précise.

Après la découverte des fraudes par un audit de 2001, SBACD a renforcé ces procédures de gestion afin d'éviter des détournements de ces agents ou des pertes de crédits. Mais ce dispositif est fragilisé par la direction qui ne tient pas parfois en compte toutes les procédures en intervenant tout le temps dans l'opérationnel. On assiste a une nette amélioration sur la qualité du portefeuille qui est passé de 26% en 2001 à 5,3% en mars 2004 au niveau des pertes constatées à

travers des non remboursements des crédits et en 2010 elle était presque à 0,5% des pertes. Car la SBACD a encouragé les prêts de groupes, les crédits de groupes sont souvent mieux gérés et le remboursement ce fait facilement par rapport aux crédits individuels. La SBACD est une association qui reste exposée aux risques liés aux fluctuations du taux de change entre la livre égyptienne et le dollar américain. Il n'y a aucune stratégie claire de financement qui tienne compte de toutes ces fluctuations qui est mise en place. Malgré les bonnes procédures que SBACD a mis en place après l'Audit de 2001, et l'environnement favorable du marché du gouvernorat de Sharkia elle n'est pas encore autonome et a toujours besoin des subventions de l'USAID. Le prêt de groupe cible exclusivement les femmes, principalement pauvres, approximativement 26 % de prêts déboursés aux clients individuels par mois sont destinés aux femmes. Cette politique du crédit est à encourager car les femmes sont victimes de plusieurs discriminations à l'emploi, à l'éducation et cela renforce la précarité et les inégalités au niveau familial. L'éducation des femmes doit être au centre des préoccupations de la société égyptienne et dans les pays en développement. « Éduquer une femme c'est éduqué toute une nation » (Expression d'une chanson congolaise : 1985).

La mission de la SBACD est de soutenir largement le développement communautaire. Elle fournit des services de développement commercial et financier à de petites et microentreprises aussi bien que des services économiques sociaux à la communauté Sharkia. Elle a développé des services non financiers par exemple elle offre des formations spéciales qui sont adaptées aux chômeurs afin de retrouver un emploi. Le Ministère des Affaires Sociales peut à tout moment inspecter l'ONG, en cas des résultats insatisfaisants d'une inspection, le Ministère des Affaires Sociales a l'autorité de sanctionner la direction par la nomination d'une nouvelle équipe. Cela est déjà arrivée au Caire en 2004 ou le Ministère des Affaires sociales a sanctionné la Direction de l'ONG et a nommé nouvelle direction.

- **EL Mobadara**

En décembre 1998, El Mobadara a été créé pour répondre aux besoins du secteur des petites et moyennes entreprises égyptiennes. Les chefs d'entreprises, les hommes d'affaires et les représentants des ONG ce sont regroupés afin de créer cette association qui a pour but de soutenir les PME et de promouvoir des initiatives de groupe qui concourent à la promotion des PME. Le soutien à la croissance des PME doit rester la priorité de El Mobadara. Son approche est de

favoriser la participation des femmes et des hommes dans la création et au soutien de l'entreprise. Elle a développé plusieurs programmes d'aide aux familles à faible revenu à travers la construction des logements modestes, l'alphabétisation des femmes, la santé etc. Elle travaille en partenariat avec d'autres ONG et organismes de financement à l'exemple de l'USAID, de l'UE, du PNUD et du FIDA qui contribuent aux financements des activités et mettent leurs experts à la disposition de l'Association. Ces experts sont affectés dans les différents projets ils permettent d'améliorer la compétitivité des microentreprises.

El Mobadara contribue à la croissance économique de l'Egypte. Cette contribution est faite non seulement par le développement des PME, mais aussi par d'autres activités telles que le soutien à l'autonomisation des femmes égyptiennes, le renforcement institutionnel, le développement des ressources humaines dans les PME et la lutte contre les inégalités. Par exemple, les formations personnalisées permettent aux femmes de gérer efficacement les crédits qu'elles ont contractés. L'approche adoptée par El Mobadara qui est celle de la proximité avec les femmes les plus démunies, les PME en difficultés et la collaboration avec certaines institutions nationales et internationales lui donne une certaine crédibilité améliorant ainsi sa réputation comme une agence de développement professionnelle. Toutes ces activités sont effectuées de façon transparente et responsable. Ce tableau permet de présenter l'Organisation et le fonctionnement d'El Mobadara.

Tableau N° 22: Les effectifs du personnel d'El Mobadara.

Bureau(Fonctions)	Personnel		
	Homme	Femme	Total
El Mobadara personnel Exécutif			
El Mobadara Chef de personnel et de bureau	15	3	18
Boulaq El-Dakror succursale (Giza)	23	18	41
Boulaq El-Dakror succursale (Giza)	6	7	13
Mansheit Naser succursale (Caire)	3	14	17
Tanta succursales (Gharbia)	19	41	60
El-Mahalla succursales (Gharbia)	15	44	59
Zefta branch succursales (Gharbia)	21	32	53
Damanhour branch succursales(Beheara)	30	14	44
Kom Hamada branch succursales (Beheara)	28	13	41
Abu El-Matameer succursale (Beheara)	28	13	41
Sub Total	188	199	387
El Mobadara et l'associé du Personnel de cadre d'ONG			
Centre de Développement Régional D'entreprise (Beni-Suef)	9	8	17
Centre de Développement Régional D'entreprise (Sohag)	80	22	102
Centre de Développement Régional D'entreprise (Qena)	10	5	15
El-Nasr ONG (organisation non gouvernementale) (Assouan)	4	3	7
ONG (Organisation non gouvernementale) de Développement Familiale dans Komompo (Assouan)	10	2	12
Sub Total	113	40	153
Le total d'El Mobadara et les associés du personnel	301	239	540

Source : Base des données d'El Mobadara.

El Mobadara : personnel Exécutif : 261 salariés à plein temps (102 Mâles + 159 Femmes).
 · El Mobadara : Les associés et les cadres d'ONG : Autour de 153 salariés à plein temps (113 Mâles + 40 Femmes)⁸⁹.

- **La Banque Centrale du Caire**

C'est l'une des six banques égyptiennes à proposer des microcrédits, elle a décidé il y a neuf ans, d'investir sur le marché de la microfinance pour plusieurs raisons. Tout d'abord c'est

⁸⁹ <http://www.e-lmobadara.org>

un moyen d'aider le gouvernement égyptien à combattre la pauvreté. Le microcrédit permet d'accroître le niveau de vie des gens et de faire baisser le taux de chômage en Egypte. La microfinance représente aussi, bien sûr, un intérêt financier pour la banque. Mais c'est avant tout un investissement.

D'après les récits du premier responsable de la Banque Centrale égyptienne « *nous avons mis sur pied un service dédié aux microcrédits, qui emploie aujourd'hui environ 700 personnes, nous devons entretenir les locaux des 110 agences dans tout le pays. L'activité de microfinance au sein de la banque est aujourd'hui bénéficiaire, mais elle nécessite aussi un investissement constant* »⁹⁰.

Le programme de microcrédit a été lancé en 2001 avec des prêts très bas, allant de 1000 LE à 15 000 LE. En 2009, le conseil des directeurs de la Banque du Caire a approuvé une augmentation du montant des prêts, qui peuvent maintenant aller jusqu'à 25 000 LE. Ces crédits sont accordés aux clients qui ont un bon dossier. Des crédits plus élevés sont accordés aux clients qui ont prouvé par le passé qu'ils étaient fiables, qu'ils payaient leurs intérêts, et dont l'activité est en pleine croissance.

Un nouveau programme a été introduit. Il s'adresse là aussi aux propriétaires d'entreprises dont le remboursement des crédits précédents s'est bien passé. Dans le cadre de ce nouveau programme, ils pourront obtenir un prêt allant jusqu'à 100 000 LE afin de développer leur activité. Actuellement pour ces nouveaux crédits il y a environ 102 000 clients, pour un portefeuille total de 402 millions de LE de microcrédits. Parmi ces clients, 22% sont des mères célibataires. Les offres se font à partir de 110 agences situés dans toute l'Egypte, du Caire à Assouan, du Delta du Nil à Alexandrie.

La majorité des bureaux ne sont d'ailleurs pas situés au Caire mais en province. Le montant moyen d'un prêt accordé par la Banque du Caire est d'environ 4000 LE, et le taux d'intérêt moyen tourne autour de 25%. Depuis 2001, ce sont en tout environ 790 000 personnes qui ont bénéficié de ce programme de microfinance, pour un montant total de 3,5 milliards de LE de prêts. La Banque Centrale est actuellement leader parmi les banques égyptiennes qui

⁹⁰ Mohamed Kafafi, Directeur général de la Banque du Caire La Banque du Caire Document : Loi sur la microfinance 24 No 61 - Septembre 2010.

proposent des microcrédits, et elle vient en troisième position si l'on inclut les institutions de microfinance dans le classement.

- **La First Microfinance Fondation (FMF)**

C'est une ONG qui est liée au Réseau Aga Khan de développement a « près de 19 000 clients dans son actifs pour un portefeuille de 29 millions de LE. Environ 13 000 d'entre eux habitent la région d'Assouan, 5000 le Caire et ses environs. Parmi ses emprunteurs, 42% sont des femmes. Et 36% de ces prêts sont destinés à des projets agricoles »⁹¹.

Depuis 2005, la FMF a accordé des crédits à plus de 82 000 Egyptiens. Le taux d'intérêt moyen est de 15,5%, soit le plus bas du marché après les banques de 14% en moyenne, alors que le taux d'intérêt moyen pour le microcrédit s'élève à 24% en Egypte. L'action de la FMF est divisée en trois secteurs : le microcrédit, les services non financiers et l'assurance. Les programmes de crédits visent surtout les femmes et les jeunes. Les microcrédits sont affectés pour les dépenses de santé, l'éducation, le logement...

Les crédits accordés vont de 500 à 20 000 LE. Un nouveau programme a été introduit pour les propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME), qui ont besoin de sommes plus élevées et ne parviennent pas à les obtenir auprès des banques. Les prêts de ce programme sont compris entre 20 000 et 100 000 LE. Une étude préalable est menée de la situation financière du client, pour s'assurer qu'il est en mesure de rembourser le crédit. Ensuite les services non financiers sont proposés aux clients, afin de les aider dans leur activité professionnelle. Il s'agit de formations à des techniques commerciales ou de gestion financière basiques.

Par exemple comment les clients doivent tenir un livre de comptes, définir les prix ou négocier avec les fournisseurs. Un autre programme consiste à encourager certains clients à passer du secteur informel au secteur formel : en les aidants à faire enregistrer leur entreprise, à payer leurs impôts La FMF possède aussi un service de planification commerciale. Elle s'adresse aux clients dont l'activité est en pleine croissance pour les aider à bâtir leur « business plan » afin de pouvoir obtenir des crédits auprès de banques commerciales.

⁹¹ Dernier rapport Final, Banque Centrale égyptienne, Juin 2010

Certaines IMF qui interviennent en Egypte à l'exemple de Planet Finance Egypte, le Réseaux Agan KHAN, I-Score sont présentées par la suite.

2.2. Le rôle des institutions de microfinance de l’Egypte

Cette année encore le secteur de la microfinance en Egypte intensifie et diversifie ses activités à travers le développement de nouveaux produits : un développement marqué principalement par l’essor des produits individuels permettant de toucher une clientèle plus large. En effet, alors que l’activité d’épargne reste toujours marginale en raison du cadre réglementaire restrictif, les institutions de microfinance diversifient leurs gammes de produits de prêts pour inclure, en sus des prêts pour fonds de roulements aux entreprises, des prêts saisonniers, agricoles, au logement, à la consommation mais aussi des prêts pour financement des études et la création d’entreprise. L’émergence de ces nouveaux produits est la conséquence d’une meilleure connaissance de la clientèle des IMF et permet à celles-ci de répondre au mieux aux besoins des clients.

A titre d’exemple, en Egypte, ABA a créé une nouvelle méthodologie de prêt de groupe appelé « Road to development »⁹², « la voie vers le développement » qui comporte de un à trois emprunteurs avec l’obligation d’avoir au moins un homme (souvent le chef de famille). Le but est d’avoir un groupe restreint, souvent une famille, pour leur offrir la possibilité de gérer de plus gros emprunts sur de plus grandes périodes au même titre que les prêts individuels. En 2007, le secteur a aussi bénéficié du développement des produits de micro-assurance (six pays arabes fournissent ce type de prestation) même si les produits se limitent aux couvertures décès et infirmités. L’Egypte dispose du plus grand nombre d’emprunteurs en 2009 dépassant le Maroc pour la première fois. Toutefois, le Maroc a toujours l’EBP le plus grand de la région (près de trois fois celui de l’Egypte) comme le montre le tableau N° 23.

⁹² Rapport du Microfinance Information Exchange, Inc. (MIX) et Sanabel Janvier 2009.

Tableau N°23: Nombre d'emprunteurs et volumes des prêts par pays en 2009 (sur 55 IMF du monde Arabe) : « Evolution du nombre d'emprunteurs et des EBP pour l'Egypte et le Maroc ».

Pays	Nombre d'IMF participantes	Nombre d'emprunteurs actifs d'IMF participantes	Encours de Credits (USD)	Solde Moyen des Prêts
Egypte	13	1,100,541	216,688,450	197
Maroc	10	915,839	609,943,100	666
Jordanie	8	159,081	134,262,829	844
Tunisie	1	123,041	41,355,997	336
Palestine	8	34,057	89,202,509	2619
Liban	3	31,671	29,274,281	924
Yémen	6	28,714	3,593,486	125
Syrie	2	21,327	18,181,266	852
Soudan	3	20,155	3,867,094	192
Irak	1	13,161	21,911,871	1665
Total	55	2,447,587	1,168,280,883	477

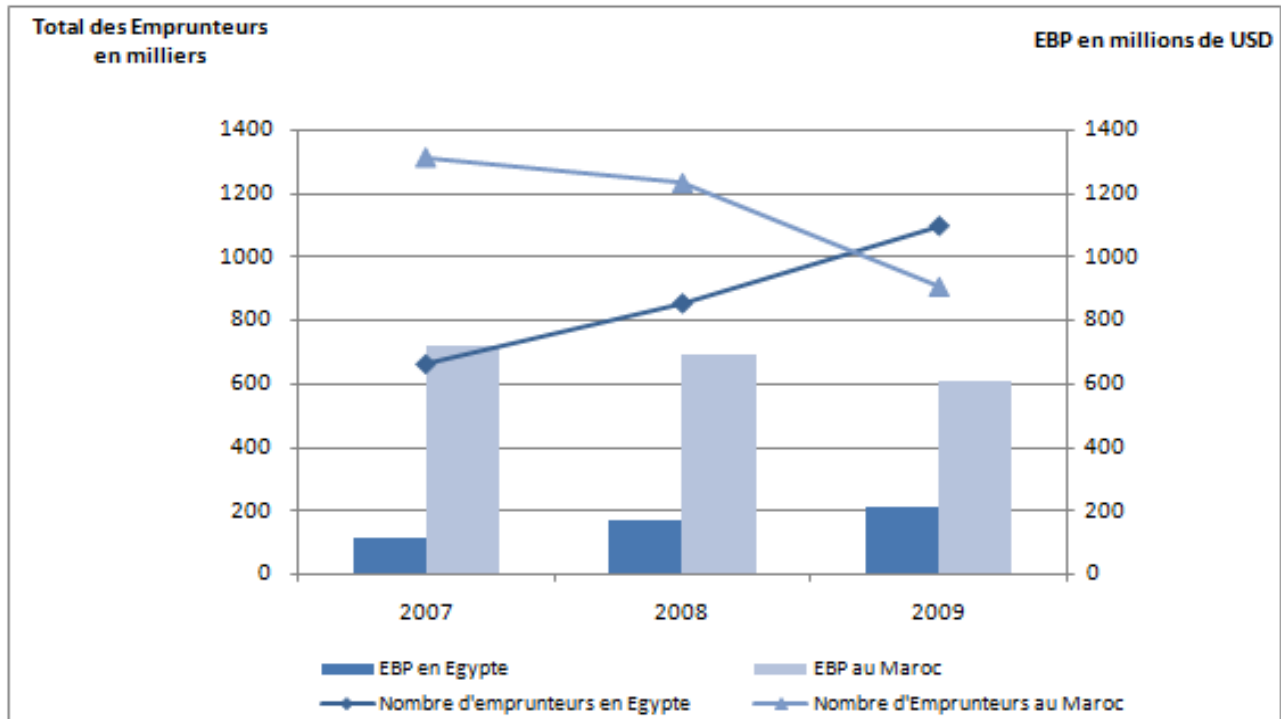
Source : SANABEL 2009

Ceci est principalement attribuable à un plus large recours, en Egypte, à la méthodologie de prêts de groupe qui se concentre sur l'extrémité inférieure du marché par le biais de prêts de tailles réduites. L'Égypte a également enregistré un taux de croissance de « 28% du nombre d'emprunteurs et de 29% en matière d'EBP »⁹³.

⁹³ « Sanabel et le MIX (Microfinance Information Exchange, Inc.) et Consultative Group to Assist the Poor (CGAP) appelée « CGAP 2008 Microfinance Funder Survey ».

D'autre part, le Maroc a enregistré, pour la deuxième année consécutive, une baisse de la portée et de son EBP de 26% et 12 % respectivement, en raison de la détérioration de la qualité du portefeuille qui a engendré pour la plupart des IMF une révision de leurs plans de croissance et la mise en place des mesures concrètes pour régler le problème des créances douteuses. Ce graphique N° 23 permet de mieux expliciter la situation en Egypte et au Maroc.

Figure N°23 : EBP de l’Egypte et du Maroc.



Source: MIX Market 2007-2009.

Nous faisons référence à la microfinance au Maroc pour une simple raison c’est le pays le plus avancé dans le secteur de la Microfinance du monde Arabe et en Afrique. Son exemple nous sert de référence et peut servir de modèle à l’Egypte.

Tableau N° 24 : Taux d'Intérêts par Région et par Pays pour la Zone Moyen Orient Afrique du Nord en 2009

Régions	Année 2008	Année 2009
Afrique	8,78	9,05
Asie du Sud et Pacifique	8,69	3,99
Europe de l'Est et Asie Centrale	7,39	6,90
Amérique Latine et Caraïbes	9,40	7,67
Asie du Sud	11,20	11,60
Moyen Orient et Afrique du Nord	4,74	6,41
Pays	Année 2008	Année 2009
Egypte	10,48	10,4
Jordanie	7,62	6,81
Maroc	3,66	4,82
Palestine	1,93	1,99
Yémen	9,33	9,92

Source MIX 2008-2009

L'Egypte pratique un taux d'intérêt qui est assez élevé et qui est de 10,4%. Ce taux est de 4,82% au Maroc. Cela traduit le niveau de développement de la microfinance au Maroc qui est l'un des pays le plus avancé dans le secteur de la microfinance.

Plusieurs ONG jouent un rôle important dans le développement du secteur de la microfinance en Egypte, en plus de celles que nous avons présentées précédemment à savoir ABA, DBACD, SBACD, El Mobadara, Lead Foundation et la First Microfinance Fondation, il y a aussi la Tanmeyah Micro Entreprise Service, la FinBi (Finance and Banking Consultants International) et PlaNet Finance Egypte qui sont bien implantées en Egypte.

- **La Tanmeyah Micro Entreprise Service**

Elle a été fondée pour cibler les petits commerçants établis et les chefs d'entreprise à revenu faible, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, avec une concentration sur les zones rurales dans lesquelles l'accès aux services financiers est souvent insuffisant. Tanmeyah appartient à la « Finance Unlimited, Citadel Capital et Egyptian Gulf Bank (EGB) ». Un accord étant actuellement en phase finale avec ce dernier pour couvrir une opération de rétrocession. Tanmeyah a commencé de fonctionner en juillet 2009 et décaissé environ 1700 prêts pour une somme dépassant 8 millions de livres égyptiennes et ce, durant son premier mois de

fonctionnement. Cette institution prévoit d'exploiter 300 agences⁹⁴ et d'élargir ses activités à la microfinance.

- **PlaNNet Finance Egypte**

Elle accompagne le développement du microcrédit en Egypte en favorisant la création de services adaptés et de produits diversifiés pour les emprunteurs, ainsi que des outils pour optimiser les procédures des institutions de microfinance (IMF). L'ONG fournit les programmes d'assistance technique aux IMF, qui vont du diagnostic jusqu'à la mise en place de recommandations. Elle a ainsi développé 30 modules de formation en arabe pour renforcer les compétences du personnel des IMF sur des aspects comme le développement de nouveaux produits, le management des finances, les principes de gouvernance, etc.

Ce travail a été financé par Citigroup, puis les formations ont été dispensées via différents partenariats, avec le Centre de Formation Continue de l'Université Française en Egypte et l'Université Américaine du Caire. La recherche est sa seconde activité principale en Egypte. PlanNet Finance a par exemple réalisé une étude d'impact nationale pour l'année 2008, financée par le ministère des Finances et plusieurs ONG et institutions internationales.

L'idée était de mesurer l'impact du microcrédit sur les emprunteurs et d'effectuer une étude de marché pour identifier leurs besoins en termes de nouveaux services (épargne, assurance, formation, etc.). Elle a également participé à la mise en place d'une « centrale des risques » pour cinq IMF, en partenariat avec le Réseau égyptien de la microfinance. Il s'agit d'une base informatique qui permet aux IMF d'échanger des informations sur l'historique crédit de leurs clients, afin de réduire les risques de surendettement.

Depuis 2008, il existe une base de données similaire pour les banques en Egypte, appelée I-Score. Ce dispositif est en phase pilote. Si de nombreuses IMF y participent dans le futur, il aura un impact très positif : cela permet d'augmenter le nombre de crédits accordés, parce que les IMF gèrent mieux leurs risques et sont donc plus favorable à prêter. Ce dispositif est aussi très délicat à mettre en place : les IMF doivent partager ce qu'elles ont de plus précieux, leurs informations clients. Depuis janvier 2010⁹⁵, PlanNet Finance gère aussi deux programmes

⁹⁴ Benchmarking et analyse de la microfinance dans la région arabe, Rapport 2010.

⁹⁵ Selon Carole Servière : Directrice régionale de PlanNet Finance Egypte. Rapport Planet Finance Egypte, N° 61 Septembre 2010.

financés par la Commission européenne. L'idée est de renforcer les capacités d'IMF partenaires dans un domaine précis. Un programme concerne l'accès au microcrédit des femmes en milieu rural, à Assouan et au Fayoum. Un autre vise à équiper des microentreprises avec des systèmes de production d'énergie renouvelable, comme des chauffe-eau solaires, à Mansoura et à Assiout.

La récente enquête de Planet Finance sur les activités du microcrédit en Egypte propose une typologie regroupant cinq différentes catégories d'acteurs de la Microfinance en Egypte (Chamosset 2009): Les deux ONG spécialisées qui agissent dans ce secteur depuis 1988 : l'ABA et la Cairo Foundation, désormais sous la tutelle du ministère de la solidarité sociale. Les 5 banques commerciales classiques (2 privées et 3 publiques) auxquelles il faudrait rajouter la Poste Nationale, qui est la seule institution à proposer des produits de micro épargne. Les communautés de développement des ONG : réseaux d'ONG proposant entre autre des services de Microcrédit. Des « ONG parapluie », d'envergures nationales, qui relient un ensemble d'actions locales, généralement avec le soutien du gouvernement. Les Associations de communautés de développement : qui sont les relais locaux des deux types de réseaux précédents.

On recensait donc en décembre 2007, environ un million de clients ayant accès au microcrédit sur l'ensemble du territoire Egyptien, ce « marché », se répartit entre les différents acteurs. Par ailleurs, les activités de microcrédits sont inégalement réparties sur le territoire. Malgré la mise en place de projets en zone urbaine dès 1988 par l'ABA et la Cairo Foundation, les activités de microfinance semblent encore trop largement concentrées dans les régions rurales, et notamment en Haute Egypte (qui concentre à elle seule 52,7% des projets de microfinance du pays).

Cependant, lorsque l'on considère les taux de pénétration de chaque territoire par la microfinance, il apparaît que c'est justement la haute Egypte qui est la région la plus délaissée en la matière. Selon le PNUD, l'Egypte est depuis le début des années 1990 un pays précurseur en matière de microfinance sur l'ensemble du Moyen-Orient, pourtant on ne retrouve pas dans la réalité du microcrédit les ressorts de véritables mécanismes de marché. Ainsi, l'ensemble des acteurs de la Microfinance sont encore parrainés par une institution publique ou par des structures d'aide au développement étrangères qui ne voient que l'aspect social du microcrédit et se contentent de réduire les possibilités offertes par la microfinance à de simples micros prêts alloués comme n'importe quelle autre aide au développement.

Aussi, peut-on conclure que la microfinance en Egypte ne constitue pas encore à l'heure actuelle un véritable champ à l'intérieur de la sphère financière, et n'a donc pas pour objectif une réelle démocratisation du secteur bancaire « ordinaire », mais reste davantage un outil novateur dans la mise en œuvre de la politique sociale du gouvernement. D'un point de vue institutionnel, il faut remarquer que, jusqu'en 2005, les structures de microfinances étaient pilotées soit par le ministère des Solidarités Sociales, soit par le Fond Social de Développement, et qu'à aucun moment la BCE ou une quelconque entité de régulation économique n'a eu à superviser des activités qui, avant toute implication sociale, relèvent de la gestion financière pure. Le vote de la loi de 2010 a permis une évolution considérable du secteur de la microfinance en Egypte.

- **La FinBi (Finance and Banking Consultants International)**

C'est un cabinet de conseil financier égyptien, qui travaille dans le domaine de la microfinance et du développement des petites et moyennes entreprises depuis les années 1990. Finbi propose trois types de modèles financiers. Le modèle « whole-sale », qui consiste à fournir un moyen de sécuriser le financement d'une opération réalisée par une institution de microfinance (IMF).

Le cabinet élabore un schéma de garantie pour que la banque qui accorde un prêt à l'IMF pour cette opération n'ait pas de craintes concernant le remboursement. Il a aussi un programme destiné aux banques qui souhaitent investir sur le marché de la microfinance, mais qui préfèrent sous-traiter les services aux clients. Il y a en général un fossé culturel entre les employés d'une banque ordinaire et les bénéficiaires de microcrédits. Il est souvent plus facile pour une banque de confier le travail de terrain à un intermédiaire qui travaille déjà dans le domaine de la microfinance, telles que les entreprises Tanmiya sous-traitant pour HSBC ou Reefy sous-traitant pour CIB (Commercial International Bank).

D'après Le président du conseil d'administration, Amr Hassanein, « *Nous conseillons les banques sur l'élaboration du partenariat avec le sous-traitant. Le troisième modèle financier que nous proposons s'adresse aux IMF : il s'agit de bâtir un système de suivi de leurs clients pour s'assurer que les remboursements se font dans les temps et sécuriser l'ensemble des opérations en cours* ».

2.2.1. L'expérience de l'institution du réseau Aga Khan

L'Égypte est un pays très important pour l'AKDN : le père de l'actuel Aga Khan aimait particulièrement ce pays, il a vécu à Assouan, où il est enterré. L'action de l'AKDN en Égypte se concentre d'abord sur la rénovation des monuments et quartiers historiques, comme le quartier médiéval de Darb El Ahmar au Caire, gérée par le Trust Agan Khan pour la culture (AKTC). Une seconde branche de l'AKDN se concentre sur le développement social et la lutte contre la pauvreté.

Ses activités concernent l'éducation, la santé, le logement, le renforcement du rôle social des femmes. Les programmes de microfinance étaient au départ inclus dans les activités de cette branche, avant d'être regroupées en 2004 au sein de l'Agence Aga Khan pour la microfinance (AKAM), qui est aujourd'hui présente dans quinze pays, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie.

Cette agence regroupe des banques de microcrédit financées par l'épargne, des entreprises de microfinance non-bancaires et des ONG. Au-delà de l'attachement historique de la Fondation à l'Égypte, la réduction de la pauvreté est un défi majeur en Égypte, non seulement pour le pays mais pour l'équilibre de la région. D'où la création de la First Microfinance par le réseau Aga Khan. L'organisation, compte aujourd'hui 19 000 clients⁹⁶ et souhaite profiter de la nouvelle loi sur le microcrédit pour créer une entreprise privée de microfinance au Caire.

Dans le quartier populaire de Darb El Ahmar, au cœur du Caire médiéval, quelques 1500 personnes empruntent actuellement de l'argent auprès de la First Microfinance Fondation, une ONG liée au Réseau Aga Khan pour le développement. Grâce aux microcrédits, plusieurs habitants du quartier ont montés des commerces qui sont florissants. Aujourd'hui, plusieurs bénéficiaires du microcrédit Aga Khan au Caire dont un ferronnier de Darb El Ahmar, le quartier médiéval du Caire situé derrière la mosquée Al Azhar, « emploie neuf personnes et gère trois ateliers grâce au microcrédit il a pu agrandir son activité ».

Quand il a repris le métier de son père, en 2001, il n'avait que trois ouvriers, et la pérennité de son commerce de fanawis était loin d'être assurée. « *C'est cette année-là j'ai obtenu*

⁹⁶ Khaled Al Gazawi : Directeur de la First Microfinance Foundation (FMF). Rapport (2010) Aga Khan.

mon premier crédit du Réseau Aga Khan pour le développement. Ils m'ont donné 1000 livres (138 euros) », se souvient Mohamed. Au fur et à mesure que son affaire se développait, le montant des crédits accordés a augmenté : 3000, 5000, 12 000 LE, et enfin 20 000 LE (2765 euros) par an, le prêt dont il bénéficie actuellement. Mais ce qui a compté autant que l'argent prêté, selon lui, c'est l'accompagnement. « Ils m'ont dit comment utiliser cet argent, m'ont conseillé pour améliorer la qualité de mes produits, m'ont aidé à trouver des points de vente » énumère-t-il. Cette aide lui a permis notamment de trouver de nouveaux débouchés, autres que les ventes du Ramadan.

La First Microfinance Fondation qui a regroupé en 2005 les services de microcrédits existants en Egypte du Réseau Aga Khan pour le développement (AKDN) l'a incité à exposer ses fanawis dans un magasin d'un quartier huppé du Caire. *« Maintenant, je gagne correctement ma vie », souligne Mohamed. « Une banque traditionnelle n'aurait jamais voulu me prêter d'argent. En plus, les banques donnent les sous et c'est tout. Elles ne nous aident pas pour développer notre activité, trouver des clients... Donc c'est beaucoup mieux de passer par une ONG de microfinance ».*

Comme Mohamed, quelques 1500 habitants de ce quartier pauvre bénéficient actuellement des microcrédits de la FMF. Mais l'ONG ne prête pas à tout le monde : elle vérifie toujours la solvabilité d'un futur client. *« Nous demandons plusieurs garanties avant d'accorder un prêt », explique Hatem Hanafi, manager des antennes cairottes de la FMF. « Par exemple, si nous octroyons un crédit à un propriétaire de magasin, il faut que sa femme et un cousin ou voisin se portent garants sur la somme », continue-t-il.*

Si la fonction première du microcrédit est d'encourager les petits entrepreneurs, la FMF a aussi développé d'autres types de prêts : pour l'entretien ou la construction d'un logement, pour financer des études... *« Nous venons aussi de démarrer un programme destiné aux femmes veuves qui ont des enfants à charge. En plus de l'argent que nous leur prêtons, nous leur offrons une formation pour apprendre un métier par exemple couturière ou pâtissière afin qu'elles subviennent ensuite à leurs besoins de manière indépendante », explique Hatem Hanafi. Saïdia Mohamed a suivi le même trajet, avec succès : elle est sortie de la précarité grâce au microcrédit.*

Une femme d'une cinquantaine d'années, d'un geste sûr, elle empoigne le poulet qu'un client a choisi, lui tranche le cou, et l'enfonce dans un seau d'eau puis commence à le plumer.

Mais lorsqu'on lui demande de raconter son histoire, elle devient plus timide. « *Lorsque j'ai eu mon premier crédit, il y a quinze ans, je vendais des poulets dans la rue, assise par terre* », raconte-t-elle avec un sourire. Elle a d'abord bénéficié des microcrédits d'une association locale, El Nahda, avant de devenir une cliente de l'AKDN puis de la FMF. « *Petit à petit, j'ai pu acheter un petit magasin, puis des machines et des frigos pour conserver la viande* », explique-t-elle. Son activité se développant, elle a finalement ouvert deux autres magasins. « *Grâce à ce commerce, j'ai pu marier mes enfants* », glisse-t-elle fièrement (Aga Khan, 2010).

Toutes ces institutions de microfinances implantées en Egypte et certaines banques contribuent au développement du secteur et à la lutte contre la précarité. Aussi, il y a d'autres institutions en dehors de celles que nous avons citées précédemment qui contribuent à la lutte contre la pauvreté en Egypte depuis plusieurs décennies à l'exemple des finances islamiques.

2.2.2. La filiation entre la finance islamique et la microfinance en Egypte

La finance islamique est basée sur les principes de la Charia qui est une loi islamique. Elle associe le taux d'intérêt à l'usure (riba) et soumet l'utilisation de l'emprunt et du prêt par les musulmans à des règles claires. C'est-à-dire le prêteur doit participer au risque pris par l'emprunteur. Cela empêche de fixer par avance le taux d'intérêt. Depuis quelques années, la microfinance islamique se développe rapidement dans les pays musulmans. Elle offre des produits de microfinance conformes aux principes de l'islam. Pour des raisons aussi bien sociales et culturelles ou religieuses, un grand nombre de clients affirment préférer des « produits islamiques » à la microfinance classique. Les grandes banques islamiques commencent d'ailleurs à offrir des services de microfinance.

Cette finance est pratiquée dans 19 pays dont les trois premiers sont les pays de l'Asie. Il s'agit de l'Indonésie, du Bangladesh et de l'Afghanistan. Ils représentent 80% du marché de la microfinance islamique. Et plus de 300000 clients dans ces 19 pays représentent environ 1% du marché mondial de la microfinance d'après les études menées par le CGAP, en 2008. En Afrique c'est l'Egypte qui est le premier pays qui a adopté la finance islamique et c'est un grand marché du monde Arabe.

- **Les produits financiers développés par la finance islamique**

La finance islamique à travers plusieurs institutions a développé des produits afin de venir en aide aux populations musulmanes qui sont exclus du secteur bancaire traditionnel. Ces produits financiers spéciaux (Murabaha, Ijarah, Musharaka, Mudaraba, Takaful) sont comparables au crédit, à l'épargne ou à la microassurance. Ils ont les particularités suivantes :

- Le prêteur conserve la propriété du bien acheté par l'emprunteur jusqu'au remboursement.
- Le prêteur participe aux pertes et aux profits réalisés par l'emprunteur, en partie ou en totalité.

Ces produits sont présentés dans l'annexe 5.

La finance islamique est constituée d'environ 600 institutions financières islamiques, dont plus de la moitié sont des banques. Avec environ 250 organismes de placements collectifs islamiques, elle dispose de 500,5 milliards d'actifs et contribue à environ 20% dans la croissance industrielle des pays où il est fortement implanté à l'exemple de l'Indonésie et de l'Égypte⁹⁷.

- **Le développement de la finance islamique en Égypte**

L'Égypte est considérée par beaucoup de spécialistes de la finance Islamique comme un berceau de ce « *capitalisme vert* »⁹⁸. Les deux premières expériences se revendiquant de la finance islamique dans le pays sont mises en place dans un contexte d'économie dirigiste avec l'assentiment de l'État. La première relève de l'initiative personnelle de l'économiste Ahmad Al Najjar, tandis que la seconde est un programme piloté par le ministère des Waqf. La mise en place de la Caisse d'Épargne de Mit Ghamr est directement liée à l'expérience de son fondateur, Ahmad Al Najjar. Cet économiste spécialiste en économie sociale a été formé en Allemagne et revient en Égypte au début des années 1960 pour tenter de fonder une activité de service bancaire qui soit accessible au plus grand nombre, inspiré du modèle Allemand d'épargne populaire.

⁹⁷ CGAP, Focus Note 49, 2009 et PricewaterhouseCoopers.

⁹⁸ Galloux, Michel, *Finance islamique et pouvoir politique*. Le cas de l'Égypte contemporaine, Presses universitaires de France, 1997 » 92 Badie, Bertrand, Culture et politique Economica, Paris, 1993 Chamosset François – 2009.

L'idée de créer une caisse d'épargne repose sur le constat d'une double défaillance du système bancaire classique dans les zones rurales. En effet, la version Nassérienne du capitalisme d'Etat, selon Al Najjar, a suscité la méfiance des populations rurales qui hésitaient à placer leurs économies dans des institutions jugées trop bureaucratiques. De plus, il fallait, pour attirer l'épargne de ménages généralement très influencés par le poids des traditions religieuses, donner une dimension morale à toute activité bancaire qui leur était destinée. Au-delà de la simple question de la rentabilité, les missions principales de la caisse étaient avant tout la mise en place dans les campagnes Egyptiennes de nouvelles habitudes d'épargnes, l'incitation à la propriété individuelle (même à crédit), et la création d'emplois qualifiés en zone rurale.

C'est avec ces objectifs que fut fondée en 1963 la première Caisse d'Epargne Rurale dans la localité de Mit Ghamr. Cette structure était uniquement alimentée par des activités de la localité de Mit Ghamr et possédait une direction complètement autonome du reste du système bancaire. C'est bien entendu le volet moral des activités de la Caisse d'épargne rurale qui a été à l'origine du concept de finance Islamique. Cette islamisation se retrouve dans l'analyse des produits proposés par la Caisse.

Du côté des dépôts, deux types de comptes sont proposés par la banque à ses épargnants : il y a tout d'abord le compte d'épargne ouvert, dans lequel l'épargne est totalement liquide et le dépôt minimum de 5 piastres (0,05 £E). Ensuite, un seul type de compte rémunérateur est proposé, sur lequel le dépôt minimum est de 1 £E et les intérêts sont calculés non seulement en fonction du montant déposé, mais aussi des profits réalisés par la banque.

2.2.3. Les partenaires au développement dans le domaine de la microfinance

Les fonds engagés pour la région en 2009 ont été fournis par les bailleurs de fonds (organismes bilatéraux et multilatéraux et les IFD). Ces fonds sont estimés à 99 millions de dollars. L'Egypte et le Maroc continuent de recevoir la majorité du financement de la région. Près de 70% du total régional des fonds est dirigé vers le Maroc, suivi par l'Egypte avec près de 20%. Parce qu'ils sont deux des marchés les plus matures au Moyen Orient. Le Maroc et l'Egypte ont toujours été en mesure d'exploiter avec succès les bailleurs de fonds et les financements commerciaux pour alimenter leur croissance. Les institutions financières locales (banques

commerciales) ont toujours été de fervents soutiens pour le secteur Egyptien et un des principaux moteurs de la croissance.

En Egypte, les IFD ainsi que les institutions financières locales ont été les principaux bailleurs de fonds du secteur. Les banques commerciales égyptiennes ne se sont engagées activement que récemment dans le financement du secteur de la microfinance malgré les excellents antécédents du secteur en termes de rendements supérieurs à la moyenne, de haute qualité du portefeuille, de garanties par nantissement, et des instruments de garantie disponibles. Le Maroc et l'Egypte ont vu leurs parts de marché combinées des engagements chuter de 90 à 75% en 2009 comme l'indique le tableau N° 25.

Tableau N° 25 : Bailleur actifs au Moyen Orient et (MENA)

Pays	Nb de Bailleurs Publics Actifs	Nb de Fondation/ONG Actives.
Maroc	10	4
Egypte	9	3
Autres Pays	37	12
Total	56	19
Nb total des bailleurs	75 Bailleurs	
Engagements	5687 million	599 million
Total Engagement	5787 million	

Source : CGAP Microfinance Funder Survey 2010

Alors que les marchés croissent et mûrissent, les donateurs et investisseurs cherchent de nouveaux débouchés sur de nouveaux marchés dans la région où leurs apports de financement peuvent avoir un impact similaire dans le développement du secteur. L'enquête du CGAP a démontré que les deux seuls marchés de la région qui ont vu augmenter leur financement en 2009 ont été l'Iraq et la Syrie, les deux marchés les plus récents disposant d'environnements réglementaires favorables.

- **Le rôle de l'USAID**

Une récente enquête réalisée par l'USAID sur la pratique du microcrédit en Egypte estime que la pratique de l'octroi de micro-prêts à vocation sociale remonte à l'époque Nassérienne. En effet, l'Etat Egyptien, par l'intermédiaire de la Principal Bank for Development and Agricultural Credit, avait mis en place le projet « Famille productives » consistant en l'allocation de micro-

prêts aux familles pauvres en milieu rurale. Mais l'apparition d'un microcrédit d'initiative non publique remonte véritablement à 1988⁹⁹, sous l'initiative de l'USAID. En 1988, le premier programme de l'USAID aboutit à la création des deux premières Organisation Non Gouvernementale (ONG) spécialisées dans ce domaine : la Cairo Foundation et l'Alexandria Businessmen Association (ABA). L'USAID apportait un soutien technique à la mise en place de service de microfinances pour permettre à ces deux associations de trouver de nouveaux clients en développant les produits adaptés. À la différence des premiers projets de microfinance développés par l'Etat Egyptien, les activités de ces deux fondations se concentrent essentiellement sur le secteur urbain (le Caire et Alexandrie).

Il faut par exemple attendre 1997, pour que l'ABA sorte d'Alexandrie et lance un projet dans le gouvernorat rural de Kafr El Sheikh. Il faut croire que l'assistance technique américaine associé à l'expérience de terrain de l'ABA va rencontrer un certain succès en Egypte puisque dès 1998, l'ABA lance un nouveau programme de microfinance à Bahreïn, puis un autre au Yemen en 1999, et enfin un troisième en 2005 en Arabie Saoudite. L'activité de l'ABA est exclusivement tournée vers le prêt, et a pu mettre en place des systèmes nationaux de gestion.

L'initiative de L'USAID obtient un soutien de l'Etat à partir de 1991, avec la création du Fond social de développement (FSD), nouvelle entité gouvernementale de gestion de la politique sociale, qui lance un programme de développement du microcrédit. Par la suite, cet organisme recevra de la loi 141/2004 la mission de coordonner les différentes initiatives de Microfinance mise en place sur l'ensemble du territoire Egyptien, et de mettre en place des accords d'associations avec les institutions financières proposant des activités de microcrédit.

Le PNUD recense ainsi quatre¹⁰⁰ banque commerciales offrant ce genre de service avant 2004 : la Banque Nationale de Développement, la Banque Principale pour le Développement et le Crédit Agricole, la Banque du Caire (depuis 2001) et la Banque Misr (depuis 2003), auxquelles s'est ajoutée la banque d'Alexandrie après sa privatisation. Par ailleurs, dès le début des années 2000, les différentes agences de développement occidentales mettent en place tour à tour leurs

⁹⁹ Planet Finance [en ligne], National Impact survey of micro finance in Egypt, Le Caire, Mai 2008 p. 19 [page consultée le 14 juin .

¹⁰⁰ <http://www.aba-sme.com/Overview - History.html> [page consultée le 14 juin 2009]. Programme des Nations Unies pour le Développement[en ligne], The National Strategy for micorfinance, 2006 p. 10.

programmes de microcrédit. PlanetFinance recense entre autre l'agence Canadienne de développement, la fondation Ford, l'Unicef, l'agence de développement Egypto Suisse, l'ONG Save the children, la coopération Allemande, le Fond Italien pour l'Egypte, ou même la politique de voisinage de la Commission Européenne.

Enfin, l'année 2005 a été l'occasion pour le PNUD de lancer une stratégie nationale pour la microfinance en Egypte, dans le but d'élargir encore l'accès à ces services à une plus large part de la population. Il s'agit pour l'un des objectifs du PNUD est également de lutter contre l'idée que la microfinance ne se limite qu'à l'octroi de micro prêts par des donateurs privés, s'apparentant à une nouvelle forme de charité. Il s'agit de montrer que ce sont des pratiques financières pouvant être viables économiquement, et participer à la création d'un système de microfinance complètement autonome et orienté en direction des plus pauvres.

- **Le rôle du PNUD et du FENU dans le secteur de la microfinance en Egypte**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) semble être la principale force organisatrice de la réforme du secteur de la microfinance en Egypte. Le rapport d'activité sur le sujet, mentionne trois orientations de réforme : à un niveau micro, à un niveau méso et à un niveau macro (cf. Encadré dans l'annexe 3).

Le FENU est une organisation multilatérale qui, surtout dans les pays les moins avancés, finance et met en œuvre des investissements de petite échelle, sous la forme de subventions dans deux domaines : développement local et microfinance. Par ses programmes, le FENU apporte une contribution directe et visible à l'achèvement des OMD et à la mise en œuvre du Programme d'Action des Pays les Moins Avancés. Il s'agit des 50 pays qui, parmi les pays en développement, sont considérés comme les plus vulnérables et dans lesquels plus que 70% de la population vit avec moins d'un dollar par jour.

Le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) offre une combinaison unique de capitaux d'investissement, de création de capacités et de services consultatifs techniques dans le but de promouvoir tant la microfinance que le développement local dans les pays en développement. Mettre en place des secteurs financiers accessibles à tous, le FENU a établi que la microfinance était un moyen efficace de contribuer durablement à la réduction de la pauvreté et

de réaliser les engagements qu'il s'est assigné pour les pays en développement et pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Les programmes de microfinance du FENU cherchent à fournir aux ménages et aux entreprises pauvres un accès plus grand à un large ensemble de services financiers par les moyens suivants : La promotion de secteurs financiers accessibles à tous, l'apport de capitaux d'investissement (prêts, titres et dons) aux institutions émergentes de microfinance et autres fournisseurs de services financiers dans les pays en développement. La nécessité d'améliorer la fourniture d'infrastructures et de services de base en faveur des pauvres, surtout dans les Pays en développement tel que l'Egypte est soumise à une demande des fonds importants, de nouvelles politiques et des cadres institutionnels appropriés pour une utilisation plus efficace des fonds disponibles.

Le Fonds d'Equipe des Nations Unies a apporté son appui au secteur de la microfinance en Egypte, principalement grâce au projet MicroStart Egypte, qui fait partie intégrante du projet MicroStart global. Le PNUD, en partenariat avec le Fonds Social pour le Développement, a requis l'assistance du FENU pour piloter MicroStart sous l'égide du Programme de Création d'Emplois, afin de promouvoir des activités générant des revenus auprès des plus démunis en Egypte. L'objectif de développement du programme est d'améliorer l'accès des pauvres économiquement actifs aux services financiers proposés par les organisations locales, afin d'élargir leurs activités économiques, accroître leurs revenus, créer et consolider l'emploi. La prestation de services de microfinance devrait contribuer à alléger la pauvreté et à encourager la croissance économique de l'Egypte.

Au terme de cette présentation sur la situation de la microfinance en Egypte, nous allons procéder à l'analyse économique de la microfinance dans le chapitre suivant afin de déterminer son impact sur les populations. Cet impact permet de montrer dans quelle mesure la microfinance peut être considérée comme un outil du développement local.

Chapitre VI. L'impact de la microfinance sur le développement en Egypte

Ce chapitre permet de faire une analyse sur le niveau de développement du secteur de la microfinance égyptienne, et de son impact sur le niveau de vie des populations. Il évalue les différents aspects de la gestion des performances sociales telles qu'elles sont rapportées par les institutions de microfinance (IMF) en Egypte au cours de cette dernière décennie. Il fournit un cadre d'analyse de l'état actuel de la pratique de la performance sociale et de l'impact économique de la microfinance en Egypte. Les enquêtes menées sur le terrain et les données sociales recueillies auprès des bénéficiaires du microcrédit et des responsables des IMF vont nous permettre de faire une analyse de l'impact socio économique de la microfinance en Egypte.

Les données recueillies auprès des IMF et des bénéficiaires du microcrédit sur la performance sociale révèlent une région où les micro- et petites entreprises composent la principale cible de marché, avec un accent porté sur la clientèle féminine. Ces IMF comptent la réduction de la pauvreté parmi leurs objectifs de développement prioritaires, même si l'assistance aux pauvres n'est pas un indicateur couramment utilisé.

Les IMF commencent à adapter leurs politiques internes et leurs systèmes au suivi des performances des indicateurs sociaux et à l'élaboration de politiques proactives en matière de formation du personnel sur la performance sociale et la protection des consommateurs. Toutefois, les indicateurs de performance sociale ne sont pas systématiquement utilisés et les IMF ont encore des difficultés à disséminer des informations sur les résultats réels liés à leur mission.

Ce chapitre est constitué de deux sections : La première traite l'analyse de l'impact économique et social de la microfinance. La deuxième aborde la politique d'accompagnement de la microfinance et l'intégration sociale en Egypte.

Section 1. L'analyse de l'impact économique et social de la microfinance en Egypte

L'analyse des pratiques de la microfinance en Egypte est aujourd'hui au cœur des débats du secteur, dans une optique d'amélioration des services et de participation plus efficace dans la lutte contre la pauvreté. Ce secteur a connu une forte mutation ces dix dernières années, en parallèle, les études d'impact et de performances ont aussi évoluées (cf. la méthodologie de l'analyse de l'impact, chap.3). De nouveaux enjeux sont apparus, par exemple une volonté des IMF de mieux s'adapter à l'évolution de la demande et de leur contexte économique. Ainsi que la volonté de l'Etat Egyptien de rendre plus performant le secteur de la microfinance avec l'adoption de la nouvelle réglementation en 2010.

En effet, le développement rapide de la microfinance, l'espoir qu'elle suscite comme outil de lutte contre la pauvreté, mais aussi l'ampleur des ressources investies, ont conduit très tôt à s'interroger sur l'impact de la microfinance¹⁰¹. Au sens strict, l'étude de l'impact d'une action ou d'une activité consiste à comprendre, mesurer, à évaluer ses effets. Dans le cas des institutions de microfinance (IMF), l'analyse d'impact est l'étude des interactions (relations de cause à effet) entre l'institution et son milieu environnant.

Cette question est en réalité complexe : les effets d'une IMF sont directs et indirects, s'exercent à différents niveaux (individus, ménages, institutions diverses, villages, économie locale, régionale, voire nationale) et dans différents champs (impact économique, social, impact sur la santé...).

Les impacts d'un dispositif de microfinance ont été définis comme « les résultats directement liés aux cibles qu'il se donne explicitement ou qui lui sont imposées. Les effets constituent l'ensemble des changements positifs et négatifs provoqués par les interventions des organisations de microfinance, sans être explicitement ou nécessairement recherchés lors de leur mise en place (SERVET, 2006)»¹⁰². Ainsi, les questions d'une part d'efficacité et d'autre part d'impact et d'effets sont bien évidemment liées, mais elles ne doivent pas être confondues.

¹⁰¹Article CERISE pour Techniques Financières et Développement N° 70, mars 2003. « L'évolution récente des enjeux et outils de l'analyse d'impact en microfinance ». www.esf.asso.fr

¹⁰² Jean -Michel SERVET, *Banquiers aux pieds nus : La microfinance*. 2006, P.400.

Dans le premier cas, il s'agit d'une approche en termes d'offre visant principalement un accroissement de la rentabilité d'une institution ou de son efficacité technique. Dans le second cas, la réflexion est menée en termes de demande (Servet, 2006).

Cette section a pour objectif de présenter les résultats de nos recherches en Egypte. Elle s'interroge sur les impacts et les effets directs et indirects positifs et négatifs, il est question de savoir si les IMF égyptiennes en accordant des prêts aux populations pauvres égyptiennes contribuent de façon positive et durable à l'amélioration des conditions de vie de ces populations. De même il est question dans notre démarche aussi de s'interroger et de savoir si le fait d'obtenir un crédit ou microcrédit produit des effets positifs qui l'emportent sur d'éventuels effets négatifs. De rechercher si les services financiers sont bien adaptés à la population égyptienne et s'ils ne peuvent pas être améliorés. En plus, il est question de préciser quel impact la nouvelle loi sur la microfinance adoptée en 2010 a sur le développement du secteur de la microfinance en Egypte. Ainsi, nous allons comme dans le cas de la Tunisie procéder à la vérification de nos hypothèses.

1.1. L'analyse des résultats et les effets induits de la microfinance en Egypte

Cette sous section nous permet de vérifier nos hypothèses à partir de l'analyse des résultats de nos recherches sur le terrain notamment, les enquêtes que nous avons menées auprès des acteurs de la microfinance en Égypte, les bénéficiaires ou non du microcrédit, les responsables des IMF. Cela va nous permettre par la suite de présenter les effets du microcrédit sur les différentes activités des emprunteurs. L'accès aux services financiers, l'amélioration des revenus et plus généralement l'amélioration des conditions de vie sont des critères qui sont souvent utilisés pour suivre et évaluer l'impact du microcrédit sur les populations. Cet accès aux services financiers apparaît en effet comme l'impact le plus important de la structure de la microfinance au niveau des populations démunies.

Les institutions de microfinance sont-elles accessibles aux populations démunies et réussissent-elles à accroître leur niveau de revenu, à améliorer leur condition de vie ? Telles sont les questions que nous allons tenter de répondre dans cette sous section.

Pour mener cette recherche des bénéficiaires ou non du microcrédit en Egypte, nous avons constitué un échantillonnage de 408 micros-vendeurs. Parmi ces micros-vendeurs 62% font

recours au service d'une IMF et 38% ne font pas recours au service d'une IMF comme l'atteste le tableau 26.

Cela nous a permis de mieux cerner les activités des uns et des autres. Majoritairement les femmes sont très représentées dans les activités commerciales elles bénéficient des services des IMF et ONG égyptiennes.

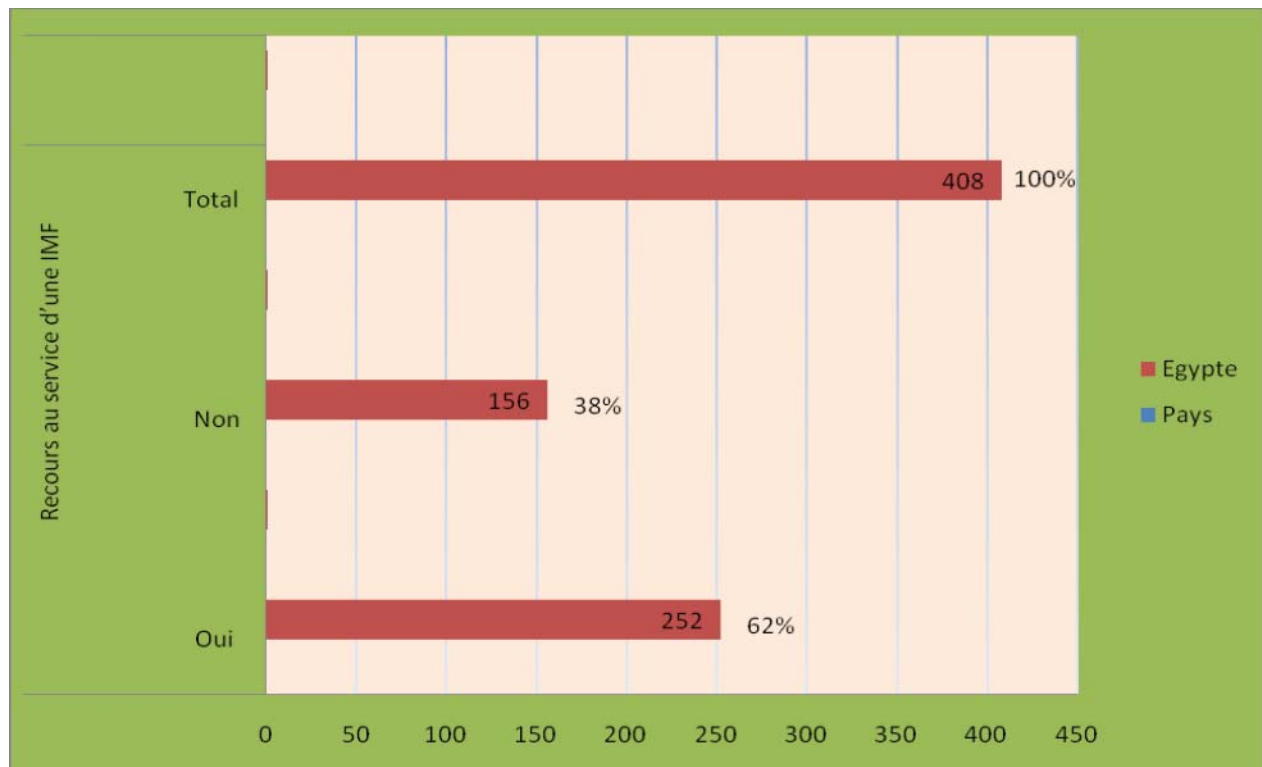
Tableau N° 26: Répartition des micro-vendeurs enquêtés en Egypte selon le recours ou non au service d'une IMF.

	Recours au service d'une IMF				Total	
	Oui		Non			
Pays	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Egypte	252	62%	156	38%	408	100%

Source d'après nos enquêtes sur le terrain.

Sur un effectif de 408 que nous avons sélectionné dans les différents endroits (souks du Caire et d'Alexandrie, plate forme des associations..) en Egypte, nous avons eu des entretiens et le retour des questionnaires de 252 clients bénéficiaires du microcrédit soit un pourcentage de 62% comme le montre ce graphique 24 et 156 des non bénéficiaires du microcrédit soit 38% de l'effectif. Ce graphique illustre bien notre échantillonnage.

Figure N°24: Répartition des micro-vendeurs enquêtés en Egypte selon le recours au service d'une IMF.



Source d'après les données du tableau de base sur les enquêtes.

Ce graphique montre de façon explicite le nombre des bénéficiaires ou non du microcrédit. Les emprunteurs pratiquent souvent plusieurs activités tant sur le plan agricoles que commerciales. Les résultats de notre enquête auprès des bénéficiaires du microcrédit ou non, sont assez instructifs. Ils donnent les informations qui sont liées à l'usage du crédit et aussi, à d'autres produits financiers (l'épargne, les assurances...) de la microfinance.

L'espoir que la microfinance suscite en Egypte nous permet de faire une analyse à partir de nos hypothèses de départ sur les effets directs et indirects du crédit sur les activités des clients bénéficiaires du microcrédit. Et son impact sur les conditions de vie de ces bénéficiaires. Pour ce faire nous allons procéder à la vérification de nos hypothèses de départ.

1.1.1. Impact direct du crédit sur les activités des clients en Egypte

Cet impact sur les activités des clients bénéficiaires du microcrédit en Egypte est crucial car les programmes de microfinance ont généralement revendiqué l'objectif d'avoir un impact sur leurs clients et sur le développement comme, par exemple : la réduction de la pauvreté ; le renforcement de la position sociale de la femme ou de groupes de population défavorisés : le soutien à la croissance et à la diversification d'entreprises existantes. En affichant ces objectifs, les programmes de microfinance ont suscité des attentes importantes et drainé des financements publics. Vient donc le temps de mesurer leur contribution au développement économique et social en Egypte.

En Egypte, l'impact sur la situation économique et sociale des clients des IMF a été vérifié au niveau des bénéficiaires du microcrédit majoritairement les femmes dans les différents marchés (souks) du Caire, d'Alexandrie et dans les zones périurbaines et les zones rurales.

- **Vérification de nos deux premières hypothèses**

Nous allons procéder à la vérification des différentes hypothèses qui sont les suivantes :

H1 : L'accès au microcrédit diminue le risque des ménages égyptiens d'être pauvres et constitue un facteur de réduction des inégalités.

H2 : La microfinance contribue fortement au financement du secteur privé en Egypte. Elles à des limites et des contraintes qui entravent son efficacité dans le financement des zones rurales et des zones périurbaines.

Pour vérifier ces deux hypothèses nous allons démontrer à quel usage est affecté le microcrédit.

1.1.2. Usage du microcrédit par les bénéficiaires en Egypte

Les enquêtes menées auprès des bénéficiaires du microcrédit majoritairement les femmes égyptiennes dans les différents marchés du Caire, d’Alexandrie et dans les quartiers périphériques d’Egypte par rapport à l’utilisation du microcrédit sont représentées par le tableau 27

Tableau N 27: Usage du microcrédit par les bénéficiaires dans les différents marchés (Caire, Alexandrie et sa périphérie).

Utilisations des crédits obtenus	Egypte	%
Accroissement équipements	75	17%
Renouvellement stock	156	36%
Création nouvelle activité	85	19%
Dépenses courantes	120	28%
Total	436	100%

Source : Selon nos enquêtes sur le terrain.

Ce tableau montre bien que les crédits obtenus sont utilisés pour le renouvellement de stock car la préoccupation des bénéficiaires du microcrédit dans les marchés c’est d’éviter les ruptures de stock afin de fidéliser leurs clientèles.

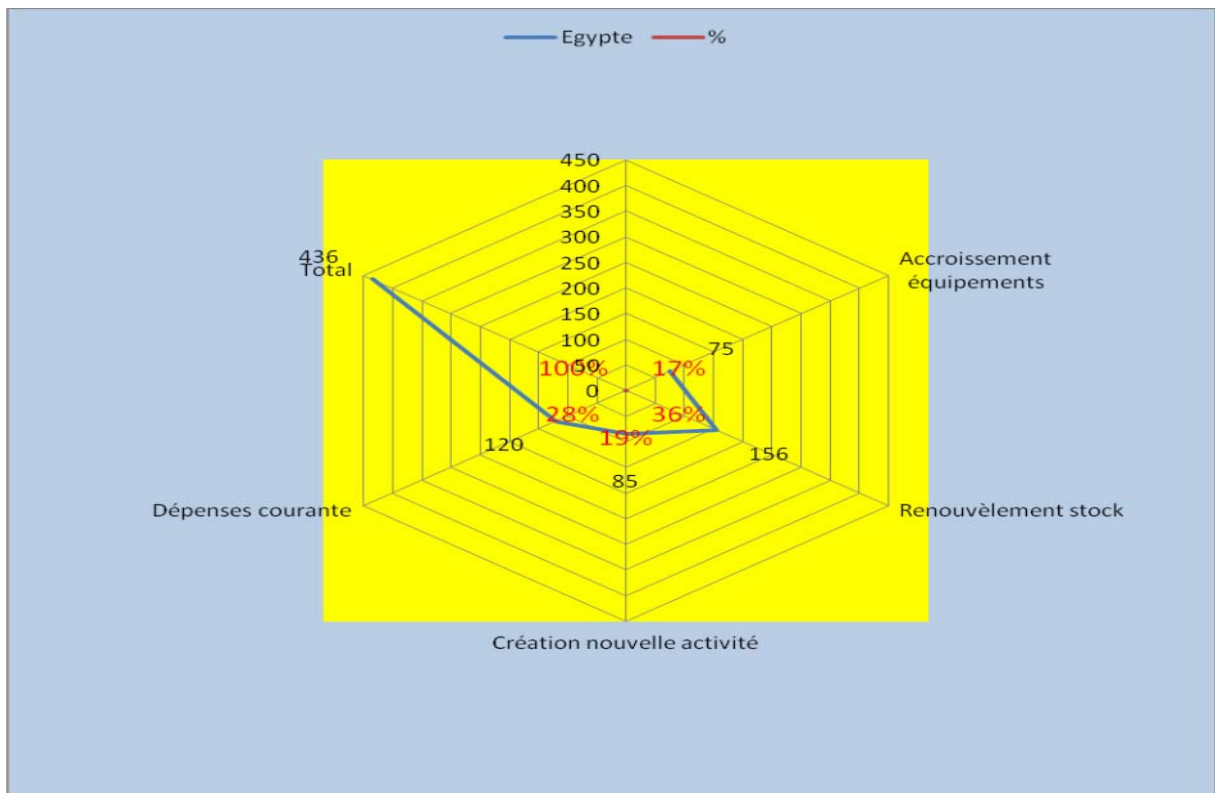
Plusieurs femmes se sont exprimées en ces termes *«L’argent ressemble au diable, dès que nous contractons un prêt dans une IMF ou une ONG, nos préoccupations tournent autour du remboursement de ces prêts. Pour cela, nous sommes obligées de renforcer nos stocks de marchandise afin de fidéliser notre clientèle car toute rupture de stocks provoque la fuite des clients étant donné qu’il nous faut atout prix fructifier ces petits crédits afin d’être solvable...»*

Lorsque vous remboursez les crédits dans les délais les Institutions vous font de plus en plus confiance et peuvent vous proposer un autre crédit dont le montant sera plus élevé... »¹⁰³.

Ainsi, L'importance du renouvellement des stocks qui est de 36% (fig.27), montre bien que le secteur commercial est la première activité des femmes égyptiennes. « Cette importance du renouvellement des stocks traduit aussi l'affranchissement des micro-vendeurs du crédit fournisseur qui grève généralement la rentabilité de leur activité » (cf. Ch3 Tunisie).

Les dépenses courantes viennent en seconde position avec 28% cela traduit bien la difficulté que les femmes égyptiennes ont sur l'utilisation du crédit. Cette fongibilité¹⁰⁴ du crédit a un impact sur l'utilisation du crédit et sur son évaluation. La création des nouvelles activités occupent 19%, certaines bénéficiaires du microcrédit utilisent le crédit pour l'investissement. Par contre l'accroissement des équipements occupe 17% dans l'affectation du crédit dans l'ensemble. La figure 25 illustre bien cette utilisation du crédit par le groupe des femmes.

Figure N°25 : Utilisation du microcrédit par les femmes.



Source d'après les informations récoltées sur le terrain.

¹⁰³ Propos recueillis pendant nos entretiens aux marchés du Caire et d'Alexandrie.

¹⁰⁴ Cf. la fongibilité du crédit chap. 3, p.

Nous soulignons le fait qu'en Egypte le crédit de groupe ou en famille est en pleine expansion et grâce au crédit familial, une part non négligeable du crédit est utilisée au financement de la consommation. C'est ainsi que les clientes des IMF déclarent avoir affecté le crédit à des dépenses courantes comme nous l'avions indiqué précédemment.

Le crédit a permis à des nombreuses femmes égyptiennes de se redéployer vers des activités plus rentables ou de démarrer une nouvelle activité afin de compléter des revenus de foyers qui sont insuffisants. Car le salaire des fonctionnaires moyens est bas en Egypte par rapport au coût de la vie si bien que plusieurs familles sont obligées de développer plusieurs activités génératrices des revenus. Cette démonstration nous permet de vérifier notre hypothèse de départ « H1 » et elle rejoint ainsi les études menées par Hulme et Mosley (1999), « dans une étude visant 150 emprunteurs dans sept pays sur les trois continents, ont constaté que l'octroi des crédits avait eu un impact positif sur le revenu des pauvres, mais cet impact était d'autant plus important qu'ils étaient moins pauvres ». Ces résultats ont été contestés pour des raisons tenant à la méthodologie utilisée. D'autres en Bolivie, en Ethiopie et au Mali ont confirmé que les crédits avaient un impact quand ils étaient accordés aux plus aisés (Mees, 2003).

1.1.3. Impact des crédits obtenus sur les micro-vendeurs

Cet usage du crédit a une conséquence positive sur les micro-vendeurs comme l'indique le tableau 28 et la figure 26. Ce tableau relatif à l'impact des crédits sur le niveau d'activité des micro-vendeurs montre que l'augmentation de vente est de 44%. Cela nous permet d'affirmer que le crédit permet des investissements à petite échelle et cela a pour conséquence d'augmenter les ventes des micro-vendeurs leur permettant ainsi d'augmenter leur revenu de 40%.

Cette analyse nous permet de vérifier notre hypothèse (H2), notamment sur le financement du secteur privé car le fait d'obtenir un crédit permet de financer les activités commerciales. Cela se traduit par une augmentation des ventes et une hausse des emplois induits. Même s'il y a des problèmes de financement et de l'élargissement du crédit dans les zones rurales et périurbaines car le crédit n'est pas accessible à tous. La microfinance permet à petite échelle de financer les zones rurales. La demande est supérieure à l'offre du crédit dans les zones rurales et périurbaines. Ajouter à cela, le manque des infrastructures et les coûts élevés qui ne permettent pas de desservir les zones rurales de l'Egypte.

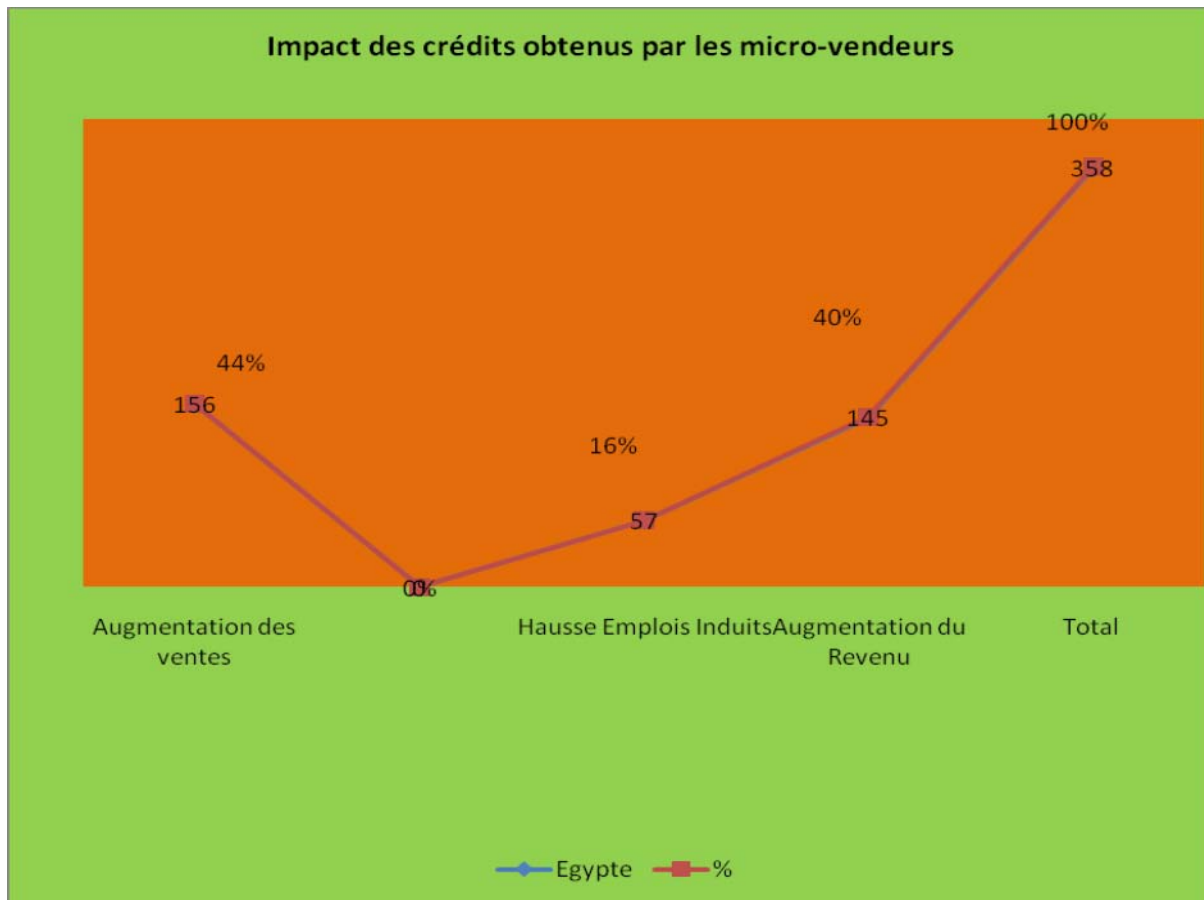
Tableau N°28: Impact des crédits obtenus par les micro-vendeurs en Egypte.

Impact des Crédits obtenus	Egypte	%
Augmentation des ventes	156	44%
Hausse Emplois Induits	57	16%
Augmentation du Revenu	145	40%
Total	358	100%

Source : d'après les enquêtes du terrain.

Les emplois induits est de 16%. Cette courbe illustre bien l'impact du crédit obtenu par les micro-vendeurs. Et l'utilisation des petits crédits obtenus par les micro-vendeurs.

Figure N°26 : Impact des crédits obtenus par les micro-vendeurs



Source d'après nos enquêtes.

Ce graphique a permis d'illustrer l'utilisation du microcrédit et son incidence sur les activités des micros vendeurs.

Les cas de réussite individuelle rendus possibles par la microfinance ne manquent pas, et ils sont parfois spectaculaires. Les praticiens de la microfinance savent que les succès n'ont rien d'exceptionnel ils en rencontrent tous les jours de semblables sur le terrain (Ledgerwood, 1998). Comme « Anaïs » ayant ouvert sa petite épicerie de quartier, comme « Fatima » avec son terminal de téléphonie mobile, comme « Ismaël » avec ses livraisons de pains, des centaines de milliers de clients de la microfinance dans le monde ont pu améliorer leur quotidien grâce à l'accès à des services financiers.

Ces témoignages ont leur importance car ils démontrent par l'exemple que le succès est possible et que, parfois, un simple coup de pouce, un microcrédit, suffit à enclencher une dynamique vertueuse¹⁰⁵.

1.1.4. Effets directs du crédit sur les conditions de vie

Ici il est question de vérifier notre troisième hypothèse « H3 : Si les changements observés dans la vie des clients sont liés directement à l'IMF ou s'ils sont la conséquence d'autres facteurs ».

En effet, le crédit est souvent affecté à des dépenses familiales comme le montre le tableau 28. L'augmentation du revenu a permis d'améliorer le niveau de vie des populations. L'accessibilité aux microcrédits a permis aux populations d'augmenter leur achat de stock de marchandise à raison de 89%, la nutrition et l'éducation arrivent en deuxième et troisième position. Soit 62% consacré à la nutrition, 31% à l'éducation et 19% à la santé. Le tableau 29, présente bien la manière dont le crédit est réparti.

¹⁰⁵ Joanna Ledgerwood, Manuel de microfinance, Éditions Banque Mondiale, 1998.

Tableau N° 29 Principales affectations du microcrédit des clients en Egypte

Principales affectations du microcrédit des clients en Egypte		
Affectation de l'épargne	Egypte	
Achat stock Mse	225	89%¹⁰⁶
Nutrition	156	62%
Habillement	22	9%
Thésaurisation	0	0%
Education	78	31%
Achat terrain	8	3%
Santé	45	19%
Décès	26	10%
Construction maison	5	2%
Accroissement équipement	56	22%
Autres affectations	4	2%

Source d'après nos enquêtes sur le terrain

Cet usage du crédit a une conséquence positive sur l'amélioration de la vie des bénéficiaires du microcrédit en Egypte comme indiqué dans le tableau ci après illustré par le graphique de la figure 26. Ceci est vrai en Egypte et dans d'autres pays aussi. Nous avons pu vérifier notre troisième hypothèse car le crédit même de faible montant lorsqu'il est bien géré peut apporter des changements dans la vie d'une femme ou d'un micro-vendeur.

Par exemple, en Ouganda, une étude sur trois IMF¹⁰⁷ montre que leurs clients investissent plus dans l'éducation de leurs enfants, grâce aux revenus de leur micro-entreprise. Les clients de l'IMF FOCCAS ont de meilleures pratiques d'hygiène suite aux sessions de sensibilisation par exemple, 32% ont essayé au moins une méthode de prévention du sida contre 18% chez les non clients. Et, plusieurs études¹⁰⁸, menées à des années d'écart et sur différents continents, ont

¹⁰⁶ (89%) = [225/252 (Total bénéficiaire microcrédit Egypte)]%

¹⁰⁷ Barnes C., Gaile G. et Kimbombo R., « Impact of Three Microfinance Programs in Uganda », *USAID-AIMS paper, Management of Systems International*, 2001).

¹⁰⁸ *ADA Dialogue, octobre 1999 : Par exemple l'étude menée par ADA en Octobre 1999 montre que les pauvres ont bénéficié, sans aucun doute, de la microfinance, par exemple, par l'amélioration des soins de santé, des dépenses pour l'éducation. L'impact a été moins important pour les plus pauvres étant donné que leurs possibilités de rentabiliser un crédit sont plus limitées et que leurs possibilités d'investir sont plus restrictives. Des recherches démontrent que les ménages, ayant accès au crédit, ont plus de capacités d'adopter la technologie d'augmenter leurs revenus, d'améliorer les dépenses pour nourriture que ceux qui n'ont pas accès au crédit. Au Bangladesh l'expérience de BRAC a indiqué des effets positifs sur les inscriptions scolaires, surtout pour les filles. Des recherches au Kenya ont démontré que l'accès au crédit a contribué à l'augmentation des dépenses pour l'éducation et la qualité de la nourriture. Par le biais de la microfinance, les pauvres prennent confiance et deviennent plus familier avec les

montré des résultats impressionnants: Sur le plan économique, avec des impacts sur le niveau de revenu et la capacité à épargner; Sur le plan social, avec des effets sur la scolarisation des enfants, l'accès aux soins ou l'amélioration de l'habitat, grâce à l'impact économique et dans certains cas grâce à des services complémentaires proposés par les IMF. C'est un enjeu essentiel pour maintenir la confiance des bailleurs de fonds et améliorer les pratiques.

En Bolivie, en l'espace de trois ans, deux tiers des clients de l'IMF CRECER¹⁰⁹ ont vu leurs revenus augmenter significativement, grâce notamment à la croissance de leur activité commerciale et à leur capacité à grouper leurs achats de marchandise du fait de l'accès au crédit. En accédant aux services de l'IMF, les familles ont pu lisser leur consommation et acquérir de nouveaux biens pour la maison. 86% ont pu se constituer une épargne alors que 78 % d'entre eux n'en avaient pas auparavant.

Une autre étude a porté sur les clients de l'IMF Freedom from Hunger¹¹⁰ au Ghana. Elle montre qu'en l'espace de trois ans, les revenus mensuels des clients de l'IMF ont augmenté de 30 euros, contre seulement 15 euros pour des individus qui n'étaient pas clients. On note aussi parmi les clients une forte diversification des sources de revenus : 80% ont une deuxième activité, contre seulement 50 % des non clients.

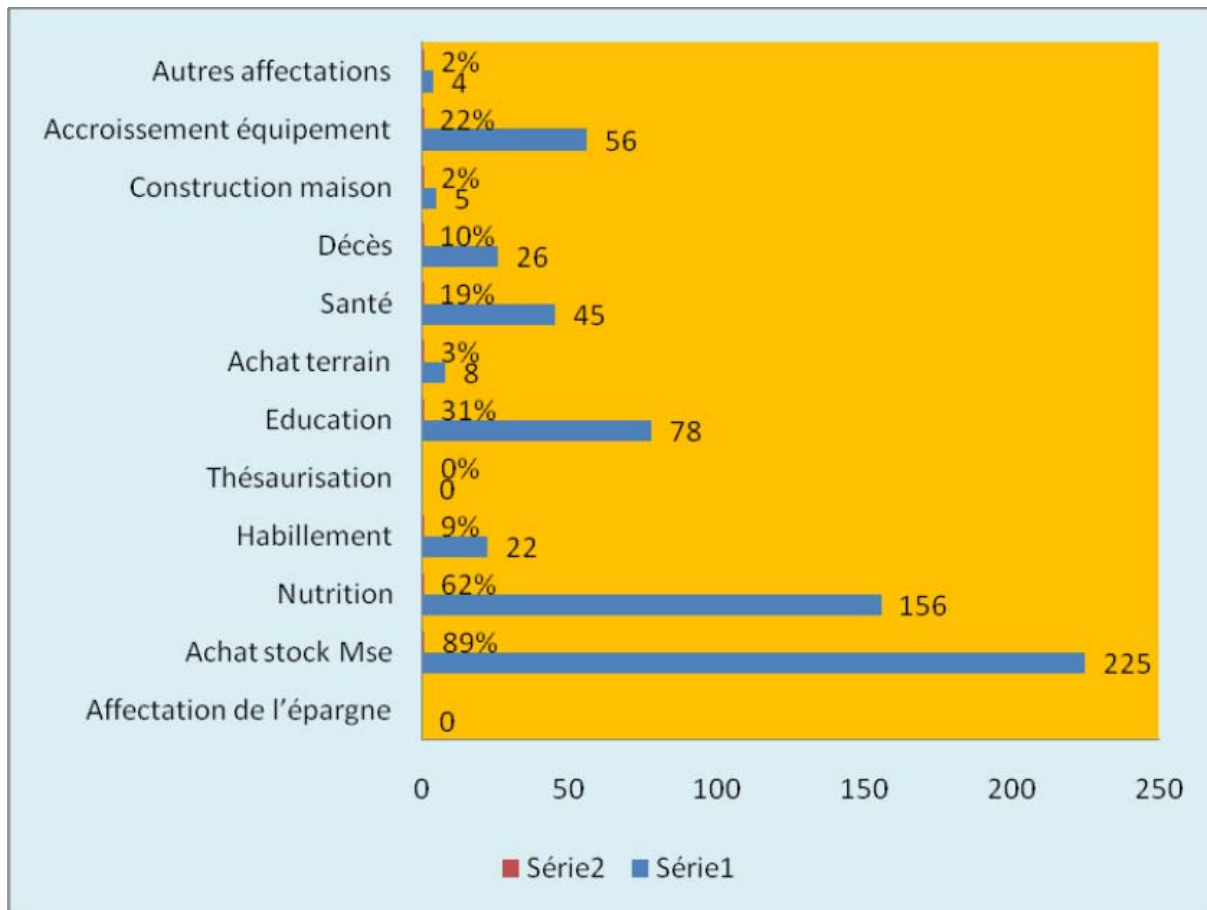
Enfin, notre recherche constate un effet positif de la microfinance sur le statut de la femme au sein des familles et de la société. Notre recherche montre aussi que l'impact de l'IMF est surtout fort sur les ménages « modérément pauvres ». Par contre les plus pauvres et dans les zones rurales de l'Egypte ne bénéficient pas tous du microcrédit. Ceci vérifie notre deuxième hypothèse.

institutions financières. L'épargne offre aux pauvres une plus grande sécurité et la capacité de faire face aux besoins urgents en cas de crise. L'octroi de services financiers aux femmes les aident à augmenter leur confiance, leur mobilité, leur accès aux marchés, leur indépendance et leur volonté de prendre des décisions.

¹⁰⁹ MkNelly B. and Dunford C., Impact of Credit with Education on Mothers and Their Young Children's Nutrition: CRECER Credit with Education Program in Bolivia, Freedom from Hunger Research Paper No. 5 (Davis, Calif.: Freedom from Hunger, 1999)

¹¹⁰ MkNelly B. et Dunford C., Impact of Credit with Education on Mothers and Their Young Children's Nutrition: Lower Pra Rural Bank Credit with Education in Ghana, Freedom from Hunger Research Paper No. 4 (Davis: Calif. : Freedom from Hunger, 1998).

Figure N° 27 : L'affectation de tous les bénéficiaires du microcrédit (H et F) en Egypte



Source d'après les résultats de nos enquêtes.

Cette figure illustre bien cette amélioration relative du niveau de vies des femmes et des hommes Egyptiens bénéficiaires du microcrédit. On constate l'affectation de l'essentiel des revenus induits par le crédit à des dépenses de survie qui sont se nourrir, se soigner et aider la famille par l'aide à la scolarisation.

« Dans le prolongement des travaux d'Assidon (1997), des effets cumulatifs à long terme liés aux externalités de l'investissement dans le cadre des théories de la croissance endogène peuvent découler des comportements des emprunteurs et de la priorité qu'ils accordent à la reproduction de la force de travail (dépenses de consommation et de santé), mais aussi d'éducation. Une amélioration du capital humain et le renforcement des capacités peuvent être ainsi associés au développement de la microfinance »¹¹¹. Les réinvestissements des profits par

¹¹¹ Sen A. (2000) [1992], *Repenser l'inégalité*, Paris, Le Seuil, 281p. « relatée à la thèse de Hervé Pascal NDONGO, 2007. p123. *Microfinance et Développement des pays de la CEMAC*.

des revenus induits par exemple l'accroissement des stocks et la création des nouvelles activités occupent une place appréciable. De même que l'éducation des enfants.

Au vue de l'analyse de nos des résultats de nos recherches, nous pouvons l'affirmer, que le microcrédit à un impact positif sur les conditions de vies des populations pauvres égyptiennes. Même s'il y a encore des difficultés d'accès au crédit dans les zones périurbaines et les zones rurales. Mais ceux qui ont accès à ce microcrédit connaissent toujours des difficultés car on peut ainsi penser qu'il n'est pas possible d'améliorer durablement la situation des micro entreprises à partir d'un crédit ponctuel ou un « crédit de survie » qui permet à des personnes exclues du crédit bancaire classique de créer leur propre emploi ou d'acheter un instrument de travail (Vigier J-P., 2000).

1.1.5. Le rôle des femmes dans le secteur de la microfinance en Egypte

La microfinance apparaît de plus en plus comme un outil d'émancipation et de promotion de la condition féminine en Egypte comme nous venons de le présenter à travers l'usage que les bénéficiaires font du microcrédit (cf. les tableaux N° 27, N°28 et les figures N° 26, N° 27). Les objectifs visés sont multiples: augmenter leurs revenus et faciliter leur indépendance financière, stabiliser et professionnaliser leur activité entrepreneuriale, mais aussi, et peut-être surtout, améliorer leur statut au sein de la famille, renforcer l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes, ou encore favoriser leurs capacités d'auto-organisation et donc d'expression et de revendication. La microfinance apparaît en quelque sorte comme un moyen d'augmenter l'autonomie et la liberté réelle des femmes.

Elles se voient offrir la possibilité de créer un petit commerce chez elles ou près de chez elles, de sorte qu'elles ne sont pas contraintes de laisser leurs enfants seuls à la maison. La vente de légumes, d'autres articles d'épicerie, de vêtements ou d'accessoires confectionnés artisanalement sont autant d'exemples de ces petits commerces. De cette façon, les femmes peuvent subvenir aux besoins de leurs enfants, pourvoir à leur éducation et leur payer les soins médicaux, leur offrant ainsi la possibilité d'améliorer leur position socioprofessionnelle. Cette démonstration nous a permis de vérifier la troisième hypothèse. Car le changement observé même s'il peut être lié à d'autres facteurs est aussi lié à la microfinance (cf. vérification de l'hypothèse H3).

En Egypte, les microcrédits sont proposés à des groupes d'au moins cinq femmes sans nécessité de nantissement ou de garantie à condition toutefois que chacune d'elles se soit engagée à travailler sur un projet précis. Pour obtenir un prêt, les femmes doivent avoir soit une activité existante soit des idées pour en créer une. Le taux d'amortissement du prêt pour les femmes qui en bénéficient est formidablement élevé 99% dans le cas de l'Egypte. Il en est ainsi, bien que les taux d'intérêt en microfinance soient généralement élevés comparés à ceux pratiqués pour les prêts conventionnels, car les bénéficiaires n'ont jamais été créditeurs par le passé ou ne détiennent pas de compte en banque.

En outre, les femmes qui bénéficient d'un prêt parviennent souvent à créer et à développer des projets privés. Néanmoins, le secteur de la microfinance en Egypte se heurte malheureusement à des obstacles.

A titre d'exemple, jusqu'à l'adoption de la loi sur la microfinance en 2010 il n'existait pas en Egypte de lois spécifiques sur la microfinance comparables à celles d'autres pays du Maghreb comme le Maroc qui institutionnalisait des cadres juridiques pour le microfinancement des ONG à l'intérieur desquelles elles pourraient fonctionner. Il existe aussi un manque d'information au sujet du programme et, en conséquence, près de 80%¹¹² de la population égyptienne ignore les mécanismes de prêt existants ou les possibilités qui s'offrent à eux. Il y a grand besoin d'instaurer un quota selon les sexes car les programmes de prêts, bien que destinés aux deux sexes, sont le plus souvent accordés aux hommes, beaucoup de femmes n'ayant pas de carte d'identité ou autre document officiel.

Par ailleurs, les ONG ou toute autre institution collaborent peu en matière de prêts. Or, la collaboration institutionnelle est nécessaire pour que l'Egypte surmonte ces obstacles et s'assure que le microfinancement est accessible à plus d'individus dans le besoin. N'ayant pas de départements de microfinancement, les banques commerciales devraient peut-être envisager d'offrir aux ONG des prêts spéciaux qui leur permettraient d'identifier les clients de la microfinance, en élargissant la portée du crédit aux pauvres tout en augmentant les marges des organismes de prêt.

¹¹² Dr. Iman Bibars « est présidente de l'Association pour le développement et la promotion de la femme (ADEW, www.adew.org/adew) et experte internationale en matière de lutte des sexes et de développement. Article écrit pour le Service de Presse de Common Ground (CGNews). Source: Service de Presse de Common Ground (CGNews), 31 octobre 2008, www.commongroundnews.org ».

La diversification des services de la microfinance qui comprend les prêts, la formation, le support technique et les études de faisabilité ainsi que la levée des restrictions sur des activités de crédit au delà des prêts conventionnels pourrait également accroître la portée et les retombées des succès que la microfinance a enregistrés à ses débuts. La création d'un centre d'information spécialisé pour documenter l'historique des emprunteurs et la mise en place de stages pour ceux qui travaillent dans les programmes de microfinance contribueraient également à améliorer le système.

Par exemple, ADEW¹¹³ réclame la coordination entre les praticiens et le Social Fund for Development (Fonds social pour le développement), une initiative commune entre le gouvernement égyptien et le programme des Nations Unies pour le développement qui conçoit les programmes de développement et assure le financement de plusieurs initiatives liées au développement. Le prêt n'est pas l'apanage des banques. Les ONG qui travaillent dans la microfinance jouent déjà un rôle primordial dans le processus de développement en Egypte au travers de leurs connaissances approfondies des zones reculées et marginalisées qui ne sont pas ciblées par le secteur bancaire commercial. Les ONG comme ADEW sont donc remarquablement placées pour atteindre les bénéficiaires marginalisés et sensibiliser les personnes, auxquelles il ne serait pas possible d'avoir accès autrement, au sujet des mécanismes de prêts.

La relation étroite avec les communautés marginalisées ainsi que la coopération avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux font des ONG des acteurs naturels dans le processus du prêt. Bien que ces prêts ne réduiront pas totalement la pauvreté de l'Egypte ou n'apporteront pas de développement économique immédiat, ils représentent un moyen novateur de survie et d'emploi durable pour bon nombre d'Egyptiens et peuvent jouer un rôle important dans le développement global de l'Egypte.

¹¹³ L'Association pour le Développement et la promotion de la femme (ADEW) a vu le jour il y a plus de 20 ans à Mainsheet Nasser, à l'époque l'une des plus grandes zones de peuplement non reconnues et clandestines en Egypte. Il était particulièrement difficile pour les femmes chefs de famille d'accéder au crédit et à l'emploi. Une étude menée par ADEW a révélé qu'il n'y avait pas de programme de prêt qui prenait en compte la situation de ces femmes (Iman Bibars 31 Octobre 2008).

1.1.6. La situation réelle des activités des femmes égyptiennes dans les zones rurales

La microfinance donne du pouvoir aux femmes égyptiennes. En Égypte, l'agriculture est l'occupation principale de 83,2 % des femmes et de 43,3 % des hommes dans les zones rurales. Compte tenu de la très petite taille des propriétés foncières, les agriculteurs ont recours presque exclusivement à la main-d'œuvre familiale non rémunérée. La production vivrière des agriculteurs ruraux peut certes être relativement abondante toute l'année durant, mais leur revenu en espèces est plus modeste. C'est la raison pour lesquels bon nombre d'agriculteurs, et notamment les hommes et les membres des ménages ayant pour chef une femme, sont à la recherche d'autres emplois liés à la création d'entreprises familiales et de PME.

Les PME rurales couvrent les besoins des communautés locales en termes de commerce et de services. La propriété et la gestion des microentreprises sont assurées dans la plupart des cas par les femmes, et celles des petites entreprises ont tendance à revenir aux hommes. Selon l'étude conduite sur le marché du travail égyptien en 2008, la part des femmes dans les petites et moyennes entreprises n'était que de 17,9 %. Les femmes interviennent notamment dans des domaines tels que le lait et les produits laitiers, la transformation de base des denrées alimentaires par exemple pour les marinades et la fabrication de confitures, l'élevage et l'artisanat.

Les contraintes les plus courantes entravant l'autonomisation économique des femmes rurales sont notamment l'accès limité aux financements ; les droits limités à la propriété de biens et aux actes officiels ; l'accès limité à la formation pour le personnel féminin des services de vulgarisation ; les taux élevés d'analphabétisme ; et les charges à supporter au titre des tâches domestiques, de l'encadrement des enfants et de l'attention aux personnes âgées.

La nouvelle loi adoptée en 2010 entend éliminer bon nombre de ces contraintes, par le biais de la composante relative au renforcement des capacités. Les intermédiaires financiers seront encouragés à appliquer des plans de financement convenant aussi bien aux hommes qu'aux femmes pratiquant la petite agriculture, tandis que des campagnes de formation et de sensibilisation seront conduites, et les activités de développement social stimulées.

La loi de 2010 a adopté une approche à plusieurs volets pour améliorer les résultats obtenus par les femmes sur le marché : En œuvrant à la promotion de l'entrepreneuriat féminin (les entreprises appartenant aux femmes devant représenter au moins 40 % de toutes les

entreprises bénéficiaires) pour amener les femmes à s'engager dans des segments de la chaîne de valeur souvent dominés par les hommes, par exemple ceux de la distribution et de la commercialisation. En renforçant les compétences des femmes en matière de leadership pour que les femmes puissent participer à la gouvernance des associations et coopératives de petits exploitants agricoles; et en sensibilisant les hommes pour qu'ils appuient le renforcement du rôle des femmes dans le développement de la chaîne de valeur. La loi renforce les questions de genre par une augmentation du portefeuille du microcrédit octroyé aux femmes. Et dans le renforcement des activités de formation.

1.1.7. Les non bénéficiaires du microcrédit en Egypte

Les personnes interrogées ont exprimé plusieurs points de vue sur le fait de disposer d'un crédit ou pas.

- **L'inaccessibilité du microcrédit**

Plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt au microcrédit mais elles soulèvent le fait que le microcrédit n'est pas accessible à tout le monde car il faut réunir un certain nombre des conditions qu'elles ont du mal à remplir. Plusieurs micros vendeurs au niveau du marché du Caire et d'Alexandrie s'exprimaient en ce terme « *Obtenir un prêt serait l'idéal afin d'accroître nos activités malheureusement nous n'arrivons pas à remplir les conditions nécessaires qui peuvent nous permettre d'obtenir ces prêts. Nous avons l'impression que le microcrédit est inaccessible aux plus pauvres. Mais si on a la possibilité de l'obtenir on sera les premiers demandeurs car on n'arrive malheureusement pas à étendre nos activités... »¹¹⁴.*

Les non bénéficiaires du microcrédit trouvent que le crédit n'est pas destiné au plus pauvres pour survivre ils s'organisent tant bien que mal par des pratiques tontinières. Et cela leurs permettent de disposer des petits financements et ils investissent dans les micros activités commerciales afin de ne pas basculer dans l'extrême pauvreté.

Refus pour certains micro-vendeurs de s'adresser aux IMF pour plusieurs raisons:

¹¹⁴ D'après les interviews que nous avons eu avec les non bénéficiaires du microcrédit aux Souks du Caire et d'Alexandrie en 2007 et 2008 (Réponse : Questionnaire N°2).

Il y a certains micro-vendeurs qui ne souhaitent pas s'adresser aux IMF afin de bénéficier du microcrédit car leur chiffre d'affaire est supérieur à ce qu'ils peuvent espérer gagner avec le microcrédit. Il y a toute une organisation des commerçants qui pratiquent des ristournes, des tontines afin de trouver des financements nécessaires pour assurer les investissements de leurs micro-entreprises.

D'autres, ne souhaitent pas s'adresser aux IMF ou ONG pour des raisons qui sont liées aux risques de surendettement et à la mauvaise utilisation des crédits ou à un manque d'initiative qui pourrait leur permettre de rentabiliser les prêts. Les personnes extrêmement pauvres préfèrent ne pas emprunter parce qu'elles pensent qu'une dette leur créera plus de problèmes qu'elle ne les aidera. Si une femme n'a pas de source de revenu fiable, elle peut estimer que se mettre dans une situation dans laquelle elle est tenue d'effectuer des paiements à intervalles réguliers, sur une base hebdomadaire ou mensuelle, accroîtra encore plus sa vulnérabilité au lieu de la réduire. Bien que l'investissement, dans une nouvelle microentreprise, permis par un prêt puisse avoir pour effet de relever et de stabiliser son revenu, l'investissement en question est une opération risquée si l'on considère qu'un pourcentage élevé des nouvelles microentreprises échoue. Sachant cela, nombreux sont ceux, parmi les extrêmement pauvres, qui décident que leur vie est déjà bien assez précaire sans que l'on y ajoute des dettes (CGAP, 2006).

Certaines de ces craintes, à l'évidence, peuvent tenir dans une plus large mesure à un manque de confiance en soi qu'à la réalité, mais les pauvres sont généralement les mieux placés pour juger de leur propre situation. Supposons, toutefois, qu'une femme très pauvre qui n'a pas de rentrées de fonds fiables souhaite emprunter. Si elle s'adresse à une IMF qui applique la méthode du crédit de groupe, il se peut que les autres femmes du groupe ne veuillent pas accroître leurs propres risques en garantissant le remboursement de son emprunt. Un individu peut s'exclure lui-même ou être exclu par un groupe, mais il peut être aussi exclu dans une certaine mesure par la politique de l'IMF.

La plupart des microcrédits n'étant pas assortis de garanties, les IMF ont noté que l'existence de crédits en souffrance peut rapidement provoquer une avalanche incontrôlable à moins que le taux d'impayés ne soit maintenu à un niveau très faible. C'est bien parce que le lancement d'une nouvelle microentreprise comporte énormément de risques que les IMF ont constaté à quelques exceptions près qu'elles ne peuvent pas maintenir les taux d'impayés dans

des limites contrôlables lorsqu'elles prêtent à des individus se lançant dans une première microentreprise sans avoir d'autre source de revenus pour rembourser leur emprunt au cas où l'entreprise ne porterait pas ses fruits.

Une telle politique est tout à fait rationnelle lorsque l'IMF veut rester opérationnelle et fournir des services à un nombre croissant de clients pauvres, mais elle signifie que certains des plus démunis ne peuvent avoir accès à des services financiers. Parmi les plus pauvres, beaucoup ont en outre désespérément besoin d'un appui non financier sous forme d'un soutien alimentaire, de dons ou d'un emploi garanti, avant d'être en mesure de faire un bon usage des services de prêt ou de dépôt. La plupart des IMF ont abouti à la conclusion, après plusieurs années d'expérience, qu'elles sont davantage en mesure de fournir des services financiers efficaces et durables lorsqu'elles se concentrent exclusivement sur les services financiers et, soit s'abstiennent d'offrir des services non financiers tels que des services de nutrition, de santé et de formation soit, à tout le moins, offrent ces services indépendamment de leurs activités de microcrédit en constituant à cet effet un département distinct doté de son propre personnel (CGAP, 2006).

Abstraction faite des questions d'efficacité et de ciblage, les clients pourraient ne pas comprendre qu'un même service lui donne accès gratuitement à un soutien social tout en insistant pour qu'il rembourse le prêt qu'il lui consent par ailleurs. Les décisions des clients, des groupes d'emprunteurs et des IMF sont généralement rationnelles. Il s'ensuit toutefois que les IMF n'ont guère de latitude pour fournir des services aux plus démunis c'est-à-dire ceux qui ont le plus besoin d'aide et qui devraient, en fait, recevoir cette aide en priorité. À de rares exceptions près, même les IMF qui ont pour mission d'atteindre les plus pauvres ne parviennent pas à réellement fournir des services à ceux qui se trouvent tout en bas de l'échelle (CGAP, 2006).

1.2. Les difficultés rencontrées du secteur de la microfinance en Egypte

Le secteur de la microfinance égyptien est en pleine croissance et restructuration avec l'adoption de la nouvelle loi sur la microfinance en 2010. Le manque de régulation avant cette date posait un vrai problème notamment sur la responsabilité juridique. Si le client d'une IMF était floué, il pouvait difficilement réclamer son dû en justice. Ainsi, le texte de loi voté en 2010 a prévu d'accorder des permis temporaires aux entreprises de microfinance, qui devront les faire renouveler tous les deux ou trois ans. « Les nouvelles entreprises devront par exemple faire savoir comment leurs taux d'intérêt ont été calculés. Le coût de chaque prêt devra être approuvé

par le régulateur », précise Ghada Waly. Ceci, nous amène à la vérification de l'hypothèse (H4) ou les taux d'intérêt élevé entravent la généralisation de la microfinance.

Malgré tout, certains acteurs du marché craignent que la commercialisation de la microfinance (cf. Chap. 5) n'entraîne une dérive par rapport à sa mission sociale initiale. « Certains investisseurs vont arriver sur le marché avec pour seule ambition de faire des affaires », s'inquiète Carole Servière. Et de citer l'exemple marocain, où une « autre offre trop abondante et mal régulée a conduit à un surendettement massif des emprunteurs et à une crise du secteur ».

La mise en place d'un « crédit bureau » regroupant les informations clients des entreprises de microfinance devrait permettre d'éviter ce scénario. « Les IMF égyptiennes s'adressent pour l'instant à des gens très pauvres, les femmes notamment, qui représentent 60% des clients », rappelle Ranya Abdel Baki. Difficile de savoir aujourd'hui si les nouvelles entreprises de microfinance accorderont la même attention à ces très petits emprunteurs, ou pas.

Pour tenter de résoudre ces problèmes, l'Autorité des marchés financiers (Egyptian Financial Supervisory Authority) a rédigé un projet de loi sur la microfinance, transmis au Parlement égyptien par le ministère de l'Investissement. Le texte a été voté en décembre 2010. L'idée principale est d'autoriser des entreprises privées à investir le marché, et donc à faire des profits, ce qui est interdit aux ONG. Un moyen d'attirer les investisseurs privés et d'obtenir plus facilement des prêts de la part des banques.

« Des entreprises régionales ou internationales travaillant dans la microfinance ont déjà manifesté leur intérêt. L'élargissement de l'offre de microcrédits va être une aubaine pour les micro-entrepreneurs du secteur informel », souligne Ghada Waly, conseillère pour la microfinance auprès du président de l'EFSA.

La loi a aussi pour objectif de réguler ce secteur économique, aujourd'hui peu contrôlé. Les IMF étant des ONG, elles tombent sous la tutelle du ministère de la Solidarité sociale, qui ne possède pas le personnel qualifié pour surveiller une ONG de microfinance.

1.2.1. Les points d'entrave à l'avènement d'un marché de la MF autonome en Egypte

Ces points d'entraves sont dus à la réglementation de la microfinance qui ne permettait pas aux ONG de collecter de l'épargne de leur client et d'un marché restrictif. Les institutions de microfinance étaient encadrées juridiquement par deux textes principaux qui sont les lois 84/2002 et 141/2004 (intitulée small entreprise regulation law). La loi 84/2002 est une loi s'appliquant à l'ensemble des Organisations Non Gouvernementales présentes en Egypte. Les principaux éléments de cette loi disposent que le Ministère des Solidarités Sociales (MSS) est le coordinateur de l'ensemble des programmes menés par des ONG en Egypte.

Cela implique que le MSS possède un droit de regard non seulement sur leurs activités, mais aussi sur leurs rapports et publications. En outre, les ONG ne peuvent faire de profits, ni se porter garante pour un emprunteur. Selon, Magdy Moussa, « *le défaut principal de cette loi est qu'il n'a prévu aucun statut juridique spécifique à destination des organisations spécialisées dans le microcrédit* »¹¹⁵. La disposition principale de la loi 141/2004 désignait le Fond Social de Développement (FSD) comme responsable de la coordination des différents projets de microfinance. A ce sujet, Magdy Moussa a bien différencier les fonctions d'un simple coordinateur de celles d'un véritable superviseur.

En d'autre terme, le FSD, désigné comme coordinateur et non comme superviseur du secteur de la microfinance par la loi, n'avait en aucun cas une fonction de définition de ce qui relevait de la microfinance et de ce qui n'en relevait pas, pas plus qu'il ne pouvait réguler les pratiques se disant relever de la microfinance. En pratique cela signifiait également que les IMF n'étaient pas considérées comme des banques d'un point de vue juridique et elles n'ont pas eu à se soumettre à la réglementation mises en place par la loi 88/2003, elles ne pouvaient avoir accès

¹¹⁵ Cité in Planet Finance, Op. Cit. 2008, p. 23. Décrétée « Année internationale de la Microfinance » par le secrétaire général des Nations Unies de l'époque, M. Kofi Annan, après la remise à M. Mohammed Yunus et à sa société Grameen Bank, du prix Nobel de la paix. PNUD [en ligne], National Strategy for Micro finance, UNDP Egypte, Le Caire 2006, [page consultée le 13 Juin 2009]. Moussa, Magdy[en ligne], Regulation and Supervision of Microfinance in Egypt, Planet Finance Egypte, p. 10 [page consultée le 14 juin 2009].

à l'historique de crédit de leurs clients dans la mesure où seuls les crédits aux particuliers de plus de 30 000 £E étaient recensés dans les statistiques de la BCE.

Concrètement, Magdy Moussa a relevé des obstacles institutionnels majeurs au développement de la microfinance en Egypte depuis la réglementation de 2002 jusqu'à l'adoption de la loi de 2010, l'impossibilité qu'avaient les ONG en Egypte de pratiquer des emprunts auprès du secteur bancaire classique. Ce qui rendait les IMF totalement tributaires des donateurs internationaux pour collecter leur capital de départ. Se posait également le problème de l'obligation faite aux ONG en Egypte de faire signer tout chèque ou acte de déblocage de fonds par l'un des membres du bureau de l'organisation.

De son côté, le MSS exigeait d'avoir connaissance de l'ensemble des décisions prises par les comités exécutifs des ONG et se réservait le droit d'en modifier certaines. La loi de 2010 est venue améliorer les pratiques de la microfinance en Egypte permettant enfin d'ouvrir le marché de la microfinance vers le secteur privé. Cela pourra permettre aux ONG de s'adapter à la nouvelle réglementation.

1.2.2. Les difficultés liées au financement du marché de la microfinance en Egypte

L'un des freins au développement du secteur est la difficulté, pour les institutions de microfinance (IMF) en Egypte, de trouver des financements. Quelques 270 IMF, des ONG, six banques et deux entreprises, Reefy et Tanmiya, qui sous-traitent le travail de terrain pour des banques, proposent des microcrédits aujourd'hui en Egypte. Depuis les années 1990, l'USAID était le principal financeur des IMF. Mais l'aide américaine en Egypte se réduit, et les IMF sont obligées de trouver de l'argent ailleurs. Or elles ne sont pas autorisées à proposer des produits d'épargne à leurs clients, ce qui serait un moyen de s'autofinancer. Cette activité sensible est réservée aux banques, qui de leur côté ne prêtent pas facilement aux IMF (SERVIERE, 2010)¹¹⁶.

Aujourd'hui les IMF ont du mal à trouver des liquidités. Même si certaines grosses IMF empruntent depuis longtemps auprès des banques égyptiennes, c'est toujours compliqué, parce qu'en tant qu'ONG, elles doivent apporter beaucoup de garanties. Il y a certes des fonds d'investissement, notamment en Europe, qui sont prêts à s'endetter pour financer les IMF

¹¹⁶ Carole Servière, directrice régionale de l'ONG française PlaNet Finance. Article, 2010. « Situation du secteur de la microfinance en Egypte ».

égyptiennes, mais la couverture du taux de change coûte très cher et freine ce type de financement.

1.2.3. La réticence des banques égyptiennes a accordé des prêts aux IMF

Les banques sont encore assez frileuses face aux IMF. Pour qu'il y ait davantage d'argent injecté dans le secteur, il faut convaincre le secteur bancaire que les projets des IMF sont des projets valables, utiles et rentables, dans lesquels les gens ont intérêt à mettre de l'argent. Il faut expliquer ce qu'est la microfinance, quelle est sa fonction, comment fonctionne une IMF. Le problème pour l'instant, c'est que souvent les banques ne voient pas l'intérêt d'investir dans la microfinance parce qu'il s'agit que de petits clients, qui donc ne représentent pas un investissement rentable à leurs yeux.

Mais il faut que le secteur bancaire comprenne une chose : si 50 petits clients ne remboursent pas leurs crédits, cela représente toujours un dommage moins important pour une banque que si un gros client est défaillant. Le prix élevé du crédit en Egypte constitue aussi un frein au développement du secteur. La différence entre le taux d'épargne qui est autour de 7% et le taux d'intérêt d'emprunt qui est de 13 ou 14% en Egypte est trop importante. Il devrait être de 4% maximum. Ce taux d'intérêt très élevé représente donc un obstacle sérieux pour les IMF qui souhaitent emprunter.

1.2.4. Le manque de régulation

Les IMF sont des ONG, donc elles sont régulées par la loi sur les ONG. Or cette loi ne fait pas de distinction entre les ONG de microfinance et les autres ONG. Et le régulateur des ONG. Le ministère de la Solidarité sociale n'a pas de personnel formé pour contrôler les IMF. Le manque de régulation est un vrai problème. Cela signifie qu'il n'y a pas de responsabilité juridique : si le client d'une IMF est floué comme nous l'avons indiqué précédemment, il peut difficilement réclamer son dû en justice. Les responsables de l'IMF peuvent simplement démissionner et dire : « il s'agit d'une ONG, nous faisons un travail bénévole ». Or dès qu'il y a de grosses sommes d'argent en jeu, il y a toujours des risques de fraudes et de corruption. Plus globalement il y a un manque de personnel qualifié dans le secteur de la microfinance, ce qui, à terme, entrave le développement du marché.

La loi votée en 2010 a permis de créer un nouveau cadre à même d'attirer des capitaux. Le principe est d'autoriser la création d'entreprises de microfinance privées, qui pourront être financées par des investisseurs, comme n'importe quelle entreprise. Les nouvelles entreprises vont être régulées. Actuellement l'application des normes internationales du secteur dépend uniquement de la bonne volonté des ONG et de leur capacité à les appliquer. Il y a une dizaine d'ONG qui ont un fonctionnement proche de celui des futures entreprises de microfinance, mais beaucoup d'autres ne sont pas du tout en mesure de répondre à ces bonnes pratiques. D'autant que le ministère de la Solidarité sociale n'exerce pas une tutelle draconienne sur les IMF. Une ONG de microfinance et une ONG médicale vont être surveillées de la même manière. Personne ne regarde quel est le taux d'intérêt pratiqué, personne ne met son nez dans les contrats. Il est vrai que plusieurs IMF se plient déjà à ces règles de transparence pour attirer des financements. Elles se soumettent par exemple à des audits pratiqués par des agences de notation spécialisées, comme PlaNet Rating, créée par PlaNet Finance. La loi va rendre ces bonnes pratiques obligatoires.

Mais cette nouvelle loi présente des failles car les nouvelles entreprises de microfinance ne pourront toujours pas proposer des produits d'épargne ni d'assurance. Donc le microcrédit reste leur seule et unique activité. Cette limitation a bien sûr ses raisons : l'épargne est une activité très sensible, que l'on confie toujours à des institutions fiables, en l'occurrence les banques en Egypte. Il serait certainement problématique de laisser les nouvelles entreprises de microfinance faire de l'épargne. Mais en même temps cela les prive de cette autre source de financement.

D'autre part, il est vrai que l'on court le risque de perdre de vue l'objectif initial de la microfinance. Les ONG actuelles ont été établies avec un mandat social fort, et certains investisseurs vont arriver sur le marché avec pour seule ambition de faire des affaires. Avec la commercialisation de la microfinance (cf.ch5), il y a le risque d'une dérive par rapport à sa mission première. Cela dépend de la volonté des investisseurs. Tout le monde a voulu cette loi, les IMF elles-mêmes l'ont réclamé parce que le cadre des ONG est devenu trop limité pour qu'elles se développent. On doit réfléchir à comment préserver l'essence du microcrédit, qui est d'abord de prêter de l'argent pour des activités génératrices de revenus (Servière, 2010).

1.2.5. Les difficultés liées à l'endettement des clients

L'endettement des clients constitue un frein et une difficulté supplémentaire à l'essor de la microfinance en Egypte. A part dans le Grand Caire où plusieurs IMF sont actives, la concurrence est pour le moment limitée. Même si une IMF ne vérifie pas scrupuleusement la situation de son client avant d'accorder un crédit, il y a peu de chance qu'il ait déjà contracté un microcrédit auprès d'une autre IMF. Mais si la concurrence augmente, notamment dans les villes, il peut se passer ce qui s'est passé au Maroc : les emprunteurs savent qu'ils ont le choix, qu'ils peuvent prendre plusieurs crédits à la fois dans des IMF différentes. Si les IMF ne sont pas assez vigilantes, il existe un fort risque d'endettement croisé.

Au Maroc, il y a eu une crise du microcrédit pour différentes raisons et notamment parce qu'à un moment l'offre était plus importante que la demande. Une des IMF s'est retrouvée avec 30% de son portefeuille en endettement croisé. I-Score permet a priori aux banques égyptiennes qui font du microcrédit de prévenir ces problèmes. Et la centrale des risques mise en place par le Réseau égyptien de la microfinance et PlaNet Finance joue le même rôle pour les IMF. Mais il faut maintenant que ce projet soit poursuivi et étendu, et qu'une base de données similaire soit mise sur pied pour les entreprises de microfinance qui vont être créées bien après la loi qui a été adopté.

Enfin, il y a d'autres raisons aussi qui constituent un frein au développement de la microfinance en Egypte, par exemple la généralisation de la microfinance dans les zones rurales et l'accès aux crédits des populations très pauvres.

Section 2. Politique d'accompagnement de la microfinance et intégration sociale en Egypte

L'accompagnement est une composante essentielle du microcrédit. Il permet d'intégrer le microcrédit dans un processus global d'insertion professionnelle et sociale de populations souvent fragiles. L'accompagnement permet aux bénéficiaires de s'impliquer davantage dans la réalisation de leur projet, de renforcer leur autonomie et leurs compétences, de mieux se projeter dans l'avenir et de les aider à faire face à un environnement administratif et légal parfois complexe.

Cette section nous permet de présenter les politiques d'accompagnements qui contribuent à l'essor du secteur de la microfinance en Egypte et à la lutte contre la pauvreté. Principalement des femmes égyptiennes dans les zones rurales et les zones périurbaines du Caire à Alexandrie qui malgré la pauvreté se battent à travers des petites activités commerciales pour subvenir aux besoins de leurs familles. Et par la suite de tirer les enseignements par rapport à l'intégration sociale de ces différentes politiques.

2.1. Les politiques d'accompagnement de la microfinance en Egypte

Les politiques d'accompagnement sont souvent apportées par des réseaux, pouvant être des associations ou les IMF égyptiennes et les banques. L'accompagnement est au minimum une aide au remplissage du dossier de demande mais recouvre souvent plus de services : montage et analyse du projet, instruction du dossier, aide administrative, recherche de solutions parallèles, formation comptable ou bureautique, coaching en marketing, formation juridique ou de gestion, etc. L'accompagnement est adapté à la situation de chaque personne, ce qui fait de ce dispositif un exemple de très bonne pratique de microfinance, qui lie l'accès aux services financiers à un apport de services non-financiers, souvent nécessaires à la réussite finale du projet de microfinance. Il favorise l'intégration sociale des personnes.

Ainsi, le microcrédit peut jouer un rôle important dans ces deux domaines qui sont d'ailleurs complémentaires. Il existe un potentiel très important de créativité chez de nombreuses femmes et hommes que la crise a exclus du marché du travail. En leur donnant les moyens de réaliser leur projet, si modeste soit-il, le microcrédit va non seulement les rétablir dans leur

dignité individuelle, mais également créer de l'activité économique au bénéfice de la société toute entière» (Michel Barnier, 2010).

La microfinance s'est imposée ces dernières années dans les débats sur la lutte contre la pauvreté. Les enjeux majeurs du secteur de la microfinance dans cette perspective consistent, d'une part, à permettre l'accès au financement pour tous et, d'autre part, à offrir des services en matière d'épargne et de crédit qui sont adaptés aux besoins des populations et qui leur permettent de créer des activités génératrices de revenus. Ces deux objectifs, l'inclusion financière et la réduction de la pauvreté, constituent les éléments clés des stratégies envisagées dans le cadre des objectifs du millénaire¹¹⁷.

Les services microfinanciers s'adressent globalement à une clientèle traditionnellement exclue du secteur bancaire classique. Par une méthodologie adaptée et une base décentralisée, les institutions de microfinance (IMF) parviennent, mieux que les banques, à résoudre les problèmes d'information et de risque inhérents à l'activité de crédit. En Afrique, en Asie, en Amérique latine et, dans une certaine mesure en Europe, des gammes de plus en plus diversifiées de services microfinanciers permettent à des micro-entrepreneurs de surmonter la contrainte de financement et aux populations pauvres de faire face aux problèmes sociaux.

- **Les innovations de la microfinance en Egypte**

La Microfinance en Egypte est en pleine essor et nécessite plusieurs innovations notamment l'une des ces innovations a été l'introduction de la nouvelle loi adoptée en 2010. C'est une loi qui permet plusieurs avancées telle que la libéralisation du secteur de la microfinance. Cette ouverture au marché va permettre à ce secteur d'innover cf. : chapitre 5 sur la nouvelle réglementation.

¹¹⁷ Dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement du globe ont défini huit objectifs à atteindre d'ici 2015 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim, assurer une éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer la durabilité des ressources écologiques, mettre en place un système accessible à tous (NSABIMANA, 2007).

2.1.1. La microfinance face aux tensions sociales en Egypte

Cette sous section permet de vérifier l'hypothèse « H5 : Si la microfinance peut contribuer à la stabilisation de l'Égypte. ».

Les tensions sociales en Égypte comme dans le cas de la Tunisie sont liées à la situation socio économique et politique des populations. La crise sociale de 2011 qui a entraîné la chute du Président Moubarak est en partie liée au mécontentement de la population avec un taux assez élevé des jeunes diplômés au chômage et des populations des zones rurales et périurbaines qui se trouvent dans la pauvreté. Il y a aussi les questions politiques qui sont liées à la liberté des individus et à l'absence de démocratie (cf. Chap. 4).

Les statistiques récentes (d'après la Direction de la statistique) montrent que la pauvreté chronique est concentrée dans les zones rurales de la Haute Égypte où une proportion de 40,2 % de la population est considérée comme pauvre.

En plus de la pauvreté, les zones rurales sont caractérisées par des taux d'analphabétisme élevés et l'accès limité à l'infrastructure et aux services de base. Pratiquant essentiellement l'agriculture de subsistance, avec un accès limité au revenu en espèces, un grand nombre d'hommes et de femmes sont à la recherche d'un revenu complémentaire qu'ils pourraient obtenir à la suite de la création des très petites PME.

Toutefois, ils sont confrontés à des contraintes sociales et structurelles telles que l'accès limité aux financements, les pratiques des commerçants et des intermédiaires visant à les exploiter, l'accès limité au savoir et aux technologies, la vive méfiance régnant au sein des communautés, etc. Tout ceci crée des tensions sociales et le renforcement du secteur de la microfinance devrait permettre à partir des bonnes mesures d'accompagnement à moyen terme d'apaiser ces tensions.

2.1.2. Formulation des mesures d'accompagnement souhaitables

En Egypte, les IMF mettent au point des mécanismes qui leur permettent d'atteindre des publics particulièrement démunis ou exclus, ceux-là mêmes que les systèmes classiques ont le plus de mal à desservir. Elles élaborent également une gamme diversifiée de services (crédit, mais aussi épargne, assurance, services non financiers) pour répondre à tout l'éventail de besoins des ménages et des micro-entreprises, afin de réduire leur vulnérabilité et de les accompagner à différentes étapes de leur croissance.

Elles vérifient en outre que les produits offerts sont adéquatement utilisés, par exemple au moyen de modules d'éducation financière, et qu'ils aboutissent effectivement à une évolution positive des conditions socio-économiques. Le renforcement des performances sociales se révèle enfin propice à la viabilité financière des institutions de microfinance.

En effet, des micro-entrepreneurs satisfaits s'avèrent mieux à même de rembourser à temps et plus enclin à solliciter de nouveaux services à mesure que leur activité économique grandit. Des « standards universels de performances sociales » sont en cours de définition afin de se prémunir contre les dérapages d'une commercialisation à outrance, mue uniquement par la recherche du profit. La maturité de la microfinance appelle une croissance maîtrisée, des retours financiers raisonnables, des niveaux de coûts cohérents avec les services apportés et les capacités de remboursement des clients.

Il s'agit de fixer des garde-fous clairs qui préservent les principes essentiels de la microfinance, sur lesquels elle a bâti sa notoriété : proximité, inclusion, déontologie, respect des personnes, transparence, adéquation aux besoins. L'ensemble de ces outils et approches apporte désormais une feuille de route au secteur de la microfinance en Egypte et permettra de promouvoir en toute transparence les pratiques vertueuses du secteur.

2.1.2.1. Les mesures qui visent à toucher les plus pauvres

La microfinance et son impact sur la pauvreté donnent lieu à un débat constant notamment sur la meilleure approche pour atteindre les pauvres. Ces mesures devraient être orientées vers la multitude de petits prêts et des facilités d'épargne, qu'elle assure à ceux qui sont exclus des circuits financiers commerciaux, la microfinance est devenue un outil clef dans le combat contre la pauvreté. L'accès à ces facilités représente pour les femmes et les hommes pauvres la possibilité de jouer un rôle actif dans leur propre économie, de devenir des entrepreneurs, de disposer d'un revenu et donc d'un pouvoir d'achat améliorant leur reconnaissance sociale.

De plus, il n'y a pas de consensus général sur le fait que la microfinance doit, pour avoir un réel impact sur la pauvreté, cibler expressément les plus pauvres. Car il est plus judicieux d'assurer un impact géographique plus étendu et permanent en s'appuyant à des produits financiers de qualité, offerts par des institutions de microfinancement compétitives et efficaces.

Cette approche est basée sur une vision à long terme et la conviction que souvent l'approche basée sur le ciblage en profondeur a des limites, c'est-à-dire, selon cette approche la plupart des IMF n'arrivent pas à atteindre les plus pauvres. Il faut donc faire un compromis entre des services de qualité, pérennes, à travers des institutions viables et compétitifs et l'objectif social pour atteindre les plus pauvres. La microfinance devrait atteindre les plus pauvres des pauvres puisque l'accès au crédit est un droit humain, un moyen de lutte contre l'exclusion économique. Le ciblage en profondeur des plus pauvres est donc nécessaire. Les institutions financièrement viables peuvent atteindre les pauvres et il n'y a pas d'arbitrage nécessaire entre le fait d'atteindre les plus pauvres et la viabilité financière. Néanmoins, quelle que soit l'approche choisie, il faut toutefois souligner que l'offre des services de qualité aux pauvres ne peut se réaliser que par des systèmes financiers compétitifs et viables.

Les populations pauvres profitent des programmes de microfinance, mais un ciblage étroit n'est pas nécessairement une condition pour toucher les plus pauvres. Des projets à grande échelle, non-ciblés, ont été capables de toucher les plus pauvres (ADA, 1999). Ainsi, des systèmes financiers compétitifs et viables, qui offrent un large éventail d'opérations financières à petite échelle, touchent plus de pauvres que des programmes rigoureusement ciblés. Il est important de proposer un éventail de service financiers flexible et de qualité, qui répondent aux

besoins très diversifiés des pauvres. La microfinance a ses limites. Elle ne doit pas être considérée comme la seule solution pour réduire la pauvreté.

2.1.2.2. Les mesures qui visent à viabiliser les services financiers dans les zones rurales

Le manque de régulation est un vrai problème. Dès qu'il y a de grosses sommes d'argent en jeu, il y a toujours des risques de fraudes¹¹⁸. Ces mesures permettent de rendre plus viables le secteur de la microfinance. Parmi ces mesures il y a des formations pour améliorer les compétences du personnel des IMF en termes de gouvernance, de prise de décision, de stratégie d'entreprise, de gestion de projets. Ainsi que des formations spécifiques pour les membres du conseil d'administration, le management, et des formations basiques pour les employés de terrain.

Ces employés apprennent à sélectionner les clients, à suivre les dossiers en cours et à contrôler les versements des intérêts d'emprunts. Un autre type de formation se concentre sur la gestion financière du portefeuille. L'un des objectifs est de faire comprendre ce qu'est un cycle de comptabilité, quelles sont les différentes politiques en matière de prêts, comment fonctionne un circuit de distribution et de remboursements des crédits, ou encore comment calculer des taux d'intérêt.

Enfin, plusieurs formations aux techniques informatiques liées à ces différentes fonctions : entrée des données des clients, suivi informatique des dossiers, élaboration de rapports... Tout ceci contribue à la viabilité des services financiers dans les zones rurales et urbaines.

En effet, la mutuelle de Solidarité est une réponse originale à cette problématique (viabiliser la microfinance dans les zones rurales), à la fois un outil de financement populaire et un groupe d'entraide.

Par exemple , en 1995, l'organisation paysanne sénégalaise Union des Groupements Paysans de Méckhé (UGPM) a développé ce système de caisses, inspiré de la tontine, mais qui permet en plus une accumulation de l'épargne, des octrois de crédits adaptés aux besoins, l'accès à une caisse de prévoyance et à des financements externes. La mutuelle est un groupement de

¹¹⁸ Amr Hassanein Président du conseil d'administration – FinBi No 61 - Septembre 2010.

personnes d'une même localité qui ont décidé de s'unir pour gérer un système simple, souple et solidaire, articulé autour de trois caisses clairement identifiées : Une caisse verte recueille les cotisations dont le montant accumulé constitue le fonds de crédit.

Cette épargne est récupérable, notamment au moment de la retraite. Une caisse rouge recueille des cotisations non récupérables et sert de fonds de secours (incendie, maladie, etc.). Une caisse bleue peut (entre autres services) accueillir des financements de l'extérieur (L. LHERIAU, 2010).

Les règles concernant la sécurité des fonds (ouverture des caisses en assemblée, tenue des comptes, séparation des rôles, des caisses et des clés) sont intangibles. Toutes les autres décisions sont prises en assemblée générale: fréquence et montant des cotisations, attributions de crédits, participation aux frais, utilisation de la caisse rouge. Les avantages de cet outil (simplicité, décentralisation, autogestion et appropriation aisées) sont réels. Car cela pourra permettre à l'Egypte de renforcer la microfinance dans les zones rurales.

2.1.2.3. Politique d'appui et de financement du secteur de la microfinance en Egypte

De plus en plus de pays élaborent des stratégies nationales de microfinance, plaçant ainsi cette question au rang de leurs priorités en matière de développement. Cette tendance semble être impulsée par une connaissance accrue de la microfinance à travers le monde et par de nouvelles modalités du développement qui favorisent des approches sectorielles et des projets de politique générale.

En général, les stratégies nationales de microfinance sont des documents entérinés par le secteur public, conçus dans un cadre consultatif et dont l'objectif est d'accroître l'accès des personnes pauvres aux services financiers. La plupart du temps, les sujets couverts dans ces documents de stratégie comprennent un aperçu du secteur de la microfinance, une déclaration de mission pour ce secteur, des objectifs stratégiques et un plan d'action pour la mise en œuvre.

Dans la plupart des cas, l'élaboration d'une stratégie nationale de microfinance inclut quatre phases :

- la réalisation d'un diagnostic ou analyse des déficiences du secteur de la microfinance ;
- la consultation avec les parties prenantes (plus ou moins approfondie) ;
- la rédaction d'un document, généralement confiée à un consultant en coopération avec les pouvoirs publics ;
- l'adoption et la mise en œuvre de cette stratégie, y compris la procédure d'approbation par un organisme gouvernemental et, parfois, la description des mesures d'action nécessaires pour exécuter la stratégie.

Dans presque tous les cas, ce sont les bailleurs de fonds qui lancent le processus, par l'intermédiaire d'un projet national ou régional. Le FENU est le bailleur qui est le plus souvent associé aux stratégies nationales de microfinance, il est suivi de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, du FIDA, de la banque allemande de développement KfW, de GTZ et de l'USAID. Dans certains cas, les bailleurs contribuent au financement de la phase d'exécution.

En général, les pouvoirs publics remplissent une fonction de copilotes. En réalité, ils sont les propriétaires officiels de ces stratégies. Dialogue amélioré. Le large processus consultatif qui accompagne souvent l'élaboration d'une stratégie nationale de microfinance a favorisé de meilleures communications entre praticiens, bailleurs et décideurs politiques.

En Égypte par exemple, le processus a duré 18 mois et fait participer plus de 300 acteurs concernés. Ce processus consultatif a contribué à réunir les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes autour d'objectifs communs pour le secteur tout entier (par ex. en encourageant les banques commerciales à participer davantage et à envisager les possibilités d'établir des partenariats avec l'autorité nationale postale). Connaissances accrues du secteur. Le diagnostic, toujours la première étape dans l'élaboration d'une stratégie nationale de microfinance, a parfois permis de mieux comprendre les perspectives offertes et les contraintes posées par un accès accru aux services financiers.

2.2. Les perspectives et les enseignements de la MF en Egypte

La microfinance constitue un ensemble des services financiers et des structures qui s'adressent à une clientèle qui a souvent été exclue par les banques. Les expériences multiples de succès de la microfinance montrent qu'il est possible de fournir des services financiers à une clientèle généralement exclue du secteur bancaire de façon rentable. Grâce à des approches spécifiques basées sur la proximité et la solidarité, et à une bonne connaissance de l'environnement socioéconomique, la microfinance peut constituer un levier essentiel dans la lutte contre la pauvreté. Cette sous section nous permet de tirer les enseignements et les perspectives du fonctionnement de la microfinance en Egypte, notamment par rapport à l'analyse de la situation du secteur des IMF en Egypte, de leur performance dans la lutte contre la pauvreté.

Ce que nous avons retenu de ce travail de recherche, c'est que l'exclusion d'une grande partie de la clientèle par les banques s'explique par des raisons liées aux coûts de gestion, au risque et à l'asymétrie de l'information. Ces raisons ont souvent amené les banques à considérer globalement la population pauvre des zones urbaines et des zones rurales comme étant des clientèles non solvables. La spécificité de la microfinance réside dans les approches utilisées, en particulier en matière de crédit. Les IMF considèrent les projets à financer sur base des critères objectifs liés à la capacité de l'emprunteur et à la viabilité du projet. Les approches basées sur le prêt solidaire, le crédit de groupe de quatre à six personnes ou des groupes plus larges permettent de faire jouer la confiance et la proximité et d'assurer des taux de remboursement pouvant atteindre 90 à 95%.

C'est ce modèle inspiré de la Grameen Bank que plusieurs IMF en Egypte ont adopté en tenant compte du contexte égyptien. Ces crédits sont accordés par famille pourvu que le chef de famille soit un homme et que la famille soit constituée d'au moins 4 personnes. Cependant les IMF sont d'abord des institutions financières. Pour fournir les services microfinanciers de façon durable, elles doivent atteindre un niveau de performance et de pérennité suffisant, notamment par la couverture de leurs coûts et la pratique des taux d'intérêts commerciaux. Ces exigences ne semblent pas toujours compatibles avec les objectifs de lutte contre l'exclusion. Des interventions en matière de financement des services d'appui, comme la formation, l'accompagnement, etc., paraissent comme des conditions nécessaires de succès.

La microfinance s'est imposée ces dernières années dans les débats sur la lutte contre la pauvreté. Les enjeux majeurs du secteur de la microfinance dans cette perspective consistent,

d'une part, à permettre l'accès au financement pour tous et, d'autre part, à offrir des services en matière d'épargne et de crédit qui sont adaptés aux besoins des populations et qui leur permettent de créer des activités génératrices de revenus. Ces deux objectifs, l'inclusion financière et la réduction de la pauvreté, constituent les éléments clés des stratégies envisagées dans le cadre des objectifs du millénaire¹¹⁹.

Les services microfinanciers s'adressent globalement à une clientèle traditionnellement exclue du secteur bancaire classique. Par une méthodologie adaptée et une base décentralisée, les institutions de microfinance (IMF) parviennent, mieux que les banques, à résoudre les problèmes d'information et de risque inhérents à l'activité de crédit. En Afrique, en Asie, en Amérique latine et, dans une certaine mesure en Europe, des gammes de plus en plus diversifiées de services microfinanciers permettent à des micro-entrepreneurs de surmonter la contrainte de financement et aux populations pauvres de faire face aux problèmes sociaux.

2.2.1. La microfinance sociale adaptée à la situation de la population égyptienne

La microfinance sociale est une microfinance qui a des objectifs mesurés et mesurables de performance sociale et financière mais aussi environnementale. Au-delà de ce triple objectif, la microfinance sociale se définit aussi par les services qu'elle propose. Elle doit aller au-delà du crédit pour répondre véritablement aux besoins des populations. On doit pouvoir suivre la performance sociale, donc il doit y avoir des systèmes de mesure fiables.

Le premier élément, c'est d'adapter au mieux les produits offerts aux besoins des populations. Il faut personnaliser le produit à la fois aux capacités de payer et à la fois aux capacités de se représenter ce produit.

Le deuxième élément, c'est de ne pas s'imaginer que le microcrédit est une nouvelle poule aux œufs d'or qui permettrait des retours extraordinaires sur les placements.

¹¹⁹ Dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement du globe ont défini huit objectifs à atteindre d'ici 2015 : éliminer l'extrême pauvreté et la faim, assurer une éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer la durabilité des ressources écologiques, mettre en place un système accessible à tous (NSABIMANA, 2007).

Le troisième élément, c'est de ne pas s'imaginer que le microcrédit est uniquement destiné à lutter contre la pauvreté. Le microcrédit est destiné à l'inclusion financière, qui est une nécessité, compte tenu du contexte de financiarisation. La microfinance peut aussi s'adresser à des publics qui ne sont pas pauvres mais qui n'ont pas accès à des services financiers (SERVET, 2010).

La microfinance dans les années 2000 : Dans les années 2000, la microfinance a suscité un véritable engouement médiatique en raison de plusieurs succès : insertion économique des populations les plus exclues, croissance exponentielle du nombre de clients, promotion de l'entrepreneuriat, etc. Sa mise en exergue comme un outil de lutte contre la pauvreté a renforcé l'attention prêtée à cette activité par les différents acteurs du développement. Cette tendance a permis au secteur de poursuivre son expansion et de se professionnaliser jusqu'à nos jours.

Cependant, considérées par essence comme « sociales », les institutions de microfinance (IMF) n'étaient évaluées qu'à l'aune de leurs performances financières. Or, on voit aujourd'hui émerger de sévères critiques qui pointent des dérives telles que le manque de transparence des taux d'intérêt ou des pratiques coercitives des agents de crédits. Elles mettent en garde contre l'accentuation des risques de surendettement et indiquent que les effets des services seraient parfois négligeables, voire négatifs. On peut alors se demander dans quelles conditions la microfinance peut demeurer véritablement vertueuse.

Nombre d'intervenants ayant participé à la maturation de la microfinance avaient identifié depuis bien longtemps ces risques et ils se sont efforcés de construire des systèmes favorisant les pratiques responsables. Plusieurs initiatives se sont rassemblées en réseaux, en particulier autour d'une coordination internationale la « Social Performance Task Force » (SPTF) pour mettre en commun des approches et des outils permettant d'évaluer et d'améliorer les performances sociales des IMF (CGAP, 2010).

Aujourd'hui, la diffusion de ces innovations renforce les stratégies qu'élabore la microfinance pour contribuer au développement socio-économique. Elle offre aussi des réponses objectives aux critiques et concourt à la prévention des risques identifiés¹²⁰.

¹²⁰ « CECILE LAPENU & FLORENT BEDECARRATS CERISE Voir Esther Duflo, Microcrédit, miracle ou désastre ? Le Monde, 11 janvier 2010, ou encore Isabelle Guérin, Solène Morvant-Roux, Marc Roesch, Jean-Michel

Pour Simanowitz et Walter (2006), pour remplir l'objectif d'alléger la pauvreté, il faudrait développer des stratégies visant à offrir des services financiers à la fois aux clients pauvres et très pauvres de façon durable. Pour ces auteurs, les IMF peuvent servir les pauvres et la clientèle des micro-entrepreneurs sans nuire à leur rentabilité. L'analyse du CGAP (2005) montre, en effet, que les IMF africaines de grande taille et rentables ont des soldes moyens de prêts et d'épargne (en % du produit intérieur brut par habitant) faibles. Ce qui peut signifier que ces IMF associent la taille, la rentabilité et l'offre des services microfinanciers aux clients à faible revenu.

Les IMF ne prêtent pas toutes, ni systématiquement aux pauvres. D'une part certaines IMF, comme les mutuelles d'épargnes et de crédit, ne prêtent qu'à leurs membres qui doivent d'abord épargner. Ceux-ci ne sont pas nécessairement les plus pauvres. Si dans ces institutions les soldes moyens de prêts sont faibles, comme le montre certaines études (CGAP, 2005), c'est moins à cause du fait que leur clientèle est principalement composée des pauvres que le fait que les membres empruntent peu.

Ce qui est confirmé par une proportion relativement importante des dépôts par rapport aux prêts dans ce type d'institutions. Dans un certain nombre de cas, l'amélioration des services microfinanciers a facilité l'émergence des activités productives et l'attrait des microentrepreneurs vers les activités génératrices de revenu comme le commerce, l'artisanat, les services etc. Cependant, lorsque les prêts octroyés sont des petits montants (moins de 100 dollars), comme cela est le cas dans la pratique des nombreuses institutions de microfinance (IMF) égyptiennes, en raison de l'incidence de ceux-ci sur les taux de remboursement, la création de nouvelles activités s'en trouve limitée.

En effet, les petits crédits sont surtout utilisés pour répondre aux besoins sociaux. Les activités génératrices de revenus nécessitent des mises en capital de départ importantes qui sortent des seuils pratiqués par de nombreuses IMF. De plus, les IMF qui pratiquent le crédit à l'investissement exigent le plus souvent que les clients potentiels soient d'abord des épargnants, ce qui conduit à l'exclusion des emprunteurs ne disposant pas des capacités d'épargne suffisantes. La taille du montant prêté joue donc un rôle considérable dans la création des

Servet, « Faut-il aider une microfinance « lucrative » ou une microfinance « éducative » ?, Le Monde, 13 décembre 2010 ».

activités productives et dans l'amélioration du niveau de revenu des bénéficiaires des services microfinanciers (Nsabimana, 2004).

De plus, l'analyse croisée des activités des IMF en fonction de leur taille et du niveau de performance financière montre que la recherche de l'autonomie financière, seule gage de la pérennité des activités de crédits, conduit les IMF à privilégier une clientèle située dans la classe supérieure des revenus.

2.2.2. Logiques des marchés et sociales des IMF

Les IMF ont des multiples formes et objectifs. Deux logiques coexistent dans le secteur de la microfinance : une logique de marché et une logique sociale. Les IMF engagées dans une logique de marché optent essentiellement pour une clientèle qui développe des activités dans le but de générer des revenus et d'assurer une viabilité économique de leur projet. Ces IMF recherchent la couverture des coûts et des risques liés aux activités d'intermédiation. Elles pratiquent des taux d'intérêts commerciaux et financent des projets capables de supporter ces taux. Les IMF engagées dans une logique sociale recherche une couverture large dans un souci de générer un impact social. Les activités financées peuvent être de type commercial ou social. Ces IMF recherchent la rupture du cercle vicieux de la pauvreté par une action en amont. Le problème crucial est, pour les IMF, de concilier ces deux logiques. L'analyse croisée des données de l'activité microfinancière montre qu'il existe une relation entre le choix en termes de logique et l'inclusion financière (The MicroBanking Bulletin, 2006).

D'autre part, la logique de marché et la recherche d'un but lucratif ont une incidence sur l'exclusion de la clientèle des bas revenus (essentiellement représentée par les femmes). Par ailleurs, le coût associé aux activités des IMF à but non lucratif est plus élevé que celui des IMF à but lucratif. Cela en raison du coût de gestion des petits crédits et des difficultés que rencontrent les bénéficiaires. Les coûts opérationnels élevés enregistrés dans les IMF sont aussi justifiés par des services annexes à l'activité d'intermédiation que celles-ci doivent assumer. Ces services sont la formation, l'accompagnement des micro-entrepreneurs, l'appui dans le domaine des technologies.

La logique de marché conduit à des taux d'intérêts élevés et à une rémunération des services annexes, comme la formation et l'accompagnement, fournis à la clientèle. Ces taux ne sont pas toujours compatibles avec le niveau de retour sur l'investissement des petits projets et

les projets non commerciaux dans le domaine de la santé, de l'éducation et du social. Le financement de ces projets par le crédit n'est pas toujours une solution.

En conclusion, ce chapitre nous a permis de faire une analyse sur la situation des bénéficiaires et non bénéficiaires du microcrédit en Egypte et sur le secteur microfinancier égyptien qui constitue un bon outil d'intégration sociale et financière au service du développement local. La microfinance devrait être renforcée car c'est un bon moyen de lutte contre les inégalités en Egypte. Bien que beaucoup reste encore à faire, l'Egypte a des grandes potentialités et des atouts qui permettront au secteur de la microfinance de se développer et d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé d'ici à l'an 2015. Notamment sa contribution dans l'atteinte des objectifs du millénaire. Au terme de ce chapitre nous allons vous présenter une conclusion générale.

CONCLUSION GENERALE : Les limites de la microfinance dans les pays en développement

En étant sur des objectifs ambitieux, les programmes de microfinance tunisiens et égyptiens ont suscité des attentes importantes. En outre, ces programmes ont drainé des financements publics conséquents et intéressés des bailleurs de fonds. La microfinance touche-t-elle les plus pauvres dans ces deux pays et les aide-t-elle par conséquent efficacement ? Comme dans la plupart des analyses de terrain, cela reste à démontrer en particulier quand c'est le versant commercial de la microfinance qui s'impose. Le retour financier sur investissement demeure l'objectif à atteindre aux dépens du retour social sur investissement en développement local.

Notre thèse avait pour ambition de mesurer la contribution spécifique de la microfinance à l'amélioration de la situation de certaines populations vivant en Tunisie et en Egypte. C'est un enjeu essentiel au développement économique et social de ces deux pays. Pour faire face à cet enjeu, nos recherches nous ont permis d'aborder les points suivants :

- Sur le plan économique : Les impacts sur le niveau de revenu et la capacité à épargner;
- Sur le plan social : Les effets sur la scolarisation des enfants, l'accès aux soins ou l'amélioration de l'habitat, grâce à l'impact économique et dans certains cas par le truchement des services complémentaires proposés par les IMF ;
- Et enfin, sur le dynamisme du secteur : Comment rendre les politiques de microfinance plus dynamique et performante afin qu'elles remplissent leur rôle qui est celui de lutter efficacement contre l'extrême pauvreté en Tunisie et en Egypte.

Aussi, au terme de notre travail nous avons choisi de présenter une analyse comparée des deux systèmes de microfinance et de formuler par la suite les préconisations.

- **Analyse comparée du système de la microfinance en Tunisie et en Egypte**

Cette recherche ne pouvait se faire sans réaliser une analyse comparée des deux systèmes de microfinance dans ces deux pays. Cela nous permettra de tirer les enseignements et de faire les préconisations par la suite.

* La Tunisie et l’Egypte, comme pays, ont chacun une population jeune avec un niveau de chômage assez élevé. Ces deux pays connaissent les mêmes phénomènes de pauvreté dans les zones rurales et dans la périphérie des grandes villes. Les Gouvernements de l’Egypte et la Tunisie ont pris le problème à bras le corps depuis plusieurs décennies en œuvrant de lutter efficacement contre la pauvreté et de sortir les populations des zones rurales de la misère. Plusieurs stratégies de lutte contre la pauvreté ont été adoptées dans ces deux pays sans pour autant résoudre le phénomène. Mais depuis près de deux décennies une nouvelle stratégie a permis tant bien que mal à lutter contre la pauvreté. Cette stratégie est fondée sur la promotion et le renforcement de la microfinance dans les deux pays. Même si les résultats escomptés sont mitigés et que plusieurs étapes restent encore à franchir, la volonté de ces deux pays pour la promotion du secteur de la microfinance ne fait aucun doute.

L’Egypte et la Tunisie poursuivent le même objectif qui se résumant à la promotion de la microfinance. Il y a des similitudes entre les deux systèmes comme illustré dans le tableau ci-après (cf. Tableau 30) :

Tableau N° 30: Les convergences des deux systèmes de microfinance.

Eléments essentiels	Tunisie	Egypte	Observations
Population	<ul style="list-style-type: none"> * Environ 12 million d'habitants. *Une population jeune et dynamique. *Une pauvreté qui perdure dans les zones rurales et dans les zones périurbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> *Environ 83 million d'habitants. *Une population jeune et dynamique. *Une pauvreté qui perdure dans les zones rurales et dans les zones périurbaines. 	<ul style="list-style-type: none"> *Population plus importante en Egypte. *La pauvreté perdure dans les zones rurales et périurbaines des deux pays.
Eléments essentiels	Tunisie	Egypte	Observations
Politiques	<ul style="list-style-type: none"> * Prise en compte des politiques de lutte contre la pauvreté par l'adoption des politiques de la microfinance. *Adoption et renforcement de la réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> *Prise en compte des politiques de lutte contre la pauvreté *Adoption des politiques de la microfinance. *Adoption de la nouvelle réglementation sur la microfinance en 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> *Les deux pays ont adopté depuis plusieurs décennies les politiques de lutte contre la pauvreté. *Promotion de la microfinance dans les deux Pays à travers une réglementation.
Les retombées	Aide massive auprès des populations pauvres qui n'avaient pas jusque là accès aux crédits bancaires.	Population des zones rurales bénéficiaires du microcrédit en perpétuelle augmentation	*Les deux pays poursuivent le même objectif : la promotion de la microfinance dans les zones rurales.

Source : d'après nos enseignements.

Même s'il y a des convergences sur les pratiques microfinancières dans les deux pays ; on observe aussi des divergences. Le niveau de pauvreté est plus élevé dans les zones rurales de l'Egypte que celles de la Tunisie. La microfinance est mieux organisée et plus institutionnalisée en Tunisie. Deux grandes institutions ont le monopôle du marché de la microfinance en Tunisie la BTS qui reçoit les subventions de l'Etat et Enda Inter Arabe. Ces deux institutions travaillent

avec les associations afin d'atteindre les populations dans les zones périurbaines et rurales de la Tunisie (cf. chap2).

En revanche, l'adoption de la nouvelle loi de 2010 sur la microfinance en Egypte a permis des avancées énormes. Cependant d'immenses efforts restent à déployer, le secteur de la microfinance étant soumis à un secteur informel qui impose parfois ses codes en pratiquant l'usure, ainsi que les taux d'intérêts élevés (cf. chap. 5). Ces pratiques ne permettent pas la généralisation de la microfinance dans les zones rurales de l'Egypte.

Plusieurs ONG égyptiennes accordent, depuis cette date, des prêts par « crédits de groupe ou par famille » ; ce qui permet le remboursement des prêts jusqu'à 99%. L'Egypte s'est inspirée du modèle indien des prêts de groupe appelé modèle des Selfs Help Groups. C'est un modèle qui est fondé sur la constitution des groupes informels de base. En Inde pour des raisons de réglementation des associations, le nombre d'adhérents de chacun de ces groupes de base ne peut dépasser vingt personnes¹²¹.

Dans un premier temps, l'activité du groupe est uniquement une activité d'épargne et les fonds ainsi réunis peuvent donner lieu à des prêts autogérés par les membres, dans une logique proche de la tontine (en Inde appelée souvent chit funds) dont parfois ces groupes de base émergent. De nombreux groupes ne dépassent pas ce stade de développement. Et comme ces groupes ne sont pas enregistrés par les autorités publiques ; ils ne bénéficient pas d'un prêt bancaire. Les carences des institutions de statistiques empêchent de publier le nombre exact de ces groupes en Egypte. Quand le groupe de base a prouvé sa capacité à s'auto-organiser et à gérer les prêts entre membres dans une courte période, le groupe peut être éligible pour un prêt auprès d'un établissement financier.

¹²¹Selon la loi Indienne, une association n'ayant pas plus de vingt membres échappe à diverses contraintes légales, notamment l'obligation d'être déclarée aux autorités publiques. Cf : p 273 de J.M. Servet, septembre 2006 ; Microfinance : Banquiers aux pieds nus.

Le tableau ci-contre résume les divergences du secteur de la microfinance en Tunisie et en Egypte. **Tableau N° 31:** Les divergences des deux systèmes.

Eléments essentiels	Tunisie	Egypte	Observations
Fonctionnements	<ul style="list-style-type: none"> * Marché restreint *Subvention du secteur de la microfinance est plus importante *Réglementation adoptée depuis 2000. *Deux grandes institutions BTS et Enda inter Arabe qui travaillent avec plusieurs ONG sur le terrain. *Plus d'innovations des IMF et les besoins des femmes dans les zones reculées ont été pris en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> *Plus grand marché de la microfinance. *Mise en œuvre des modèles hybrides (association des modèles SHG, Gramen Bank et pratiques locales). Crédit familial par groupe d'au moins 4 personnes. *Réglementation en matière de microfinance adoptée en 2010. *Existence de plusieurs institutions de la microfinance dont la Banque Centrale et une multitude des ONG. *Offres des crédits sur une base artisanale avec des taux d'intérêts qui sont très élevés. 	<ul style="list-style-type: none"> *On considère que l'Egypte est le pays qui a le plus grand marché de la microfinance au Maghreb. *Non n'autorisation d'épargne aux IMF égyptiennes.
Eléments essentiels	Tunisie	Egypte	Observations
Initiatives	<ul style="list-style-type: none"> *Secteur de la microfinance dans une phase de latence à cause de la crise politique. 	<ul style="list-style-type: none"> *Adoption d'une nouvelle réglementation du secteur de la microfinance en 2010 	<ul style="list-style-type: none"> *L'adoption d'une nouvelle loi de la microfinance en Egypte afin d'ouvrir le marché de la microfinance au secteur privé en Egypte est une bonne initiative. Les différentes crises actuelles en Égypte et en Tunisie ont mis le secteur de la microfinance en stand bail.

Source : d'après notre propre analyse.

En effet, certaines IMF égyptiennes en phase émergente comprennent des dizaines d'ONG, d'intermédiaires du secteur informel (spécialement ceux qui opèrent dans les zones

rurales) et même d'individus offrant des services financiers sur une base essentiellement artisanale. Ces IMF opèrent de manière spontanée pour combler des créneaux du marché et imposent des taux d'intérêt très élevés sur les prêts, afin de satisfaire la demande des populations surtout pauvres agissant dans le secteur informel. Elles fonctionnent, dans une large mesure, sans reconnaissance formelle en termes d'autorisation ou d'enregistrement. L'Egypte n'était pas généralement en mesure de reconnaître ces institutions, en raison soit des lacunes sur la réglementation ou soit de leur caractère informel ainsi que de leur statut illicite. Les IMF opérant dans cette catégorie ont peu de chances de grandir et de prospérer. Cependant, la nouvelle réglementation adoptée en 2010 va permettre à ces ONG de se mettre aux normes. Certes, les IMF non réglementées fournissent des services aux clients les plus pauvres, mais elles ont des coûts de transaction plus élevés et des volumes d'opérations plus réduits. Les taux d'intérêts élevés pénalisent les populations égyptiennes à disposer du crédit. Ceci vérifie notre hypothèse 4¹²².

Autant d'éléments qui n'encouragent pas les investissements substantiels requis pour s'installer dans les zones rurales. Pour cette raison, les prestataires des services financiers ruraux sont des institutions plus petites ayant une assise locale. Ainsi, le développement des marchés ruraux en Tunisie et en Egypte est entravé par plusieurs facteurs naturels, notamment le risque élevé lié à la principale activité économique - l'agriculture pluviale – ainsi que les difficultés éprouvées dans la diversification du risque en raison des marchés segmentés, sous l'effet des problèmes déjà évoqués ou de l'absence de garanties physiques classiques exigées généralement par le système bancaire.

Toutefois, la microfinance rurale ne peut résoudre tous les problèmes auxquels se heurtent les économies rurales (modèles d'économie pastorale) et qui les empêchent de devenir plus prospères. Ces problèmes sont notamment diverses :

- l'absence d'intermédiaires financiers compétents pour offrir des services de microfinance ruraux axés sur la demande,

¹²²H4 : La politique du taux d'intérêt est un obstacle pour la généralisation du microcrédit auprès des populations démunies. Nous allons vérifier si le taux d'intérêt peut constituer un frein ou une incitation à l'accession du microcrédit par les populations.

- l'agriculture de subsistance qui prédomine dans ces zones (se traduisant par des taux de remboursement laissant à désirer),
- le manque de titres fonciers, l'état déplorable des infrastructures (qui limite l'accès au marché),
- la pauvreté généralisée et le caractère hautement saisonnier des revenus. Il est encore difficile de toucher efficacement les zones rurales en raison d'une inadéquation des modèles (CGAP, 2010).

La microfinance demeure concentrée sur le microcrédit. Le secteur n'a pas été capable jusqu'à maintenant de définir de manière commune le public visé et les impacts souhaités ; ce qui aurait autorisé notamment une meilleure identification des pauvres. La microfinance reste en outre caractérisée par un manque de compétences et de formation des équipes locales.

Les IMF sont encore de trop petite taille et de faible rentabilité pour attirer durablement les capitaux: avec une marge de 2% après dépenses. Les IMF ne constituent pas une mauvaise approche commerciale, mais leur croissance est contrainte par le manque de professionnalisme dans la gestion des prêts. Très peu d'IMF Egyptiennes ont atteint la taille critique et la rentabilité nécessaire pour attirer des fonds commerciaux.

- **Les forces et les faiblesses des deux systèmes**

Au terme de cette analyse comparée nous avons dégagé les forces et les faiblesses qui sont citées dans le tableau N° 32

Tableau N° 32: Les forces et les faiblesses du système de microfinance en Tunisie et en Egypte

Eléments essentiels	Tunisie	Egypte
Forces	<ul style="list-style-type: none"> *Deux grandes Institutions BTS et Enda Inter Arabe qui couvrent le secteur de la microfinance relayée par une multitude d'ONG. * Crédit destiné majoritairement aux femmes (ENDA Inter Arabe). * Présence de plusieurs bailleurs de fonds dans le secteur (BAD, PNUD, FENU, Banque Mondiale....). * Impact positif sur la vie des bénéficiaires du microcrédit. 	<ul style="list-style-type: none"> *Banque Centrale et plusieurs IMF couvrent le secteur de la microfinance. * Crédit destiné majoritairement aux femmes en touchant les femmes les plus pauvres. * Crédit de groupe très encouragé par groupe de 4 au niveau familial il suffit que le chef de famille soit un homme. * Présence de plusieurs bailleurs de fonds dans le secteur (BAD, PNUD, FENU, Banque Mondiale....). * Impact positif sur la vie des bénéficiaires du microcrédit.
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> * Les subventions de l'Etat à la BTS *Difficultés de toucher efficacement les zones rurales en raison d'une inadéquation du modèle. *Concernant les populations touchées par le secteur, celles-ci n'intègrent pas majoritairement les plus pauvres qui sont en effet la clientèle la moins accessible géographiquement, la plus marginalisée et présentant le moins de garanties, donc plus coûteuse en frais généraux. * La microfinance demeure concentrée sur le microcrédit. * Manque des compétences et de formation des équipes locales. 	<ul style="list-style-type: none"> * Offre des services financiers majoritairement sur une base essentiellement artisanale. *Taux d'intérêt très élevés sur les prêts. Pratique des taux d'intérêt usuriers par les IMF. *Difficultés de toucher efficacement les zones rurales en raison d'une inadéquation du modèle. * les IMF non réglementées fournissent des services aux clients les plus pauvres, mais elles ont des coûts de transaction plus élevés et des volumes d'opérations plus réduits. * Manque des compétences et de formation des équipes locales. * Le coût des prêts en milieu rural est relativement élevé. * Insuffisance et mauvais état de l'infrastructure de transport et de communication dans les zones rurales. * Marchés ruraux entravés par plusieurs facteurs naturels. * Absence d'intermédiaires financiers. * Taux de remboursement faible dans les zones rurales à cause de l'agriculture de subsistance. *Manque de titres fonciers.

Source : D'après nos analyses

Les expériences de la Tunisie et de l’Egypte, ont démontré que les pauvres sont aussi capables de mettre en place des petites entreprises et de les développer. Contrairement à ce que l’on croyait, le manque de garantie matérielle, l’analphabétisme ou le fait de vivre dans les zones rurales ou péri urbaines ne constituent pas les facteurs limitatifs pour l’octroi des crédits. La fréquence de remboursement, le lien possible entre le crédit et l’épargne, le type de produit ou l’offre de formations sont autant d’éléments pouvant décider du succès d’une IMF. Nous allons par la suite montrer les aspects du développement local que la microfinance a servis en Tunisie et en Egypte.

- **Les aspects du développement local que la microfinance a servis en Egypte et en Tunisie**

Nos recherches ont montré qu’en Tunisie et en Egypte l’accession à un crédit, même de très faible montant, peut être un moyen non seulement de stabiliser des activités économiques ou d’en initier de nouvelles, mais encore de lutter contre la dépendance vis-à-vis de fournisseurs ou d’usuriers, de faire face à des dépenses imprévues ou à des périodes difficiles, évitant ainsi une décapitalisation de l’unité familiale (Cf. Chap. 3 et 6). En Tunisie et en Egypte l’activité du microcrédit encourage la création de la micro entreprise au niveau local. Même si le montant du crédit n’est pas élevé cela permet aux populations pauvres qui étaient jusque là exclues du crédit bancaire de créer une petite activité génératrice de revenus. Cela a des répercussions positives sur le plan social.

Ainsi, la microfinance se renforce en prenant en compte, tout le potentiel concernant les aspects sociaux du développement et les différentes préoccupations des pauvres. Elle devient dans ces deux pays un puissant outil du développement local. Car elle touche plusieurs secteurs (agricultures, groupements villageois, associations...) et contribue à l’amélioration du niveau de vie des populations.

En Tunisie, le taux d’intérêt est fixé à 5%. Deux grandes institutions la BTS et l’ONG Enda Inter-Arabe travaillent avec les associations de microcrédits (cf. Chap.2). Ces associations interviennent massivement dans les zones périurbaines et dans les zones rurales. Cela permet d’atteindre les zones les plus reculées de la Tunisie avec un taux d’intérêt qui est fixé par la réglementation. La microfinance permet d’atteindre plus les populations en Tunisie qu’en Egypte. Mais, malgré ce progrès, l’offre du crédit ne parvient pas à satisfaire la demande.

En Egypte, bien que le marché de la microfinance soit l'un des plus importants après celui du Maroc, ce marché demeure tributaire de certains usuriers continuant à pratiquer les taux d'intérêts élevés. La loi de 2010 (cf. chap. 5) a permis de renforcer la réglementation. Son application n'est pas effective. Le microcrédit est destiné au plus pauvre, il reste faible et la microfinance constitue bien un outil de développement local en Egypte.

La seule différence entre la Tunisie et l'Egypte se situe au niveau des taux d'intérêts qui sont plus élevés en Egypte. Lorsque les taux d'intérêts sont très élevés, les populations les plus démunies ont souvent du mal à obtenir des crédits ou à rembourser les crédits. Et dans les situations où le montant du crédit est faible, cela n'encourage pas la généralisation du microcrédit sauf pour les moins pauvres. Pour que la microfinance soit un bon outil du développement local l'Egypte devra renforcer sa législation et son application.

Cependant, il est rare que la microfinance suffise à enclencher une dynamique de long terme car en Egypte et en Tunisie le montant du crédit est encore limité, le contexte d'incertitude incite plus à adopter des stratégies de répartition des risques que d'économies d'échelle. Notons aussi à cet égard que l'offre de crédit n'est pertinente qu'en lien avec d'autres produits financiers et l'accès à l'épargne est tout aussi nécessaire. Mais les IMF égyptiennes ne sont pas autorisées à mobiliser l'épargne de leur clientèle. Le processus intéressant constaté ici, c'est l'effet de levier provoqué par le crédit auprès des groupes d'emprunteuses et la mise en place d'une dynamique collective qui entraîne les groupements emprunteurs à développer une attitude active de crédit et d'incitation à l'épargne forcée.

Si l'on raisonne en termes de bien-être et d'indépendance et non strictement en termes de revenus, alors l'impact auprès des plus défavorisées devient significatif. Mais dès lors que les femmes ont un accès régulier au crédit, une trajectoire d'autonomisation devient possible. Tout dépend toutefois de la manière dont fonctionnent les groupes d'emprunteuses. Pour les groupes qui ont su trouver un équilibre entre leurs propres activités et leurs relations extérieures, l'accès au crédit est susceptible de jouer un effet de levier considérable sur leurs capacités de médiation financière. Le rôle joué par le groupe en matière d'auto sélection et d'incitation est un moyen de limiter les problèmes d'asymétrie d'information et donc les risques. Il permet ainsi à des emprunteurs a priori « insolubles » d'accéder au crédit.

Mais la délégation de responsabilités ne doit pas pour autant conduire à considérer les groupes comme des «boîtes noires ». La complexité des relations sociales montre qu'une approche solidaire ne s'improvise pas. Une approche pragmatique, progressive est incontournable. Une connaissance fine des logiques sociales et culturelles est essentielle, ainsi que la prise en compte des jeux de pouvoir et de contre pouvoir (CGAP, 2007).

Notre recherche a été orientée majoritairement vers les femmes tunisiennes et égyptiennes car elles se sont montrées plus coopératives que les hommes dans les marchés ou Souks du Caire, d'Alexandrie, de Tunis ainsi que dans les zones périurbaines. Il n'y avait aucune difficulté de les questionner dans les différents marchés ; en revanche les hommes par pudeur se livraient peu. Les deux pays ont renforcé leurs crédits auprès des femmes car elles contribuent à la stabilisation du tissu économique et social de l'Égypte et de la Tunisie. Une femme se consacre entièrement à ses activités commerciales et à l'éducation de ses enfants ; par contre un homme a tendance à s'occuper de plusieurs maîtresses dès qu'il dispose d'un peu des moyens sans compter les sorties nocturnes. Enda inter Arabe Tunis et la majorité des IMF égyptiennes consacrent plus leurs crédits aux femmes égyptiennes et Tunisiennes, même si pour bénéficier d'un crédit de groupe ou familial en Égypte il faut la présence d'un homme. Ainsi, nous sommes en mesure de tirer des enseignements après ce travail de recherche et de répondre à différents questionnements qui sont : « microcrédit, miracle ou désastre », « la microfinance sauve-t-elle les pauvres ou simples utopies » ? Est-t-elle un outil du développement local ?

- **Les limites de la microfinance**

La microfinance n'est pas un remède magique conduisant automatiquement les populations pauvres à de meilleures conditions de vie. Dans certains cas, la microfinance a produit des effets pervers et a conduit à l'endettement. Les opinions divergent sur la capacité de la microfinance d'atteindre les plus pauvres des pauvres.

En effet, le dérapage de la microfinance est une réalité. On assiste au surendettement des clients, aux taux d'intérêt trop élevés en passant par les mauvaises pratiques de certains agents de crédit. Le succès de la microfinance semble être remis en question. Ces critiques contrastent avec l'optimisme qui a longtemps prévalu dans le secteur, présentant le microcrédit comme une solution miracle à la pauvreté ayant valu à son fondateur, Professeur Muhammad Yunus, le prix Nobel de la paix en 2006.

La crise de la microfinance, c'est la recherche excessive du gain, la croissance non maîtrisée et le manque de réglementation. La microfinance a été victime de son succès. Elle a grandi très vite, avec des taux de croissance annuels de 30 %. Ce qu'on voit, c'est que des institutions et des investisseurs ont cherché à faire du chiffre au détriment de la qualité du service. On a assisté à l'entrée de nouveaux investisseurs avec une vision du profit maximum. Cependant, il est important de rappeler que ces crises sont localisées dans certains pays comme l'Inde, la Bosnie, le Maroc, et c'est pourquoi il faut se garder de penser que ces situations se retrouvent partout.

J-M Servet dans son analyse préconise qu'il est indispensable de définir la crise de la microfinance. Il s'agit de la montée des impayés, c'est-à-dire le fait que les clients ne remboursent pas, ce qui met en difficulté les institutions de microfinance. Dans ces analyses il démontre le fait que le premier phénomène est celui du surendettement. Certains clients jouent sur la concurrence : ils remboursent en empruntant chez le voisin. Ce système est un château de cartes qui s'effondre au bout d'un moment. De plus, le revenu même des populations est fragile. La microfinance ne peut rien à ce genre de causes.

En Egypte, la prolifération des petites institutions (Associations et ONG) dans le secteur informel qui accordaient des prêts avec des taux d'intérêts assez élevés échappant à tout contrôle étatique a occasionné le surendettement et l'appauvrissement de certains ménages.

Le second phénomène est celui de la saturation du marché. Au Maroc par exemple, les clients ont de très bons rapports avec la microfinance, mais ils ont atteint le niveau économique qu'ils souhaitaient. On a eu une illusion de croire que, parce que l'on avait des taux de croissance considérables, les clients voulaient augmenter leur chiffre d'affaires indéfiniment alors qu'en réalité ce n'est pas le cas. Les solutions sont à trouver à plusieurs niveaux. Tout d'abord, il faut arriver à une meilleure gouvernance des institutions de microfinance. Les actionnaires et les investisseurs doivent jouer leur rôle avec une double vision de performance financière et d'impact social. Une réglementation doit être mise en place. Ces crises ont montré qu'on ne pouvait pas laisser le marché réguler complètement la microfinance et qu'il y avait besoin de réglementation, notamment au niveau des taux d'intérêt et des pratiques. La transparence doit également être améliorée (J.M. SERVET, 2010).

Ainsi, les bonnes pratiques de la microfinance nous poussent à être attentifs à la compatibilité entre intérêts individuels et intérêts collectifs. L'approche collective ne peut fonctionner que si elle parvient à allier intérêts individuels et finalité collective. Lorsque les intérêts collectifs l'emportent sur les intérêts individuels, bénéficiaire d'un crédit peut être plus nuisible que bénéfique : accéder à un crédit sans en avoir besoin, rembourser à tout prix quitte à s'endetter ailleurs, se lancer dans une activité non rentable, etc. Inversement lorsque l'intérêt individuel l'emporte sur l'intérêt collectif, le mécanisme d'incitation ne fonctionne plus, l'effet «domino » engendre alors la généralisation des impayés. Des études de faisabilité préalables, visant à apprécier le degré de cohésion sociale locale, sont bien sûr indispensables (quels sont les groupes existants, sur quelles bases les membres se regroupent-ils et pourquoi, jusqu'à quel point ont-ils la volonté de travailler ensemble, etc.), mais se limiter à une étude ex ante n'est pas suffisant compte tenu de la dimension dynamique des relations sociales. L'articulation intérêts individuels/intérêts collectifs est en recomposition permanente. (CGAP, 2008).

Paradoxalement, la microfinance n'intègre pas réellement les plus pauvres. Les clientèles vivant dans les zones rurales retirées de la Tunisie et d'Égypte – clientèles au demeurant très pauvres – sont les moins accessibles géographiquement. Ces clientèles sont marginalisées et elles ne présentent que très peu de garanties. Ainsi, elles sont les plus coûteuses en frais généraux. Si la microfinance permet dans la plupart des cas de réduire la pauvreté, elle ne peut en revanche être utilisée pour résoudre des problèmes sociaux même si cela est tentant pour les gouvernements ou organisations non gouvernementales. Les programmes de microcrédit conçus pour financer des situations diverses telles que les victimes d'inondation ou d'autres catastrophes naturelles, ou encore chômeurs, sont rarement une réussite. Le taux d'impayés est beaucoup plus élevé. Le secteur manque de maturité en Égypte.

Si la microfinance constitue résolument un réel outil de lutte contre une certaine forme de pauvreté, elle ne constitue pas un remède en soi. Elle montre toujours ses limites. Une des limites du microcrédit est qu'il finance essentiellement des activités à toute petite échelle « *Présentée il y a trente ans comme le remède à une pauvreté entretenue par les usuriers, cette forme de prêt vient d'être évaluée bilan mitigé* »¹²³.

¹²³ Esther Duflo : Microcrédit, miracle ou désastre ? Le Monde du Mardi 12 Janvier 2010.

Le microcrédit est, sans aucun doute, l'innovation qui a fait le plus parler d'elle dans la lutte contre la pauvreté (Esther Duflo 2010). L'Égypte et la Tunisie s'inspireraient bien du système Indien et de la Grameen Bank au Bangladesh en adoptant un système hybride, comme le font déjà plusieurs pays africains (Bénin, Togo, Ghana...). La microfinance est un outil qui permet à l'Égypte et la Tunisie de combler le déficit de l'Etat en matière de financement des zones rurales ; malheureusement son impact est encore faible même si elle peut permettre de réduire des inégalités elle ne peut apaiser toutes les tensions sociales dans ces deux pays. Elle doit être intégrée dans une grande dynamique de développement dans ces deux pays en associant les politiques socioéconomiques stables, avec une bonne gouvernance ainsi qu'une stabilité politique ; de même qu'une lutte effrénée contre le chômage de masse. Ce n'est qu'à partir de cette dynamique d'ensemble que la microfinance peut apporter une stabilité en Égypte et en Tunisie (ceci vérifie notre hypothèse 5)¹²⁴.

Ainsi, l'Égypte et la Tunisie connaissent les mêmes problèmes sur les questions de mal développement, de la démographie galopante, de l'exode rural suivi de l'appauvrissement des zones rurales. La pauvreté est présente dans les zones rurales et péri urbaines et ces zones connaissent des problèmes de financement. Cette recherche permet de combler les lacunes en termes de connaissances sur les institutions de microfinance dans les deux pays. Les deux systèmes mettent en évidence leurs caractéristiques, les facteurs explicatifs des spécificités et les enjeux pour le futur. En effet, dans les années à venir, les IMF des deux pays auront à faire face à des enjeux similaires. La réflexion doit porter sur l'adaptation du cadre réglementaire et juridique, la professionnalisation, la réponse aux marchés existants, les marchés potentiels ainsi que sur l'articulation avec le système bancaire. Des coopérations entre les deux pays pourraient s'avérer très enrichissantes et les innovations développées par ces IMF permettraient un rayonnement sur l'ensemble du secteur de la microfinance dans la sous région.

¹²⁴ H5 : La microfinance contribue à la stabilisation de la Tunisie et de l'Égypte. Avec les évolutions Arabes et la crise économique, il est question de vérifier si la microfinance peut contribuer à la stabilisation de ces deux pays.

- **Les enseignements et les préconisations**

Dans nos préconisations, il serait plus judicieux d'expérimenter le modèle crédit solidaire dans le milieu rural au regard de ce qui a été mis en œuvre avec succès en Asie. Ce modèle est un système basé sur une organisation professionnelle centralisée, avec une structure fonctionnelle classique d'institutions financières : direction générale, direction d'exploitation (ou réseau), direction financière, direction des ressources humaines, services d'inspection et de contrôle. Selon la couverture géographique, il peut y avoir des antennes régionales et des branches ou bureaux locaux. La caractéristique du modèle est qu'il repose sur des salariés: de l'agent de crédit, aux managers de branches, des directeurs d'antennes aux cadres dirigeants au siège, en passant par tous les agents techniques (caissiers, comptables, contrôleurs...). La productivité de ces agents se mesure par le nombre de clients servis par agent et la valeur du portefeuille de crédit par agent.

En milieu rural, la densité de population n'est pas très élevée, les activités économiques ne sont pas très diversifiées ni très lucratives et les moyens de communication peu développés (mauvaise routes ou pistes, pas ou peu de transport en commun). Il est donc difficile de rentabiliser le personnel salarié dans de telles circonstances. De plus, dans ces contextes, il y a relativement peu de personnes instruites; ce qui les rendent rares et recherchées. Les coûts et les exigences en termes de conditions de travail (moto ou véhicule, prime) de ce type de personnel rendent le recours à cette méthodologie vraisemblablement peu rentable.

Enfin, les populations d'une même localité subissent généralement les mêmes chocs (climatiques, attaques d'insectes ou de maladies, prix) ; ce qui rend la caution solidaire du groupe impossible, sauf à décapitaliser. C'est aussi la raison pour laquelle le crédit solidaire n'est pas très efficace en milieu rural. Pour toutes ces raisons et après avoir suivi toutes les expériences de crédit solidaire en milieu rural, on pourrait conclure que ce modèle n'est ni efficace, ni adapté dans ces contextes. L'adéquation des bases du modèle étant en cause, on peut émettre l'hypothèse qu'une simple adaptation ne modifiera pas réellement la donne. En milieu rural, à faible densité de population et à moyens de communication déficients, d'autres modèles sont à rechercher pour délivrer des services financiers pérennes à des actifs ruraux. Une forme hybride entre crédit solidaire et mutualisme avec une gestion commune reposant sur une collaboration équilibrée entre les salariés d'une part et les élus d'autre part peut être expérimenté en Egypte et en Tunisie.

Les pratiques d'Enda Tunis ainsi que la pratique de la microfinance en Egypte vont dans ce sens. Ces pratiques devraient être renforcées. Le dynamisme des institutions de microfinance est actuellement confirmé. La modernisation des outils de gestion et les améliorations dans le domaine de la gouvernance enregistrées dans certains pays pourront, par effet de contagion, renforcer l'intégration des IMF dans le secteur financier. Les IMF soutiennent un tissu économique croissant dans de nombreux pays, même si le chemin de la pérennité et de l'autonomie financière reste long. Parmi les principaux enjeux figurent l'accès au financement et la maîtrise des coûts opérationnels. L'insuffisance des ressources de financement à moyen et long terme limite l'offre de crédit pour les projets d'investissement.

A ce niveau, l'articulation avec le secteur bancaire local et la mise en place des fonds de garantie constituent des solutions nécessaires mais pas suffisantes. Les coûts élevés enregistrés dans les IMF- des coûts explicatifs des taux d'intérêts élevés comme en Egypte- sont constitués principalement par les coûts opérationnels. Ceux-ci s'expliquent par des services annexes fournis par les IMF et les difficultés qu'elles rencontrent pour accéder à certaines catégories de clientèle. Les services d'appui fournis représentent un coût élevé pour les IMF et par conséquent, lorsqu'ils sont rémunérés, pour les bénéficiaires des services microfinanciers. A ce niveau, le rôle des pouvoirs publics locaux et des bailleurs de fonds est fondamental. Ils doivent créer les conditions de développement des IMF et assurer le financement des services d'appui ainsi que la sécurisation des activités microfinancières.

* Au terme de ce travail, nous soulignons que l'impact de la microfinance en Tunisie et en Egypte est prometteur tout en incitant à la prudence. En effet, la microfinance, en visant la promotion de l'initiative à la fois individuelle et collective des femmes égyptiennes et tunisiennes, apparaît comme un moyen de favoriser l'autonomie ainsi que la liberté réelle de ces femmes. D'un point de vue individuel, ce travail de recherche confirme les résultats que nous avons observés à partir des études menées par la Banque Européenne d'investissement en 2007, l'Association ADA en 1999, l'Association El Mana en 2004 ; études ayant porté sur l'amélioration des conditions de vies des femmes et des hommes bénéficiaires des produits de la microfinance, en Tunisie, en Egypte.

Nous avons pu montrer dans cette thèse que l'absence des politiques sociales, les réticences des banques pour prêter aux pauvres et leurs non implantations dans les zones rurales

pour des questions de non rentabilité ont favorisé l'émergence de la microfinance. Son extension a favorisé le bien être des populations jusque là aux prêts bancaires traditionnels. Face à la réticence des banques traditionnelles d'accorder des crédits aux pauvres tous se tournent vers les Institutions de microfinance pour les aider. Ces Institutions ont souvent des problèmes de trésorerie et n'arrivent malheureusement pas à faire face à la demande des crédits qui ne fait que s'accroître. Pour satisfaire la demande des crédits les IMF ont besoin des financements venant des institutions de développement (la BAD, l'USAID) mais avec la crise financière internationale, l'USAID a réduit ces financements en Egypte. Si bien que le microcrédit est soumis à des conditions proches de celles des banques traditionnelles et cela pénalise les plus pauvres qui ne disposent pas des garanties nécessaires de remboursement. Il n'a pas suffi de l'affirmer. Il a fallu le mesurer qualitativement et quantitativement.

- **Comment éviter le surendettement**

La structuration du marché est importante pour éviter le surendettement; des centrales de risque, par exemple, permettraient de mieux évaluer l'endettement des clients. L'Egypte a adopté une législation en 2010 avec des mesures qui tendaient au renforcement de la création d'une base des données communes de tous les clients de la microfinance en Égypte. Planète Finance et l'Institution I-score sont les premières institutions égyptiennes qui ont créé des bases des données des clients afin d'éviter le double emploi et le surendettement des populations bénéficiaires du microcrédit.

Mais, les réponses ne sont pas les mêmes partout. On parle de centrales de risque. Il y a des éléments qui font qu'au Maroc, par exemple, ça peut fonctionner, car les gens ont des papiers d'identité et que la finance informelle y est peu développée. En revanche, si on prend l'Inde où 70 % des prêts sont faits par des prêteurs privés, la solution « crédit bureau » [centrale de risque] n'est pas efficace. L'encadrement doit, dans ce cas, se faire par une intervention publique et des autorisations d'ouverture d'institutions : on ne peut pas avoir des zones saturées avec 16 institutions et puis plus rien du tout dans d'autres zones. Les autorités doivent aussi cadrer les taux d'intérêt car on s'aperçoit que, dans certaines régions, ils sont très élevés par rapport à la génération de ressources. On peut avoir des taux d'intérêt de 50 %, et ce n'est pas gênant si les gens font des opérations qui leur rapportent 100 %. Mais si on emprunte à 25 % avec des projets qui rapportent 8 %, ça veut dire qu'il y a appauvrissement et là, ça devient grave (J.M. SERVET, 2010).

En situation de crise, les institutions doivent aussi avoir l'intelligence de reconsidérer l'échéance de prêts. Si les gens ne peuvent pas rembourser parce qu'il y a eu des inondations ou des sécheresses, il faut s'adapter. Pour que la microfinance fonctionne bien, un équilibre doit exister entre les logiques de marché, les logiques publiques et les logiques solidaires. Si l'on est incapable d'articuler les trois, aucune ne peut fonctionner durablement par elle-même.

Même si la microfinance n'est pas la panacée, elle constitue un bon outil de lutte contre la pauvreté au service du développement local comportant en son sein des aspects positifs et négatifs comme ceux que nous avons présentés précédemment.

- **Les limites de la recherche**

Au terme de ce travail de recherche nous pouvons affirmer que notre recherche a permis d'apporter une valeur ajoutée dans le secteur de la microfinance en Tunisie et en Egypte ainsi que dans les différentes institutions internationales (Banque Africaine de Développement Tunis, Université Senghor d'Alexandrie, Nations Unies à New York et certaines ONSG et IMF) où nous avons effectué des séjours d'études, de recherche de même que des stages dans le domaine de la microfinance allant de 3 mois à 6 mois en tant que stagiaire (cf. annexe 9). Malgré ses différents apports, notre recherche connaît aussi des limites. Notamment la recherche s'est plus focalisée par exemple sur les grandes agglomérations et les marchés périurbains de Tunis, du Caire et d'Alexandrie sans pour autant passer du temps dans les zones rurales de ces deux pays. Une autre faiblesse est due au manque de coopération de certains clients bénéficiaires du microcrédit qui ne se livraient pas facilement par contre les femmes n'avaient pas des problèmes pour répondre aux interviews. Les responsables des IMF et des ONG d'Egypte et de Tunisie étaient aussi moins bavards du fait tout simplement du contexte sociopolitique de ces deux pays.

Ainsi, aborder les questions d'analyse d'impact peut paraître relativement complexe dès lors que les enjeux et attentes sont différents selon les acteurs concernés. Il s'agit donc pour chaque acteur de clarifier ses besoins et d'ajuster sa démarche en fonction des questions auxquelles il souhaite avoir une réponse. La détermination de l'impact d'un programme de microfinance sur les clients représente un exercice complexe, avec des biais et des pièges. Notre démarche méthodologique s'est heurtée à certaines limites méthodologiques. Au niveau de la fongibilité du crédit ou l'argent des prêts est souvent utilisé avec les revenus des ménages. Cette

fongibilité du crédit présente d'énormes difficultés notamment sur l'utilisation des prêts obtenus par les clients des IMF. En sus, notre recherche n'analyse pas en profondeur le processus d'extension du microcrédit jusque dans les zones rurales de l'Egypte et de la Tunisie afin de pouvoir atteindre les plus pauvres. Est-ce que l'implantation des IMF dans les zones rurales de façon pérenne pourrait favoriser la généralisation de la microfinance dans les couches les plus pauvres des zones rurales ? Comment parvenir à cette généralisation dans les zones rurales de l'Egypte et de la Tunisie comme en Inde avec le modèle des Selfs Help Group ? Enfin, comment arriver à promouvoir la commercialisation de la microfinance dans les deux pays ?

- **Projet de recherche**

Les questions – énumérées précédemment - seront traitées dans nos recherches post doctorale car nous envisageons poursuivre nos recherches dans cette direction.

Notre recherche s'est limitée à une analyse statistique simple qui est nécessaire pour ce travail mais qui pouvait être complétée ou approfondie par des analyses plus complexes. Dans le futur, notre recherche pourrait intégrer toutes ces spécificités. Cela permettra de disposer de données suffisantes pour procéder à une analyse plus approfondie des impacts de la microfinance. Et cela nous permettra de réaliser certaines comparaisons entre nos travaux de recherche et celles des autres, en particulier sur le continent africain.

Bibliographie

Ouvrages

Adams, D.W., (1994) *une nouvelle vision de la finance informelle* in *D.W. ADAMS et D.A. FITCHETT (édit), Finance informelle dans les pays en voie de développement*, Presses universitaires de Lyon, 1994, p17-36.

Audran, J., (2008) *Microfinance, inclusion financière et création de valeur sociale : Au-delà des bonnes intentions, la gestion de la performance sociale dans les véhicules d'investissement en microfinance*, The Graduate Intitute.

Agbodjan, J.P., (2002) *La réglementation prudentielle dans les systèmes financiers décentralisés*, Monde en Développement, T 306119, p. 63-77.

Aglietta, M., (1984) *La violence de la monnaie*, Calman Levy, Paris.

Andriambalo, M., (2002) *Une structure de représentation professionnelle et de défense des intérêts du mouvement mutualiste*, Épargne sans frontière, Odile Jacob, p.383, Paris.

Audran, J., (2008) *Microfinance, inclusion financière et création de valeur sociale : Au-delà des bonnes intentions, la gestion de la performance sociale dans les véhicules d'investissement en microfinance*, The Graduate Institute, Juin, p.135.

Audran, J., (2009) *Définition des concepts de responsabilité, performance, plus-value et transparence sociales en microfinance*, GRET & CIRAD, p.6.

Apmas (2006) *Voice of the people on lending practices of microfinance institutions in Krishna district of Andhra Pradesh*, Hyderabad: Andhra Pradesh Mahila Abhivruddhi Society.

Attali, J., (2007) *Voyage au cœur d'une révolution : la microfinance contre la pauvreté*, Editions Jean Claude Lattès

Azoulay, G., (2002) *Les théories du développement*, Ed Presses universitaires de Rennes, p. 332.

Balassa, B., (2000) *Financial Liberalization Developing Countries*, Student in Comparative International Development, vol. 25, n° 4, p.56-70.

Balkenhol, B., (2002) *L'économie informelle et son financement entre exploitation et émancipation*, Éducation ouvrière n°127, p. 51-53.

Balkenhol, B., (ed.), (1996) *Banques et petites entreprises en Afrique de l'Ouest : problèmes et possibilités liés à leur rapprochement*, L'Harmattan, p. 191, Paris.

Balkenhol, B., (2004) *Microfinance, a case for subsidies*, *Finance et bien commun*, Automne, n°20, p. 52-58.

- Balkenhol, B., (dir.),** (2007) *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency*, Lenders, Palgrave-Macmillan/ILO.
- Balkenhol, B.,** (2009) *Microfinance et politique publique*, PUF, Paris.
- Boulaire, M. et Rajaud, Y.,** (2008) *Redresser rapidement une entreprise : guide pratique pour les dirigeants et repreneurs*, Organisation.
- Baumann, E.,** (1999) *Société civile et microfinance. Réflexions à partir d'exemples ouest-africains, Exclusion et liens financiers, Rapport du Centre Walras 1999/2000*, Economica, p.291-304, Paris.
- Baumann, E.,** (1991) *Parle-moi d'argent ou le théâtre kotoba au service de la Bank of Africa-Mali*, Cahiers Sciences humaines, p. 403-409.
- Baudry, B.,** (1995) *L'économie des relations interentreprises*, Édition de la Découverte.
- Beziade, M.,** (1973) *La monnaie New York, Barcelone, Paris*, Masson.
- Bichot, J.,** (1984) *Huit Siècles de monétarisation. De la circulation des dettes au NOMBRE ORGANISATEUR*, Economica, Paris.
- Blanc, J.,** (1994) *Le citoyen face à la complexité monétaire : le cas de la France sous l'Ancien Régime*, De Pecunia, T VI, Décembre, p. 81-111.
- Blanc, J.,** (2000) *Les Monnaies parallèles, unité et diversité du fait monétaire*, L'Harmattan, p. 351, Paris.
- Boissieu, C.,** (1976) *La structure des taux d'intérêt*, Economica.
- Bredow, L.,** (2002) *Le côté obscur de la microfinance*, Education ouvrière n°127, p.45-50.
- Bryan, L.,** (1999) *La banque éclatée*, Inter édition.
- Burkley, G.,** (1997) *Microfinance in Africa: Is it either the problem or the solution?* World Development, n°7, p.1081-1093.
- Chandavakar, A. G.,** (1970) *La politique de taux d'intérêt dans les PVD*, Finance et Développement, n°1.
- Charreaux, G.,** (1990) *La théorie des transactions informelles : une synthèse*, Economie et société, n°15, p. 137-161.
- Charreaux, G.,** (1987) *La théorie positive de l'agence : une synthèse de la littérature, De nouvelles théories pour gérer l'entreprise*. Economica, p. 19-57.
- Charreaux, G.,** (1998) *Le rôle de la confiance dans le système de gouvernance des entreprises*. Economies et sociétés, série S.G., n°8-9, p. 47-65.

- Charreaux, G.**, (1997) *Le gouvernement des entreprises : Corporate Governance. Théories et faits, Janvier*, Economica, Paris.
- Chaze, C.**, (dir.), (2006) *Le microcrédit dans les quartiers en difficulté*, Adie, Avril, P17.
- Chesnais, F.**, (1997) *La mondialisation financière, Genèse, coût et enjeux*, Editions Syros.
- Churchill, C.**, (ed.), (2006) *Protecting the poor: a micro insurance compendium, International Labor Office*, p. 654, Geneva.
- Cobbaut, R.**, (1997) *Théorie financière, 4^e édition*, Economica.
- Chouchane, V. A.**, (2001) *Libéralisation financière et croissance économique : le cas de l'Afrique subsaharienne*, L'Harmattan, p. 343, Paris
- Collier, P.**, (1994) *Les libéralisations financières. Ajustement et Développement : l'expérience des pays ACP (Afrique Caraïbe, Pacifique)*, Economica, Chapitre 9.
- Daubert, P.**, (2007) *Une aventure en microfinance – Amret au Cambodge*, Karthala, p. 335.
- Denizet, J.**, (1982) *Monnaie et financement dans les années 80*, Dunod.
- Desjeux, D. et Taponnier, S.**, (1994) *Le sens de l'autre, stratégie, réseaux et cultures en situation interculturelle*, L'Harmattan, Paris.
- Desjeux, D.**, (1987) *Stratégies paysannes en Afrique. Le Congo. Essai sur la gestion de l'incertitude*, L'Harmattan, Paris.
- Eber, N.**, (1999) *Les relations de long terme banque-entreprise*, Vuibert.
- Ela, J.M.**, (2000) *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du 'monde d'en bas'*, L'Harmattan.
- Faugère, J.P.**, (1994) *Le système financier français*, Edition Nathan.
- Ellis, S. et Fauré, Y-A.**, (dir.), (1995) *Entreprises et entrepreneurs africains*, Karthala-Orstom.
- Fernando, J.L.**, (dir.) (2006) *Microfinance. Perils and Prospects*, Routledge, Londres.
- Fernando, J.L.**, (ed.), (2006) *Microfinance perils and prospect*, Routledge, New York:.
- Fontaine, L.**, (2008) *L'économie morale*, Gallimard, Paris.
- Gélinas, J.B.**, (1994) *Et si le Tiers Monde s'autofinçait : De l'endettement à l'épargne*, Eco sociétés, p. 246, Montréal.
- Gentil, D.**, (2002) *Microfinance : Acteurs, 'normes' et formes de régulation dans la microfinance, Comment réduire pauvreté et inégalité : pour une méthodologie des politiques publiques*, IRD-KARTHALA, p.95, Paris.

- Gilguy, C.**, (1995) *Les bourses africaines suscitent un intérêt croissant chez les investisseurs* . Marchés tropicaux, 24 Février, p.384-386.
- Gomez, P.Y.**, (1991) *Le gouvernement de l'entreprise*, Inter édition.
- Goux, J-F.**, (1993) *Economie monétaire et financière : théories, institutions, politiques*, Economica.
- Guerin, I.**, (1999) *Le dilemme viabilité/proximité en microfinance : partenariat et confiance* , Saving and développement, vol. 23, n°2, p.147-168.
- Guérin, I.**, (2008) *L'argent des femmes pauvres : entre survie quotidienne, obligations familiales et normes sociales*, Socioéconomie, p. 59-78.
- Guérin, I.**, (2006) *Women and Money: multiple, complex and evolving practices*, Development and Change.
- Hammouda, H. B.**, (1998) *Les théories du développement post-ajustement*, Economie appliquée, T. LI, n°2, p.95-121.
- Holst, J.Y.**, (1985) *Le Rôle des institutions financières informelles dans la mobilisation de l'épargne*. In Kessler et Umo, *Epargne et développement*, Economica, p121-154.
- Hugon, P.**, (1989) *Economie du développement*, Mémentos Dalloz.
- Hugon, P.**, (1990) *La finance non-institutionnelle : expression de la crise du développement ou de nouvelles formes de développement* LELART Michel, *La Tontine : Pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*. Editions AUPELF-UREF, John Libbey Eurotex, p.309-321, Paris.
- Hugon P.**, (1991) *Politiques d'ajustement et circuits financiers informels africains* , ADDA et ASSIDON, *Dette au financement du développement*, L'Harmattan, p.89-112, Paris.
- Hugon, Ph.**, (1996) *Les innovations dans les sphères financières informelles et semi-formelles en Afrique subsaharienne*. Monde en développement, T 24-94-17, p.17-27.
- Institut du Développement Marseille** (1995) *Le financement de la petite entreprise en Afrique*, L'Harmattan, p.79, Paris.
- Jaudon, J.F.**, (2008) *Microcrédit et maxiconso*, Publibook.
- Joseph, A.**, (2000) *Le rationnement du crédit dans les pays en développement : Le cas du Cameroun et de Madagascar*, L'Harmattan, p.270, Paris.
- Keynes, J.M.**, (1963) *La théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot.
- Labie, M.**, (1999) *La microfinance en question. Limites et choix organisationnels*, Edition Luc Pire, Bruxelles, Belgique.

- Landy, F.**, (2006) *Un milliard à nourrir. Grain, territoire et politiques en Inde*, Paris: Belin.
- Lachaud, J.P.**, (1997), *Pauvreté, vulnérabilité et Marché du travail au Burkina Faso*, CED, Série de Recherche 2, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- Lapenu, C.**, (2007) *Réflexions autour de sa stratégie sociale : quelles performances sociales ? Quel profil de ses clients, comment construire et utiliser un score d'exclusion ?*, CERISE, Addie.
- Laville, J.L., (dir)**, (1994) *L'économie solidaire*, Descellée de Brouwer.
- Lebossé, J.**, (1998) *Microfinance et développement local*, OCDE, Paris.
- Lelart, M.**, (2005) *De la finance informelle à la microfinance*, EAC/AUF, p.112, Paris.
- Lelart, M.**, (1995) *Les modes de financement des petites et moyennes entreprises*, S. Ellis et Y.A Fauré (dir.). 1995, p.445-458.
- Levrato, N.**, (1992) *Une analyse du statut théorique de la notion de rationnement du crédit*, p : 333-352. Arena R. et Torre D. Keynes et les nouveaux keynésiens. PUF, 1992.
- Levrato, N.**, (1988) *Rationnement ou Equilibre du marché du crédit : une approche fondée sur le comportement des banques*, Economie et Société n°1, p.81-103.
- Lewis J.C.**, (2008) *Microloan Sharks*, Stanford Social Innovation, Summer.
- L'Heriteau, M.F.**, (1991) *La faillite des systèmes bancaires en Afrique. Dette ou Financement du Développement*, L'Harmattan, Paris.
- Lhériaux, L.**, (2009) *Précis de réglementation de la microfinance*, Agence française de développement, p.360.
- Lobez, F.**, (1997) *Banques et marchés du crédit*, PUF.
- Lobez, F.**, (2000) *Le rationnement du crédit bancaire: causes et conséquences*, Gestion p.33-45.
- Laurent, L.**, (2009) *Précis de réglementation de la microfinance*, Agence française de développement, p. 360.
- Lorenz, E.**, (1996) *Cofinance, contrats et relation économique*, Sociologie du travail, n°4, p.487-508.
- Lussato, B.**, (1997) *Introduction critique aux théories de l'organisation*, Dalloz.
- Mahieu, F.R.**, (1990) *Les fondements de la crise économique en Afrique, Logiques Economiques*, l'Harmattan, Paris.
- Mavoungou, J.K.**, (1998) *Privatisations, management et financements internationaux des firmes en Afrique*, L'Harmattan, p. 274, Paris.

- Mayoukou, C.**, (1994) *Le système des tontines en Afrique : Un système bancaire informel*, Harmattan, p.144, Paris.
- Mayoukou, C.**, (2000) *Confiance, proximité et nouvelles formes de partenariat Nord-sud : le cas des partenaires ONG-PME en Afrique sub-saharienne*, Gestion, n°4/1995, p.133-150.
- Mayoux, L.**, (1998) *L'empowerment des femmes contre la viabilité ? versus un nouveau paradigme dans les programmes de microcrédit*, Les silences pudiques de l'économie, Economie et rapports sociaux entre hommes et femmes, p. 73-97.
- Meyer, P.**, (1993) *Crises financières : théorie et vérifications empiriques*, Problèmes économiques, n°2319-2320, p.57-63.
- Mishkin. F.**, (2007) *Monnaie, banque et marchés financiers*, Pearson Education.
- Montalieu, T.**, (2008) *Microfinance et réduction de la pauvreté : de la stratégie étroite du microcrédit à l'approche élargie de la microintermédiation*, LEO , Mars, Université d'Orléans.
- Montalieu, T.**, (2002) *Les institutions de micro crédit : entre promesses et doutes quelles pratiques bancaires pour quels effets ?*, Monde en Développement, T 30-119, 2002, p.21-32.
- Morvant, R. S.**, (dir.), (2009) *Microfinance et Agriculture, Rapport Exclusion et liens financiers*, Economica, Paris.
- Rostow.**, (1963) *Les étapes de la croissance économique*, Seuil.
- Schneider, H.**, (dir.) (1997) *Microfinance pour les pauvres*, FIDA-OCDE, Paris.
- Schumpeter, J.**, (1911) *The theory of Economic Development*, Harvard University Press, Cambridge.
- Scialom, L.**, (1999) *Economie bancaire*, La Découverte, p . 128. Paris.
- Soulama, S.**, (2005) *Microfinance, pauvreté et Développement*, EAC/AUF, p. 165.
- Pecqueur, B.**, (1989) *Le développement local*, Syros/ Alternatives économiques.
- Penouil, M.**, (1979) *Socioéconomique du sous développement*, Dalloz.
- Peemans, J.-Ph.**, (2002) *Le développement des peuples face à la modernisation du monde. Essai sur les rapports entre l'évolution des théories du développement et les histoires du développement réel dans la seconde moitié du XXe siècle*. Louvain-la-Neuve, Paris : Academia Bruylant, L'Harmattan.
- Piganeau, L.**, (2009) *La micro-entreprise de A à Z*, Organisation, APCE, p. 282, Paris.
- Possémé, R.G.**, (1997) *Les Etats-Unis organisent le premier sommet mondial du micro crédit*, Marchés Tropicaux et Méditerranéens, 21 Février, p. 362-365.

- Plihon, D.**, (2008) *La monnaie et ses mécanismes*, La Découverte.
- Rahnema, M., et Robert, J.**, (2008) *La puissance des pauvres*, Actes Sud.
- Rangeon, F.**, (1995) *Le financement du développement local*, PUF.
- Rosa, J.J.**, (2008) *L'économie des intermédiaires financiers*, Economica, 7 Octobre.
- Salama, P.**, (1996) *La financiarisation excluante : les leçons des économies latino-américaines*, Chesnais op. cit. p.213-249.
- Salin, P.**, (1990) *La vérité sur la monnaie*, Odile et Jacob.
- Scannavino, A.**, (1992) *Actualité de la théorie de l'intermédiation financière*, E. Girardin. *Finance Internationale. L'état actuel de la question*, Economica, p.141-184.
- Schneider, H.**, (dir.), (1997) *Microfinance pour les pauvres*, FIDA-OCDE, Paris.
- Selgin, G.**, (1991) *La théorie de la banque libre*, Les belles lettres.
- Sen, A.**, (2000) *Repenser l'inégalité*, Le Seuil, p.281, Paris.
- Servet, J.M.**, (dir), (2000) *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*, Economica.
- Servet, J.M.**, (2006). *Banquiers aux pieds nus – la Microfinance*, Odile Jacob, p.505.
- Stiglitz J.E.**, (1980) *Information imparfaite et équilibre de marché*, *Economie et société*.
- Stuart, R.**, (2002) *Comment les pauvres gèrent leur argent*, GRET-Karthala, p. 68, Paris.
- Vigier, J-P.**, (1995) « *Finance et solidarité : votre épargne pour le développement* », Syros.
- Yunus, M.**, (2008) *Vers un nouveau capitalisme*, Lattès.

Ouvrages collectifs

Adda, J. et Essidon, E., (dir.), (1991) *Dette ou Financement du développement*, L'Harmattan.

Agostino, S., et Duvert, N., (2008) *La pauvreté*, Bréal.

Aglietta, M. et Orléan, A., (dir.), (1995) *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Cahier Finance Confiance.

Albagli, C. et Hénault, G., (1996) *La création d'entreprises en Afrique*, EDICEF/AUPELF, p.206, Paris.

Alexander, W. E., Balino, T. et Enoch, C., (1996) *L'adoption d'instruments indirects de politique monétaire*, Finances et Développement, Mars, p. 14-17.

Alkinson, T., Glaude, M., Freysinet, J. et Seibel, C., (1998) *Pauvreté et exclusion*, Documentation Française.

Allouche, J. et Aman, B., (1998) *La confiance : une explication des performances des entreprises familiales*, Économies et sociétés, série S.G., n°8-9, p. 129-154.

Antoniolli, E., Grosso, P., Fournial, J., Rollinde, C. (2002): *Finances solidaires: guide à l'usage des collectivités territoriales*, Editions Charles Léopold Mayer.

Armendariz, B. et Morduch, J., (2005) *The Economics of Microfinance*, Cambridge MA, MIT, p.360.

Arvind, A. And Matte, B., (2008) *Ethical Issues of NGO Principals in Sustainability, Outreach and Impact of Microfinance*, Lessons in Governance from the Banco Compartamos' IPO.

Asekenye-Oonyu, A. et Iwoba, A., (1995) *Mission d'évaluation du projet PRC/93/002 : appui au système de crédit pour les activités des femmes du secteur informel*, PNUD, Août, Brazzaville.

Askénazy, P. et Cohen, D., (2008) *questions d'économie contemporaine*, Albin Michel.

Attali, J. et Yunus, M., (2006) *Portraits de microentrepreneurs*, Le Cherche-midi.

Ba, I., Camara, I., Gaye, M, L. et De Bernd, B., (dir.), (1996) *Banques et petites entreprises en Afrique de l'Ouest : problèmes et possibilités liés à leur rapprochement*, BIT/L'Harmattan, p. 192, Paris.

Babeau, A. et Kessler, D., (1980) *Mobilisation de l'épargne dans les PVD»,* Consommation, n°4.

Balkenhol, B. et Lecointre, C., (eds.), (1996) *Les Banques et la PME en Afrique de l'Ouest. Problèmes et financement*, L'Harmattan, Paris.

Bhukut, A., Ballet, J. and Guérin, I., (2007) *Social Capital and the Brokerage System: The Formation of Debt Bondage in South India*, Journal of Economic Studies.

- Breman, J., Guérin, I. and Prakash, A.,** (ed.), (2009) *India's unfree workforce. Old and new practices of labour bondage*, New-Delhi, Oxford University Press, Forthcoming.
- Baumann, E., Servet J.-M. et Vallat, D.,** (ed.), (2001) *Burkina Faso: heurs et quelques malheurs de la microfinance, Exclusion et liens financiers*, Rapport du Centre Walras Economica, p. 214-226. Paris.
- Baumann, E., Hours, B. et Selin, M.,** (ed.), (2003) *Microfinance et pluralité des normes, Réflexions à partir d'expériences ouest-africaines, Solidarité et compétences. Idéologies et pratiques*, L'Harmattan, p. 137-165, Paris.
- Baumann, E., Mayoukou C. et Ratsimbafazy C.,** (eds.), (2005) *La solidarité autrement ? Micro-assurance et vulnérabilités en Afrique de l'Ouest, Entrepreneuriat et innovation*, L'Harmattan/AUF, p.389-409, Paris.
- Baumann, E., Servet, J.-M., Lelart, M. et Haudeville, B.,** (eds.), (1996) *Proximité et risque financier en Afrique, expériences sénégalaises, Entreprises et dynamiques de croissance*, Uref-Aupelf, p. 213-226, Paris.
- Bernoux, P. et Servet J.M.,** (1997) *La construction de la confiance*, Montchrestien.
- Beroff, R.C. et Prebois, A.,** (2005) *Une finance solidaire pour retisser les liens sociaux » ; Cahiers de propositions pour le XXIe siècle*, Editions Charles Léopold Mayer.
- Bouquet, E., Brusky, B. et Morvant, S.,** (2003) *Les méthodes participatives appliquées à la microfinance : deux expériences avec la méthodologie d'étude de marché de Microsave-Africa, Rapport Exclusion et liens financiers*, Economica, 2003, p. 634-665, Paris.
- Bouso, P., Daubert, P. et Gauthier, N.,** (1997) *L'impact microéconomique du crédit rural au Cambodge*, GRET, p. 64, Paris.
- Boyé, S., Hajdenberg, J. et Poursat, C.,** (2006) *Le guide de la microfinance : microcrédit et épargne pour le développement*, Organisation.
- Brenner, G. et Servet, J.-M.,** (1995) *Proximité, confiance et mobilisation de l'épargne : le cas des loteries africaines, Rapport moral sur l'argent*, AEF, p. 239-245, Paris.
- Dardot, P. et Laval, C.,** (2009) *La nouvelle raison du monde, essai sur la société néolibérale*, La découverte.
- Demirgüç, K. A., Thorsten, B. et Honohan, P.,** (dir.), (2007) *Finance for All? Policies and Pitfalls, Expanding Access*, D.C., BIRD, p.249, Washington,
- Depret, M.H., Finet, A., Hamdouch, A., Labie, M., Missonier, F., Piot, C. et Finet, A.,** (2005). *Gouvernement d'entreprise, Enjeux managériaux, comptables et financiers*, Editions De Boeck, Paris-Bruxelles, p.269.
- Germidis, D., Kessler, D. et Meghir, R.,** (1991) *Systèmes financiers et développement : quels rôles pour les secteurs financiers formels et informels*, Adda et Assidon, p. 71-87.

- Gentil, D. et Fournier, Y.,** (1993) *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? (épargne et crédit en Afrique)*, Syros-Alternatives, p.268, Paris.
- Gonzalez, V.C., Schreiner, M. et Meyer, R.L., Rodriguez, J. et Navajas S.,** (1997) *Bancosol : Les défis de la croissance des organisations de micro crédit*, Schneider, p.141-182.
- Grellet, G. et N.,** (1982) *Les structures économiques de l'Afrique noire*, PUF.
- Guerin, I. et Servet, J.M.,** (eds.), (1999) *Allier solidarité et rentabilité au Sud, quelques exemples, Exclusion et lien financier*, Economica, p.217-229.
- Guérin, I.,** (2000) *Le dilemme viabilité/ proximité en microfinance : partenariats et confiance*, Saving and development, n°2, T XXIII, p. 147-169.
- Guérin, I. et Palier, J.,** (eds.), (2004) *Microfinance challenges: empowerment or disempowerment of the poor?*, Institut Français de Pondichéry, Collection Sciences Sociales, n°10, p.384.
- Guérin, P., Servet, J. M. et al.** (2005) *La microfinance en Asie : entre traditions et innovations*, Karthala, p.228, Paris.
- Guérin, P., Servet, J. M.,** (2004) *Exclusion et liens financiers*, Economica, p.69, Paris.
- Guillaumont, P. et S.,** (1984) *Zone franc et développement africain*, Economica.
- Guillaumont, P. et Guillaumont, J.S.,** (1988) *Stratégie de développement comparées : Zone Franc et Hors Zone Franc*, Economica, Paris.
- Guérin, I. et Laville, J.L.,** (eds.), (2006) *Economie solidaire et rapports de genre L'économie solidaire, une perspective internationale*, Hachette, p. 245-276, Paris.
- Guérin, I., Guétat, et ali.,** (ed.), (2006) *La microfinance est-elle un moyen de faciliter la liberté des femmes ? Une approche en termes d'économie solidaire, Genre et développement*, Toulouse, IRD/PUM, Presses Universitaires du Mirail.
- Guérin, I., Mayoukou, C. et Ratsimbazafy.,** (ed.), (2007) *La microfinance en Europe et en Amérique du Nord : entre innovation et instrumentalisation», Entrepreneuriat et innovation*, l'Harmattan, Paris.
- Guérin, I., Bhukuth, A., Parthasarthy. and Venkatasubramanian, G.,** (2007) *Labour in brick kilns*, Economic and political weekly.
- Guérin, I., Palier, J. et Prevost, B.,** (2009) *Femmes et microfinance. Espoirs et désillusions de l'expérience indienne*, AUF, Paris.
- Guérin, I., Lapenu, C. et Doligez, F.,** (2009) *La microfinance est-elle socialement responsable ? Tiers Monde, Special Issue*, Forthcoming.
- Gurley. et Shaw.,** (1960) *La monnaie dans la théorie des actifs financiers*, Cujas.

- Haudeville, B. et Lelart, M.,** (1997) *Entreprises et dynamiques de croissance*, Service, AUPELF-UREF.
- Henault, G. et M'rabet.,** (1990) *L'entrepreneuriat en Afrique Francophone : Culture, financement et développement*, John Libbey, Eurotext.
- Henry, A., Tchente, G. H. et Guillerme, D. P.,** (1991) *Tontines et banques au Cameroun*, Les principes de la société des amis Karthala.
- Hergli, M. et Belhareth, M.,** (1993) *La libéralisation financière dans les PVD ; quelques propos liminaires sur la nécessaire reformulation de ses bases conventionnelles*, Mondes en développement, n°84, T 21, p.39-53.
- Hoton, L. et Soule, A.,** (2002) *Etude documentaire sur l'impact de la libéralisation et de la réforme du secteur financier sur les pauvres et les petits opérateurs économiques du Bénin*, Les cahiers de recherche ELIFID 02-3, p.46.
- Hugon, Ph., Poucet, G. et Quiers-V. S.,** (1995) *L'Afrique des incertitudes*, I.E.D.S.-PUF.
- Hugon, Ph., Adda, J. et Assidon.,** (dir.), (1991) *Politiques d'ajustement et circuits financiers informels africain*, p.89-112.
- Humbert, L., Servet, J.M. et Vallat, D.,** (eds.), (2001) *Microfinance: lieu de confrontation d'intérêts et de cultures, Exclusion et liens financiers, Rapport du Centre Walras* », Economica, p.277-281, Paris.
- Jaffe, D.M. et Stiglitz, J.,** (1990) *Credit Rationing, Handbook of Monetary Economics*, vol.2, chapitre 16, Friedman, B.M et Hahn, F.H., p.837-888.
- Fouillet, C., Guérin, I., Morvant, S., Roesch, M. et Servet, J.M.,** (2007) *Le microcrédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions. Manifeste pour une inclusion financière socialement responsable*, Mauss.
- Labie, M., Nyssens, M. et Wélé, P.,** (2007), *Microfinance et micro-assurance santé : réflexions sur des articulations possibles à partir de quelques expériences au Bénin et au Burkina Faso*, Mondes en Développement, vol.35, n°139, p.57-71.
- Lapenu, C. et Servet, J.M.,** (dir.), (2000) *Le système financier rural indonésien : les liens financiers au service du développement rural, Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*, Economica, p. 219-218.
- Laveren, E. et Sweevelt, K.,** (2008) *Enquête Financement des PME*, Cefip, Novembre, Bruxelles.
- Lelart, M. et Gnansounou, S.C.,** (1994) *Tontines et tontiniers sur les marchés africains : le marché Saint-Michel de Cotonou*, D.W. Adams et D.A Fitchett, p. 115-129.
- Lelart, M., Archambault, E. et Arkhipoff, O.** (ed.) *Finance informelle et comptes nationaux dans les pays en voie de développement. La comptabilité nationale face au défi international*, Economica, p. 139-152.

- Le Tellier, J., et Guérin.,** (2009) *Accompagnement social et microfinance comme de résorption des bidonvilles ? L'expérience marocaine*, Economie Régionale et Urbaine.
- Lespès, J.L. et Lelart, M.** (1990) *Les informalités tontinières : traditions et innovations*, p.323-346.
- Levine, R.,** (1996) *Les marchés boursiers stimulent la croissance*, Finances et développement, Mars, p. 610.
- Lutzel, E., et Coupez, B.,** (2009) *Paradoxes et défis de la microfinance : une industrie qui résiste à la crise, une nouvelle classe d'actifs*, Rapport sur l'argent dans le Monde.
- Mayoukou, C., Van, C.N., Posons, B. et Hirsh, G.,** (1999) *Coopération financière et coordination temporelle de l'intermédiation, Mondialisation et partenariat d'entreprises*. Karthala-Aupeg, p.173-189.
- Mayoukou, C., Albagli, C. et Hénault G.,** (1996) *Le financement de la création des PME-PMI au Congo*, La création d'entreprises en Afrique, p.93-101.
- McGuire, P. B. et Conroy, J. D.,** (1997) *Partenariat banques-ONG et coûts du crédit collectif aux populations pauvres : exemples de l'Inde et des Philippines*, p. 79-92.
- Monga, P. et Tchatchouang, J.C.,** (1996) *Sortir du piège monétaire*, Economica.
- Morgan, B. et Fernando, J.,** (ed.), (2006), *Discipline the developmental subject: neoliberal power and governance through microcredit, Microfinance perils and prospects*, Routledge, p. 64-88, New York.
- Nehkili, M. et Charreaux, G.,** (ed.), (1997) *La discipline par les banques. Le gouvernement des entreprises*, Théories et Faits. p. 331-360.
- Roger, A. et Tsafack, N.,** (dir.), (2007) *L'économie solidaire dans les pays en développement*, L'Harmattan.
- Semedo, G. et Villieu, P.,** (1997) *La Zone Franc-mécanismes et perspectives macroéconomiques*, Ellipses, Editions marketing SA.
- Ponson, B. et Schann.,** (1993) *L'esprit d'entreprise. Aspects managériaux dans le monde francophone*, UREF-AUPELF.
- Rock, R., Otero, M. et al.,** (1998) *Principes et pratiques de la gouvernance en microfinance*, Woodmont , Microentreprise Best Practices/Gret, p.52.
- Rullière, J.L. et Torre, A.,** (1996) *Les formes de coopération interentreprises*, Economie industrielle, p.215-246.
- Servet, J.M., Lafaye, E., Mulot, E. et Ould-Ahmed, P.,** (dir.) (2007), *Les illusions des objectifs du Millénaire, Institutions et développement: la fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, Rennes, Presses universitaires, p. 63-88.

Servet, J.M., (2007) « Au-delà du trou noir de la financiarisation », *Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, no 2, p. 25-56.

Articles de références

Abéga, M., (1999) « La microfinance en Afrique », *Marchés tropicaux et Méditerranéens, Banque et Finances en Afrique*, n° hors série, Juillet, p. 2-9.

ADA (2007) « Microfinance et Genre : des nouvelles contributions pour une vieille question », n° 37.

Adam, M., (1997) « Le point sur les restructurations bancaires en Afrique Centrale », *Bulletin de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)*, n° 2, p. 15-34.

Adam, M., (1998) « La microfinance : un outil de développement dans un contexte de lutte contre la pauvreté », *ADA Dialogue*, n° 14, p. 5-18.

Adéchoubou, M., (1996) « Les banquiers ambulants au Bénin », *Revue Tiers Monde*, T XXXVII, n° 145, Janvier-Mars, p. 59-66.

Adie (2008) « 20 ans de microcrédit en France: les enseignements de l'expérience de l'Adie », Août, Paris.

Audran, J., (2009) « Définition des concepts de responsabilité, performance, plus-value et transparence sociale en microfinance », *BIM*, n°10, Février, p.8.

Agence Française de Développement, (2003) « Quels modes d'interventions pour améliorer la contribution de la microfinance au financement de l'agriculture ? Expérience de l'AFD », (*BIM*), *Pôle Microfinance et accessible sur le Portail de la microfinance*, 5p.

Akyuz, Y., (1994) « Libéralisation financière : Mythes et réalités », *Revue Tiers Monde*, T XXXV, n° 139, Juillet-Septembre, p. 14-17.

Alibert, J., (1996) « Pour l'Afrique, une banque originale et à problèmes : La Banque Africaine de Développement », *Revue Techniques financières et Développement*, n° 43, Juin-Juillet, p. 29-31.

Amable, B. et Chatelain, J.B., (1995) « Efficacité des systèmes financiers et développement économique : Quels types de systèmes financiers favorisent la croissance ? », *Revue du CEPPI, Économie internationale*, n° 61, 1^{er} trimestre, p. 99-123.

Aneel, K., (2006) « MFIs on a correction course. Firms Reduce Interest Rates, Plan to Work with State Govt », *Times of India, Business Times*, 29 Mars, p. 1.

Archambaud, A., (2000) « Économie solidaire : sortir de l'expérimentation est possible » *Mouvements*, n° 9/10, Mai - Juillet, p. 14-16.

- Assidon, E.,** (1996) « L'approfondissement financier: épargne et crédit bancaire », *Revue Tiers Monde*, T XXXVII, n° 145, p.153-171.
- Barlet, K., Creusot, A-C.,** (2001) « Innovations en microfinance – le « crédit-stockage » », *BIM* n°107 du 13 Février 2001.
- Bedecarrats, F.,** (2009) « L'émergence de normes sociales en microfinance », *BIM* n° 23, Juin, p.4.
- Banny, C, K.,** (2005) « La microfinance dans l'UMOA », *Épargne sans frontière* n°78, Mars, p. 4-5.
- Banque Africaine de Développement** (2005) « Perspectives économiques en Afrique », *Centre de développement de l'OCDE*, p. 538, Paris.
- Banque Africaine de Développement** (2005) « Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'environnement sur les pays Africains », p. 308, Tunis.
- Banque Africaine de Développement** (2005) « Rapport sur le développement en Afrique: la gestion du secteur privé en Afrique », *Economica*, p. 269, Paris.
- Banque des États de l'Afrique Centrale** (2004) « Bulletin du marché monétaire » n° 116, Février, p. 61.
- Banque de France** (2004) « La situation des systèmes bancaires et financiers dans la zone franc, Rapport annuel, n°2868 », p.44-48.
- Banque Mondiale** (1994) « L'ajustement en Afrique – Réforme, Résultats et Chemin à parcourir. Rapport de la Banque Mondiale sur les politiques de développement », Washington.
- Banque Mondiale** (1994) « Rapport sur le développement dans le monde – Systèmes financiers et développement », Washington, p.134-144.
- Banque Mondiale** (2001) « Étude sur les institutions de microfinance au Cameroun, Rapport final », Octobre, p. 133.
- Banque Mondiale** (2003) « Une stratégie d'assistance à l'intégration régionale pour l'Afrique Centrale, n° 25328-AFR », Janvier, p. 66.
- Baumann, E.,** (1996) « Les banquiers de quartier au Sénégal », *Afrique contemporaine*, n° 117, p.54-63.
- Baumann, E.,** (2004) « Microfinance et gestion de la vulnérabilité en Afrique subsaharienne, passé et présent », *Dialogue*, n°33, Juin, *ADA*, p. 31-53.
- Baumann, E.,** (2005), « La protection sociale au service du développement ? Réflexions à partir de l'expérience sénégalaise », *Entrepreneuriat, développement durable et mondialisation. IX es Journées scientifiques de l'AUF*, Réseau Entrepreneuriat, Cluj-Napoca (Roumanie), 1^{er} au 4 Juin, p.47-62.

- Baumann, E. et al.**, (2007) « Risques et microfinance », *Revue Autrepart, Armand Colin/IRD*, no 44.
- Basu, S.**, (1997), «Why institutional credit agencies are reluctant to lend to the rural poor: a theoretical analysis of the Indian rural credit market», *World Development*, Vol. 25, n°2, p.267-280.
- Barry, N.**, (1995) « Les chaînons manquants: des systèmes financiers au service du plus grand nombre », *Focus*, n°3.
- Baudry, B.**, (1999) « L'apport de la théorie des organisations à la conception néo-institutionnelle. Une relecture des travaux de O.E. Williamson », *Revue économique*, n° 1 1999, p. 45-69.
- Barlet, K.**, (2009) « Les taux d'intérêts des microcrédits sont-ils abusifs ? », *BIM, GRET&CIRAD*.
- Barlet, K.**, (2008) « Intégrer la dimension du financement dans l'analyse de filière » *BIM, GRET&CIRAD*.
- Barlet, K.**, (2008) « Les 'Self-Help Groups' sont-ils viables ? », *BIM, GRET&CIRAD*.
- Beckerman, P.**, (1989) « The consequences of upward financial repression ». *International Review of Applied Economics*, vol. 2, n° 4, p.616-638.
- Bedard, G.**, (1986) « Argent chaud et argent froid. La mobilisation de l'épargne locale par des institutions coopératives et son impact sur le développement local. Synthèse de sept études de cas africains », *Cahiers de l'université coopérative internationale*, n°7, p.35, Paris.
- Bekolo-Ebé, B.**, (1996) « Contrats, agence et tontines : une application de la théorie des contrats à l'analyse des tontines camerounaises », *Monde en développement*, T 24-94-29, p. 29-37.
- Bekolo-Ebé, B.**, (1992) « Dynamique nouvelle de financement et sortie de crise au Cameroun ». *Monde en développement*, T 20, n°77/78, p.101-118.
- Bekolo-Ebé, B.**, (1989) « Système des tontines, liquidité, intermédiation, comportement d'épargne dans les tontines », *Revue d'économie politique*, n° 4.
- Ben, B. R.**, (1996) « Le système financier informel dans les pays de la Zone Franc », *African Development Bank, Economic Research Papers*, n°25.
- Berthélemy, J.C. et Varoudakis, A.**, (1996) « Politique de développement financier et croissance », *OCDE*, p.156, Paris.
- Berthélemy, J.C. et Varoudakis, A.**, (1995) « Clubs de convergence et croissance. Le rôle du développement humain financier et du capital humain », *Revue économique*, vol. 46, n°2, Mars, p.217-235.

- Berthélemy, J.C. et Varoudakis, A.,** (1994) « Intermédiation financière et croissance endogène », *Revue Economique*, n° 3, Mai, p. 737-750.
- Berthélemy, J.C. et Varoudakis, A.,** (2006) « Clubs de convergence et équilibres multiples : comment les économies émergentes ont-elles réussi à échapper au piège du sous-développement ? », *Revue d'Economie du Développement*, n°1, p.5-44.
- Besley, T.,** (1994) « How do market failures justify interventions in Rural Credit Markets? », *World Bank Research Observer*, vol 9, n°1, January, p.27-47.
- Bencivenga V.R. et Smith, B.D.,** (1991) « Financial Intermediation and Endogenous Growth? », *Review of Economic Studies*, n° 58, p.195-209.
- Bidault, F.,** (1998) « Comprendre la confiance : la nécessité d'une nouvelle problématique. Economies et sociétés », *série S.G., n° 8-9*, p.33-46.
- Birbuet, G. et Cornacchia, S.,** (1996) « Les ONG spécialisées dans le financement rural en Bolivie : l'expérience de l'ANED », *Revue Tiers Monde* n° 145, p. 203-212.
- Bisilliat, J. et Verschuur, C.,** (ed.), (2002) *Genre et économie, un premier éclairage, Cahier Genre et développement n°2*, L'Harmattan, p.484, Paris.
- Billand, P.,** (1998) « Rationalité et coopération : le rôle de la confiance en économie », *Revue d'économie industrielle*, n° 84, p.67-84.
- Blais, B. et Foucault, T.,** (1992) « Asymétrie d'information et marchés financiers : une synthèse de la littérature récente », *Revue L'actualité économique*, p.8-43.
- Bloy, E. et Mayoukou, C.,** (1994) « Analyse du risque et réintermédiation de l'épargne en Afrique subsaharienne », *Note de Recherche UREF/AUPELF n° 94-38*, p. 22.
- Blondeau, N.,** (2006) « La microfinance : un outil de développement durable ? », n° 4053, Septembre, p. 188-198.
- Bohannon, P.,** (1959) « The impact of money on an African subsistence economy », *Journal of Economic History*, vol. 19; n°4, p. 491-503.
- Boissieu, C.,** (1986) « Les innovations financières en France », *Revue d'économie politique*, n°5, p. 585-600.
- Boissieu, C.,** (1991) « L'innovation financière au service du développement », *Revue d'économie financière*, n°15, Hivers, p. 189-200.
- Boissieu, C.,** (1986) « Quelques réflexions sur l'analyse économique des innovations financières », *Revue d'économie appliquée*, TXXXIX, n°3.
- Breton, S.,** (ed.), (2002) « Question de monnaie », *Revue L'Homme*, n° 162, Avril.

- Briey, V.**, (2005) « Plein feu sur la microfinance », *Regards économiques*, n°28, Université Catholique de Louvain, Mars, p.12.
- Brilleau, A., Coulibaly, S., Gubert, F. et al.**, (2005) « Le secteur informel : Performances, insertion, perspectives », *Revue Stat éco*, n° 99, p.65-88.
- Boyabé, J-B.**, (1999) « Le marché informel : une lecture critique du modèle d'Arkelof », *Revue Tiers-monde*, T, XL, n°157, p.169-186.
- Carrosco, I. et Congo, Y.**, (1998) « L'excès de liquidité des coopératives d'épargne et de crédit : mythe et réalité ? », *Revue des Etudes Coopératives Mutualistes et Associatives*, n°270, p.59-68.
- Bureau International du Travail** (2002) « Le microfinancement au service de la création d'emplois et du développement des entreprises », Genève, p.11.
- Bureau International du travail** (2002) « La microfinance et la création d'entreprises par les chômeurs », *La situation dans quelques pays européens et en Amérique du Nord*.
- Chevalier-Farat, T.**, (1992) « Pourquoi les banques ? », *Revue d'économie politique*, n°5, Septembre-Octobre, p.633-685.
- Chomel, A.**, (1999) « Coopération d'épargne et de crédit et micro crédit. Kafo-Jiginew, au Mali-sud », *Revue des études coopératives mutualistes et associatives*, n°271, p.64-82.
- Chouvet, D.**, (2009) « Mieux se soigner, mieux vivre : évaluation d'un programme de microcrédit et de mutuelle à Pune en Inde », *BIM* n° 12 Mai, p. 4.
- Churchill, C.**, (2005) « Les institutions de microfinance doivent-elles proposer des services d'assurance » *Revue TFD*, n°78, p.99-112.
- Coming, J.**, (1999) « Prêt de groupe, aléa moral et création d'une garantie sociale », *Revue d'économie du développement*, n°2, p. 65-101.
- Commission Européenne, Direction Générale du Développement** (1999) « Microfinance. Orientation Méthodologique », 2^{ème} édition.
- CERISE** (2002) « Gouvernance en microfinance : grille d'analyse et études de cas », *CERISE/CIRAD*, p. 103, Paris.
- Center for Financial Inclusion at ACCION International** (2009) « International Steering Committee Endorses Six Principles of Client Protection in Microfinance », 16 March.
- Claessens, S.**, (2006) « Access to financial services: a review of the issues and public policy objectives », *The World Bank Research Observer*, vol. 21, no 2, Automne, p. 207-240.
- CGAP** (2005) « Elaboration d'une stratégie d'offre de services de transfert d'argent : lignes directrices destinées aux prestataires de services financiers pour les pauvres », *Etudes Spéciale*, n°10, Washington D.C., p.32.

- CGAP** (2006) « La technologie au service de systèmes financiers inclusifs », *Note Focus*, n°32, Washington D.C., p.20.
- CGAP** (2006) « Graduating the poorest into microfinance : linking safety nets and financial services », *Note Focus*, n°34, Washington D.C., p.8.
- CGAP** (2006) « Des services financiers inclusifs à l'horizon 2015 : quatre scénarios pour l'avenir de la microfinance », *Note Focus*, n°39, Washington D.C., p.16.
- CGAP** (2007) « Building local financial systems that work for the poor: equity and efficiency », *Strategic directions 2008-2013*, Washington D.C., p.26.
- CGAP** (2004) « Systèmes financiers inclusifs : guide des bonnes pratiques pour les bailleurs de fonds dans la microfinance », p.39.
- CGAP** (2001) « Commercialisation et dérive de la mission des IMF : la transformation de la microfinance en Amérique Latine », *Etudes spéciales*, n°5, 2001, p.24.
- CGAP** (2003) « The Impact of Microfinance », *Donor Brief* n° 13 Washington D.C.
- Commission Bancaire de l'Afrique Centrale** (2002) « Recueil des textes relatifs à l'exercice des activités de Microfinance », Avril.
- Commission Européenne** (2003) « Le micro crédit pour la petite entreprise et sa création : combler une lacune du marché », *Rapport de la CE*, Novembre, p.52.
- Commission Economique pour l'Afrique** (1997) « Etude sur l'harmonisation des systèmes et modes informels et formels de micro financement local en Afrique », Addis-Abeba, CEA, p.47.
- Commission Economique pour l'Afrique** (1998) « Le rôle de la microfinance dans le développement durable des micros et petites entreprises ». *CEA, série des documents de travail*, p.33, Addis-Abeba.
- Commission Economique pour l'Afrique** (2001) « Les systèmes financiers en milieu rural d'Afrique Centrale », *CEA/AC*, p. 52, Yaoundé.
- Creusot, A.C. et Poursat, C.**, (2009) « Panorama des évolutions et enjeux récents sur le secteur », *BIM*, n°19, Mai, p. 7.
- Dasgupta, R.**, (2001) « Working and Impact of Rural Self-Help Groups and other forms of Micro Financing », *Journal of Agricultural Economics*, vol. 56, n°3, July-September, p. 370-386.
- Dasgupta, R.**, (2005) « Microfinance in India. Empirical Evidence, Alternative Models and Policy Imperatives », *Economic and Political Weekly*, vol. XL, n°12, p. 1229-1237.
- Defalvard, H.**, (1994) « Economie de marché et développement économique. Cahiers des Sciences Humaines », *ORSTOM*.

- Derreumaux, P.**, (1997) « La crise des années 1980 en Afrique subsaharienne francophone », *Revue Techniques Financières et Développement*, n°46, Mars-Avril, p. 40-44.
- Derreumaux, P.**, (1996) « Surliquidité dans l'UMOA : illusion d'optique », *Jeune Afrique, hors série, spécial banque*, p. 170-173.
- Derreumaux, P. et Peltier.**, (1979) « Monnaie, intermédiation financière et développement économique », *Revue banque*, n°387, Mars.
- Développement International Desjardins**, « Projet de renforcement de la Ligue des Caisses Populaires Coopératives du Cameroun (CAMCCUL) et de ses Affiliés », Mars 2003, p.39.
- Développement International Desjardins** (2002) « L'impact des Coopératives d'épargne et de crédit au Burkina- Faso », *Cahier* 19, p.115.
- Diamond, D.**, (1984), « Financial Intermediation and delegated Monitoring », *Review of Economic Studies*, vol. LI, p. 393-414.
- Diamono, L.**, (1996) « Surliquidité bancaire et faiblesse des concours à l'économie : pourquoi ce paradoxe ? », *Banque d'Afrique*, n°12.
- Diata, H., Dirat, J.R. et Ngambou, J-C.**, (1994) « Enquête relative à l'étude sur la promotion du secteur informel au Congo Brazzaville », Novembre.
- Diatkine, S.**, (1993) « Néo institutionnalisme et théorie contemporaine de l'intermédiation financière », *Revue française d'économie*, vol VIII, n°3, p.205-238.
- Dichter, T. and Malcolm, Harper.**, (eds.), (2007) « What's Wrong with Microfinance? », *Practical Action*.
- Dirat, J.R.**, (2003) « Etude sur le marché de la microfinance en République du Congo Brazzaville », p. 80.
- Dirat, J.R.**, (2002) « Les paradoxes du développement de la microfinance : l'exemple de la Mucodec », Notes de recherches du *Laboratoire d'Economie Financière*, Université de Brazzaville, 2002, p.15.
- Dirat, J.R.**, (2000) « Analyse des besoins pour la création des micros entreprises », *FUNIAP/Ministère de la Fonction Publique chargé de la promotion de la femme au développement*, Janvier, Brazzaville.
- Dirat, J.R. et Makaya, A.**, (1994) « Proximité, diffusion de l'innovation et réintermédiation tontinière dans les grands marchés de Pointe-Noire (Congo) », Note de Recherche *UREF-AUPELF*, n°94-44.
- Dirat, J.R.**, (1993) « Le taux de liquidité : mesure du développement ? », *Cahier du Laboratoire d'Economie Financière*, n°1, p.50-77, FSE/ Brazzaville.

- Dirat, J.R.**, (1995) « Promotion du secteur informel au Congo : Analyse institutionnelle », *BIT*, Novembre, Brazzaville.
- Doligez, F.**, (1996) « Etudes comparées de l'impact économique des systèmes de crédit rural », *Revue Tiers Monde* n°145, IEDES, p. 187-202.
- Doligez, F.**, (2006) « Evolution et nouveaux enjeux en microfinance » *BIM, GRET&CIRAD*, 24, Janvier, p.5.
- Doligez, F.**, (2002) « Microfinance et dynamiques économiques : Quels effets après dix ans d'innovations financières ? », *Revue Tiers Monde* n°172, p. 783-808.
- Dhonte, A.R.**, (1995) « Stratégie de nouvelles de financement des micro entreprises dans les pays en développement », *Techniques financières et développement*. n°37, p.12-17.
- Duchatel, J. et Rochat, F.**, (dir.), (2008) « Produire la richesse autrement. Usines récupérées, coopératives, micro-finance...Les révolutions silencieuses», *PubliCetim*, n°31, Genève.
- Dulbecco, Ph.**, (1994) « La coopération comme mécanisme de coordination temporelle », *Revue d'économie politique* 104, Juillet-Août, p. 518-537.
- Dugas, I. S.**, (2007) « Le débat entre institutionnalistes et welfaristes en microfinance », Novembre, UQAM.
- De Weerd J. et Dercon, S.**, (2006) « Risk-sharing networks and insurance against illness », *Journal of Development Economics*, vol. 81, p. 337-356.
- Eber, N.**, (1993) « Relation de clientèle et concurrence sur les marchés bancaires », *Revue d'Economie Financière*, n°27, p.399-414.
- Eboué, Ch.**, (1990) « Les effets macro-économiques de la répression financière dans les pays en développement », *Revue Economique appliquée*, T LXIII, n°4, p.93-121.
- Edino, J.R. E.**, (1998) « Dynamique financières des tontines : quels enseignements pour le financement des petites entreprises en Afrique ? », *Revue Tiers Monde*, T XXXIX, n° 156, Octobre - Décembre, p.861-883.
- Ekomie, J.J.**, (1999) « La convergence au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale », *La Revue « Economie & Gestion », Laboratoire d'Economie Appliquée*, vol. 1, n°2, p.47-67.
- European Commission** (ed.), (2003) « Microcredit for small businesses and business creation», *bridging a market gap*.
- European Microfinance Platform** (2008) « Le rôle des investisseurs dans la promotion des performances sociales en microfinance », *Dialogue européen* no 1, p.21.
- Engone, M.S.**, (2003) « La cible d'inflation en zone Cemap », *La Revue Economie & Gestion*, Laboratoire d'Economie Appliquée, vol. 4, Libreville, p.33-57.

- Epaulard, A. et Prohim, J.**, (1991) « L'investissement des entreprises est-il limité par le rationnement du crédit ? », *Bulletin du Crédit National* n°66, p.100-113.
- Evers, J. et Jung, M.**, (2006) « Policy measures to promote the use of microcredit for social inclusion. Étude menée pour le compte de la Commission Européenne », *FACET*, Nef, (DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities).
- Evers, J., Lahn, S. et Jung, M.**, (2007) « Status of microfinance in Western Europe - An academic review », *EMN Issue Paper*, Mars.
- Esther, D.**, (2011) « Microcrédit, miracle ou désastre », *Le Monde*, 09, Juin 2011.
- Fay, S.**, (1997) « L'Afrique des microcrédits », *Le Monde*, Mercredi 16 Juillet, p.11.
- Farvereau, O.**, (1989) « Organisation et marché », *Revue française d'économie*.
- Faure, Y.A.**, (1992) « Financement de la petite et moyenne entreprise à Toumodi (Côte d'Ivoire) », Notes de Recherche, AUPELF-EREF, n°92-25.
- FIDA** (2004) « Finance rurale », p.72, Rome,
- FMI** (2008) « Cameroon: poverty reduction strategy paper – progress report », *IMF Country report*, n°08/1.
- Filon, L.J.**, (1997) « Le champ de l'entrepreneuriat : historique, évolution tendance », *Revue internationale PME*, vol. 10, n°2, p.129-172.
- Fouillet, C. et Augsburg, B.**, (2008) « La microfinance, un objet de pouvoir de plus ? », *Conflit en Andhra Pradesh*, 30 May, *Revue Abstract*.
- Fouillet, C. et Palier, J.**, (eds.), (2004) « Introduction de la troisième partie, 'Assessing the impact of microfinance in terms of empowerment », *Issues and challenges, Guérin I*.
- Fouillet, C.**, (2005) « La microfinance en Inde : données chiffrées et zoom sur les Self-Help Groups ».
- Fournier, Y. et Ouedraogo, A.**, (1996) « Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique : Historique et Evolution récentes », *Revue Tiers Monde*, T XXXV, n°145, p.67-83.
- Fouillet, C.**, (2006), « La microfinance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh », *Bulletin d'information du Mardi 25 avril*, *CIRAD/GRET*, Espace Finance.
- Fouillet, C.**, (2007) « Les risques climatiques : quel rôle pour la microassurance ? », *Autrepart*, 44(4): 203-216.
- Fouillet, C.** (2008) « L'analyse spatiale du financement de l'agriculture et de la microfinance: le cas de l'Inde », Rapport d'expertise, Paris: *Fondation FARM*.

Fouillet, C., Guérin, I., Morvant, S., Roesch, M. et Servet, J.M., (2007) « Le microcrédit au péril du néolibéralisme et de marchands d'illusions. Manifeste pour une inclusion financière socialement responsable », *Revue du Mauss*.

Foko, E., (1999) « La libéralisation du secteur des coopec au Cameroun. Conséquences sur le système financier ». *Techniques financières et développement*, n°52, Septembre-Octobre, p.39-47.

Frydman, R., (1994) « Le marché : un système économique incomplet », *Revue du MAUSS*, p. 148-163.

Galbis, V., (1976) « Structuralisme et libéralisation financière », *Finance et Développement*, vol.13/n°21, Juin, p. 33-37.

Galzy, G., (1983) « Le profil du banquier d'entreprise dans les années 1980 », *Revue Banque* n° 431, Septembre, p.5.

Gilais, B. et Nyssens, M., (1999) « L'économie sociale dans les services de proximité : pionnière, partenariat », *Revue des Etudes Coopératives Mutualistes et Associatives*, n° 273.

Gauthier, J.F., (2001) « L'informel est-il une fraude fiscale ? Une analyse micro-économétrique de la fraude fiscale des micro-entreprises », *Revue d'Economie du Développement*, n°3, p25-50.

Gandou, A., (1994) « Essai de définition d'une stratégie de sauvetage des banques commerciales Congolaises », *document de travail*, p.30.

Garand, D. et WIPF, J., (2008) « Performance indicators in micro insurance, A handbook for micro insurance practitioners », *ADA, BRS and CGAP Working Group on Micro insurance*.

Gavalda, C., (ed.), (1996) « Les avatars du modèle Grameen Bank », *Revue Tiers Monde*, Tome XXXVII, n°145, Janvier-Mars, p. 115-151.

Gbinlo, R.E. et Soglo, Y.Y., (2003) « Libéralisation financière et accès au crédit et à l'épargne des systèmes financiers décentralisés : le cas des femmes au Bénin », *Cahier de recherche FLIFED* 3-4, Février, p.52.

Glémain, P., (2008) « Épargnants solidaires », *Presses universitaires de Rennes*.

Gloukoviezoff, G., (2008) « La diversité, clef de la réussite de l'expérimentation du microcrédit personnel garanti, article publié dans le Rapport moral sur l'argent dans le monde », *Association d'Économie financière*.

Gentil, D., (1996) « Les avatars du modèle Gramen Bank », *In Tiers Monde*, T XXXVII, n°145, p.115-133.

Gentil, D. et Servet, J.M., (2002) « Entre 'localisation' et mondialisation : la microfinance comme révélateur et comme levier de changements socio-économiques », *Revue Tiers Monde* n°172, p.737-760.

- Gentil, D. et Servet, J.M.,** (2002) « Microfinance : petites sommes, grands effets ? », *Revue Tiers Monde* n°172, p.729-735.
- Germidis, D.,** (1990) « Interlinking the formal-informal financial sectors in Developing Countries », *In Savings and Development*, n°1, T XIV, p.5-21.
- Germidis, D., Essler, D, et Meghir, R.,** (1991) « Systèmes financiers et développement : Quel rôle pour les secteurs financiers formel et informel ? » Etudes du centre de développement de l'OCDE.
- Goodman, P.,** (2007) « Microfinance Investment Funds: Objectives, Players, Potential », *ADA*.
- Guichandut, P.,** (2006) « Europe occidentale et reste du monde : parle-t-on des mêmes pratiques ? », *Réseau européen de la microfinance. Finance et Bien commun*, n° 25, Automne p.9.
- Granger, B.,** (2009) « Évaluer la microfinance après le scandale Compartamos », Rapport sur l'argent dans le Monde.
- Gurtner, B.,** (2007) « Un monde à l'envers : le Sud finance le Nord », *Financer le développement par la mobilisation des ressources locales, Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, no 2, p. 57-80.
- Gloukoviezoff, G.,** (2005) « L'exclusion bancaire en France – Exclusion et liens financiers, Rapport du Centre Walras », *Economica*.
- Guichandut.,** (2006) « Europe occidentale et reste du monde: parle-t-on des mêmes pratiques? », *Finance et Bien Commun* n°25, p. 54-60, Paris.
- Guillaumont, P. et Guillaumont,-J.S.,** (1993) « L'intégration économie : un nouvel enjeu pour la zone franc », *Revue d'Economie du Développement*, n°2, p.81-112.
- Guillaumont, P.,** (1995) « Déclin et renouveau de l'économie du développement », *Revue française d'économie*. Vol. 1, p.3-35.
- Guerin, I. et Servet, J. M.,** (2004) « Exclusions et Liens financiers », *Rapport du Centre Walras 2003, Economica*, Paris.
- Guérin, I., et Santosh, K.,** (2007) « Clientélisme, courtage et gestion des risques en microfinance. Étude de cas en Inde du Sud », *Revue Autrepart*.
- Guerin I.,** (2002) « Les sommets mondiaux du microcrédit : Où en est-on cinq ans après ? », *Revue Tiers Monde*, T XLIII, n°172, p.867-877.
- Guerin, I.,** (2002) « Les pratiques financières des femmes entrepreneurs. Exemples Sénégalais », *Revue Tiers Monde*, T XLIII, n°172, p.809-828.
- Guérin, I., Venkatasubramanian. et Roesch, M.,** (2007) « Ne nous libérez pas ! L'ambiguïté du principe de l'avance sur salaire à partir de l'exemple des briqueteries en Inde du Sud », *Revue Autre part.* _

- Guérin, I. et Kumar, M.,** (2007) « Clientélisme, courtage et gestion des risques en microfinance. Etude de cas en Inde du Sud », *Revue Autre part.* _
- Guérin, I., Fouillet, C. et Palier, J.,** (2007) « La microfinance indienne peut-elle être solidaire ? », *Revue Tiers-Monde.*
- Graeme, B.,** (1997) « Microfinance in Africa: Is it either the problem or the solution? », *World Development*, vol. 25, n°7, July p. 1081-1093.
- Greenwood, J. et Jovanovic, B.,** (1990) « Financial Development, Growth and the Distribution of Income », *Journal of Political Economy*, vol. 18, n°5 p.1076-1107.
- Gurley, J. G. et Shaw, S.,** (1955) « Financial aspects of Economic Development », *American Economic Review*, vol. 45, n°4.
- Haudeville, B. et Servet, J.M.** (dir.), (2001) « Kafo Jiginew : Portée et limites d'une expérience de crédit d'épargne solidaire », Rapport du *Centre Léons Walras* 2000-2001, p.13
- Haudeville, B. et Codjo, D.,** (2002) « Vers un système financier de type mixte dans l'UEMOA ? », *Monde en Développement*, T 30-119, p.33-45.
- Henner, H.F.,** (1999) « Les crises financières », *La revue Economie & Gestion*, Laboratoire d'Economie Appliquée, vol. 1, n°2, p.68-90.
- Henry, A.,** (1997) « De l'enseignement des tontines à la gestion des systèmes financiers », *Revue Techniques financières et Développement*, n°48-49, Septembre – Décembre, p37-39.
- Hugon, P.,** (1996) « Incertitude, précarité et financement local : Le cas des économies africaines », *Revue Tiers Monde*, T.37, n°145, Janvier-Mars, p.13-40.
- Hugon, Ph.,** (1996) « Incertitude, précarité et financement local : le cas des économies africaines », *Revue Tiers Monde*, T XXXVII, n°145, Janvier-Mars, p.13-40.
- Hugon, Ph.,** (1999) « Le consensus de Washington en question », *Revue Tiers Monde*, T XL, n°157, Janvier-Mars, p.11-36.
- Hulme, D.,** (1997) « Impact Assessment Methodologies for microfinance: a Review », *Paper prepared for the virtual Meeting of the CGAP Working Group on Impact Assessment Methodologies* (April 17-18), AIMS, Mai
- Isern, J.,** (2000) « Soutenir le développement d'une industrie de la microfinance en Afrique », *Techniques Financières et Développement*, n°59-60, Juillet-Octobre p.78-80.
- Jaffe, D.M. et Modigliani, F.,** (1969) « A theory and Test of Credit Rationing », *American Economic Review*, vol.59, n°5, December, p.850-872.
- Jaffe, D.M. et RUSSEL, T.,** (1966) « Imperfect Information, Uncertainty and Credit rationing », *Quarterly Journal of Economics*, n°90, p.651-666.

- Jauzelon, C.,** (2007) « Microfinance et pratiques sociales des femmes paraiyars en Inde du sud », *Revue Tiers Monde*.
- Jayo, B., Rico, S. et Lacalle, M.,** (2008) « Overview of the Microcredit Sector in the European Union 2006-2007 », *European Microfinance Network, EMN Working. Paper n°5* (Fundación Nantik Lum), Juillet, Paris.
- Kabbaj, O.,** (1997) « Policy Guidelines for the ADF Microfinance Initiative for Africa (AMINA) », *African Development Fund*, Abidjan.
- Karin, B.,** (2009) « Les taux d'intérêt des microcrédits sont-ils abusifs? », *BIM*, n° 28, Avril, p. 4.
- Karpic, L.,** (1998) « La confiance : réalité ou illusion ? Un examen critique d'une thèse de Williamson », *Revue économique*, n°2, p.1043-1056.
- Khartala,/FIP,/IRD** (2006) « La microfinance : un essai à transformer ? », n°78, *Techniques financières et développement*, Mars, p.239.
- Labie, M.,** (1998) « La pérennité des systèmes financiers décentralisés spécialisés dans le crédit aux petites et micro entreprises. Etudes du cas 'Corposol-Finansol' en Colombie », *Université de Mons-Hainaut, Faculté Warocqué des Sciences Economiques*.
- Labie, M.,** (2006) « Questions éthiques dans la gestion des organisations de microfinance », *Centre de recherche en Ethique économique*, 8 Décembre.
- Lancelin, M.,** (2001) « Quelques éléments de réflexion sur les problèmes d'épargne et de crédit dans le processus de développement », *Techniques Financières et Développement*, n°62-63, p.4-10.
- Lanha, M.,** (2002) « Résolution des problèmes d'information en microfinance, analyse à partir de la stratégie Vital-Finance Bénin », *Monde en Développement*, T 30-119, p.47-61.
- Lapenu, C., Zeller, M. , Greeley, M. et al.,** (2004) « Performance sociales : Une raison d'être des institutions de microfinance et pourtant encore peu mesurées. Quelques pistes », *Monde en développement*, vol.32, n°126, p.51-68.
- Lapenu, C.,** (2002), « La gouvernance en microfinance : grille d'analyse et perspectives de recherche », *Revue Tiers Monde*, T.XLIII, n°172, p.847-865.
- Kouezo, B.,** (1999) « Epargne et financement de la croissance dans les pays de la CEMA », *Revue congolaise de gestion*, n°1, p 141-153.
- Kouenzo, B. et Mougani, G.,** (1995) « Le système bancaire congolais : Evolution, restructuration et perspectives », *BEAC, Etudes et statistiques* n° 123.
- Koulibaly, M.,** (1997) « Une approche des transferts interpersonnels en Afrique noire », *Revue d'Economie Politique*, 107 (3) Mai - Juin, p.395-420.

- Koriko, O. et Torelli C.**, (2005) « La consommation et le rôle du secteur informel dans la satisfaction des besoins des ménages », *Revue Stat éco*, n°99, p.89-115.
- Labie, M.**, (2007) « Réflexions préliminaires pour une approche éthique de la gestion des organisations en microfinance », *Ethics and Economics*, vol. 5, no 1, p. 1-8.
- Labie, M.**, (2004) « Microfinance : un état des lieux », *Monde en développement*, vol.32, n°126, p.9-23.
- Labie, M.**, (1996) « Perspective d'autonomie et de pérennisation des systèmes financiers décentralisés », *Revue Tiers Monde*, T XXXVII, n° 145, p.58-96.
- Landy, F.**, (2001) « La libéralisation économique en Inde : inflexion ou rupture? », *Revue Tiers Monde*, T XLII, n°165, Janvier-Mars, p. 9-16.
- Lafay, J-D.**, (1993) « Théorie des choix publics et analyse du développement », *Revue d'Economie du Développement*, 1993, n°3, p. 103-123
- Lapenu, C., Bart, D. and Koenraad, V.**, (2008) « The Role of Investors in Promoting Social Performance in Microfinance », *Revue European*, June, Dialogue Number .
- Larivière, S., Martin, F. et Etheir, F.**, (1998) « Questions clés en matière de microfinance et orientations pour l'avenir », *Série Discussions* 0198. Laval, Université Laval, p.58.
- Laroche, A., Lemoine, E., Millien, A. et al.**, (1995) « Croissance et marchés financiers : Une approche empirique », *Economie Internationale*, n°64, 4^{ème} trimestre, p.39-60.
- Larocque, P., Kalala, J.P. et al.**, (2002) « L'impact des coopératives d'épargne et de crédit au Burkina Faso », *Desjardins*, p.118, Ottawa.
- Lecuyer, F.**, (2000) « Crises et évolution récente des IMF », *Techniques financières et Développement*, n°59-60, Juillet-Octobre, p.50-54.
- Lecoq, B.**, (1993) « Proximité et rationalité économique », *Revue d'économie régionale et urbaine* n°3, p.469-486.
- Leys, C.**, (1996) «The Rise and Fall of Development Theories», Nairobi, Bloomington, Oxford: EAEP, *Indiana University Press, J. Currey*
- LES ECHOS** (2009) « La microassurance veut élargir son public », 4 mars.
- Le Noir, A.**, (1995) « Les systèmes financiers actuels sont-ils adaptés aux besoins de l'Afrique ? », *Revue Techniques financières et Développement*, n°38-39, Mars-Juin, p.72-74.
- Le Noir, A.**, (1998) « Où en sont les systèmes financiers d'Afrique noire francophone ? », *problèmes économiques*, n°2564, 15 Avril, p.4-8, INRA Montpellier.

- Lelart, M., (ed.),** (2000) « L'évolution de la finance informelle au Bénin, Finance informelle et financement du développement », *AUPELF/FMA*, p. 17-39, Beyrouth.
- Lelart, M.,** (1996) « Les pays émergents et la finance internationale », *Techniques financières et développement*, n°44-45, Septembre-Décembre, p.7-13.
- Lelart, M.,** (1995) « Tontines africaines et tontines asiatiques », *Afrique Contemporaine*, n°176, Octobre-Décembre, p.75-86.
- Lelart, M.,** (1993) « Tontines, Innovations et développement », Ponson B. et Schaan J.L. *L'esprit d'entreprise. op. Cité*, p. 369-382.
- Lelart, M.,** (1996) « La nouvelle loi sur les mutuelles d'épargne et de crédit dans les pays d'Afrique de l'Ouest : la loi Parmec de l'UEMOA », *Monde en développement*, vol.24-n°94, p.57-69.
- Lelart, M.,** (2007) « Les mutations dans la micro finance : L'expérience du Bénin », Laboratoire d'Economie d'Orléans, *Document de recherche* n°15.
- Lelart, M.,** (2000) « Stratégie de la Banque Africaine face aux secteurs informel et semi-formel », *Saving and Development*, n°2, p.141-159.
- Lelart, M.,** (2002) « L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers », *Monde en Développement*, T 30-119, p.9-20.
- Lelart, M.,** (1991) « Les tontines et le financement de l'entreprise informelle », Notes de Recherche n°91-18, *AUPELF-UREF*.
- Lelart, M.,** (1990) « La tontine », *John Libbey, Eurotext*.
- Le livre Bleu des Nations Unies,** (2006) « Construire des secteurs financiers accessibles à tous »
- Littlefield, E., Rosenberg, R., Attali, J., Constans, E., Barbat, L.M.A. et Nowak, M.,** (2006) « Rapport moral sur l'argent dans le monde : finance et lutte contre la pauvreté dans le monde », *Economie Financière*, Caisse des dépôts.
- Little, F. E. et Rosenberg. R.,** (2004) « Le microfinancement et les pauvres: la démarcation entre microfinancement et secteur financier s'estompe », *Finance et Développement*, Juin p.38-40.
- Littlefield, E., Morduch, J. et Hashemi, S.,** (2003) « Is Microfinance an Effective Strategy to Reach the Millennium Development Goals? », Focus Note n°24. Washington DC: *Consultative Group to Assist the Poorest*.
- Mahieu, F.R.,** (1989) « Principes économiques et société africaine », *Revue Tiers Monde*, T XXX, n°120, p.725-753.

Makaya, A., Ponson, B. et Schan J.L., (1993) « Petit poisson deviendra grand : crédit, épargne informelle, tontine et développement de la pêche maritime artisanale africaine. L'exemple des pêcheries popo de Pointe-Noire ».

Makaya, A., (1999) « Production et gestion de l'information stratégique dans une institution de microfinance : l'exemple de la MUCODEC, 7^{ème} J.S du réseau entrepreneuriat », UREF-AUPELF.

Mampassi, J.A., (1996) « Marchés émergents en Afrique sub-saharienne-Atouts et handicaps », *Marchés Tropicaux*, n° 256, 6 Février.

Maveyraud, T. S., (2006) « L'hétérogénéité de la relation épargne-investissement : un indicateur de la dynamique d'intégration économique ? Une application au cas européen », *Economie internationale* n°105, 1^{er} trimestre, p.41-62.

Mas, I. and Kabir, K., (2008) « Banking on mobiles: why, how and for whom? », *CGAP Focus Note*, 48, July.

Maystadt, J.F., (2004) « Microfinance au Nord : Un effet de mode importé du sud ? », *Monde en développement*, vol. 32, n°126, p.69-82.

Mayoukou, C., Dirat, J.R., Tsika, J et Makaya, A., (1993) « Mobilisation et allocation des ressources par les tontines mutuelles et commerciales au Congo : résultat d'une enquête dans les grands marchés de Brazzaville », Notes de Recherche AUPELF-UREF, n°93-31.

Michel, C., (2009) « Rapport annuel de l'Observatoire de la microfinance », *Banque de France*.

Minsky, H.P., (1975) « Financial resources in a fragile environment », *Challenge*, July-August.

Mohan, R., (2004) « Agricultural Credit in India: Status, Issues and Future Agenda », *Reserve Bank of India Bulletin*, November, vol. LVIII, n°11, p. 993-1007.

Morduch, J., (1999) « The microfinance Promise », *Journal Economic Literature*, Vol.27, Décembre, p.1569-1614.

Mouri, F., (2000) « Etude de l'impact du Programme de Zakoura Micro crédit », Programme Microfinance, *PNUD*, p. 170.

Mosley, P., (1997) « Pérennité financière, ciblage des plus pauvres et impact sur le revenu : Quels compromis pour les institutions de micro financement ? », *Focus* n°5, Mai.

Morduch, J., (1999) « The Microfinance Promise », *Journal of Economic literature*, *The role of subsidies in microfinance: evidence from the Grameen Bank*,

Morvant, R. S. (2007) « De l'exclusion financière à l'inclusion par la microfinance », *Horizons bancaires*, *FARM*, no 334, novembre, p. 23-35, Paris.

- Morgan, J.P.**, (2009) « Microfinance - Shedding Light on Microfinance Equity Valuation: Past and Present », *CGAP*, 3 February, *Global Equity Research*.
- Ndiaye, F.**, (1999) « Banques et institutions de microfinance : les complémentarités et leur articulation », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, Juillet, N° hors série : *Banques et Finances en Afrique*, p.10-16.
- Ndongo, H.P.**, (2002) « Efficacité relative des Institutions de microcrédit : une approche d'enveloppement des données », Rapport soumis pour satisfaire aux exigences du MBA, Montréal, *UQAM*, p. 56.
- Ngaruko, F.**, (2000) « Un modèle de la solidarité familiale, des transferts communautaires et de l'épargne en Afrique sub-saharienne », *Economie Appliquée*, T LIII, n°2, p.65-89.
- Ngodjom, H.**, (2005) « La dimension éthique dans la microfinance », *Revue de la Faculté de Sciences Sociale et de Gestion (Université Catholique d'Afrique Centrale)*, vol.1, n°1, Janvier, p.63-78, Yaoundé.
- Nguyen, T. V.**, (1994) « Réglementation prudentielle et régulation monétaire », *Revue d'économie financière* n°28, p. 163-177.
- Niama, M. et Dirat, J.R.**, (2000) « Identification des idées de projets et secteurs d'activités pour les femmes », Note *Université du Congo Brazzaville*.
- Nignon, R.**, (1996) « Financement des petites et moyennes entreprises du secteur BTP au Niger », Note de Recherche *UREF/AUPELF*, n°96-59, p.29.
- Niepold, J.R.**, (1995) « Les marchés financiers africains : Une nouvelle opportunité pour les investisseurs », *Revue Techniques financières et Développement*, n°38-39, Mars-Juin, p.82-83.
- Nowak.**, (2006) « Croissance et cohésion sociale. Le microcrédit et l'Union européenne » *Finance et Bien Commun* n° 25, Automne, p. 37-143, Paris.
- Nsabimana, A.**, (2004) « Articulation entre les activités bancaires et microfinancières : une nouvelle sphère d'intermédiation ? », *Monde en développement*, vol.322004/2-n°126, p.37-49.
- Ondo, O. A.**, (2002) « Système financier et développement en zone franc africaine : quels enjeux pour le troisième millénaire ? », *Les Economies de l'Afrique centrale-CEA*, p.81-96.
- Rose, A. S.**, (1997) « Corruption and Good Governance », *UNDP*.
- Rosenberg, R., Gonzalez, A. et Narain, S.**, (2009) « The New Moneylenders: Are the Poor Being Exploited by High Microcredit Interest Rates? ». *CGAP*, February, occasional paper, No. 15.
- Soulama, S.**, (2000) « Economie des organisations coopératives de type coopératif », Publication du CEDRES, Université de Ouagadougou, *série Théories économiques et manuels de cours*, CEDRES.

- Patrick, H.T.F.**, (1966) « Financial development and economic growth in under developed countries », *Economic development and cultural change*, n°2, January.
- Penouil, M.**, (1992) « Secteur informel et crise africaine », *Afrique Contemporaine* n°164, *La Documentation Française*, p.81-87.
- Piketty, th.**, (1994) « Inégalité et redistribution : développements théoriques récents », *Revue d'économie politique*, Dalloz, p.770-790.
- Pinto, M. E.**, (1999) « Financial Liberalization and the Sequencing of Reforms: African Countries Experiences », A program for the *African Development Bank*, Abidjan, 31 Mai- 5 Juin 1999.
- PNUD** (2002) « Rapport diagnostic sur les Caisses féminines d'épargne et de crédit au Congo Brazzaville », *PNUD*, p.43.
- PNUD** (2003) « Rapport mondial sur le développement humain : les objectifs du millénaire pour le développement ».
- Ponson, B.**, (1995) « Adaptation des produits bancaires au contexte africain », *Revue Techniques financières et Développement*, n° 38-39, Mars-Juin, p.59-62.
- Ponsot, F.**, (2007) « Introduction en bourse de l'IMF Compartamos », (*BIM*), *GRET&CIRAD*, *Article Espace Finance*, p.6.
- Ponsard, J.P.**, (1980) « Rôle de l'information dans l'analyse d'un système économique : quelques apports de la théorie des jeux », *Politique économique*, n°1753, Décembre, p.18-24.
- Projet d'appui** à la réglementation des systèmes financiers des pays de la CEMAC (PARSFD/COBAC), (2000) « Aide mémoire », Yaoundé,
- Rahman, A.**, (1999) « Micro-credit initiatives for equitable and sustainable development : who pays ? », *World Development* , Vol. 27, n°27, p.67-82.
- Rantura, S.**, (1998) « Afrique de l'Ouest : En attendant la Bourse Régionale », *Jeune Afrique Economie*, 16 Février- 1^{er} Mars, p.56-58.
- Rantura, S.**, (1997) « Banques : Les Africains autour de la corbeille », *Jeune Afrique Economie*, 14 Juillet, n° 245, p. 48-51.
- Razafindrakoto, M. et Roubaud, F.**, (2005) « Gouvernance, Démocratie et Lutte contre la pauvreté : Les enseignements tirés des enquêtes 1-2-3 en Afrique francophone », *Revue Stateco*, n°99, p.117-141.
- Razafindrakoto, M. et Roubaud, F.**, (2001) « Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : le cas de la capitale malgache », Document de travail *DIAL*, n°7, p. 41
- Rietsch, C.**, (1992) « Techniques de gestion des aléas dans les tontines mutuelles », Note de recherche, n°92-26, *AUPELF-UREF*, p.23.

- Rivaud, D.D.**, (1995) « Le rationnement du crédit et l'incertitude », *Revue d'économie politique*, Mars-Avril, p.223-247.
- Robert, C., Demirgüç, K.A. and Morduch, J.**, (2008) « Microfinance Meets the Market », Policy Research Working Paper 4630, May, The World Bank, *Development Research Group*.
- Robinson, M.**, (2001) « The Microfinance Revolution », *Sustainable Finance for the Poor*, Vol.1. Washington DC: The World Bank.
- Roesch, M.**, (2009) « L'économie morale : Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe réindustrielle », *BIM*, n° 06, Janvier.
- Roesch, M., et Elies, O.**, (2007) « La microfinance, outil de gestion du risque ou de mise en danger par surendettement ? Le cas de l'Inde du Sud », *Revue Autrepart*.
- Rosenberg, R.**, (2007) « Réflexions du CGAP sur l'introduction en bourse de Compartamos : une étude de cas sur les taux d'intérêt et les profits de la microfinance », *Périodique : Note Focus*, 42, p.16.
- Rosenberg, R., Gonzalez, A. et Narain, S.**, (2009) « The new moneylenders: are the poor being exploited by high microcredit interest rates ? », *CAP Occasional Paper* no 15, February, p.28.
- Schrieder, G. et Sharma, M.**, (1999) « Impact of Finance on Poverty Reduction and Social Capital Formation: A review and synthesis of Empirical Evidence », *Saving and Development*, T 23, n°1.
- Schneider, P.**, (2005) « Trust in micro-health insurance: an exploratory study in Rwanda », *Social Science & Medicine*, vol. 61, p.1430-1438.
- Seibel, H.D.**, (1996) « Finance formelle et informelle: Stratégie de développement des systèmes locaux de financement », *Revue Tiers Monde*, T XXXVII, n°145, p.97-114.
- Servant, P.**, (1991) « Les programmes de restructuration des systèmes financiers d'Afrique subsaharienne », *Afrique Contemporaine*, n°157, 1^{er} trimestre, p.54-63.
- Servet, J.M.**, (1994) « La confiance : un facteur décisif de la mobilisation de l'épargne », Note de Recherche, AUPELF-UREF, n°94-41, p.26.
- Servet, J.M.**, (1995) « Epargne et liens sociaux: Etudes comparées d'informalités financières », *Actualité Scientifique*, AUPELF-UREF.
- Servet, J.M.**, (1995) « Le lieu de confiance, fondement nécessaire des relations financières et de la mobilisation de l'épargne. Communication au Forum : Nouvelles Approches Financières pour l'Afrique. Quels enseignements tirer des pays émergents ? », OCDE, 16-17 Février, p.25, Paris.
- Servet, J.M.**, (2008) « Inclusion financière et responsabilité sociale : Production de plus values financiers et de valeurs sociales en microfinance », *Tiers Monde*, Avril.

- Servet, J.M.**, (1996) « Risque, incertitudes et financement de proximité en Afrique : Une approche socio-économique », *Revue Tiers Monde*, T XXXVII, n°145, p.41-57.
- Servet, J.M.**, (1996) « La mémoire monétaire de l'Afrique...et d'ailleurs », *Economie et société*, T XXX, n°1, Janvier, p.87-103.
- Servet, J.M.**, (2007) « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, une contribution à la définition de l'économie solidaire », *Revue Tiers Monde* no 190, Avril-Juin, numéro Économie solidaire : Des initiatives locales à l'action publique, p. 255-273.
- Servet, J.M.**, (2009) « Responsabilité sociale versus performance sociale en microfinance », *Revue Tiers Monde*, no 197, Janvier-Mars.
- Sime, Z.M.**, (2001) « Le Paysage de la microfinance au Cameroun », *Revue Conjoncture PME, CRETES*, Yaoundé, p.76-78.
- Srivasan, T.N.**, (2001) « Croissance et allègement de la pauvreté: les leçons tirées de l'expérience du développement », *Revue d'Economie du Développement*, Janvier-Février, p.115-168.
- Stiglitz, J. E. et Weis, A.**, (1981) « Credit Rationing », *Market with imperfect Information, American Economic Review*, vol. 71, p.393-410.
- Stiglitz J.E.**, (2000) « Vers un nouveau paradigme pour le développement », *L'Economie Politique*, n°5, premier trimestre, p. 6-39.
- Tamba, I. et Ombe, D. V.**, (2002) « Pauvreté en Afrique Centrale: Etat des lieux et perspectives », *Les économies de l'Afrique centrale*, p.56-117.
- Tamba, T. et Tchamambe D.L.**, (1995) « De la crise des institutions bancaires africaines : L'expérience du Cameroun », *Revue Tiers-Monde*, T 36, n°144, Octobre-Décembre, p. 813-835.
- Taillefer, B.**, (1993) « Les systèmes mutualistes d'épargne et de crédit: pour une banque alternative », *Technique Financières et Développement*, n°30, p.24-29.
- Tchundjang, P. J.**, (1981) « Monnaie, servitude, liberté. La répression monétaire en Afrique », *J.A.*
- Toulemont, D. A.**, (1995) « Les déterminants de l'épargne en Afrique au sud du Sahara », *In Revue Techniques financières et Développement*, n°38-39, Mars-Juin, p.22-27.
- Théret, B.**, (dir.), (2008) « *La monnaie dévoilée par ses crises* », EHESS, 2 vol, Paris.
- Thierry, J.**, (2008) « *L'économie sociale, une alternative au capitalisme* », Economica Paris.
- Trichet, J.C.**, (1995) « La Zone Franc et l'Union Economique et Monétaire », *Revue Techniques financières et Développement*, n°40-41, Septembre-Décembre, p.63-68.
- UNESCO** (2002) « La pauvreté, une fatalité ? », *Unesco/Karthala*, p.287, Paris.

Thèses et Mémoires

Adjivon, F., (2008) *Le couple micro assurance/micro crédit comme instrument de maîtrise des portefeuilles en microfinance : Cas de Mass Santé/PAPME*, Mémoire de Master en Microfinance, ISPEC, Avril.

DIATA, H., (1979) *Système social. Technologie et développement : Application à l'agriculture congolaise*. Doctorat de 3^{ème} cycle Université de Grenoble.

Dirat, J.R., (2001) *La microfinance et Promotion de l'entrepreneuriat : Le cas du Congo thèse de Doctorat*. Orléans, Université d'Orléans, p. 356.

Dirat, J.R., (1985) *Financement et développement : l'exemple du Congo*. Thèse de 3^o cycle, Paris X. Nanterre.

Doligez, F., (2002) *Innovations financières, financement du développement et dynamiques rurales. Etudes comparées au Bénin, en Guinée et au Nigeria*, Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université de Paris X- Nanterre, p.606.

Milou, E.F.D., (1997) *L'impact du financement international sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin : cas de la Caisse féminine d'épargne et de crédit mutuel*, Mémoire de Maîtrise, année académique 1995-96.

NDONGO, H.P., 52007) *Microfinance et développement des pays de la communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)*, Thèse de doctorat en Sciences économique. Université Montesquieu –Bordeaux IV.

Ngaruko, F., (1998) *Essai d'analyse institutionnaliste du financement de la croissance en Afrique sub-saharienne*, Thèse de Doctorat, CEMAFI, Université de Nice.

Nkoubantsala, P.N., (1995) *L'accès des pauvres aux services financiers : Cas du Forum des jeunes entreprises de comafrique*, Mémoire de Maîtrise.

GLEMAIN, P., (2010) *L'économie des finances solidaires : De l'épargne solidaire au microcrédit social*, synthèse des travaux du HDR .

Rajaonimaria, H.E., (2009) *L'exclusion financière et l'influence des nouveaux acteurs dans le secteur de la microfinance à Madagascar*, Mémoire Master en Études du développement, IHEID, Genève.

Somé, Y., (2008) *La responsabilité sociale des organisations de microfinance : quels critères pour une meilleure contribution de la microfinance à l'inclusion financière? l'exemple du Burkina Faso*, Mémoire Master IHEID.

Somé, Y., (2008) *La responsabilité sociale des organisations de microfinance: quels critères pour une meilleure contribution de la microfinance à l'inclusion financière ? L'exemple du Burkina Faso*, mémoire IHEID, Genève

Communications

Andely, R.R., (1996) « Politique macroéconomique et santé financière des banques. L'expérience des pays membre de la BEAC », *Communication à l'atelier FMI/Coopération française/PNUD sur la restructuration bancaire et le développement du marché financier*, 2-6, Décembre, Libreville.

Bekolo-Ebé, B., (1992) « Analyse critique du système financier de la zone franc dans son rôle de financement de l'économie ». *Communication au Séminaire sur la Restructuration et la Supervision des Systèmes Financiers en Zone BEAC*, Yaoundé (Cameroun).

Blanc, J., (ed.), (2004) « Fragmentation de la monnaie et souveraineté : le cas Argentin », *Journée d'étude du Programme ACI TTT/ECOS, LEFI-université Lyon –II*), 17 Décembre.

Botti, F. et Cherel, R.M., (2000) « Synthèse des résultats d'enquête au Mali, doc. De travail Efficiences, performance financière...des institutions de microfinance », *Projet RUIG*, Cambridge/Genève, p.20.

Brenner, G. et Servet, J.M., (1993) « Proximité et mobilisation de l'épargne : le cas des loteries africaines », *Colloque Jacques Cartier*, Lyon 8-9 Décembre.

Daffe, A., (1998) « Les attentes des systèmes financiers décentralisés vis-à-vis des banques commerciales. Les actes du Forum : Les relations à promouvoir entre les banques commerciales et les institutions de microfinance », les 8-9 Décembre, Bamako.

Dieng, S.A., (1998) « Les pratiques financières des migrants maliens et sénégalais en France », *XV^{ème} journées internationales d'économie monétaire et bancaire*, Université de Toulouse I, les 4 et 5 Juin.

Dirat, J.R., (1997) « Structures décentralisées d'appui à l'entrepreneuriat : l'expérience des ONG de financement au Congo », p. 15. *Communication aux 5^{ème} Journées Scientifiques du réseau Entrepreneuriat*, 24-28, Mars, Hanoi Ho Chi Min Ville (Vietnam).

Elbadawi, I.A. et Ndulu, B.J., (1995) « Growth and development in Sub-Saharan Africa : Evidence on Key Factors », *Papier présenté au XI^{ème} congrès de l'Association Internationale des Economistes*, Tunis, 18-22 Décembre.

Madrenes, H., (2002) « Etat des lieux de la microfinance dans les pays de la CEMAC », *Communication au Séminaire sur: Microfinance, financement du développement et lutte contre la pauvreté*, COBAC, Janvier, p. 59, Brazzaville.

Ndiaye, F., (1998) « Articulation banques commerciales /SFD : concept, modalités et contraintes », *Les actes du Forum « Les relations entre les banques commerciales et les institutions de microfinance »*, Les 8-9 Décembre, p.11, Bamako.

Nelson, E.R., (1999) « Intermédiation financière en faveur des pauvres : revue de l'état des connaissances », *Politique Economique Africaine (Document de discussion n°10)*, p. 45.

Guillaumont, S. J. et Kpodar, K.R., (2004) « Développement financier, instabilité financière, croissance et pauvreté », *Papier présenté aux VIème journées scientifiques du réseau Analyse économique et développement*, Marrakech, 4-5 Mars, p.40.

Guerin, I., (2001) « Mécanisme d'incitation et comportements coopératifs : le prêt collectif à responsabilité conjointe », *communication aux journées AFSE*, Orléans.

PAS-MEC-BCEAO « Caractéristiques des systèmes financiers décentralisés » *Forum, PAS-MEC-BCEAO*, 1998, p.7, Bamako.

Saidane, D. et Warner, A., (1995) « Libéralisation financière, séquentialisation et marché des capitaux : Le cas de la Tunisie », *Deuxièmes Journées scientifiques du réseau analyse et développement*, Rabat, 13 et 14 Janvier.

Servet, J.M., (1997) « Les limites du partenariat dans la mise en place et le développement de systèmes financiers décentralisés au Sud-Modèle démocratique du marché versus hiérarchie », *Vème J.S du réseau entrepreneuriat-UREF-AUPELF*, Hanoi-Ho Chi Min Ville, 24-28 Mars.

Servet, J.M. et Lelart, M., (2006) « Les Bonnes Pratiques de la Microfinance », *Séminaire de 10 jours organisé par l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte en Mars*, sous le parrainage du Secrétaire Général de la Francophonie. Le Président Abdou Djouf.

Servet, J.M., (1997) « Pérennité et viabilité des systèmes financiers décentralisés », *Séminaire banque nationale du Cambodge/ Faculté des Sciences économiques*, Phnom Penh, 15-16 Décembre.

Sowa, N.K., (1995) « Monetary Policy in an Era of Economic Reforms in Africa », *Papier présenté au XIème congrès de l'Association Internationale des Economistes*, Tunis, 18-22 Décembre.

Stiglitz J.E., (1993) « The role of the State in Financial Market », *Proceeding of the World Bank annual Conference on Development Economics*, p.19-52.

Venet, B. et Raffinot, M., (1998) « Approfondissement financier, libéralisation financière et croissance : Le cas de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) », *XVème journées internationales d'économie monétaire et bancaire*, Université de Toulouse I, les 4et 5 Juin.

Wampfler, B. et Mercoiret, M.R., (2002) « Microfinance, Organisation paysannes : quel partage des rôle, quels partenariats dans un contexte de libéralisation ? », *Synthèses thématiques Séminaire International*, 21-24 Janvier, Dakar, Sénégal, p.34.

Annexes

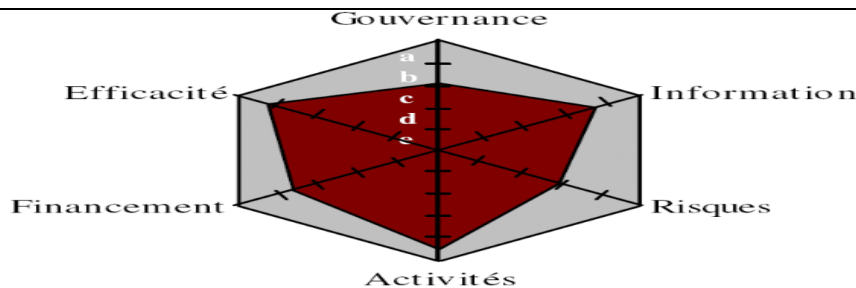
Annexe 1. Encadré : L'évaluation d'Enda i-a par les Agences de notations

Rating : Le « Rating » où la notation par des agences spécialisées de notation en microfinance est le meilleur moyen pour une institution soucieuse de sa prospérité, pour connaître ses performances et ses défaillances à tous les niveaux afin de pouvoir remédier à ses points faibles et améliorer davantage ses points forts. La notation se fait selon une méthodologie visant à donner un large éventail de renseignements diagnostics sur l'organisation de microfinance (sa gestion, sa mission sociale, ses produits, sa gestion du risque, sa capacité de croissance, etc.).

Micro Rate : Le « Micro Rate », la première agence internationale de notation des institutions de la microfinance, a accordé en 2008, la note « A » à l'Association Enda Inter-Arabe pour ses performances financières avec une mention « excellent » pour ses performances sociales. Cette note est la meilleure attribuée aux institutions de microfinance arabes. Les points forts qu'a identifiés le rating se rapportent à une croissance forte soutenue et contrôlée, une excellente qualité du portefeuille, une efficacité et rentabilité élevées, une diversification des produits ainsi qu'à une direction et d'un conseil d'administration solides. En revanche, les points faibles de l'institution s'articulent autour de sa faible position juridique qui est de nature à augmenter le risque d'exposition politique. Le rapport final de MicroRate stipule que : «Enda Inter-Arabe a réalisé un bas niveau de risque de crédit et ses opérations sont solides, bien gérées et très efficaces» ce qui lui a valu une bonne performance financière.

L'approche GIRAFE : L'évaluation par l'approche girafe de « Planet Rating » en 2006 a abouti à l'attribution de la note « B+ » à Enda i-a qui traduit : « une Bonne institution solide, financièrement autosuffisante avec des procédures de crédit efficaces et des contrôles internes suffisants. » L'évaluation, comme l'indique le nom de l'approche « *GIRAFE* » porte sur six caractéristiques de fonctionnement de l'IMF et qui sont : Gouvernance, Information, Risk management, Activities and services, Financing and liquidity, Efficiency and profitability. Le rapport d'évaluation indique que : « La direction d'Enda a su développer une institution de microfinance solide et financièrement autosuffisante dotée de procédures de crédit efficaces et de contrôles internes bien conçus. L'institution a par ailleurs créé les conditions favorables à son refinancement par emprunt ce qui a permis à Enda de diversifier sa structure de financement. Le plan stratégique développé en collaboration avec l'ensemble de l'équipe et avec la participation du Comité de Pilotage donne une feuille de route claire et identifie notamment bien les principaux axes d'amélioration : formalisation de la gouvernance, renforcement de l'équipe de Direction, passage à un SIG plus robuste, sophistication de la gestion financière. L'équipe s'est déjà attelée à l'ensemble de ces chantiers. Cette note est octroyée avec une tendance positive. L'institution a su gagner la confiance de plusieurs bailleurs nationaux et internationaux, ce qui devrait lui permettre de mener à bien l'extension du réseau, l'amélioration de son offre de produits et les actions de renforcement institutionnel prévues dans son plan stratégique ».

Figure : Approche GIRAFE



Source ENDA (2008)

Source : ENDA, 2008

Annexe 2. Encadré : Les différents microcrédits proposés par Enda i-a

Le crédit Entreprise : Ce crédit est un prêt renouvelable d'un montant plafonné à 5000 DT, remboursable sur une durée de 2 ans, destiné à financer des besoins en fonds de roulement ou investir dans une entreprise. Le projet objet de ce prêt doit vérifier certaines conditions qui sont orientées vers la viabilité du projet qui devrait être assurée depuis au moins un an. Le projet devra être exercé dans un local indépendant et la tenue d'une comptabilité, aussi simple qu'elle peut l'être (factures, cahier entrée-sortie...), est exigée.

Le crédit « solfa » : Si les conditions exigées du prêt « entreprise » ne sont pas vérifiées, un autre type de crédit constitue une alternative. Pour les personnes souhaitant se lancer dans une activité génératrice de revenus et qui sont porteurs d'une idée, « solfa » constitue la solution idoine. Il s'agit d'un prêt renouvelable d'un montant croissant plafonné à 1000 DT, remboursable sur un an.

Le crédit « Elmachia » : C'est un service qui cible les clients pratiquant l'élevage. C'est un prêt d'un montant plafonné à 5000 DT, remboursable sur 2 ans qui vise soit le financement de l'investissement consistant en l'achat des têtes de bétail, d'équipements ou d'aménagements, soit le financement des besoins de fonds de roulement à travers l'achat d'intrants et des cultures fourragères.

Le crédit « eddar » : L'organisation peut accorder des crédits de consommation qui ne sont pas destinés à des activités génératrices de revenus, mais qui sont destinés à l'amélioration du logement de la famille du bénéficiaire. Il suffit qu'un membre du ménage soit propriétaire d'un logement pour pouvoir bénéficier du crédit « eddar » ; ce crédit qui est destiné à l'amélioration du logement appartenant à la famille, est un prêt renouvelable, plafonné à 5000 DT, remboursable sur une période de 3 ans. Ce type de microcrédit peut être accordé pour la construction ou l'extension, il peut être destiné à l'aménagement ou même au paiement des frais d'enregistrement.

Le crédit « taâlim » : Pour ne pas détourner l'usage du microcrédit reçu vers des dépenses autres que le projet sujet de la demande du prêt, l'organisation offre un crédit parallèle destiné à financer les dépenses scolaires des enfants. « Taâlim » est un prêt parallèle octroyé pour les emprunteurs ayant des microcrédits en cours, et ayant des enfants scolarisés, le montant plafonné est de 500 DT, il est destiné à financer les dépenses de la rentrée scolaires des enfants des emprunteurs. Ces dépenses scolaires peuvent se rapporter à l'inscription dans une formation académique ou professionnelle ainsi qu'à l'achat des fournitures scolaires et parascolaires et au paiement des frais d'hébergement dans les foyers universitaires ou privés.

Fonds de prévoyance : Une forme d'assurance vie est offerte automatiquement par l'organisation lors de la conclusion du contrat ; Enda a mis en place un fonds de prévoyance qui prend en charge le reliquat du prêt non encore remboursé, en cas de décès ou d'incapacité de l'emprunteur, et se charge à verser à la famille du défunt une indemnité d'une valeur de 500 DT.

Source : document interne ENDA, 2008

Annexe 3. Encadré : Les orientations du PNUD

Au niveau micro : Tout d'abord, le niveau micro de la réforme a pour objectif de développer la diversité des produits proposés aux clients de la microfinance, cela implique principalement de pousser les banques traditionnelles à s'investir dans ce secteur en développant leur capacité de crédit à destination de ce type de clientèle. Il s'agit ensuite de développer des partenariats avec la Banque Postale Nationale pour développer les activités de micro épargne et se servir du vaste réseau d'agence dont elle dispose pour relayer les activités des IMF. Le PNUD souhaiterait que cet aspect de la réforme débouche sur la constitution d'un marché autonome de la microfinance occupé par de véritables Institutions de Microfinance ayant un statut juridique approprié. Cela impliquerait entre autre, une relative diversification des sources de financements et donc une diminution de la dépendance des IMF envers les dons de charité ; un développement croissant de la capacité d'accueil de nouveaux clients par les IMF et donc une amélioration du taux de pénétration moyen du pays ; et, enfin, le développement de l'adhésion des IMF aux standards de procédures mises en œuvre par le Réseau Egyptien de la Microfinance (Egyptian Micro Finance Network).

Au niveau méso : La dynamique de réforme à un niveau méso repose sur trois aspects distincts : l'amélioration de la fluidité de l'information à l'échelle régionale, l'approfondissement des relations des IMF avec le tissu économique régional, et l'adhésion à des structures de supervision du marché. Cela va se traduire dans un premier temps par la mise en place d'organismes régionaux de prospection sur la conjoncture du marché de la microfinance et la constitution d'une structure d'enregistrement de l'historique de crédit de l'ensemble des clients de la MF. Ensuite, le développement de l'implantation locale des IMF devra être réalisé par le biais d'une amélioration de l'accès aux sources de financement locales, et par le développement de services d'assistance aux structures locales de MF. On entend par « structures de supervision du marché » des agences internationales de notation ou bien le Réseau Egyptien de MF évoqué plus haut.

Au niveau macro : La dynamique de réforme à un niveau macro est essentiellement composée de la mise en place de politiques publiques ayant pour objectif de faciliter l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché de la microfinance, ainsi que de campagne d'information sur l'activité des IMF à destination du grand public. Cet ensemble de mesures proposées par le PNUD vise en réalité à initier en Egypte ce que les professionnels de la microfinance appellent le processus de transformation.

Source : PNUD, 2010.

Annexe 4. Encadré : Les quatre grandes dimensions des performances sociales.

• Dimension 1 : orientation vers une clientèle pauvre ou exclue n'ayant pas accès au secteur bancaire. Les IMF cherchent généralement à atteindre une population exclue du système financier commercial. Des IMF peuvent avoir l'objectif de cibler des populations exclues socialement ou des pauvres, ou simplement elles offrent des services financiers dans une région où le système bancaire est absent ou à des personnes rejetées par le système bancaire (mais qui ne sont pas nécessairement pauvres ou socialement exclues). Les questions de l'outil SPI-CERISE portent sur la stratégie de ciblage de l'IMF (ciblage géographique, individuel ou par la méthodologie de prêts) et les résultats de la stratégie de ciblage.

• Dimension 2 : diversification des services afin de les adapter aux besoins de ce public spécifique. Il ne suffit pas de décider de viser une population cible. Les services de microfinance sont trop souvent standardisés. L'IMF doit étudier la population cible et travailler sur l'élaboration de ses services financiers pour qu'ils puissent être adaptés aux besoins des clients. Les questions portent sur la diversité des services, la qualité de ces services (rapidité, proximité, transparence, adaptation aux besoins) et l'accès à des services non financiers.

• Dimension 3 : instauration de relations de confiance avec ses clients et renforcement de leur « capital social » et politique. Pour l'IMF, la confiance entre l'IMF et le client peut réduire les coûts de transaction et améliorer le taux de remboursement. Cela peut favoriser l'action collective et réduire les comportements de « cavalier seul », les comportements opportunistes, et réduire les risques. Pour les clients, renforcer leur capital social et politique peut renforcer leur organisation sociale (action collective, partage de l'information, lobbying,...) et la confiance en soi pour faciliter leur développement économique et social. Les questions de l'outil SPI-CERISE portent sur la confiance et le partage d'informations de l'IMF avec les clients, la participation de ceux-ci dans les instances de décision à différents niveaux de l'IMF et enfin les actions de l'IMF dans le domaine du renforcement du capital social de ses clients.

• Dimension 4 : responsabilités sociales de l'institution envers ses salariés, ses clients et leurs collectivités. Une conscience sociale est nécessaire pour adopter un comportement responsable socialement. La responsabilité sociale demande une politique de ressources humaines adéquate, une adaptation de la culture de l'IMF au contexte culturel et socio-économique, une préoccupation de l'impact des actions sur ses clients et sur la communauté dans laquelle l'IMF évolue. Les questions portent essentiellement sur la politique de ressources humaines de l'IMF, les actions de l'IMF qui sont l'expression d'une responsabilité sociale vis à vis de ses clients (études d'impact, etc.), ou vis à vis de la communauté (réinvestissement dans des services à la communauté par exemple).

Source : CERISE-IRAM : 2006

Annexe 5. Encadré Les produits de la microfinance islamique

Les produits de la microfinance islamique :

La **mourabaha** ou **vente à bénéfices** : la banque achète les marchandises ou les matériaux à des fournisseurs sur ordre d'un client pour les revendre à ce dernier avec une marge de bénéfice fixée à l'avance. Le délai de remboursement dépend du cash flow et peut aller de trois à dix huit mois. Le contrat contient des indications sur la marchandise, les délais et le lieu de livraison. Trois opérations sont simultanées : une promesse d'achat du client, une promesse de vente à la banque, un contrat de vente à bénéfices après l'entrée en jouissance de la marchandise par l'acheteur. La banque paye donc le fournisseur et se fait rembourser par le client.

L'**ijara** ou **commission** est une forme de **crédit bail** ou **de leasing**. La banque achète les équipements, terrains, immeubles, véhicules. Elle les loue au client. Ce dernier devient propriétaire des biens quand il a fini de rembourser des sommes qui sont échelonnées dans le temps et versées à un compte épargne. Le client paye donc une location à échéance fixe décidée à la signature du contrat. En fait, le client assume la totalité des risques, charges des biens en location, entretien, échéances, sauf s'il est défaillant. Il dispose en général d'une option d'achat, pendant la durée du contrat.

Le **taajir**, **location** ou **leasing** consiste pour la banque à acheter équipements et matériaux et à les mettre à la disposition d'un entrepreneur moyennant une rémunération fixée à l'avance. Ce dernier devient propriétaire des matériaux et des équipements au terme des échéances de remboursement.

Dans le bai **mouajjal**, **vente reportée**, la banque achète des équipements ou des matériaux pour les revendre à terme au co-contractant selon des modalités fixées au préalable dans un contrat à moyen terme, de deux à quatre ans. Par exemple, dans les opérations d'exportations-importations, la banque peut acheter des marchandises à un importateur pour les revendre à un exportateur ou le contraire, contre une rémunération à un terme fixé à l'avance. Les opérations d'investissement intéressent davantage le crédit à moyen et long terme :

La **moucharaka** est la **prise de participation** d'une banque au capital d'un projet chaque partie recevant annuellement une part de bénéfices proportionnelle à son apport. La banque intervient dans la formation du capital d'entreprises existantes ou à créer et dans la gestion des projets en étant représentée au conseil d'administration. Dans la moucharaka définitive, le montant de la participation et la part des bénéfices sont déterminées au préalable. La moucharaka peut être dégressive. La banque s'engage à financer en totalité ou en partie un projet jugé rentable. Elle reçoit une part de bénéfice et le partenaire a le droit de rembourser en totalité ou en partie la somme investie par la banque. L'opération s'achève quand le partenaire a remboursé en totalité la créance de la banque et conserve seul la maîtrise du projet.

La **moudaraba** est un **financement de fiducie**, il est une contribution au working capital ou au fonds de roulement. L'opération consiste pour la banque à participer à un projet par un apport de capital. De son côté, le promoteur fournit son travail, son savoir-faire et peut faire également un apport en capital. Le projet doit présenter à l'origine

(Sources : CGAP, Focus Note 49, 2009 et PricewaterhouseCoopers)

Annexe 6. Encadré : Exemple de l'expérience du Maroc

L'expérience du Maroc :

Le Maroc est l'un des pays les plus avancés et le mieux organisé dans la microfinance. Planète Finance et d'autres institutions jouent un rôle qui est très important dans l'accompagnement, l'assistance technique et la formation des praticiens de la microfinance. Ce pays est le mieux nanti en microfinance en Afrique son expérience mérite d'être évoquée. Malgré la crise qui a secoué le secteur de la microfinance, ce pays demeure le mieux structuré et le plus avancé dans ce domaine. Les premières offres de services de microfinance au Maroc furent entreprises en 1993-1994. En 1997, 5 institutions de microfinance étaient présentes sur le terrain. Le gouvernement du Maroc et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) lancèrent le programme Micro Start en 1998 avec l'objectif « d'améliorer l'accès aux services financiers des micro-entrepreneurs à bas revenus pour les aider à développer leurs activités professionnelles, augmenter leurs revenus et créer de nouveaux emplois ».

Ce programme a fourni une assistance financière et technique à six IMF entre 1998 et 2001 contribuant significativement au renforcement du secteur de la microfinance au Maroc au même titre que le Fonds Hassan II, créé en 2000, qui octroya une subvention au secteur d'un montant de 100 millions d'euros. Le secteur a ainsi connu un fort développement qui s'est accéléré entre 2005 et 2007 et s'est avéré être le facteur déclencheur de la crise qui touche le secteur depuis 2008. Mais cette dernière est avant tout la conséquence de l'accumulation d'une série de facteurs déterminants. Tout d'abord, le secteur marocain a longtemps été un exemple mondial de maîtrise de la qualité de son portefeuille (PAR30 < 1%). Cette confiance dans la maîtrise de son portefeuille n'a pas poussé les IMF pendant cette période de forte expansion à la fois à revoir leurs politiques d'octroi de crédits souvent trop laxistes mais aussi à adapter leurs procédures de contrôles internes à ce niveau de croissance annuelle.

Ces problèmes de gestion et de gouvernance cumulés à des systèmes d'information et de gestion (SIG) souvent inadaptés aux besoins, n'ont pas permis au secteur de poser certains « garde-fous » qui auraient pu limiter les conséquences de la crise. Cette situation a favorisé la multiplication des crédits croisés (un emprunteur cumulant plusieurs crédits dans différentes institutions) accentuant ainsi le surendettement de la clientèle. C'est véritablement courant 2008 que la crise commence à se faire ressentir avec un PAR30 qui passe à 5% et une radiation de prêts à plus de 3%. Voyant la situation se dégrader, les 4 principales IMF décident de partager leurs informations clientèle via une centrale des risques informelles gérée par l'une d'elles, Al Amana. Cette initiative a déjà permis de baisser de 39% à 29% entre octobre 2008 et septembre 2009, le nombre de clients bénéficiant de plusieurs prêts.

A l'initiative de la FNAM, quatre autres IMF ont pu rejoindre cette centrale des risques au deuxième trimestre 2010. Les IMF ont ainsi ralenti le développement de leurs activités pour apurer leur portefeuille et renforcer leurs procédures et outils de gestion. D'autres initiatives de soutien au secteur sont en cours, avec le soutien du Gouvernement marocain, la Fédération Nationale des AMC

(FNAM), Bank al Maghreb et le Millenium Challenge Account (Agence de Partenariat pour le Progrès), ce dernier soutenant le secteur à travers un large panel de projets financé à hauteur de 46 Millions USD. Bank Al Maghreb apporte son support à la mise en place d'une centrale des risques officielle et agit pour l'amélioration du cadre réglementaire, explorant les options de transformation des IMF les plus importantes tandis que la FNAM à travers la mise en place d'une série de commissions, permet une plus grande concertation du secteur sur la base de bonnes pratiques nécessaires à la sortie de la crise.

Source : SANABEL, 2009

Annexe 7. Etude sur la Microfinance en Tunisie par l'Union Européenne : 2009/2010 : Etude sur le marché de la microfinance en Tunisie. Contexte réglementaire, offre, demande et conditions de développement : **Rapport final ; Contrat-cadre bénéficiaires Lot n°10 Lettre de marché contrat 2009/216690.**

Cette étude qui s'est déroulée d'octobre 2009 à avril 2010, dont les trois phases consécutives ont permis de recueillir l'information nécessaire à la rédaction de ce document, avait comme objectif général le développement du marché de la microfinance en Tunisie. Son but était d'apporter aux décideurs du gouvernement tunisien une liste de recommandations socioéconomiques et techniques liée à un calendrier des activités à réaliser pour mettre en œuvre ces recommandations.

Pour réaliser l'étude, le consultant a mis en place une équipe multidisciplinaire, composée à parité d'experts locaux et internationaux. La documentation existante permet de constater de manière générale que la microfinance est en pleine évolution et que les pouvoirs publics sont pleinement conscients qu'il s'agit d'un outil particulièrement utile et efficace pour rencontrer des objectifs nationaux de développement. L'aspect social de son utilité est de plus en plus présent dans les préoccupations de nombreuses parties prenantes, et l'apparition relativement récente des approches de double et même triple finalités (économique – sociale – environnementale) est là pour le confirmer.

Depuis déjà de nombreuses années, la Tunisie a mis en place, à l'initiative du gouvernement, des programmes de développement et de support à la microfinance, par l'intermédiaire du réseau des associations de développement (AD), supportées par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS). Parallèlement à cette structure, une ONG internationale, enda Interarabe (enda ci-après), s'est progressivement développée pour former avec la BTS et son réseau d'AD un paysage singulier qui a permis, depuis leurs installations, d'octroyer conjointement près de 1.000.000 de microcrédits. Les études de terrain montrent d'une part qu'il existe une forte complémentarité des deux institutions, tant en terme de clients qu'en terme de couverture géographique mais d'autre part que la demande additionnelle potentielle est considérable : elle est estimée entre 800.000 et 1.000.000 d'opérations.

Les recommandations et le plan d'action proposés, organisés en catégories qui sont i) le cadre institutionnel, ii) la réglementation, iii) la portée, les produits et l'encadrement des bénéficiaires et iv) les capacités internes des IMF, tiennent compte de la perspective d'une intervention pertinente de l'état dans les mécanismes de support au développement qu'il peut mettre en place. A l'initiative du gouvernement, un débat doit s'ouvrir entre tous les acteurs afin qu'en capitalisant sur les nombreux acquis engrangés jusqu'à présent, le secteur puisse se développer de manière harmonieuse, en envisageant une ouverture progressive et contrôlée du marché.

Les acteurs de terrain ont montré un appétit important pour une évolution rapide de la situation, ce qui

devrait permettre, selon eux, à la microfinance de continuer à se développer au même rythme que celui des dernières années. Il est aussi apparu lors des débats qu'une série d'améliorations sont envisageables à court terme, ce qui aurait l'avantage de garder le sujet dans l'actualité par l'organisation d'échanges entre les acteurs.

Positionnement de l'expérience tunisienne : Comparativement aux pays de l'échantillon retenu, la Tunisie présente une situation qui n'est pas la meilleure, mais qui n'est pas non plus, et de loin, la moins mauvaise. Les points les plus positifs sont :

- la pénétration géographique de la microfinance sur la quasi-totalité grâce à la présence des AD et à la facilité avec laquelle, tenant compte de l'appui de l'administration locale, elles peuvent être créées (plus de 250 en moins de 8 ans couvrant la quasi-totalité des 264 délégations administratives) , mais aussi à la fourniture de certains services traditionnellement liés à la microfinance par le système financier formel (banques et réseau postal) ;
- le potentiel de portée démontré par la croissance rapide d'enda et ses objectifs d'expansion territoriale depuis 2007, en particulier dans les délégations à dominante rurale et confirmée par les résultats de l'enquête menée sur le terrain (les nouvelles antennes atteignent 500 à 1.000 clients dès la première année);
- la conscience des pouvoirs publics au plus haut niveau de l'état quant au rôle que peut jouer la microfinance dans la réduction de la pauvreté, se traduisant par diverses formes d'appui (primes d'installation, subvention du personnel à travers le mécanisme 2121, formation des cadres, ...) ;
- l'ouverture du débat sur les moyens à mettre en oeuvre pour développer la microfinance .

Source : EUROPEAID/119860/C/SV/multi IBM Belgium s.a., Avenue du Bourget / Bourgetlaan, 42, 1130 Bruxelles / Brussel. RCB 84.472 - VAT405 912 336 - (02) 225.21.11. Date de publication de la version finale du rapport : 9 mai 2010. Date de publication de la version provisoire du rapport : 21 avril 2010. Date d'approbation de la version finale du rapport : Rapport coordonné par : Mr. Yves Mathieu

Annexe 8. Tableau N°32 Répartition des micro-vendeurs par pays enquêté selon le recours ou non au service d'une IMF en Egypte et en Tunisie.

Pays	Recours au service d'une IMF				Total	
	Oui		Non			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Egypte	252	62%	156	38%	408	100%
Tunisie	355	58%	254	42%	609	100%
Total	607	60%	410	40%	1017	100%

Source : Enquête du terrain

Pour réaliser cette analyse il est utile d'analyser les données de base de notre échantillonnage au niveau des deux pays à partir du test de chi-deux :

- Test de Chi-deux :

Fréquences observées (données de base)

Type d'enquêtes	Tunisie	Egypte	Total
Responsables d'IMF	25	10	35
Bénéficiaires du microcrédit	355	252	607
Non Bénéficiaires du microcrédit	254	156	410
Total	634	418	1052

Fréquences attendues (données théoriques)

Type d'enquêtes	Tunisie	Egypte	Total
Responsables d'IMF	21	14	35
Bénéficiaires du microcrédit	366	241	607
Non Bénéficiaires du microcrédit	274	163	410
Total	634	418	1052

Le test de chi-deux (ou test d'ajustement) s'applique lorsqu'on est en présence des données qualitatives discrètes et plus généralement lorsqu'on a un tableau de **contingence** (c'est dire un tableau issu du croisement de deux questions fermées). Il s'agit alors de tester l'adéquation entre deux distributions **observées** (c'est-à-dire les données réelles issues de l'enquête) et **théoriques** (celles qu'on aurait dû observer s'il n'y avait aucune relation entre les variables en présence).

On souhaite répondre au questionnement suivant : La pratique de la micro finance varie-t-elle en fonction de la zone d'enquête de l'interviewé ?

Le test consisterait à calculer la somme des différences entre effectifs observés et effectifs théoriques.

$$Chi - deux \text{ calculé} = \frac{\sum_i (\text{effectif observé} - \text{effectif théorique})^2}{\text{effectif théorique}}$$

Cette valeur est à comparée avec une valeur de référence tabulée dans la table de chi-deux. Pour cela, on détermine le degré de liberté :

$$\text{degré de liberté} = (\text{nombre de ligne} - 1) \times (\text{nombre de colonne} - 1)$$

NB : les lignes et les colonnes font référence à celles du tableau de base

On choisit un seuil d'erreur (habituellement on choisit 1% ou 5%)

Hypothèse nulle Ho : il n'y a pas de différence entre l'échantillon issue de la Tunisie et celle issue de l'Egypte en ce qui concerne l'accès au microcrédit et responsable IMF.

Hypothèse alternative H1 : la différence est significative entre ces deux échantillons

Après avoir posé les hypothèses, il revient de calculer la distance du chi-deux qui sera comparée à celle lue dans la table statistique en ayant choisi au préalable le seuil de significativité qui sera dans notre cas 5% (nous nous sommes fixés cette valeur).

Calcul de la distance du chi-deux

Valeur calculée du Chi-deux = **3.11**

Degré de liberté ddl

Ddl = (nombre de ligne-1) x (nombre de colonne -1)

Soit ddl = (3-1) x (2-1)

Ddl = 2

Valeur théorique du chi-deux

On lit dans la table la valeur correspond à l'intersection de la ligne (2) et de la colonne (0.05), soit **5.99**

Décision

On constate que la valeur calculée $3.11 < 5.99$ (valeur lue)

À 0.05 et 2 D.L., la valeur théorique du *chi-deux* vaut 5,99. Comme la valeur calculée du *Chi-deux* (3,11) est nettement inférieure à la valeur théorique ; on dit qu'elle est dans la zone de non rejet de l'hypothèse nulle (H0) : on ne rejette pas l'hypothèse nulle. La différence observée dans notre échantillon est donc probablement due au hasard.

Annexe 9. Attestations de stage dans le cadre de la thèse en microfinance et du tutorat que j'ai assuré pendant deux ans à l'Université Senghor d'Alexandrie dans l'encadrement des étudiants en Master GSE à distance avec des regroupements à l'Université Sennghor d'Alexandrie en Egypte dans le cadre de la Francophonie.



11 February 2011

To Whom It May Concern:

I am delighted to certify that Mr. Pascal Kengue Mayamou has successfully completed a six-month internship at the United Nations Headquarters in New York, which commenced in September 2010.


Assigned to the Inspection and Evaluation Division of the Office of Internal Oversight Services, Mr. Kengue Mayamou contributed, in particular, to a biennial report to the General Assembly on strengthening the role of evaluation and the application of evaluation findings on programme design, delivery and policy directives in the 31 departments and offices of the United Nations Secretariat. Mr. Kengue Mayamou has been of great assistance in assembling information on evaluation reports completed during the reporting period 2008-2009, and in collecting and analyzing data on resources dedicated to evaluation. On my request, he also prepared comments on an evaluation report of this Division on the peacekeeping mission in Cote d'Ivoire.

In addition, Mr. Kengue Mayamou attended and covered meetings, conferences and briefings arranged by different units of the United Nations System thus gained valuable insights into the work of the Organization. Mr. Kengue Mayamou has demonstrated his ability to effectively handle his assignments.

He has quickly adapted to the work environment and showed due diligence in understanding the nature of the work at hand and ensuring that his assignments were completed accurately and within the given time frame. Moreover, Mr. Kengue Mayamou demonstrated his ability to function effectively in a multicultural, multilingual work environment.

Based on his interaction with staff members of this Office, I can truly say that Mr. Kengue Mayamou strongly supported the objectives and principles of the United Nations. I know that he will be a pleasant and productive member of any work team, and I thank him for his valuable contributions to the Inspection and Evaluation Division.

Sincerely,


Eddie Yee Woo Guo
Acting Head
Inspection and Evaluation Division
Office of Internal Oversight Services
United Nations, New York

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
DÉPARTEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
DIVISION DE LA PLANIFICATION ET RECRUTEMENT DU PERSONNEL
AGENCE TEMPORAIRE DE RELOCALISATION

13 RUE DU GHANA
ANGLE AV. HEDI NOUIRA ET PIERRE DE COUBERTIN
TEL: 216 71 40 21 66
FAX: 216 71 832 713
Site Web: www.afdb.org
B.P. 323 - 1002 TUNIS BELVEDERE
TUNISIE



Réf.CHRM.1/ATTEST.STAGE/BMM/SVLH/mc/Kengue/07

ATTESTATION DE STAGE

Nous certifions que **Monsieur KENGUE Mayamou Pascal** a effectué un stage à la Banque africaine de développement à Tunis du **4 Juin au 31 août 2007**.

Monsieur KENGUE Mayamou Pascal a effectué son stage au **Département Secteur Privé, Gestion du Portefeuille « Micro-Finance »** de notre institution.

EN FOI DE QUOI nous lui délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Tunis, le 31 Août 2007.

Benson M. MAINA
Chef de Division p.i.
Planification et Recrutement du Personnel





Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Charte du Tutorat

Gestion des systèmes éducatifs

I. Rôle du tuteur

Le rôle du tuteur couvre l'accompagnement technique, pédagogique et parfois socio-affectif des étudiants. Il relance sans cesse l'intérêt et l'activité des apprenants. Il maintient la motivation de l'apprenant et lui permet d'acquérir une méthode de travail. Les activités d'encadrement assurent un support sur le plan cognitif, surtout dans sa dimension méthodologique. Sur le plan cognitif, le tuteur doit repérer la manière dont l'apprenant organise, présente et structure ses connaissances afin de pouvoir intervenir de manière proactive ou réactive auprès d'un apprenant.

Le tuteur dispose des outils sur la plate forme de la formation lui permettant d'échanger en mode synchrone et asynchrone avec les étudiants : Chat, Courrier électronique, Forum, blog, Wiki, etc.

II. Conditions générales de travail du tuteur et de la tutrice

Le tuteur gère un module au maximum de 12 à 15 étudiants chacun.
Pour chaque module, le tuteur doit informer les apprenants sur un certain nombre de tâches à réaliser à savoir :

- Prendre connaissance du contenu du cours en ligne et des activités demandées;
- participer aux forums, chats selon les activités prévues dans le cadre du module de formation
- réaliser le planning de travail du module
- réaliser les devoirs et les activités demandées à titre individuel ou en équipe ;

Temps du tutorat par module

Chaque groupe de 12 à 15 apprenants est suivi par un tuteur. Un module de formation de deux semaines présente :

- 8 heures de tutorat (3 heures de tutorat synchrones et 5 heures de tutorat asynchrones)
- Une réunion synchrone doit toujours être toujours organisée au début, à mi-parcours et à la fin du module.
- Le travail en synchrone consiste à la participation aux rencontres synchrones programmées dans le cadre du module de formation.
- Le travail en asynchrone correspondant aux courriers en temps différé, à la participation au forum, Journal et à la correction et l'évaluation des devoirs, etc..

CHARTRE DU TUTORAT - MASTER PRO M2 GSE 2008

VIII. Projet Professionnel

Le projet professionnel est à entreprendre sur une base personnelle. Un tuteur-référent accompagnera l'apprenant tout au long du suivi du projet professionnel. 20 heures de tutorat sont consacrées au suivi du projet, réparties entre les échanges synchrones et asynchrones organisés par le tuteur-référent selon un calendrier fixé avec l'apprenant.

Les différentes étapes du projet sont les suivantes :

- définition du projet ;
- planification des étapes de développement du contenu et échéancier des tâches ;
- présentation du projet au départ, à mi-chemin et en fin de parcours
- réalisation du projet,
- soutenance avec évaluation du jury composé du tuteur référent et de deux autres enseignants.

Participation au forum tuteurs / Concepteurs

Des échanges avec les concepteurs du cours et les autres tuteurs sur les problèmes rencontrés et les solutions trouvées sont organisés dans le forum enseignant qui se trouve sur la plate forme de la formation.

La concertation entre concepteurs et tuteurs est recommandée en début de chaque module afin de mieux coordonner l'abord des situations d'apprentissage.

Les tuteurs doivent fonctionner en équipe et se concerter pour montrer aux apprenants par leur propre pratique, l'intérêt du travail coopératif.

Des procédures de recueil de suggestions sont à mettre en place à destination du collège pédagogique de la formation qui peut les valider et les faire mettre en pratique.

LU ET APPROUVE

Kengue

Pascal KENGUE MAYAMOU

Nantes le 02 mai 2008

CHARTRE DU TUTORAT - MASTER PRO M2 GSE 2008

Affaire suivie par Pascal KENGUE dans le cadre de ces recherches doctorales à l'Université de Rennes 2 sous la Direction du Professeur Marc HUMBERT.

Objet : Enquête qualitative sur la microfinance en Tunisie et en Egypte.

Madame, Monsieur ;

Dans le cadre de la recherche doctorale sur la microfinance en Tunisie et en Egypte de l'Université de Rennes 2 conduit par Mr Pascal KENGUE sous la Direction du Professeur Marc HUMBERT. Nous vous soumettons ces questionnaires. Bien entendu, vos réponses seront traitées de manière totalement anonyme, dans un but statistique. Quinze minutes vous suffiront pour compléter le questionnaire.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Pascal KENGUE

Questionnaire N°1 relatifs à tous les bénéficiaires du microcrédit :

1/ Quel est votre activité ?.....

2/ Quel est votre lieu de résidence ?.....

3/ Quel est votre âge ?.....

4/ Quel est votre nationalité ?.....Sexe?.....

5/ Avez-vous déjà bénéficié d'un crédit d'une IMF ou d'une mutuelle ?.....

6/ Si oui, qu'est ce que ce crédit a pu vous apporter ?

A : une vie meilleure.....B : un accroissement de nos activités

C : une reconnaissance sociale.....C : plus des problèmes.....

D : autres (précisez).....

7/ Depuis combien de temps bénéficiez vous de ce crédit ?.....

8/ Qu'est ce qui vous a motivé pour demander un crédit auprès des IMF ?.....

9/ Comment vivez vous avant de bénéficier le crédit ?.....

10/ Pouvez vous conseiller à un voisin ou à un membre de votre famille de demander un crédit auprès d'une IMF ?

A : oui.....B : non.....

Si oui, Pourquoi.....

Si non, Pourquoi.....

11 / Qu'est ce que vous pensez des IMF ?

A : elles rendent service à la population.....

B : depuis leurs implantations le niveau de vie des populations bénéficiaires des micros crédits c'est amélioré.....

C : elles ont contribué à rendre plus pauvres les populations.....

D : autres (précisez).....

12/ Quels changements l'action de l'IMF produit sur vous ?.....

13/ Les services rendus par l'IMF vous conviennent –ils ?.....

14/ En dehors du crédit quels sont vos autres revenus ?.....

15/ Participez-vous à une tontine projet ?.....

16/ Quels autres produits d'épargne vous offre votre tontine ?.....

17/ Qu'avez-vous fait avec l'argent mobilisé auprès du tontinier ?.....

18/ Pensez-vous que les IMF ont changées la vie des populations ?.....

19/ Qu'avez-vous fait du (des) crédit(s) obtenu(s) ?

A : accroissement des équipements.....B : renouvellement des stocks

C : création nouvelle activité.....D : dépense courantes.....

E : achat parcelle et construction maison.....

20/ Résultat du (des) crédit (s) obtenu(s) sur les ventes

A : augmentation des ventes.....B : baisse des ventes.....

* montant mensuel du chiffre d'affaires avant l'obtention du crédit.....

* montant mensuel moyen du chiffre d'affaires après l'obtention du crédit.....

* y a-t-il eu faillite ?

A : oui.....B : non.....

21/ Résultat du (des) crédit(s) obtenu (s) sur les emplois

A : hausse d'emplois induits.....
B : nombre d'emplois créés après l'obtention du crédit.....

22/ Résultat du (des) crédit (s) obtenu (s) sur le revenu

A : augmentation du revenu..... B : baisse du revenu.....

* **revenu mensuel moyen avant l'obtention du crédit**.....

* **revenu mensuel moyen après l'obtention du crédit**.....

Si baisse des revenus, pourquoi ?

A : projet non rentable.....

B : utilisation du crédit à des dépenses courantes.....

C : difficultés diverses.....

23/ Qu'avez-vous fait des revenus/profits induits du crédit ?

A : installation eau potable B : installation électricité

C : construction maison en dur/ achat parcelle..... D : aménagement habitation

E : complément de la popote, dépense domestiques du foyer..... F : aide à la famille.....

J : autres.....

24/ Pensez-vous que le fait de gagner de l'argent a changé vos rapports avec :

* **votre conjoint (e) ?** A : oui B : non C : ne sait pas

* **vos parents ?** A : oui B : non C : ne sait pas

* **vos voisins ?** A : oui B : non C : ne sait pas

Si oui, en quoi consistent ces changements de rapports avec chacun de ces partenaires ?

A : mésentente/jalousie..... B : participation aux prélèvements sociaux

C : participation aux charges domestiques..... D : ne sait pas (sans réponse).....

25/ Que pense votre entourage (voisinage) du fait que vous gagnez de l'argent ?

A : très satisfait..... B : non satisfait.....

C : peu satisfait D : ne sait pas.....

16/ Souhaitez vous rajouter des observations complémentaires par rapport au rôle de les IMF ont joué dans la lutte contre la pauvreté dans votre région ?.....

Questionnaire N°2 relatifs à tous les non bénéficiaires du microcrédit :

1/ Quel est votre activité ?.....

2/ Quel est votre lieu de résidence ?.....

3/ Quel est votre âge ?.....

4/ Quel est votre nationalité ?..... Sexe?.....

5/ Avez-vous déjà bénéficié d'un crédit d'une IMF ou d'une mutuelle ?.....

6/ Si non, qu'est ce qui vous empêche pour bénéficier d'un crédit?

A : manque d'information..... B : taux d'intérêt très élevé.....

C : trop de contrainte pour acquérir le crédit..... C : manque de confiance.....

D : autres (précisez).....

7/ Quelles sont les raisons qui vous poussent de ne pas s'intéresser à un crédit?.....

8/ Connaissez- vous des proches qui ont bénéficié d'un crédit auprès des IMF ?.....

Si oui ?

9/ Avez vous remarquez des changements dans leur vie?

10/ Pouvez vous conseiller à un voisin ou à un membre de votre famille de demander un crédit auprès d'une IMF ?

A : oui..... B : non.....

Si oui, Pourquoi.....

Si non, Pourquoi.....

11 / Qu'est ce que vous pensez des IMF ?

A : elles rendent service à la population.....

B : depuis leurs implantations le niveau de vie des populations bénéficiaires des micros crédits c'est amélioré.....

C : elles ont contribué à rendre plus pauvres les populations.....

D : autres (précisez).....

12/ Pensez-vous que les IMF ont changées la vie des populations ?.....

13/ Seriez vous prêt à accepter un crédit au près des IMF?.....

14/ Souhaitez vous rajouter des observations complémentaires par rapport au rôle de les IMF ont joué dans la lutte contre la pauvreté dans votre région ?.....

.

Questionnaire N°3 A l'attention des IMF :

1/ Adresse de l'IMF.....

2/ Nombre du personnel de l'IMF.....

3/ Date de la création de l'IMF.....

4/ Quel est le profil de votre clientèle ?

A : fonctionnaires B : commerçants.....

C : sans emplois..... D : autres.....

5/ Connaissez-vous personnellement vos clients ?

A : oui..... B : non.....

6/ Avec qui travaillez –vous exclusivement ?

A : compatriotes..... B : étrangers.....

C : toute nationalité.....

7/ Avez-vous des connaissances dans les domaines d'activités de vos clients ?

A : oui..... B : non.....

Si oui, qu'elle aide non monétaire leur apportez-vous ?

A : conseils relatifs à l'activité.....

B : recommandation pour lancement d'une nouvelle activité.....

C : porteuse en fonction de la conjoncture.....

D : recommandation pour obtenir des marchandises de qualité.....

E : recommandation pour obtenir des marchandises à moindre coût.....

F : étude de projet.....

J : montage financier.....

K : autre (précisez)

8/ Comment faites-vous pour attirer les clients ?

A : avance (aide financière en cas de difficultés passagères).....

B : crédit à sans intérêts.....

C : crédit à faible taux d'intérêts.....

D : publicité.....

E : assurance parfaite pour les clients de retrouver leur liquidité à tout moment.....

F : recrutement des ressortissants de la zone d'implantation de l'IMF.....

J : autres (précisez).....

9/ Combien des cartes gérez-vous en moyenne par mois ?

10/ Quel est le montant mensuel de l'épargne que vous gérez ?.....

11/ Savez-vous l'usage que vos clients font quand ils retirent leur épargne ?

A : achat stocks de marchandises..... B : nutrition.....

C : thésaurisation..... D : éducation.....

E : construction..... F : autres.....

12/ Vos clients ont-ils des difficultés à rembourser leur crédit ?

A : oui (genre : M ou F)..... B : non.....

Si oui, que faites-vous de ceux qui n'arrivent pas à rembourser ?

A : saisie de leur bien.....B : poursuite en justice.....
D : autres.....

13/ Quels produits d'épargne offrez-vous à vos clients ?

A : carnet d'épargne.....B : autres produits.....

14/ Quels nouveaux produits d'épargne souhaitez-vous introduire dans le système ?

A : épargne projet.....B : assurance.....
C : fonds de garantie.....D : décès.....
E : assurance maladie.....F : autres.....

15/ Offrez vous des crédits à vos clients ?

A : oui.....B : non.....

Si oui,

A : quel est le nombre de bénéficiaires ?
B : quel est le montant des crédits ?.....

16/ Quelles sont les conditions d'obtention d'un crédit ?

A : être un ancien client.....
B : être un bon client (régularité de versements antérieurs).....
C : avoir une affaire qui marche bien.....
D : être en difficulté passagère.....
E : payer un intérêt mensuel.....
F : autres conditions.....

17/ Comment faites-vous pour recouvrer sans trop de difficultés vos crédits ?

A : précompte des intérêts.....
B : utilisation d'un policier en cas de créances douteuses.....
C : vente des biens mis en gage.....
D : assaut sur la famille du débiteur pour qu'elle se substitue en débiteur défaillant.....
E : autres procédures.....

18/ Refusez vous les crédits à quelques uns de vos clients ?

A : oui.....B : non.....

Si oui, pourquoi ?

A : connaissance des affaires qui marchent mal (grâce au suivi des clients).....
B : anciens clients douteux.....
C : client malhonnête (falsification, vol de carnets).....
D : autres raisons (précisez).....

19/ Quelles sont les innovations souhaitez-vous introduire dans le système en matière de crédit ?

A : crédit long 4 à 6 moisB : crédit long un an.....
C : autres dispositifs (précisez).....

20/ Pouvez –vous apporter tout seul les crédits longs et importants ?

A : oui.....B : non.....

Si non, souhaitez vous des concours (d'association)

A : des autres IMF.....B : des banques.....
C : de l'Etat.....
D : des autres bailleurs de fonds (précisez).....
E : précisez la nature de cette collaboration.....

21/ Comment mesurez –vous l'impact social sur vos clients ?

A : à travers le suivi de vos clients.....
B : à travers le taux de remboursement de vos clients.....
C : Autres précisez.....

22/ L'évaluation de vos clients est –elle obligatoire ?

A : ouiB : non.....

Si oui, pourquoi ?.....

Si non pourquoi ?.....

Questionnaire N°4 destiné aux micros vendeurs :

1/ Age :.....

2/ Sexe :

A : masculin B : féminin.....

3/ Situation matrimoniale

A : marié..... B : veuf(ve).....

C : divorcé..... D : célibataire.....

4/ Nombre de personnes à charge.....

5/ Pays de résidence.....

6/ Niveau d'instruction

A : analphabète..... B : secondaire.....

C : primaire..... D : supérieur.....

7/ Localisation (rayon/enseigne).....

8/ Que vendez-vous ?.....

9/ Avez-vous une autre étale/boutique ?

A : oui..... B : non.....

Si oui, précisez l'emplacement.....

10/ Participez-vous aux activités micro financières ?

A : oui..... B : non.....

Si oui, lesquelles ?

A : coopérative épargne et crédit (coopec)..... B : mutuelle.....

C : prêteur individuel..... D : association d'épargne de crédit...

Si non, pourquoi ?

A : escroquerie..... B : vol.....

C : baisse niveau activité..... D : incapacité d'honorer l'engagement...

E : crise..... F : autres.....

11/ Êtes vous membre d'une IMF ? Genre

A : oui B : non.....

Si oui, laquelle ?.....

12/ Dans combien d'IMF participez-vous ?.....

13/ Combien de membres êtes vous dans cette IMF ?.....

14/ Périodicité et montant (en livre égyptienne ou dinar)

15/ La périodicité de versement dépend t- elle du montant de la recette de l'activité ?

A : oui..... B : non.....

Si non, précisez les modalités.....

16/ Depuis combien de temps versez-vous dans cette IMF ?

17/ Connaissez-vous les membres de votre IMF ?

A : oui..... B : non.....

Si oui, quels liens avez-vous avec eux ?

A : parents..... B : collègues.....

C : amis D : aucun.....

18/ Votre IMF appartient –elle à un réseau ?

A : oui..... B : non.....

Si oui, lequel ?.....

19/ Quel(s) autre(s) produit(s) d'épargne vous offre votre IMF concernant la caisse de secours servant au financement ?

A : du besoin de liquidité de l'activitéB : d'insuffisance de la popote...

C : de décès.....D : des maladies.....

E : autres.....

20/ Quelles améliorations souhaitez-vous pour ces produits ?

A : fond de garantie.....B : caisse d'assurance.....

C : autres.....

21/ Avez-vous recours au service d'une IMF ?

A : oui.....B : non.....

Si non, pourquoi ?.....

22/ Pouvez-vous localiser son quartier ou son lieu d'implantation ?.....

23/ Depuis quand êtes-vous client de votre IMF ?.....

24/ Quels services offrent votre IMF ?.....

25/ Quels services avez-vous obtenus de votre IMF ?

26/ Si vous avez obtenu un crédit de l'IMF, précisez :

A : la durée de la période de remboursement.....

B : le coût du crédit (taux d'intérêt).....

C : les autres conditionnalités du crédit.....

D : les autres garanties offertes.....

27/ Qu'est ce que l'obtention du crédit vous a-t-il apporté ?

A : amélioration de vos conditions de vies et celles de votre famille.....

B : démarrage d'une nouvelle activité.....

C : extension de vos activités.....

D : autonomie financière.....

E : reconnaissance sociale.....

F : ouverture d'un compte bancaire.....

J : scolarisation de vos enfants.....

K : assurance santé.....

E : autres (précisez).....

28/ Avez-vous un compte bancaire ?.....

29/ Qu'attendez-vous du système financier ?

A : ouverture de guichets au quartier.....

B : recrutement des collecteurs privés d'épargne.....

C : crédit garanti par la carte de l'IMF.....

D : crédit garanti par le collecteur privé.....

E : crédit garanti par le dirigeant.....

F : autres attentes.....

Annexes 10. Liste des tableaux et des figures :

N°	Liste des Tableaux	Pages
1	La Tunisie, un pays à développement humain moyen.....	46
2	Indice de développement humain Tunisie, Pays Arabes et monde.....	46
3	Les différents indicateurs traduisant le niveau d'endettement de la Tunisie..	57
4	Besoin de financement de la Tunisie de la période 2010-2014.....	58
5	Les différents indicateurs et Perspective de croissance du PIB de la Tunisie	60
6	Réalisation des OMD en Tunisie jusqu'en 2015.....	87
7	Récapitulatif des acteurs.....	105
8	Données chiffrées sur le secteur concernant Enda IA et la BTS	106
9	Le portefeuille d'Enda Tunisie.....	129
10	Comparaison des performances d'Enda avec celles des IMF du Moyen.....	133
11	Approche des études sur impact et performances sociales.....	149
12	Processus interne et externe sur l'analyse de l'impact.....	150
13	Données de base et échantillon de l'enquête qualitative de la Tunisie et de l'Egypte.....	153
14	Répartition des micro-vendeurs enquêtés en Tunisie selon le recours ou non au service d'une IMF.....	156
15	Usage du microcrédit par ces bénéficiaires dans les différents marchés (Tunis et sa périphérie).....	160
16	Impact des crédits obtenus par les micro-vendeurs.....	162
17	Principales affectations du microcrédit des clients en Tunisie.....	164
18	Indice de développement humain de l'Egypte.....	203
19	croissance démographique de l'Egypte.....	203
20	Quelques indicateurs de pauvreté humaine.....	206
21	Situation de la Lead Foundation en 2010.....	273
22	Les effectifs du personnel d'El Mobadara.....	276
23	Nombre d'emprunteurs et volumes des prêts par pays en 2009 (sur 55 IMF du monde Arabe) : « Evolution du nombre d'emprunteurs et des EBP pour l'Egypte et le Maroc ».....	280
24	Taux d'Intérêts par Région et par Pays pour la Zone Moyen Orient Afrique du Nord en 2009.....	282
25	Bailleur actifs au Moyen Orient et (MENA).....	291
26	Répartition des micro-vendeurs enquêtés en Egypte selon le recours ou non au service d'une IMF.	298
27	Usage du microcrédit par les bénéficiaires dans les différents marchés (Caire, Alexandrie et sa périphérie).....	300
28	Impact des crédits obtenus par les micro-vendeurs en Egypte.....	303
29	Principales affectations du microcrédit des clients en Egypte	305
30	Les convergences des deux systèmes de microfinance de La Tunisie et de l'Egypte.....	337
31	Les divergences des deux systèmes de microfinance en Tunisie et en Egypte.....	339
32	Les forces et les faiblesses du système de microfinance en Tunisie et en Egypte	342

N°	Liste des Figures	Pages
1	Carte de la Tunisie.....	34
2	Carte de l’Egypte.....	35
3	Rapport IDH 2010: la Tunisie fait l'une des meilleures progressions au monde.....	48
4	graphique sur la dynamique de l’IDH en Tunisie.....	48
5	Evolution de la croissance du PIB réel de la Tunisie et ses performances...	55
6	Besoin de financement de la Tunisie de la période 2010-2014.....	59
7	Les acteurs du système de la BTS	103
8	Evolution des crédits de 2000 à 2007 à la BTS.....	110
9	Répartition des clients par genre.....	111
10	Répartition régionale des clients de la BTS.....	112
11	Principales limites du système de la BTS.....	116
12	Evolution de l’activité d’Enda.....	122
13	Effectifs de la population de notre échantillonnage	153
14	Nombre des bénéficiaires et non bénéficiaires du microcrédit en Tunisie....	157
15	Utilisation du crédit par les emprunteurs.....	161
16	Impact des crédits obtenus par les micro-vendeurs	163
17	Principales affectations des bénéficiaires du microcrédit en Tunisie.....	165
18	Les composantes de la croissance démographique de l’Egypte.	204
19	Trends in Egypt’s HDI component indices 1980-2010	205
20	Egypt’s Multidimensional deprivations compared to income poverty.....	233
21	Croissance des Emprunteurs et Epargnants de la Banque Al Amal	244
22	Répartition des EBP par méthodologie des prêts (2008-2009)	250
23	EBP de l’Egypte et du Maroc	281
24	Répartition des micro-vendeurs enquêtés en Egypte selon le recours au service d’une IMF	298
25	Utilisation du microcrédit par les femmes.....	301
26	Impact des crédits obtenus par les micro-vendeurs	303
27	L’affectation de tous les bénéficiaires du microcrédit (H et F) en Egypte...	307

Annexe 11.

TABLES DES MATIERES :

	Remerciement.....	3
	Explications des sigles.....	4
	Sommaires.....	6
	Introduction Générale.....	8
I	Evolution de la notion du développement vers le développement local.....	9
II	A quoi peut servir la Microfinance ?.....	20
III	Notre recherche.....	25
	Première partie : De la microfinance et du développement en Tunisie.....	36
	Chapitre 1. L'analyse macroéconomique des modes et structures de développement en Tunisie.....	39
	Section1. Analyse historique, socio politique et socio économique de la Tunisie.....	43
1.1	Analyse historique et sociopolitique de la Tunisie.....	43
1.1.1	L'indice du développement humain de la Tunisie.....	45
1.1.2	La haute performance des pays arabes.....	49
1.2.	La situation de l'économie Tunisienne au lendemain des indépendances.....	50
1.2.1.	Le processus de décolonisation.....	52
1.2.2.	Evolution économique et sociale récente.....	54
1.2.3.	Le potentiel de croissance et les perspectives économiques en Tunisie.....	54
1.3.	Déséquilibre entre la croissance et l'emploi.....	61
	Section .2. La stratégie de développement utilisée par la Tunisie...	62
2.1.	Les approches de développements utilisées par la Tunisie.....	62
2.2.	L'intégration régionale.....	64
2.3.	La mise en œuvre des politiques commerciales.....	65
2.4.	Schéma de développement de la période 2010-2014.....	67
2.4.1.	Modernisation de la Structure de l'économie tunisienne.....	69
2.4.2.	Consolidation du développement social.....	71
2.4.3.	Investissement dans le capital humain.....	71
2.4.3.1	Les critiques de la conception économique du capital humain.....	73
2.4.3.2	Les critiques de la conception sociologique du capital humain.....	77
2.5.	Les Objectifs de développement pour le millénaire.....	81
2.5.1.	Les progrès accomplis pour atteindre les OMD en Tunisie.....	82
2.6.	Renforcement des politiques macroéconomiques et accélération des	

	réformes.....	85
2.6.1.	Perspectives économiques à moyen terme et environnement externe..	88
	Chapitre II L'analyse de l'organisation de la microfinance en Tunisie.....	92
	Section 1. Présentation du paysage de la microfinance en Tunisie.....	93
1.1.	Contexte et évolution de la microfinance en Tunisie.....	99
1.1.1.	Contexte de la microfinance en Tunisie.....	98
1.1.2.	Les spécificités de l'expérience Tunisienne en matière de microcrédits	102
1.1.3.	Le cadre réglementaire de la microfinance en Tunisie.....	104
1.1.4.	Le cadre opérationnel.....	106
	Section .2. Les principales Institutions de microfinance de la Tunisie et leurs rôles.....	108
2.1.	Les principales Institutions de Microfinance de la Tunisie.....	108
2.1.1.	La Banque Tunisienne de Solidarité.....	109
2.1.1.1	Les caractéristiques de la BTS et ses associations.....	110
2.1.1.2	La clientèle de la BTS.....	110
2.1.1.3	Le mode de fonctionnement de la BTS.....	112
2.1.1.4	Les faiblesses du système de la BTS.....	116
2.1.1.4.1	Le plafonnement du taux d'intérêt.....	117
2.1.1.4.2	La forte dépendance envers les subventions.....	118
2.1.1.4.3	Manques des données fiables.....	120
2.1.1.4.4	Les restrictions législatives.....	120
2.1.2.	L'expérience d'ENDA interarabe.....	121
2.1.2.1	Les réalisations d'Enda.....	121
2.1.2.2	La répartition des clients par genre.....	120
2.1.2.3	L'intervention d'Enda par Secteur d'activité.....	124
2.1.2.4	Les problèmes concernant le rôle des femmes.....	125
2.1.2.5	Répartition des clients par situation familiale et par tranche d'âge....	127
2.1.2.6	Les sources de financement.....	127
2.1.2.7	Les performances d'Enda Tunis.....	128
2.1.2.8	La qualité du portefeuille.....	130
2.1.2.9	Les facteurs de succès d'Enda.....	134
2.2.	Le rôle des institutions de microfinance de la Tunisie.....	137
2.3.	L'expérience de la Banque Africaine de Développement en Tunisie sur la microfinance.....	140
2.3.1.	Politique et stratégie du groupe de la Banque en matière de microfinance.....	140
2.3.2.	L'intégration de la microfinance dans les opérations du Groupe de la Banque.....	142
2.3.3.	Le but et les résultats attendus de la politique de la microfinance de la BAD.....	143
2.3.4.	Les partenaires au développement dans le domaine de la microfinance.....	143

2.4.	Les expériences du PNUD et du FENU en matière de microfinance..	144
2.4.1.	Réorientation de la politique du FENU.....	144
	Chapitre III. L’impact de la microfinance sur le financement des entreprises privées et du secteur rural en Tunisie.....	146
	Section 1. L’analyse de l’impact économique et social de la microfinance en Tunisie.....	147
1.1.	La méthodologie utilisée par rapport à notre travail de recherche.....	150
1.1.1.	L’information recherchée par rapport à notre travail de recherche.....	151
1.1.2.	Les précisions sur l’échantillonnage.....	152
1.2.	La démarche suivie.....	154
1.3.	L’analyse de nos résultats et des effets induits de la microfinance en Tunisie.....	156
1.3.1.	Impact direct du crédit sur les activités des clients des IMF en Tunisie	158
1.3.1.1	Usage du crédit par les emprunteurs.....	160
1.3.1.2.	Impact des crédits sur les micro-vendeurs.....	162
1.3.1.3	Effets directs du crédit sur les conditions de vie.....	164
1.3.1.4	La fongibilité du crédit.....	167
1.3.1.5	Attribution et changement observé.....	168
1.3.2.	Les non bénéficiaires du microcrédit en Tunisie.....	170
1.4.	Le système des tontines.....	171
1.4.1.	Typologie des tontines.....	172
1.4.2.	Les caractéristiques et le fonctionnement des associations tontinières	173
1.5.	Les difficultés rencontrées du secteur de la microfinance en Tunisie	176
1.5.1.	La vision idéaliste de l’impact de la microfinance.....	177
1.5.2.	Les problèmes de la commercialisation de la microfinance en Tunisie.....	178
	Section .2. Politique d’accompagnement de la microfinance et dynamisation du marché du travail tunisien.....	180
2.1.	La relation entre la microfinance et l’emploi en Tunisie.....	180
2.1.1.	Les innovations de la microfinance en Tunisie.....	182
2.1.2.	La microfinance face aux tensions sociales de la Tunisie.....	184
2.1.3.	Formulations des mesures d’accompagnement souhaitables.....	185
2.1.3.1	Les mesures qui visent à toucher les plus pauvres.....	186
2.1.3.2	Les mesures qui visent à viabiliser les services financiers dans les zones rurales.....	187
2.1.4.	Politique d’appui et de financement du secteur de la microfinance en Tunisie.....	190
2.2.	Les perspectives et les enseignements de l’expérience tunisienne de la microfinance.....	191
2.2.1.	Performance des groupes de crédit.....	192
2.2.2.	L’intérêt du crédit de groupes.....	193
2.3.	Conclusion de la première partie.....	194
	Deuxième partie : La microfinance comme outil d’intégration	

	sociale et financière : Le cas du contexte Egyptien.....	198
	Chapitre IV. L'analyse macroéconomique des modes et structures de développement en Egypte.....	200
	Section 1. Analyse historique, socio politique et socio économique de l'Egypte.....	201
1.1.	Situation historique de l'Egypte au XX ^e siècle.....	202
1.2.	L'Indice de développement humain de l'Egypte.....	196
1.3.	La question du genre en Egypte.....	206
1.4.	Pauvreté et contexte social en Egypte.....	208
1.5.	L'analyse socioéconomique de l'Egypte.....	211
1.5.1.	Aperçu économique à moyen terme et défis.....	213
	Section .2. La stratégie de développement utilisée par l'Egypte....	215
2.1.	Evolution économique et potentiel de croissance.....	217
2.1.1.	L'ouverture de l'économie égyptienne vers les marchés internationaux.....	218
2.1.2.	L'amélioration du climat des affaires du secteur privé.....	220
2.1.2.1	Les actions menées en faveur de la promotion des entreprises.....	221
2.2.	Schéma de développement de la période 2010-2014.....	223
2.2.1.	Modernisation de la Structure de l'économie égyptienne (2010-2014).....	224
2.2.2	L'intégration régionale.....	228
2.2.3.	Relation économique bilatérale.....	230
2.2.4.	Les Bailleurs de fonds et la politique de développement en Egypte... ..	230
2.3.	Perspectives de réalisation des OMD.....	232
2.3.1	Les Objectifs de développement pour le Millénaire et le rôle du PNUD.....	235
2.3.2.	Les progrès dans la réalisation des OMD.....	236
2.3.3.	Impact de la crise financière mondiale par rapport à la réalisation des OMD.....	237
2.3.4.	Le rôle de l'UE et les partenaires pour la réalisation des OMD en Egypte.....	238
	Chapitre V L'analyse de la situation de la microfinance en Egypte.....	240
	Section 1. Présentation du paysage de la microfinance en Egypte.....	241
1.1.	Contexte et évolution de la microfinance en Egypte.....	241
1.1. 1.	Aperçu du marché Egyptien de la microfinance.....	242
1.1.2.	Offres de produits de la microfinance en Egypte.....	243
1.2.	Les spécificités de l'expérience Egyptienne en matière de microcrédits.....	248
1.2.1.	La multitude des associations informelles dans le secteur.....	249
1.2.2.	L'importance du secteur informel égyptien.....	249

1.2.3.	Nécessité d'une réglementation et son évolution en Egypte.....	251
1.2.3.1.	Les objectifs de la loi.....	252
1.2.3.2.	Les buts et les préventions de la loi sur la microfinance.....	253
1.2.3.3.	Les limites du cadre réglementaire.....	255
1.2.3.4.	Le cadre opérationnel.....	256
1.3.	Les problèmes de commercialisation et de gouvernance des IMF en Egypte.....	258
1.3.1.	La commercialisation de la microfinance.....	258
1.3.2.	Les caractéristiques de la commercialisation.....	260
1.3.2.1.	Les avantages de la commercialisation.....	261
1.3.2.2.	Inconvénients de la commercialisation.....	263
1.3.2.3.	Les problèmes posés par la gouvernance des IMF.....	264
	Section 2. Les principales Institutions de microfinances de l'Egypte et leurs rôles.....	267
2.1.	Les principales Institutions de Microfinance de l'Egypte.....	268
2.2.	Le rôle des institutions de microfinance de l'Egypte.....	279
2.2.1.	L'expérience de l'institution du réseau Aga Khan.....	286
2.2.2.	La filiation entre la finance islamique et la microfinance en Egypte...	288
2.2.3.	Les partenaires au développement dans le domaine de la microfinance.....	290
	Chapitre VI. L'impact de la microfinance sur le développement en Egypte.....	295
	Section 1. L'analyse de l'impact économique et social de la microfinance en Egypte.....	296
1.1.	L'analyse des résultats et les effets induits de la microfinance en Egypte.....	297
1.1.1.	Impact direct du crédit sur les activités des clients en Egypte.....	299
1.1.2.	Usage du microcrédit par les bénéficiaires en Egypte.....	300
1.1.3.	Impact des crédits obtenus sur les micro-vendeurs.....	302
1.1.4.	Effets directs du crédit sur les conditions de vie.....	304
1.1.5.	Le rôle des femmes dans le secteur de la microfinance en Egypte.....	308
1.1.6.	La situation réelle des activités des femmes égyptiennes dans les zones rurales.....	311
1.1.7.	Les non bénéficiaires du microcrédit en Egypte.....	312
1.2.	Les difficultés rencontrées du secteur de la microfinance en Egypte..	314
1.2.1.	Les points d'entrave à l'avènement d'un marché de la MF autonome en Egypte.....	316
1.2.2.	Les difficultés liées au financement du marché de la microfinance en Egypte.....	317
1.2.3.	La réticence des banques égyptiennes à accordé des prêts aux IMF...	318
1.2.4.	Le manque de régulation.....	318
1.2.5.	Les difficultés liées à l'endettement des clients.....	320
	Section 2. Politique d'accompagnement de la microfinance et intégration sociale en Egypte.....	321

2.1.	Les politiques d'accompagnement de la microfinance en Egypte.....	321
2.1.1.	La microfinance face aux tensions sociales en Egypte.....	323
2.1.2.	Formulation des mesures d'accompagnement souhaitables.....	324
2.1.2.1.	Les mesures qui visent à toucher les plus pauvres.....	325
2.1.2.2.	Les mesures qui visent à viabiliser les services financiers dans les zones rurales.....	326
2.1.2.3.	Politique d'appui et de financement du secteur de la microfinance en Egypte.....	327
2.2.	Les perspectives et les enseignements de la MF en Egypte.....	329
2.2.1.	La microfinance sociale adaptée à la situation de la population égyptienne.....	330
2.2.2.	Logiques des marchés et sociales des IMF.....	333
	CONCLUSION GENERALE : Les limites de la microfinance dans les pays en développement.....	335
	Bibliographie.....	354
	Annexe.....	390

KENGUE MAYAMOU Pascal, Année 2012, Rennes2 Ueb. Thèse : La microfinance en Tunisie et en Egypte : Un outil au service du développement local.

RESUME :

La microfinance en Egypte comme en Tunisie répond depuis plusieurs décennies à un besoin permanent des populations qui sont exclues du système financier formel. Ces populations n'ont d'autres sources de financement que celles mises à disposition par les institutions de microfinance. Ces financements sont majoritairement axés sur le microcrédit, l'épargne, et les produits d'assurance. Notre recherche interroge l'influence et la capacité que la microfinance exerce dans les deux pays notamment pour leur participation à un autre mode de développement, local et socialement soutenable. Pour répondre à ces interrogations nous avons adopté une méthodologie mixte (recherche documentaire, interviews et enquêtes par questionnaires).

Cette méthodologie a permis de mieux éclairer le problème de la microfinance à travers une typologie des institutions impliquées et de la capacité de ces institutions à faire face à la demande des populations dans les zones périurbaines et rurales de la Tunisie et de l'Egypte. Notre principale contribution théorique est de mettre en évidence que cet ensemble d'éléments constitutifs permet une analyse de l'impact de la microfinance sur le développement dans ces deux pays. Dans quelle mesure a-t-elle permis à la population de sortir de la pauvreté, quelle est sa place dans le développement local notamment dans les zones rurales et dans la périphérie des grandes villes du Caire et de Tunis ? Telles sont les principales questions que nous avons pu traiter.

Mots clés : microfinance, microcrédit, développement local, pauvreté, inégalité, vulnérabilité, outil.

“The microfinance in Egypt and in Tunisia: a tool in the service of the local development”

ABSTRACT:

Microfinance in Egypt and in Tunisia as well has been given for decades an answer to the permanent need from populations that are excluded from the formal banking system. These populations have no other sources of finance than that of microfinance. These funds are mainly, microcredit, savings and insurance. Our research questions the influence and the capacity that microfinance exerts upon both countries especially on their participation to another development mode, local and socially sustainable. To address these questions we adopted a hybrid methodology (in depth documentation, interviews and surveys with questionnaires).

This method has permitted to shed a better light on the microfinance issue through a typology of microfinance institutions and through their ability to meet the demand from the populations of rural and suburban areas in Tunisia and Egypt. Our main theoretical contribution is to make it clear that this whole set of elements allows an analysis about the impact of microfinance on development. To what extent does it enable the people to escape from poverty, what is its place in the local development especially in the rural and suburban areas in the large cities like Tunis and Cairo ? Here are the main questions we could deal with.

Keywords: microfinance, microcredit, local development, poverty, disparity, vulnerability, tool.

Discipline: Economie.

Laboratoire: Laboratoire d'anthropologie et de Sociologie (LAS). Campus Villejean (Rennes). Université de Haute Bretagne Rennes 2.

